

Jean-Eudes de LA MONNERAYE

LA MAISON LA MONNERAYE



2011

LA MAISON *LA MONNERAYE*

Jean-Eudes de LA MONNERAYE

2011

Je tiens à remercier ici ma femme, Emilie, et toutes les personnes, membres du cercle familial ou non, qui ont contribué à cet essai, tant sur son fond que sur sa forme, et qui ont construit et/ou partagé avec moi cette promenade dans l'Histoire. Qu'elles soient remerciées ici pour leur disponibilité et leur précieuse aide dans la réalisation de cet essai.

Je remercie tout particulièrement mes deux relecteurs, Dominique CROISSANT et mon père, Jean-Bernard de LA MONNERAYE, qui ont participé à réduire le nombre de « coquilles » présentes dans cet essai.

PROPOS PRELIMINAIRES

L'idée d'une telle compilation d'informations relatives à ma famille LA MONNERAYE peut sembler être un projet porté par l'engouement actuel pour la généalogie. Pourtant, loin d'être une idée inspirée par la passion de quelques uns, celle-ci est survenue lors d'un cours d'Histoire des institutions dispensé à l'Université d'Orléans, en seconde année de DEUG de Droit (2001-2002)¹. Du cours, ayant pour thème les charges de l'Ancien Régime², est restée en suspens une question : un LA MONNERAYE avait-il une charge, en Bretagne, durant cette période ?

De cette interrogation, qui ne semblait pas devoir me pousser plus avant dans l'histoire de la famille, partirent les premières recherches, les premières réponses arrivèrent alors rapidement. En effet, de nombreuses informations relatives à la famille LA MONNERAYE ont été collectées par différentes personnes, membres de la famille ou non, pour des raisons professionnelles ou autres. Une partie de ces informations est notamment conservée par mes grands-parents (Rose-Marie et Jean-Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3)³) à la Ribochère (Loir-et-Cher, 41), tandis que d'autres documents sont conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (A. D. I. V.)⁴. Au fil des recherches, les photocopies, les photos, les notes, etc., se sont rapidement accumulées. Ainsi, le souhait de faire un bilan après plusieurs années de travaux, de recherches et de les rendre lisibles, justifie le présent essai.

L'essai s'articule autour d'un chapitre central consacré à la généalogie de la famille LA MONNERAYE. Ce dernier tente de rassembler l'ensemble des données généalogiques recueillies (au jour de la rédaction du présent essai) et, pour chaque personne, de donner quelques informations, tant personnelles que professionnelles, sur sa vie. Les informations relatives aux jeunes générations qui écrivent leurs histoires sont nécessairement moins denses. Les autres chapitres viennent éclaircir certains thèmes, récurrents dans l'histoire de la famille ou non, qui me semblait pertinent d'isoler et de présenter distinctement. Toutefois, la sélection des sujets détaillés, dans les chapitres suivants, n'est en rien fondée sur l'importance historique de telle ou telle question, mais sur des désirs personnels.

¹ Le Diplôme d'études universitaires générales, sur deux années, est aujourd'hui, après la réforme L. M. D. (pour Licence, Master, Doctorat), lancée en 1998, un composant de la Licence, diplôme préparé sur trois années.

² Thème développé ultérieurement.

³ Il s'agit de la numérotation descendante d'ABOVILLE utilisée pour situer les membres de la famille les uns par rapport aux autres. Cette numérotation sera suivie tout au long du présent document pour les membres de la famille LA MONNERAYE. La numérotation part d'un ancêtre commun à plusieurs individus. Ainsi, l'ancêtre commun porte le numéro 1, le descendant porte le numéro de son père ou de sa mère, plus son numéro d'ordre de naissance. Ainsi, l'aîné des enfants de l'ancêtre commun est le 1.1, le second le 1.2, etc., les enfants de l'aîné : 1.1.1, 1.1.2, etc. Lorsque des enfants sont issus de lits différents, on ajoute une lettre de l'alphabet par lit : a pour le premier, b pour le second, etc. Si l'on compte le nombre de numéros, on connaît immédiatement le nombre de générations. Par exemple, le 1.1.2 descend à la 3^{ème} génération de l'ancêtre commun. <http://www.guide-genealogie.com/guide/numerotation.html>, le 20 novembre 2008. Dans la généalogie présentée ci-après, certains numéros attribués ne correspondent pas à l'ordre des naissances. En effet, une première numérotation ayant été faite, il sembla délicat de renuméroter au fil de l'eau les membres de la famille LA MONNERAYE sans risque d'erreur : l'essentiel étant, selon nous, l'identification certaine d'un individu par rapport à l'autre.

⁴ De nombreux documents (papiers de famille de la branche LA MONNERAYE de Bourgneuf pour les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, documents concernant les biens fonciers possédés par les LA MONNERAYE et documents isolés) ont été déposés aux A. D. I. V. au décès de mon arrière grand-père, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), en 1984. Jean-Louis GLENISSON, alors stagiaire de l'Ecole nationale des Chartes, a réalisé en 1986 l'inventaire des documents remis. Lesdits documents sont principalement regroupés dans le fonds 59 J, Fonds de LA MONNERAYE. Jacques CHARPY, Michel MARECHAL, Bruno ISBLED, *Guides des Archives d'Ille-et-Vilaine*, tome I, volume 1, Rennes, éditeur Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1994, 710 pages.

Ainsi, les développements suivants, ne constituant en aucun cas un regard d'historien sur le rôle ou la place des LA MONNERAYE, tant au XVI^{ème} siècle qu'aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles⁵, doivent être lus avec un regard neutre et bienveillant. Il s'agit simplement ici de faire partager le résultat de recherches, par nature non abouties, et de compiler, voire d'ordonner, des données qui semblent significatives quant à l'histoire de la famille. Enfin, cet essai, qui au regard de la nature et du nombre des informations récoltées peut nécessiter quelques corrections, n'est pas une fin en soi mais, bien au contraire, une base pour de nouvelles recherches.

⁵ À toutes fins utiles, une chronologie indicative des rois de France et présidents de la République, couvrant cette période, est reproduite en annexe.

SOMMAIRE

- Chapitre 1 – ORIGINES DES LA MONNERAYE
- Chapitre 2 – GENEALOGIE LA MONNERAYE
- Chapitre 3 – LA MONNERAYE, UN NOM NOBLE ET TITRÉ ?
- Chapitre 4 – LES ARMES DES LA MONNERAYE
- Chapitre 5 – LES LA MONNERAYE SOUS LA REVOLUTION
- Chapitre 6 – LES LA MONNERAYE ET L'ARMEE
- Chapitre 7 – LES LA MONNERAYE ET LA PIERRE
- Chapitre 8 – LA LOINTAINE BAIE DE LA MONNERAYE

Annexes

Index

Table des matières

CHAPITRE 1

ORIGINES DES LA MONNERAYE

I – ORIGINE PATRONYMIQUE

Un nom de famille ou patronyme⁶ est un mot attribué à une famille pour la distinguer des autres familles composant un groupe social. A lui seul, le nom de famille ne permet pas de distinguer un individu d'un autre à l'intérieur d'une même famille, d'où l'adjonction d'un prénom.

Les noms de famille semblent être apparus en France au XII^{ème} siècle, quand une hausse de la démographie ne permit plus de différencier les individus par leur prénom⁷. Les noms de famille viennent de prénoms (MARTIN), de diminutifs de prénom (MARTINEAU), de métiers (BOUCHER), de lieux (DUPONT), de caractéristiques physiques ou mentales (JOLIE), etc.

Le patronyme MONNERAYE était porté principalement en Bretagne⁸. La famille LA MONNERAYE, aujourd'hui présente sur l'ensemble de la France, fut établie à Rennes depuis le début du XVI^{ème} siècle jusqu'à la Révolution⁹. Son orthographe est variable et il est fréquent de rencontrer, parfois dans un même ouvrage, les orthographes suivantes : MONNERAY, MONNERAIE, ou encore MONNERAIS. En effet, l'orthographe des patronymes s'est figée tardivement, corrélativement au développement de l'écrit.

Ce patronyme n'est pas rare et de nombreux hameaux ou lieux-dits bretons se nomment ainsi, notamment sur les communes de Langon (Ille-et-Vilaine, 35) et de Pleumeleuc (Ille-et-Vilaine, 35), comme l'illustrent les extraits cartographique et cadastral reproduits ci-après¹⁰. Cette fréquence peut s'expliquer par le fait que ce nom désigne, vraisemblablement, le domaine d'un meunier.

⁶ La loi n° 2002-304, du 4 mars 2002, relative au nom de famille, ne retient que l'expression « nom de famille » et ignore le terme « patronyme ».

⁷ Il semble que l'utilisation des patronymes ne soit pas systématique dans d'autre pays. Ainsi, en Islande, l'usage exclut presque les patronymes (même dans les annuaires, listes électorales, etc.) : *l'individu est toujours désigné par son prénom, suivi du prénom de son père auquel on adjoint les désinences –son (fils de...) pour les hommes, et –dóttir (fille de) pour les femmes*. Eric BOURY, traducteur de *L'homme du lac, Une enquête du commissaire Erlundur Sveinsson*, d'Arnaldur INDRIDASON, éditions Métailié, Points, 2008, p. 388.

⁸ La Bretagne est, en 1720, *une Grande Province du Royaume de France, avec Titre de Duché, Nommée aujourd'hui la Petite Bretagne pour la distinguer de la Grande Bretagne, qui est l'Isle d'Angleterre et d'Ecosse. (...) Elle est divisée en haute et basse Bretagne, la haute vers l'Orient et la basse à l'Occident. Sa Ville Capitale est Rennes, avec Parlement et Evêché, Nantes Capitale du Pays Nantois. (...) La Bretagne possède Neuf Evêchés Suffragans de l'Archevêché de Tours, Cinq dans la Haute Bretagne, Rennes, Nantes St Malo, St Brieu et Dol, Quatre dans la Basse Bretagne, qui sont Vannes, Cornouaille Leon et Treguier*. Jacques CHEVILLAR, *Nobiliaire de Bretagne, Ou Catalogue des Nobles de la Province de Bretagne, suivant la dernière reformation, des années 1668-1669-1670-finie le 24^{ème} mars 1671*, Paris, 1720, 20 feuilles de planches.

⁹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 37.

¹⁰ Ainsi, La Monneraye désigne, notamment, un hameau, un groupe d'habitations, une habitation isolée ou une maison forestière, sur les communes de La Baconnière (Mayenne, 53) et de Pleumeleuc. De même, La Monneraie désigne un hameau, un groupe d'habitations, une habitation isolée ou une maison forestière, sur les communes de Langon, de Romagne (Ille-et-Vilaine, 35), de Chemillé (Maine-et-Loire, 49), de La Cornuaille (Maine-et-Loire, 49), de Notre-Dame-du-Touchet (Manche, 50), de Saint-Jean-du-Corail (Manche, 50), de La Croixille (Mayenne, 53), de Désertines (Mayenne, 53), de Pommerieux (Mayenne, 53), de Saint-Perreux (Morbihan, 56), de Cré (Sarthe, 72). Enfin, La Monnerais désigne également un hameau, un groupe d'habitations, une habitation isolée ou une maison forestière, sur les communes de Guignen (Ille-et-Vilaine, 35), de Romillé (Ille-et-Vilaine, 35), de Sainte-Anne-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine, 35), de Fontenay (Manche, 50), de Le Mesnil-Tove (Manche, 50), de Le Pas (Mayenne, 53) et de Brecé (Mayenne, 53). www.ign.fr, le 8 septembre 2009.

Cependant, cette hypothèse n'est pas unique, le patronyme MONNERAYE pourrait également désigner un monnayeur ou un changeur.

Les membres de la famille LA MONNERAYE ne sont pas les seuls à utiliser le patronyme MONNERAYE. Nous pouvons ainsi lire dans les lettres de provisions¹¹ de Charles GRIS, du 6 septembre 1691 et enregistrées¹² le 20 septembre 1691 (dont un extrait est reproduit ci-après)¹³, à un office¹⁴ de conseiller au siège de l'Amirauté de Saint-Malo¹⁵, qu'il est *sieur de la Monneraye* ou *seigneur de la Monneraye*. Il devait vraisemblablement posséder une terre portant ce nom. Il en est de même pour la famille RIAUD, seigneurs de la Monneraye qui possédait le manoir de la Roche et de la Monneraye à Langon¹⁶.

¹¹ Lettres du Roi délivrées par la Chancellerie de France ou Grande Chancellerie à tous candidats à l'office pour y être reçu. *Le Parlement de Bretagne, les parlementaires à Rennes au XVIII^{ème} siècle*, Rennes, Centre Régional de Documentation Pédagogique (C. R. D. P.) de Bretagne, 1994, C – Les Travaux et les jours, documents.

¹² Les lettres de provisions, à l'instar des lois, devaient sous l'Ancien Régime être enregistrées. Ainsi, le Roi détenait le pouvoir législatif mais celui-ci n'avait d'effet que si les lois étaient régulièrement enregistrées et publiées. Le privilège d'enregistrer les actes royaux appartenait alors aux cours de justice souveraines du royaume (les Cours des aides, la Chancellerie et des cours supérieures qui dépendaient du pouvoir royal et du chancelier (chef de la justice et des conseils et premier officier de la couronne, il présidait tous les tribunaux et scellait et conservait les ordonnances, les édits, les déclarations, les lettres patentes ayant trait au gouvernement du royaume). Le fonds à caractère administratif, V¹, est composé de copies (conformes à l'original) de lettres de provisions d'office données entre 1641 et 1790. Odile KRAKOVITCH, *Série V, Grande Chancellerie et Conseil*, http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/EGF/SA/SAPDF/egfn_v.pdf, le 20 novembre 2008.

¹³ Archives nationales (A. N.), V¹ 65, registre 441, pièces 33, Charles GRIS, sieur de la Monneraye. La série V des A. N. (une série est un ensemble d'archives déterminé de manière conventionnelle d'après la matière, la période ou la provenance. *Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 5, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006) regroupe les archives de la Grande Chancellerie et des cours supérieures qui dépendaient du pouvoir royal et du chancelier (chef de la justice et des conseils et premier officier de la couronne, il présidait tous les tribunaux et scellait et conservait les ordonnances, les édits, les déclarations, les lettres patentes ayant trait au gouvernement du royaume). Le fonds à caractère administratif, V¹, est composé de copies (conformes à l'original) de lettres de provisions d'office données entre 1641 et 1790. Odile KRAKOVITCH, *Série V, Grande Chancellerie et Conseil*, http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/EGF/SA/SAPDF/egfn_v.pdf, le 20 novembre 2008.

¹⁴ Charge publique que son titulaire avait achetée et dont il avait la propriété (contrairement aux fonctions exercées par commission, exercées temporairement : c'étaient les moins nombreuses, mais les plus importantes). L'officier est l'ancêtre du fonctionnaire. Jean-Pierre BRUNTERC'H, *Actes royaux de l'Ancien Régime intéressant une famille ou un individu*, http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/60_actesroyauxindividuAR.pdf, le 20 novembre 2008 ; *Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 82, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

¹⁵ Les amirautés étaient les juridictions spécialisées dans les questions maritimes (affrètement des navires, naufrages, questions relatives à la pêche, etc.) avec une compétence judiciaire, d'administration ou, encore, de police. Elles étaient distinctes de l'administration de la Marine et des tribunaux judiciaires : la justice était rendue pour le compte de l'Amiral, sauf, initialement (du début du XVI^{ème} siècle à la fin du XVII^{ème} siècle) en Bretagne (et donc à Saint-Malo) où les juges des amirautés ne dépendaient pas de l'Amiral mais de l'ordre judiciaire de la province (la justice devant être rendue au nom du Roi, garant du respect des privilèges bretons). Dès lors, les appels des sentences desdites amirautés bretonnes devaient être portés devant le Parlement de Bretagne. L'amirauté disposait de sièges et de bureaux dans les principaux ports de France. Les sièges étaient composés principalement d'officiers (titulaires d'un office), d'un lieutenant-général, d'un lieutenant, de conseillers, d'un procureur du Roi, d'un avocat du Roi, d'un greffier et, enfin, d'huissiers. http://fr.wikipedia.org/wiki/Amiraut%C3%A9s_de_Bretagne, le 20 novembre 2008 ; <http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article1281>, le 20 novembre 2008.

¹⁶ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927, p. 266.

Celles susdites lettres, Loguement de quere de quere y
 regarde mesmes de la nomination de tuteur de surintendant
 ainsi qu'il est par au long port par nos lettres. Et, et
 voulant y avoir de la bonte, de nous. fait savoir que
 pour ce boy rapport a nous fait de la personne de nosse
 sieur ame M. Charles Gris sieur de la Monneraye et de
 son titre probite suffisante, integrite, loyalle et
 experiance, au fait de judicature et de la Marine,
 fidelite et affeccion a nosse service, bon air conduite
 de nous au service de nosse, de nous et de nosse
 par un procureur l'office de nosse premier Conseiller au

Extrait des lettres de provisions de Charles GRIS, sieur ou seigneur de la Monneraye, du 6 septembre 1691 et enregistrées le 20 septembre 1691, à un office de conseiller au siège de l'Amirauté de Saint-Malo¹⁷

De même, Henri MEÏERHOF, magistrat né à Erfurt (Allemagne) le 27 février 1914 et décédé à Paris le 7 janvier 1973, fut autorisé à changer son nom d'origine et à porter celui de MONNERAY, par décret du 13 décembre 1945. Après un rôle actif dans la résistance, il participa, notamment, suite à l'accord du 8 août 1945, à la création du Tribunal militaire international (bien qu'étant uniquement composés d'alliés) à Nuremberg (Allemagne) où il se faisait déjà appeler MONNERAY. Il fut alors substitut du procureur général français de 1945 à 1946¹⁸.

Ce petit papier est pour me être généralement
 toutes sortes d'affaires pour servir & faciliter
 la memoire auquel on doit adjoindre foy
 comme tres véritable comme le xij. avril
 1674

Extrait de la première page du Livre de raison de René MONNERAYE (1.1.2.2.1)¹⁹

Le patronyme des LA MONNERAYE est bien MONNERAYE et non LA MONNERAYE. En effet, la famille MONNERAYE devient « de la MONNERAYE », par lettres patentes²⁰ du Roi de juillet 1671, enregistrées le 9 novembre 1671²¹ au Parlement de Bretagne²², transcrites et reproduites ci-

¹⁷ A. N., V¹ 65, registre 441, pièces 33, Charles GRIS, sieur de la Monneraye.

¹⁸ Henry COSTON, *Dictionnaire de la politique française*, tome I, Paris, publications Henry Coston, 1967, p. 714, 1027 et 1028 ; Henry COSTON, *Dictionnaire de la politique française*, tome III, Paris, publications Henry Coston, 1979, p. 480.

¹⁹ René MONNERAYE (1.1.2.2.1), *Livre de raison*, A. D. I. V., 2 EL 25.

²⁰ Lettres ouvertes, scellées du grand sceau, contresignées par un secrétaire d'état, elles portent à la connaissance de tous une décision royale. *Le Parlement de Bretagne, les parlementaires à Rennes au XVIII^{ème} siècle*, C. R. D. P. de Bretagne, 1994, C – Les travaux et les jours, documents.

²¹ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554 ; nous avons aux(its) exposan et aux enfan et portérité lesd(its) Jan, René, Gabriel et Renné MONNERAYE permis (...) accordé de notre grace spéciale plein puissan(ce) et autorité royale permettons accordons et octroiooin par cette p(résen)te signée de notre main de pouvoir à l'advenir et à perpéuité adjoister au surnom de MONNERAYE les deux syllabes « de la » composant un dition pour par ce moyen prendre le surnom de la MONNERAYE

après. Ainsi, René MONNERAYE (1.1.2.2.1), commence à signer « de la » MONNERAYE dès cette date²³. Pourtant dans son livre de raison²⁴ (dont un extrait de la première page est reproduit ci-dessus), couvrant les années 1654 à 1684, une seule signature de René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1) porte la particule « de la », et celle-ci apparaît plus de dix ans après l'obtention de ladite particule²⁵.

estre ainsy appelé d'un user dorénavant en tou lieux soit en tou actes soi en jugem(en)t ou autrem(en)t sans qu'il puisse estre troubler ny empesché soub quelque prétexte ny par qui que ce soit, Extrait des lettres du Roi de juillet 1673, Catherine BENECH, *Le livre de raison de René de LA MONNERAYE, sieur de Bourgneuf (1654 – 1684)*, tome II, thèse dactylographiée, Paris, 1981-1982, p. 349 ; A. D. I. V., 1 Ba 22 n° 554.

²² Le Parlement de Bretagne fut créé en mars 1553 par un édit d'Henri II. Les séances étaient initialement partagées entre Nantes et Rennes. Toutefois, à compter de 1561, les séances ne se tiendront plus qu'à Rennes. La Chambre des comptes demeurera cependant à Nantes. Pour limiter l'indépendance du Parlement de Bretagne, il était prévu qu'il soit composé de seize bretons et de seize membres non originaires de Bretagne parmi lesquels étaient nommés les présidents. Cette stratégie trouva sa limite lorsque les descendants des membres non originaires de Bretagne devinrent des défenseurs de l'autonomie bretonne. Le Parlement avait la qualité d'une cour souveraine de justice jugeant les appels de l'ensemble des juridictions inférieures royales, municipales, ecclésiastiques ou spécialisées. Il jugeait en première instance les causes criminelles touchant au Roi et à son domaine. Les parlements avaient, par ailleurs, un droit d'enregistrement des actes royaux (moyen d'asseoir encore un peu plus son rôle politique : les enregistrements, notamment des lettres patentes, pouvaient être retardés du fait des enquêtes réalisées préalablement à l'enregistrement) et un droit de remontrance. Il était composé de quatre chambres : la chambre des Requêtes (qui jugeait au civil en première instance), la chambre des enquêtes (qui jugeait au civil en appel – procès instruits par écrit), la Tournelle (qui jugeait au criminel en appel), la Grand'Chambre (qui jugeait au civil et au criminel en appel – pour les personnes privilégiées – et qui enregistrait les édits royaux et élaborait les remontrances, les ordonnances et les arrêts). Jean de SAINT-HOUARDON, *Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui*, Mémoires et Documents, 2005, p. 77 ; Jean CARPENTIER, François LEBRUN, *Histoire de France*, Seuil, 1987, p. 466 ; *Le Parlement de Bretagne, les parlementaires à Rennes au XVIII^{ème} siècle*, C. R. D. P. de Bretagne, 1994, B – Les hommes, documents ; Cédric MICHON, *Une province française... et prospère*, Historia, août 2008, n° 740, p. 62 ; Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars, n° 29, p. 36.

²³ *Le 9^{de} 1671 la déclarati(ou)n du Roy par moy obtenue du Roy touchan l'adi(t)on de deux syllabes de la pour adiouster à mon nom MONNERAYE de la MONNERAYE pour mon frère l'archidiacre, du verger, cousins cy dénommés a esté vérifiées avec honn(eur) dans le parlem(en)t et enregistré au greffe aux fins dud(it) arrest, de ce jour j'ay com(men)cé à signer de la MONNERAYE au lieu de MONNERAYE*. Catherine BENECH, *Le livre de raison de René de LA MONNERAYE, sieur de Bourgneuf (1654 – 1684)*, tome II, thèse dactylographiée, Paris, 1981-1982, p. 346.

²⁴ *Un livre de raison désignait jadis un Journal tenu par le chef de famille qui inscrivait, avec ses comptes, les événements tels que naissances, mariages, etc., et ses propres réflexions*. Dictionnaire de l'Académie Française, 8^{ème} édition (1932-5). René MONNERAYE définit son livre de raison comme un *prése)nt papier es pour mettre généraleme(n)t toutes sortes d'affaires pour servir et faciliter la mémoire auquel on doit adiouster foy comme très véritable commencé le 14 avril 1654*. Catherine BENECH, *Le livre de raison de René de La Monneraye, sieur de Bourgneuf (1654 – 1684)*, tome I, thèse dactylographiée, Paris, 1981-1982, p. 19.

²⁵ *Ce jour 15^è mars 1683 (...) de la MONNERAYE* ; signature de René de la MONNERAYE avec sa particule. Catherine BENECH, *Le livre de raison de René de La Monneraye, sieur de Bourgneuf (1654 – 1684)*, tome II, thèse dactylographiée, Paris, 1981-1982, p. 484.

*Permission d'ajouter deux sillabes au nom
pour Monsieur Monneraye notaire et secretaire de la Cour.*

Louis par la grace de dieu Roy de France et de Navare a tous presants et a venir Sallut, nos bien aimes : Michel Monneraye escuier Sieur du Plessix de Guelh (?) ,bachelier en teologie, chanoine de leglise cathedrale de nostre ville de Saint Brieuc / Jean Monneraye escuier Sieur de la Maillardine son frere , fils de deffunct Jan Monneraye escuier Sieur dudict lieu et du Plessis de Guelh, vivant nostre conseiller segrettaire de nostre Maison et Couronne de France et des Etats de nostre province de Bretagne / Messire Jan Monneraye Sr dudict lieu prestre, grand archidiaque de l'esglise cathedrale de Nostre ville de Rennes, licencié a ces droits , prothonotaire du Saint Siege apostolique / René Monneraye escuier Sr de Bourgneuf, nostre conseiller, nostre segrettaire de nostre Cour de nostre parlement dudict Rennes / Gabriel Monneraye escuier, Sr de Virger (?) , nostre conseiller segrettaire de nos maison et couronne de France en nostre chancellerie de Bretagne, freres, fils de feu Pierre Monneraye escuier, Sr de la Turze , vivant aussy nostre conseiller segrettaire de de nostre Maison et couronne de France en nostre dite chancellerye de Bretagne / et autre René Monneraye escuier Sr de la Meslée advocat en nostre cour de parlement de Bretagne et antien sindic de nostre ville de Rennes, tous parants au segond et quatriesme degré, nous ont fait remonstrer , scavoir lesdits Duplessyx et de la Maillardiere, quen consideration des services que ledit Jan Monneraye Sr dudict lieu et du Plessix Enguelte, leur pere, nous a rendus en quallitte de nostre segrettaire en nostre chancellerie et des estats de nottaire de province de Bretagne par l'espace de plus de quarante ans et après son decede ledit sieur de la Maillandiere en la mesme charge pendant plusieurs années, ... encore de ceux rendus par leurs ancestres tant au fait des armes quaux occasions mentionnes en lettre de noblesse que nous avons cy devant accordé audit Jean Monneraye, enregistré en nostre Cour de parlement et chambre des comptes dudict pays et lesdits Sieurs de Bourgneuf et du Verger qui ensuutte de leurs estudes ont passé partye de leur

p2

jeunesse dans le service actuel de nos armées, Scavoir ledit René en quallitte de vollontaire (?)en la Compagnie du sieur Nicollon leur oncle maternel, capittainne au Regiment de tourenne decedé en sa dite charge apres plus de quarante ans en ce service et depuis en quallitté denseigne de la compagnie du Sieur de Chatrommieux capitaine au mesme regiment de lan 1639, dont il a de bons certificats de ses capitainnes et du feu sieur Marechal de Combours, en consideration desquels services nous aurions ...sty et acordé nos Lettres de noblesse audit René Monneraye. Et, ledit Gabriel premierement en quallitté de soldat dune Compagnie dans le Regiment de nos gardes, ensuitle en la charge denseigne Colonel dudict regiment de tourenne et depuis en celle de lieutenant du Regiment du feu Sieur et marechal de Brezé dont il a aussy de bons certificats dapoinctement. Et ledit René Monneraye Sieur de la Meslée en quallitté dantien sindic de nostre ville de Rennes et en plusieurs deputations vers nous qui luy ont fait meritter des lettres de noblesses qui luy ont esté pour ce par nous accordée / Pendant tous lesquels services et longtemps auparavant, Iceux, le publicq, ayant communement appelé tous les exposants du surnom de la Monneraye, au lieu de Monneraye seulement, et se continuant de leur donner le mesme surnom dont ladidition des deux silables « de la » qui compose une diction pour faire le surnom « de la Monneraye » estant desja bien vraie et approuvée en nostredicte ville de Rennes et ne preindrie (= nuit) a personne. Mais pour ce quelles ne peut estre faites que par nostre permission et dans les formes requises, Veu mesme que lesdits exposants ont passé et signés plusieurs actes particulliers et publicqs soubz ledit surnom Monneraye simplement, ils sont obligé de recourir a nous et de nous suplier, comme ils font tres humblement, de nous, voulloir accorder nos lettres pour

p2bis

ce necessaire / A ces causes, voulant favorablement traicter lesdits exposants en consideration de leurs services et de leurs ancestres et nottammant dudict Jan Monneraye, leur bizayeul, lors de la reduction de nostre dite ville de Rennes a la buissance (puissance ?) des roys nos predecseurs en lan 1589, nous avons auxdits exposants et aux effents et posteritté desdits Jean, René, Gabriel et René Monnraye , promis, accordé et octroyé et de nos graces speciale, plaine puissance et autoritté royale , promettons accordons et octroyons par ces presentes signé de nostre main de pouvoir a ladvenir et a perpetuitté

ajouter au surnom de Monneraye les deux sillables « DE LA » composant une diction , pour par ce moyen en prendre le surnom Delamonneraye, estre ainsin appellé et en uzer doresnavant en tous lieux et en tous actes soit en jugement ou autrement, sans quilz en puissent estre ... ny empesché soubz quelque pretexte que se soit, imposant a tous sillance , a nos procureurs generaux hereditaires , substitués presents et advenir et tous autres, a la charge néantmoins que tous les actes partticulliers et publicqs, soit contracts et autres expeditions qui se trouveront avoir esté signés desdits exposants jusque a present, soubz le surnom de Monneraye seulement , vallideront et rameneront en leur force et vertu . Sy (cy) donnons en mandement a nos aimes et feaux les gens tenant nostre Cour de parlement a Rennes que les presentes ils ayent a faire traicter et du contenu en icelles faire souffrir et laisser jouir et ... lesdits exposants et leurs enffants et posterite desdits Jan, René et Gabriel et René Monneraye, plainement, paisiblement et perpetuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empechements, nonobstant

p3

touttes choses a ce contraire, car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soict chose ferme et stable a toujours, nous avons fait mettre nostre sel a sesdites presentes, sauff en autres choses nostre droit et caution en Donné a St Germain en Laye au mois de juillet lan de grace 1671 et de nostre reigne le 29^{ème}. Signé Louis et sur le reply visé Seguin, pour servir aux ... confirmatives du nom de deux sillables par lettres ditionnés et sellée de sire verte en lus de soye rouge et verte du grand seau.

Registré , eux le consantant, le secretaire general du Roy, pour en jouir les impetrants bien et duebment suivant la vollonté du Roy par arrest de la Cour. A ce jour fait en parlement a Rennes, le 9^{ème} novembre mil six cents soixante et onze.

Jay receu mes lettre et arrest.

De La Monneraye

Transcription des lettres patentes du Roi de juillet 1671, enregistrées le 9 novembre 1671 au Parlement de Bretagne, autorisant l'adjonction de la double syllabe « de la » au nom MONNERAYE, réalisée par Marie-Françoise ALLOUIS, le 4 juillet 2008²⁷

Les raisons de l'acceptation par le Roi de la demande des membres de la famille étaient diverses. Ainsi, Jean MONNERAYE (1.1.2.1) a servi la monarchie durant de longues années (plus de quarante années), comme son fils Jean MONNERAYE (1.1.2.1.1). Par ailleurs, il est fait mention, dans les lettres patentes, des services rendus par leurs ancêtres et par eux dans les armes. Il est notamment pris en considération le rôle pris par Jean MONNERAYE (1.1) lors des guerres de religion à la fin du XVI^{ème} siècle. À cette époque, le pouvoir royal était affaibli et le prestige du Roi était fortement diminué. Charles IX a, notamment, pris la responsabilité du massacre de la Saint-Barthélemy²⁸. Dès lors, la monarchie a été contestée tant par les protestants que par les catholiques et les provinces ont revendiqué une autonomie face à un pouvoir royal fragilisé. Les catholiques se regroupèrent alors dans les ligues pour rétablir les droits, prééminences, franchises et libertés anciennes, telles qu'elles étaient au temps de Clovis, premier Roi chrétien²⁹. En 1582, le

²⁷ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554 ; Marie-Françoise ALLOUIS, courriel du vendredi 4 juillet 2008 11:52, objet : Re: 1 BA22 235, Archives Familiales (A. F.).

²⁸ Le Massacre de la Saint-Barthélemy est un massacre de protestants qui eut lieu, principalement, à Paris le 24 août 1572, jour de la fête de saint Barthélemy. Un complot est à l'origine de ce massacre. En effet, Catherine de MEDICIS, hostile au projet d'aide aux Pays-Bas insurgés contre Philippe II et jalouse de l'influence de l'amiral de COLIGNY, alors chef des protestants, s'allie alors aux GUISES pour le faire assassiner. L'assassinat contre l'amiral prévu quatre jours après le mariage d'Henri de NAVARRE (futur Henri IV) et de Marguerite de VALOIS, échoua (22 août). Afin de ne pas être impliquée dans l'enquête Catherine de MEDICIS obtint de Charles IX, pour déjouer un prétendu complot, l'ordre de mettre à mort les chefs protestants. L'amiral de COLIGNY et la plupart d'entre eux furent alors tués dans la nuit du 23 au 24 août. Henri de NAVARRE et CONDE durent abjurer pour sauver leur vie. Puis le peuple se déchaîna dans plusieurs grandes villes de France faisant environ trois mille victimes. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/119838/4/Saint-Barth%C3%A9lemy>, le 15 décembre 2008.

²⁹ Jacques MARSEILLE, *Nouvelle Histoire de France*, Perrin, 1999, p. 484 et 485.

duc de MERCOEUR est gouverneur de Bretagne et jette la province bretonne dans la guerre à partir de 1589. Ligueur, il s'opposera alors à Henri IV jusqu'en 1598. Il créa un parlement autonome au Parlement de Bretagne sis à Rennes, un Parlement de la Ligue, à Nantes. Celui de Rennes et les Etats de Bretagne³⁰ restèrent fidèles au Roi et refusèrent de s'insurger contre celui-ci³¹. Jean MONNERAYE (1.1), alors juge-garde des Monnaies de Rennes reste donc à Rennes, comme les autres notables, et c'est cette position, prise alors, qui est mentionnée dans les lettres³² autorisant ses descendants à se nommer, à compter de 1671, de LA MONNERAYE.

Par la suite, de façon coutumière la particule originale « de la » s'est divisée, et au patronyme MONNERAYE a été associé le « la » de la particule qui est donc, habituellement, considérée comme n'étant composée que du classique « de ». Ainsi, le fils de René MONNERAYE (1.1.2.2.1), Jean (1.1.2.2.1.2a), se nomma LA MONNERAYE³³. Les LA MONNERAYE sont alors classés, dans les ouvrages, généalogiques ou historiques, de façon usuelle, lorsqu'une table patronymique existe, souvent à la lettre L, parfois à la lettre M. Au contraire, la plupart des listes alphabétiques contemporaines, ignorant la classification propre aux particules, regroupe à la lettre D les patronymes possédant une particule commençant par la lettre D³⁴. Nous respecterons ici, et dans les développements suivants, la règle coutumière au détriment de la réalité historique, en considérant que le patronyme de la famille est bien LA MONNERAYE.

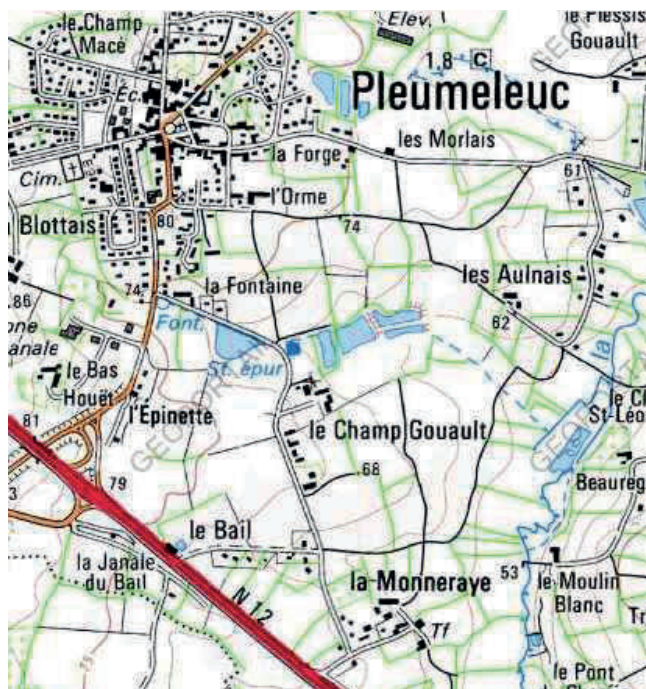
³⁰ Les Etats de Bretagne sont issus du pouvoir ducal lorsque la Bretagne était indépendante, ils garantissaient une certaine autonomie lorsqu'elle fut unie à la France en défendant notamment les exemptions et privilèges fiscaux. Les Etats de Bretagne avaient, en effet, pour rôle de consentir l'impôt et avaient un pouvoir délibérant (ils devaient approuver et percevoir les contributions et prélèvements réclamés par les instances royales). Le pouvoir des Etats de Bretagne fut étendu à divers domaines tel que celui des travaux publics (construction et entretien des routes, ponts et canaux). Ils se réunissaient régulièrement (tous les deux ans) sur convocation royale dans une ville désignée par le Roi. Ils réunissaient les trois ordres mais ne représentaient que les classes les plus privilégiées. Le Tiers-Etat était d'ailleurs souvent représenté par un noble. Le pouvoir des Etats de Bretagne ne cessant de s'étendre, le nombre de membres était de plus en plus limité, ainsi, en 1786, il fallait, pour y assister, avoir plus de 25 ans et plus de 100 ans d'ancienneté dans la noblesse. Les Etats de Bretagne avaient un budget propre et en assuraient la répartition et sa gestion et déléguaient ainsi commissaires, députés syndics et substituts, dotés d'une mission permanente et représentant les trois ordres. Les Etats de Bretagne se sont réunis une dernière fois le 29 décembre 1788 et ils étaient alors composés de neuf cents gentilshommes, trente-et-un membres du clergé et quarante-neuf membres du Tiers-Etat. Sous la V^{ème} République, certains contribuables bretons ont tenté d'échapper à l'impôt sur le revenu en se prévalant du rôle des Etats de Bretagne quant au consentement à l'impôt, et en particulier à l'impôt sur le revenu. Le Conseil d'Etat a précisé, qu'en vertu de l'article 10 du décret de l'Assemblée nationale constituante des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, les dispositions de l'Ancien Régime qui auraient prévu le consentement à l'impôt des Etats de Bretagne ont été définitivement abolies. <http://culture.cg44.fr/Archives/chronologie/revoeta.html>, le 20 novembre 2008 ; Jean de SAINT-HOUARDON, *Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui*, Mémoires et Documents, 2005, p. 25 ; CE, 23 janvier 1980, n° 16279, 8^{ème} et 9^{ème} s.-s.

³¹ François LEBRUN, *L'Ille-et-Vilaine, des origines à nos jours*, éditions Bordessoules, 1984, p. 156 et 157 ; Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-Cl, 1997-1998, p. 9.

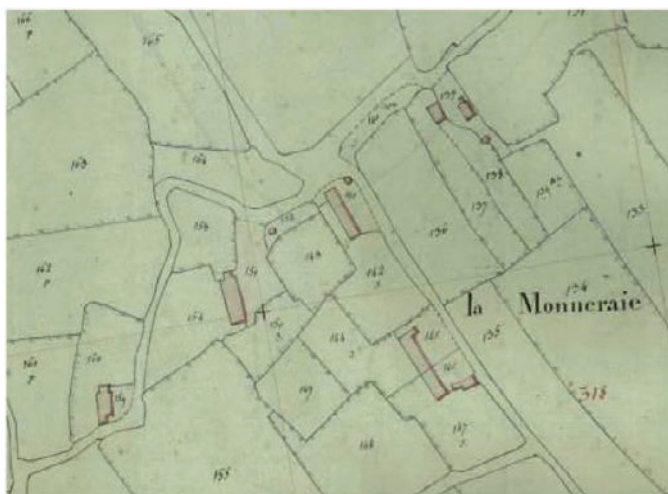
³² A. D. I. V., 1 Ba 22 n° 554.

³³ Dominique de LA BARRE de RAILLICOURT, *A ce titre*, tome VI, 1976.

³⁴ Lors des épreuves du diplôme du Brevet, en 1995, à Paris, mon cousin, Arnaud de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1 2a.4.1 3.3.5.1.3.3), et moi-même avons partagé une salle d'examen regroupant tous les candidats ayant un nom de famille avec une particule.



Le toponyme La Monneraye, Pleumeleuc³⁵



La Monneraie, extrait du Cadastre de Pleumeleuc, 1845³⁶

³⁵ <http://professionnels.ign.fr/visuRechCarto.do>, le 18 août 2009.

³⁶ Section D dite de la Daviais, 1^{ère} feuille, dessin : DEMAY, géomètre, 1845, échelle 1/2000 e. (A. D. I. V.) ; http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35028930&q=sdx_q0&full_screen_id=ILLUSTRA639, le 20 novembre 2008.

II – ORIGINE DE LA FILIATION

La plupart des ouvrages, faisant référence aux LA MONNERAYE, établit une filiation qui remonte au XVI^{ème} siècle. Ainsi, Henri FROTIER de LA MESSELIERE, dans son ouvrage *Les Filiations bretonnes*, considère que les LA MONNERAYE ont pour auteur commun *Pierre MONNERAYE (1), sieur de la Riollaye, bourgeois de Rennes, juge-garde héréditaire de la Monnaie de Rennes, inhumé à Toussaints de Rennes le 29 mai 1617*, il y épousa, le 31 janvier 1579, Nicole BOUTEILLER³⁷.

Cependant, le *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, de Pol POTIER de COURCY³⁸, ainsi que l'ouvrage de Maurice Léo D'ARMAGNAC DEL CER, comte de PUYMEGE, *Les vieux noms de la France de l'Ouest et les familles d'origine française au-delà des mers*³⁹, font référence à une filiation datant du XV^{ème} siècle. Ils considèrent que Macé MONNERAYE (0) est l'auteur commun de la famille LA MONNERAYE. Macé MONNERAYE (0), né en 1438⁴⁰, lieutenant de Dinan (Côtes-d'Armor, 22) épousa Marie GUITON, veuve en 1478. De cette union est issue Pierre (1), seigneur de la Riolais (ou Riollaye), marié à Jeanne COURGET.

De même, différentes généalogies familiales, comme celle réalisée par de MAINDREVILLE, le 20 juillet 1943⁴¹, ont principalement pour auteur commun Macé MONNERAYE (0). Toutefois, dans la généalogie réalisée en 1943, Macé devient « Jean » pour de MAINDREVILLE qui constate, néanmoins, que pour de COURCY (il s'agit vraisemblablement de Pol POTIER de COURCY), Jean devient Macé MONNERAYS.

Il existe également des références plus anciennes aux LA MONNERAYE, datant du début du XV^{ème} siècle. Ainsi, nous trouvons dans l'ouvrage du comte René de LAIGUE, *La noblesse bretonne au XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, Réformations et montres, Évêché de Vannes*⁴², plusieurs références à des LA MONNERAYE ou MOULNERAYE. Ainsi, Michel MOULNERAYE et Jehan, son frère, demeurent en 1427 à la métairie située sur le domaine de la Laronnière, à Sérent (Morbihan, 56). Jehan est absent à la montre⁴³ du 21 avril 1477, mais paye 7 livres⁴⁴ à celle du 4 septembre 1481. À Langon, à la montre de 1427, Raoulet de LA MONNERAYE n'a rien payé et est qualifié de noble. Un Jaspas de LA MONNERAYE apparaît à la montre de Langon du 21 avril 1477, puis à celle du 4 septembre 1481. Enfin, lors de la réformation⁴⁵ de 1513, il est fait mention d'une métairie appelée la Moulneraye qui appartenait à Jaspas de LA MONNERAYE et à son père Raoulet.

³⁷ Henri FROTIER de LA MESSELIERE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 79-87.

³⁸ Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, tome II, édition de 1976 (édition originale 1862).

³⁹ Maurice Léo d'ARMAGNAC DEL CER, comte de PUYMEGE, *Les vieux noms de la France de l'Ouest et les familles d'origine française au-delà des mers*, Paris, 1954, p. 433-435.

⁴⁰ <http://dechav.free.fr/fiche.php?sosa=119616>, le 20 novembre 2008.

⁴¹ A. F.

⁴² René de LAIGUE, *La noblesse bretonne au XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, Réformations et montres, Évêché de Vannes*, tome I, Evêché de Vannes, Rennes, J. Pihon et L. Hommay, Libraires-Editeurs, MDCCCII (1902), p. 281, p. 283-284, 287, p. 778, p. 780, et p. 783.

⁴³ Les montres peuvent être définies comme étant des revues militaires des noblesses médiévale et moderne. Les montres ont en effet des fins militaires : *elles rassemblent les nobles, regroupés par paroisse et en armes afin d'établir et de corriger la capacité militaire de la noblesse locale*. Norbert BERNARD, *La Seigneurie des rives de l'Odé (1425-1575)*, mémoire de maîtrise dactylographié, Brest, 1997, p. 19 ; <http://www.tudchentil.net/spip.php?article6#n1>, le 20 novembre 2008.

⁴⁴⁴⁴ Une livre valait, à la fin du XVII^{ème} siècle, environ 20 euros. Jean de SAINT-HOUARDON, *Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui*, Mémoires et Documents, 2005, p. 41.

⁴⁵ *La réformation est une enquête effectuée dans chaque paroisse pour dresser la liste des gentilshommes et de leurs métayers exempts de l'impôt roturier des fouages* (impôt royal indirect : il remplace la taille en Bretagne, il est perçu par feu (unité fiscale correspondant à une famille de 4,5 habitants en moyenne)), *tailles, subsides et autres levées de deniers dont la noblesse est exempte à cause de son obligation de service militaire. Chaque noble doit justifier d'un nombre de quartiers (générations) de noblesse sous peine d'être dénoncé comme usurpateur de noblesse et de payer une amende, qui, en 1668, s'élève à 100 livres. Et jusqu'à 400 livres pour « ceux qui, voulant soutenir les qualités de*

Un Jean de LA MONNERAYE apparaît également lors des réformations de l'Évêché de Dol en 1513⁴⁶. À Saint-Uniac (Ille-et-Vilaine, 35), il est présenté comme étant noble et sieur de la Villesoriet (Ville-Sorien). À Miniac (Ille-et-Vilaine, 35), un Jehan de LA MONNERAYE se disait noble. Lors de la seconde réformation, à Miniac-Morvan (Ille-et-Vilaine, 35), Jean de LA MONNERAYE se disait noble et possédait le manoir de la Villeblanche.

Ces différentes personnes ne sont pas présentes dans les diverses généalogies étudiées. Au regard de la fréquence du patronyme LA MONNERAYE en Bretagne et de l'état actuel de nos recherches, il semble délicat de rapprocher généalogiquement ces individus avec les membres de la famille LA MONNERAYE, quand bien même cela nous semble crédible. Afin de partir sur une base unique, il est nécessaire de déterminer un référentiel. Nous prendrons donc pour hypothèse, celle qui nous semble la plus plausible, étayée et retenue par nos aînés, que la famille LA MONNERAYE doit avoir pour auteurs Macé MONNERAYE (0) et Marie GUITON.

chevalier et écuyer, succomberaient par le jugement des commissaires ». <http://pele.m.free.fr/reformations/index.htm>, le 20 novembre 2008 ; http://www.crdp.ac-rennes.fr/crdp_dossiers/dossiers/maraisdol/presentation/partiemarais/lexique.htm, le 10 février 2010.

⁴⁶ <http://pele.m.free.fr/reformations/reforme-1.htm>, le 20 novembre 2008, et <http://pele.m.free.fr/reformations/reforme-2.htm>, le 20 novembre 2008 ; Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne 1554-1790*, seconde édition, 1991, n° 905.

CHAPITRE 2

GENEALOGIE LA MONNERAYE

À la différence des autres sujets présentés dans l'ouvrage, les sources relatives à la généalogie de LA MONNERAYE ne seront pas systématiquement présentées dans les développements suivants. En effet, la diversité et le manque de lisibilité (auteur, date, etc.) de celles ayant servies à la réalisation des différentes généalogies familiales, fondues dans la généalogie présentée ici, empêchent une présentation exhaustive de celles-ci.

Nous pouvons toutefois citer ici, notamment, le précieux travail réalisé par Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1)⁴⁷, *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, dont le cahier a été recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), ou, plus récemment, celui de Jean-Pierre de PORCARO, *Chronique familiale de la famille de LA MONNERAYE, l'histoire de ses descendants a été établie sur 18 générations*.

Par ailleurs, de nombreuses informations présentées ici sont reprises et détaillées dans les autres chapitres dans un souci de lisibilité de la généalogie présentée.

I – BRANCHE COMMUNE

Génération « 0 »

Macé MONNERAYE (0), serait né en 1438⁴⁸. Il fut lieutenant de Dinan. Les lieutenants furent nommés, dans un premier temps, par les baillis ou sénéchaux chargés de rendre la justice au nom du Roi dans les bailliages⁴⁹. En effet, ceux-ci souhaitant se décharger de leurs obligations se faisaient représenter par des lieutenants (pratique mentionnée dans une ordonnance royale de 1254). Dans la première moitié du XIV^{ème} siècle, cette pratique semble se généraliser alors même qu'elle est mal acceptée par les français puisque le bailli, dépositaire de l'autorité judiciaire royale, ne remplit plus sa première fonction. Dans une ordonnance de 1357, Jean Le Bon interdit cette habitude et ordonne aux baillis de rendre justice eux-mêmes. Mais la pratique semble la plus forte et une nouvelle ordonnance de 1389 prévoit une exception en permettant aux baillis de se faire représenter par des lieutenants en cas de nécessité : l'exception devint la règle ! Dès lors, le Roi entreprit de rendre les lieutenants indépendants des baillis et de les soumettre à son contrôle : à la fin du XIV^{ème} siècle, le Roi nomme directement des lieutenants, leur offre une

⁴⁷ Les numéros entre parenthèses et en italiques renvoient à l'armorial des familles alliées aux de LA MONNERAYE, réalisé par de MAINDREVILLE, reproduit à l'issue de ce chapitre. Les numéros entre parenthèses et en gras renvoient à la numérotation descendante d'ABOVILLE (celle-ci n'est pas sans faille/erreur, des personnes ayant été ajoutées après une première numérotation).

⁴⁸ <http://dechav.free.fr/fiche.php?sosa=119616>, le 20 novembre 2008.

⁴⁹ Le domaine royal est découpé dès Philippe Auguste en bailliages, premier degré de la justice royale. Il en existait près de quatre cents à la veille de la Révolution. En Bretagne, notamment, ils prennent le nom de sénéchaussée. Les bailliages étaient notamment compétents en première instance pour juger les « cas royaux », les questions civiles ou criminelles des nobles. Ils pouvaient examiner les appels des jugements, rendus par les justices seigneuriales et les prévôts, non attribués aux parlements. Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars, n° 29, p. 35.

carrière stable et exige qu'ils soient capables et formés. Par une ordonnance de 1510, Louis XIII achève cette réforme en faisant du lieutenant un officier royal nommé par le Roi⁵⁰.

Macé MONNERAYE (0) épousa **Marie GUITON (1)** et décéda en 1478. Dont, vraisemblablement, Pierre MONNERAYE (1).

Génération 1

Pierre MONNERAYE (1), seigneur de la Riolais, est né à Rennes (Ille-et-Vilaine, 35) en 1473 et décéda en 1557. Il épousa **Jeanne COURGET (2)**.

Dont : Jean (1.1), qui suit.

Pierre (1.2), qui suit.

Jeanne, baptisée⁵¹ à Saint-Sauveur de Rennes, le 19 mars 1531⁵².

Constance, baptisée à Saint-Sauveur de Rennes, le 26 mai 1533⁵³.

Jeanne, baptisée à Saint-Sauveur de Rennes, le 8 mars 1535⁵⁴.

Pierre, baptisé en Saint-Sauveur de Rennes, le 18 juin 1536⁵⁵.

Jeanne, baptisée à Toussaint de Rennes, le 13 août 1537⁵⁶.

Perrine, baptisée à Toussaint de Rennes, le 7 décembre 1538⁵⁷.

Nicole, baptisée à Toussaint de Rennes, le 13 février 1540⁵⁸.

Bonabe, baptisé à Toussaint de Rennes, le 26 juillet 1542⁵⁹.

Génération 2

Jean MONNERAYE (1.1), seigneur de la Riolais, est né à Rennes en 1537 et fut baptisé à Toussaint de Rennes. Il fut marchand, juge-garde des Monnaies de Rennes (1582 à 1602)⁶⁰ et, semble-t-il, maire de Rennes. Jean MONNERAYE (1.1) resta fidèle au Roi lors des guerres de religion, et particulièrement en 1589 lorsque les ligueurs se réfugièrent à Rennes alors que les notables rennais réaffirmaient leur fidélité au Roi⁶¹.

⁵⁰ Olivier COLIN, Albert RIGAUDIERE, Yves SASSIER, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale, Des temps féodaux aux temps de l'Etat*, tome II, Armand Colin, 1998, p. 234-235.

⁵¹ Seuls les registres paroissiaux permettent de déterminer une date de naissance avant que les communes tiennent des registres de naissance. Ceux-ci sont issus de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 qui, au-delà d'imposer le français dans le royaume de France, demande que soient consignés les actes de baptême et de sépulture sur des registres à l'échelle du royaume, avant que ce souhait ne s'étende aux actes de mariages en 1579 (ordonnance de Blois (Loir-et-Cher, 41). Paul POVOAS, *Généalogiquement pratique : Les registres paroissiaux*, 1^{ère} partie, Votre Généalogie, février-mars 2009, n° 29, p. 44.

⁵² Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁵³ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁵⁴ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁵⁵ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁵⁶ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁵⁷ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁵⁸ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁵⁹ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁶⁰ <http://archivesmonetaires.org/dossiers/ateliers/rennes/personnel/index.html#jurisdiction>, le 5 juin 2003 ; site @rchives monétaires.org, <http://www.archivesmonetaires.org>, le 20 novembre 2008.

⁶¹ Lettres de noblesse pour Jean MONNERAYE (1.1 2.1), données en septembre 1653 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 11 octobre 1653, A. D. I. V., 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

Il épousa **Jacquette ESCOUFFART (3)**, fille de Georges ESCOUFFART, auditeur des comptes, et de Marguerite de BOURGNEUF (dernière héritière de sa famille), sieur et dame de Millers.

Des lettres patentes relatives à la réglementation du commerce de draps et d'étoffes et, notamment, à la mise en place d'un étalon d'aunes⁶² (trois pieds, sept pouces et huit lignes), du 13 mai 1540, indiquent que *Jan MONNERAYE* est alors marchand, probablement de draps, et habite la ville de Rennes⁶³. Nous comprenons ici qu'un problème de concordance de date existe : il ne peut être marchand en 1540 en étant né trois ans plus tôt. Nous n'avons cependant pas trouvé trace d'un Jan MONNERAYE : il pourrait s'agir (malgré tout) du père de Jean MONNERAYE (1.1.1.) (également marchand à Rennes) ou d'un frère (non rencontré dans nos recherches) de Pierre MONNERAYE (1).

Dont : Jean (1.1.1), qui suit.
Pierre (1.1.2), qui suit.

Pierre MONNERAYE (1.2), seigneur de la Verrie, dit « l'aîné » (par opposition à Pierre MONNERAYE (1.1.2) dit le « le jeune ») fut baptisé, à Saint-Sauveur de Rennes, le 24 octobre 1543. Il fut huissier au Parlement de Bretagne. Les huissiers étaient des auxiliaires indispensables de la justice et assuraient, notamment, toutes les significations : assignations à témoins, recherches et perquisitions d'inculpés⁶⁴.

Pierre MONNERAYE (1.2) épousa **Léonarde PARIS (4)**.

Dont : Léonard (1.2.1), qui suit.
Jeanne, baptisée à Saint-Sauveur de Rennes, le 10 juillet 1577⁶⁵.
Perrine, baptisée à Toussaint de Rennes, le 21 octobre 1581⁶⁶. Elle épousa Pierre DROUET, sieur de Seuve⁶⁷.
Macée, baptisée à Toussaint de Rennes, le 13 juin 1583⁶⁸.
Michelle, baptisée à Toussaint de Rennes, le 16 décembre 1585⁶⁹.
Jean, baptisé à Toussaint de Rennes, le 1^{er} octobre 1587⁷⁰.

Génération 3

Jean MONNERAYE (1.1.1), sieur de Saint-Cyr, marchand, est né en Saint-Sauveur de Rennes en 1555 et fut baptisé le 27 février 1556⁷¹.

⁶² Mesure de longueur instaurée par François I^{er}, sa longueur fut modifiée à plusieurs reprises. Ce système sera supprimé après la Révolution française par le système métrique décimal actuel.

⁶³ A. D. I. V., 1 Ba 4 n° 258.

⁶⁴ Initialement, les huissiers étaient chargés de garder les portes de la chambre du Roi, d'en ouvrir les battants ou d'en maintenir les « huis clos ». Ils contrôlaient l'accès au parquet (ministère public) et les personnes non admises devaient « rester sur le carreau » (comprendre, s'asseoir sur le sol pavé de la salle). Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars, n° 29, p. 37.

⁶⁵ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁶⁶ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁶⁷ Arbre généalogique réalisé par un inconnu, A. D. I. V., 2 EL 25.

⁶⁸ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁶⁹ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁷⁰ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

⁷¹ Gaëtan de TERNAY, *Dictionnaire des magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne*, Gaëtan d'AVIAU de TERNAY, 1995, p. 299.

Il épousa en 1587, **Jeanne HAREL (5)**, dame de la Noë, fille de Pierre HAREL et de Jeanne BEGASSE. Elle fut baptisée, en Saint-Sauveur de Rennes, le 8 juillet 1565 et fut inhumée, en Toussaint de Rennes, le 13 mars 1634. Elle s'est remariée avec François HUART, sieur de Sandé et de la Noë, greffier au Parlement de Bretagne.

Dont : Perrine (1.1.1.1), baptisée à Saint-Sauveur de Rennes le 10 juin 1589. Elle est décédée le 26 septembre 1659 et fut inhumée le 28 en la chapelle de Saint-Eustache, à Saint-Aubin de Rennes⁷². Perrine (1.1.1.1) épousa à Rennes, en l'église de Saint-Aubin, en janvier 1607 René LE CORVAISIER (11), sieur de Pelleine et conseiller au Parlement de Bretagne. Il fut baptisé en l'église de la Croizille (Maine⁷³), le 23 octobre 1578, et est décédé à Rennes où il fut inhumé, à Saint-Aubin, le 4 septembre 1652.

Par lettres patentes de février 1654, enregistrées au Parlement de Bretagne le 28 mars 1654, Perrine (1.1.1.1) obtint, après le décès de son époux, la confirmation des droits forestiers qui étaient liés à la terre et seigneurie de Lartoirs dans la forêt de Fougère en Bretagne : droits d'usage (pâturage, utilisation du bois, etc.), droit de mettre un forestier dans ladite forêt⁷⁴. La forêt était en effet l'une des principales ressources naturelles et les forêts étaient très surveillées et furent très tôt administrées⁷⁵. Par ailleurs, les premiers officiers des « Eaux et Forêts » rendaient la justice⁷⁶. A la fin du XV^{ème} siècle, les coutumes concernant l'utilisation des ressources de la forêt (fourniture de bois, pâturage des bestiaux, etc.) ont été écrites et rendaient compte des droits d'usage, affouage, etc. Toutefois, l'absence de surveillance, effective ou efficace, des autorités rendait les abus faciles. Aussi, l'administration royale a supprimé les droits reconnus abusifs et a réglementé les autres : volonté que l'on peut retrouver dans les lettres susvisées. Une ordonnance de 1669 (dont de nombreux principes furent repris dans le Code forestier de 1827) illustre cette préoccupation de « bonne administration » de la forêt et de ses ressources en énonçant des principes de gestion de la forêt.⁷⁷

Dont : deux filles. Renée (1.1.1.1.1) épousa Paul HAY, baron des Nétumières, tandis que la seconde (dont nous ignorons le nom) épousa le sieur de LA GREE-NOLAYE⁷⁸.

⁷² http://pinonnais.free.fr/genea/actes/26_09_1659.txt, le 24 février 2008.

⁷³ Cette information contenue dans de nombreuses généalogies familiales (reprise ici pour cette raison) n'a pas été retrouvée malgré nos premières recherches. Il ne semble pas exister de commune/paroisse dans le Maine-et-Loire (49) portant ce nom.

⁷⁴ A. D. I. V., 1 Ba 21, n° 161.

⁷⁵ Dans une lettre du 24 février 1773 (écrite par un inconnu), adressée à Monsieur CHARTRAIN, officier au grenier à sel (officiers chargés de la vente du sel et qui étaient également juges de première instance pour les questions relatives à la gabelle) à Mamers (Sarthe, 72), il est ainsi indiqué que, dans le but de ne pas dépeupler la rivière, personne n'a le droit de pêcher au feu (technique ancestrale de pêche consistant à attirer le poisson la nuit grâce à une lumière artificielle), ni seigneur, ni vassal. Cette même personne alerte, par une lettre du 13 février 1773, le même officier, du braconnage des gens de la Corbinière durant un hiver où les rivières gelaient. Lettre du 13 février 1773, écrite par un inconnu, adressée à Monsieur CHARTRAIN, officier du grenier à sel de Mamers, A. F. ; lettre du 24 février 1773, écrite par un inconnu, adressée à Monsieur CHARTRAIN, officier au grenier à sel de Mamers, A. F. ; <http://www.ifremer.fr/docelec/notice/1966/notice3971.htm>, le 23 mai 2009 ; *Dictionnaire de l'Académie française*, par l'Académie française, 6^{ème} édition, Firmin Didot frères, 1835, p. 858.

⁷⁶ Les tables de marbre des Eaux et Forêts jugeaient les affaires concernant les ventes et coupes de bois, les droits de pâturages en forêt, les pêches, les chasses, la navigation et les moulins sur les rivières et les canaux. Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars, n° 29, p. 29.

⁷⁷ Jacques LIAGRE, Jean CASORATI, *La Forêt et le Droit*, <http://www.onf.fr/doc/pdf/droitforet.pdf>, le 26 juin 2008.

⁷⁸ Selon Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1) les filles de Perrine (1.1.1.1) seraient en réalité ses sœurs. Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 2.

Jeanne (1.1.1.2), baptisée en Saint-Sauveur de Rennes le 14 octobre 1590. Elle épousa, vers 1613, Jules GUERSANS (10), sieur du Prebouay, décédé à Rennes en Saint-Aubin où il fut inhumé le 1^{er} mars 1625, conseiller au Parlement de Bretagne. Il a été anobli en 1587⁷⁹. Dont postérité⁸⁰.

Jacquette ou Jacqueline (1.1.1.3), baptisée en Saint-Sauveur de Rennes le 15 juillet 1596. Elle est décédée à Rennes et inhumée aux Jacobins le 6 décembre 1623 (son cœur fut déposé à Saint-Aubin de Rennes le 7). Elle épousa Gervais HUART (9), fils de François HUART et de Louise GOUAULT, seigneur de la Grandrivière et de la Garoulaye. Baptisé en Saint-Aubin de Rennes le 6 juillet 1595, il décéda à Rennes et fut inhumé en la Cathédrale de Rennes le 11 janvier 1662. Il fut conseiller au Parlement de Bretagne et se maria avec Jeanne-Louise de LA BARRE.

Pierre-Ange (1.1.1.4), seigneur du Breil, est né vers 1585 et décédé à Rennes le 7 janvier 1657⁸¹. Selon Hervé AUDRAIN et Gaëtan de TERNAY, Pierre-Ange MONNERAYE (1.1.1.4) se nommerait en réalité Jean⁸².

Pierre-Ange MONNERAYE (1.1.1.4) fut miseur (comptable municipal) de la ville de Rennes de février 1616 à février 1617⁸³, conseiller secrétaire du Roi⁸⁴ (office dont il fut pourvu le 15 mars 1622 et reçu le 6 août 1622). Il fut également commis au greffe civil, puis greffier civil agréé par le Parlement de Bretagne, au décès de COURIOTTE dont il était autorisé à continuer le bail, à la condition de se pourvoir, dans les six mois d'une charge de secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bretagne (ou Chancellerie près le Parlement de Bretagne)⁸⁵. Ce qu'il fit : il fut reçu le 4 août 1618. Il fut également greffier civil de la Chambre des Requêtes⁸⁶. Après son décès en charge à Rennes en Saint-Jean le 7 janvier 1657 (inhumé le 8 janvier 1657, en Toussaint de Rennes), ses héritiers ont fait recevoir à sa place son gendre Gilles MALESCOT (16) et, provisoirement, la direction du greffe a été confiée à son parent Pierre MONNERAYE (1.1.2.1.2)⁸⁷.

⁷⁹ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome I, 2000, p. 629.

⁸⁰ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome II, 2000, p. 767.

⁸¹ Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne 1554-1790*, seconde édition, 1991, n° 905.

⁸² Gaëtan de TERNAY, *Dictionnaire des magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne*, Gaëtan d'AVIAU de TERNAY, 1995, p. 299 ; Hervé AUDRAIN, *La Chambre des comptes de Bretagne au temps de la Fronde*, 2 volumes, 2000, p. 102.

⁸³ Archives municipales de Rennes, CC958 et CC959.

⁸⁴ Office largement présenté dans le chapitre suivant consacré à la noblesse de la famille LA MONNERAYE.

⁸⁵ La Chancellerie de France est démembrée à la fin du XV^{ème} siècle et devient alors la Chancellerie royale de l'Ancien Régime ou la Grande Chancellerie (à l'origine la Chancellerie de France). Elle était chargée sous les carolingiens de contrôler la rédaction et l'expédition des actes royaux et d'y apposer le sceau du Roi (lettres scellées du grand sceau) : c'était le lieu où l'on scellait les lettres émanées du Roi. Du démembrement de la Chancellerie de France sont issues la Grande Chancellerie et les petites chancelleries. Ainsi, en mars 1554 est créée la Chancellerie près le Parlement de Rennes, la Chambre des comptes et les cours des aides. http://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_sceau_de_France, le 20 novembre 2008 ; http://www.an1000.org/forum/587_0-la-sigillographie-l-etude-des-sceaux.html, le 20 novembre 2008 ; Adolphe CHÉRUÉL, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 1ère partie, Paris, Hachette et Compagnie, 1855, p. 129 ; François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1ère édition, 2ème trimestre 1965, janvier 2003, p. 51 et 57. La distinction entre les différents offices de secrétaires est présentée dans le chapitre suivant consacré à la noblesse de la famille LA MONNERAYE.

⁸⁶ A. D. I. V., 1 Ba 225.

⁸⁷ Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne 1554-1790*, seconde édition, 1991, n° 905.

Il épousa Perrine RONDEL (8), fille de noble homme Germain RONDEL, greffier civil au présidial de Rennes⁸⁸.

Par un édit du mois de juillet 1626, les greffes civil et criminel du pays et province de Bretagne ont été vendus et revendus. Pierre MONNERAYE (1.1.1.4.), conseiller, notaire et secrétaire à la Chancellerie de Bretagne, s'en est rendu adjudicateur moyennant la somme de 327 100 livres (somme versée le 30 décembre 1626). Il prête alors serment pour l'exercice desdits greffes et places de commis et clerks. Les lettres patentes relatives à cette adjudication ont été signées le 13 mai 1628 par le Roi, dans un lieu particulier : le camp devant la ville de La Rochelle⁸⁹.

La Rochelle figurait alors parmi les places fortes concédées aux protestants par l'Édit de Nantes⁹⁰. La ville comptait vingt huit mille habitants et disposait d'une flotte de navire : elle était suffisamment puissante pour faire craindre à l'émergence d'un État dans l'État. Louis XIII et le Cardinal de RICHELIEU⁹¹ décidèrent, en 1626 d'en faire le siège afin de réduire ce bastion protestant alors soutenu par l'Angleterre qui occupait l'Île de Ré. Les protestants avaient en effet pris les armes, contre l'autorité royale et catholique, sous le commandement d'Henri, duc de ROHAN. Le siège de la Rochelle, épisode marquant d'une guerre qui en connut d'autres, a donné lieu à la construction d'une digue, constituée de gravats, pieux et débris de vaisseaux, haute de 20 mètres et longue de 1 500 mètres. Cette digue a permis de fermer le port aux anglais. Sur terre, les armées royales interdirent tout déplacement grâce à la construction d'une ligne de retranchement longue de plusieurs kilomètres. Louis XIII retourna à Paris en février 1627. Les assiégés, dont le maire de La Rochelle, Jean GUITTON, souffrirent alors de la famine. Ils demandèrent, sans succès, que les bouches inutiles soient autorisées à quitter la ville. En 1628, il restait quelques six mille personnes et, au regard de leur courage et dans la crainte d'une étendue du conflit compte tenu du sort réservé aux assiégés⁹², le Cardinal de RICHELIEU prévint, le 29 octobre 1628, en cas de reddition, l'amnistie des assiégés, le démantèlement des fortifications et l'abolition de tous les privilèges de la ville. Louis XIII devint alors Louis le Juste qui punit et qui pardonne. Le 28 juin 1629, la paix d'Alès marqua la fin des guerres de Religion en France : les dispositions juridiques et religieuses de l'édit de Nantes furent confirmées, les places de sûreté et les privilèges politiques des protestants furent supprimés⁹³.

⁸⁸ Gaëtan de TERNAY, *Dictionnaire des magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne*, Gaëtan d'AVIAU de TERNAY, 1995, p. 299.

⁸⁹ A. D. I. V., 1 Ba 17, n° 234.

⁹⁰ Édit qui fut promulgué à Nantes le 13 avril 1598 et complété le 2 mai. Il instaura, sauf à Paris, la liberté de culte pour les protestants dans une bonne moitié de la Bretagne et dans les villes épiscopales. Les protestants bénéficièrent également de nouveaux droits politiques et juridiques et purent être admis à tous les emplois publics et leurs enfants dans toutes les écoles. Ils purent demeurer une force disposant de cent cinquante lieux dits de « refuge », dont cinquante et une places de « sûreté », défendues par une armée potentielle de vingt cinq mille hommes. Jacques MARSEILLE, *Nouvelle Histoire de France*, Perrin, 1999, p. 494.

⁹¹ *Né en 1585 dans une famille poitevine de bonne noblesse, Armand-Jean du PLESSIS de RICHELIEU est d'abord destiné à la carrière des armes. Son frère, Alphonse, nommé évêque de Luçon, ayant toutefois refusé cette charge pour rentrer à la Grande Chartreuse, il est contraint de rentrer dans les ordres pour conserver à sa famille les revenus de cet évêché « le plus crotté de France », écrit-il mélancoliquement le 21 décembre 1608.* Jacques MARSEILLE, *Nouvelle Histoire de France*, Perrin, 1999, p. 505.

⁹² Les habitants de La Rochelle étaient si affaiblis par la faim qu'on a vu « une mère dévorer sa fille morte et une sœur ronger les doigts de son frère ». Jacques MARSEILLE, *Nouvelle Histoire de France*, Perrin, 1999, p. 508.

⁹³ Jacques MARSEILLE, *Nouvelle Histoire de France*, Perrin, 1999, p. 507 – 509 ; <http://www.herodote.net/histoire/evnement.php?jour=16281101>, le 20 novembre 2008 ; <http://www.histoirepassion.eu/spip.php?article947>, le 20 novembre 2008.

Dont : Jean (1.1.1.4.1), qui fut conseiller et maître à la Chambre des comptes⁹⁴ de Bretagne, par résignation de Jean FROTET (nommé sous Louis XIII et reçu à la Chambre le 8 octobre 1737). Jean (1.1.1.4.1) résigna en faveur de Jean FLEURY, seigneur de Poncel (lettres de provisions du 31 décembre 1649) qui est reçu le 19 février 1650.

Jean (1.1.1.4.1) fut destitué de son office. Philippe JARNOUX et Dominique LE PAGE, dans leur article, *La Chambre des comptes de Bretagne à l'époque moderne*, précisent que la monarchie n'usait plus (ou très peu) de son pouvoir de destitution, à l'encontre des officiers, et que, dès lors, *les destitutions furent, dans la première moitié du XVI^{ème} siècle, exceptionnelles et visèrent des officiers qui, à titre individuel, avaient commis des délits dans l'exercice de leur fonction comme le président Georges Le MIGNOT suspendu en 1587 et le maître Jean MELOU en 1650 ou qui s'étaient compromis dans des affaires criminelles comme dans le cas du maître Jean MONNERAYE, accusé de meurtre et chassé de la Chambre en 1648*⁹⁵. Une remontrance⁹⁶ du procureur général datant du 4 février 1648, dans le livre des audiences, indique que le meurtre eut lieu le 17 août 1647 sur une personne de quelque notoriété et que, dès lors, l'accusation mentionnée par Philippe JARNOUX et Dominique LE PAGE est confirmée. Par ailleurs, il semble que cela ne soit *pas la première fois que MONNERAYE se laisse emporter, cependant cela n'avait jamais atteint cette gravité. La Chambre avait même pris des sanctions auparavant : « Les remontrances qui lui ont été faites au bureau de temps en temps sans autre châtement n'ont pu corriger ses mauvaises habitudes, ni empêcher qu'il ne soit enfin tombé dans un crime »*⁹⁷. Au cas d'espèce, c'est la chambre qui prit la décision de chasser l'un des siens afin d'assurer et de préserver une légitimité nécessaire à une cour de justice financière.

Jean (1.1.1.4.1) ne semble pas décédé le 7 décembre 1637, comme l'indique Hyacinthe de FOURMONT qui retient que sa charge de maître des comptes a été transmise par décès à cette date⁹⁸. Il décéda vraisemblablement, sans alliance, en 1649, peu de temps après avoir résigné en faveur de Jean FLEURY, puisqu'il fut inhumé, selon Gaëtan de TERNAY et Hervé AUDRAIN, le 19 décembre de cette même année à Saint-Sauveur de Rennes⁹⁹.

Marie (1.1.1.4.2), née et baptisée à Rennes en Saint-Jean le 24 juin 1619. Elle épousa à Saint-Étienne de Rennes, le 11 ou le 12 novembre 1635, Gilles

⁹⁴ La Chambre des comptes était un organe financier issu de la Cour du Roi vers 1300 et organisé par l'Ordonnance de Vivier-en-Brie (Seine-et-Marne, 77) en 1320. La Chambre des comptes s'occupait du contrôle de la gestion financière du domaine royal et des comptes de l'Hôtel du Roi. La Chambre des comptes de Bretagne, instituée par Jean IV (qui régna de 1364 à 1399) fut transférée de Vannes (Morbihan, 56) à Nantes (Loire-Atlantique, 44) en 1492. Elle vérifiait la gestion du trésorier et du receveur général du duché. Elle statuait sur les requêtes des receveurs ou des contribuables qui sollicitaient des allègements et des dégrèvements. Ses arrêts étaient susceptibles d'appel devant le Parlement. Jean de SAINT-HOUARDON, *Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui*, Mémoires et Documents, 2005, p. 77 ; Jean CARPENTIER, François LEBRUN, *Histoire de France*, Seuil, 1987, p. 454.

⁹⁵ Philippe JARNOUX et Dominique LE PAGE, « Du XVI^{ème} siècle à la Révolution, Quelques perspectives générales », *La Chambre des comptes de Bretagne*, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Anjou, Maine, Touraine, Presses Universitaires de Rennes, tome 108, 2001, n° 4, p. 38.

⁹⁶ Les remontrances étaient des observations présentées par les Parlements à l'occasion de l'enregistrement d'une mesure royale pour amener le Roi à y renoncer ou à en modifier la teneur. *Le Parlement de Bretagne, les parlementaires à Rennes au XVIII^{ème} siècle*, C. R. D. P. de Bretagne, 1994, Annexes générales, p. 6

⁹⁷ Hervé AUDRAIN, *La Chambre des comptes de Bretagne au temps de la Fronde*, 2 volumes, 2000, p. 102.

⁹⁸ Hyacinthe de FOURMONT, *Histoire de la Chambre des comptes de Bretagne*, 1854, p. 328.

⁹⁹ Gaëtan de TERNAY, *Dictionnaire des magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne*, Gaëtan d'AVIAU de TERNAY, 1995, p. 299 ; Hervé AUDRAIN, *La Chambre des comptes de Bretagne au temps de la Fronde*, 2 volumes, 2000, p. 103.

MALESCOT (16), sieur des Hayes. Celui-ci est né en Saint-Germain de Rennes le 21 mai 1671 et fut greffier civil au Parlement de Bretagne et secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bretagne de 1645 à 1669¹⁰⁰.

Gillette-Marguerite (1.1.1.4.3), décédée le 9 février 1705. Elle épousa Jean AULNETTE (17), sieur de la Germelaye (ou Grennelaye, ou encore Gremelaye), procureur du Roi au Présidial de Rennes¹⁰¹. Monseigneur de LA VIEUVILLE acheta en 1665 deux maisons avec jardins situées entre la rue Basse et la rue d'Échange, à Rennes, appartenant à Jean AULNETTE, sieur de la Grennelais, et à Gillette-Marguerite MONNERAYE (1.1.1.4.3)¹⁰².

Pierre MONNERAYE (1.1.2), dit « le jeune », sieur de la Riolois ou Riollaye, est né en 1540. Il était bourgeois de Rennes et de Nantes, huissier au Parlement de Bretagne et juge-garde héréditaire de la Monnaie de Rennes, pourvu le 18 mai 1609. Il épousa, le 31 janvier 1579, **Nicole BOUTEILLER (6)**, dame de Bourgneuf, à Toussaint de Rennes, où il fut inhumé, le 29 mai 1617.

Dont : Jean (1.1.2.1), auteur de la branche de LA MONNERAYE de MENARD présentée ultérieurement.

Pierre (1.1.2.2), auteur de la banche de LA MONNERAYE de BOURGNEUF, présentée ci-après.

Léonard MONNERAYE (1.2.1), sieur du Bois Perrin, est né à Rennes le 1^{er} juillet 1584¹⁰³ et y est décédé le 4 mars 1632. Il fut marchand de drap et de soie, et échevin de Rennes. Il épousa **Perrine GEORGET (7)**.

Dont : René (1.2.1.2), auteur de la branche de LA MONNERAYE de LA MESLEE,

Raoul (1.2.1.1), auteur de la banche de LA MONNERAYE du ROCHER, présentée ultérieurement avec celle de LA MONNERAYE de LA MESLEE.

Nicole (1.2.1.3), qui épousa Gilles des HAYERS.

¹⁰⁰ Gaëtan de TERNAY, *Dictionnaire des magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne*, Gaëtan d'AVIAU de TERNAY, 1995, p. 300.

¹⁰¹ Gaëtan de TERNAY, *Dictionnaire des magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne*, Gaëtan d'AVIAU de TERNAY, 1995, p. 300.

¹⁰² Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome III, 1880, p. 443.

¹⁰³ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

II – BRANCHE DE LA MONNERAYE DE BOURGNEUF

Génération 4

Pierre MONNERAYE (1.1.2.2), sieur de la Verrie, fut huissier au Parlement de Bretagne, conseiller secrétaire du Roi en la Chancellerie de Bretagne en 1638 et juge garde héréditaire de la monnaie de Rennes. Il est décédé après le 18 avril 1651 (date à laquelle il achète pour son fils René (1.1.2.2.1) la charge notaire-secrétaire en la Cour du Parlement de Bretagne, de Jean PICQUET de la MOTTE, moyennant 42 000 livres et 500 livres d'épingles¹⁰⁴ pour la veuve du titulaire du défunt¹⁰⁵) et avant le 22 juillet 1654.

Il épousa **Marguerite NICOLLON (13)**, originaire d'Angers, dont le frère était seigneur des Anges et capitaine¹⁰⁶ au Régiment de Touraine. Elle était la fille de Laurent NICOLLON (13) et de Julienne GUERINEAU.

La famille de BOURGNEUF était éteinte, ce qui permit à cette branche de la famille LA MONNERAYE de prendre le nom de BOURGNEUF, nom de la mère de Jacquette ESCOUFFART (3) (épouse de Jean MONNERAYE (1.1)), Marguerite de BOURGNEUF, dame de Millers, afin de se distinguer des autres branches. Philippe BONNICHON avance également que Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) *tirait son nom de « la métairie noble de Bourgneuf, située au canton de S. Cyr paroisse S. Etienne...consistant en un Enbas avec cheminée, cour, étable, cellier et autres logements, jardins et pièces de terre labourable et en pré »*¹⁰⁷.

Dont : René (1.1.2.2.1), qui suit.

Jean (1.1.2.2.2), licencié en droit¹⁰⁸, qui fut protonotaire du Saint-Siège apostolique¹⁰⁹ et grand archidiacre de la cathédrale de Rennes le 23 juin 1645. Il résigna en 1691¹¹⁰.

Gilles (1.1.2.2.3), sieur du Rouvray, avocat au Parlement de Bretagne, qui épousa Gabrielle PHILIPPOT (25) de CHAMBAUX.

Dont : Jacquemine-Renée (1.1.2.2.3.1), qui est née et baptisée à Rennes en l'église de Saint-Pierre-en-Saint-Georges, le 31 décembre 1652. Elle avait pour parrain René

¹⁰⁴ Pourcentage remis généralement aux femmes qui ont servi d'intermédiaires (rapprochement des parties pour la conclusion d'un contrat, recueil des consentements, etc.) dans une transaction. Les sommes ainsi reçues présentent un caractère d'honnêteté que n'ont pas celles perçues au titre du pot-de-vin (demeurant la récompense des hommes). <http://collections.civilisations.ca/gene/Glossaire/glossaire.htm#e>, le 20 novembre 2008 ; William DUCKETT, *Dictionnaire de la conversation et de la lecture: inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous*, tome VIII, seconde édition, Paris, Michel Lévy, 1854, p. 684.

¹⁰⁵ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 161.

¹⁰⁶ Il convient de se reporter au chapitre relatif aux « LA MONNERAYE et l'armée » pour avoir un bref aperçu des grades dans l'armée sous l'Ancien Régime.

¹⁰⁷ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 97.

¹⁰⁸ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554.

¹⁰⁹ Les protonotaires étaient des officiers de la cour de Rome qui expédiaient, dans les grandes causes, les actes que les simples notaires apostoliques expédiaient dans les petites. Ils étaient au nombre de douze et on les comptait au rang des prélats. Ils portaient le violet, le rochet et le chapeau, avec le cordon et bord violet. Ils portaient sur leur écu le chapeau, d'où pendaient deux rangs de houppes de sinople (couleur verte) une et deux. Dans l'Église de France, le titre ou la qualité de protonotaire ne recouvrait pas nécessairement une fonction et il s'obtenait par un rescrit du pape. F. GAUCHER, courriel du 16 mars 2004, objet : [Noblesse_Bretonne] Qualité de protonotaire.

¹¹⁰ Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome I, 1880, p. 174.

de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1) et pour marraine Jacqueline BOSSART, femme de Gilles PHILIPPOT, sieur des Chambaux¹¹¹.

Jean-Joseph (1.1.2.2.3.2), qui est né et baptisé à Rennes en la paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, le 20 mars 1654 (nommé alors « Jan-Joseph»). Il avait pour parrain Jean PHILIPPOT, sieur du Boisoréal, et pour marraine Léonarde MONNERAYE (inconnue de la généalogie), veuve d'écuyer Julien HENRY, sieur de Marigné¹¹².

Gabriel (1.1.2.2.4), sieur du Verger, qui épousa Marguerite du VERGER (26) ou du MOLLAY¹¹³. Il servit, comme soldat, dès 1643, durant sept à huit ans dans le régiment des gardes du Roi. Il fut enseigne au régiment de Touraine, puis lieutenant au régiment du Maréchal Urbain de MAILLE-BREZE¹¹⁴ (dont il a de bonnes appréciations)¹¹⁵. Il fut secrétaire du Roi (*conseiller et secrétaire de notre maison et couronne de France*¹¹⁶) dès 1654 et payeur des gages¹¹⁷ (office créé en mars 1554) peu de temps après¹¹⁸, charge qu'il a possédée avant de résigner en faveur de René MORIN. En 1680, la compagnie des secrétaires du Roi lui demanda d'avoir un bureau et un commis à Vannes pour payer les gages¹¹⁹.

Gabriel MONNERAYE (1.1.2.2.4) obtient, en juillet 1681, des lettres patentes lui confirmant ses droits seigneuriaux de banc¹²⁰ et d'enfeu¹²¹. Ceux-ci étaient attachés à la terre du Verger, située en la paroisse de Doulon (évêché de Nantes, commune rattachée à Nantes par la loi du 3 avril 1908) et propriété de la famille entre 1655 et 1697. Ses droits s'exerçaient dans l'église du XVI^{ème} siècle de Saint-Médard. Or, l'érection, en 1659, d'un autel dédié à Saint-Roch et Saint-Sébastien priva (temporairement) la famille LA MONNERAYE de son droit de banc et son enfeu fut alors déplacé¹²².

¹¹¹ Acte de baptême du 31 décembre 1652, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS1, vue n° 417.

¹¹² Acte de baptême du 20 mars 1654, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS1, vue n° 424.

¹¹³ Arbre généalogique réalisé par un inconnu, A. D. I. V., 2 EL 25.

¹¹⁴ Urbain de MAILLE-BREZE est né en 1597 et est décédé en 1650. Il fut notamment capitaine des gardes du corps de la reine mère (en 1620), gouverneur de Saumur (en 1626), capitaine de la 3^e compagnie française des gardes du corps du Roi (en 1627), conseiller d'État (en décembre 1629), maréchal de camp (en 1630), ambassadeur de France en Suède (en 1631), gouverneur de Calais, maréchal de France (le 28 novembre 1632), chevalier des ordres du Roi de France (le 14 mai 1633) et vice-roi de Catalogne (le 17 novembre 1641). http://fr.wikipedia.org/wiki/Urbain_de_Maille%20-%20Br%C3%A9ze, le 20 novembre 2008.

¹¹⁵ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554.

¹¹⁶ A. D. I. V., 1 Ba 25, n° 132.

¹¹⁷ Charge de trésorier-receveur-payeur des gages ou payeurs de gages des officiers des divers parlements, cours supérieures et chancelleries. Charges non nobilitantes supprimées par un édit de mars 1772, sauf à Paris où elles ont subsisté et dans les chancelleries où elles ont été transformées en charges de secrétaires du roi « ordinaires ». Alain TEXIER, *Qu'est ce que la noblesse ? Histoire et droit*, Taillandier, 1988, p. 545.

¹¹⁸ Après les années 1650-1656 où l'office était occupé par PHILOUSE. Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 214.

¹¹⁹ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 161.

¹²⁰ Le droit de banc est l'un des droits seigneuriaux honorifiques dont bénéficie le seigneur à l'église : celui-ci avait droit à un banc spécial dans l'église, idéalement situé. Le droit d'enfeu est, quant à lui, le droit d'avoir une tombe dans le chœur d'une église ou dans l'épaisseur du mur d'un édifice religieux. Le droit de banc dont il est question ici doit être distingué du droit de banc existant dans certaines seigneuries de Bretagne qui donnait droit au seigneur de vendre durant un certain nombre de jours dans l'année du vin et du cidre au détail en exonération de toutes taxes ou impôts. Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, 1923, p. 35.

¹²¹ A. D. I. V., 1 Ba 25, n° 132.

¹²² <http://www.infobretagne.com/doulon.htm>, le 20 novembre 2008.

Dont : Gabriel (1.1.2.2.4.1), sieur du Verger, qui est né à Nantes, en 1660, décédé le 17 juillet 1710, à Saint-Vincent à Nantes et inhumé le 18 juillet, de la même année, aux Carmes. Il épousa le 19 mars 1696, à Saint-Léonard de Nantes, Gatienn-Alexandre GREZIL (37), fille de Jean GREZIL, seigneur du Chastellier, avocat à la Cour et d'Anne BALOUARD, née à Nantes, Sainte-Croix le 15 février 1667¹²³. Il fut conseiller et commissaire au Parlement de Bretagne, pourvu le 4 mars 1693, au lieu de CORNULIER, résignant, et reçu, le 1^{er} octobre 1695, après plusieurs ajournements¹²⁴. À son décès, sa femme vendit l'office à BOUX.

Signature de Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4.1)¹²⁵

Signature de Gatienn-Alexandre GREZIL¹²⁶

Dont : Gabriel (1.1.2.2.4.1.1) qui est décédé sans postérité probablement le 27 février 1739, à l'âge de 25 ans, et qui fut inhumé à la paroisse de Saint-Similien¹²⁷.

Pierre (1.1.2.2.4.1.2) qui fut recteur de Saint-Étienne de Rennes.

Élisabeth (1.1.2.2.4.1.3) qui est née le 19 avril 1698 et qui fut baptisée le 20 avril de la même année en l'église de Saint-Pierre-en-Saint-Georges, à Rennes. Elle avait pour parrain Guy de LA MONNERAYE (1.1.2.1.2.2), sieur de Mézières, alors conseiller au Présidial de Rennes et pour marraine Elisabeth BABOUARD, épouse de François de GOUSSAY, chevalier, seigneur de la Loge et autres lieux¹²⁸.

Ferdinand (1.1.2.2.4.1.4) qui est né le 4 mars 1699 et qui fut baptisé le 18 janvier 1700 en la paroisse de Saint-Pierre-en-Saint-Georges. Il avait pour parrain Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), major au Régiment de cavalerie de LE GAL (il était le cousin germain de Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4.1)), et pour marraine Anne

¹²³ Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne 1554-1790*, seconde édition, 1991, n° 907.

¹²⁴ Étapes franchies avant d'être admis à la prestation de serment : 3 avril 1693, présentation des lettres de provisions, renvoi de la réception à 6 mois pour permettre à un fils de maître de se faire recevoir ; 5 avril, information de vie et mœurs ; 28 août, on lui donne loi ; 4 septembre, examen et ajournement à 3 mois ; 12 janvier 1695, on lui donne loi de nouveau ; 19 janvier, nouvel examen et ajournement à 3 mois ; 23 juin 1695, arrêt du Conseil qui, sans s'arrêter aux ajournements précédents, ordonne qu'il sera examiné par le Grand Conseil ; 13 août, arrêt du Grand Conseil qui déclare la suffisance du récipiendaire, 30 septembre, présentation de ces arrêts au Parlement et réception le 1^{er} octobre 1695. Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne 1554-1790*, seconde édition, 1991, n° 907.

¹²⁵ Acte de baptême du 25 mai 1700, de Perrine-Françoise de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4.1.5), Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 162.

¹²⁶ Acte de baptême du 25 mai 1700, de Perrine-Françoise de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4.1.5), Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 162.

¹²⁷ Archives municipales de Nantes, GG. 364 (Registre), In-f°, papier, 901 pp, années 1736-1740.

¹²⁸ Acte de baptême du 20 avril 1698, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 134.

BABOUARD, veuve d'écuyer Pierre MACE, sieur de la NISARDIERE, tante maternelle¹²⁹.

Perrine-Françoise (1.1.2.2.4.1.5) qui est née le 24 mai 1700 et qui fut baptisée le 25 mai 1700 en la paroisse de Saint-Pierre-en-Saint-Georges. Elle avait pour parrain Pierre-Ange MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a), seigneur du Breil, et pour marraine Nicole-Françoise IOCET, dame de Kervilars¹³⁰.

Perrine-Marguerite (1.1.2.2.4.1.6) qui est née le 18 décembre 1704 et qui fut baptisée en la paroisse de Saint-Pierre-en-Saint-Georges le 20 décembre 1704. Elle reçut, le 10 février 1705, l'imposition de son nom et le supplément des sacres cérémonies baptismales. Elle avait pour parrain Pierre de BRILHAC, seigneur de Nouzières, premier président au Parlement de Bretagne, et pour marraine, Marguerite le MEZEC, dame de LA MONNERAYE du Bourgneuf¹³¹.

Gatienne-Françoise (1.1.2.2.4.1.7) qui est née le 24 mai 1700 et qui fut baptisée le 25 mai 1700¹³².

Génération 5

René MONNERAYE (1.1.2.2.1), sieur du Bourgneuf, écuyer, est né à Saint-Jean de Rennes, le 20 mars 1618. Il fut volontaire puis capitaine dans le régiment de Touraine, compagnie de son oncle Laurent NICOLLON (13), seigneur desANGES, et, enfin, enseigne, en 1639, dans la compagnie du sieur de CHATEAUVIEUX¹³³.

C'est sûrement lui qui est cité par de DUBUISSON-AUBENAY, dans son *Journal des guerres civiles*¹³⁴. En effet, le sieur MONNERAYE, jadis capitaine aux gardes du Roi, s'est avec deux mille hommes, saisi du poste de Monthéry en février 1649, pour le parti de la cour¹³⁵. En effet, durant la minorité de Louis XIV, des troubles éclatèrent en France : la Fronde. Deux phases se succédèrent : la Fronde parlementaire (1648-1649) marquée par l'arrestation du conseiller BROUSSEL, l'édification de barricades par le peuple de Paris, les intrigues du cardinal de RETZ et la retraite de la Cour à Saint-Germain ; la Fronde des princes (1649-1653) durant laquelle CONDE, BEAUFORT et Madame de LONGUEVILLE, avec l'appui secret de l'Espagne, engagèrent une campagne contre les troupes royales qui l'emportèrent¹³⁶.

¹²⁹ Acte de baptême du 18 janvier 1700, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 157.

¹³⁰ Acte de baptême du 25 mai 1700, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 162.

¹³¹ Acte de baptême du 10 février 1705, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 218.

¹³² L'Abbé Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne (Baptêmes – Mariages – Sépultures)*, Rennes, Paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges (1^{er} fascicule), Plihon et Hommay, 20^{ème} année, 1^{er} semestre, 1910, p. 179.

¹³³ Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 15 ; ou sieur de CHATROMMIEUX, A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554.

¹³⁴ De DUBUISSON-AUBENAY, Gustave SAIGE, *Journal des guerres civiles de DUBUISSON-AUBENAY, 1648-1652*, tome I, Honoré CHAMPION, 1883.

¹³⁵ De DUBUISSON-AUBENAY, Gustave SAIGE, *Journal des guerres civiles de DUBUISSON-AUBENAY, 1648-1652*, tome I, Honoré CHAMPION, 1883, p. 161.

¹³⁶ *Le Petit Larousse, compact*, 2005, 100^{ème} édition, Larousse, 2004, p. 1383.

Après avoir quitté l'armée, il devint avocat au Parlement de Bretagne puis conseiller secrétaire du Roi à la Chancellerie de Bretagne et notaire-secrétaire en la Cour du Parlement de Bretagne¹³⁷, juge-garde héréditaire de la Monnaie de Rennes.

Il fut anobli par lettres patentes du 12 décembre 1660, enregistrées au Parlement de Bretagne en 1673. René MONNERAYE (1.1.2.2.1) et son fils Jean (1.1.2.2.1.2a) (qui suit) sont maintenus dans leur noblesse le 19 janvier 1669 (alors même que les lettres de noblesses de René MONNERAYE (1.1.2.2.1) sont enregistrées au Parlement de Bretagne postérieurement à cette date)¹³⁸ et par l'ordonnance du 16 janvier 1700 (rapporteur, M. de NOINTEL) (dans cette dernière hypothèse, René MONNERAYE (1.1.2.2.1) fut maintenu dans sa noblesse à titre posthume)¹³⁹.

Il fut témoin en 1675 de la révolte du papier timbré à Rennes. Ce mouvement urbain et antifiscal (distinct de la révolte des Bonnets rouges, mouvement paysan et antiseigneurial qui éclata la même année), débuta à Rennes à l'été 1675, avant de s'étendre à toute la Bretagne. Le peuple breton, après celui du bordelais (mars 1675), se révolta contre la hausse des impôts sur le tabac, la vaisselle d'étain et le papier timbré (papier nécessaire pour l'établissement des actes authentiques, un exemple « d'acte timbré » est reproduit en annexe). Près de deux mille insurgés marchèrent, notamment, sur le Bureau du papier timbré au Parlement de Bretagne en avril 1675. La milice bourgeoise de Rennes commandée par Monsieur de COËTLOGON, s'interposa et les heurts firent trente ou cinquante victimes (cinquante selon René MONNERAYE (1.1.2.2.1)). Les contestations se renouvelèrent et le duc de CHAULNES, gouverneur de la province, fit alors intervenir l'armée : il entra dans Rennes à la tête de plus de six mille hommes le 31 mai 1675. La répression fut sans pitié. Amie du gouverneur, Madame de SÉVIGNÉ écrivit alors : *il y a de petites tranchées en Bretagne, il y a même eu à Rennes une colique pierreuse. Monsieur de CHAULNES voulut par sa présence dissiper le peuple, il fut repoussé chez lui à coup de pierres : il faut avouer que tout cela est bien insolent.* Le duc de CHAULNES écrivit que l'armée traita Rennes et ses environs comme un pays ennemi tandis que Madame de SEVIGNE précisa que certains soldats volaient les paysans et avaient même fait rôtir des enfants à la broche. Devant l'insécurité de la capitale bretonne, le Roi décida de transférer temporairement le Parlement de Bretagne de Rennes à Vannes. Les troupes royales quittèrent Rennes et la Bretagne en mars 1676 alors qu'une amnistie générale fut publiée. Le Parlement de Bretagne revint à Rennes, après avoir versé près de 700 000 livres au Roi, de longues années plus tard : le 1^{er} février 1690¹⁴⁰.

René MONNERAYE (1.1.2.2.1) est décédé en Saint-Germain de Rennes le 4 juin 1683, après avoir épousé :

Jacquette BONNIER (23), le 24 septembre 1649, à Saint-Aubin de Rennes. Elle mourut après vingt-trois mois de mariage¹⁴¹.

Geneviève LE GAL (24), dame de la Haye, le 24 juin 1654 ou le 10 février 1654¹⁴², à Rennes. Elle est née en Saint-Germain de Rennes le 19 février 1632, et décédée en la même paroisse le 31 octobre 1709. Elle était la fille de nobles gens François LE GAL (24), sieur de la Haye, avocat au Parlement de Bretagne, syndic et maire de Rennes, et de demoiselle Geneviève AUGUSTIN ou AOUSTIN, dame de Lanruas, La Pesle, Brillangault, fille de Jean AUGUSTIN ou AOUSTIN, marchand

¹³⁷ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554.

¹³⁸ Henri FROTIER de LA MESSELIÈRE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 81.

¹³⁹ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1663.

¹⁴⁰ <http://www.rennes.fr/index.php?id=315>, le 20 novembre 2008 ; Cédric MICHON, *Une province française... et prospère*, Historia, août 2008, n° 740, p. 67 ; Arthur LE MOYNE de la BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, tome V, Mayenne, J. Floc'h, 1985, p. 531-532 ; <http://www.skoluhelavrro.org/culture-bretagne/batailles/detail.php?id=302>, le 23 janvier 2009.

¹⁴¹ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

¹⁴² Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

à Redon et d'Yvonne CHESNAIS, sieur et dame de la Porte. François LE GAL (24) louait, à compter de 1657, le domaine du Cosquer¹⁴³

Dont, du premier lit : une fille morte en bas âge¹⁴⁴.

Dont, du second lit : Jean (1.1.2.2.1.2a), qui suit.

François-Yves (1.1.2.2.1.3a), qui est né le 9 janvier 1655 et qui fut baptisé à Saint-Jean de Rennes. Il est décédé après le 19 octobre 1671, date de la naissance de son frère Pierre (1.1.2.2.1.2a) dont il fut le parrain¹⁴⁵.

Marguerite-Françoise (1.1.2.2.1.1a), qui est née en Saint-Germain de Rennes le 27 août 1656, et qui épousa en la même paroisse le 1^{er} octobre 1679 (contrat par BERTHELET du 25 septembre 1679) Charles-Guillaume de la CORBIÈRE (36), seigneur et baron de Juvigné, Boisrobin, Sallens, conseiller au Parlement de Bretagne. Né à Rennes, le 31 décembre 1654, il y fut baptisé en Toussaint de Rennes, le 13 janvier 1655, et est décédé en Saint-Germain de Rennes le 27 octobre 1694, il fut inhumé à Cossé-le-Vivien le 29 octobre 1694¹⁴⁶.

Le 2 décembre 1693 fut rendue une sentence de séparation de biens entre les deux époux¹⁴⁷. Malgré la conception indissoluble du mariage catholique, la séparation, soit de corps, soit de biens, pouvait être prononcée dans certains cas. Théoriquement, la première était de la compétence exclusive des juridictions ecclésiastiques. La seconde était de celle des juridictions civiles. Mais, dans les faits, ces dernières se sont, peu à peu, attribuées toute la compétence. La séparation de biens était, en principe, la conséquence de plein droit d'une sentence de séparation de corps : elle ne pouvait être prononcée en elle-même sans entraîner la séparation de corps. Elle pouvait être demandée par la femme si le mari perdait la raison (la séparation de corps ne pouvait être demandée que par le mari, selon le droit civil, en cas d'adultère de la femme – le droit canonique offrait cette possibilité aux deux sexes), ou commettait des crimes ou délits pouvant entraîner des condamnations pécuniaires. Majoritairement, la demande était formulée alors par la femme invoquant, soit la brutalité du mari, soit l'adultère de celui-ci, soit des griefs financiers¹⁴⁸. À la suite de cette sentence, des experts furent nommés pour évaluer les meubles du couple, la convention des experts fut également présentée le 2 décembre 1693¹⁴⁹. Marguerite-Françoise (1.1.2.2.1.1a) renonça à la communauté des acquêts entre elle et Charles-Guillaume de la CORBIÈRE par un acte du 29 décembre 1694, leurs enfants ayant été placés sous curatelle le 1^{er} décembre 1694¹⁵⁰.

En juillet 1696, elle fut en procès avec son frère, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), en raison de ce que lui avait légué son oncle, Jean (1.1.2.2.2), archidiacre et protonotaire apostolique, 16 000 livres, et ce

¹⁴³ *Ferme de la dixme du conventant du Cosquer dont il est deu 9 années a raison de 4 livres 10 sols par an puis lan 1653 jusques a lannées 1662. Icelles comprises. 45 livres, du 22 juillet 1657, A. F.*

¹⁴⁴ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

¹⁴⁵ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

¹⁴⁶ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F. ; A. D. I. V., 2 EL 22.

¹⁴⁷ Série B 3045, vraisemblablement des Archives départementales de la Mayenne (référence de juin 1946).

¹⁴⁸ <http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article1284>, le 27 janvier 2009.

¹⁴⁹ Série B 3037, vraisemblablement des Archives départementales de la Mayenne (référence de juin 1946).

¹⁵⁰ Série B 3079, vraisemblablement des Archives départementales de la Mayenne (référence de juin 1946).

que lui avait donné son père en avance d'hoirie (en « avancement de part successorale »), 5 000 livres lorsqu'elle s'était mariée : ce procès illustre l'importance grandissante, au sein de la famille, apportée au respect des règles du partage noble¹⁵¹.

Après le décès de son mari, Marguerite-Françoise (1.1.2.2.1.1a), continua d'administrer son patrimoine et à la fin du XVII^{ème} siècle, elle demanda à acheter, à la suite du décès de dame Jacquine BEGUSSOUZ, dame de la Meignanne et douairière¹⁵² de Laubrière, la métairie de la Meignanne (en Méral)¹⁵³.

Geneviève (1.1.2.2.1.4a), qui est née le 19 août 1660 et qui fut baptisée en décembre 1660 à Saint-Germain de Rennes. Elle fut religieuse aux Ursulines de Ploërmel¹⁵⁴.

Gabriel-Marie (1.1.2.2.1.5a), qui est né le 23 janvier 1662 et qui fut baptisé en Saint-Germain de Rennes.

Angélique (1.1.2.2.1.6a), qui est née le 21 septembre 1663 et qui fut baptisée en Saint-Germain de Rennes. Elle est décédée du vivant de son père¹⁵⁵.

Pierre (1.1.2.2.1.7a), qui est né le 19 octobre 1671¹⁵⁶.

Génération 6

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), écuyer, seigneur du Bourgneuf, du Restmeur, de Kerguézou, le Cosquer, la Raimbaudière, Pontanazen, la Présollière, Marbandais, etc., est né le 5 décembre 1666¹⁵⁷ et fut baptisé, en Saint-Germain de Rennes, le 1^{er} janvier 1667.

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) fut major au Régiment de cavalerie de LE GAL¹⁵⁸ et, également, secrétaire et notaire de la cour du Parlement de Bretagne (lettres du 18 octobre 1685¹⁵⁹), puis secrétaire du Roi à la Chancellerie de Bretagne, pourvu en 1718. C'est vraisemblablement Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) qui fut mentionné comme étant présent à une séance du Parlement de Bretagne à Rennes d'août 1704, en tant que conseiller à la Chambre des Requêtes. C'est également vraisemblablement Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) qui a dû payer, au titre de la capitation¹⁶⁰ des officiers du Parlement de Bretagne,

¹⁵¹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 342.

¹⁵² Une douairière était une veuve qui jouissait d'un douaire, c'est-à-dire de ce que le mari donnait à sa femme en faveur du mariage qu'il contractait pour qu'elle en jouît en cas de survivance. *Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition*, en ligne, <http://atilf.atilf.fr/academie.htm>, le 30 janvier 2009.

¹⁵³ Série B 2986, vraisemblablement des Archives départementales de la Mayenne (référence de juin 1946).

¹⁵⁴ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

¹⁵⁵ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

¹⁵⁶ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

¹⁵⁷ Loïc de COURVILLE, lettre adressée à son oncle, non datée, A. F.

¹⁵⁸ Acte de baptême du 18 janvier 1700, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 157.

¹⁵⁹ A. N., V¹ 41/9 ; Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 162.

¹⁶⁰ En 1695, suite à la crise économique de 1692 à 1694 et des difficultés financières dues à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, le contrôleur général Louis PHELYPEAUX, comte de PONTCHARTRAIN mit au point un nouvel impôt : la capitation (impôt direct royal). Elle dura (malgré une interruption à la suite de la paix consécutive au Traité de Ryswick) jusqu'à la Révolution. Cette taxe était révolutionnaire dans son principe, car nobles comme roturiers devaient tous s'en acquitter (même si au milieu du XVIII^{ème} siècle, la capitation cessa de frapper les nobles), et de plus, elle était fonction

1 350 livres, selon une déclaration royale du 25 mars 1710, enregistrée au Parlement de Bretagne le 15 mai 1710¹⁶¹.

Il fut prévôt général de la connétabilité¹⁶² et sénéchaussée de Bretagne en 1695 ou grand Prévôt de la maréchaussée de Bretagne (il occupait toujours cette fonction en 1724¹⁶³). Cette charge fut acquise auprès de J.-B. de POIX de FOUESNOL¹⁶⁴. Il convient de distinguer les prévôts des prévôtées de ceux des prévôtés des maréchaux (la fonction exacte de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) ne semble pas clairement définie à ce stade). Les prévôtés des maréchaux traitaient, notamment, les crimes et délits perpétrés par des vagabonds, les vols avec effraction, les émeutes ou la fabrication et l'utilisation de fausse monnaie¹⁶⁵. Les prévôts étaient, selon la définition donnée par Marcel MARION dans son *Dictionnaire des institutions de la France au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, des juges royaux constituant le premier échelon de l'échelle judiciaire, sous les baillis et les sénéchaux : ils devaient, selon l'édit de Crémieu du 19 juin 1536 et l'ordonnance interprétative de 1559, connaître en première instance des causes ordinaires civiles des non nobles et des ecclésiastiques de leur circonscription, des cas royaux simples et ordinaires, et en général de toutes causes non réservées aux baillis ou sénéchaux, ou autres juges. Les prévôts disparaurent progressivement, notamment dans un souci de simplification, dès le début du XVIII^{ème} siècle. Un édit de 1734 indique que *nous avons fait suppression de différents sièges de prévôtés royales établis dans les mêmes villes que les baillages où ils étaient ressortissants et les peuples ont tiré du soulagement de cette suppression par l'expédition plus prompte de leurs contestations*¹⁶⁶. Dans une lettre non datée, qui nous conforte sur la fonction qu'occupait Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), celui-ci revient sur la disparition des prévôts et particulièrement de sa propre charge. Il écrit ainsi qu'il a reçu, après vingt ans passés au service du Roi, 27 951 livres (...) pour partie de remboursement de la charge de Grand Prévôt de Bretagne supprimée par édit du mois de décembre dernier¹⁶⁷. Sa charge disparue, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) demanda alors à occuper la lieutenance de la ville de Rennes, alors en possession de M. de COËTLOGON, lieutenant général des armées navales du Roi (il s'agit vraisemblablement du

du rang de l'individu, de sa classe sociale. Son barème comptait vingt-deux classes : à l'intérieur d'une classe, chaque personne payait le même montant (2 000 livres pour la première classe et 1 livre pour la dernière). Toutes les conditions étaient répertoriées et mêlées dans ce catalogue fiscal. Les seuls exempts de cet impôt étaient les indigents, qui devaient produire un certificat de leur curé, ainsi que les religieux qui appartenaient à un ordre mendiant. En Bretagne, comme dans les autres pays d'Etat, c'était un impôt d'abonnement : le montant était fixé chaque année et résultait de négociation entre le pouvoir royal et le Parlement de Bretagne. Les États de Bretagne furent chargés ensuite de répartir la somme à régler et de la recouvrer. http://histoiresdeserieb.free.fr/archives_capitation.html, le 20 novembre 2008 ; Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars, n° 29, p. 31 ; Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 63, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

¹⁶¹ *Le Parlement de Bretagne, les parlementaires à Rennes au XVIII^{ème} siècle*, C. R. D. P. de Bretagne, 1994, B – Les hommes, documents ; liste de Nosseigneurs de la séance de 1704, A. D. I. V., V 23 J 13, et la déclaration du Roi, 1710, A. D. I. V., 23 J 17.

¹⁶² La connétablie jugeait les crimes et délits commis par les militaires ou dans lesquels ceux-ci étaient impliqués. Elle avait aussi compétence pour connaître des appels des affaires émanant des prévôtés des maréchaux. Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars 2009, n° 29, p. 29.

¹⁶³ [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/mersri_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_98=LOCA&VALUE_98=%20C%F4tes-d'Armor%20&NUMBER=29&GRP=0&REQ=\(\(C%F4tes-d'Armor\)%20%3ALOCA%20\)&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=1&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/mersri_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_98=LOCA&VALUE_98=%20C%F4tes-d'Armor%20&NUMBER=29&GRP=0&REQ=((C%F4tes-d'Armor)%20%3ALOCA%20)&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=1&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous), le 14 janvier 2009.

¹⁶⁴ Un document d'une liasse (non consultée à ce jour), conservée aux A. D. I. V., semble indiquer que cette charge a été achetée en 1703 (à moins que cela ne soit la date du document – lettres, etc. – qui mentionne l'achat de cette charge), A. D. I. V., 2 EL 24.

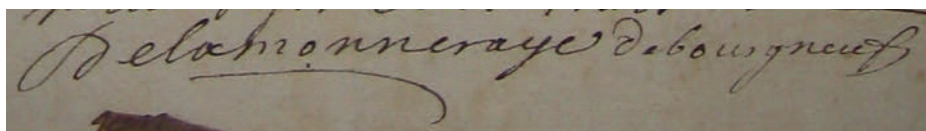
¹⁶⁵ Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars 2009, n° 29, p. 35 et 38.

¹⁶⁶ Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Ayer Publishing, 1968, p. 453.

¹⁶⁷ Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), lettre adressée à *Monsieur des maretz ministre d'etat et Controleur general*, non datée, conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

marquis Alain-Emmanuel de COËTLOGON, lieutenant général des armées navales du Roi en 1706¹⁶⁸). Il proposa de modifier les caractéristiques de ladite lieutenance : *Cette lieutenance de roy est triennale mais comme le roy vend des gouvernements et des lieutenances de roy héréditaires, le suppliant offre de financer au profit du roy la somme de 30 000 livres pour 1 500 livres d'augmentation d'appointements par an s'il plaît à sa majesté rendre ladite lieutenance de roy héréditaire*¹⁶⁹. Nous n'avons malheureusement pas connaissance, à ce jour, de la réponse de l'administration royale à la demande de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) pour acheter l'office de lieutenant de la ville de Rennes. Les offices de « lieutenants des maires » furent créés, dans un but fiscal (la création et la suppression des offices municipaux étaient très lucratives), par un édit de mai 1702 et devinrent triennaux en 1706¹⁷⁰.

Possédant de nombreux offices, il a notamment cédé un office de la juridiction de la Préalayse, lieu-dit sis près de Rennes, pour 2 400 livres, le 1^{er} décembre 1703, à Alexandre MANTEAU¹⁷¹.



*Signature de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a),
apposée au bas de l'acte de cession de l'office de la juridiction de la Préalayse, le 1^{er} décembre 1703*¹⁷²

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) prêta de l'argent, notamment, à René-Charles-Mathurin du HOUX (né le 10 février 1693 et décédé le 24 avril 1707 ; il était le fils de Gilles-François du HOUX et de Marie-Julienne de PORCARO). Aussi, à la mort de celui-ci, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) se présenta, en qualité de créancier, pour demander la saisie de la terre de Haute-Bouëxière. A sa requête et à celles d'autres créanciers, la vente fut ordonnée par le tribunal de Ploërmel (Morbihan, 56). Ferdinand de PORCARO mit une enchère à 45 000 livres (1 000 livres de plus que le prix d'achat en 1700), l'enchère est publiée en 1712¹⁷³.

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) est inhumé en Saint-Étienne de Rennes le 16 décembre 1737. Il épousa en 1704 (contrat de mariage du 31 octobre 1704 au rapport de Geoffroy, notaire¹⁷⁴) **Marguerite LE MEZEC**, originaire d'Auray, fille de Julien LE MEZEC¹⁷⁵, (frère de Charles LE MEZEC¹⁷⁶), écuyer¹⁷⁷, seigneur de Saint-Jean, le Bézic, et de dame Marguerite CHAMPOURIN. Elle mourut le 25 novembre 1755.

¹⁶⁸ http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=PERSONNE&VALUE_98=%20COETL

OGON&DOM=All&REL_SPECIFIC=1, le 14 janvier 2009.

¹⁶⁹ Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), lettre adressée à *Monseigneur des maretz ministre d'état et Contrôleur general*, non datée, conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

¹⁷⁰ Marcel MARIION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Ayer Publishing, 1968, p. 336 et p. 388-389.

¹⁷¹ Acte de cession d'un office de la juridiction de la Préalayse, du 1^{er} décembre 1703, A. F.

¹⁷² Acte de cession d'un office de la juridiction de la Préalayse, du 1^{er} décembre 1703, A. F.

¹⁷³ <http://perso.wanadoo.fr/lagacilly.fr/st%20jugon/chateau.htm>, le 13 août 2005.

¹⁷⁴ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, A. F.

¹⁷⁵ A sa succession, un état de ses biens nobles a été réalisé en 1701. Il acheta, notamment, la seigneurie de Beaumer. A. D. I. V., 59 J 28 f ; A. D. I. V., 59 J 34 b.

¹⁷⁶ De nombreuses terres furent acquises par les LA MONNERAYE sur adjudication des biens de Charles LE MEZEC, sieur de Rosmèzec, entre 1676 et 1677 : terres des paroisses d'Auray (Saint-Goustan), de Brech (Rosmèzec), de Crach (Kervin-Brigitte). A. D. I. V., 59 J 28 a.

Signature de Marguerite le MEZEC, dame de LA MONNERAYE du Bourgneuf¹⁷⁸

Au cours de nos recherches, nous avons eu entre les mains un document « précieux » pour approcher la vie aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles : *l'Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*. Cet inventaire, prisage et certificat des biens meubles et effets dépendant de la succession de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), chevalier et seigneur de Bourgneuf, commencé le 21 février 1738, a été réalisé à la demande de sa femme, Dame Marguerite LE MEZEC, en présence de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) son fils aîné, héritier principal de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) et de demoiselle Françoise-Emilie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.3), autorisée de Ange-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5), chevalier, seigneur de Mesnard (ou Ménard), son curateur. Il a été vaqué par François LE MASSON, greffier de la juridiction des Régulaires¹⁷⁹ du chapitre de Rennes (assemblée des chanoines de Rennes), en présence de Jean CHOLOU, marchand et revendeur, demeurant à Rennes¹⁸⁰. Cet inventaire a été relié par l'un des petits-fils de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), sans que l'on sache s'il s'agissait de Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), de Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) ou d'un autre membre de la famille. Cet inventaire nous livre beaucoup d'informations sur la façon dont vivait Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) et sa famille. Ainsi, sans pour autant rentrer dans une liste exhaustive des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), nous pouvons livrer ici quelques éléments de son univers. Ainsi, dans la remise de l'Hôtel de la rue des Dames se trouvait un vieux carrosse, avec ses quatre roues et ses coussins, évalué à 60 livres¹⁸¹. Dans le transport de l'escalier se trouvait une vieille chaise à porteur avec ses glaces et battants, évaluée à 15 livres¹⁸². L'hôtel de la rue des Dames renfermait alors nombre de tapisseries et de chandeliers¹⁸³, un coffre fort avec son soubassement de bois, évalué à 24 livres, dans le cabinet de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a)¹⁸⁴, de l'argenterie¹⁸⁵. Par ailleurs, sur les rayonnages de la

¹⁷⁷ Cette famille est vraisemblablement noble bien qu'elle ne semble pas disposer d'armoiries (voir les précisions données sur cette question dans le chapitre suivant consacré à la noblesse). Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4 2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4 2.4.2.9.2), p. 16.

¹⁷⁸ Acte de baptême du 10 février 1705, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 218.

¹⁷⁹ Régulaires désignait d'une part le droit régalien des évêques à collecter l'impôt tant en spiritualité qu'en temporalité et d'autre part la juridiction temporelle des évêques et le tribunal où elle s'exerçait. <http://www.quimper.maville.com/actualite/2008/08/18/quimper/au-fil-des-vieilles-rues-quimperaises-les-etranges-noms-de-rues-que-l-on-09037245.html>, le 18 août 2008.

¹⁸⁰ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 1 recto, A. F.

¹⁸¹ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 11 verso, A. F.

¹⁸² *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 11 verso, A. F.

¹⁸³ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 1 verso-33 verso, A. F.

¹⁸⁴ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 13 recto, A. F.

bibliothèque étaient notamment présents : *L'histoire de Bretagne*, par LOBINEAU, deux volumes, Paris, 1707 ; *L'histoire des Juifs*, tome premier gothique, 1430 ; *Le premier thome des œuvres de Chopin en françois*, Paris, 1635 ; le *Catalogue des conétables de France* ; *Les œuvres de Machiavel*, deux volumes, Rouen, 1664 ; *La perfection chrétienne de Rodriguez*, deux volumes, Paris, 1680¹⁸⁶. Enfin, de nombreux papiers étaient conservés par Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) : de nombreux contrats de constitution (contrat de constitution de rente : contrat par lequel un débiteur constitue une rente au profit d'un prêteur qui aliène son capital) ; des quittances ; son contrat de mariage avec Marguerite LE MEZEC ; la grosse (ou copie exécutoire) du contrat d'acquêt de l'hôtel de la rue des Dames passé entre Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) et Monsieur et Madame de MANVIGNY (il semble pourtant que les GEFFLOT vendirent l'hôtel en 1712 pour 7 000 livres aux de LA MONNERAYE de BOURGNEUF¹⁸⁷) ; un arrêt qui liquidait l'office de notaire et secrétaire du Parlement possédé par Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) à la somme de 30 000 livres du 21 décembre 1717 ; un titre des droits honorifiques en l'église de la paroisse de Saint-Sauveur de Rennes du 18 décembre 1539¹⁸⁸. L'inventaire se poursuit ensuite au Restmeur, où il débute le 6 mai 1738, en présence des mêmes personnes présentes à celui réalisé rue des Dames à Rennes¹⁸⁹. De nombreuses tapisseries et chandeliers sont également présents au Restmeur, ainsi que de l'argenterie (dans l'office) évaluée à 6 747 livres et 9 sols¹⁹⁰. Dans le cabinet prennent place de nombreux livres dont : un *Dictionnaire historique*, en trois tomes, Léon, 1687 (avec son supplément) ; *Les œuvres de Racine*, Paris, 1752, deux volumes ; la *Culture des jardins*, Paris, 1703 ; une *Ordonnance de Louis XIV*, Paris, 1670 et un *Recueil des arrest du Parlement de Bretagne*, Rennes, 1734¹⁹¹. Se trouvent également conservés dans le cabinet du Restmeur de nombreux documents tels que : l'aveu¹⁹² de la tenue du lieu noble du Restmeur rendu par François AUVIL à Armaury GOUYON, baron de la Moussaye, en date du 4 septembre 1603 ; la tenue de la maison et terre du Restmeur du 29 mai 1669 par dame Sainte de BADES à la dame Henriette de la TOUR ; le contrat d'acquêt des terres du Restmeur et Kerguézon fait par les seigneurs et dame de LA MONNERAYE de Bourgneuf avec Dame Marie-Anne de la FARGUE et autre, en date du 25 avril 1724¹⁹³. Ledit inventaire, signé par LE MASSON, pris fin le 14 mai 1738 et l'ensemble des biens de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) fut évalué à 56 356 livres et 16 sols¹⁹⁴.

¹⁸⁵ L'argenterie était composée, notamment, de douze couteaux à manche d'argent, de quinze cuillères et quinze fourchettes, de dix-huit assiettes et dix plats ronds, de six flambeaux et deux saucières, d'une écuelle à barbe. Ladite argenterie a été évaluée à 6 044 livres et 5 sols et son poids était de 128 marcs et 7 onces, soit plus de 30 kilogrammes (unité de poids d'origine germanique, dont l'usage se répandit dans toute l'Europe à compter du XI^{ème} siècle : 1 marc pesait 8 onces locales, à Paris 244,75 grammes, soit les deux tiers d'une livre. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/nom-commun-nom/marc/68165>, le 8 juin 2009). *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 13 verso et p. 14 recto, A. F.

¹⁸⁶ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 15 verso-17 recto, A. F.

¹⁸⁷ A. D. I. V., États de Bretagne, C 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p.102 – Min. de BERTELOT, notaire à Rennes, 22 octobre 1712.

¹⁸⁸ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 19 recto-33 verso, A. F.

¹⁸⁹ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 34 recto, A. F.

¹⁹⁰ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 39 recto, A. F.

¹⁹¹ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 47 verso-49 verso, A. F.

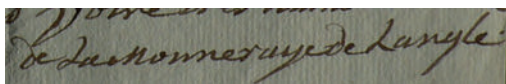
¹⁹² L'aveu était l'acte par lequel un vassal énumérait les terres et droits qu'il tenait de son seigneur. L'aveu devait être remis dans les quarante jours qui suivaient la cérémonie de l'hommage. <http://www.blason-armoiries.org/institutions/a/aveu.htm>, le 24 août 2009.

¹⁹³ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 51 recto-52 recto, A. F.

¹⁹⁴ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 78 recto-78 verso, A. F.

Dont : Jean-François (1.1.2.2.1.2a.4).

Marie-Jeanne (1.1.2.2.1.2a.1), qui est née en 1707 et est décédée à Lannion, le 28 Prairial an IV (16 juin 1796), à l'âge de 89 ans. Sur son acte de décès est indiqué qu'elle est décédée *en sa maison, rue de la Convention*. La déclaration fut faite par Jacques LESIDANER, horloger, âgé de 42 ans et par Silvestre RICHARD, hôte, âgé de 29 ans, tous deux domiciliés à Lannion. Elle épousa à Pommerit-le-Vicomte (Côtes d'Armor, 22), le 22 mars, 1734 (contrat en date du 18), Jean-Sébastien FLEURIOT de LANGLE (71), comte de Langle, seigneur de Carnoet, de Kerjégu, de Lesmabon, de Landrouezec, de Kerfichant, de Kerlouet (1752), et de Kermarquer en Lézardrieux (1760). Celui-ci prit possession de la vicomté de Pontrieux-Frinaudour-Quemper-Guezennec en 1736. Il est né le 26 septembre 1712 à Quemper-Guezennec (Côtes d'Armor, 22) et est décédé le mercredi 31 mars 1745 à Lannion. Il était le fils de Charles-Sébastien FLEURIOT de LANGLE (1656-1720), et de Marie-Anne-Angélique de VARNES (née vers 1680). Marie-Jeanne (1.1.2.2.1.2a.1) et Jean-Sébastien FLEURIOT de LANGLE (71) semblent être les ascendants (8^{ème} génération), notamment, de Philippe de DIEULEVEULT, journaliste français né en 1951 et disparu le 6 août 1985 lors d'une expédition au Zaïre. La thèse officielle fait état de sa disparition dans les eaux tumultueuses du fleuve Zaïre avec six autres personnes. Il semble qu'il ait pu être impliqué dans des opérations liées à son activité au sein des services de renseignement français¹⁹⁵. Dont : Paul-François ou Paul-Antoine, gentilhomme du duc d'Orléans, capitaine de vaisseau compagnon de LA PEROUSE, qui fut tué par les sauvages de l'île Maouna, après avoir épousé, le 9 décembre 1783, Georgette de KEROÛARTZ, la sœur de Marie-Charlotte-Renée ou Reine de KEROÛARTZ (47), femme de Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), dont postérité ; Auguste, qui épousa Mademoiselle DARBOIS de LORRAINE ; Céleste-Catherine, qui épousa Monsieur de DERVAL, dont postérité ; Emilie-Charlotte, qui fut abbesse de la Croix de Guingamp ; Angélique qui épousa Monsieur de TROGOFF et Catherine-Jeanne-Agathe, qui est née au château Kerlouet le 9 avril 1738 à Quemper-Guezennec et qui épousa Monsieur de DIEULEVEULT de ROSMORDUC, dont postérité.



Signature de Marie-Jeanne de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.1)¹⁹⁶

Constance-Guyanne (1.1.2.2.1.2a.2), qui est née le 13 juillet 1711 et qui fut baptisée et nommée à Cesson (Ille-et-Vilaine, 35), le 11 octobre 1711, par Guy de LA MONNERAYE,

¹⁹⁵

<http://geneweb.inria.fr/roglo?lang=fr&m=A&i=1729179&v=8&t=N&sosab=10&siblings=on¬es=on&src=on&bd=0&color=>, le 4 décembre 2008 ; <http://www.geneastar.org/bio.php3?nom=dieuleveult>, le 4 décembre 2008.

¹⁹⁶ Lettre de Marie-Jeanne de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.1), écrite à Kerlouet, le 12 juillet 1785, adressée à Madame de LA MONNERAYE, l'une de ses nièces, vraisemblablement Jeanne-Marie-Reine de KEROÛARTZ (1.1.2.2.1.2a.4.1.4), femme de Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), habitant alors au Restmeur, mariée et mère de Jeanne-Marie-Reine (1.1.2.2.1.2a.4.1.4) (née le 4 décembre 1784), A. F. Dans cette lettre Marie-Jeanne de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.1) donne une somme d'argent à Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) suite à la succession de sa sœur, vraisemblablement Françoise-Emilie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.3), décédée en 1784 (le père de Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), étant lui-même décédé la même année). Elle écrit à sa nièce, en effet Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) était en déplacement à Paris pour voir leur oncle Monsieur de LEGAL (LE GAL) pour des questions de succession.

seigneur de MEZIERE (1.1.2.1.2.2) et Constance LE MEZEC, veuve de Pierre LE SARRAZIN¹⁹⁷. Elle est décédée le 25 mars 1738.

Geneviève-Éléonore (1.1.2.2.1.2a.7), demoiselle de Beaumer qui fut membre des calvairiennes de Cucé (ou Cussé)^{198,199}. Elle est décédée le 3 décembre 1756 et fut inhumée au calvaire (lieu de retraite pour les filles de la noblesse²⁰⁰) de Cucé, près de Rennes. Elle adressa en novembre 1756, à son frère Jean-François (1.1.2.2.1.2a.4), une lettre contenant, malgré les us de l'époque, son testament afin que celui-ci exécute ses volontés au profit de ses sœurs²⁰¹.

Françoise-Emilie (1.1.2.2.1.2a.3), qui est née en 1715 et décédée, sans postérité, à Rennes en Saint-Sauveur le 29 mai 1784, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante²⁰². Elle épousa, à Rennes, en l'église du Petit Calvaire, le 21 novembre 1758, Georges-Félix de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.6) (43), son cousin, capitaine de vaisseau, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, décédé à Vannes le 29 janvier 1760. Il était le fils de Pierre-Ange de LA MONNERAYE, écuyer, seigneur du Breil, lieutenant d'une compagnie de gentilshommes, et de Catherine CORMIER, dame du Mesnard. Le partage de ses meubles ne fut fait qu'après le décès de son frère, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) : *le total de sa vaisselle d'argent s'élevait à 81 marcs 2 onces 7 gros 1/2, qui fut partagé du 2/3 au 1/3, selon la coutume de Bretagne, entre les enfants de son frère, d'une part qui se répartirent 54 marcs 3 onces 4 gros, et sa sœur survivante, d'autre part, M^{me} de Langle, qui reçut le 26 mars 7 onces 3 gros*²⁰³.

Suzanne-Marguerite (1.1.2.2.1.2a.6), demoiselle du Restmeur, qui est décédée le 24 octobre 1781, chez les religieuses de Notre-Dame de la Charité à Tours.

Louis-Laurent (1.1.2.2.1.2a.5), qui est né à Cesson le 18 octobre 1719 et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Pierre en Saint-Georges de Rennes, le 10 février 1720, à l'âge de 3 mois et 20 jours²⁰⁴.

Angélique-Marguerite (1.1.2.2.1.2a.8), qui est décédée en nourrice à Noyel-sur-Vilaine le 14 février 1713 à l'âge de 3 mois.

Génération 7

Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), écuyer seigneur du Bourgneuf, est né et fut baptisé à Cesson sur la terre de la Vallée, petite terre qui appartenait à son père, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), le 20 septembre 1718²⁰⁵. Il est décédé en Saint-Étienne de Rennes le 2 décembre 1784 et fut inhumé à Pommerit-le-Vicomte. Il fut officier au Régiment des Gardes.

¹⁹⁷ Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, tome I, p. 409.

¹⁹⁸ Lettre du 3 décembre 1746 adressée par sa mère, Marguerite LE MEZEC, à Geneviève-Éléonore (1.1.2.2.1.2a.7), A. F.

¹⁹⁹ A. D. I. V., 2 EL 21.

²⁰⁰ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 280.

²⁰¹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 280 et 381 et 382.

²⁰² Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 278.

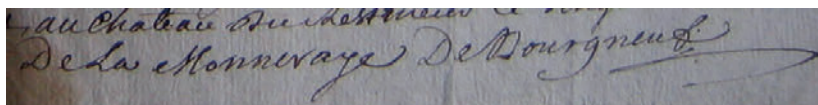
²⁰³ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 279 et 280.

²⁰⁴ Actes de sépulture de Louis-Laurent de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.5), Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 448.

²⁰⁵ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 97 ; Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, tome I, p. 409 ; Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE

Il épousa à Saint-Germain de Rennes le 15 septembre 1755 et au château du Restmeur²⁰⁶, **Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC**, surnommée « Rosette » par sa mère²⁰⁷, née en Saint-Pierre et Saint-Georges de Rennes le 19 avril 1735, décédée à Rennes le 11 mars 1811 alors que les registres indiquent vraisemblablement le 12 puisque les derniers volontés, respectée par ses enfants, et notamment Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), était d'être gardée deux fois vingt quatre heures après sa mort. Elle fut inhumée en Saint-Sauveur de Rennes, le 12 mars 1811, et enterrée au cimetière de Rennes²⁰⁸. Elle était la fille de messire Jean-François-Dinan de CONIAC, chevalier, seigneur de Toulmain, la Ville-Cadio et les Onglées, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie-Anne-Geneviève de BRILHAC de GENCAY, veuve du comte de ROBIEN et décédée le 21 avril 1779²⁰⁹.

Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) partagea avec ses sœurs les successions de leur père et mère le 9 octobre 1758 : sa mère lui donna la *jouissance de la « métairie de St Cyr sur le pied de 330 l. », d'une ferme et d'un pré (125 l.), de l'hôtel de Rennes « situé près le bas de Rue des Dames sur le pied de mille livres de revenu », de contrats de rente sur MM. De Calan, de Botherel, de Bonamour, sur M. et Mme de la Motte d'Aubigné, sur Mme Ferray (M. de la Chalotais de Caradeuc s'étant libéré d'un autre contrat), pour un total de 1 185 l. de revenu*²¹⁰.



Signature de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4),
sur un mandement du 21 octobre 1750 relatif à l'octroi de la garde de bois à Maurice CLOARER²¹¹

En 1749, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) était propriétaire des terres du Restmeur, des dîmes du Restmeur et du Spennot, de la métairie Le Roux, du moulin du Restmeur, de la terre de Kerguezon, du bois et du moulin de Ferrières, ainsi que de plus de trente conventions également à Ferrières, de dépendances dans les paroisses de Saint-Gilles (Côtes-d'Armor, 22), Gommenech (Côtes-d'Armor, 22), Goudelin (Côtes-d'Armor, 22) et la trêve (dépendance de paroisse mère) de Saint-Clet (Côtes-d'Armor, 22)²¹².

(1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 288.

²⁰⁶ Arthur LE MOY, *Le XVIII^{ème} siècle breton, autour des Etats et du Parlement, correspondances inédites de MM. DE ROBIEN et de LA BELLANGERAI*, 1765-1791, Rennes, 1931, p. 205.

²⁰⁷ Arthur LE MOY, *Le XVIII^{ème} siècle breton, autour des Etats et du Parlement, correspondances inédites de MM. DE ROBIEN et de LA BELLANGERAI*, 1765-1791, Rennes, 1931, p. 205.

²⁰⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 105.

²⁰⁹ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 95, A. F.

²¹⁰ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 103.

²¹¹ Signature de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) apposée sur un mandement du 21 octobre 1750 relatif à l'octroi de la garde de bois à Maurice CLOARER. Photo prise par Jean-Eudes DE LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.4.1), lors d'une visite à Saint-Germain-le-Fouilloux, le 13 août 2004. Mandement conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

²¹² Érigée en commune en 1790, Saint-Clet était, sous l'Ancien Régime, une trêve de la paroisse de Quemper-Guézennec (Côtes-d'Armor, 22). <http://www.marikavel.org/bretagne/saint-clet/accueil.htm>, le 23 octobre 2009. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 103.

Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) devint, après son mariage, le seigneur de la seigneurie du Cleyo à Caro. Il s'y rendit régulièrement pour passer l'été en famille²¹³. N'habitant pas sur place, un régisseur était chargé de défendre les intérêts du châtelain qu'était Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) : il s'agissait du sieur NOBLET (il signa parfois DUFFAULT²¹⁴). Ce dernier fut, à l'encontre des fermiers, plus dur que son maître. À l'issue de notre scolarité, si l'on se remémore nos acquis sur l'Histoire de France et particulièrement ceux ayant trait aux relations que pouvaient entretenir les paysans, ou roturiers, avec les seigneurs, ou nobles, nous pouvons nous souvenir d'une présentation où le seigneur exploitait à loisir les paysans, alors corvéables à merci. Certes, la situation des paysans face aux seigneurs n'était pas enviable puisque juridiquement les paysans avaient des devoirs envers ces deniers plus « pénibles » que ceux que les seigneurs avaient envers eux (la protection notamment). Toutefois, certains seigneurs n'abusaient pas de cette situation et Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) faisait vraisemblablement partie de ceux-ci. Ainsi, il fut attentif aux soucis des familles de ses métayers, veilla à limiter l'enrôlement des hommes dans la milice, fit des dons réguliers à la paroisse et ne fit pas preuve d'une grande sévérité dans l'application de ses droits féodaux (qui persistèrent jusqu'à la Révolution). Ainsi, en 1776, deux vassaux refusèrent de continuer de transporter des pierres au moulin de Dolivet, dépendant du Cleyo, alors en réparation. Le régisseur NOBLET souhaita les contraindre et engagea une procédure à l'encontre desdits vassaux. L'un des enfants d'un vassal eut alors la réflexion suivante : *quand vous et Monsieur de BOURGNEUF vous aurez spolié de nos biens, vous nous laisserez peut-être tranquilles*²¹⁵. Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) précisa alors au régisseur NOBLET qu'il était en droit de faire condamner les deux vassaux mais qu'il ne devait exiger les corvées qu'avec la plus grande modération possible car, malgré l'obligation qui pesait sur les vassaux, la charge était toujours regardée comme odieuse²¹⁶.

Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) semblait par ailleurs, selon l'anecdote suivante, ferme en affaire. En 1767, le moulin à vent du Cleyo dut être réparé et le maréchal-ferrant qui avait travaillé et forgé pour ladite réparation lui demanda alors 60 livres. Considérant que la prestation ne valait que quelques livres, le régisseur NOBLET lui offrit 24 livres (ce qui sembla généreux tant pour le régisseur que pour Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4)). Le maréchal se serait alors exprimé en ces termes, *s'ils étaient tous payés à ce prix-là, il n'en est pas un qui n'iroit en carrosse*. Ce dernier indiqua son souhait de porter l'affaire devant les tribunaux et Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) persista alors en demandant à son régisseur de s'en tenir aux 24 livres, dans l'attente de la signification du maréchal-ferrant. Après avoir été souffrant, à la joie du régisseur, le maréchal finit par accepter de recevoir les 24 livres proposées initialement²¹⁷.

L'importante correspondance entretenue par Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) relate des faits privés ou publics. Ainsi, dans une lettre du 23 janvier 1747 de du TIMEUR-LIMON, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), nous apprenons la révocation des ordres du contrôleur de la maison de monseigneur le duc de PENTHIEVRE d'acheter vingt milliers

²¹³ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 226.

²¹⁴ Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) l'appelle aussi du FAUX. Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 329 ; Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 312.

²¹⁵ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 318 et p. 319.

²¹⁶ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 318 et p. 319.

²¹⁷ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 319.

de foin et autant de paille et quinze mille boisseaux d'avoine, mesure de Paris pour les chevaux qu'on aurait laissés à Guingamp pendant que le régiment serait à Brest (Finistère, 29), ainsi que l'ordre de trouver des logements pour deux cent cinquante personnes lors du passage à Guingamp qui avait été fixé au 5 février (1747 probablement). Nous apprenons également que, selon des *lettres particulières*, la grossesse de la duchesse que l'on venait de déclarer était la cause de changement : que leurs Altesses iraient à Nantes et que la duchesse y serait 2 mois. D'autres personnes pensent que leurs Altesses seraient aux noces de Monseigneur le Dauphin (il s'agit certainement de Louis-Ferdinand, fils aîné de Louis XV, qui se maria en 1747 avec la princesse Marie-Josèphe de SAXE) ou qu'ils se rendraient à Brest par Guingamp mais *incognito*²¹⁸.

Le patrimoine foncier de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) était important. Ainsi, les domaines d'Auray (Kéristès, Baumer et le Moustoir) étaient gérés par Maître GLAIN de SAINT-AVOYE, notaire royal et procureur de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), puis de son fils Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), entre 1757 et 1792²¹⁹.



Sceau (ou cachet) des armes de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), 1750²²⁰

Les terres du Restmeur étaient sous la mouvance de la vicomté de Pommerit et Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) était de ce fait un vassal de Guy-Louis de DURFORT duc de QUINTIN et de LORGE²²¹. En tant que propriétaire terrien, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), administra ses terres et cette activité généra une correspondance abondante. Ainsi, dans une lettre du 22 novembre 1751, il écrivit qu'il souhaitait racheter des terres (*nommée*

²¹⁸ TIMEUR-LIMON, lettre du 23 janvier 1747 de du TIMEUR-LIMON, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²¹⁹ A. D. I. V., 59 J 39.

²²⁰ Cachet des armes de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) apposé sur un mandement du 21 octobre 1750 relatif à l'octroi de la garde de bois à Maurice CLOARER. Photo prise par Jean-Eudes de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3 3.5.1.3.4.1), lors d'une visite à Saint-Germain-le-Fouilloux, le 13 août 2004. Mandement conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1).

²²¹ Aveux rendus au duc de LORGE et de QUINTIN, gestion de la seigneurie de Kerouézou et du Restmeur, A. D. I. V., 59 J 10 a ; http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_seigneurs_de_Quintin, le 23 août 2009.

*Kyhon s'étendant pour la plus grande partie dans la paroisse du pommerit*²²²) qui se trouvaient enclavées parmi ses terres dépendantes du Restmeur²²³. La plupart des terres de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) étaient louées, ainsi que ses moulins²²⁴. Parfois, lorsqu'il rencontrait des ennuis avec les personnes travaillant pour lui, il devait faire bannir (saisir) certaines fermes, et autres biens. Ainsi, la ferme de son meunier François-Paul, qui ne se rendit pas à une transaction à laquelle il devait assister, fut saisie en février 1784 pour *l'obliger à se remuer*²²⁵, en espérant *qu'il ouvrira les yeux et les oreilles*²²⁶.

Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) acheta, en 1739, à Charles-Marie de COUE, des terres dans les paroisses de Landaul (Morbihan, 56) et Pluvigner (Morbihan, 56)²²⁷.

Toussaint de BOURBLANC, chevalier et seigneur de Beurupert et Eynabet, et autres lieux, demeurant en son manoir d'Eynabet sis dans l'ancienne paroisse de Plouagat-Châtelaudren (Côtes d'Armor, 22), céda le 4 août 1742, à l'abbé Noel COLLIN (recteur de la paroisse de Pommerit-le-Vicomte, demeurant en son presbytère de Pommerit-le-Vicomte), le lieu noble et métairie du Cosquer, sis en Pommerit-le-Vicomte. L'acheteur devait alors à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) 200 livres pour deux années de rente foncière dues sur le lieu de Cosquer, et ultérieurement 200 livres par année²²⁸.

Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) donna à titre de ferme pour une durée de six ans, à compter de la Toussaint 1775, à Jérôme KOMEN, la ferme de la dixme du Spernot, contre le paiement annuel de 30 livres²²⁹.

De même, à la sortie du village de Ploumel (D 105 direction Erdreven), à Kerganiet, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) était propriétaire dudit domaine de Kerganiet. Cette tenue s'étend sur au moins dix hectares (treize labours, dix pâtures ou prés, quatre landes) et était composée de trois bâtiments principaux. En 1767, Etienne LE GUENNEC (venant de Saint-Degan) s'y installa et congédia l'ancien domanier Georges LE ROUZIC pour la somme de 3 463 livres²³⁰.

Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) consentit un bail à convenant²³¹ à François LEPAGE et Jeanne LEPORRE, sa femme, pour les terres de Bouget, pour neuf ans, commencé à la Saint-Michel 1774²³².

²²² Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), lettre du 22 novembre 1751, écrite au Restmeur, adressée à un inconnu, A. F.

²²³ Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), lettre du 22 novembre 1751, écrite au Restmeur, adressée à un inconnu, A. F.

²²⁴ Notamment, lettre du 8 mars 1781, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F ; lettre du 22 mars 1781, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F ; lettre du 22 février 1784, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²²⁵ Grigent de TROMORVAN, lettre du 22 février 1784, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²²⁶ Grigent de TROMORVAN, lettre du 22 février 1784, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²²⁷ A. D. I. V., 59 J 37.

²²⁸ *Copie de contrat d'acquet du lieu noble du Cosquer en Pommerit le Vicomte obtenu par Monsieur le recteur de Pommerit sur Monsieur Bourblanc de Beurupert*, du 13 novembre 1742, A. F.

²²⁹ Acte olographe de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), du 3 décembre 1775, signé des deux parties, A. F.

²³⁰ Christian DUIC, *Kerganiet*, en ligne, cduic.chez.com/sv/plml/plml_kganiet.pdf, le 17 avril 2009.

²³¹ Un bail à convenant (proche du domaine congéable) était un bail par lequel le propriétaire d'un fonds rural en concédait la jouissance pour une durée déterminée moyennant une redevance annuelle à une autre personne au profit de laquelle étaient aliénés tous les édifices et superficies existants ou à établir sur ce fonds, avec réserve pour ledit propriétaire de congédier le preneur à charge d'indemniser celui-ci de la valeur de ces édifices et superficies (c'est-à-dire des améliorations apportées). Gérard CORNU, *Vocabulaire juridique*, Association Henri CAPITANT, Presse

Par ailleurs, au détour d'informations relatives à la gestion de ses terres, cette correspondance importante nous livre quelques épisodes personnels de la famille de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4). Ainsi, nous apprenons qu'à la veille du printemps de 1781, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) n'était pas en excellente santé²³³. Par ailleurs, dans une lettre du 26 janvier 1784, Grigent de TROMORVAN²³⁴, témoigna à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) de sa *joie la plus vive*²³⁵ à l'annonce du mariage du fils aîné de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) avec Marie-Charlotte-Renée ou Reine de KEROÛARTZ, et se dit sensiblement touché de l'accident de la sœur de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4). En effet, cette dernière, sans que l'on sache s'il s'agit de Marie-Jeanne (1.1.2.2.1.2a.1) ou de Françoise-Emilie (1.1.2.2.1.2a.3), a souffert alors d'une attaque d'apoplexie dont elle s'est remise²³⁶. Certaines lettres renferment des traits d'humour. Grigent de TROMORVAN écrivit ainsi, au sujet de travaux de menuiserie qui prennent du retard, *c'est bien dit menuiserie, car rien de plus menu*²³⁷. Les rapports entre Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) et Grigent de TROMORVAN étaient très bons, ce dernier n'hésita d'ailleurs pas à solliciter l'aide de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) dans une affaire qui l'opposa au comte de CHATEAUGIRON pour la Sénéchaussée de Runefau. Dans cette affaire, le père de Grigent de TROMORVAN et sa réputation étaient mis en difficulté par le comte de TONQUEDEC qui souhaitait placer l'un de ses proches à ladite Sénéchaussée en usant de moyens, semble-t-il, peu glorieux, telle la calomnie : le père de Grigent de TROMORVAN serait responsable de l'insuccès de plusieurs de ses procédures judiciaires. Grigent de TROMORVAN demanda ainsi à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) d'indiquer au comte de CHATEAUGIRON les qualités, telles la probité et l'honnêteté, de son père²³⁸.

Les relations avec les personnes vivant sur ses terres et l'articulation de ses relations avec les multiples règles de droit occupèrent fréquemment Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4). Ainsi, nous apprenons dans une lettre du 29 novembre 1745, que Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) dut prendre parti pour son métayer de Kybourhys contre le meunier de la terre de Kymain qui souhaitait contraindre le métayer à suivre son moulin, c'est-à-dire que le meunier souhaitait obliger le métayer à utiliser le moulin seigneurial contre une redevance ou banalité²³⁹. Il fut alors obligé de produire des titres pour justifier du fait que la terre de Kybourhys devait suivre ses moulins, et non celui de la terre de Kymain. Il demanda alors au

Universitaire de France Quadriga, avril 2002, p. 101 ; <http://littrereverso.net/dictionnaire-francais/definition/bail/5423> et [http://littrereverso.net/dictionnaire-francais/definition/convenant_\[2\]/16110](http://littrereverso.net/dictionnaire-francais/definition/convenant_[2]/16110), le 20 avril 2009.

²³² Bail à convenant consentit par Monsieur de Bourgneuf, le 1^{er} décembre 1774, A. F.

²³³ Lettre du 8 mars 1781, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F. ; lettre du 22 mars 1781, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²³⁴ Conseiller de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) sur de nombreuses affaires alors en charge de la réformation des fiefs de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) et procureur fiscal de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), notamment, pour la seigneurie de la Lande. Ses affaires ne seraient, sans son intervention, jamais en ordre. Lettre de 1773 adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) par de ROCQUERMONS, A. F. ; Lettre du 26 janvier 1784, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²³⁵ Grigent de TROMORVAN, lettre du 26 janvier 1784, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²³⁶ Lettre du 26 janvier 1784, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²³⁷ Grigent de TROMORVAN, lettre du 7 janvier 1781, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²³⁸ Lettre du 13 juillet 1783, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²³⁹ Yvonne NICOLAS, *Le domaine de Cheffontaines dans la paroisse de CLOHARS*, en ligne, www.cc-paysfouesnantais.fr/var/cc_paysfouesnantais/storage/original/application/phpkUxyNI.pdf, le 30 janvier 2009.

duc de LORGE, qu'à la vue de ces pièces (notamment des aveux) et qu'au regard de la prétendue volonté du duc selon laquelle la justice devait être rendue à ses vassaux et que lui-même était l'un de ses plus considérables vassaux sur la terre de Pommerit-le-Vicomte, un procès soit évité²⁴⁰. Cette affaire durera plusieurs années, de nombreuses lettres furent échangées entre les parties, toutes tendaient vers un évitement du procès, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) accepta les propositions d'arbitres formulées par le duc de LORGE²⁴¹. Il écrivit qu'il sera au Restmeur au plus tard à la Saint-Jean de l'année 1746 et qu'il souhaitait que cela soit l'occasion de terminer cette affaire²⁴². Malheureusement, il fut forcé au mois d'août 1761 de défendre cette affaire devant le Parlement de Bretagne. En effet, une sentence du 5 mai 1750 rendue en la juridiction royale de Saint-Brieuc, au profit du duc de LORGE (décédé depuis) et de Gilles COLLET, le meunier de la terre de Kymain à Pommerit-le-Vicomte, obligea Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) à défendre cette affaire devant ledit Parlement. L'héritier du duc de LORGE écrivit, alors qu'il n'a pas connaissance de cette affaire et qu'au vue des pièces de celle-ci, qu'elle pourrait être confiée, à nouveau, à des arbitres afin qu'elle soit réglée à l'amiable²⁴³.

Dans un extrait des registres du Parlement de Bretagne, du 8 février 1773, nous apprenons que Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) a demandé, en tant que propriétaire des juridictions de Kynoteriou, Coattenven et la Lande Ploumiliau, à transférer l'exercice de ses juridictions de Tregrom pour être exercé en l'auditoire de Lannion par les juges, procureurs d'offices, greffiers et sergents que lui-même a commis ou commettra et par les procureurs de la juridiction de Lannion cités dans un acte du 9 mai 1772²⁴⁴. De la MAISON BLANCHE BAUDOIN²⁴⁵ écrivit, le 10 mai 1772, à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) pour le remercier de son mandement²⁴⁶ qui faisait de lui le sénéchal (ou bailli) de sa juridiction de Kynoteriou. Il promit à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), *seigneur de fiefs*, sa probité et son application afin de le satisfaire et souhaita prendre ses fonctions lorsque l'actuel sénéchal aurait donné sa démission qui devait, en principe, suivre de près la translation de la justice de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) à Lannion²⁴⁷. Pourtant dans une lettre du 23 septembre 1782, Grigent de TROMORVAN indiqua que *son beau frère BAUDOIN*, regrettait de *ne pouvoir se faire recevoir ne voulant s'occuper uniquement que de son état d'avocat*, et qu'il recommandait son confrère Monsieur LE BEAUDOUR²⁴⁸.

²⁴⁰ Lettre du 29 novembre 1745, écrite au Restmeur, adressée à Monsieur de VILLEPLESSIX le FROTTER, intendant de Monsieur le duc de LORGE, au château de Lorge, A. F.

²⁴¹ Lettre du 17 décembre 1745, écrite au Restmeur, adressée à Monsieur de VILLEPLESSIX le FROTTER, intendant de Monsieur le duc de LORGE, au château de Lorge, A. F. ; lettre de QUERRET, adressée à Monsieur de VILLEPLESSIX (avocat au Parlement) au château de Lorge, du 28 janvier 1746, A. F.

²⁴² Lettre du 6 mai 1746, écrite à Rennes, rue des Dames, adressée à Monsieur de VILLEPLESSIX le FROTTER, intendant de Monsieur le duc de LORGE, au château de Lorge, A. F.

²⁴³ Lettre du 19 mai 1762, écrite à Rennes, rue des Dames, vraisemblablement adressée à Monsieur le duc de LORGE (le fils), A. F.

²⁴⁴ Extrait des registres du Parlement de Bretagne, du 8 février 1773, relatif à la demande de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), en tant que propriétaire des juridictions de Kynoteriou Coattenven et la Lande Ploumiliau, de transférer l'exercice de ses juridictions de Tregrom à Lannion, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1 3.3.5.5.1).

²⁴⁵ Il pourrait s'agir de Jean-Marie BAUDOIN de MAISON-BLANCHE, juriste breton né à Châtaudren (Côtes-d'Armor, 22) en 1742 et décédé à Lannion (Côtes-d'Armor, 22) en 1812. Celui-ci fut, notamment, avocat en parlement et nommé en 1789 député de Lannion aux Etats de Bretagne, avant d'être député aux Etats généraux à Versailles. http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Marie_Baudouin_de_Maison-Blanche, le 22 mai 2009.

²⁴⁶ Il s'agit ici d'une décision publiée par une personne qui a autorité sur sa juridiction et non d'un « mandement royal », rencontré précédemment.

²⁴⁷ Lettre du 10 mai 1772, de de la MAISON BLANCHE BAUDOIN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²⁴⁸ Lettre du 23 septembre 1782, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F. ; décision confirmée par la lettre de de MAISON BLANCHE BAUDOIN, également du 23 septembre 1782, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

Un autre mandement fut présenté par Grigent de TROMORVAN à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) afin de nommer LE BILLON, demeurant à Tregrom, notaire pour, notamment, régir ses greffes²⁴⁹.

Une autre illustration des différents droits seigneuriaux, dont Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) devait s'occuper, est la cession par lui (acte olographe du 19 juin 1781 reproduit ci-après), agissant comme seigneur et propriétaire du fief de Kernotterie, du retrait féodal²⁵⁰ à Claude et Gabriel LE BOUROINNIC de deux pièces de terre situées en la paroisse de Trégom en 1781. Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) exerça son droit de retrait suivant la Coutume et indiqua que cette cession n'incluait pas les lods et ventes (taxe levée en cas de vente d'une censive, terre assujettie au cens²⁵¹) ou ses droits seigneuriaux relatifs au Restmeur²⁵².

Je soussigné Monsieur Jean François de La Monneraye de Bourneuf Comte
Seigneur propriétaire du fief de Kernotterie Dames de Donno, Decer-
quereux, Viviers, Brian & Marguerite de Coroube la femme de Jean
pierre de Meru d'une nommée par au Bourg & autre parc Riboujan
Jany les Deux situés en la paroisse de Trégom
faisant & tenant le dit retrait suivant la coutume & sauf les lods
& ventes & tous mes droits seigneuriaux au Restmeur Le 19 Juin 1781.

Acte olographe de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4),
relatif à l'exercice de son retrait féodal, du 19 juin 1781²⁵³

Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) avait des vassaux mais était également lui-même un vassal. Ainsi, dans un acte notarié du 15 octobre 1751, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), qualifié *chevalier seigneur de Bourgneuf, Kervesiou et autres lieux*, reconnu, selon les règles de l'époque, *estre homme et vassal noble, proche et lige dudit seigneur marquis de Coëttrieux à cause de sa ditte terre et seigneurie de Pontireux, Frinaudour et Quemper*

²⁴⁹ Lettre du 25 juillet 1782, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²⁵⁰ Le retrait féodal était le droit que la coutume donnait aux seigneurs de retirer et retenir par puissance de fief, le fief mouvant de lui lorsqu'il avait été vendu par son vassal, en remboursant à l'acquéreur le prix de son acquisition et les loyaux coûts. L'objectif poursuivi était de donner au seigneur la faculté de réunir le fief errant au fief dominant, de profiter du bon marché de la vente, et empêcher que le fief ne soit vendu à vil prix en fraude du seigneur ; enfin que le seigneur ne soit point exposé à avoir malgré lui un vassal qui ne lui conviendrait pas. Nicolas VITON DE SAINT-ALLAIS, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 1816, extrait en ligne, <http://www.blason-armoires.org/institutions/r/retrait-feodal.htm>, le 26 mars 2009.

²⁵¹ Le cens, droit seigneurial et féodal, est une faible rente annuelle en argent, ou en nature, qui rappelle la propriété initiale du seigneur sur les terre données à l'ancêtre du teneur actuel. Roxanne DELCOURT, *La fiscalité*, Votre Généalogie, février-mars 2007, n° 17, p. 28.

²⁵² Acte olographe (absence de la signature de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4)), du 19 juin 1781, A. F. ; Lettre du 15 juin 1781, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

²⁵³ A. F.

*Geuzenec, luy devoir foy et hommage*²⁵⁴, *chanbelenage, lods, ventes et rachapt le cas echéant*²⁵⁵. Ainsi, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) reconnut devoir des impôts au marquis de COËTTRIEUX, son suzerain : le chambellenage, impôt en argent dû par les vassaux à leur suzerain ; les lods et ventes ; et rachats, indemnités à verser par le nouveau propriétaire d'un fief au suzerain (environ une année de revenus) lorsqu'un fief change de propriétaire autrement que par vente²⁵⁶.

La succession de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), confirma la situation financière fortunée de la famille LA MONNERAYE puisqu'elle fut supérieure au million de livres, soit plus de 20 millions d'Euros²⁵⁷, dont 50 000 livres d'argenterie et de meubles meublant et 300 000 livres de mobilier²⁵⁸. Pour information, il semble que les revenus de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), écuyer seigneur du Bourgneuf, avoisinaient les 50 000 livres annuels²⁵⁹. Le capital foncier de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) était composé de l'hôtel de Bourgneuf, de la terre de Bourgneuf, de la terre du Restmeur, de celle du Cloy, de métairies dans les régions d'Auray et de Redon, et d'un revenu de 20 000 à 30 000 livres. L'essentiel des placements était constitué de contrats de rente sur des particuliers et non sur l'Etat, tradition, semble-t-il prudente, du milieu dans lequel évoluaient les LA MONNERAYE²⁶⁰. Il rédigea, le jour de sa mort, le 2 décembre 1784, un testament²⁶¹. Lors de la succession, les règles du partage noble furent respectées : Jean-Dimas (1.1.2.2.1.2a.4.1), l'aîné reçut les deux tiers ; René-Augustin (1.1.2.2.1.2a.4.5), le second, Pierre-Bruno-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.2), le cadet, et Marie-Charlotte (1.1.2.2.1.2a.4.4) un neuvième. Pierre-Bruno-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.2) disposait alors de 1 000 livres de revenus en sus en vertu des dispositions du testament de son père ainsi que de 5 000 livres de revenus au titre du partage, son capital étant estimé à 120 000 livres. Cela semble élevé au regard de la situation des autres cadets bretons : René-Auguste de CHATEAUBRIAND²⁶² ne reçut, lors de la succession paternelle, que 17 000 livres²⁶³.

²⁵⁴ Soumission que le vassal faisait au seigneur du fief dominant, pour lui marquer qu'il était son homme, et lui jurer une entière fidélité. L'hommage était enregistré à la Chambre des comptes pour permettre au Roi de disposer d'un état de ses vassaux et de percevoir la taxe correspondant à la déclaration et à l'aveu et dénombrement (description des biens du vassal) consécutifs. <http://www.blason-armoires.org/institutions/f/foi-et-hommage.htm>, le 22 juin 2009 ; Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 57, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

²⁵⁵ Acte notarié, du 15 octobre 1751, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

²⁵⁶ Le rachat, ou relief, droit féodal et seigneurial, était un droit de mutation appliqué aux successions collatérales. En Bretagne, il était parfois appliqué aux successions directes. Yvonne NICOLAS, *Le domaine de Cheffontaines dans la paroisse de Clohars*, www.cc-paysfouesnantais.fr/var/cc_paysfouesnantais/storage/original/application/phpkUxyNI.pdf, le 30 janvier 2009 ; Roxanne DELCOURT, *La fiscalité*, *Votre Généalogie*, février-mars 2007, n° 17, p. 28.

²⁵⁷ Une livre semblait valoir 20 euros en 2005. Jean de SAINT-HOUARDON, *Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui*, Mémoires et Documents, 2005, p. 41

²⁵⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 39.

²⁵⁹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 39.

²⁶⁰ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 281. Les LA MONNERAYE plaçaient essentiellement leur argent, au XVIII^{ème} siècle, auprès des particuliers. Ces placements, et ceux faits dans la terre, semblaient plus sécurisés, à compter notamment du règne de Louis XV, que ceux faits auprès de l'Etat, surtout après la banqueroute, après des manœuvres financières, de 1720, de LAW, créateur des premières banques d'Etat (la Banque générale puis la Compagnie d'Occident, future Compagnie française des Indes). Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 411 et 412.

²⁶¹ Le testament de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) est transcrit en annexe de l'ouvrage de Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791*. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 394.

²⁶² *François-Auguste-René, vicomte de Chateaubriand, est né à Saint-Malo le 4 septembre 1768 et mort à Paris le 4 juillet 1848, est un écrivain romantique et homme politique français. Il est considéré comme l'une des figures centrales*

Pierre-Bruno-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.2) présenta ainsi son père : *Simple dans ses goûts, sage, rangé, homme de bien, mon père faisoit son bonheur des amusements doux & paisibles de sa campagne qu'il avoit embellie par des constructions bien faites et de belles plantations*²⁶⁴. Cette présentation, semble, pour Philippe BONNICHON, corroborée par la correspondance familiale. Il ajoute que *l'homme ne semble pas avoir exercé de charge ni servie aux armées mais sa fortune, sa position et son influence sociale en font plus qu'un gentilhomme campagnard (...). L'amour familial et le goût de la nature le rendent assez représentatif de cette génération des Lumières*²⁶⁵. Aimant la campagne, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) et sa famille passèrent d'ailleurs, à la différence de nombreuses familles, les hivers à la campagne, sur les terres du Restmeur²⁶⁶.

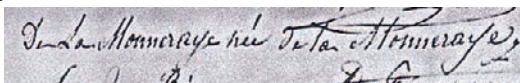
Dont : Jean-Dimas (1.1.2.2.1.2a.4.1), qui suit.

Pierre-Bruno-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.2), qui suit.

Marie-Charlotte (1.1.2.2.1.2a.4.4), dite la « tante Caroline »²⁶⁷, qui est née à Pommerit-le-Vicomte, le 14 avril 1772, et est décédée, à Rennes, le 26 février 1848²⁶⁸. Elle reçut au décès de son père, 40 000 livres, alors qu'elle n'avait que 12 ans, autant que René-Augustin (1.1.2.2.1.2a.4.5) et Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) pour eux deux : Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) souhaitant peut-être pourvoir à son avenir²⁶⁹.

Elle épousa à Saint-Étienne de Rennes le 16 décembre 1788 Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (50), son cousin.

Il est le fils de Ange-Thadée de LA MONNERAYE, chevalier, seigneur de Mesnard, et de Scholastique-Louise de LA MONNERAYE.



Signature de Marie-Charlotte de LA MONNERAYE
(1.1.2.2.1.2a.4.4)²⁷⁰

Paul (1.1.2.2.1.2a.4.3), qui est né en 1762 et est décédé en 1771.

René-Augustin (1.1.2.2.1.2a.4.5), chevalier de LA MONNERAYE, seigneur de Beaumer, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, qui est né le 25 juin 1759 et est décédé le 4 juin 1842.

Il se fait appeler, par son frère Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), « le Chevalier »²⁷¹, et aurait eu pour diminutif « Aly »²⁷². Il était sous-lieutenant au

du romantisme français et de la littérature française en générale. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Chateaubriand>, le 13 juin 2010.

²⁶³ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 302 et 303.

²⁶⁴ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 104.

²⁶⁵ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 413.

²⁶⁶ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 113.

²⁶⁷ On ne sait si elle était nommée ainsi par l'ensemble de son entourage, mais son frère, Pierre-Bruno-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.2), la nommait ainsi. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 283.

²⁶⁸ Faire-part de décès de Marie-Charlotte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.4), décédée le 26 février 1848, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

²⁶⁹ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 284.

²⁷⁰ Acte de mariage de Cécile-Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.3a.5.2.2), du 20 octobre 1830, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1827-1830, 2 Mi 217.

²⁷¹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 162 et 283.

régiment d'Infanterie du Roi en 1774, puis capitaine d'infanterie audit régiment en 1787²⁷³ et, enfin, major au Régiment de la Reine. Emigré à Bath (Somerset, Angleterre), il devint cavalier dans la compagnie de MONTMURAN à Witlich (Allemagne), dans l'Armée de Condé, et fit la campagne de France en 1792 avant de passer à Jersey à la fin de l'année 1792. Il fut ensuite sous-aide-major au Régiment du Dresnay, à sa création, en 1794. Il participa en 1795 au débarquement de Quiberon et fut licencié avec son régiment le 24 octobre 1795. Il fut volontaire aux cadres du Prince de Léon (Alexandre-Louis-Auguste de ROHAN-CHABOT²⁷⁴ émigra sous ce nom, son régiment se nommera donc le régiment de Léon²⁷⁵), le 28 mars 1796²⁷⁶. Il demanda la croix de Saint-Louis en 1795. Son mémoire, reçu par le marquis de GOYON, le 14 février 1796, fut certifié exact par le marquis du DRESNAY et, pour le régiment du Roi, par le comte de MARMANDE et Monsieur de la SALLE-LEZARDIERE. Il est noté : *cet officier, en vertu du privilège accordé par S. M. d'avoir la croix de St Louis à 20 ans de services aux officiers de son régiment d'infanterie, a le temps prescrit pour être susceptible d'obtenir cette grâce*²⁷⁷.

Il épousa, le 18 avril 1790, Georgette-Marie-Françoise de KEROÛARTZ (48), née à Morlaix le 16 octobre 1762²⁷⁸ et décédée, à Morlaix, le 18 octobre 1831, des suites d'une fluxion de poitrine²⁷⁹. Elle était la veuve de Paul-Antoine-Marie FLEURIOT de LANGLE, capitaine de vaisseau et chef de division, qui fit partie de l'expédition de LA PEROUSE et qui fut tué par des sauvages sur l'île de Tutuila, archipel des Samoa (Océanie), le 11 décembre 1787 (l'île en question est, pour Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et Philippe BONNICHON, celle de Maouna²⁸⁰). Ils eurent un enfant, Charles-Jean-Marie (de Paul-Antoine-Marie FLEURIOT de LANGLE) : né à Brest le 6 décembre 1784 et décédé en 1855²⁸¹. En 1818, ils sont domiciliés *de droit à Morlaix et de fait à Rennes*²⁸².

²⁷² Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 396.

²⁷³ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 4.

²⁷⁴ Né en 1761 et décédé en 1807, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes et dirigea les nobles bretons en 1794. Jean-Christophe-Ferdinand HOEFER, *Nouvelle biographie générale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, tome XLII, Paris, FIRMIN DIDOT frères, M DCCC LXIII (1873), p. 539.

²⁷⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/regiment_du_du_Dresnay_puis_de_Leon, le 30 janvier 2009.

²⁷⁶ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 4.

²⁷⁷ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 4.

²⁷⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 129.

²⁷⁹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 129.

²⁸⁰ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 129 ; Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 359.

²⁸¹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 359.

²⁸² Acte de mariage d'Emile-Ange (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) et de Laure-Julie (1.1.2.2.1.2a.4.5.1) de LA MONNERAYE, du 12 novembre 1818, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1815-1818, 2 Mi 214.

Signature de René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5)²⁸³

Dont : Edouard-François (1.1.2.2.1.2a.4.5.3), qui est né le 2 décembre 1796 et qui fut baptisé le 3, à Bath, par Joseph-Henry PICQUENOT, prêtre émigré, curé de Neuville et doyen d'Ivry au diocèse d'Evreux – il avait pour parrain François-Marie-Louis, comte de KEROÛARTZ et pour marraine Marie-Charlotte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.4)²⁸⁴.

Il épousa Célestine-Françoise AZEL-SUZOR (58), née en 1804 (elle épousa en seconde noce, Célestin MALESCOT de KERANGONE le 14 mars 1851). Il fut capitaine d'infanterie et garde d'honneur en 1812. Il est décédé en 1835.

Dont : Emma-Marie-Clémentine (1.1.2.2.1.2a.4.5.3.1), qui est née à Morlaix le 8 janvier 1827. Elle épousa à Morlaix, le 1^{er} décembre 1846, Pedro-Marie-Aymar, comte de GESTAS (81), marquis de LESPEROUX, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 17 avril 1824. Il était le fils d'Aymar comte de GESTAS (81) marquis de LESPEROUX, consul général de France au Brésil et d'Alexandrine-Françoise-Marie de PARSEAN du PLESSIS. Ils eurent cinq enfants, Isabelle, qui est née en 1836 et décédée le 13 novembre 1887, elle épousa Alfred JAYET de GERCOURT, capitaine de frégate, dont postérité ; Clémentine qui épousa Albert LEGAY, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur²⁸⁵, dont postérité ; Aymar qui épousa Mademoiselle NORMANT des VAZANNES, à Bec Menez (Finistère, 29) dont postérité ; René qui est décédé à douze ans ; et Gaston, qui est né en 1860 et décédé en 1931, officier de chasseurs, il épousa Marie-Eudes d'EUVILLE, dont postérité.

Louise-Marie-Emmanuelle (1.1.2.2.1.2a.4.5.2), qui est née le 20 octobre 1805 et qui est décédée, à Morlaix, le 16 décembre 1889²⁸⁶. Elle épousa à Morlaix en 1825, Pierre-Alphonse JAYET de GERCOURT (61), capitaine de frégate et Chevalier de la Légion d'honneur,²⁸⁷ né à Brest le 17 juillet 1797, décédé en 1864. Ils eurent

²⁸³ Acte de mariage d'Émile-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) et de Laure-Julie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5.1), du 12 novembre 1818, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1815-1818, 2 Mi 214.

²⁸⁴ John-Anthony WILLIAMS, *Post-reformation catholicism in Bath, Volume II : Registers, 1780-1825*, Catholic Records Society, 1976, p. 79.

²⁸⁵ En 1799, Napoléon BONAPARTE, alors Premier Consul, créa les Armes d'honneur : un fusil ou un sabre d'une fabrication toute particulière était attribué nominativement à un soldat. Le 20 mai 1802, il créa l'ordre de la Légion d'honneur afin de récompenser les services, mérites et vertus militaires ou civils. Depuis sa création, l'ordre et la décoration survit à tous les changements de régime (seul le centre de la décoration est modifié selon les régimes en place). Jean-Pierre MIR, *Le premier Empire et la Restauration*, La revue française de Généalogie et d'Histoire des familles, Hors-série, numéro spécial Les médailles et décorations, 2nd semestre 2007, p. 13.

²⁸⁶ Faire-Part de décès de Louise-Marie-Emmanuelle JAYET de GERCOURT, née de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5.2), décédée le 16 décembre 1889, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

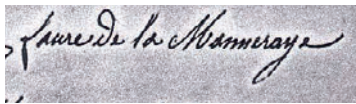
²⁸⁷ Faire-Part de décès de Louise-Marie-Emmanuelle JAYET de GERCOURT, née de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5.2), décédée le 16 décembre 1889, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

quatre enfants : Louise-Marie-Laure, qui est née en 1830 et décédée en 1899, elle épousa Edouard JAMIN, capitaine de frégate, dont postérité ; Albert, marin, qui est né en 1832 et qui épousa Mademoiselle V... du TERTRE, dont postérité ; Alfred, capitaine de frégate, qui est né en 1836 et décédé en 1887 et qui épousa Isabelle de GESTAS, dont postérité ; et Delphine, qui est née en 1839, sœur Marie-Thérèse de Jésus en religion.

Delphine-Adélaïde (1.1.2.2.1.2a.4.5.4), qui est née à Bath le 20 août 1801 et est décédée le 18 septembre 1862. Il s'agit vraisemblablement de la fille de René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), censée être baptisée à Bath le 21 octobre 1801 par un prêtre émigré, curé de Neuville et doyen d'Ivry au diocèse d'Evreux, Joseph-Henry PICQUENOT, et dont l'acte de baptême précise qu'elle est née le 20 octobre 1801. Elle avait pour parrain Jean-Jacques-Ferdinand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1) et pour marraine Delphine-Sophie-Henriette DELANGLE.²⁸⁸ Elle épousa en 1826, Malbieu-Auguste JULLIEN (60), lieutenant de vaisseau, demi-frère de Pierre-Alphonse JAYET de GERCOURT, dont elle eût un fils, Paul-Julien (entreposeur des tabacs, décédé le 17 décembre 1898, il épousa Amély KLEIN et eurent deux enfants, Maurice-Julien, capitaine d'infanterie, et Amély, née en 1869 et qui épousa le 3 septembre 1891 Albert JAYET de GERCOURT, enseigne de vaisseau).

Laure-Julie (1.1.2.2.1.2a.4.5.1), qui est née à Bath, le 18 décembre 1798, et qui fut baptisée le même jour par Joseph-Henry PICQUENOT, elle avait pour parrain Paul-Jule marquis de LAPORTE, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadres, et pour marraine Alexandrine-Auguste-Hortense-Marie de KEROÜARTZ²⁸⁹. Elle est décédée le 24 juin 1864.

Laure-Julie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5.1) aurait été adoptée par le chevalier de la PREVALAYE, petit-fils de Mademoiselle de BRILHAC, dame de ROBIEN, puis de CONIAC²⁹⁰.



Signature de Laure-Julie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5.1)²⁹¹

Elle épousa à Rennes, le 12 novembre 1818, Emile-Angé de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) (51), son cousin germain, fils de Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE et de Marie-Charlotte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.4). Ils eurent une fille, Anne-Paule-Angélique de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.3).

Armande-Louise-Mélie (1.1.2.2.1.2a.4.5.5), qui est née à Morlaix en 1791 et qui est décédée sans alliance.

Hypolitte-Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.5.5), qui est né le 19 novembre 1793 et qui fut baptisé, à Bath, par Joseph-Henry PICQUENOT. Il avait pour marraine Georgette-Marie-Françoise de KEROÜARTZ. C'est son parrain, Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) qui a choisi son nom de baptême²⁹².

²⁸⁸ John-Anthony WILLIAMS, *Post-reformation catholicism in Bath, Volume II : Registers, 1780-1825*, Catholic Records Society, 1976, p. 88.

²⁸⁹ John-Anthony WILLIAMS, *Post-reformation catholicism in Bath, Volume II : Registers, 1780-1825*, Catholic Records Society, 1976, p. 84-85.

²⁹⁰ Généalogie réalisée par un inconnu, à une date inconnue, A. F.

²⁹¹ Acte de mariage d'Emile-Angé (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) et de Laure-Julie (1.1.2.2.1.2a.4.5.1) de LA MONNERAYE, du 12 novembre 1818, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1815-1818, 2 Mi 214.

²⁹² John-Anthony WILLIAMS, *Post-reformation catholicism in Bath, Volume II : Registers, 1780-1825*, Catholic Records Society, 1976, p. 88.

II.1 – BRANCHE JEAN-DIMAS DE LA MONNERAYE DE BOURGNEUF

Génération 8

Jean-Dimas²⁹³ de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), écuyer, seigneur du Restmeur, de Lesneven en Pommerit-le-Vicomte, est né le 12 juillet 1756 et fut baptisé en Saint-Étienne de Rennes le 13 juillet 1756 par le recteur de CHATEAUBRIAND. Il avait pour parrain Jean-Sébastien FLEURIOT chevalier, seigneur, comte de LANGLE et pour marraine Marie-Anne-Geneviève de BRILHAC, dame de Coniac²⁹⁴.

Il fit ses études à Juilly, comme ses frères, et le supérieur de l'établissement, PETIT, écrit en 1772 à son père, *qu'ils sont tous les trois en parfaite santé c'est la baze de tout. Le reste n'est peut-être ni si brillant ni si florissant, nous sommes dans une médiocrité supportable*²⁹⁵. Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) *est leste et dispos, et je vous déclare qu'il a plus d'appetit pour le service, ou du moins pour sa liberté qu'il n'en a pour le latin*²⁹⁶.

Il fut lieutenant puis capitaine d'infanterie au Régiment du Roi²⁹⁷ et semble avoir quitté le service à compter de son mariage en 1784²⁹⁸. Il faisait, avec son frère, René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), des haltes à Paris lorsqu'il se rendait à la garnison de l'est, sise à Nancy²⁹⁹. Durant la Révolution, il fut officier au Régiment du DRESNAY (voir le chapitre consacré à cette période).

En 1795, le « citoyen » Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), alors cultivateur domicilié (à l'âge de 38 ans) à Pommerit-les-Bois (nom « révolutionnaire » de la commune de Pommerit-le-Vicomte), obtint un laissez-passer dans lequel il est décrit de la façon suivante : *taille de cinq pieds trois pouces, cheveux et sourcils bruns, yeux bruns, nez long, bouche moyenne, menton rond, front bas, visage long*³⁰⁰.

Possédant de nombreuses terres, l'une des principales activités de Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), et des personnes qui pouvaient le conseiller, fut la gestion de son patrimoine foncier, comme son père, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) et la

²⁹³ L'orthographe du prénom « Jean-Dimas » n'est pas fixe et l'on trouve sur de nombreux documents d'archives Jean-Dymas (notamment sur son extrait baptismal délivré le 26 mars 1791, A. D. I. V., cote 59 J 4 a).

²⁹⁴ Extrait baptismal de Jean-Dimas de LA MONNERAYE, délivré le 26 mars 1791, A. D. I. V., cote 59 J 4 a.

²⁹⁵ P. PETIT, lettre du P. PETIT, prêtre de l'Oratoire, supérieur de Juilly, à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), du 5 octobre 1772, transcrite en annexe de l'ouvrage de Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791*. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 389.

²⁹⁶ P. PETIT, lettre du P. PETIT, prêtre de l'Oratoire, supérieur de Juilly, à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), du 5 octobre 1772, transcrite en annexe de l'ouvrage de Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791*. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 389.

²⁹⁷ Anatole GRANGES de SURGERES, *Iconographie bretonne*, tome II, Rennes Paris, Plihon & Hervé, Picard 1888-1889, 1888, p. 89.

²⁹⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 340.

²⁹⁹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 340.

³⁰⁰ Laissez-passer pour Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), délivré à la maison commune de Pommerit-les-Bois, le 6 floréal an III de la République (25 avril 1795), signé notamment du maire de Pommerit-les-Bois, Marc MORIU, A. D. I. V., cote 59 J 4 f.

plupart des membres contemporains de la famille LA MONNERAYE³⁰¹. Aussi, il existe de nombreuses traces écrites de cette activité qui fut source de nombreux écrits, notamment passés devant notaire. Nous apprenons ainsi, par un acte notarié du 28 avril 1788 (dont un extrait est reproduit dans le chapitre consacré à la noblesse des LA MONNERAYE), que Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) donna à bail le moulin à vent (et ses dépendances) de Kerjean, en Breets (vraisemblablement l'actuelle commune de Berhet, située à l'ouest de Pommerit-le-Vicomte) à François LE DOUBLIC et à sa femme, Anna PASA, pour une durée de neuf ans et à compter du 28 mai 1788. La rente annuelle convenancièrè comprenait vingt et une pesées de seigle et quinze livres³⁰². Par ailleurs, dans un acte notarié du 29 août 1788, a comparu Pierre-François CRABOT, sergent de la juridiction du comté de Largouet à Auray, pour le compte de *messire jean dimal comte de la monneraie chevalier seigneur du restmeur et autres lieux*³⁰³, afin de déterminer les conditions d'un contrat de bail relatif à la tenue de la ferme de Kerbrezel (sise au nord de Ploemel dans le Morbihan, 56), entre Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) et Jean LEBRAS, laboureur, et sa femme, Marie-Anne QUELLO. Elle était à domaine congéable³⁰⁴ et était prévue pour neuf années à compter du 18 décembre 1788. La rente annuelle convenancièrè comprenait quatre pesées de seigle, deux chapons³⁰⁵. Les moulins de ses possessions étaient loués, et notamment celui de Coëtlevén, dont Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) reçut une copie du bail en 1786, alors loué à François-Paul qui était déjà le meunier de son père, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.)³⁰⁶.

Il épousa à Saint-Madeleine de Morlaix le 16 février 1784, **Marie-Charlotte-Renée (ou Reine) de KEROÛARTZ (47)**, qui fut selon les biographes *un ange de vertu durant toute son existence*³⁰⁷. Elle est née le 24 mars 1765 et est décédée à Morlaix le 30 juin 1825. Elle était la fille de François-Jacques, marquis de KEROÛARTZ, président des enquêtes au Parlement de Bretagne et conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie-Jeanne-Louise-Charlotte-Toussainte de KEROÛARTZ, sa cousine qu'il avait épousée en 1760. Un contrat fut passé devant Maître GILLART, notaire à Brest, le 6 décembre 1783³⁰⁸. Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), son père, laissa, à la suite du mariage de son fils aîné, en avance de droits successifs, la jouissance de la terre du Restmeur à Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) *avec un revenu de 9 000 livres & un*

³⁰¹ Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) bénéficia notamment de l'expertise de Grigent de TROMORVAN, procureur fiscal et conseiller de son père, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4). Lettre du 2 janvier 1789, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), A. F.

³⁰² Acte notarié du 28 avril 1788 (minute conservée par GLAIN, notaire royal), conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

³⁰³ Acte notarié du 29 août 1788 (minute conservée par GLAIN, notaire royal), conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

³⁰⁴ Mode de concession de la terre, le domaine congéable était surtout répandu en basse Bretagne : un propriétaire (ou « foncier ») cédait, moyennant une rente convenancièrè annuelle, la jouissance d'une terre à un preneur (ou « convenancier »), qu'il pouvait à tout moment congédier ; mais le preneur était considéré comme propriétaire des « édifices et superficies » (bâtiments, fossés, plantations), préexistants ou créés par lui, et la valeur devait lui être remboursée lors du « congément ». Les rentes convenancièrès pouvaient être rachetées, en vertu des dispositions de la loi du 27 août 1792 (comme celles relatives aux domaines congéables), avant d'être supprimées sans indemnités en vertu des dispositions de la loi du 17 juillet 1793. Toutefois, ces lois furent abrogées par la loi du 9 brumaire an VI (30 octobre 1797) qui reconnaissait le caractère non féodal du bail à convenant. http://www.universalis.fr/encyclopedie/T311380/CONGEABLE_DOMAINE.htm, le 30 janvier 2009 ; http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Marie_Baudouin_de_Maison-Blanche, le 22 mai 2009.

³⁰⁵ Acte notarié du 29 août 1788 (minute conservée par GLAIN, notaire royal), conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

³⁰⁶ Lettre du 28 décembre 1786, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), A. F ; lettre du 22 février 1784, de Grigent de TROMORVAN, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

³⁰⁷ Jeanne BAUDRY, *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, A propos d'une correspondance inédite (1782-1790)*, Honoré Champion, Paris, tome I, p. 195.

³⁰⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 275.

*meublier de 40 000 livres ; il avait mis en plus à sa disposition les ouvriers dont il payait le salaire*³⁰⁹.



Jean-Dimas de LA MONNERAYE
(1.1.2.2.1.2a.4.1)³¹⁰



Marie-Charlotte-Renée
ou Reine de KEROÛARTZ (47)³¹¹

Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) est décédé à Morlaix (Finistère, 29) le 2 ou le 12 novembre 1814. Avant son décès, il procéda à un partage anticipé, dans le cadre de sa succession qui fut réglée définitivement en 1815-1831, de certains de ses biens³¹². Ses dernières paroles, *je meurs*³¹³, furent pour son frère, Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), dans les bras duquel il mourut alors que celui-ci lui rendait visite à Morlaix³¹⁴.

Dont : Jean-Jacques-Ferdinand (1.1.2.2.1.2a.4.1.1), qui suit (après les descendants de Joseph-Henry-Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3) et avant la branche de Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE de BOURNEUF (1.1.2.2.1.2a.4.2)).

Armand-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2), né à Pommerit-le-Vicomte, le 8 mars 1789. Il épousa le 23 mai 1814, Pauline-Renée HUON de KERILLIO (54), née le 16 septembre 1816 à Morlaix³¹⁵. Elle était la fille d'Aimé HUON de KERILLIO. Armand-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2) a, semble-t-il, émigré aux États-Unis en

³⁰⁹ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 3281 et 282.

³¹⁰ Tableau conservé par Jean-Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3), à la Ribochère.

³¹¹ Tableau conservé par Jean-Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3), à la Ribochère.

³¹² A. D. I. V., 59 J 4 e ; Inventaire des pièces remises à Armand-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2) le 28 mai 1820, A. F.

³¹³ Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 111.

³¹⁴ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 111.

³¹⁵ Acte de mariage d'Adèle-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.4) et de Vincent-Gustave DUCLOS, du 13 septembre 1852, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=417983>, le 28 août 2009.

1791 pour y créer une *lignée fameuse de chevaux de trot*³¹⁶. Pauline-René HUON de KERILLIO (54) fut remariée à Armand GODEFROY³¹⁷, alors président du tribunal de Morlaix avec qui elle eut trois enfants : Lydie, qui épousa Monsieur de MARCHAND, conservateur des hypothèques, dont postérité ; Godefroy, qui épousa Mademoiselle SCHÜLER et Gustave. Armand-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2) reçut, le 28 mai 1820, en tant que fondé de pouvoir de ses frères et sœurs, après le décès de son père, de nombreux documents et, notamment, la copie des actes relatifs au partage et à l'anticipation de la succession de son père, Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1)³¹⁸. Il décéda le 26 avril 1831.

Signature d'Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2)³¹⁹

Dont : Gustave (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.1), décédé sans postérité.

Auguste (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.3), né en 1815, épousa Jeanne-Théodore de SAISY de KERAMPINT (ou KERAMPUIL ou KERAMPUIT) (72), née au Guerlesquin, le 29 novembre 1791 et décédée le 28 mai 1862, à Keruscar (peut-être un lieu situé sur la commune de Lanéannou, dans le Finistère, 29). Veuve en 1837 de C.-René, comte de SAGADEC, elle était la fille d'Emmanuel-Joseph-Marie de SAISY de KERAMPINT (72) et de Marie-Anne-Marthe de RASPIRE. Auguste de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.3) est décédé sans postérité.

Mathilde-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.2), née en 1821, épousa Monsieur DUBOIS de MONTMARIN (74), en 1846, alors qu'il était receveur principal des douanes. Ils eurent cinq enfants : Mathilde, qui épousa Monsieur LE MIORSEC, négociant à Morlaix ; Armande et Marie (deux sœurs jumelles) ; Jules et Lydie. Ses trois dernières filles furent carmélites.

Augustine (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.5).

Adèle-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.4), née le 9 septembre 1816³²⁰ et décédée le 12 février 1904. Elle épousa, à Philippeville (Algérie), le 13 septembre 1852 (le contrat de mariage date du 12 septembre), Vincent-Gustave DUCLOS (73), commis principal des douanes, domicilié à Philippeville³²¹. Né le 15 septembre

³¹⁶ Note manuscrite d'une inconnue, date inconnue, A. F.

³¹⁷ Le Comte Régis de l'ESTOURBEILLON, *La noblesse de Bretagne : notices historiques et généalogiques*, Vannes, 1891-1895, p. 167-168.

³¹⁸ Inventaire des pièces remises à Armand-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2) le 28 mai 1820, A. F.

³¹⁹ Inventaire des pièces remises à Armand-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2) le 28 mai 1820, A. F.

³²⁰ Acte de mariage d'Adèle-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.4) et de Vincent-Gustave DUCLOS, du 13 septembre 1852, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=417983>, le 28 août 2009.

³²¹ Acte de mariage d'Adèle-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.4) et de Vincent-Gustave DUCLOS, du 13 septembre 1852, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=417983>, le 28 août 2009.

1821³²², il est décédé en novembre 1891. Ils eurent trois enfants : Auguste, notaire à Carhas ; Henri, douanier, et Mathilde, qui épousa Eugène LUNVEN, né en 1842 et agent d'affaires.

Signature d'Adèle-Marie de LAMONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.4)³²³

Joseph-Henry-Louis (1.1.2.2.1.2a.4.1.3), qui suit.

Jeanne-Marie-Reine (1.1.2.2.1.2a.4.1.4), née le 4 décembre 1784 et qui fut baptisée le même jour par le recteur Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) (s'il s'agit bien de ce Jean-François, il semble que sa date de décès soit erronée puisqu'il est mentionné qu'il est décédé le 2 décembre 1784, deux jours avant le baptême), son parrain, sa marraine étant Marie-Jacquette-Françoise de KEROÛARTZ (l'extrait du registre de baptêmes et mariages de la paroisse de Pommerit-le-Vicomte reproduit en annexe)³²⁴.

Claire-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.5), dite « tante Clara », née le 24 mars 1790, à Bath et qui fut baptisée le lendemain par Joseph-Henry PICQUENOT, doyen d'Ivry et recteur de Neuville au diocèse d'Evreux. Elle avait pour parrain son oncle Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et pour marraine Alexandrine-Auguste-Hortense-Marie de KEROÛARTZ, épouse du marquis de KERMEL³²⁵. Elle épousa un GUIGNARD (56) de SAINT-OURS. Elle décéda sans postérité à Nantes le 16 avril 1881.

Élisabeth-Louise-Reine (1.1.2.2.1.2a.4.1.6), née le 11 juillet 1803³²⁶ à Pommerit-le-Vicomte, qui épousa, en 1825, le général de brigade d'infanterie Louis-Sébastien-Camille SAUVAN (57). Ils eurent trois enfants : Henry-Sébastien, général de brigade, décédé en 1906 ; Ferdinand (directeur du domaine à Versailles, décédé le 24 août 1888, il épousa le 26 octobre 1864, Lucie DANNIAUX à Douai (Nord, 59)), et Clara (née en 1831 et décédée le 16 mars 1858).

Génération 9

Joseph-Henry-Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3) est né, à Plymouth (Angleterre), le 8 juillet 1791 et fut baptisé à Bath, le 22 janvier 1797, par Joseph-Henry PICQUENOT, doyen d'Ivry et recteur de Neuville au diocèse d'Evreux. Il avait pour parrain Louis-François-Marie, marquis de

³²² Acte de mariage d'Adèle-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.4) et de Vincent-Gustave DUCLOS, du 13 septembre 1852, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=417983>, le 28 août 2009.

³²³ Acte de mariage d'Adèle-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2.4) et de Vincent-Gustave DUCLOS, du 13 septembre 1852, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=417983>, le 28 août 2009.

³²⁴ Extrait du 13 août 1792 du registre de baptêmes et mariages de la paroisse de Pommerit-le-Vicomte département des côtes du Nord, district de Pontrioux pour l'année 1784, A. F.

³²⁵ John-Anthony WILLIAMS, *Post-reformation catholicism in Bath, Volume II : Registers, 1780-1825*, Catholic Records Society, 1976, p. 85.

³²⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2)*, Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 93.

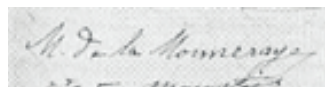
KEROÛARTZ et pour marraine Marie-Charlotte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.4)³²⁷. Alors qu'il était à l'École des Sciences et de Belles-lettres à Morlaix, il reçut le prix d'algèbre, à mérite égal avec A. de KERSAUSON-PENNENDREF, en 1806³²⁸. Il fut maire de Ploudaniel de juin 1858 à 1863³²⁹. Il fut chef d'escadron d'artillerie sous l'Empire, puis capitaine en second de la troisième compagnie du Régiment d'artillerie à pied de la garde royale, sous les ordres du Colonel BON de LIGNIM en 1824³³⁰. Chevalier de la Légion d'honneur, il est décédé, au château de Lamarsant, le 14 août 1871 (commune de Ploudaniel, Finistère, 29). Dans une lettre du 2 juin 1815³³¹, adressée à monsieur de LA MONNERAYE, alors lieutenant d'artillerie à pied, nous apprenons qu'il fut blessé et qu'il se reposa alors à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne, 52). En effet, en 1812, Napoléon I^{er}, invoquant l'utilité publique, acheta pour le compte de l'Etat, les bains et sources de Bourbonne-les-Bains.



Napoléon I^{er} connaissait en effet l'efficacité des eaux de Bourbonne puisque sa mère, Maria-Letizia RAMOLINO, s'y était fait soigner au moment où il était à l'école de Brienne. De plus, il a été le premier à faire soigner les blessures de ses soldats sur le champ de bataille, avant que ceux-ci ne soient envoyés en cure à Bourbonne-les-Bains³³².

Signature de Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3)³³³

Il épousa, en 1821, Eugénie-Marie PERINELLE (55) de VALFOLLET (VAUFOLLET ou VOFOLLET), décédée à Ploudaniel), à Lamarsant³³⁴, le 24 novembre 1870.



Signature de Marie PERINELLE (55) de VALFOLLET³³⁵

Dont : Louis-Joseph (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.8), né le 15 février 1822, à Lesneven (Finistère, 29) et décédé, à Brest, 4, Cité d'Antin, le 7 avril 1895³³⁶. Il fut chef de bataillon aux 3^{ème} Grenadiers de la Garde-Impériale³³⁷, 26^{ème} de ligne³³⁸ puis Colonel d'Infanterie³³⁹. Il a été

³²⁷ John-Anthony WILLIAMS, *Post-reformation catholicism in Bath, Volume II : Registers, 1780-1825*, Catholic Records Society, 1976, p. 79-80.

³²⁸ A. D. I. V., 59 J 4 f, Tableau des prix scolaires reçus par Louis (1.1.2.2.1.2a.4.1.3), 1806.

³²⁹ Entretien téléphonique du 12 juin 2009, marie de Ploudaniel (02.98.83.61.57) ; photocopie de la liste des maires de Ploudaniel de la Révolution française jusqu'aux années 1990, A. F.

³³⁰ M.-P. GUYOT, *Almanach royal pour l'année bissextile M DCCC XXIV (1824)*, A. GUYOT et SCRIBE, Paris, p. 597. Dans l'acte de mariage de son fils, il est indiqué que Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3) est un *ancien chef de bataillon*. Acte de mariage d'Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3) du 9 février 1852. Archives départementales des Côtes d'Armor, SMIÉC365 ; courriel de Dominique BESSAC, du 27 mai 2009, objet : Re: Généalogie.

³³¹ Lettre écrite par un noble breton demeurant à Morlaix, à Monsieur de LA MONNERAYE, lieutenant d'artillerie à pied, chez Madame la ROCHE, hôtel du Mouton Blanc à Bourbonne les Bains, publiée le 13 juin 2007, par Jérôme CROYET, <http://www.associationsuchet.com/article-6790760.html>, le 16 décembre 2008.

³³² <http://www.bourbonne.com/#>, le 16 décembre 2008.

³³³ Acte de mariage d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1), du 25 octobre 1869, Archives départementales de la Mayenne, cote 4 e 97/13.

³³⁴ Généalogie réalisée le 6 juillet 1878 par l'un des enfants d'Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3), A. F.

³³⁵ Il s'agit vraisemblablement de la Signature de Marie PERINELLE (55) de VALFOLLET. En effet, sur l'acte de mariage de son fils, Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1), seule cette signature semble correspondre. Elle laissa entendre qu'elle utilisait Marie pour prénom usuel. Acte de mariage d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1), du 25 octobre 1869, Archives départementales de la Mayenne, cote 4 e 97/13.

³³⁶ Faire-part de décès de Louis-Joseph de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.8), décédé le 7 avril 1895, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³³⁷ Gaston de CAQUERAY, *Evocation du passé familial, Notes Généalogiques, Biographiques et Historiques sur les CAQUERAY ou CACQUERAY 1191-1946*, p. 418 ; Faire-part de mariage de Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.8) avec Mademoiselle Marguerite de CACQUERAY DELORME du 12 juin 1865.

³³⁸ Il fut blessé à Rezonville, le 18 juillet 1880, alors qu'il était lieutenant-colonel. Joseph de CHAMPEAUX, *Honneur et patrie ou la noblesse aux armées*, tome 2, M DCCC XCIV (1894).

promu Chevalier de la Légion d'honneur le 27 octobre 1861, puis Officier de la Légion d'Honneur par décret du 18 août 1866³⁴⁰. Il habitait Cherbourg (Manche, 50) en 1872³⁴¹, puis Brest à compter de 1873³⁴². En 1871, il était au 51^{ème} régiment d'infanterie de ligne³⁴³. Il fut maire de Ploudaniel du 15 janvier 1875 à septembre 1887 et du 20 mai 1888 à 1892³⁴⁴, il y posséda la terre de Lesneven.

Signature de Louis-Joseph de LA MONNERAYE³⁴⁵

Il épousa Marie-Antoinette-Marguerite de CACQUERAY (75) DELORME, le 12 juin 1865, au château de Lamarsant³⁴⁶ (décédée à Lamarsant le 9 juillet 1872, à l'âge de 29 ans), puis Emilie PITEL³⁴⁷ (76). Du premier mariage, il eut une fille et un fils : Marie-Eugénie-Joséphine, née à la Mésangère en Marcilly le 1^{er} mai 1866 et Raoul-Joseph-Henri, né à la Mésangère, le 1^{er} octobre 1867 et décédé le 27 octobre de la même année³⁴⁸.

Henry-Armand (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3), qui suit.

Albert-Marie³⁴⁹ de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1), né à Lesneven le 6 novembre 1826. Il fut lieutenant-colonel d'infanterie, mortellement blessé lors de la bataille de

³³⁹ Faire-part de décès de Louis-Joseph de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.8), décédé le 7 avril 1895, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁴⁰ Reconstitution des matricules, état des renseignements destiné à l'inscription des titulaires sur les matricules de la Légion d'honneur du 26 octobre 1877, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de quinze pièces, matricule 3779, A. N. LH/1909/15.

³⁴¹ Courrier de Louis-Joseph de LA MONNERAYE du 3 février 1872, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de neuf pièces, matricule 21 463, A. N. cote LH/1909/14.

³⁴² Traitements des membres de l'Ordre, extrait de l'état permanent de la Caisse des dépôts et consignations, délivré par suite de changement de résidence, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de neuf pièces, matricule 21 463, A. N. cote LH/1909/14

³⁴³ Certificat de cessation de paiement du 21 janvier 1872, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de neuf pièces, matricule 21 463, A. N. cote LH/1909/14.

³⁴⁴ Faire-part de décès de Louis-Joseph de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.8), décédé le 7 avril 1895, conservé à la Bibliothèque généalogique de France ; entretien téléphonique du 12 juin 2009, mairie de Ploudaniel (02.98 83.61.57) ; photocopies de la liste des maires de Ploudaniel de la Révolution française jusqu'aux années 1990 et d'extraits du registre municipal pour l'année 1885 et 1888, A. F.

³⁴⁵ Courrier de Louis-Joseph de LA MONNERAYE du 27 mai 1872, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de neuf pièces, matricule 21 463, A. N. cote LH/1909/14.

³⁴⁶ Gaston de CAQUERAY, *Evocation du passé familial, Notes Généalogiques, Biographiques et Historiques sur les CAQUERAY ou CACQUERAY 1191-1946*, p. 418 ; Faire-part de mariage de Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.8) avec Mademoiselle Marguerite de CACQUERAY DELORME du 12 juin 1865.

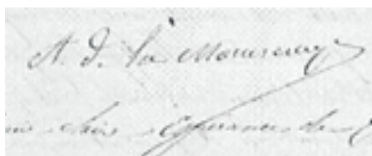
³⁴⁷ Gaston de CAQUERAY, *Evocation du passé familial, Notes Généalogiques, Biographiques et Historiques sur les CAQUERAY ou CACQUERAY 1191-1946*, p. 419.

³⁴⁸ Gaston de CAQUERAY, *Evocation du passé familial, Notes Généalogiques, Biographiques et Historiques sur les CAQUERAY ou CACQUERAY 1191-1946*, p. 419.

³⁴⁹ Il semble qu'il s'agisse du membre de la famille cité par Joseph de CHAMPEAUX (*Honneur et patrie ou la noblesse aux armées*, tome II, M DCCC XCIV (1894)) comme étant Louis, *général blessé à mort sous Paris en décembre 1870*.

Champigny-sur-Marne (le Val-de-Marne, 94³⁵⁰), le 2 décembre 1870 (voir le chapitre consacré à la place des LA MONNERAYE sous les armes).

Il épousa, le 26 octobre 1869, au château de la Rongères³⁵¹, Mélanie-Claire-Espérance de COUÂSNON (78), née le 13 mai 1845. Elle était la fille de Philippe-François, baron de COUÂSNON, alors maire de la commune de La Croixille, et de Blanche-Mélanie-Victoire des ACRES de l'AIGLE. Le mariage civil (contrat de mariage du 25 octobre 1869) fut prononcé le 25 octobre 1869, alors qu'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1) était capitaine adjudant major au troisième régiment d'Infanterie de Ligne. Il fut autorisé à se marier par une décision du Ministre de la Guerre datant du 8 octobre 1869. Il était alors en garnison à Grenoble (Isère, 38)³⁵².



Dont : Jeanne (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1.1), née en 1870, qui épousa au Mans (Sarthe, 72) le 2 décembre 1888, Etienne BARBEY de VILLADIN.

Signature d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1)³⁵³

Jules de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.4), né en 1828. Il fut receveur de l'enregistrement et des domaines à Garlan (Finistère, 29) et épousa Pauline du RIVAGE (79).

Dont : Albert-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.4.5), né le 15 octobre 1863 et décédé, sans postérité, à Orvault. Il fut commis principal des douanes³⁵⁴. Il épousa à Nantes, en septembre 1904, Clémentine-Victorine-Marie FORGET, née à Aigrefeuille (nous ne savons pas s'il s'agit d'Aigrefeuille-sur-Maine, en Loire-Atlantique (44), ou d'Aigrefeuille-d'Aunis, en Charente-Maritime (17)), le 15 octobre 1863.

Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.4.3), née à Morlaix le 5 février 1859, qui fut religieuse bénédictine de l'abbaye de Solesmes.

Paule³⁵⁵ (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.4.2), dite « Louise de LA MONNERAYE », en religion : mère Marie-Gertrude³⁵⁶, née le 20 juillet 1859 à Aigrefeuille (nous ne savons pas s'il s'agit d'Aigrefeuille-sur-Maine ou d'Aigrefeuille-d'Aunis). Elle fut religieuse de l'Oratoire de Brest et fut envoyée en 1899 à Saint-Joseph de Rouen pour aider à l'école supérieure du monastère de Saint-Joseph de Rouen. Elle est décédée en 1946.

Louise-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.4.4), en religion : sœur Marie-Marthe des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, décédée à Paris, le 30 septembre 1954. Les obsèques furent célébrées à l'église de la Madeleine, le 4 octobre 1954.

³⁵⁰ La commune de Champigny-sur-Marne était située dans l'ancien département de la Seine supprimé en 1964 ; elle se situe aujourd'hui dans le Val-de-Marne, 94.

³⁵¹ <http://mapage.noos.fr/anosteo/Aigle06.html>, le 24 mars 2002.

³⁵² Acte de mariage d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1 2a.4.1.3.1), du 25 octobre 1869, Archives départementales de la Mayenne, cote 4 e 97/13.

³⁵³ Acte de mariage d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1 2a.4.1.3.1), du 25 octobre 1869, Archives départementales de la Mayenne, cote 4 e 97/13.

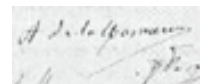
³⁵⁴ Faire-part de décès de Jean-Camille de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5), décédé le 13 avril 1904, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁵⁵ Généalogie réalisée le 6 juillet 1878, par l'un des enfants d'Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3), A. F.

³⁵⁶ Faire-part de décès de Jean-Camille de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1 2a.4.1.3.5), décédé le 13 avril 1904, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

Marguerite-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.4.1), née en 1873. Elle épousa, à Landerneau (Finistère, 29), le 25 septembre 1901, Paul-Laurent de CHAMPROSAY, receveur à Argentan (Orne, 61), né le 29 juin 1873. Elle décéda à Paris, le 10 juillet 1950, les obsèques seront célébrées le 13 juillet à l'église de Saint-Martin d'Argentan. Dont Marie-Magdeleine (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.4.1.1), né à Argentan le 26 août 1902, elle épousa Jacques BRIOSE ; Thibault (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.4.1.2), né à Argentan le 9 juin 1905, Odile (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.4.1.3), née à Argentan en 1918.

Armand-François (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.9), notaire à Morlaix, décédé à Lorient en 1884, sans alliance.



Signature d'Armand-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.9)³⁵⁷

Jean-Camille (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5), né à Lesneven, le 27 novembre 1835 et décédé à Rennes (20, rue Brizeux), le 13 avril 1904³⁵⁸. Il fut chef d'escadron d'artillerie et nommé Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 31 mai 1871 pour prendre rang du 5 septembre 1870, alors qu'il était capitaine en 1^{er} au 10^{ème} régiment de l'Artillerie de la Garde³⁵⁹. Il a été admis à la pension de retraite par décret du 7 mars 1885 et rayé des contrôles le 19 mars 1885, alors qu'il était chef d'escadron du 10^{ème} régiment d'artillerie, il se retira à Rennes³⁶⁰.



Signature de Jean-Camille de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5)³⁶¹

Il épousa à Morlaix, le 17 juillet 1871, Anne-Marie-Denise MAZURIE de PENNANEC'H (80), née à Morlaix le 30 juin 1852, décédée le 3 février 1941. Elle était la fille de Camille-Denis MAZURIE de PENNANEC'H et de Jeanne-Elisabeth-Sophie PITOT du HELLEZ.

Dont : Paul-Marie-Camille de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5.1), né à Locquéholé (Finistère, 29), le 18 août 1872. Il fut lieutenant puis capitaine de cavalerie au 3^{ème} Régiment de Dragons³⁶². Il est décédé à Lotterik, Guiclan (Finistère, 29), le 30 mars 1956 ou 1959³⁶³, après avoir épousé à Nantes, le 20 février 1900, Marguerite

³⁵⁷ Acte de mariage d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1), du 25 octobre 1869, Archives départementales de la Mayenne, cote 4 e 97/13.

³⁵⁸ Faire-part de décès de Jean-Camille de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5), décédé le 13 avril 1904, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁵⁹ Certificat d'activité de service du 15 janvier 1872, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de neuf pièces, matricule 21 463, A. N. cote LH/1909/14.

³⁶⁰ Certificat de cessation de paiement du 31 mars 1885, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de neuf pièces, matricule 21 463, A. N. cote LH/1909/14.

³⁶¹ Récépissé de décoration du 3 janvier 1872, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de neuf pièces, matricule 21 463, A. N. cote LH/1909/14.

³⁶² Faire-part de décès de Jean-Camille de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5), décédé le 13 avril 1904, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁶³ Bernard de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.3), lettre du 20 juillet 2002, A. F.

BERNARD des CHAMPSNEUFS (95), née à Frossay (Loire-Atlantique, 44), le 3 octobre 1875, et décédée à Lotterik, Guiclan, le 29 novembre 1964. Elle était la fille de Prudent BERNARD des CHAMPSNEUFS et de Marie-Emmanuelle-Sidonie de LAVEYRIE.

Dont : Jean (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5.1.1), né à Nantes, le 20 février 1904, et décédé à Lotterik, le 24 septembre 1926. Il fut lieutenant au 3^{ème} Dragons.

Jacqueline (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5.1.2), née à Montauban, le 24 mars 1910. Non mariée, elle laissa la propriété à son neveu de LANLAY (BAHEZRE de LANLAY)³⁶⁴.

Bernard-Louis-Jacques-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5.2), lieutenant au 64^{ème} Régiment d'Infanterie, né en 1877 et décédé à Nantes, le 5 novembre 1908³⁶⁵. En 1899, il était élève à l'Ecole spéciale Militaire³⁶⁶.

Joseph (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5.3), né à Morlaix le 17 août 1881. Il fut sous-lieutenant, en avril 1904,³⁶⁷ puis lieutenant au 71^{ème} régiment d'infanterie à Saint-Brieuc en 1914. Il fut promu capitaine, le 29 décembre 1914. Très grièvement blessé pour la France, il reçut la Croix de guerre³⁶⁸ et fut Chevalier de la Légion d'honneur. Il épousa à Châteauroux, le 9 juin 1908, Marie-Thérèse DESJOBERT, née le 18 juillet 1880, décédée à Saint-Brieuc le 2 octobre 1965, sans postérité. Il est décédé, à Saint-Brieuc à l'âge de 74 ans³⁶⁹, le 17 janvier 1956.

Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5.5).

Jacques (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5.4).

Alexine-Louise (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.6), née en 1839 et décédée à Moncontour (Côtes d'Armor, 22), le 19 mars 1885, à l'âge de 46 ans. Elle fut religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve à Granville.

Eugénie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.2), née en 1823 et décédée le 24 novembre 1884, à l'âge de 61 ans³⁷⁰. Elle fut religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve à Granville, supérieure de l'hospice de Chateaubriand (Loire-Atlantique, 44).

³⁶⁴ Bernard de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.3), lettre du 20 juillet 2002, A. F.

³⁶⁵ Faire-Part de décès de Bernard-Louis-Jacques-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5.2), décédé le 5 novembre 1908, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁶⁶ Faire-part de décès de Marie-Reine de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.7), décédée le 6 avril 1899, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁶⁷ Faire-part de décès de Jean-Camille de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5), décédé le 13 avril 1904, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁶⁸ Au début de la Première Guerre mondiale, les actes exceptionnels sont récompensés par les « traditionnelles » décorations que sont la Légion d'honneur et la médaille militaire (créée en 1852 dans le but de récompenser les actes ou les longs services des sous-officiers et des soldats). Le nombre d'actes donnant lieu à décoration devenant si important, il fallu créer une décoration spécifique : la Croix de guerre. Elle fut créée par la loi du 8 avril 1915 et le décret, du 23 avril de la même année, indique qu'elle devait être conférée de plein droit aux militaires faisant l'objet d'une citation individuelle pour faits de guerre à l'ordre d'une armée de Terre ou Mer, d'un corps d'armée, d'une division, d'une brigade ou d'un régiment. Selon le niveau de la citation, le ruban va s'orner de signes particuliers : une étoile de bronze pour une citation à l'ordre du régiment ou de la brigade, d'argent pour une citation concernant la division, de vermeil pour le corps d'armée et de bronze pour l'ordre de l'armée. La palme d'argent représente cinq palmes de bronze. Jean-Pierre MIR, Jérôme MALHACHE et Philippe LAFARGUE, « Le second Empire », *La revue française de Généalogie et d'Histoire des familles*, Hors-série, numéro spécial Les médailles et décorations, 2nd semestre 2007, p. 15 ; Jean-Pierre MIR, « La Première Guerre mondiale », *La revue française de Généalogie et d'Histoire des familles*, Hors-série, numéro spécial Les médailles et décorations, 2nd semestre 2007, p. 19 ; Dominique HUMBERT, « Zoom sur la Croix de guerre », *La revue française de Généalogie et d'Histoire des familles*, Hors-série, numéro spécial Les médailles et décorations, 2nd semestre 2007, p. 28.

³⁶⁹ Joseph VALYNSEELE, *Carnet des familles nobles ou d'apparence en 1956*, édition Les cahiers nobles, n° 7, mars 1957.

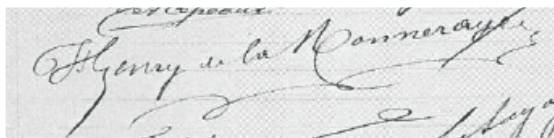
³⁷⁰ Faire-part de décès d'Eugénie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.2), 1884, A. F.

Marie-Reine (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.7), née en 1834. Elle mourut à son domicile, à Morlaix, le 6 avril 1899³⁷¹, sans alliance.

Louise-Henriette (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.10), née en 1840 et décédée le 9 août 1860, à l'âge de 19 ans à Lamarsant. Elle fut inhumée à Ploudaniel en 1860³⁷².

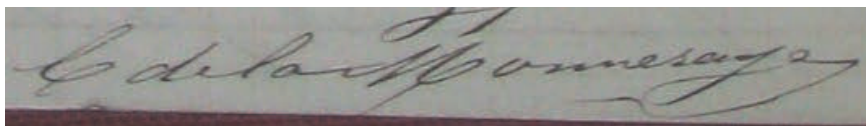
Génération 10

Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3), né à Lesneven, le 14 mars 1826. Il est décédé à Tréguier, le 3 février 1861 alors que l'acte de décès indique 5 février 1861³⁷³ (il est enterré au cimetière de Tréguier). Il fut notaire à Tréguier (Côtes d'Armor, 22)).



Signature d'Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3)³⁷⁴

Il épousa à Saint-Brieuc, le 9 février 1852, Caroline-Marie-Thérèse RUENEUVE (77), née le 31 mai 1829 et décédée en 1914. Elle était la fille de Marie-Julien RUENEUVE (né en 1794), employé des contributions indirectes, et d'Hélène-Françoise du FRESNE de KERLAN (née en 1798)³⁷⁵. Caroline RUENEUVE céda, le 4 mars 1861, à Paul-Daniel, notaire à Perros-Guirec, l'office de notaire dont était titulaire son mari pour 25 000 francs³⁷⁶.



Signature de Caroline de LA MONNERAYE³⁷⁷

Dont : Henri-Louis-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), qui suit.

Charles-Eugène-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), qui suit.

Anne-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.6), née à Tréguier le 13 janvier 1857³⁷⁸. Elle épousa à Tréguier, le 10 septembre 1878, Yves-Marie BRINDEJONC de TREGLODE (93), médecin

³⁷¹ Faire-part de décès de Marie-Reine de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.7), décédée le 6 avril 1899, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁷² Généalogie réalisée le 6 juillet 1878, par l'un des enfants d'Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3), A. F.

³⁷³ Lettre de la Mairie de Tréguier à Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), du 30 mai 1949, A. F. ; acte de décès d'Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3) du 5 février 1861. Archives départementales des Côtes d'Armor, SMIEC1718 ; courriel de Dominique BESSAC, du 27 mai 209, objet : Re: Généalogie.

³⁷⁴ Acte de mariage de Charles-Eugène-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), du 2 septembre 1885, Archives départementales de la Mayenne, cote 4 e 159/285.

³⁷⁵ Acte de naissance de Caroline-Marie-Thérèse RUENEUVE du 31 mai 1829, Archives départementales des Côtes d'Armor, SMIEC1712 ; courriel de Dominique BESSAC, du 27 mai 209, objet : Re: Généalogie.

³⁷⁶ Inventaire après décès de Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3), notaire à Tréguier, du 19 mars 1861, enregistré à Tréguier le 28 mars 1861, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1).

³⁷⁷ Lettre non datée, de Caroline de LA MONNERAYE, adressée à ses enfants, Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5) et Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), A. F.

³⁷⁸ Lettre de la Mairie de Tréguier à Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), du 30 mai 1949, A. F.

principal de la Marine, Chevalier de la Légion d'honneur. Dont : Henry, né le 6 avril 1880, notaire ; Joseph, né le 18 mars 1882, qui épousa en 1911, Elisabeth ANGIER de LOHIERS de LOHEAC ; Pierre, décédé à l'âge de 21 ans ; Yvonne, née le 20 août 1884 ; Anne, née le 19 mai 1888, qui épousa le « Docteur BAGOT » ; Jean, né le 27 août 1890 ; Roland, marin, né en 1894, qui épousa le 4 juin 1834, Mademoiselle DEHERT ; Paul, né en 1892 et décédé à l'âge de 1 an ; Roger, né le 8 septembre 1898 et Marie-Thérèse née en 1900, qui épousa en 1924, Monsieur PATUREL.

Marthe-Charlotte-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.3), en religion mère Sainte-Thérèse³⁷⁹, née à Tréguier le 16 août 1860. Elle fut religieuse ursuline à Quintin, puis à Redon

Marie-Claudine-Armande (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.2), en religion, sœur Paule³⁸⁰, née à Tréguier, le 15 août 1855³⁸¹. Elle fut religieuse de Saint-Vincent de Paul et serait décédée à Ploudaniel, en 1858 (donnée incompatible avec le fait qu'elle ait été religieuse)³⁸².

Louise-Thérèse-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.4), née à Tréguier, le 13 mars 1858³⁸³ et décédée le 15 juillet 1864, à l'âge de 6 ans. Elle fut enterrée aux côtés de son père Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3).

Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.7), née le 10 juin 1859.

Génération 11

Henri-Louis-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1) est né à Tréguier, le 17 novembre 1852. Il épousa à Mauron (Morbihan, 56), le 30 juin 1891, **Noémie-Marie HAOUISEE de la VILLEAUCOMTE (91)**, née à Paris le 9 avril 1862 et décédée le 8 décembre 1924, à Rennes, 9 rue de la Monnaie³⁸⁴. Elle était la fille de Adolphe-François-Marie HAOUISEE de LA VILLEAUCOMTE et de Marie-Ange-Caroline-Henriette JACQUES de la BEZARDAIS.

Dont : Yves-Charles-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.1), né au château du Boyer, à Mauron, le 12 septembre 1892. Il fut canonnier conducteur au 10^{ème} régiment d'artillerie de campagne. Il est mort pour la France au Champ d'honneur, à Méharicourt (Somme, 80), le 16 septembre 1916.

Georges-Jean-Yves, comte ou vicomte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2), né au Boyer le 18 mai 1894³⁸⁵. Il épousa à Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine, 34), le 4 août 1920, Cécile O'RORKE, fille de N... O'RORKE, et de N...HERBERT de LA PORTBARRE.

Dont : Hubert (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.1), né au Boyer, le 14 septembre 1921, qui épousa à Paris, le 29 septembre 1955, Marie DESJOBERT, décédée à Malestroit (Morbihan, 56), le 13 septembre 1969, inhumée le 16 à Mauron, messe célébrée

³⁷⁹ Faire-part de décès de Jean-Camille de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5), décédé le 13 avril 1904, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁸⁰ Faire-part de décès de Marie-Reine de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.7), décédée le 6 avril 1899, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁸¹ Lettre de la Mairie de Tréguier à Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), du 30 mai 1949, A. F.

³⁸² Généalogie réalisée le 6 juillet 1878, par l'un des enfants d'Henry-Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3), A. F.

³⁸³ Lettre de la Mairie de Tréguier à Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), du 30 mai 1949, A. F.

³⁸⁴ Faire-part de décès de Noémie-Marie de LA MONNERAYE, née HAOUISEE de la VILLEAUCOMTE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), décédée le 8 décembre 1924, dans sa 63^{ème} année, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

³⁸⁵ Acte de naissance de 1894, commune de Mauron, courriel de Patrice MOREL, du 23 février 2004, objet : Oubli !.

par l'abbé GUILLEMOT³⁸⁶. Elle était la fille de Conrad DESJOBERT et de Madame FOREST. Ils résidèrent, à Paris, jusqu'en 1937 dans l'immeuble d'angle de la rue de Babylone et de la rue Monsieur, en face du cinéma La Pagode et Marie, ainsi que ses sœurs sont allées au cour Montalembert³⁸⁷. Marie fut baptisée à l'église Saint-François-Xavier à Paris et semble avoir rencontré Hubert à Lourdes en 1955³⁸⁸.

Dont : Yvonne-Aimée (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.1.1), née à Malestroit, le 12 novembre 1958.

Marie-Antoinette (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.2), qui épousa à Mauron, le 29 septembre 1954, Xavier de SALLIER-DUPIN, fils du docteur Henri de SALLIER-DUPIN et d'Anne RABILLON. Ils eurent trois fils et une fille.

Bernard (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.3) qui épousa à Hugleville-en-Caux (Seine-Maritime, 76), le 4 mai 1963, Jeanne de PONTAUD, fille d'André de PONTAUD et de Marie de PAIX de CŒUR de ROUMARE. La célébration fut célébrée en l'église de Huleville-en-Caux en présence de Gérard FLEURIOT de LANGLE, de la congrégation du Saint-Esprit³⁸⁹. Dont : Alain (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.3.1), né en 1968 et adopté ; Anne (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.3.2).

André-Charles-Henri-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.3), né au Boyer, le 30 novembre 1897³⁹⁰, décédé à Rennes le 27 avril 1915, il fut inhumé à Mauron le 2 mai 1915.

Charles-Eugène-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5) est né à Tréguier le 14 février 1854 et décédé à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine, 35) le 5 mars 1895³⁹¹. Il épousa à Laval, alors qu'il était domicilié à Canisy (Manche, 50), le 2 septembre 1885 (contrat de mariage passé devant Maître TEXIER, notaire à Laval, du même jour), **Marie-Jeanne-Marguerite TURPIN de la TREHARDIERE (92)**, fille de Noël-Jacques-Léonce TURPIN de la TREHARDIERE et de Jacques-Marie-Caroline TURPIN de la TREHARDIERE, née le 16 novembre 1862 à Laval et domiciliée à Laval rue du Lycée³⁹². Étaient témoins à ce mariage : Louis-François-Théodore LAMBELIN, 70 ans, payeur général en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Pie IX (Laval) ; Louis DESCEPEAUX, 63 ans, propriétaire (Saint-Berthevin (Mayenne, 53), oncle de l'épouse ; Henri-Louis-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), alors âgé de 32 ans (Tréguier), frère de l'époux ; Sylvain-Yves-Marie LE MONIES DE SAGAZAN, 33 ans, receveur de l'enregistrement ; GAVRAY, cousin de l'époux³⁹³. Marguerite est décédée à Laval le 16 juin 1962, dans sa 100^{ème} année. Les obsèques furent célébrées en l'église cathédrale de Laval le 19 juin. Charles-Eugène-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5) fut receveur de l'enregistrement et des domaines et directeur des Assurances Mutuelles du Mans³⁹⁴.

³⁸⁶ Homélie de l'abbé GUILLEMOT, curé de Ploërmel (Morbihan, 56), le 16 septembre 1969, obsèques de Madame de LA MONNERAYE à Mauron (Morbihan, 56).

³⁸⁷ Lettre d'Hubert de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.1), du 18 novembre 1969, adressé à sa tante et à son oncle (sans que l'on puisse a priori savoir lesquels), A. F.

³⁸⁸ Homélie de l'abbé Étienne de SAINT-POL, délégué épiscopal à Châteauroux (Indre, 36), messe du 6 octobre 1969, pour Marie de LA MONNERAYE, Hubert et Yvonne-Aimée, A. F.

³⁸⁹ Faire-part de mariage du 4 mai 1963 de Bernard de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.3), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

³⁹⁰ Acte de naissance de 1897, commune de Mauron, courriel de Patrice MOREL, du 23 février 2004, objet : Oubli !.

³⁹¹ Extrait du registre des Actes de décès de la ville de Saint-Malo pour l'année 1895, folio 21, relatif à Charles-Marie-Eugène de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), du 8 mai 1919, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1).

³⁹² Acte de mariage de Charles-Eugène-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), du 2 septembre 1885 (à 4 heures du soir), courriel de Dominique BESSAC, du 27 mai 209, objet : Re: Généalogie.

³⁹³ Acte de mariage de Charles-Eugène-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), du 2 septembre 1885 (à 4 heures du soir), courriel de Dominique BESSAC, du 27 mai 209, objet : Re: Généalogie.

³⁹⁴ Faire-part de décès de Charles-Eugène-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), décédé le 5 mars 1895, dans sa 42^{ème} année, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1).

Tandis qu'il résidait à Vannes, dans les années 1870, Charles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5) entretenait avec son frère Henri (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1) une correspondance suivie. Nous pouvons ainsi lire, notamment, dans une lettre du 29 octobre 1870, que Charles a, alors, un nouveau professeur, le père POIRE, que celui-ci lui a donné trois fois ses leçons à copier et son nouveau surveillant, le père DAMAS, l'a déjà changé trois fois de place³⁹⁵. Ils échangèrent également sur la situation du pays en guerre contre l'Allemagne, sur le sort des membres des familles qu'ils fréquentaient partis au front ou sur les membres de la famille LA MONNERAYE, sur l'exemption de leur oncle Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.9) notamment. *Il devrait pourtant être compris dans la catégorie des hommes non mariés de 25 à trente cinq*³⁹⁶, s'interroge alors le jeune Charles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5). Celui-ci était, comme ses aînés, las de cette guerre. Il écrivit ainsi qu'elle *commence tout de même à devenir insupportable, je crois que nous serons obligés de leur faire cadeau d'un bout de terrain si nous ne voulons pas voir toute la France ravagée*³⁹⁷. Dans une lettre adressée à son frère, du 7 mars 1871, Charles nous livre le sentiment qu'il éprouva à l'annonce de la paix suite à la capitulation de Paris le 28 janvier 1871 mettant fin à la Guerre Franco-allemande de 1870-1871. Ainsi, ils vécurent une époque qui fera elle-même époque dans l'histoire de la France. *La paix est faite assurément mais à des conditions si humiliantes que je ne m'apaisant pas sur un tel sujet*³⁹⁸. Durant la Commune³⁹⁹, Charles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5) apprit et écrivit à son frère, le 22 mai 1871 (peu avant la fin du gouvernement insurrectionnel français le 27 mai 1871), que *deux divisions de l'armée de Versailles sont entrées dans Paris. Cela est très beau mais si cela est vrai il y aura beaucoup de sang répandu*⁴⁰⁰. La Commune fut, de fait, renversée au cours de la « semaine sanglante »⁴⁰¹. Il crut savoir, par ailleurs, que la Commune avait décrété la démolition, notamment, des Tuileries : *il faut espérer que cela n'arrivera pas car ces bâtiments son très beaux*⁴⁰². Pourtant, les Tuileries, comme l'Hôtel de ville, furent incendiés peu après l'entrée des troupes de Thiers dans la ville⁴⁰³.

Signature de Charles-Eugène-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5)⁴⁰⁴

³⁹⁵ Lettre de Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), du 29 octobre 1870, adressée à Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), son frère, A. F.

³⁹⁶ Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), lettre du 17 décembre 1870, adressée à Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), son frère, A. F. ; lettre de Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), du 1^{er} décembre 1870, adressée à Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), son frère, A. F.

³⁹⁷ Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), lettre du 17 décembre 1870, adressée à Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), son frère, A. F.

³⁹⁸ Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), lettre du 7 mars 1871, adressée à Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), son frère, A. F.

³⁹⁹ La Commune était un gouvernement insurrectionnel, formé le 18 mars 1871, à la suite de la levée du siège de Paris par les prussiens et l'installation de l'Assemblée à Versailles. Des socialistes et ouvriers cherchèrent ainsi à gérer les affaires publiques sans recourir à l'Etat. *Le Petit Larousse, Grand Format, 2004*, Larousse, 2003, p. 1254.

⁴⁰⁰ Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), lettre du 22 mai 1871, adressée à Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), son frère, A. F.

⁴⁰¹ *Le Petit Larousse, Grand Format, 2004*, Larousse, 2003, p. 1254.

⁴⁰² Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), lettre du 22 mai 1871, adressée à Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), son frère, A. F.

⁴⁰³ *Le Petit Larousse, Grand Format, 2004*, Larousse, 2003, p. 1257.

⁴⁰⁴ Lettre de Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), du 22 mai 1871, adressée à Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), son frère, A. F.

Dont : Henry (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5), qui suit.

Jean (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), qui suit.

Louis (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), qui suit.

Charlotte-Marie-Joseph-Jeanne (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.4), comtesse d'HELIAND née le 8 novembre 1886 et décédée, en son domicile, 9 rue de l'Eperon, à Vitré, le 18 octobre 1959⁴⁰⁵. Elle épousa à Laval, le 9 novembre 1912, Jacques vicomte d'HELIAND, fils de Joseph-Louis-Maris d'HELIAND, décédé le 10 octobre 1937 à Laval, dans sa 87^{ème} année⁴⁰⁶, et de Constance RICHARD. Elle fut vice-présidente départementale de l'A. C. G. F. (vraisemblablement s'agit-il de l'Action Catholique Générale Féminine).

Yvonne (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.2), née le 30 août 1890, qui épousa le 25 novembre 1925, Paul ROBLIN, l'allocation fut prononcée par Monseigneur de DURFORT, évêque de Poitiers, en l'église Cathédrale de Laval.

Génération 12

Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5) est né le 8 mai 1888. Il épousa à Chartres, le 8 juillet 1919, **Soleine MARCHAND**, fille de Georges MARCHAND et d'Agathe LEVESQUE, née en juillet 1890. Il participa, notamment, aux « notes bibliographiques » de la *Revue des questions historiques*⁴⁰⁷ et fut maire de Saint-Germain-le-Fouilloux⁴⁰⁸.

En 1914, Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5) offrit ses services à un hôpital géré par la Croix-Rouge et y rencontra sa future femme, Soleine MARCHAND. Il demanda à aller à Verdun et reçut, au regard de son action, la Croix de guerre⁴⁰⁹.

⁴⁰⁵ Faire-part de décès de Charlotte-Marie-Joseph-Jeanne comtesse d'HELIAND, née de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.4), décédée le 18 octobre 1959, dans sa 73^{ème} année, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1).

⁴⁰⁶ Faire-part de décès de Joseph-Louis-Maris Comte d'HELIAND, décédé le 10 octobre 1937, dans sa 87^{ème} année, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1).

⁴⁰⁷ *Revue des questions historiques*, 55^{ème} année, 3^{ème} série, tome XI, 1927, Paris, p. 502-503.

⁴⁰⁸ Ouest-France, 15 septembre 1955, « Saint-Germain-le-Fouilloux, Mariage ».

⁴⁰⁹ Allocution prononcée au mariage du Comte Henry de La Monneraye et de Mademoiselle Soleine Marchand, le 9 juillet 1919 en l'église de Berchères-les-Pierres par Monsieur le chanoine DAUMAS, Directeur au Grand Séminaire du Mans.



Ex-libris d'Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5)⁴¹⁰

Amateur de poésie, il publia un recueil, *Poésies*, en 1982⁴¹¹. On peut, notamment, y trouver un poème sur la maison familiale qu'est le Ravay où il évoque la vie de son frère, Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3) :

*Au bord d'une rivière
Mon frère et moi
Avons gentilhommières.
Au ciel je vois*

*Par-dessus la colline,
Lorsqu'il fait beau,
Le feu de sa cuisine
Panachant haut.*

*Pour régaler sa table :
Tanche ou goujon.
L'homme est plus raisonnable
Que le héron.*

*Pourtant quitter sa terre,
Etre marin,
Et laisser là son frère
Et son voisin,*

*A bon mât bonne voile
Dut attacher
Pour retrouver l'étoile
De son clocher.*

*Maintenant il achève
En ce terroir
Et sa vie et son rêve.
Bon reposoir.*

*Il écrit cent histoires
Au coin du feu
Et souvent à la gloire
De ses cols bleus.⁴¹²*

Dont : Gildas-Marie-Georges-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1), qui suit.
Marguerite (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.2), née en 1924.
Catherine (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.3), née en 1921.

⁴¹⁰ A. F.

⁴¹¹ Henry de LA MONNERAYE, *Poésies*, MCMLXXXII, éditions du CID, février 1982.

⁴¹² Henry de LA MONNERAYE, *Poésies*, MCMLXXXII, éditions du CID, février 1982, p. 45-46.



Catherine de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.3) et Yves BERNARD de COURVILLE à la sortie de l'église le jour de leur mariage le 14 septembre 1955⁴¹⁴

Catherine (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.3) épousa à l'église Saint-Germain-le-Fouilloux (Mayenne), le 14 septembre 1955, Yves BERNARD de COURVILLE, fils d'Hippolyte BERNARD de COURVILLE et de Sophie RICHARD de LA TOUR.

Le mariage fut célébré par M. L'abbé de LA MONNERAYE⁴¹³ et l'allocution (conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1)) fut prononcée par Monseigneur CESBRON, protonotaire apostolique.

Génération 13

Gildas-Marie-Georges-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1), né le 7 mai 1920. Il est docteur en Droit et fut directeur de banque. Il épousa **Chantal d'AVIAU de TERNAY**, le 12 avril 1944, la bénédiction nuptiale a été donnée en la Chapelle des Rochers⁴¹⁵.

Chantal d'AVIAU de TERNAY est décédée en 2006. Elle était la fille du comte Amaury d'AVIAU de TERNAY et d'Anne-Marie BENOISTE-DESVALETTES.



Gildas-Marie-Georges-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1)⁴¹⁶

⁴¹³ Ouest-France, 15 septembre 1955, « Saint-Germain-le-Fouilloux, Mariage ».

⁴¹⁴ Ouest-France, 15 septembre 1955, « Saint-Germain-le-Fouilloux a marié la fille de son maire en une sympathique et élégante cérémonie ».

⁴¹⁵ Faire-part de mariage du 12 avril 1944 de Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁴¹⁶ Photo prise par Jean-Eudes de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.4.1), lors d'une visite à Saint-Germain-le-Fouilloux, le 13 août 2004.

Dont : Yves (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1.6), né en 1945, qui épousa Françoise ORHAN⁴¹⁷.
 Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1.7), né en 1946, qui épousa Bénédicte GUIHAINE. Dont :
 Laurent, Caroline, Gildas, Tanguy⁴¹⁸.
 Anne (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1.1), née en 1949. Elle épousa Jacques CHARRON.
 Soleïne (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1.2), née en 1953. Elle épousa Patrick TURPIN.
 Patrick-Michel-René-Marie-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1.3), né à Nantes le 4 juin 1955.
 Il épousa Françoise-Simone-Marie du BOISGUEHENEUC, dont Ronan, né le 27 juillet 1988
 à Nantes et Diane, née le 12 juin 1990 à Nantes⁴¹⁹.
 Gilles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1.4), né en 1960 et décédé en 2002⁴²⁰. Il épousa Anne
 GILBERT de VAUTIBAULT, née en 1963, fille de C^{te} Serge et de Marie-Yvonne du PLESSIS de
 GRÉNÉDAN. Dont : Amélie, née en 1987 ; Yann, né en 1989 ; Agathe, née en 1992 et Paul,
 né en 1998.
 Vincent (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1.5), né en 1960. Il épousa, le 16 février 1985, en l'église
 du Port-Brillet, Sophie PERREL⁴²¹. Dont : Louis, né en 1987 ; Yvan, né en 1989 ; Bertille,
 née en 1991 et Armel en 1994.

Génération 12

Jean-Marie-Joseph-Yves de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) est né à Pontvallain (Sarthe, 72) le 11 septembre 1889.

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) fit ses études à l'Université catholique de l'ouest et à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes⁴²². Il fut licencié ès lettres et en droit (en 1910), diplômé d'études supérieures d'histoire (archiviste-paléographe) et diplômé, en 1911, d'études supérieures de Géographie. Il parlait l'allemand⁴²³.

Il fut nommé, par arrêté ministériel du 7 novembre 1912, élève de première année à l'École nationale des chartes (ordre de mérite : huitième sur 17⁴²⁴). À l'issue d'une épreuve orale (constituée de questions en paléographie, histoire du droit – définition de la noblesse au XVIII^{ème} siècle, particule nobiliaire notamment – et archéologie), il fut admis à passer en troisième année (ordre de mérite : neuvième) en 1914⁴²⁵. Il fut admis à la thèse le 2 août 1920⁴²⁶. Alors étudiant et

⁴¹⁷ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁴¹⁸ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁴¹⁹ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁴²⁰ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁴²¹ Faire-part de mariage du 16 février 1985 de Vincent de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1.5), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁴²² Note manuscrite du 29 juillet 1964, conservée dans le dossier de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à l'École nationale des Chartes.

⁴²³ Notes signalétiques, année 1913, Direction du personnel, personnel technique, service de la Bibliothèque et des travaux historiques, conservées à la Bibliothèque historique de la ville de Paris ; *Dictionnaire de Biographie française*, fascicule CXI LAMBERT – LANGUMIER, Librairie Letouzey et Ané, 1998, p. 591-592.

⁴²⁴ Registre conservé dans le dossier de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à l'École nationale des Chartes.

⁴²⁵ Il aurait été huitième sur seize (Registre conservé dans le dossier de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à l'École nationale des Chartes) ; *Bibliothèque de l'École des chartes, revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du Moyen Age*, LXXIII, année 1912, Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1912, p. 571 ; *Bibliothèque de l'École des chartes, revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du Moyen Age*, LXXV, année 1914, Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1914, p. 438-439.

⁴²⁶ Registre conservé dans le dossier de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à l'École nationale des Chartes.

membre de la Commission du Vieux Paris⁴²⁷, il participa au classement méthodique et rationnel de la Bibliothèque de l'Office du Protectorat Français en Tunisie⁴²⁸.

Le 13 février 1913⁴²⁹, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) fut, après avoir passé un concours, sous-bibliothécaire de 2^{ème} classe à la Bibliothèque historique de la ville de Paris (il recevait alors un traitement annuel de 2 500 francs⁴³⁰), et résidait au 13 boulevard de la Tour-Maubourg, dans le septième arrondissement de Paris. Il fut exempté de ses obligations militaires. Il fut décrit alors comme étant un *bon employé, sérieux, appliqué, méritant, susceptible de devenir, lorsque son instruction technique se sera perfectionnée, un excellent collaborateur*⁴³¹.

Il sortit de l'École nationale des Chartes en 1921 et devint archiviste paléographe par arrêté ministériel du 23 février 1921⁴³², après avoir soutenu une thèse sur *Le régime seigneurial et les classes rurales dans le Maine au XVIII^{ème} siècle*. Sa thèse fut éditée par la *Revue historique du droit français et étranger* (1921-1922)⁴³³. Nous pouvons lire, à propos de cette thèse, dans la *Revue des études historiques* qu'il est à souhaiter que l'on rencontre, dans les nombreuses monographies relatives à la féodalité politique ou économique, *les qualités de clarté, de précision et de solidité qui distinguent [la thèse] de M. J. de LA MONNERAYE*⁴³⁴.

Il entra, en 1921 (ou 1929⁴³⁵), à la Société d'histoire ecclésiastique de la France⁴³⁶ et en devint le secrétaire adjoint. Il prépara, en tant que membre du comité de rédaction depuis 1936⁴³⁷, de nombreux textes pour la *Revue d'histoire de l'Église de France*. De 1928 à 1938, il assura le secrétariat pour la librairie Armand Collin des *Annales d'Histoire économique et sociale*⁴³⁸. Il présida également la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France entre 1960 et 1962⁴³⁹ et

⁴²⁷ *La Commission du Vieux Paris a été créée en 1897 pour veiller auprès du Préfet, puis du maire de Paris, à la sauvegarde et la conservation du « Vieux Paris »*. Elle fut composée, dès l'origine, de conseillers municipaux, de critiques d'art, de spécialistes issus de l'administration et d'éminents spécialistes de l'histoire et de l'archéologie de Paris. http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?portal_component=17&elected_official_directory_id=8814&page_id=1&document_id=9121, le 20 novembre 2008.

⁴²⁸ Lettre de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) du 12 avril 1921, adressée à Paul DESCHAMPS, secrétaire P. I. de l'École nationale des chartes ; lettre du Directeur de l'Office du Protectorat français en Tunisie du 7 avril 1921, adressée à Paul DESCHAMPS, secrétaire P. I. de l'École nationale des chartes, conservée à l'École nationale des Chartes.

⁴²⁹ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 354.

⁴³⁰ Arrêté du Préfet de la Seine, Marcel-François DELANNEY, du 10 février 1913, conservé à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

⁴³¹ Notes signalétiques, année 1913, Direction du personnel, personnel technique, service de la Bibliothèque et des travaux historiques, conservées à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

⁴³² Registre conservé dans le dossier de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à l'École nationale des Chartes.

⁴³³ <http://theses.ens.sorbonne.fr>, le 22 novembre 2008 ; *Dictionnaire de Biographie française*, fascicule CXI LAMBERT – LANGUMIER, Librairie Letouzey et Ané, 1998, p. 591-592.

⁴³⁴ *Revue des études historiques*, 89^{ème} année, 1923, Paris, p. 133-134.

⁴³⁵ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 355.

⁴³⁶ Société fondée en 1914 qui se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent au passé religieux de la France via l'organisation de conférences et colloques, l'animation d'enquêtes nationales et la publication, notamment, de la collection *Histoire religieuse de la France* aux Éditions du Cerf (32 volumes parus à la date de 2008) et de la *Revue d'histoire de l'Église de France*. <http://www.ens.sorbonne.fr/SHRF/>, le 20 novembre 2008.

⁴³⁷ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 355.

⁴³⁸ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 355.

⁴³⁹ Note manuscrite du 29 juillet 1964, conservée dans le dossier de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à l'École nationale des Chartes ; Société créée à la fin du XIX^{ème} siècle afin de publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Île-de-France. <http://www.histoire-paris-idf.org/associations/open/parisiledelfrance.htm>, le 20 novembre 2008.

fut membre de la Commission des travaux historiques de la ville de Paris, de la Commission du vieux Paris⁴⁴⁰ et de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise (devenue notamment les Yvelines, 78)⁴⁴¹. Il présida la Société de l'École des chartes entre 1970 et 1971⁴⁴².

Il reçut en 1923, pour sa thèse, *Le régime seigneurial dans le Maine au XVIII^{ème} siècle*, le prix Le Dissez de Penanrun, décerné par l'Académie des sciences morales et politiques⁴⁴³, et en 1958, le prix Jean-Jacques Berger, décerné par l'Académie des inscriptions et belles lettres, qui récompense les œuvres les plus méritantes concernant la ville de Paris⁴⁴⁴.

En 1925, alors qu'il résidait 19 bis rue de Béthune, au Chesnay (commune de la Seine-et-Oise, 78), Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) était bibliothécaire principal de 4^{ème} classe. Son chef direct indiqua, s'agissant de la valeur professionnelle et des aptitudes spéciales, que Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) avait acquis ses connaissances techniques à *bonne école* (parlait-il alors de son expérience partagée avec Jean ou des études faites par ce dernier ?)⁴⁴⁵.

Il épousa, après trois semaines de fiançailles⁴⁴⁶, à Paris, le 15 mars 1921, **Hélène-Marie HAUSER**. Elle est née à Douai le 5 juin 1897 et décéda le 15 mai 1977. Elle était la fille du colonel et Commandeur de la Légion d'honneur⁴⁴⁷, Ferdinand HAUSER et d'Alice DELABY⁴⁴⁸ et était surnommée, par la famille DELABY, « l'Athènes du nord »⁴⁴⁹. Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) devint le père de cinq enfants (Hélène (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.1), Henry (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2), Jean-Charles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3), Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.4), Geneviève (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.5)). Le mariage eut lieu le même jour que celui de la sœur d'Hélène, Madeleine, pour des raisons tenant aux obligations militaires des hommes de la famille et notamment d'Henry DUCHÊNE⁴⁵⁰. L'éducation des enfants fut stricte et Hélène et Jean s'investissaient dans leur scolarité. Par ailleurs, la passion de la musique est partagée par toute la famille : Henry (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2) pratique le piano, Jean-Charles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3) le violoncelle et Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.4) le violon⁴⁵¹. Aimant

⁴⁴⁰ La Commission des travaux historiques de la ville de Paris semble être un acteur majeur dans la publication d'œuvres se rapportant à l'histoire de la capitale.

⁴⁴¹ Note manuscrite du 29 juillet 1964, conservée dans le dossier de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à l'École nationale des Chartes.

⁴⁴² Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 355.

⁴⁴³ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 354.

⁴⁴⁴ Note manuscrite du 29 juillet 1964, conservée dans le dossier de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à l'École nationale des Chartes.

⁴⁴⁵ Notes signalétiques, année 1925, Direction du personnel, personnel technique, direction ou service des Beaux-Arts, Institut d'Histoire, de Géographie et d'économie urbaine de Paris, conservée à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

⁴⁴⁶ Catherine DUCHÊNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 29.

⁴⁴⁷ Catherine DUCHÊNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 9.

⁴⁴⁸ Lire l'ouvrage de Catherine DUCHÊNE et d'Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003. Par ailleurs, comment ne pas citer ici André DELABY, né à Paris le 30 janvier 1900, qui devient à 50 ans le prêtre des Îles Chausey (Manche, 50). Personnage singulier, il y enseigne et y partagea le quotidien des chausiais. Neveux et petits neveux de l'oncle, *Tranche de vie, André DELABY*.

⁴⁴⁹ Catherine DUCHÊNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 11.

⁴⁵⁰ Catherine DUCHÊNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 29.

⁴⁵¹ Catherine DUCHÊNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 31.

Coutainville, ils achetèrent les Mûriers dans le vieux Coutainville en 1927⁴⁵². C'est là qu'Hélène acheta, en 1944, la seule voiture de la famille, une Citroën biplace décapotable, avec laquelle Henry (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2) et Jean-Charles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3) allèrent chercher du lait et du fromage avant l'arrivée des allemands à Coutainville, malgré le fait qu'aucun des deux n'eut alors son permis, elle fut revendue à André ou Maurice DELABY⁴⁵³.

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) fut nommé Conservateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris⁴⁵⁴ et Chef du Service des Travaux Historiques de la ville de Paris (4^{ème} classe) par un arrêté du préfet de la Seine, Charles-Paul MAGNY, du 9 décembre 1941. Il recevait alors un traitement fixe et annuel de 45 000 francs⁴⁵⁵. Il demanda le 1^{er} juillet 1953 à partir à la retraite de façon anticipée et adressa une note à Monsieur EYRAUD, alors directeur des Beaux-Arts et de l'Architecture, afin de lui annoncer la nouvelle et de lui demander d'appuyer Rémy de SAINT, son *collaborateur immédiat*, auprès du Directeur du Personnel, afin que celui-ci le remplace dans ses fonctions de conservateur en chef de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris⁴⁵⁶.

Entre la 1^{ère} et 2^{nde} guerres mondiales et avant l'arrivée de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), en tant que conservateur en chef, la Bibliothèque historique de la ville de Paris connut une période transitoire où, sans développer les collections qu'elle possédait, elle s'enrichit grâce à quelques donations importantes (papiers Gustave FLAUBERT, fonds Anatole FRANCE). Après la 2^{nde} Guerre Mondiale, la Bibliothèque historique de la ville de Paris retrouva les moyens indispensables pour la remise en ordre de ses collections (conservation, restauration, inventaire, mise à disposition du public, etc.) et la poursuite de ses enrichissements⁴⁵⁷. Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) organisa, notamment, le transfert de la Bibliothèque historique de la ville de Paris à l'hôtel de Lamoignon et relança, grâce à la reconstitution du Service des travaux historiques de la ville de Paris⁴⁵⁸, la collection *Histoire générale de Paris*⁴⁵⁹.

Durant sa vie professionnelle, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) éditait et publia de nombreux ouvrages et articles⁴⁶⁰. Ainsi, sans pour autant tous les présenter ici, en 1914, il éditait avec Gabriel HENRIOT le *Répertoire des travaux publiés par les sociétés savantes de Paris depuis leur fondation jusqu'au 31 décembre 1911*, à l'origine du « Fichier permanent de bibliographie parisienne » mis en place par Jean MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1)⁴⁶¹. En 1928, il publia un article relatif à la *Crise du logement à Paris pendant la Révolution* à la *Revue des questions*

⁴⁵² Catherine DUCHÈNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 32.

⁴⁵³ Catherine DUCHÈNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 32.

⁴⁵⁴ De nombreux papiers appartenant à Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), en rapport plus ou moins direct avec ses activités en tant que conservateur, sont conservés à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

⁴⁵⁵ Arrêté du Préfet de la Seine, Charles-Paul MAGNY, du 9 décembre 1941, conservé à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

⁴⁵⁶ Note de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à Monsieur EYRAUD, Directeur des Beaux-Arts et de l'Architecture, du 1^{er} juillet 1953, conservée à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

⁴⁵⁷ http://www.paris-france.org/fr/culture/Les_bibliotheques/Bibliotheques_specialisees/bhvp ASP, le 20 novembre 2008.

⁴⁵⁸ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 355.

⁴⁵⁹ *Dictionnaire de Biographie française*, fascicule CXI LAMBERT – LANGUMIER, Librairie Letouzey et Ané, 1998, p. 591-592.

⁴⁶⁰ Ceux-ci, adressés à un public d'érudits, ne permettaient pas à la famille de vivre largement. Hélène aurait aimé que son mari écrive pour un plus large public afin d'avoir une aisance financière certaine. Catherine DUCHÈNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 29-30.

⁴⁶¹ *Dictionnaire de Biographie française*, fascicule CXI LAMBERT – LANGUMIER, Librairie Letouzey et Ané, 1998, p. 591-592 ; Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 354.

historiques⁴⁶². Durant les années 20, après avoir été secrétaire de rédaction dès 1912⁴⁶³, il contribua activement à la *Revue des questions historiques*, fondée par le marquis de BEAUCOURT, alimentant notamment les rubriques « comptes rendus critiques » et « bulletin bibliographique ». En 1951, il rédigea la préface au catalogue de l'exposition Bimillénaire de Paris, *Les grands créateurs de Paris et leurs œuvres*⁴⁶⁴. Il publia également deux textes distincts, en 1946 et en 1968, sous le même titre : *Paris dans l'histoire*, dans un recueil collectif paru aux éditions Horizons de France⁴⁶⁵. Il se consacra après son départ de la Bibliothèque historique de la ville de Paris à la publication du *Terrier de la censive de l'archevêché dans Paris*. Cet ouvrage, relatif à l'urbanisme parisien et sur la vie sociale de la capitale, qu'il ne verra jamais terminé (le second tome à été publié en 2001 après son décès⁴⁶⁶), comporte près de six mille notices⁴⁶⁷.

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) fut engagé volontaire (comme sous-lieutenant) lors de la 1^{ère} Guerre Mondiale. Il reçut la Croix de guerre le 13 septembre 1916⁴⁶⁸ et fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 30 juin 1939 pris sur le rapport du Ministre de la Guerre en qualité de capitaine d'infanterie 8^{ème} Région à Dijon, 1^{er} Corps d'Armée E. M. (sans doute pour Etat-major)⁴⁶⁹. Durant la 2^{ème} Guerre Mondiale, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), était capitaine à la section du chiffre à l'Etat-major⁴⁷⁰.



Il est décédé à Versailles le 20 février 1981 (il résidait alors 19, rue de Mademoiselle et possédait une résidence secondaire : Les Mûriers, à Agon (50, Manche)⁴⁷¹), la cérémonie religieuse fut célébrée le 23 février 1981 en l'église Notre-Dame de Versailles.

Signature de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1)⁴⁷²

Dont : Hélène (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.1), née le 28 janvier 1922, à Paris et décédée le 5 mars 1987, à Versailles, sans postérité.

Henry (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2) qui suit.

Jean-Charles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3) qui suit.

Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.4), née le 1^{er} janvier 1927, à Versailles. Elle est religieuse dans la congrégation des Xavières missionnaires du Christ-Jésus, depuis 1956. *La vie religieuse ? J'ai reçu cet appel très jeune et cela m'ennuyait beaucoup... Comme je ne*

⁴⁶² *Revue des questions historiques*, 56^{ème} année, troisième série, tome XII, (CVIII^{ème} de la collection), Paris, 1928, p. 298-343.

⁴⁶³ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 355.

⁴⁶⁴ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 355-356.

⁴⁶⁵ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 356.

⁴⁶⁶ Jean de LA MONNERAYE, Isabelle DERENS, Hélène VERLET, *Terrier de la censive de l'archevêché dans Paris (1772)*, tome II, Paris, Musées de la Ville de Paris, 2001.

⁴⁶⁷ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 355.

⁴⁶⁸ Notes signalétiques, année 1925, Direction du personnel, personnel technique, direction des Beaux-Arts, Institut d'Histoire, de Géographie et d'économie urbaine de Paris, conservées à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

⁴⁶⁹ Jean BESSET, Chef du Bureau de la Légion d'honneur, lettre du 5 novembre 2002, AMU/G2, n° 346F2 2002, A. F ; feuille de mobilisation, Centre de Démobilisation de Nontron, du 5 août 1940, conservée à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

⁴⁷⁰ Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 356.

⁴⁷¹ Note manuscrite du 29 juillet 1964, conservée dans le dossier de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) à l'Ecole nationale des Chartes.

⁴⁷² Lettre de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) du 12 avril 1921, adressée à Paul DESCHAMPS, secrétaire P. I. de l'Ecole nationale des chartes.

voulais pas être « religieuse », j'ai trouvé un bon système : connaître le monde en gagnant ma vie, tout en voyageant grâce à l'Alliance française en divers lieux. C'était aussi une façon de gagner du temps! A mon retour, juste avant l'âge limite - à l'époque, c'était 30 ans - j'ai fait le grand pas. Pour moi, profondément, c'était le seul chemin pour vivre dans l'amour du Christ et dans l'amour de « tout homme ». Et il m'a semblé qu'à la Xavière, je pourrais pleinement continuer à vivre au cœur du monde. La formule de Claire Monestès : « Adaptez-vous perpétuellement au réel ! » me parlait aussi beaucoup. Connaître et aimer le monde, nous adapter perpétuellement... ce sont toujours pour moi des « notes » de la Xavière d'aujourd'hui⁴⁷³.



Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.4)⁴⁷⁴

Geneviève (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.5), née le 16 décembre 1931, à Versailles. Elle y épousa, le 29 juin 1957, le vicomte Alain de SEZE, fils du vicomte René de SEZE et de Bernadette de CHERGE. Le mariage fut célébré le 29 juin 1957, en l'église Notre-Dame de Versailles, par l'abbé Jean LAISNEY⁴⁷⁵.

Dont : Isabelle-Rose-Marie-Claire, née le 18 avril 1958, à Versailles (elle épousa le 9 juillet 1988 à Versailles, Dominique-Daniel-Paul-Marie BESSAC, né le 21 mars 1956, à Paris), dont postérité ; Florence-Marie-Monique-Claire, née le 19 décembre 1960, à Versailles (elle épousa le 22 septembre 1984, à Versailles, Franck VIREY, né le 13 août 1959, à Versailles), dont postérité ; Bénédicte-Marie-Hélène-Claire, née le 10 novembre 1961, à Versailles (elle épousa le 18 novembre 1995, à Versailles, Michel PAULIN, né le 20 juin 1960, à Bourg-en-Bresse (Ain, 01)) ; Ghislaine-Isabelle-Marie-Claire, née le 6 mars 1966, à Versailles (elle épousa, le 13 septembre 1991, à Versailles, Nicolas FINON, né le 19 janvier 1964, à Suresnes (Hauts-de-Seine, 92))⁴⁷⁶, dont postérité.



Mariage de Geneviève de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.5) et de Alain de SÈZE, 1957⁴⁷⁷

⁴⁷³ Marie de LA MONNERAYE, Dialogue, n° 72, *Passionnées du Christ, passionnées du monde*, Xavières, 2005, p. 6.

⁴⁷⁴ Dialogue, n° 72, *Passionnées du Christ, passionnées du monde*, Xavières, 2005, p. 6.

⁴⁷⁵ Faire-part de mariage du 29 juin 1957 de Geneviève de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.5), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁴⁷⁶ Catherine DUCHÈNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 54-55.

⁴⁷⁷ Catherine DUCHÈNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 51.

Génération 13

Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2) est né le 11 ou 12 avril 1923 et décédé le 27 décembre 2004, à Versailles. Une messe fut célébrée, par le père COUTURIER en l'église Sainte Jeanne d'Arc à Versailles, le 31 décembre 2004, à 14h30. Il alla à l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers et en sorti ingénieur⁴⁷⁸. En 1950, il est Secrétaire Administratif des Eaux-et-Forêts à Laval⁴⁷⁹.

Il épousa, le 11 juin 1946, à Monnières (Loire-Atlantique, 44), **Béatrice de CORNULIER-LUCINIÈRE**, fille du comte Paul de CORNULIER-LUCINIÈRE et de Marie-Françoise ROLLAND de RENGERVE, née le 20 novembre 1924, à Brest (ils eurent six autres enfants, Elisabeth, Charlie, Jacques, Marinette, Yves, Hélène⁴⁸⁰).



Mariage d'Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2) et de Béatrice de CORNULIER-LUCINIÈRE, 11 juin 1946⁴⁸¹

Amateur de peinture, il acheta la Descente de croix, peinte en 1901, de Maurice DENIS⁴⁸². Il s'agit d'une huile sur toile signée MAUD et datée de 1901 en bas à droite vers le centre. Ce tableau a été acheté par Louis ROUART en 1901 à l'artiste, il était encore dans sa collection en 1945 lors d'une exposition au Musée d'Art Moderne⁴⁸³, puis fut acquis par Monsieur WATELIN, ensuite par Monsieur le comte Henry de LA MONNERAYE, collection dans laquelle il resta jusqu'en 2006. Il a été vendu aux enchères, à l'Hôtel des ventes d'Enghien (Val-d'Oise, 95), à GAUTIER-GOXBELAISCH (numéro de passage 49), le 17 décembre 2006, et a été adjugé 165 000 €⁴⁸⁴. Ce tableau répond au souhait de Maurice DENIS de *songer à de grands tableaux où le Christ serait la figure importante*. Cette scène religieuse se situe dans le paysage de Saint-Germain-en-Laye, ville chère au peintre.

⁴⁷⁸ Catherine DUCHÊNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 31.

⁴⁷⁹ Noël JACQUELOT du BOISROUVRAY, *La Maison de Jacquilot, Anjou-Bretagne, 1500-1950, Documents généalogiques et souvenirs*, éditions du CID, Paris, 1950, p. 150.

⁴⁸⁰ Michel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.1), *Mémoires Courtes*, P. B., Paris, 21 décembre 1992, p. 5.

⁴⁸¹ Catherine DUCHÊNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 51.

⁴⁸² Maurice DENIS est né à Granville en 1870 et est décédé à Paris en 1943, *il appartient au groupe des nabis et fonda en 1919 les Ateliers d'art sacré. Séduit par les primitifs florentins, influencé par le symbolisme et par Cézanne, il a peint des scènes intimistes et religieuses aux couleurs douces, organisées dans les deux dimensions de la toile, ainsi que de grandes décorations*. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/94575/15/Denis>, le 20 novembre 2008.

⁴⁸³ Catalogue de l'exposition Maurice DENIS (1870-1943), Musée d'Art Moderne, 1945, p. 34.

⁴⁸⁴ <http://www.interencheres.com/cat/resultats95005-200611260008.doc>, le 20 novembre 2008.



*Les Mûriers, dans le vieux Coutainville, par Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2)*⁴⁸⁵

Dont : Michel (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.1), né le 5 mai 1947 au Plessis-Brézot (maison de ses Grands-Parents, de sa grand-mère « Soizic », aujourd'hui maison d'hôtes, dont une aquarelle est reproduite ci-après) et baptisé quelques jours plus tard en l'église de Sainte-Radegonde⁴⁸⁶, à Monnières⁴⁸⁷. Il fit sa première communion dans la chapelle du Plessis-brézot construite au XIX^{ème} siècle (l'ancienne chapelle étant alors désaffectée) en 1954⁴⁸⁸. Il épousa le 24 octobre 1975, à Versailles, Chantal BARTET, née à Poitiers (Vienne, 86), le 15 juillet 1949. Michel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.1), graphiste de formation, a débuté en agence de publicité avant d'intégrer le service du livre de l'Imprimerie Nationale, le Groupe Hachette, puis l'agence de presse AGRA Presse. Il rejoignit ensuite la Communication de Groupama où il créa, notamment, le premier intranet⁴⁸⁹.

Dont : Sophie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.1.1), née le 27 juillet 1976, à Versailles. Elle épousa le 10 octobre 1998, au Chesnay, Nicolas LHUILLIER. Dont Alexandre, né le 12 septembre 1999, et Raphaël, né le 27 mai 2001.
Delphine (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.1.2), née le 8 février 1979, à Versailles.
Yann (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.1.3), né le 7 avril 1982, à Versailles.

⁴⁸⁵ Aquarelle conservée par son frère, Jean-Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3).

⁴⁸⁶ La famille CORNULIER-LUCINIÈRE avait, dans cette église, financé le vitrail au dessus de la porte latérale et un banc à son nom. Michel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.1), *Mémoires Courtes*, P. B., Paris, 21 décembre 1992, p. 16.

⁴⁸⁷ Michel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.1), *Mémoires Courtes*, P. B., Paris, 21 décembre 1992, p. 5, 9-10.

⁴⁸⁸ Michel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.1), *Mémoires Courtes*, P. B., Paris, 21 décembre 1992, p. 81-82.

⁴⁸⁹ <http://inova.snv.jussieu.fr/actes/colloques/Instruments/article.php?id=38&langue=fr>, le 13 août 2005.



*Le château du Plessis-Brézot*⁴⁹⁰

Véronique (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.2), née le 1^{er} novembre 1948, à Bénodet (Finistère, 29). Elle épousa à Versailles, le 28 novembre 1970, Jacques CHAMBERT-LOIR, ancien élève de l'École Polytechnique, fils de Robert CHAMBERT-LOIR, ingénieur en chef du Génie maritime, Officier de la Légion d'honneur. Ils eurent six enfants : Antoine, né le 26 avril 1971, à Versailles, qui épousa Laure VANDERPOORTEN (dont postérité) ; Florent, né le 14 mai 1972, à Versailles, qui épousa Pascale de PORTZAMPARC (dont postérité) ; Nathalie, née le 9 septembre 1973, à Oullins (Rhône, 69), qui épousa Christophe LAROCHE (dont postérité) ; Nicolas, né le 14 décembre 1975, à Oullins, qui épousa Nathalie SAILLAN (dont postérité) ; Caroline, née le 14 juillet 1979, à Oullins ; Benoît, né le 3 novembre 1980, à Oullins.

Jean-François (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.3), né à Laval (Mayenne, 53) le 28 avril 1950. Il épousa à Versailles, Mamy JEANBLANC, née le 25 novembre 1946, à Giromagny (Territoire de Belfort, 90), le 26 avril 1975.

Dont : Marion (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.3.1), née le 15 décembre 1975, à Paris.

Julien (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.3.2), né le 19 février 1978, à Paris.

Benjamin (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.3.3), né le 18 mai 1979 à Yssingaux (Haute-Loire, 43).

Marie-Odile (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.4), née le 11 juillet 1951, à Monnières. Elle épousa le 10 mars 1972, à Versailles, Christophe DUCHE, né le 20 mars 1949 à Neuilly-sur-Seine (célébration en l'église Sainte-Jeanne d'Arc de Versailles⁴⁹¹). Ils eurent cinq enfants : Guillaume, né le 1^{er} février 1973, à Paris, marié à Laetitia GILLET (dont postérité) ; Alexandre, né le 6 février 1975, à Pontoise (95) ; Victor, né le 27 août 1979, à Paris ; Elise, née le 28 novembre 1981, à Paris ; Valentin, né le 25 octobre 1984, à Paris.

Claire (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.5), née le 28 juin 1957, à Saint-Lô, (Manche, 50). Elle épousa François LEFEBVRE, né le 19 décembre 1950, à Paris, le 30 septembre 1984, à Agon-Coutainville (Manche, 50). Ils eurent trois enfants : Martin, né le 16 avril 1985, à

⁴⁹⁰ <http://www.chateauplessisbrezot.com/>, le 7 août 2009.

⁴⁹¹ Faire-part de mariage du 28 novembre 1970 de Marie-Odile de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.4), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

Paris ; Tristan, né le 17 juin 1987, à Nantes ; Camille, né le 1^{er} septembre 1990, à Coutances (Manche, 50).

Philippe (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2.6), né le 11 avril 1960, à Caen (Calvados, 14). Il épousa le 13 juillet 1992, à Blâmont (Manche, 50), Cécile ARTIERES, née le 24 avril 1966, à Saint-Avoid (Meurthe-et-Moselle, 57). Ils eurent trois enfants : Chloé, née le 4 février 1994, à Lille (59) ; Nathan, né le 21 janvier 1996, à Lille (Nord, 59) ; Prune, née le 11 août 1998, à Angers (Maine-et-Loire, 49).

Jean-Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3), né le 18 décembre 1924 au Chesnay, épousa, le 10 février 1949, Rose-Marie DELIZY⁴⁹², née à Lyon, le 23 janvier 1925. Le 7 février 2009, une messe, en présence de la famille, a été célébrée, à l'église de Villedieu-le-Château, à l'occasion de leurs soixante années de vie commune.

Editeur, il fit ses études à la faculté de droit de l'Institut catholique de Paris où il fut directeur et gérant du bulletin intérieur *Bilan et perspectives*, édité par la faculté. En 1944, il s'engagea dans l'armée coloniale jusqu'à la fin de la guerre. Il créa en 1949 la société du Consortium International de Diffusion (C. I. D.) dont il assura la direction. Il pratique de nombreux sports : alpinisme, voile, tennis et pêche en mer. Il est membre de l'Institut catholique de Paris et est Chevalier du Saint Sépulcre⁴⁹³.



*Mariage de Jean-Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3) et Rose-Marie DELIZY, 1949*⁴⁹⁴

Dont : Rose (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.1), née le 12 novembre 1949. Elle épousa à Paris, le 27 février 1971, Guy TAUPIN, fils de Christian TAUPIN, Chevalier de la Légion d'honneur, et de Mademoiselle BEAUDIN. Elle s'est remariée avec Geffroy MALARD, né le 19 janvier 1953, à Reims (Marne, 51), le 25 juin 1976, à Paris.

Dont du premier mariage : Nathalie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.1.1a), née le 6 juillet 1972, à Paris XVI^{ème} arrondissement. Elle épousa le 5 septembre 1992, à Chambourcy (Yvelines, 78), Giovanni PESARE, né le 16 octobre 1965, à Paris. Dont : Pierre, Victor, né le 16 juin 2000, Paris XV^{ème} arrondissement, et Sixtine.

Dont du second mariage: Antoine (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.1.2b), né le 25 septembre 1977, à Paris XV^{ème} arrondissement.

⁴⁹² Il existe une généalogie relative à la famille DELIZY, A. F.

⁴⁹³ *Nouveau dictionnaire national des contemporains*, tome II, 1963. L'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem est l'un des seuls survivants des grands ordres de chevalerie issus des croisades (le second étant l'Ordre souverain de Malte). Cet ordre pontifical, reconnu par le Saint-Siège, le Gouvernement français et la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, a pour origine l'adoubement des chevaliers francs sur le tombeau du Christ et la pérennité de cette coutume. Il s'efforce de maintenir la présence catholique en Terre Sainte (à travers des interventions éducatives, sociales, etc.), d'y faciliter les pèlerinages et de développer des activités spirituelles. Ses activités principales se concentrent en principe sur le Patriarcat Latin de Jérusalem (diocèse couvrant Israël, la Jordanie, la Cisjordanie, Gaza et Chypre). L'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem a la personnalité juridique. <http://www.ordre-du-saint-sepulcre.org/Traditions/presentation.htm> ; <http://www.notredamedeparis.fr/Adoubsments-et-investitures-de-l>, le 30 janvier 2009.

⁴⁹⁴ Catherine DUCHÈNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 51.

Solène (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.1.3b), née le 2 novembre 1979, à Paris XV^{ème} arrondissement.

Victoire (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.1.4b), née le 3 janvier 1981, à Paris.

Valérie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.1.5b), née le 5 août 1982, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine, 92)

Henry (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.2), né le 16 novembre 1950, à Neuilly-sur-Seine. Il épousa Anne-Marie PARENT, (née le 12 novembre 1952, à Boulogne Billancourt), le 22 juin 1974, à Villedieu-le-Château, où leur consentement sera reçu par le père GROGNET⁴⁹⁵. En 2003, Henry (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.2) fut le Chief Executive d'AGP Plc. (Annes Gate Property Plc.)⁴⁹⁶ et travailla pour la réalisation d'un nouveau siège pour le Ministère de l'intérieur britannique, toute la famille vit alors à Londres.

Dont : Nellie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.2.1), née le 21 février 1979, à South-Bend, Indiana (États-Unis).

Agathe (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.2.2), née le 31 juillet 1980, à Orléans (Loiret, 45).

Eloi (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.2.3), né le 1^{er} mars 1983, à Versailles.

Paul (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.2.4), né le 20 novembre 1986, à Versailles.

François-Marie-Ferdinand (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.3), né le 19 mai 1952, à Neuilly-sur-Seine. Il épousa le 13 octobre 1979, en l'église de la Verpillière (Isère, 38), Christine-Andrée-Marie-Claire JARROSSON⁴⁹⁷, née le 23 mars 1953, à Lyon.

Dont : Arnaud-Marie-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.3), né le 21 mai 1981, à Paris XV^{ème} arrondissement. Il épousa, le 21 juin 2008, Anne-Charlotte LESTIENNE. La célébration eut lieu en l'église de Saint-Denis, à Sérans (Oise, 60), elle fut célébrée par le père Robert JORENS. Ils travaillèrent tous deux dans le marketing (Nestlé Waters pour Anne-Charlotte, et Ernst & Young pour Arnaud) avant de partir, en tant que Volontaire de solidarité internationale pour Fidesco (organisation non gouvernementale de solidarité internationale), deux ans à Lodja (République Démocratique du Congo) pour mettre en œuvre des projets de développement local au sein de l'organisation caritative catholique internationale La Caritas.

Aurélien-Marie-Sophie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.3), née le 14 juillet 1983, à Bourgoin-Jallieu (Isère, 38)

Flore-Marie-Laurence (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.3), née le 22 octobre 1986, à Paris XV^{ème} arrondissement.

Mailis ou Maylis (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.3), née le 9 juillet 1989, à Bourgoin-Jallieu.

Jean-Bernard-Gilles-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.4), né le 6 juillet 1953, à Paris. Il épousa, le 21 avril 1979, à Orléans, Marie-Christine-Germaine GIRAudeau, née le 24 juillet 1952, à Orléans. Un contrat de mariage a été signé devant Georges BERTRAND,

⁴⁹⁵ Faire-part de mariage du 22 juin 1974 de Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.2), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁴⁹⁶ AGP Plc. is a special purpose vehicle established to deliver the Home Office Central London accommodation project. The principal shareholders in AGP will be European Land, the Bouygues Group, whose UK operating divisions Bouygues (UK) Ltd. and Ecovert (South) Ltd. will provide construction and facilities management services respectively, and CCF Charterhouse PLC. <http://www.pellfrischmann.com/archive/homeoffice.htm>, le 21 février 2009.

⁴⁹⁷ Faire-part de mariage du 13 octobre 1979 de François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.3), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

notaire à Orléans, le 19 avril 1979. Jean-Bernard-Gilles-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.4), alors attaché de direction, était domicilié au 8 de la rue l'Écuyer, à Paris XVIII^{ème} arrondissement. Fille de Jean-Marcel-Georges GIRAUDEAU, pharmacien, et de Madeleine-Henriette RIVAULT, née le 16 octobre 1912 à Orléans et décédée le 5 janvier 2008, à vingt heures trente minutes, 4 rue Druffin, à Orléans, alors qu'elle était domiciliée, 74 avenue Dauphine, à Orléans. Elle fut inhumée à Courant, village de Charente-Maritime. Madeleine GIRAUDEAU était la fille de Gustave-Eugène RIVAULT et de Thérèse-Henriette GUILLON⁴⁹⁸.



Jean-Bernard (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.4) en 1959⁴⁹⁹

Dont : Jean-Eudes-Bernard-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.4.1), né le 14 septembre 1979, à Paris XIV^{ème} arrondissement et baptisé à la chapelle du château de la Ferté-Saint-Aubin, le 23 décembre 1979. Il a été confirmé le 17 juin 1995 à Saint-Sulpice à Paris. Il a pour marraine Nicole FURET, née GIRAUDEAU et pour parrain Jean-Marie VALLEE. Il épousa à l'Église collégiale de Saint-Emilion, le 22 septembre 2007, Emilie-Marie-Sylvie CROISSANT, née le 9 mai 1982, à Paris XIV^{ème} arrondissement. Le mariage civil eût lieu à Paris, à la mairie du XV^{ème} arrondissement, le 15 juin 2007, un contrat de mariage avait été préalablement signé par les époux le 14 mai 2007 et passé devant Maître Etienne GUYOT, notaire à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher, 41). Dont, Louise-Madeleine-Andrée⁵⁰⁰, née le 22 mai 2010, à Saint-Vincent de Paul, à Paris XIV^{ème}.

Marine-Magdeleine-Christine (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.4.2), née à Avignon (Vaucluse, 84), le 3 mai 1981. Elle fut baptisée le 6 septembre 1981, à Villedieu-le-Château.

Jean-Côme-Charles-Gustave-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.4.3), né à Saint-Jean de Braye (Loiret, 45), le 10 janvier 1989. Il fut baptisé le 29 avril 1989, à Saint-Vincent à Orléans.

Olivier-Jean-Pierre-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.5), né le 19 juin 1954, à Paris. Il épousa, le 18 juin 1977, à Bois d'Arcy (Yvelines, 78), Roseline-Marie-Françoise DURIN, née le 20 août 1952, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme, 63). Amateur de voile, il traversa notamment l'Atlantique en août 1999 avec son fils Florian-Alain (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.5.2)⁵⁰¹.

Dont : Colomban-Marc (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.5.1), né le 31 mars 1980, à Grande-Synthe (Nord, 59)

Florian-Alain (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.5.2), né le 16 février 1982, à Saint-Pôl sur Mer (Nord, 59)

⁴⁹⁸ Copie intégrale de l'Acte de décès n° 39, délivré à Orléans, le 8 janvier 2008, de Madeleine-Henriette RIVAULT, A. F.

⁴⁹⁹ Catherine DUCHÈNE et Olivier ROLLET, *Ferdinand HAUSER et Alice DELABY, Leurs origines, leur vie, leur descendance*, édition 2003, p. 56.

⁵⁰⁰ Prénoms des grands-mères maternelles, Madeleine, mère de Marie-Christine GIRAUDEAU, et Andrée, mère de Dominique CROISSANT.

⁵⁰¹ Georges LAURENT-BADIN et Olivier-Jean-Pierre-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.5), *La Dilettante, juillet / août 1999, Atlantique 99, Montréal / Le Couesty*, 1999, A. F.

Astrid-Marie-Isabelle (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.5.3), née le 22 mai 1988, au Chesnay.

Marie (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.6), née le 7 novembre 1956, à Paris. Elle épousa Olivier COEVOET, né à Lille le 4 mars 1954, le 24 juin 1978, à Villedieu-le-Château, le consentement des époux a été reçu par le père Hervé RENAUDIN⁵⁰².

Dont : Maxime (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.6.1), né le 27 décembre 1979, à Bruxelles (Belgique)

Marion (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.6.2), née le 1^{er} octobre 1982, à Bruxelles.

Fanny (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.6.3), née le 26 mars 1986, à Bruxelles.

Elisabeth-Marie-Marguerite-Charlotte (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.7), née à Boulogne Billancourt, le 25 octobre 1960. Elle épousa le 7 mai 1983, à Villedieu-le-Château, Cyril DELATTRE, né le 7 juin 1958, à Paris.

Dont : Quentin-Pierre-Marie-Jean-Charles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.7.1), né le 2 mai 1985, à Saint-Ferdinand des Ternes, Paris.

Charlotte-Rose-Marie-Anne-Claude (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.7.2), née le 13 janvier 1988, à Saint-François de Sales, Paris.

Marin-Clément-Pierre-Christophe-Charles (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.7.3), né le 27 mai 1992, à Saint-Ferdinand des Ternes, Paris.

Anne-Marie-Rose-Claire-Hélène (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.8), née le 9 juillet 1966, à Boulogne Billancourt. Elle épousa, le 11 avril 1987, à Neuilly-sur-Seine, Pierre PECHERY, né le 10 novembre 1964, à Paris.

Dont : Caroline-Marie-Eliane (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.8.1), née le 29 mai 1991, à Paris XV^{ème} arrondissement.

Valentin-Claude-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.8.2), né le 21 octobre 1994, à Paris XV^{ème} arrondissement.

Oriane-Marie-Caroline (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.8.3), née le 11 janvier 1999, à Boulogne-Billancourt.

Génération 12

Louis-François-Marie-Joseph-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), né à Pontvallain, le 1^{er} janvier 1892. Il est décédé le 18 mars 1988. Il épousa le 17 février 1919, Annick DELABY, fille du commandant DELABY et de Marie PERRIER d'AUTERIVE. Dans le discours de Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1), prononcé lors du dîner de leur mariage, celui-ci la qualifie, notamment, de *musicienne exquise*⁵⁰³. Elle décéda le 18 mars 1981. Il habita au Ravay, à Saint-Jean de Mayenne (Mayenne, 53). En 1915, il était Commissaire de la Marine au 1^{er} régiment de Canoniers-Marins⁵⁰⁴. En 1924, il était Commissaire de Marine de 1^{ère} classe et chevalier de la

⁵⁰² Faire-part de mariage du 24 juin 1978 de Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.6), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁵⁰³ *Discours de l'oncle Léon à notre dîner de mariage, 17 février 1919*, note manuscrite vraisemblablement d'Annick DELABY, conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

⁵⁰⁴ Faire-part de décès de Madame TURPIN de la TREHARDIERE, née DUCHEMIN des CEPEAUX, décédée le 25 mars 1915 dans sa 98^{ème} année, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

Légion d'honneur⁵⁰⁵. En 1932, il était commissaire de la 1^{ère} division légère, à bord du Foch. Il fut fait officier de la légion d'honneur et a reçu la Croix de guerre avec palme⁵⁰⁶. En 1955, lors du mariage de Catherine de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3) avec Yves BERNARD de COURVILLE, Ouest-France indiqua qu'il était commandeur de la Légion d'honneur⁵⁰⁷.

Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), surnommé « P'tit Louis »⁵⁰⁸, fut décrit comme étant un homme de *taille moyenne, mince, cordial et fin comme l'ambre. Une mèche brune savamment étalée masque avec soin une calvitie envahissante. Un tic très perceptible lorsqu'il se montre attentif agite fréquemment ses paupières*⁵⁰⁹. En 1912, lors de son engagement volontaire dans la Marine, il mesurait un mètre soixante quatre centimètres, avait le menton saillant, un visage ovale, un nez rectiligne un front moyen et des yeux marron⁵¹⁰. Alors étudiant, son degré d'instruction était noté 5 (nous ne connaissons pas l'échelle desdits degrés)⁵¹¹. Homme réservé, il était dit de lui qu'il *était aussi prudent qu'un lièvre le jour de l'ouverture*⁵¹². Il fut affecté aux canoniers-marins sur l'Yser (fleuve côtier du Nord, 59) durant la 1^{ère} Guerre Mondiale avec François DARLAN⁵¹³. Il aurait dû être libéré de son service militaire en tant « qu'engagé volontaire » le 14 octobre 1937⁵¹⁴. Il était pour DARLAN le conseiller direct, le confident et l'agent de liaison lorsque celui-ci fut amiral de la Flotte : alors Commissaire de la Marine, il appartenait aux A. D. D. (Amis De DARLAN – terme utilisé dans la Marine française)⁵¹⁵. Les hommes, dont s'entourait DARLAN, étaient d'une loyauté sans faille, leur carrière était intimement liée à celle de DARLAN. Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3) bénéficiait de *la confiance particulière de DARLAN*⁵¹⁶. Certains remarquent que les membres de l'entourage de DARLAN, catholiques et même aristocratiques si l'on considère Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), dénotent si l'on considère DARLAN comme un *libre penseur*, un homme à *la sensibilité de gauche*⁵¹⁷. En 1931, Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), fait partie de l'état-major de DARLAN, à bord du Foch, alors au commandement d'une division de navires rapides (dont notamment quatre nouveaux croiseurs de 10 000 tonnes et des croiseurs légers) en manœuvre au large de Toulon⁵¹⁸. Le 27 août 1939, DARLAN devint commandant en chef des Forces maritimes françaises et confirma les membres de son état-major à leurs postes : dont le commissaire général Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3)⁵¹⁹. En septembre 1939, il exerçait les fonctions de directeur du Commandant en chef des Forces maritimes françaises⁵²⁰. Commissaire général de deuxième classe du Corps du Commissariat de la Marine le 3 avril 1940, Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3) devint, le 22 août 1941,

⁵⁰⁵ Faire-part de décès de Madame Marie-Clémentine MORIN de la BEAULIERE, décédée le 3 février 1924, dans sa 92^{ème} année, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

⁵⁰⁶ Faire-part de décès de Jeanne-Marie-Caroline TURPIN de la TREHARDIERE, tertiaire de Saint-François, décédée le 4 janvier 1932, dans sa 67^{ème} année, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1) ; Journal officier du dimanche 25 août 1918, note manuscrite conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

⁵⁰⁷ Ouest-France, 15 septembre 1955, « Saint-Germain-le-Fouilloux, Mariage ».

⁵⁰⁸ Guy RAÏSSAC, *De la Marine à la Justice*, Albin Michel, 1972, page 59.

⁵⁰⁹ Guy RAÏSSAC, *De la Marine à la Justice*, Albin Michel, 1972, page 58.

⁵¹⁰ État signalétique et des services de Louis-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), classe 1912, registre R 1985, matricule 944), Archives départementales de Mayenne.

⁵¹¹ État signalétique et des services de Louis-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), classe 1912, registre R 1985, matricule 944), Archives départementales de Mayenne.

⁵¹² Guy RAÏSSAC, *De la Marine à la Justice*, Albin Michel, 1972, page 58.

⁵¹³ Guy RAÏSSAC, *De la Marine à la Justice*, Albin Michel, 1972, page 58.

⁵¹⁴ État signalétique et des services de Louis-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), classe 1912, registre R 1985, matricule 944), Archives départementales de Mayenne.

⁵¹⁵ Guy RAÏSSAC, *De la Marine à la Justice*, Albin Michel, 1972, page 58.

⁵¹⁶ Georges-Edward MELTON, *Darlan, Amiral et homme d'Etat français, 1881-1942*, Pygmalion, Paris, 2002, p. 68.

⁵¹⁷ Georges-Edward MELTON, *Darlan, Amiral et homme d'Etat français, 1881-1942*, Pygmalion, Paris, 2002, p. 68.

⁵¹⁸ Georges-Edward MELTON, *Darlan, Amiral et homme d'Etat français, 1881-1942*, Pygmalion, Paris, 2002, p. 35.

⁵¹⁹ Georges-Edward MELTON, *Darlan, Amiral et homme d'Etat français, 1881-1942*, Pygmalion, Paris, 2002, p. 80.

⁵²⁰ Guy RAÏSSAC, *De la Marine à la Justice*, Albin Michel, 1972, page 58.

Commissaire général de première classe⁵²¹. Le 20 juin 1940, l'Amiral François DARLAN⁵²², alors Commandant en chef des Forces Maritimes Françaises, donna depuis Paris l'ordre suivant : *tout le personnel et le matériel aux ordres du Commissaire général de LA MONNERAYE devra être embarqué sur les torpilleurs ou autres bâtiments se trouvant en rade de Sète. Prière de vouloir bien faciliter l'exécution de tous ces mouvements. Les voitures seront embarquées sur un navire réquisitionné. Il termina en précisant que les bâtiments n'appareilleront que sur ordre du CEC ou en cas d'avance dangereuse de l'ennemi, ou pour combattre l'ennemi flottant à proximité*⁵²³.

Amoureux de la Marine, il publia *Vingt ans de politique navale (1919-1939)*⁵²⁴, rédigea la biographie d'un autre commissaire général de la Marine : Pierre-Louis BOURSAIN (commissaire général de la Marine de 1781 à 1833)⁵²⁵. Il participa, avec son frère Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), à la *Revue des questions historiques* et notamment à la rubrique « Notes bibliographiques ». Cette participation lui permettait d'exprimer ses idées sur la Marine française. Ainsi, en 1925, dans une note bibliographique relative à un ouvrage de Joannès TRAMORD et André REUSSNER, *Éléments d'histoire maritime et coloniale contemporaine*, il indiqua que les élèves de l'école navale y verront que notre état d'esprit (celui de la Marine française vraisemblablement) est un obstacle à notre politique d'expansion coloniale, et comprendront qu'une marine de guerre est nécessaire, même en temps de paix, ne serait-ce que pour appuyer nos opérations commerciales⁵²⁶. Cette opinion était partagée par l'Amiral de la Flotte François DARLAN, qui considérait que *pour utiliser la mer, il faut une bonne flotte marchande qui transporte et une solide flotte de guerre qui la protège*⁵²⁷.

⁵²¹ Annuaire Maritime de 1941 (42 et 43) : Première section : Activité et disponibilité, commissaire général de deuxième classe du Corps du Commissariat de la Marine, http://web.genealogie.free.fr/Les_militaires/France/Annuaire_maritimes/Annuaire_maritime_1941.htm, le 13 août 2005 ; http://web.genealogie.free.fr/Les_militaires/France/Annuaire_maritimes/Annuaire_maritime_1942.htm, le 13 août 2005 ; http://web.genealogie.free.fr/Les_militaires/France/Annuaire_maritimes/Annuaire_maritime_1943.htm, le 13 août 2005.

⁵²² François DARLAN était commandant en chef des forces navales françaises en 1939-1940 et ministre des Marines marchande et militaire dans le gouvernement du Maréchal Philippe PÉTAIN du 16 juin 1940. A la suite du renvoi de Pierre LAVAL en décembre 1940, il devint vice-président du Conseil du gouvernement de Vichy. Successeur désigné du Maréchal Philippe PÉTAIN, il eut avec Adolf HITLER deux entrevues (25 décembre 1940, 12 mai 1941) et tenta de relancer la politique de collaboration. Il démissionna de ses fonctions le 17 avril 1942 lorsque Pierre LAVAL revint au gouvernement, il resta cependant, commandant en chef des armées. A la suite du débarquement allié en Afrique du Nord (8 novembre 1942), il conclut un armistice avec les Américains, se proclama haut-commissaire, dépositaire de la souveraineté française en Afrique du Nord, et signa avec Mark Wayne CLARK les accords du 22 novembre 1942. Il fut assassiné à Alger le 24 décembre par Fernand BONNIER de LA CHAPELLE. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/94118/15/Darlan>, le 20 novembre 2008.

⁵²³ http://www.stratisc.org/partenaires/cfhm/rihm/82/RIHM_82_DARLAN_MESSAGE_FRANCAIS.html, le 24 juillet 2003.

⁵²⁴ Espagnac du Ravay, *Vingt ans de politique navale (1919-1939)*, Espagnac du RAVAY, Arthaud, Grenoble, 1941. Cet ouvrage a été écrit par Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3) en collaboration avec DARLAN. Georges-Edward MELTON, *Darlan, Amiral et homme d'Etat français, 1881-1942*, Pygmalion, Paris, 2002, p. 297. Martin MOTTE et Jean de PRENEUF, dans leur article *L'écriture de l'histoire navale française à l'époque contemporaine : un modèle national ?*, considère qu'il s'agit d'une défense et illustration quasi officielle de sa politique menée [politique menée par DARLAN] dans les années 1930, influencée en outre par l'idéologie de Vichy. Selon ses auteurs, l'ouvrage a un certain intérêt car il présentait certains documents et thèmes peu abordés alors, telles les questions relatives au personnel, aux bases marines, au pétrole, etc. L'ouvrage a été une référence durant près de cinquante ans et utilisé par les historiens, il ne fut mis en perspective qu'en 1989 par Hervé COUTEAU-BEGARIE et Claude HUAN, dans leur ouvrage *Darlan* (Hervé COUTEAU-BEGARIE et Claude HUAN, *Darlan*, Paris, Fayard, 1989, p. 79). Martin MOTTE et Jean de PRENEUF, *L'écriture de l'histoire navale française à l'époque contemporaine : un modèle national ?*, *Revue historique des armées*, 257 I 2009, [en ligne], mis en ligne le 29 octobre 2009, <http://rha.revues.org/index6862.html>, le 10 décembre 2009.

⁵²⁵ Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), *Pierre-Louis BOURSAIN – Commissaire Général de la Marine 1781-1833*, Arthaud, 1941, broché, 49 pages.

⁵²⁶ Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), *Revue des questions historiques*, 53^{ème} année, troisième série, tome VI, Paris, 1925, p. 480.

⁵²⁷ François DARLAN, préface de *Vingt ans de politique navale (1919-1939)*, Espagnac du RAVAY, Arthaud, Grenoble, 1941, p. IX.

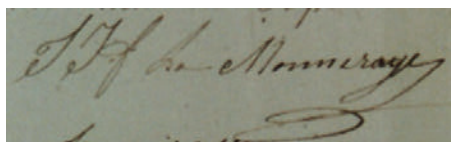
Pour l'anecdote, sa casquette de commissaire général de la Marine a été adjugée 2 500 francs (près de 380 euros) lors d'une vente aux enchères « Armes – Souvenirs Historiques », à la salle Drouot, le 3 décembre 2001⁵²⁸.

Génération 9

Jean-Jacques-Ferdinand, de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1), dit le comte de LA MONNERAYE. Il est né à Pommerit-les-Bois (près de Saint-Brieuc), le 15 novembre 1786 et épousa à Morlaix le 20 octobre 1813, **Suzanne-Joséphine-Charlotte HENRY de KERMADEC (53)**, née à Crozon le 19 avril 1791, décédée à Morlaix le 13 décembre 1870. Elle était la fille de Claude-Pierre-Jean HENRY de KERMADEC, officier de grenadiers royaux et de Corentine-Guillemette HENRY de KERBOUTENANT. Il est décédé le 18 juin 1832.

Il obtint le 9 messidor an XIII (le 28 juin 1805) l'autorisation du sous-préfet de Morlaix, de porter, alors qu'il est résident de Morlaix, pour son instruction et au regard de sa moralité et bonne conduite, des armes *pour son amusement et sa défense personnelle au besoin*. Il signa et est dénommé dans ce document Ferdinand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1)⁵²⁹. En 1807, alors qu'il obtint le 8 mars, de la mairie de Pommerit-les-Bois, un passeport pour se rendre à Rennes pour affaires, il signa *Jean-Jacques-Ferdinand LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.1.1). Il fut décrit de la manière suivante : 1 mètre et 761 millimètres, cheveux, sourcils et barbe blonds, front haut, yeux bleus, nez aquilin et marqué d'une coupure, bouche moyenne, menton rond et visage ovale. Il est précisé, par ailleurs, qu'il a participé à la conscription de 1806⁵³⁰.

Il obtient son remplacement à la circonscription par Joseph-Marie MICHEL pour la période 1809-1814⁵³¹.



*Signature de Jean-Jacques-Ferdinand LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1)*⁵³²

Dont : Gaston-Jean-Léon (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1), qui suit.

Suzanne-Armande (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.2) qui est née en 1815 et décédée à Arcachon (Gironde, 33) en 1893. Elle épousa à Morlaix, en 1836, Alphonse FLEURIOT de LANGLE, né le 16 mai 1809 et décédé à Paris, le 13 juillet 1881, vice-amiral et officier de la Légion d'honneur, fils de Charles FLEURIOT de LANGLE et de Marie-Jeanne-Mélie FRESNEL de PRADALAN. Dont : Blanche-Marie, mariée à Léon de SARTRE ; Emile, il épousa à Saint-Denis (l'île de la Réunion) Caroline-Henriette-Marie RICHARD ; Noella ; Marie.

⁵²⁸ Résultats des ventes « Armes – Souvenirs historiques », le 3 décembre 2001, Drouot, salle 4, lot n° 57, Casquette du commissaire général MONNERAYE. www.tajan.com/pdf/2001/armes3122001.pdf, le 20 novembre 2008.

⁵²⁹ A. D. I. V., cote 59 J 5 d, autorisation de port d'armes pour Jean-Jacques-Ferdinand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1) du 9 messidor an XIII.

⁵³⁰ A. D. I. V., cote 59 J 5 d, passeport pour Rennes obtenu par Jean-Jacques-Ferdinand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1) le 8 mars 1807.

⁵³¹ A. D. I. V., 59 J 5 c.

⁵³² A. D. I. V., cote 59 J 5 d, passeport pour Rennes obtenu par Jean-Jacques-Ferdinand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1) le 8 mars 1807.

Génération 10

Gaston-Jean-Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1), qui porta le titre de comte, est né à Morlaix, le 30 juin 1817, et est décédé à Lorient (Morbihan, 56), le 22 novembre 1901⁵³³. Il épousa en 1856, **Sara-Marie-Lucie FOULLIOY (70)**. Elle était la fille de Louis-Mathurin FOULLIOY, décédé à Lorient le 23 juin 1914, à l'âge de 83 ans⁵³⁴, président du Conseil de santé de la Marine et de Sara de GRAFFE BLUNT.

Aimant l'écriture, il publia notamment *La Main*⁵³⁵, une diction en vers :

*La main, c'est la pierre de touche
Qui prête à l'oreille son jugement,
Au nez, à l'oreille, à la bouche
Le parfum, l'accord, l'aliment :
L'œil, le nez, la bouche et l'oreille
Après d'elle sont impuissants ;
Oui, la main est une merveille
Et la reine de tous les sens*⁵³⁶.

Dont : Léon-Marie-Jean-Joseph (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1), qui suit.

Henri-Louis (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.2), qui est né le 19 novembre 1859 à Lorient et décédé à Riom (Puy-de-Dôme, 63) le 4 juillet 1940. Vérificateur des douanes, il épousa le 19 novembre 1896, Lucie CUIRAT, décédée en 1933, sans postérité.

Isabelle (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.3), qui est née le 8 mars 1857 à Lorient. Elle épousa le 20 décembre 1881, Charles-Albert-Paul SAINT-PAUL de SINÇAY(89), capitaine de vaisseau et officier de la légion d'honneur, né le 30 octobre 1847, décédé à Paris le 14 mars 1912. Ils eurent quatre enfants. Pierre de SINÇAY, sergent dans un bataillon français d'infanterie fut tué au combat le 8 mai 1817. Son père était, au moment de l'Entente Cordiale⁵³⁷, commandant du cuirassé Masséna. Pierre de SINÇAY avait un lien avec l'Angleterre qui lui venait de sa mère, fille du comte de LA MONNERAYE et petite-fille du général BLUNT, commandant en second des forces britanniques engagées dans la Guerre de la Péninsule⁵³⁸ ou Campagne d'Espagne (1807-1814). Dont : Guy, né le 18 octobre 1891, à Brest ; Pierre, né le 26 novembre 1885 ; Marcel, né le 24 janvier 1884 à Brest ; et Louis, né le 8 février 1883 à Brest, il épousa le 11 juin 1913, à Paris, Yvonne de NORMANDIE.

⁵³³ Faire-part de décès de Gaston-Jean-Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1), décédé le 22 novembre 1901, dans sa 85^{ème} année, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁵³⁴ Faire-part de décès de Sara-marie-Lucy FOULLIOY, comtesse de LA MONNERAYE, décédée le 23 juin 1914, à l'âge de 83 ans, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3 5.5.1).

⁵³⁵ *La Main, Diction en vers par J.-L de LA MONNERAYE*, Jean-Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1), 1879, Lorient, imprimerie Louis CHAMAILLARD.

⁵³⁶ Jean-Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1 2a.4.1.1.1), *La Main, Diction en vers par J.-L de LA MONNERAYE*, 1879, Lorient, imprimerie Louis CHAMAILLARD.

⁵³⁷ *Date majeure dans l'histoire des relations franco-anglaises, l'Entente cordiale repose, concrètement, sur trois textes signés à Londres le 8 avril 1904, sortes d'accords de troc entre empires coloniaux, dont le caractère limité contraste avec la portée de l'événement : La déclaration concernant l'Égypte ; La convention concernant Terre-Neuve ; La déclaration concernant le Siam, Madagascar et les Nouvelles-Hébrides. Le rapprochement franco-anglais a toutes les apparences d'un coup de théâtre sur la scène diplomatique : le souvenir de l'incident de Fachoda (1898) et d'une guerre évitée de justesse est encore proche, comme celui de la guerre des Boers qui, de 1899 à 1901 a donné à l'anglophobie une nouvelle occasion de se déployer dans l'opinion française.* <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/archives/dossiers/entente/index.html>, le 20 novembre 2008.

⁵³⁸ *Roll of honour, Fallen officers, « The Times » list of casualties*, The Times, 2 juillet 1917.

Marguerite (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.4), qui porta le titre de comtesse, qui est née le 19 avril 1868, à Bordeaux (Gironde, 33). Elle épousa à Lorient, le 21 août 1888, Pierre-Marie-Auguste, comte de LOYNES d'AUTEROCHE (90), né à Thiville (Eure-et-Loir, 28), le 28 août 1853, capitaine d'infanterie de Marine démissionnaire, fils de Paul-Marie-Emilien, comte de LOYNES d'AUTEROCHE et de Berthe de CHATILLON de MARCONNAY. Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) a noté qu'il existait une alliance entre la famille LA MONNERAYE et de LOYNES en 1910⁵³⁹, il est probable que l'alliance en question soit celle-ci malgré le fait qu'elle est mentionnée, selon lui, en 1910. Ils eurent un fils décédé en bas âge.

Génération 11

Léon-Marie-Jean-Joseph (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1), comte de LA MONNERAYE, est né à Lorient le 9 août 1858, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, il épousa à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine, 35), le 27 avril 1896, **Marie-Marthe-Mathilde BRION de BOISGILLET (88)**. Elle est née à Saint-Servan le 25 janvier 1869 et décédée en 1938⁵⁴⁰ et était la fille de Louis-Adolphe-Paul BRION de BOISGILLET et de Marie-Caroline-Mathilde CAMET de LA BONNARDIERE. Léon avait en 1878, comme ne le laisse pas voir la copie d'une photo d'identité représentée ici, les cheveux châtons, la barbe blonde et les yeux verts. Il mesurait 1 mètre 83 pour 77kg⁵⁴¹. Il décéda à Brest, où il habitait, 15 rue du Château, en 1941⁵⁴².



Léon de LA MONNERAYE, 1911⁵⁴³

Le mercredi 9 octobre 1903, Pierre LOTI⁵⁴⁴ dut prochainement succéder au commandant Léon-Marie-Jean-Joseph de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1) dans le commandement du Vautour, principal stationnaire (reste en position en mer) de France à Constantinople. Il arriva alors à Galata (quartier d'Istanbul, Turquie) par le paquebot des Messageries. Cette nouvelle remua le Bosphore (l'ambassade de France ayant pris ses quartiers d'été à Thérapia) et la Corne d'Or (baie du Bosphore, à Istanbul)⁵⁴⁵. Mais l'engouement pour Pierre LOTI ne dut cependant pas laisser penser que le départ inévitable de Léon-Marie-Jean-Joseph de LA MONNERAYE fut sans regret : *il était bon, et sa femme charmante*⁵⁴⁶. Le 10 septembre 1903 eut lieu la prise de commandement de Pierre LOTI. *A bâbord et à tribord, l'équipage est aligné, compagnie par compagnie. M. de LA MONNERAYE, gigantesque, présente LOTI, minuscule, aux hommes, tous immobiles et attentifs : Officiers, sous-officiers et équipage du vautour, vous reconnaîtrez désormais pour votre commandant le capitaine de frégate Julien Viaud, et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service et l'honneur et le succès des armes de la*

⁵³⁹ Note manuscrite de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), janvier 1978, A. F.

⁵⁴⁰ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁵⁴¹ Notes confidentielles du ministère de la Marine et des Colonies, conservées aux archives de la Marine, au Château de Vincennes (photocopies des dossiers LA MONNERAYE dépouillés par Geneviève MONOD, A. F.).

⁵⁴² Bernard de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.3), lettre du 20 juillet 2002, A. F.

⁵⁴³ Photo extraite des notes confidentielles du ministère de la Marine et des Colonies, conservées aux archives de la Marine, au Château de Vincennes (photocopies des dossiers LA MONNERAYE dépouillés par Geneviève MONOD, A. F.).

⁵⁴⁴ Julien Viaud, dit Pierre, LOTI est né à Rochefort en 1850 et est décédé à Handaye en 1923. Il fut officier de marine et écrivain. Ces œuvres reflètent son attirance pour les paysages et peuples exotiques. Il écrivit, notamment, *Pêcheur d'Islande, Ramuntcho. Le Petit Larousse, Grand Format 2003*, Larousse, 2002, p. 1493.

⁵⁴⁵ Claude Farrère, « Pierre LOTI, Quand je lai connu », *La Revue des Deux Mondes*, 1926, tome XXXVI, p. 334-360, p. 334.

⁵⁴⁶ Claude Farrère, « Pierre LOTI, Quand je lai connu », *La Revue des Deux Mondes*, 1926, tome XXXVI, p. 334-360, p. 335.

France⁵⁴⁷. Alors que Pierre LOTI comptait ses cinquante-trois ans, Léon-Marie-Jean-Joseph de la Monneraye, à tout juste quarante-cinq ans, *apparaît le plus vieux des deux*⁵⁴⁸. Léon-Marie-Jean-Joseph de LA MONNERAYE et sa femme partirent pour la France le 17 septembre⁵⁴⁹.

Dont : Anne-Marie-Mathilde-Suzette (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1.1), qui portait le titre de comtesse, qui est née à Toulon (Var, 83), le 17 avril 1899. Elle épousa, à Brest le 8 novembre 1922, François HALNA du FRETAY, sénateur, décoré de la Croix de guerre. La bénédiction nuptiale a été donnée en l'église Saint-Louis de Brest par Monseigneur ROULL, protonotaire apostolique, curé-archiprêtre de Saint-Louis⁵⁵⁰. Ils eurent six enfants : Pierre-Bruno, né le 28 mai 1925 ; Elisabeth ; Jehanne ; Jean ; Bruno et Alain.

⁵⁴⁷ Claude Farrère, « Pierre LOTI, Quand je lai connu », *La Revue des Deux Mondes*, 1926, tome XXXVI, p. 334-360, p. 338.

⁵⁴⁸ Claude Farrère, « Pierre LOTI, Quand je lai connu », *La Revue des Deux Mondes*, 1926, tome XXXVI, p. 334-360, p. 340.

⁵⁴⁹ Claude Farrère, « Pierre LOTI, Quand je lai connu », *La Revue des Deux Mondes*, 1926, tome XXXVI, p. 334-360, p. 339.

⁵⁵⁰ Faire-part de mariage du 8 novembre 1922 de Anne-Marie-Mathilde-Suzette (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1.1), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

II.2 – BRANCHE PIERRE-BRUNO DE LA MONNERAYE DE BOURGNEUF

Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2)⁵⁵¹ est né à l'hôtel de la rue des Dames, à Rennes⁵⁵², avant d'être baptisé en Saint-Étienne de Rennes, le 14 novembre 1760.

Pierre-Bruno-Jean a écrit ses *Souvenirs*, dont une partie a été publiée par Philippe BONNICHON en 1998⁵⁵³. Ses souvenirs ont été écrits pour ses enfants⁵⁵⁴, pendant la Restauration⁵⁵⁵ et Philippe BONNICHON les a éclairés *par les références aux sources externes des archives : correspondance familiale, dépôts de la Marine et des Affaires étrangères qui vérifient les Souvenirs, précisent l'enracinement dans un milieu, donnent le contexte des événements, des missions, en guerre comme en paix. L'édition critique vise à être un document de travail, grâce à la présentation générale, aux documents et aux cartes réunis, à la disposition chronologique et aux indices en fin de volume*⁵⁵⁶. Sans reprendre ici et au cours des développements suivants lesdits souvenirs, nous ne pouvons manquer d'y faire référence ou de les citer tant ils sont précis et informatifs sur l'histoire de la famille LA MONNERAYE.

Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, il est décédé au château du Clio où il se rendait depuis Rennes plusieurs mois par an⁵⁵⁷, en Caro (Morbihan, 56), le 31 octobre 1832. Il épousa à Rennes le 31 juillet 1805 (12 thermidor an XIII), **Marie-Perrine-Jeanne-Philippine de LA GRANDIERE (49)** (voir l'acte de mariage du 12 thermidor an XIII⁵⁵⁸ reproduit en annexe), née en Saint-Martin de Morlaix (Finistère), le 28 mai 1772, décédée au Clio, en juillet 1855. Elle était la fille de Charles-Marie comte de LA GRANDIERE⁵⁵⁹, né à Brest le 17 février 1729 et décédé en 1812, chevalier, seigneur du Bois-Gauthier, contre-amiral, gouverneur de la Marine à Brest, Grand croix de l'Ordre de Saint-Louis, chevalier de Cincinnatus, et de Françoise-Paule-Hyacinthe LE MINIHY du REFUGE. Marie-Perrine-Jeanne-Philippine de LA GRANDIERE (49) a été élevée à la maison royale de Saint-Cyr. Pierre-Bruno rencontra Marie-Perrine-Jeanne-Philippine de LA GRANDIERE (49) en 1801 mais le mariage ne put alors être sereinement envisagé tant la situation financière de Pierre-Bruno était

⁵⁵¹ Il apparaît que Bruno était son prénom le plus usité. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 36.

⁵⁵² Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 36.

⁵⁵³ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, 507pages.

⁵⁵⁴ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), tout en livrant sa vision des événements dont il a été le témoin direct ou non, donne à ses enfants quelques conseils illustrant sa personnalité, son éducation, etc. : *repoussez comme du poison ces fausses doctrines, ces opinions philosophiques de nos jours que Voltaire, J.J. Rousseau & tant d'autres de leurs disciples ont répandues ; elles cherchent à anéantir toute idée de Dieu et de morale ; elles nient la divinité de J.-C., afin que l'homme ne divinise que soi & ses passions honteuses. (...) Vivez bien avec tout le monde ; mais ne vous liez jamais intimement qu'avec des personnes sages, vertueuses et craignant Dieu.* Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 93.

⁵⁵⁵ Vraisemblablement entre 1824 et 1832. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 18.

⁵⁵⁶ Philippe BONNICHON, notice pour présenter la première partie des *Souvenirs* de Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1760-1791).

⁵⁵⁷ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 230.

⁵⁵⁸ Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, Archives municipales de Rennes, M. an XI – an XIV + 1806, 2 Mi 211.

⁵⁵⁹ La famille LA GRANDIERE est issue de Jean de LA GRANDIERE, maintenu noble en Normandie et mort en 1666. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 94.

délicate⁵⁶⁰. La situation de Pierre-Bruno et de sa famille s'arrangea dans les années qui suivirent, Pierre-Bruno revint vers son souhait d'épouser la fille de Charles-Marie comte de LA GRANDIERE. Le 20 juillet 1805 fut signé le contrat de mariage par toute la famille, chez RAPATEL, notaire. Le mariage fut célébré le 31 juillet 1805 à 6 heures du matin. Les époux et leurs familles se rendirent alors à l'hôtel de ville où eut lieu l'acte civil du mariage en présence de Monsieur LORIN, maire, puis à la Sainte-Mélanie, la cathédrale, où la bénédiction nuptiale fut donnée par Monsieur MAUGENDRE, curé de la paroisse du domicile de Marie-Perrine-Jeanne-Philippine de LA GRANDIERE (49). La mère de Pierre-Bruno, Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC, était si triste de perdre son fils (avec qui elle supporta nombre d'épreuves durant la Révolution) qu'elle ne partagea pas le déjeuner chez M. de KERSALIO, à la suite des cérémonies avec les membres des deux familles⁵⁶¹.

Jeune, Pierre-Bruno ne garda pas de souvenirs du temps qu'il passa auprès des domestiques : il considérait, à l'inverse de son milieu social, que les mères devaient s'occuper de leurs enfants. Il écrit d'ailleurs, durant la Révolution en 1794, un essai intitulé *les devoirs des parents envers les Enfants*⁵⁶². Il fut éduqué, avec ses frères, à la religion et à la langue latine par l'abbé CHATEAUGIRON qui habitait alors avec la famille au Restmeur⁵⁶³. Avant d'entrer dans la marine, Pierre-Bruno étudia, entre 1769 et 1775⁵⁶⁴ au collège de Juilly, fondé par les Oratoriens près de Meaux, puis il rentra en Bretagne⁵⁶⁵. Il semble qu'il fut bon élève, à la différence de ses frères, avec lesquels il entra au collège le 25 septembre 1769⁵⁶⁶ : il entra en quatrième alors qu'il n'avait pas 13 ans et fut alors en avance sur son frère de 16 mois son aîné, le Chevalier. Jean-Dimas (1.1.2.2.1.2a.4.1) toutefois semblait bien parti. Ainsi sa grand-mère, Anne-Geneviève de BRILHAC de GENCAY, épouse de Jean-François-Dinan de CONIAC, écrivit à sa mère, Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC, le 24 septembre 1770 (A. D. I. V., 2 El 27) : « je vous fait mon compliment, ma chère rosette, pour le premier prix qua eu petit-fils. Il seroit en seconde si vous l'avies envoyé plustost à jully ! »⁵⁶⁷.

A sa sortie du collège, Pierre-Bruno se rend à Paris avec son père où ils arrivèrent le 2 mai 1775 au soir. *Le lendemain fut un jour de trouble à Paris : la malveillance avoit alarmé les parisiens sur les subsistances ; il y eut une émeute ; des gens du peuple se portèrent chez les boulangers ; au lieu de les conserver, des farines & des grains furent jettés dans les rues & perdus. On arrêta quelques personnes ; des troupes furent mises en mouvement dans les environs de paris où tout rentra*

⁵⁶⁰ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 61.

⁵⁶¹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 98-99.

⁵⁶² Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 101.

⁵⁶³ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 104.

⁵⁶⁴ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 95, A. F.

⁵⁶⁵ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 226.

⁵⁶⁶ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 105.

⁵⁶⁷ Anne-Geneviève de BRILHAC de GENCAY, épouse de Jean-François-Dinan de CONIAC, Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 111.

bientôt dans l'ordre. On appela ce désordre la guerre des farines⁵⁶⁸. Louis XVI venoit de monter sur le trône⁵⁶⁹.

Il prépara son entrée dans la Marine au printemps 1777 : il fallait alors recevoir du Roi des lettres d'aspirant et réussir l'examen d'entrée aux gardes⁵⁷⁰. Il fut aspirant le 7 mai 1777 et en mars 1778, il passa avec succès l'examen (par Monsieur de BEZOUT) et fut nommé garde-marine à Brest le 8 avril 1778⁵⁷¹. Il devint garde du Pavillon⁵⁷² le 1^{er} juillet 1778. Il fut enseigne de vaisseau à Brest le 16 février 1780⁵⁷³, lieutenant de grenadiers le 1^{er} juillet 1781 (ou le 31 juillet⁵⁷⁴), lieutenant de vaisseau de 1^{ère} classe, 3^{ème} division, 8^{ème} escadre, à Brest, passé à la 2^{nde} division à la 2^{ème} escadre, à Rochefort⁵⁷⁵, le 1^{er} mai 1786⁵⁷⁶, mais devint lieutenant de vaisseau de 2^{nde} classe, suite à la réorganisation des grades et la division en deux classes des lieutenants de vaisseaux (la publication de l'Ordonnance de Castries de cette date réorganisa alors l'enseignement maritime), Pierre-Bruno ne touchait plus alors que 1 000 francs de paye au lieu de 1 120 francs⁵⁷⁷. Il fut promu, le 1^{er} janvier 1815, capitaine de vaisseau en non-activité jusqu'au 1^{er} novembre 1817 date à laquelle il fut mis à la retraite, et contre-amiral honoraire le 22 mai 1825⁵⁷⁸.

Signature de Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2)
alors capitaine de vaisseau (1818)⁵⁷⁹

⁵⁶⁸ Émeutes provoquées par la flambée des prix du pain consécutive à la mauvaise récolte de 1774 et aggravée par la liberté du commerce des grains décrétée par Turgot (édit du 13 septembre 1774). <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Farines/119070>, le 23 octobre 2009.

⁵⁶⁹ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 112.

⁵⁷⁰ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 47.

⁵⁷¹ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 95, A. F. *Les aspirants servent dans les ports et sont appelés garde-marine, dans le langage courant. Après l'examen, reçus Garde de la Marine ou du Pavillon, ils servent sur les vaisseaux.* Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 117.

⁵⁷² *Les gardes du Pavillon formaient alors une sorte d'élite des gardes de la marine, attachés en principe au service de l'amiral, s'il était embarqué.* Pierre-Bruno-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.2), n'appartenant pas à la haute aristocratie de naissance, a du bénéficier de protection, celle de LA MOTTE-PICQUET ou de son cousin FLEURIOT de LANGLE, alors chef d'état-major de CHARTRES à bord du Saint-Esprit, pour obtenir cette promotion. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 120.

⁵⁷³ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁵⁷⁴ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁵⁷⁵ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 304.

⁵⁷⁶ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 304.

⁵⁷⁷ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 304.

⁵⁷⁸ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 99, A. F.

⁵⁷⁹ Acte de mariage d'Emile-Ange (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) et de Laure-Julie (1.1.2.2.1.2a.4.5.1) de LA MONNERAYE, du 12 novembre 1818, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1815-1818, 2 Mi 214.

La carrière de Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) fut remarquable par son accélération lors des différentes guerres sous lesquelles il servit : il ne resta que peu de temps garde-marine, la Marine ayant alors besoin d'officiers. A la suite de la réforme mise en œuvre par de CASTRIE et l'expansion de la Marine, il fut lieutenant de vaisseau à 25 ans, grade que certains obtenaient après près de vingt années de service⁵⁸⁰.

Il embarqua sur le Saint-Esprit du 1^{er} mai 1778 au 30 mars 1779 (dans l'escadre d'ORVILLIERS⁵⁸¹) et participa ensuite à la bataille de Ouessant, le 27 juillet 1778⁵⁸², contre les anglais, alors que le Saint-Esprit était commandé par le duc de CHARTRES⁵⁸³. L'annonce de cette guerre à sa première sortie sur un vaisseau causa à Pierre-Bruno une *joie extrême*⁵⁸⁴. Il croisa ensuite au large de l'Espagne puis en mer d'Irlande avant d'être en congé⁵⁸⁵.

Du 1^{er} avril 1779 au 19 janvier 1781, il fut sur l'Annibal (dans l'escadre de LA MOTTE PICQUET⁵⁸⁶) et partit de Brest le 1^{er} mai pour les Antilles. Il arriva à la Martinique le 27 juin 1779, participa à la prise de Grenade le 4 juillet 1779 et au combat naval qui s'ensuivit le 6 juillet 1779⁵⁸⁷ (Pierre-Bruno nous indique dans ses *Souvenirs* le regret qu'il ressent suite à la perte de ses journaux que rédigeaient alors les officiers au cours de la Révolution⁵⁸⁸). Puis, en septembre 1779, il participa, avec Charles-Henri, comte d'ESTAING et au côté des troupes indépendantistes américaines, à l'échec du siège de Savannah (Etats-Unis d'Amérique), alors capitale de la Géorgie occupée par les troupes britanniques⁵⁸⁹. Il subit un ouragan lors de son retour aux Antilles, le 28 octobre 1779⁵⁹⁰. En décembre, l'escadre de LA MOTTE PICQUET s'opposa à Hyde PARKER⁵⁹¹. En 1780, il croisa dans les Antilles et s'opposa aux anglais, afin de protéger un convoi de navires marchands de vingt-six voiles⁵⁹², lors du combat de la Tortue, au large du Cap Français (actuel Cap-Haïtien à Haïti) avant de quitter les Antilles le 13 août pour rentrer à Brest via Cadix (Espagne)⁵⁹³. Le 19 janvier 1781, l'Annibal fut désarmé, Pierre-Bruno fut, dès lors, en congé⁵⁹⁴.

Il embarqua quelques temps sur le Triomphant⁵⁹⁵ avant de participer à une mission de liaison, sur la Résolue (bâtiment léger chargé de traverser les lignes ennemis pour se rendre en Nouvelle-Angleterre) sur laquelle il embarqua le 13 mai 1781, elle quitta Brest début juin (dans l'escadre

⁵⁸⁰ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 305.

⁵⁸¹ Philippe d'ALLEMAGNE, courriel du 3 septembre 2004, objet : TR: Formulaire WebMail : La Monneraye.

⁵⁸² Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 121.

⁵⁸³ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 227 ; Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904) (1.1.2.2.1.2a.4.2.3)*, Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 7.

⁵⁸⁴ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 121.

⁵⁸⁵ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 95, A. F.

⁵⁸⁶ Philippe d'ALLEMAGNE, courriel du 3 septembre 2004, objet : TR: Formulaire WebMail : La Monneraye.

⁵⁸⁷ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 95, A. F.

⁵⁸⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 128.

⁵⁸⁹ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁵⁹⁰ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁵⁹¹ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁵⁹² Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904) (1.1.2.2.1.2a.4.2.3)*, Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 7.

⁵⁹³ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁵⁹⁴ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁵⁹⁵ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

GUICHEN⁵⁹⁶) : Pierre-Bruno participa alors aux missions de liaisons, de transport d'ordres, d'argent et de personnages de marque (notamment LAWRENS, confident de WASHINGTON), illustrant l'intérêt que la France portait alors aux futurs Etats-Unis d'Amérique⁵⁹⁷. Durant ce voyage, alors que les français passèrent au nord des Açores pour éviter toute rencontre avec l'ennemi, les hommes mangeaient des tortues, Pierre-Bruno considère que la tortue était *un manger fort sain et très délicat*⁵⁹⁸. En août 1781, il arriva à Boston et à l'automne 1781, il participa, avec son cousin FLEURIOT de LANGLE, aux opérations (dont la prise de La Magicienne⁵⁹⁹) qui aboutirent à la capitulation de Charles CORNWALLIS (général britannique commandant des troupes britanniques), à Yorktown et à l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Lors de son séjour à Boston et ses environs, Pierre-Bruno et ses compagnons souhaitaient l'indépendance des futurs Etats-Unis d'Amérique sans pour autant se douter que la réalisation de ce souhait précéderait la Révolution⁶⁰⁰.

Pierre-Bruno part ensuite vers les Antilles où il s'opposa, en janvier et février 1782, à nouveau aux anglais lors du combat naval de Saint-Christophe (Fédération de Saint-Christophe-et-Nièves) : les anglais capitulèrent le 12 février 1782. Il embarqua alors, le 29 mars 1782, sur l'Expériment, avec François-Joseph-Paul, marquis de GRASSE TILLY, comte de Grasse qui fut défait par les anglais aux Saintes (groupe d'îles situé entre la Guadeloupe et la Dominique).

Pierre-Bruno passa sur l'Astrée du 19 mai 1782 (ou 14 mai 1782⁶⁰¹) au 31 décembre 1782 : expédition LA PEROUSE⁶⁰² et raid à la baie d'Hudson. Il arriva sur le banc de Terre-Neuve le 20 juin 1782 et au détroit de la baie d'Hudson le 18 juillet de la même année⁶⁰³. Il participa à la prise du fort du Prince de Galles le 9 août et à celle du fort d'York le 24 août 1782⁶⁰⁴. Pierre-Bruno exerça alors sur l'Astrée son seul commandement (si l'on écarte la conduite de la duchesse d'ANGOULEME lors de la visite à Rennes sur la Vilaine en 1827) lorsque DELANGLE accompagna les troupes à terre⁶⁰⁵. L'expédition de la baie d'Hudson, dont le but était de perturber le fonctionnement et le commerce de pelleteries (commerce des peaux et fourrures) des établissements anglais de Compagnie d'Hudson, fut l'occasion pour la France de parfaire sa connaissance de cette région, notamment en matière de cartographie et géographie⁶⁰⁶. Pierre-Bruno découvre, les esquimaux (peu de français ont alors approché ceux-ci), les icebergs : *nous encourions le risque d'aller nous jeter sur des montagnes de glace d'une hauteur prodigieuse, flottant sur la mer dans toutes les directions des vents ou des courants*⁶⁰⁷, les packs (blocs de banquise dérivants) et les aurores boréales à Terre-Neuve⁶⁰⁸. Le froid était intense pourtant à la

⁵⁹⁶ Philippe d'ALLEMAGNE, courriel du 3 septembre 2004, objet : TR: Formulaire WebMail : La Monneraye.

⁵⁹⁷ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 53-54.

⁵⁹⁸ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 167-168.

⁵⁹⁹ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁶⁰⁰ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 173.

⁶⁰¹ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁶⁰² Philippe d'ALLEMAGNE, courriel du 3 septembre 2004, objet : TR: Formulaire WebMail : La Monneraye.

⁶⁰³ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁶⁰⁴ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁶⁰⁵ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 216.

⁶⁰⁶ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 57-58.

⁶⁰⁷ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 195.

⁶⁰⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 58-59.

vieille de la Révolution, Pierre-Bruno, aura cette réflexion : *la gelée fut telle que le vin qu'on apportait sur la table étoit glacé, ce que je n'avais pas vu, dans la baie d'Hudson, par le 64° N*⁶⁰⁹. Les marins testèrent la viande d'ours sans pour autant l'apprécier : *la chair en étoit dure & huileuse, nullement appétissante*⁶¹⁰. S'agissant des esquimaux, *un commerce d'échanges s'établit entre les sauvages et nous ; ils n'avoient à nous offrir que des barbes de baleine que nos matelots acquéroient pour des épingles, des aiguilles & quelques petits cloux. Tout ce qui étoit en fer avoit un grand appas pour ces sauvages, surtout les sabres et les épées qu'on se gardoit de leur donner, vu le mauvais usage qu'ils en auroient pu faire*⁶¹¹. Pierre-Bruno avait traité avec les esquimaux et possédait, avant que ces biens lui furent enlevés à Brest pendant la Révolution, une pirogue miniature, des instruments de pêche, des masques protégeant des brûlures de la neige, des raquettes⁶¹². Il rentra en France et arriva à Brest le 15 octobre 1782 où il prit congé, l'Astrée fut désarmée le 31 décembre 1782⁶¹³.

Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE reprit du service sur la Seine du 24 juin 1783 au 28 avril 1784, sous le commandement de NEGRIER qui écrivit dans une lettre du 21 août 1783, *Monsieur le C^{te} d'HECTOR, en composant mon état major de Mrs de la VILLERAULT et LA MONNERAYE, m'a donné une nouvelle preuve de ses bontés. Ces deux officiers desquels M^r le C^{te} de la MOTHEPICQUET et M^r le Ch^{er} de l'ANGLE vous ont déjà rendu les comptes les plus avantageux, sont dignes de vos bontés, Monseigneur, outre qu'ils font ce qu'il faut pour être des officiers de mer ils ont tous les deux des talents bien peu ordinaires à leur âge et à leur grade*⁶¹⁴. Il se rendit à Civitavecchia (Italie) le 30 octobre 1783⁶¹⁵. Il séjourna alors à Rome, où il rencontra le pape Pie VI au palais du Vatican avec cinq ou six officiers, tous en grande tenue militaire⁶¹⁶, puis à Naples. De son séjour à Rome, il conserva, jusqu'à la vente des effets de sa mère lors de la Révolution, un recueil de gravures qui représentait les principaux monuments de Rome qu'il avait appréciés (le Colisée, le Panthéon, etc.)⁶¹⁷. Il arriva le 21 décembre 1783 à Carthagène (Espagne), où il fit relâche, avant de faire relâche à Lisbonne (Portugal), où il arriva le 21 janvier 1784⁶¹⁸. A Lisbonne, Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) habitait chez une famille française, les CLAMOUSE-PAILLART et était invité à tous les bals, les fêtes qui se déroulaient chez les consuls

⁶⁰⁹ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 347.

⁶¹⁰ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 218.

⁶¹¹ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 202.

⁶¹² Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 205.

⁶¹³ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁶¹⁴ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 227.

⁶¹⁵ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁶¹⁶ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 240. Le grand uniforme était depuis 1764, habit bleu, à parement, veste et culotte rouges, les galons distinguant les grades. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 240.

⁶¹⁷ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 243.

⁶¹⁸ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

des différents pays européens⁶¹⁹. Il repartit, après son doux séjour au Portugal, pour Brest le 29 mars 1784 et la Seine fut désarmée le 28 avril 1784⁶²⁰.

Il passa alors une partie de l'hiver à Rennes et fut, à la suite du décès de son père Jean-François (1.1.2.2.1.2a.4), émancipé (bien qu'ayant 24 ans Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) était encore mineur puisque la majorité s'acquière alors à l'âge de 25 ans⁶²¹) avec sa sœur, Marie-Charlotte (1.1.2.2.1.2a.4.4), le 10 décembre 1784 devant le greffe du chapitre de Rennes, afin de gérer et administrer leurs biens. Les lettres de dispense d'âge furent obtenues en janvier 1785 à la grande Chancellerie et enregistrées au greffe le 22 janvier de la même année⁶²².

Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) embarqua ensuite sur le Mulet (bâtiment spécialement conçu pour le transport de matériel ou flûte) du 20 mai (ou 22 mai⁶²³) au 3 octobre 1785. Ce bâtiment commandait des gabarres (bâtiments de transport de matériel) qui se rendaient à Riga (Lettonie), via Dunkerque (Nord, 59) et Copenhague (Danemark), afin de charger du bois et des matures⁶²⁴. Il rentra à Bret le 3 octobre 1785⁶²⁵.

Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) fut ensuite sur le Saumon le 28 avril 1786 et repartit pour la Martinique et la Guadeloupe avant de revenir à Rochefort, le 10 septembre 1786, pour enfin rentrer à Rennes en novembre de la même année⁶²⁶.

Au printemps 1787, Pierre-Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.2) se rendit à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques, 64), via Bordeaux, pour y faire l'armement du brick avisé (petit navire à tonnage léger, à deux mats grésés à voiles carrées) la Mouche. En juillet 1787, il arriva au Portugal où il fut reçu « royalement » à la cour, le 15 juillet 1787⁶²⁷ : *le C^{te} de Nieul sollicita & obtint de la Reine du Portugal que lui & tous ses off^{ers} lui fussent présentés ainsi qu'à tous les membres de la famille royale*⁶²⁸. Il navigua ensuite vers l'Irlande avant de rentrer à Brest le 19 septembre 1787.

Il s'embarqua sur l'Iphigénie le 22 avril 1788 et se rendit le 21 juin à Alger (Algérie) lors des incidents diplomatiques avec Alger (un bâtiment français appartenant au commerce de Marseille fut capturé au large des côtes françaises par un corsaire algérien⁶²⁹), avant d'arriver à Tunis

⁶¹⁹ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 275.

⁶²⁰ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁶²¹ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 302.

⁶²² Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 288 et 289.

⁶²³ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 96, A. F.

⁶²⁴ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 97, A. F ; *Fichier des officiers de l'Ancien Régime*, consultable en salle de lecture sous forme photocopiée, A. N. ; Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 227-228.

⁶²⁵ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 97, A. F.

⁶²⁶ *Fichier des officiers de l'Ancien Régime*, consultable en salle de lecture sous forme photocopiée, A. N. ; Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 227-228 ; Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 97, A. F.

⁶²⁷ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 97, A. F.

⁶²⁸ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 318.

⁶²⁹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 322.

(Tunisie) en juillet 1788⁶³⁰. En juillet 1788, il était à Malte avant de faire relâche en Corse et à Hyères (Var, 83) à la fin août 1788⁶³¹. Le 12 septembre 1788, il arriva à Toulon (Var, 83) et y désarma le 20. Il traversa la France, et passa par Valence (Drôme, 26), Vienne (Drôme, 26), Lyon (Rhône, 69), Moulins (Allier, 03), Nevers (Nièvre, 58), Orléans, Tours (Indre-et-Loire, 37) et Nantes⁶³², pour rejoindre Rennes à la mi-octobre 1788⁶³³ pour vivre les événements qui aboutirent à la Révolution.

Le 20 décembre 1788, les Etats de Bretagne ouvraient à Rennes et furent suspendus le 3 janvier 1789. Le 5 janvier 1789, le Tiers-Etat fut doublé. Le 7 janvier un serment fut dicté par les bastionnaires (membres du Bastion qui refusèrent que les privilèges bretons fussent réduits par le Tiers-Etat ou par les souhaits du Roi ou de son entourage⁶³⁴) à la noblesse de Bretagne. Le 26 janvier 1788, des émeutes provoquées par le Bastion éclatèrent à Rennes, le 27 les patriotes contre-attaquèrent et les premières victimes furent à dénombrer. Le 30 janvier 1788, la noblesse fit sa sortie du couvent des Cordeliers. Le 1^{er} février 1788, les Etats de Bretagne furent ajournés, la famille de LA MONNERAYE et Pierre-Bruno-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.2) se réfugièrent au Cleyo. Le 16 mars 1788, le Roi fut convoqué pour députer aux Etats Généraux, le 16 avril la noblesse de Bretagne fut réunie à Saint-Brieuc. Le 5 mai 1788, les Etats Généraux s'ouvrirent. La peur gagna les campagnes et atteignit le Cleyo : les LA MONNERAYE se réfugièrent alors à Saint-Lô au printemps 1790⁶³⁵.

Le 18 juin 1790, Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) embarqua sur les Deux-Frères à Brest. En juillet 1790, Monsieur d'ALBERT de RIONS prit le commandement à Brest et démissionna en octobre 1790, date à laquelle une adresse au Roi fut présentée par les officiers de Brest⁶³⁶. À la mi-novembre, Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) prit congé et passa l'hiver à Guingamp⁶³⁷.

Il arriva à Paris lors de la « Journée des Chevaliers du Poignard » le 28 février 1791 : des gentilshommes souhaitant s'interposer entre la foule et Louis XVI se rendirent aux Tuileries armés notamment de poignards mais le Roi leur demanda de rendre les armes et de se retirer⁶³⁸. Il assista, le 5 mars 1791, à une séance de l'Assemblée nationale, avant d'émigrer à Bruxelles puis à Coblenz (Allemagne) en avril 1791 alors qu'un deuil national d'une semaine fut décidé à la suite de la mort le 2 avril 1791 de MIRABEAU⁶³⁹.

Il reçut une gratification de 600 livres pour l'expédition de la baie d'Hudson le 14 novembre 1782 alors qu'il était second sur l'Astrée, commandée par FLEURIOT de LANGLE. Ce dernier écrivit au Ministre avant de se mettre en route pour l'Hudson que Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) était *un sujet plein de zèle et d'intelligence, qui a autant envie que moi de mériter les grâces du Roy et vos bontés*⁶⁴⁰.

⁶³⁰ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 97, A. F.

⁶³¹ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 98, A. F.

⁶³² Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 333.

⁶³³ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 228 ; Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 98, A. F.

⁶³⁴ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 80.

⁶³⁵ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 98, A. F.

⁶³⁶ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 98, A. F.

⁶³⁷ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 98, A. F.

⁶³⁸ http://www.larousse.fr/archives/histoire_de_france/page/232, le 2 juillet 2011.

⁶³⁹ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 98, A. F.

⁶⁴⁰ AMBLARD vicomte de NOAILLES, *Marins et soldats français en Amérique pendant la Guerre de l'Indépendance des Etats-Unis (1778-1783)*, Paris, Perrin et Cie, 1903, pages 284-285, note 3.



Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), sous la Restauration⁶⁴¹

Il fut cavalier dans la Compagnie de MONTMURAN à Witlich, dans l'armée de Condé de 1791 à 1792 et fit la campagne de France en 1792, passa à Jersey la même année. Le 1^{er} août 1794, il fut fait lieutenant au Régiment du DRESNAY et fit partie de la seconde expédition à Quiberon qui ne fut qu'une promenade des bâtiments qui les transportaient ainsi que le comte d'Artois⁶⁴². Le 25 août 1795, il fut fait capitaine au sein du même régiment⁶⁴³. Par la suite, il fut fait chevalier de l'Ordre de Saint-Louis le 20 février 1796 alors qu'il était en Angleterre⁶⁴⁴. Il vivait alors de leçons données et de travaux de cartonnage peints⁶⁴⁵. Il rentra en France en 1801, fut amnistié le 7 juillet 1803, et tenta alors de reconstituer son patrimoine (réintégration de ses droits, rachats de terres, etc.) à l'écart de toute fonction officielle. Il souhaite néanmoins faire valoir ses droits et demanda à être nommé capitaine de vaisseau : il reçut sa nomination le 1^{er} janvier 1815 (grâce à son

⁶⁴¹ Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), portrait réalisé à la demande de ses enfants, sous la Restauration, Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 90.

⁶⁴² Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 28.

⁶⁴³ Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 99, A. F.

⁶⁴⁴ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 229 ; Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 99, A. F.

⁶⁴⁵ Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 7.

nouveau traitement, il put déménager au numéro 4 de la rue d'Orléans en mars 1817⁶⁴⁶, il ne quitta ce logement que le 21 juin 1832 pour vivre au numéro 1 de la porte Mordelaise où il ne vécut que cinq mois avant son décès le 31 octobre de la même année⁶⁴⁷). Il fut mis officiellement en retraite le 1^{er} novembre 1817. Il demanda, dans son intérêt mais bien plus encore dans celui de ses enfants, en avril 1825, à Monsieur de CHABROL, ministre de la Marine, le brevet honorifique de Contre-Amiral⁶⁴⁸. Sa nomination comme contre-amiral fut refusée sous Louis XVIII mais fut annoncée sous Charles X le 22 mai 1825 (juste avant son sacre à Reims le 29 mai suivant)⁶⁴⁹. La légion d'honneur lui fut refusée malgré la perte des deux tiers de son patrimoine pendant la Révolution : il possédait 8 000 livres de rente avant celle-ci et percevait 10 000 ou 12 000 francs de revenus dans les années 1820 (revenus issus notamment de ses pensions et droits recouverts sous la Restauration, de la dot de sa femme, de sa part dans la succession de sa mère décédée en 1811)⁶⁵⁰.

À cette époque, il devint également conseiller municipal de Rennes (nomination du 12 mars 1816⁶⁵¹) et président du comité central d'association fraternelle des Chevaliers de Saint-Louis et du Mérite Militaire. Comme conseiller municipal, il fut reçu et dina avec la duchesse d'ANGOULEME lors de sa visite à Rennes en septembre 1827⁶⁵². A l'issue des Trois glorieuses⁶⁵³ et de la chute de Charles X, il accompagna la famille royale jusqu'à Cherbourg avant leur exil le 16 août 1830⁶⁵⁴.

Dont : Charles-Paul (1.1.2.2.1.2a.4.2.1), né le 9 mai 1806 et baptisé à l'église de Saint-Sauveur de Rennes où il fut tenu sur les fonts baptismaux par Charles-Marie de LA GRANDIERE et par Françoise-Geneviève de CONIAC, dame veuve de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) de Bourgneuf⁶⁵⁵. Il rentra en 1814 comme élève du Roi à l'école Royale et

⁶⁴⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 114.

⁶⁴⁷ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 130.

⁶⁴⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 121.

⁶⁴⁹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 121-122.

⁶⁵⁰ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 229.

⁶⁵¹ Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 8 ; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 113.

⁶⁵² Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 8 ; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 124.

⁶⁵³ Les trois glorieuses sont les journées révolutionnaires des 27, 28, 29 juillet 1830, qui furent à l'origine du renversement de Charles X. Elles furent déclenchées par les quatre ordonnances de Saint-Cloud, signées par Charles X le 25 juillet, et qui prévoyaient, notamment, la suppression de la liberté de la presse (accord préalable). Les parisiens se rendirent maîtres de la capitale alors défendue par le maréchal MARMONT. La bourgeoisie libérale empêcha l'instauration de la république et le 30 juillet, les députés, sous l'impulsion de THIERS, confièrent à Louis-Philippe la lieutenance générale du royaume. Charles X abdiqua alors le 2 août 1830. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/45081/4/juillet-1830>, le 30 janvier 2009.

⁶⁵⁴ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 230.

⁶⁵⁵ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 100.

militaire de la Flèche⁶⁵⁶ où il eût de nombreux prix⁶⁵⁷, avant d'intégrer en 1822 le collège de Rennes⁶⁵⁸. Il passa sa thèse pour être admis avocat avec succès en 1827⁶⁵⁹. Il fut nommé juge auditeur au Tribunal civil de Rennes le 29 mars 1829 et prêta serment le 13 avril de la même année⁶⁶⁰. En décembre 1831, il prit domicile au Cléo⁶⁶¹. Il est décédé le 30 ou 31 octobre 1839, sans alliance. Pierre-Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.2) se rappelant les premiers mois passés auprès de Charles-Paul (1.1.2.2.1.2a.4.2.1), avec sa femme, rue du Griffon, considéra que ce temps a été pour eux *le temps de la heureux*⁶⁶² de sa vie⁶⁶³. La mère de Pierre-Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.2), sa sœur et son beau-frère habitaient alors toujours ensemble le deuxième étage de l'ancien hôtel Runifaut, rue du Chapitre⁶⁶⁴. Marie-Jeanne-Mathilde (1.1.2.2.1.2a.4.2.2), née à Rennes et baptisée en Saint-Sauveur de Rennes, le 7 décembre 1809, décédée à Cherbourg, le 11 mars 1868, chez sa fille aînée Alix. Elle fut inhumée le 16 mars 1868 dans la chapelle de Castel⁶⁶⁵. Elle épousa au Cleyo, en Caro, le 12 novembre 1833, Arthur-Clément-Marie, comte de CASTEL (64), né à Paris, le 29 juillet 1791 (la déclaration de naissance fut portée sur les registres de l'état civil de la commune de Ruffiac (Morbihan, 56), au cours de l'été de l'année 1797), capitaine du Génie militaire, démissionnaire en 1830, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il fut conseiller général du Morbihan de 1844 à 1852 et donna sa démission après le coup d'état de Napoléon III. Il est décédé à Castel le 25 août 1876⁶⁶⁶. Il était le fils de messire François-Marie-Clément comte de CASTEL, chevalier, baron de Sérent, seigneur de Kergolher et de Quily, né en 1759 et décédé en 1799 et de Louise-Pauline-Marie-Emmanuelle de LA BOURDONNAYE de BOISRY, née en 1757 et décédée en 1849. Ils eurent trois ou quatre enfants : Alix-Marie-Pauline, née le 8 novembre 1834 et décédée en 1916 (elle épousa Adrien PINCZON du SEL, officier, dont postérité) ; Armande-Marie-Françoise, née le 23 juillet 1836 (elle épousa en 1862 Arthur de PREAUDEAU, ils eurent quatre enfants décédés en bas âges) ; Raymond-Marie-François, né le 9 mars 1850 et décédé en 1908 (il épousa en 1877, Anne-Marie BUISSON, née en 1855 et décédée en 1939, dont postérité) et Paul né en 1842 et décédé en 1854 serait leur quatrième enfant.

⁶⁵⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 111.

⁶⁵⁷ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2).

⁶⁵⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 118.

⁶⁵⁹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 123.

⁶⁶⁰ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 126.

⁶⁶¹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 129.

⁶⁶² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 100.

⁶⁶³ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 100.

⁶⁶⁴ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 101.

⁶⁶⁵ Faire-part de décès de Marie-Jeanne-Mathilde de CASTEL, née de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), décédée le 11 mars 1868, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁶⁶⁶ Faire-part de décès d'Arthur-Clément-Marie, comte de CASTEL, décédé le 25 août 1876, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

Signature de Marie-Jeanne-Mathilde (1.1.2.2.1.2a.4.2.2)
alors qu'elle a neuf ans en 1818⁶⁶⁷

Dans la perspective de la naissance de Marie-Jeanne-Mathilde (1.1.2.2.1.2a.1.4.2.2), la famille déménagea dans un appartement plus grand, au 7 rue de l'Horloge, au troisième étage⁶⁶⁸.

Charles-Ange (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), qui suit.

Louis-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4), qui suit.

Génération 9

Charles-Ange, comte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3) est né à Rennes le 3 février 1812. Il fut baptisé le même jour à la paroisse de Saint-Sauveur de Rennes et avait pour parrain François-Ange de LA MONNERAYE, de la Morinais (1.1.2.1.1.3a.3) et pour marraine Marie-Charlotte-Claude-Marie-Emilienne de KERSALIO, née de LA GRANDIERE et sœur de la mère de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2)⁶⁶⁹. Il fit ses études à Rennes et bénéficia d'un précepteur, qui lui donna notamment des leçons de français et de latin⁶⁷⁰, avant d'entrer au Collège Royal de Rennes en 1821, puis en 1823 au Collège de Sainte-Anne-d'Auray, tenu par des jésuites⁶⁷¹. Se qualifiant lui-même de *fiéffé paresseux*⁶⁷², il ne travailla qu'après que le Père CHAIGNON le raisonna en lui disant que son comportement faisait pleurer sa mère⁶⁷³. Parallèlement à ses études et sous la direction d'excellents professeurs, il perfectionna sa précieuse voix de ténor⁶⁷⁴. Il passa, le 13 septembre 1828, le concours pour être admis à l'Ecole Royale Militaire de Saint-Cyr : son père connu son admission le 26 octobre⁶⁷⁵. Le 17 novembre 1828, il était à Versailles, chez M. le vicomte de LOZ de BEAUCOURS, qui devait présenter Charles-Ange à l'école à la place de son père⁶⁷⁶. En 1828, il devint sergent et fut envoyé près de Charles X à Rambouillet (Yvelines, 78) et à

⁶⁶⁷ Acte de mariage d'Émile-Ange (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) et de Laure-Julie (1.1.2.2.1.2a.4.5.1) de LA MONNERAYE, du 12 novembre 1818, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1815-1818, 2 Mi 214.

⁶⁶⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 102.

⁶⁶⁹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 107.

⁶⁷⁰ Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 9.

⁶⁷¹ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 234.

⁶⁷² Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 10.

⁶⁷³ Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 10.

⁶⁷⁴ Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 36.

⁶⁷⁵ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 232.

⁶⁷⁶ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 232-233.

Saint-Cloud (Hauts-de-Seine, 92) avec sa compagnie⁶⁷⁷. Après avoir été reçu dix-neuvième à la sortie de l'École Royale Militaire de Saint-Cyr, il fut envoyé au 5^{ème} chasseur à cheval⁶⁷⁸. Puis il fut reçu en 1830 à l'École d'Etat-major et y entra le 1^{er} janvier 1831 d'où il sortit troisième⁶⁷⁹. Il fut alors choisi pour relever la topographie de la France (il sillonna alors celle-ci et travailla ses notes à Paris)⁶⁸⁰. Il fut capitaine d'état-major (nomination en 1836⁶⁸¹) avant de quitter l'armée en 1841 (à la suite du décès de son frère Paul (1.1.2.2.1.2a.4.2.1)⁶⁸²⁶⁸³). Toutefois, il semble qu'il participa à la guerre de Crimée⁶⁸⁴, puisqu'un de LA MONNERAYE, juge au concours des laboureurs qui se déroula durant le congrès de l'Association bretonne (créée en 1847) dont Charles-Ange (1.1.2.2.1.2a.4.2.3) fut le président (voir les développements suivants), a conquis, avec d'autres, *une gloire nouvelle*⁶⁸⁵ en Afrique et en Crimée⁶⁸⁶.



Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), élève à l'École royale de Saint-Cyr⁶⁸⁷

⁶⁷⁷ Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 10.

⁶⁷⁸ Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 11.

⁶⁷⁹ *Dictionnaire de Biographie française*, fascicule CXI LAMBERT – LANGUMIER, Librairie Letouzey et Ané, 1998, p. 591-592.

⁶⁸⁰ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 234 ; Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 11.

⁶⁸¹ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 234.

⁶⁸² Ernest GLAESER, *Biographie nationale des contemporains*, Lettres, Paris, 1878 ; Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 29 ; Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 234.

⁶⁸³ *Dictionnaire de Biographie française*, fascicule CXI LAMBERT – LANGUMIER, Librairie Letouzey et Ané, 1998, p. 591-592.

⁶⁸⁴ La Guerre de Crimée est un conflit qui opposa la France, la Grande-Bretagne, l'Empire Ottoman et le Piémont (région du nord-ouest en Italie française de 1799 à 1814-1815) à la Russie. La Russie dut défaire et le conflit prit fin avec le traité de Paris signé le 30 mars 1856 par lequel la Russie renonce à s'agrandir aux dépens de la Turquie. *Le Petit Larousse, Grand Format 2003*, Larousse, 2002, p. 1272 et 1612 ; Dominique et Michèle FREMY, *Quid 2003*, Editions Robert Laffont, 2002, p. 681.

⁶⁸⁵ Eugène LOUDUN, *La Bretagne, Paysages et récits*, 1861.

⁶⁸⁶ Eugène LOUDUN, *La Bretagne, Paysages et récits*, 1861.

⁶⁸⁷ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 237.

Habitant alors le Clevo et se consacrant notamment à l'agriculture⁶⁸⁸, il devint président du Comice agricole de Malestroit et de la Société d'agriculture de Ploërmel, vice-président de la Chambre d'agriculture du Morbihan⁶⁸⁹. Il fut également le président du congrès de l'Association bretonne, association dont le but était, selon Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3) de réunir, chaque année, un grand nombre d'hommes venus de tous les points de Bretagne, dans un sentiment de dévouement au pays, dans un commun effort pour préparer aux générations qui doivent (...) suivre un avenir toujours meilleur⁶⁹⁰. Il exprima alors sa passion pour l'agriculture, notamment, de la façon suivante, *Messieurs, le Congrès de Vannes a, par ses résultats, surpassé notre attente. Des discussions approfondies ont porté sur les points principaux, sur les besoins importants de notre agriculture, et sur les moyens de la faire progresser, comme nous le voulons tous*⁶⁹¹. L'agriculture était en effet, sous le Second Empire, le secteur dominant dans une France majoritairement rurale, celui-ci possédait l'organisation la plus aboutie. Les autorités et les agriculteurs avaient mis en place un réseau dense de sociétés et de comices. Chaque département possédait sa société, beaucoup d'arrondissements la leur et la plupart des cantons ruraux leur propre comice. Au sommet de ces organisations se trouvait, avant 1868 date de la création de la Société des Agriculteurs français, la Société centrale d'Agriculture qui couvrait l'ensemble du territoire par ses correspondances. L'importance de la propriété agricole parmi les membres du Corps législatif et le fait que beaucoup d'entre eux se passionnaient pour l'agronomie expliquent pourquoi tant d'hommes politiques se retrouvaient tant dans ce type d'organisations⁶⁹².

Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3) fut ensuite conseiller général et Président du Conseil général du Morbihan. Elu, à la demande des habitants qui lui demandèrent de se présenter⁶⁹³, à 31 ans, en 1842, conseiller du canton du Malestroit (où il possédait d'importantes propriétés), il était alors le benjamin de l'assemblée. Il resta conseiller du Canton du Malestroit jusqu'en 1892. Il fut président du Conseil général le 25 août 1851 puis, sous la III^{ème} République, du 20 octobre 1874 jusqu'en 1891 : il eut le mandat le plus long au sein de cette institution (cinquante ans). Il tint, lors du coup d'Etat de 1851, une réunion regroupant vingt et un conseillers signataires d'une protestation remise alors au Préfet⁶⁹⁴.

Il fut également député au Corps législatif⁶⁹⁵ (1869-1870⁶⁹⁶) et représentant à l'Assemblée nationale de 1871 à 1876⁶⁹⁷. Il était alors candidat de l'opposition légitimiste, élu, le 24 mai 1869, député de la 1^{ère} circonscription du Morbihan, contre Thomas KERCADO, candidat officiel et Jules

⁶⁸⁸ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 234.

⁶⁸⁹ *Dictionnaire de Biographie française*, fascicule CXI LAMBERT – LANGUMIER, Librairie Letouzey et Ané, 1998, p. 591-592.

⁶⁹⁰ Discours du 2 octobre 1953, prononcé par Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), alors président du congrès de l'Association bretonne, à Vannes, lors de la distribution des primes, en séance solennelle.

⁶⁹¹ Discours du 2 octobre 1953, prononcé par Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), alors président du congrès de l'Association bretonne, à Vannes, lors de la distribution des primes, en séance solennelle.

⁶⁹² Éric ANCEAU, *Les députés du Second Empire, prosopographie d'une élite du XIX^{ème} siècle*, 2000, Paris, Honoré Champion, p. 320.

⁶⁹³ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 238.

⁶⁹⁴ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 237.

⁶⁹⁵ Créé par la Constitution du 14 janvier 1852, instaurant le second Empire, le Corps législatif fut une simple chambre d'enregistrement sous l'Empire autoritaire (1852-1860) avant d'être, sous l'Empire libéral (1860-1870), à l'initiative des lois avec l'empereur en 1869 puis avec le Sénat en 1870, date à laquelle elle disparut. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/317650/11/corps>, le 20 novembre 2008.

⁶⁹⁶ Jean PASCAL, *Les députés bretons de 1789 à 1983*, P. U. F., 1983.

⁶⁹⁷ Jean PASCAL, *Les députés bretons de 1789 à 1983*, P. U. F., 1983.

SIMON. Il siégeait alors dans le Tiers-Parti et vota pour la guerre contre la Prusse⁶⁹⁸. Financièrement, à l'époque (1869-1870), les orléanistes furent, en proportion, ceux qui se situaient le plus dans les tranches de revenus supérieurs. Ils furent suivis par les républicains (revenus supérieurs à 20 000 francs), puis par les indépendants. Le seul des deux élus ouvertement légitimistes de la législature : Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3) avait alors des revenus de 6 000 francs seulement⁶⁹⁹.



Il fut réélu, le 8 février 1871, député du Morbihan à l'Assemblée nationale et siégea alors à l'extrême droite, inscrit à la réunion des Réservoirs, il vota contre l'amendement Wallon (instaurant l'élection du Président de la République à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale) et les lois constitutionnelles de 1875, instaurant la III^{ème} République⁷⁰⁰. Il signa l'adresse d'adhésion au *Syllabus*⁷⁰¹ et également la demande de rétablissement de la monarchie, vota pour la démission de THIERS, pour le septennat (1873), pour l'impôt sur le chiffre d'affaires (ancêtre de note taxe sur la valeur ajoutée créée en 1954)⁷⁰², contre le ministère de BROGLIE⁷⁰³, contre l'impôt sur les bénéfices du commerce et de l'industrie⁷⁰⁴.

Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3)⁷⁰⁵

Il fut par la suite sénateur du Morbihan (élu le 30 janvier 1876 et réélu le 5 janvier 1879 et le 5 janvier 1888). Il fit partie de la droite légitimiste et vota en faveur des propositions relatives au rétablissement de la monarchie et a toujours voté avec la droite. Il vota notamment contre le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de presse⁷⁰⁶. Il a adressé sa démission au président du Sénat le 14 avril 1894.

Il rédigea de nombreux articles durant sa vie politique et, notamment, *L'inspection générale des finances en 1872* ou *Comment l'on voyait la Cour des comptes en 1872*⁷⁰⁷. Ces réflexions auraient dû, selon certains journalistes de l'époque, inspirer la politique financière et budgétaire de la France à la fin des années 1870⁷⁰⁸. Par ailleurs, il publia de nombreux ouvrages dont un *Essai sur*

⁶⁹⁸ Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français*, tome IV, Bourloton, Paris, 1889, p. 398.

⁶⁹⁹ Éric ANCEAU, *Les députés du Second Empire, prosographie d'une élite du XIX^{ème} siècle*, 2000, Paris, Honoré Champion, p. 511.

⁷⁰⁰ Jean PASCAL, *Les députés bretons de 1789 à 1983*, P. U. F., 1983.

⁷⁰¹ Il s'agit vraisemblablement du *Syllabus* de Pie IX de décembre 1864, portant condamnation des erreurs modernes. *Divisé en dix chapitres, le Syllabus condamnait le panthéisme, le naturalisme et le rationalisme absolu ; le rationalisme modéré ; l'indifférentisme, qui considère que toutes les religions se valent ; le communisme, les sociétés secrètes et les sociétés bibliques protestantes ; des erreurs concernant l'Église et ses droits ; des erreurs concernant la société civile et ses relations avec l'Église, entre autres, la séparation de l'Église et de l'État ; des erreurs en matière de morale ; les conceptions erronées sur le mariage chrétien ; le rejet du pouvoir temporel du pape ; des erreurs concernant « le libéralisme moderne », notamment la liberté des cultes.* Michel LAURENCIN, *Eglise et Etat entre concordat et séparation : un débat récurrent*, 28 avril 2005, http://www.cafeshistoriques.com/docs/eglise_etat doc, le 20 novembre 2008.

⁷⁰² Ernest GLAESER, *Biographie nationale des contemporains*, Lettres, Paris, 1878.

⁷⁰³ Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français*, tome IV, Bourloton, Paris, 1889, p. 398.

⁷⁰⁴ Ernest GLAESER, *Biographie nationale des contemporains*, Lettres, Paris, 1878.

⁷⁰⁵ Michel de GALZAIN, *Histoire du Conseil Général du Morbihan*, 1983, p. 334.

⁷⁰⁶ Adolphe ROBERT, Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français*, tome IV, Bourloton, Paris, 1889, p. 398.

⁷⁰⁷ http://www.comite-histoire.minefi.gouv.fr/publications_du_chef/etudes_et_documents/index_chronologique9521/iii_republique_avan1460, le 2 décembre 2008.

⁷⁰⁸ *France*, The Times, 18 avril 1876.

l'histoire et l'architecture religieuse en Bretagne pendant la période des XI^{ème} et le XII^{ème} siècles (ouvrage pour lequel l'Institut de France lui a décerné une médaille d'or⁷⁰⁹) et la *Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine*, publié en 1883 (qui donna lieu à de nombreux échanges avec KERVILLER à travers le *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne* durant l'année 1884⁷¹⁰). En effet, Charles de LA MONNERAYE aimait l'Histoire et l'archéologie (il s'adonna à ces sciences dès son retour au Clevo après le décès de son frère et était passionné par la question des dolmens dont l'âge ou la destination n'était pas établi⁷¹¹), ainsi, en 1887, il fouilla avec Jules de MONTFORT l'allée couverte⁷¹² du Lobo (ou Lobeau) et du Haut-Pinel située sur la commune de Caro⁷¹³. Le Clevo vit ainsi défiler nombre d'amoureux de la Bretagne⁷¹⁴. Il fut membre depuis 1860, de la Société Polymathique du Morbihan (société savante) et en fut nommé, en janvier 1888, vice-président : il ne fut jamais président malgré les statuts de cette société en raison de ses autres engagements⁷¹⁵.

Malgré ses obligations politiques, il était très présent en sa commune du Caro et fut conseiller municipal durant cinquante-sept ans (1837-1894)⁷¹⁶. Ainsi, il appuya auprès de l'administration la demande de construction d'une chapelle dans la partie de la paroisse dite « Le Bas Caro » : la chapelle Saint-Anne du Thay et offrit les pierres pour celle-ci⁷¹⁷. Il participa également au financement d'une école de filles dirigée par des religieuses⁷¹⁸.

Il épousa le 9 mai 1842, **Louise-Clothilde-Marie-Judith ROBIOU de TROGUINDY (62)**, née en 1821 ou 1822, fille de Jean-Marie ROBIOU de TROGUINDY, sous-préfet de Lannion sous la Restauration, et de Anne-Marie-Hermine de LAMBILLY. Chrétien convaincu, à la veille de sa mort, il dit à son petit fils (probablement Yvan) : *tu vas faire ta première communion, mon enfant ; il te faut la bien faire : une bonne première communion mène généralement à une bonne vie et une bonne vie mène à une bonne mort*⁷¹⁹. Il est décédé à Vannes, le 12 mars 1904⁷²⁰.

⁷⁰⁹ Adolphe BITARD, *Dictionnaire général de biographie contemporaine*, Dreyfous, Paris, 1878 ; Ernest GLAESER, *Biographie nationale des contemporains*, Lettres, Paris, 1878 ; Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 236.

⁷¹⁰ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 236 ; Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4 2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 22 et 23.

⁷¹¹ Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 16.

⁷¹² *Tombe mégalithique à chambre sépulcrale allongée avec un vestibule d'entrée réduite, recouverte d'un tertre peu imposant de pierres et de terre*. Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 35.

⁷¹³ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 35.

⁷¹⁴ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 236.

⁷¹⁵ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 236 ; Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4 2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 23 et 24.

⁷¹⁶ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 215.

⁷¹⁷ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 115 et 117.

⁷¹⁸ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 129.

⁷¹⁹ Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Aveneau de la GRANCIERE, *Le comte Charles de La Monneraye (1812-1904)* (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), Vannes, Lafolye Frères, Paris, Honoré Champion et Nanterre M. Le Dault, 1907, p. 39-40.

⁷²⁰ Michel de GALZAIN, *Histoire du Conseil Général du Morbihan*, 1983, p. 125, 335, 336 et 359 ; Alphonse BERTRAND, *Le Sénat de 1894, biographies des 300 sénateurs avec avertissement et documents divers*, P. MOUILLOT, Paris, 1894, p. 261 ; Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 238.

Dont : Marie-Thérèse (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.1), née le 15 février 1843 et décédée le 5 octobre 1892⁷²¹.

Louise-Marie-Geneviève (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.2), née le 27 septembre 1846 et décédée au château du Cleyo, le 17 mai 1879⁷²².

Marthe (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.2), qui porta le titre de comtesse, est née le 8 décembre 1850 au Cleyo, religieuse de la Société de Marie Réparatrice⁷²³, au Mans en 1892⁷²⁴ puis à Namur (Belgique ?) en 1904⁷²⁵ (en religion, mère Marie de Béthanie). Elle est décédée à Paris le 3 septembre 1934.

Marguerite-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.4), qui porta le titre de comtesse, est née en février 1852, décédée à la communauté de la Providence, à Pontivy (Morbihan, 56), le 2 mars 1931 et inhumée à Caro⁷²⁶.

Jeanne-Marie-Juliette (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.5), qui porta le titre de comtesse, est née en 1856 et décédée le 26 mars 1909. Elle épousa au Cleyo, en Caro, le 12 ou 17 janvier 1882, Charles-Eugène-Edouard marquis de L'ESPINAY de MARTEVILLE de PANCY (82), né le 17 septembre 1856 et décédé le 17 janvier 1928⁷²⁷ (fils de Florimond-Léopold de L'ESPINAY de MARTEVILLE de PANCY et de Henriette de COUDENHOVE). Ils eurent quatre enfants : Anne, née le 10 octobre 1882 ; Magdeleine, née le 10 août 1884 ; Paule, née le 8 avril 1886 et Yvan, le 8 mars 1896.

Louis-Marie comte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4), avocat à Rennes est né à Rennes le 14 novembre 1819 et baptisé en Saint-Sauveur de Rennes ; il eût pour parrain Pierre de LA GRANDIERE et pour marraine Marie-Jeanne-Mathilde (1.1.2.2.1.2a.1.4.2.2), sa sœur⁷²⁸. Il est décédé à Redon (Ille-et-Vilaine), où il fit construire l'habitation du Pellerin, le 1^{er} ou 12 novembre 1892. Il épousa le 21 juin 1853 (un contrat de mariage au rapport de maître CAVO, notaire à Herbignac, a été signé le même jour)⁷²⁹, alors qu'il était propriétaire du Cleyo, **Eléonore-Françoise-Marie YVICQUEL de L'ESCLY (63)**, née le 4 mai 1826, décédée à Redon, le 26 décembre 1912⁷³⁰. Elle était la fille de Jean-Philippe-René YVICQUEL de L'ESCLY, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort chez lui (terre de Coëtcares) en Herbignac le 24 juin 1849, à l'âge de 83 ans, et de Victoire-Claire-Marie-Charlotte de LA BOURDONNAYE de MONTLUC. La tombe d'Eléonore-Françoise-Marie YVICQUEL de L'ESCLY et de Louis-Marie comte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4) est visible dans la chapelle Notre-Dame-la-Blanche (qui date du XIII^{ème} siècle),

⁷²¹ Faire-part de décès de Marie-Thérèse (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.1) de LA MONNERAYE, décédée le 5 octobre 1892, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷²² Faire-Part de décès de Louise-Marie-Geneviève de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.2), décédée le 17 mai 1879, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷²³ Faire-part de décès d'Eléonore-Françoise-Marie YVICQUEL de L'ESCLY, du 26 décembre 1912, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷²⁴ Faire-part de décès de Marie-Thérèse (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.1) de LA MONNERAYE, décédée le 5 octobre 1892, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷²⁵ Faire-part de décès de Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), décédé le 12 mars 1904, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷²⁶ Faire-part de décès de Marguerite-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.4), décédée le 2 mars 1931, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷²⁷ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 310.

⁷²⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 117.

⁷²⁹ Acte de mariage n° 7, de LA MONNERAYE Louis-Marie et YVICQUEL DE L'ESCLY Eléonore-Anne-Marie, du 20 juin 1853, conservé à la mairie d'Herbignac.

⁷³⁰ Faire-part de décès d'Eléonore-Françoise-Marie YVICQUEL de L'ESCLY, décédée le 26 décembre 1912, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

située rue de la Fontaine Saint-Jean et rue Pasteur, à Herbignac⁷³¹. Il fut propriétaire du château du Fresne en Caro⁷³².

Dont : Charlotte-Marie-Anne (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.1), qui porta le titre de comtesse, née le 26 août 1854 au château du Fresne à Caro⁷³³. Elle épousa à Redon le 5 septembre 1882, Charles-Alexandre-Marie-François de LA FOYE (85), général d'artillerie, Commandeur de la Légion d'honneur, né à Paris, le 19 décembre 1839, décédé au château du Tertre en Guer, le 10 février 1908. Fils d'Eugène-Charles-François de LA FOYE, officier d'artillerie et d'Irène-Jeanne-Marie-Charlotte de MEYNARD de la SUDRY, veuf d'Alix-Elisabeth-Marie de KERAUTEM et ayant un fils. Il fut directeur de l' Arsenal de Rennes, commandant du 33^{ème} Régiment d'Artillerie à Poitiers et devint général adjoint au Préfet maritime de Cherbourg puis général commandant du canton de Guer. Ils eurent cinq enfants : Eugène, lieutenant de dragons, né en juillet 1883 et tué durant la Première Guerre Mondiale, marié à Mademoiselle de PUYTESSON, dont postérité ; Louis, né en juillet 1883 et décédé en 1961 (marié à Madeleine du BOISBAUDRY, dont postérité) ; Charlotte, née en 1884 et mariée à Monsieur de COQUEREAUMMONT ; Eugène, lieutenant au 4^{ème} Dragons ; Marie et Élizabeth, nées en novembre 1887 (mariée à Yvan du BOISBAUDRY, dont postérité). Il habitait le Tertre, à Ploërmel.

René-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2), qui suit.

Sévère-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3), qui suit.

Françoise (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.4), qui porta le titre de comtesse, née au Fresne (au Caro) le 4 novembre 1861 et décédée en 1943. Elle épousa à Redon le 27 février 1889, Maire-Fidèle-René de JORNA (86), veuf d'Edith-Anne-Marie de HILLERIN. Ils eurent sept enfants, Gaston, né le 8 février 1889, Marguerite-Marie, née le 15 octobre 1895, Magdelaine, Réginald, René, Louis, Agnès.

Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.6), née au Fresne à Caro, le 4 février 1863, épousa à Redon le 2 octobre 1890, Charles RICHARD de LA TOUR (87), né à Guérande (Loire-Atlantique, 44), le 19 avril 1858, demeurant à Pierrefitte, en Bruz (Ille-et-Vilaine, 35), décédé le 4 mars 1932, fils de Jacques-Amédée RICHARD de LA TOUR et de Mathilde CALVE de SOURZAC. Dont au moins quatre enfants, Jacques, né en 1893 et marié à Mademoiselle SERS, Sophie mariée à Monsieur de COURVILLE, Louis, marié en 1930 à Mademoiselle de LORIERE et René, marié à Mademoiselle de VITTON.

Sophie-Elisabeth-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.5), née à Redon le 10 août 1865, religieuse de la visitation, en religion : sœur Marie-Anne-Joseph, décédée au monastère de la visitation Sainte-Marie de Rennes, le 13 janvier 1892⁷³⁴.

Génération 10

René-Marie comte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2), né à Caro, au Fresne le 23 décembre 1857, châtelain de Coëtcaret, en Herbignac (Loire-Atlantique, 44), il est décédé en avril 1948. Il épousa à Nantes, le 11 avril 1888, **Anne-Marie-Justine (ou Anna) de MAUDUIT du**

⁷³¹ <http://www.infobretagne.com/herbignac.htm>, le 20 novembre 2008.

⁷³² Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 229.

⁷³³ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 264.

⁷³⁴ Faire-part de décès de Sophie-Élisabeth-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.5), décédée le 13 janvier 1892, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

PLESSIX⁷³⁵ (83), née à Nantes le 17 juillet 1864 et décédée à l'automne 1948. Elle était la fille de René-Paul-Thomas-Marie de MAUDUIT du PLESSIX, lieutenant-colonel d'artillerie, Officier de la Légion d'honneur, et de Anna-Elisabeth-Henriette-Marie THOME de KERIDEC⁷³⁶.

Il fut maire d'Herbignac jusqu'en 1927. Son fils, Paul (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.5), lui succéda en 1929 au Conseil Municipal. En 1957, l'avenue de la Gare d'Herbignac fut débaptisée et se nomma à compter de cette date : avenue de La Monneraye, en souvenir du dévouement au service d'Herbignac de René-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2) et de son fils Paul (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.5)⁷³⁷.

Dont : Paul (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.5), qui porte le titre de comte, né à Coëtcaret le 6 juillet 1890. Il y décéda le 17 novembre 1957. Il épousa à Rennes, le 28 février 1924, Madeleine GILLART. Il succéda à son père en 1929 au Conseil Municipal puis fut adjoint au Maire et, enfin, Conseiller d'arrondissement. Il fit la Première Guerre Mondiale au 43^{ème} Régiment d'Infanterie et fut décoré de la Croix de guerre.

René (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9), qui suit.

Louis-René (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), né le 4 novembre 1895, à Coëtcaret. Il fut capitaine au long cours. Il est décédé à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (bourg situé à quelques kilomètres au sud de Nantes – Loire-Atlantique, 44), le 26 mai 1952. Il épousa, en l'église de Saint-Philibert de Grandlieu, le 28 juillet 1925, Anne-Marie LE PAGE du BOISCHEVALIER (née le 10 décembre 1901 et décédée le 19 janvier 2002). Ils vivaient à la Noë, à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (Loire-Atlantique). Il est décédé le 26 mai 1952, à la Noë.

Dont : Olivier (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.1), qui épousa Marguerite DUNOYER de SEGONZAC, fille de Robert DUNOYER de SEGONZAC et de Madame DIARD de SAINT-ANDRE, puis Michèle LE QUERE.

Dont : Catherine (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.1.1), née en 1951.

Johan (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.1.2), né en 1954. Il épousa, le 26 mai 1979, en l'église Saint-Germain de Villepreux (Yvelines, 78), Evelyne BERTRAND, le consentement des époux a été reçu par son frère, Loïc de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.3)⁷³⁸. Évelyne fut vraisemblablement représentante et observatrice du Haut Commissariat pour les réfugiés, lors de la cent quarante et unième session, du 10 au 28 mai 1993, du

⁷³⁵ Le blason de cette famille est « un écu d'or, à un chevron d'azur, accompagné de trois molettes de même, posées deux en chef et une en pointe ». Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 52.

⁷³⁶ Elle serait, selon Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), la fille de Paul de MAUDUIT du PLESSIX, engagé au Zouaves pontificaux et tombé à la bataille de Loigny le 2 décembre 1870, et de Anna THOME de KERIDEC, décédée à Nantes le 24 février 1919 (fille du comte THOME de KERIDEC, sénateur du Morbihan et de la comtesse née de LANGLE. Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 31.

⁷³⁷ Messieurs MOUNIER et BONHOMME proposent que l'avenue de la gare (ancienne gare du C.M. qui n'existe plus) soit appelée à l'avenir, rue de la Monneraye en souvenir de M. René de LA MONNERAYE qui fut Maire de la commune et de son fils Paul de LA MONNERAYE qui lui succéda en 1929 au Conseil Municipal puis fut adjoint au Maire et Conseiller d'arrondissement. Monsieur le Maire ajoute que si le Conseil Municipal en décidait ainsi ce serait marquer toute la reconnaissance due par la commune à la famille de LA MONNERAYE qui s'est dévouée pendant de très nombreuses années au service de la collectivité. Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide, à l'unanimité que l'avenue de la Gare prendra le nom de l'Avenue de la Monneraye. Délibération du Conseil municipal de l'année 1957, Pascal NOËL-RACINE, adjoint à l'information, à la communication et aux affaires générales, courriel du 12 avril 2002, objet : avenue de LA MONNERAYE.

⁷³⁸ Faire-part de mariage du 26 mai 1979 de Johan de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.1.2), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture⁷³⁹.

Éric (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.1.3), né en 1958.

Gaëlle (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.1.4), née en 1965, elle épousa Gérard THEILLAUD.

Jean (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.2), qui épousa Marie-Annik LEFEBVRE d'ARGENCE.

Dont : Rozenn (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.2.1), née en 1954 (elle épousa Xavier BOREAU de ROINCE) ;

Yann (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.2.2), né en 1955 (marié à Béatrice CLAVIER) qui eut trois enfants (Anne-Claire, Gildas, né en 1993, Armel, née en 1995) ;

Marc (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.2.3), né en 1959 ;

Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.2.4), née en 1962 ;

Gildas (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.2.5).

Loïc (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.3).

Anne-Suzanne-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.4), née le 6 mai 1937 au Havre (Seine-Maritime, 76), qui épousa Jacques-Louis-Marie-Joseph-Ghislain d'AVIAU de TERNAY, né le 15 juin 1936 à Saujon (Charente-Maritime, 17) et décédé le 6 août 1965, inhumé en l'église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu⁷⁴⁰. La cérémonie religieuse fut célébrée en présence du révérend père Loïc de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.3) par l'abbé Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.6), le 7 août 1965, en l'église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu⁷⁴¹.

Dont : Christophe-Jean-Marie, né le 3 août 1966 à Versailles, et Carole-Anne-Marie, née le 26 août 1971 à Versailles⁷⁴².

Charles-Antoine (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.2) qui est né en 1897, à Coëtcaret. Il s'engagea dans l'artillerie en 1915, au 21^{ème} Régiment d'Artillerie. Il se maria à Nantes en décembre 1924 avec Marcelle CHOTTARD.

Henry (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.6) qui est né à Redon le 18 novembre 1904. Il entra au Grand séminaire de Nantes le 2 octobre 1922 et fut ordonné prêtre le 22 décembre 1928. Il décéda le 15 février 1995.

Anne (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.8) qui est née le 15 février 1889, à Coëtcaret, religieuse du Sacré-Cœur à Bruxelles de 1911 à 1920 puis à Wetteren, près de Gand, durant une année (1920-1921) et au Caire (Égypte) où elle mourut en 1970.

Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.3) qui est née à Coëtcaret, le 6 décembre 1891, et qui épousa à Herbignac, en l'église paroissiale, le 12 octobre 1921, Louis GEFFROY de VILLEBLANCHE, fils de Fernand GEFFROY et de Adèle de GAZEAU des BOUCHERIES, décoré de la Croix de guerre⁷⁴³. Ils eurent trois enfants : Paul, né au Plessis à Lanester (Morbihan, 56) le 17

⁷³⁹ Décisions adoptées par le Conseil Exécutif à sa cent quarante et unième session (Paris, 10-28 mai 1993), 141 EX/ Décisions, Paris, le 17 juin 1993, p. vi.

⁷⁴⁰ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁴¹ Faire-part de mariage du 7 août 1965 de Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1.4), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷⁴² Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁴³ Faire-part de mariage du 12 octobre 1921 de Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.3), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

février 1925 ; Louis-Yves, né à Jans le 17 décembre 1927 et Anne, née à Lanester, le 7 janvier 1930.

Yvonne-Gulstane (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.4) qui est née le 19 juillet 1899 à Coëtcaret. Elle épousa à Herbignac, le 21 ou 22 février 1922, en l'église d'Herbignac, Joseph vicomte de l'ESTOURBEILLON d'AVAUGOUR, fils aîné du comte Armel de l'ESTOURBEILLON et Marie de KERSAUZON (décédée le 23 septembre 1985). Dont : Yvan et Jehan.

Antoinette (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.7), qui est née le 15 décembre 1901. Elle est décédée à Redon à l'âge de 18 mois, elle fut inhumée à Herbignac.

Génération 11

René comte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9) (il ajouta le nom de Bourgneuf sur le faire-part de mariage de ses enfants⁷⁴⁴) né à Coëtcaret le 17 octobre 1893, ingénieur agronome. Il épousa, le 18 novembre 1927, **Anne-Marie ou Annick LE PAN de LIGNY**, décédée le 5 mars 1988.

Dont : Hélène (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.6) qui épousa à Nogent-sur-Marne, le 10 novembre 1956, Roman PRICOPENKO, dont Charlotte, Anna, Josepha (qui épousa Benoît KLIPFEL) et Ludovic.

Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8) (qui suit).

François (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.7) qui épousa Cécile LE MONIES DE SAGAZAN.

Dont : Katell (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.7.1), qui est née en 1975. Elle s'est fiancée, en 2010, avec Guillaume MICHEL d'ANNOVILLE, fils de Roland MICHEL d'ANNOVILLE et d'Isabelle de PARCEVAUX⁷⁴⁵.

Tanguy (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.7.2).

Gwénaél (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.7.3) qui est né en 1973.

Aubin (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.7.4).

Marguerite (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.4) qui épousa Jacques RICHARD.

Isabelle (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.5) qui épousa en la collégiale de Guérande, le 15 juillet 1961, au cours d'une messe célébrée par le curé-prévot de Saint-Aubin, Yves de QUELEN, fils de Hervé de QUELEN⁷⁴⁶. Dont : Yannick-Gilles, né en 1962 ; Armelle-Clémentine, née en 1966 ; Gaëlle-Philippine ; Thomas-Patrig et Mariadec-Cyr.

Marie-Ange (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.1) qui est née en 1940 et qui épousa à Saint-Saturnin de Nogent-sur-Marne, le 27 juin 1963, Guy JOLY d'AUSSY, fils de A. JOLY d'AUSSY et de N... MONTENOT. Dont postérité.

Alain (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2) qui est né en 1942 et qui épousa, en 1970, Claire BONNICHON, née le 25 janvier 1948.

Dont : Louis (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.1) qui est né en 1969. Sculpteur sur bois et pierre, il vit et travaille à Avignon. Après des études à l'École du Louvre à la fin des années 80, il fit une rencontre déterminante avec la pierre et exercera pendant près de dix ans le métier de tailleur de pierre. Il découvre la sculpture sur bois en 2001 à l'École Supérieure d'Ébénisterie d'Avignon⁷⁴⁷.

⁷⁴⁴ Faire-part de mariage du 15 juillet 1961 d'Isabelle de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.5), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷⁴⁵ Le Figaro, 26 juin 2010.

⁷⁴⁶ Faire-part de mariage du 15 juillet 1961 d'Isabelle de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.5), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷⁴⁷ <http://www.mmmproductions.com/werkkunstenaars/monneraye.html>, le 9 février 2004.

Jeanne (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.2) qui est né le 29 avril 1971, elle épouse le 21 août 1992, Olivier GOMBAUD, né le 8 janvier 1958. Ils ont trois enfants : Constance, née le 14 mai 1993 ; Maylis, née le 28 juin 1994 et Rémi, le 15 janvier 1996.

Blanche (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.3) qui est née en 1972. Elle épouse le 4 juillet 1997, François-Louis MICHAUD, né le 5 juin 1971. Ils ont deux enfants : Isaura, né le 4 mai 1998 et Alix, né le 30 mai 1999.

Henri (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.4) qui est né le 9 février 1977.

François-René (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.5) qui est né le 7 janvier 1979.

Charles-Ange (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.6) qui est né le 4 novembre 1989.

Joëlle (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.3) qui est née en 1945.

Génération 12

Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8) est né le 9 février 1930, à Paris⁷⁴⁸. Il fut capitaine de la Marine marchande et épousa en l'église paroissiale des Sacrés-Cœurs de Rennes, le 22 décembre 1962, **Marie-Monique RAISON du CLEUZIOU**, fille de Alain RAISON du CLEUZIOU, magistrat militaire (né en 1902), et de Madame de LANGLAS (née en 1912). Elle est née le 26 novembre 1938, à Vannes⁷⁴⁹. Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8) a été élu président des Enfants du Plessis (association sportive créée grâce au soutien de son grand-père René-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2), qui avait donné au début du siècle les terrains et des parts de construction de l'école Saint-Joseph du Plessis, de l'église Saint-Joseph du Plessis et du patronage des Enfants du Plessis) en 1998, à l'âge de 68 ans et remplace à ce poste André TOULLEC, nommé alors vice-président.

Il est depuis plusieurs années un bénévole actif des Enfants du Plessis⁷⁵⁰. Il construisit, par ailleurs, à partir de plans trouvés par un français aux États-Unis, à Lanester la Stérénn (également nom de l'association dont Bruno est président), lancée le 24 mai 1998, une pirogue baleinière de 8 mètres 72, sur 1, 96 mètres de largeur qui peut contenir 6 à 8 huit personnes, selon un modèle de la fin du XVIII^{ème} siècle. Ces bateaux portaient à la chasse au cachalot⁷⁵¹.

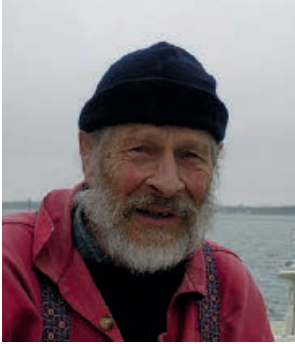
Le dimanche 19 juin 2005 a été fêté le septième anniversaire du lancement de la Sterenn. A cette occasion, Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8), dans un article publié par Ouest-France, partage sa passion pour la navigation :

⁷⁴⁸ <http://perso.club-internet.fr/rocquigny/ff470.htm>, le 29 août 2003.

⁷⁴⁹ <http://perso.club-internet.fr/rocquigny/ff470.htm>, le 29 août 2003.

⁷⁵⁰ www.bretagne-online.com/telegram/htdocs/archives/1998/19981113/article/4668317.htm, le 13 octobre 2002 ; <http://www.bretagne-online.com/telegram/htdocs/archive/1996/19961010/article/1222044.htm>, le 20 février 2005.

⁷⁵¹ <http://www.agencebretagnepresse.com/fetch.php?id=3769&key=monneraye&key1=>, le 18 novembre 2008.



J'ai navigué toute ma vie dans de nombreuses contrées : L'Afrique du Sud, les Açores, le Brésil, la Tasmanie. Ce que je souhaite c'est donner et transmettre ce goût pour la navigation. C'est pourquoi nous organisons une sortie découverte dimanche 19 juin [2005], au port de Saint Guénaël. (...) Le bateau utilise deux moyens de propulsion. L'aviron qui sert à prendre appui sur l'eau. La voile qui sert à avancer avec le vent en tirant sur les bords avec des rames. Aussi, l'aviron de queue est celui qui gouverne le bateau. (...) Nous organisons 20 à 30 sorties sur l'eau dans l'année. Suivant la marée, le temps qu'il fait, les équipiers présents, généralement nous naviguons sur le Blavet, pour rejoindre la rade de Lorient⁷⁵².

Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8)⁷⁵³

Dont : Pierrine-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.1), née le 5 octobre 1963, à Guérande.

Pierre-Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.2), né le 27 janvier 1965, à Guérande. Il épousa Véronique COLAS le 22 février 1992, à Nantes. Dont : Victoire-Marie-Blanche (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.2.1), née le 12 décembre 1992, à Nantes ; Enora-Marie-Anne (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.2.2), née le 8 mars 1994, à Saint-Herblain (Loire-Atlantique, 44) ; Jean-Gaël-Yves-Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.2.3), né le 30 mai 1995, à Ploemeur (Morbihan, 56) ; Georges-Roland-Paul (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.2.4), né le 17 mars 1997, à Ploemeur⁷⁵⁴.

Joseph-Anne-Augustin (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.3), né le 3 avril 1966 à Guérande. Il épousa Aude-Françoise-Marie-Hervé LOISELET, le 17 juin 1995, à Arradon. Il est décédé le 20 novembre 1995 à l'île aux Moines⁷⁵⁵.

Hervé-Marie-Joseph (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.4), né le 6 décembre 1967, à Hennebont.

Anna-Marie-Joseph (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.10), née le 19 décembre 1669 et décédée en bas âge, le 28 février 1970, à Lorient.

Armel-Philippe-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.5), née le 23 juillet 1971, à Lorient.

Paul-René-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.6), né le 20 février 1974, à Lorient.

Jean-Marie-Yves-Gwénolé (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.7), né le 15 octobre 1979. Il épousa, le 26 juillet 2003, en l'église abbatiale Notre Dame à Daoulas (Finistère), Myriam CACCAMO. Le consentement des époux a été reçu par le père Olivier MANAUD⁷⁵⁶.

Mariette (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.8), née le 6 juillet 1977, à Ploemeur. Elle épousa le 22 avril 2000, Tanguy LANGLOIS, à Vannes.

Arnaud (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.9), né le 26 août 1975. Il épousa, le 9 novembre 2002, en l'église de Saint-Médard de Billé (Ille-et-Vilaine, 35), Marie BOUËSSEL du BOURG. La bénédiction nuptiale a été donnée par le père Olivier RIAUDEL (o. p.)^{757,758}.

⁷⁵² Ouest-France, 17 juin 2005 « Découvrir la rade de Lorient sur une baleinière, Le Blavet à bord de la Sterenn ».

⁷⁵³ www.mesquer-quimiac.com/general/mike.pdf, le 18 novembre 2008.

⁷⁵⁴ <http://perso.club-internet.fr/rocquigny/ff470.htm>, le 29 août 2003.

⁷⁵⁵ <http://perso.club-internet.fr/rocquigny/ff494.htm>, le 9 février 2004.

⁷⁵⁶ Faire-part de mariage du 26 juillet 2003 de Jean-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.7), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷⁵⁷ O. P. : Ordinis praedicatorum, désigne un membre de l'ordre des frères prêcheurs (dominicains). <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#recherche/o.%20p>.

⁷⁵⁸ Faire-part de mariage du 9 novembre 2002 de Jean-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8.9), conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

Génération 10

Sévère-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3), comte de LA BOURDONNAYE, marquis de MONTLUC, né au Fresne le 17 octobre 1860 et décédé à l'âge de 52 ans au château de Sineraye en Vay, (Loire-Atlantique, 44), le 16 août 1913⁷⁵⁹.



Sévère-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3) fut adopté par acte du 15 juillet 1882, homologué le 9 août 1882 par un arrêt de la Cour d'appel de Rennes, par Henri-Charles-Marie-Sévère comte de LA BOURDONNAYE de MONTLUC, son grand oncle maternel. Il épousa à Paris, le 3 juin 1885, **Josèphine-Yvonne ESPIVENT de LA VILLESBOISNET de CATUELAN (84)**, née à Paris le 24 décembre 1861, fille de Charles-Albert ESPIVENT de LA VILLESBOISNET, marquis de CATUELAN et de Henriette-Angèle de SALVAING de BOISSIEU. Elle est décédée le 10 janvier 1945 à Redon⁷⁶⁰.

*Armes de LA BOURDONNAYE – BLOSSAC, sur le fronton de l'hôtel de BLOSSAC, 6 rue du Chapitre à Rennes*⁷⁶¹

Dont : Charles-Marie-Olivier (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.2) qui est né le 22 avril 1886, à Redon. Il fut sous-officier au 6^{ème} Régiment d'Artillerie Coloniale, et est mort pour la France à Dakar (Sénégal), le 19 septembre 1918. Il portait le titre de comte de la Bourdonnaye de Montluc.

Charles-Marie-Henri (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3), qui suit.

Marie-Charles-René (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.1), né à Redon le 15 janvier 1896. Il a épousé, à Rouillon (Sarthe, 72), le 12 mars 1925 Denyse-Marie-Charlotte de CHASTEIGNER de LA ROCHEPOSAY, née le 11 février 1902 et décédée à Rouillon. Ils se séparent en 1939 (décision du 7 juillet 1939 du Tribunal de Redon). Il portait le titre de marquis. Il est décédé le 16 février 1980 à Saint Nicolas de Redon (Loire-Atlantique, 44).

Génération 11

Charles-Marie-Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3), comte de LA BOURDONNAYE, marquis de MONTLUC, est né le 3 juin 1893, à Redon. Il épousa à la Cathédrale de Vannes, le 6 avril 1921, **Yvonne-Marie de BERNARD de LA BARRE de DANNE**, née le 30 octobre 1900, à Pluherlin (Morbihan, 56), et décédée à Vay (Loire-Atlantique, 44) le 5 mai 1973⁷⁶². Elle était la fille

⁷⁵⁹ Faire-part de décès de Sévère-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3), décédé le 16 août 1913, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁷⁶⁰ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁶¹ Rennes – Hôtel de BLOSSAC (XVIII^{ème} siècle), 6, rue du Chapitre, Siège de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Armes de la Bourdonnaye – Blossac, sur le fronton, D. R. A. C. (Ministère de al Culture et de la Communication), photographie : Conservation Régionale des Monuments historiques, Imp. : Menhir – Color 97.46.15.12.

⁷⁶² Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

de Jacques de BERNARD de LA BARRE comte de DANNE, et de Marie-Antoinette-Georgette PINAU de VIENNAI.

Dont : Yves-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.7), qui suit.

Monique-Marie-Antoinette (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.4), née le 15 janvier 1923, à Meslay-du-Maine (Mayenne, 53). Elle épousa Abgar MERAMEDJIAN. Dont : Henri-Noël ; Anaïde ; Loïc et Viviane⁷⁶³. Elle épousa, en seconde noce, André PACHET⁷⁶⁴.

Bertrand-Marie-Henri (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.1) qui est né le 12 mai 1924, à Meslay-du-Maine. Il épousa Monique de REDON de LAVAL. Dont : Chantal, née en 1950, qui épousa Gérard AYME ; Hugues, né en 1952, qui épousa Catherine BINDER (dont Godefroy) ; Yann, né en 1954, marié à Marie TURPIN (dont Ludovic) ; Sophie, née en 1957 et Virginie, née en 1959 ou 1962. Bertrand-Marie-Henri (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.1) épousa en seconde noce Denise CHAMILLON⁷⁶⁵.

Marie-Annick-Jacqueline (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.11), née le 27 septembre 1925. Elle épousa Pierre CHABERT.

Jacques-Marie-Louis (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.8), né le 12 janvier 1927, à Vay. Il épousa Cécile LE DIBERDER de CAMAS (fille de Charles LE DIBERDER de CAMAS). Dont : Véronique, née en 1955, qui épousa à Plumergat (Morbihan, 56) François HOUDARD (dont Amélie) ; Thierry, né en 1956 ; Jacques, né à Vannes le 15 novembre 1957, qui épousa à Vannes, le 17 mai 1980, Chantal-Marie ANGIER de LOHEAC, également née à Vannes le 19 août 1957 (dont : Xavier, né le 12 octobre 1981, à Vannes ; Gaëtan, né à Dijon (Côte-d'Or, 21), le 25 novembre 1983 ; Soizic, née à Vannes le 7 janvier 1988 et Laure, née le 11 décembre 1990, à Vannes) ; Patrick, né en 1960, qui épousa le 28 août 1982 Marie Christine MORVAN (dont Aurélie née en 1984 Julie née en 1987 Sandra née en 1989) ; Olivier, né en 1962 et Stéphanie née en 1971⁷⁶⁶.

Antoinette-Marie-Germaine (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.10), née le 13 juin 1928. Elle épousa Paul SALOUSTROS (ou SALOU), dont : Louis. Elle épousa en seconde noce, Michel DEREL.

Yolande-Marie-Suzanne (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.4) qui est née le 11 août 1930, à Vay. Elle épousa, le 11 août 1951, à Vay, Gonzague NICOLAZO de BARMON, né à Tours le 26 février 1922 et décédé à Thorigné-d'Anjou (Maine-et-Loire, 49) le 6 juillet 1974. Il était le fils de René NICOLAZO de BARMON, chef d'escadrons, Officier de la Légion d'honneur, et de Anne de MAILLE de la TOUR LANDRY. Elle est décédée le 17 octobre 1975 à Pau (Pyrénées-Atlantiques, 64). Dont : Henry, né en 1952 ; Foulques, né le 19 décembre 1955, qui épousa le 11 juin 1978 Sylvie DEVAULX de CHAMBORD, à Vieuzé (Allier, 03), née le 19 janvier 1955 (dont : Loïc, né le 24 novembre 1978 ; Antoine, né le 4 mars 1982 ; Violaine, née en 1991) ; Bertrand, né à Angers le 15 décembre 1962, qui épousa le 1^{er} septembre 1990, à Langon, Johanna FARWECK, née le 27 juillet 1963, à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique, 44) (dont : Henry, né à Arras (Pas-de-Calais, 62) le 7 septembre 1992 ; Carl, né le 2 octobre 1993, à Arras ; Mayeulle, née le 6 juin 1996, également à Arras, et Donatienne née le 15 mars 1999)⁷⁶⁷.

Louise-Marie-France (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.3), née le 18 mai 1934, à Vannes. Elle épousa, le 24 janvier 1958, à Saint-Nicolas-de-Redon, Jean-Hubert HERSART de la VILLEMARQUE de CORNOUAILLE, né à Nantes, le 17 janvier 1930 et fils d'Hubert HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE et d'Anne d'HASTREL de RIVEDOUX. Dont : Claire-Jacqueline-Marie-Pierre, née le 5 décembre 1958 à Nantes et mariée à Pierre SIMONET (dont Valentin, né le 6 mai 1990 à Paris), et Max-Hubert-Marie, né le 2 mai 1962, à Nantes. Ils se séparèrent et Jean-Hubert HERSART de la VILLEMARQUE de CORNOUAILLE

⁷⁶³ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁶⁴ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁶⁵ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁶⁶ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁶⁷ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

épousa, en seconde noce, Marie-Yvonne COUDRAY, dont il eut un fils Charles né en octobre 1982⁷⁶⁸.

Renée-Marie (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.6), née le 9 février 1936 à Vannes. Elle épousa Olivier PICOT de MORAS d'ALIGNY, baron d'ASSIGNIES, né le 20 novembre 1929 à Paris et fils de Ghislain PICOT de MORAS d'ALIGNY, baron d'ASSIGNIES, lieutenant-colonel, Officier de la Légion d'honneur et de Jeanne de MAISTRE. Dont : Diane, née le 16 décembre 1966, à Paris (XV^{ème} arrondissement), elle épousa le 23 mai 1993, à Paris (XVI^{ème} arrondissement), Charles-Emmanuel de ROCHECHOUART de MORTEMART, né le 15 mars 1967 à Paris (XVI^{ème} arrondissement) (dont : Albane, née à Paris (VIII^{ème} arrondissement) le 16 mai 1994 ; Gaétanne, née en 1955 ; Solenne, née le 13 octobre 1996) ; Ghislaine-Diane, née en 1969 et Anne-Laure-Diane, née en 1972⁷⁶⁹.

Christiane-Marie-Michelle-Simone (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.9), née le 22 avril 1938 à Vannes. Elle épousa le 13 novembre 1959, à Paris, Oleg WLADIMIROFF (né à Paris le 9 novembre 1927), dont : Serge, né le 23 août 1960 à Paris (XIV^{ème} arrondissement) ; Katia, née le 4 novembre 1963, à Paris (XIV^{ème} arrondissement) qui épousa Didier DAVID le 9 septembre 1959, à Guer-Coëtquidan (Finistère, 29)⁷⁷⁰.

Geneviève-Marie-Odile (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.2), née le 9 juin 1942, à Vay. Elle épousa, le 25 juin 1965, à Paris (VI^{ème} arrondissement), Pierre-Bernard-Marie-Michel HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE, né le 23 septembre 1942, à la Meilleraye de Bretagne (Loire-Atlantique, 44), fils de Hubert HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE et d'Anne d'HASTREL de RIVEDOUX. Ils divorcèrent en 1980 (décision du Tribunal de Grande Instance de Nantes du 21 octobre 1980). Dont : Béatrice-Chantal-Marie, née le 9 septembre 1966, à Paris (XVII^{ème} arrondissement) et mariée le 18 novembre 1989 à Philippe de ROQUEFEUIL-CAHUZAC (la célébration eut lieu à Nantes), né le 28 novembre 1963 à Boulogne-Billancourt (dont : Marie, née en 1992 ; Laure, née en 1995 ; Ségolène, née en 1996) ; Didier, né le 28 janvier 1968, à Landerneau (Finistère, 29). Pierre-Bernard-Marie-Michel HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE s'est remarié avec Jacqueline BEAUDOUIN⁷⁷¹.

Elisabeth (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.12), née et décédée le 14 novembre 1931, à Vay⁷⁷².

Génération 12

Yves-Marie de LA MONNERAYE de LA BOURDONNAYE-MONTLUC (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.7), porte le titre de comte. Il est né le 19 janvier 1922, à Meslay-du-Maine (Mayenne, 53) et épousa **Marie-Madeleine-Blanche de MONTIGNY**, le 12 octobre 1944, à Vay. Elle est née le 21 septembre 1921, à Singapour (Singapour). Il se maria le 25 septembre 1962, à Paris (XVI^{ème}), avec Simone-Elise DUMAS.

Officier parachutiste, Yves-Marie de LA MONNERAYE de LA BOURDONNAYE-MONTLUC (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.7) participa à la Guerre d'Algérie (1954-1962) et a été appelé comme témoin par la Cour d'appel de Paris dans le cadre de la participation du lieutenant (devenu général et numéro un de l'armée, chef d'état-major entre 1987 à 1991) Maurice SCHMITT à des séances de torture durant la bataille d'Alger à l'été 1957. Les parachutistes du général MASSU devaient démanteler la zone autonome d'Alger, tenue par le Front de libération nationale

⁷⁶⁸ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁶⁹ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁷⁰ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁷¹ http://www.bellabre.com/03_genealogie/ff344.htm#P_13521, le 8 janvier 2003 ; Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁷² Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

(F. L. N.). Louise IGHILAHRIZ a intenté un procès à l'encontre de Maurice SCHMITT pour diffamation après que celui-ci eut qualifié de *tissu d'affabulations, de contrevérités*, le livre de cette dernière (*Algérienne*, Fayard, 2001) décrivant les tortures, du capitaine GRAZIANI, subies par cette femme durant l'été 1957 à Alger. Alors que Maurice SCHMITT indiqua que ce capitaine était, au moment des faits, sous les ordres du général BIGEARD alors en mission dans le sud de l'Algérie, Yves-Marie de LA MONNERAYE de LA BOURDONNAYE-MONTLUC (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.7) précisa qu'il arrivait au capitaine GRAZIANI (qui était membre du deuxième bureau au sein de la division parachutiste), d'interroger des suspects. La Cour d'appel de Paris a prononcé la relaxe de Maurice SCHMITT et Louise IGHILAHRIZ a décidé de se pourvoir en cassation⁷⁷³.

Dont du premier lit : Marie-José (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.7.1b), née en 1945. Elle épousa Alain MISSONNIER⁷⁷⁴.
Marie-Christine (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.7.2b), née le 21 novembre 1946, à Vannes. Elle épousa, Jean-Pierre BRIOLE, né le 23 juin 1946, à Aix-en-Provence. Dont (au moins) Yann-Marie⁷⁷⁵.

⁷⁷³ Le Monde, « Le général SCHMITT est à nouveau accusé de torture en Algérie », 18 mars 2005, mis à jour le 3 novembre 2005 ; El Watan, Hassan MOALI, « La cour d'appel de Paris déboute Louise IGHILAHRIZ », le 6 novembre 2005, http://www.elwatan.com/print.php3?il_article=29577, le 17 novembre 2005 ; Nouvelobs.com, « Cour d'appel : relaxe pour le général SCHMITT », le 3 novembre 2005.

⁷⁷⁴ Serge de L'ESPINAY, courriel du 17 décembre 2003, Objet ; Re: Famille de La Monneraye.

⁷⁷⁵ Alexandre FAULX-BRIOLE, courriel du 17 octobre 2004, Objet : Re[2]: Généalogie.

III – BRANCHE DE LA MONNERAYE DE MESNARD

Génération 4

Jean MONNERAYE (1.1.2.1), sieur du Plessis de Guette et auteur de la branche des LA MONNERAYE de Mesnard et de la Morinaye, fut baptisé à Toussaint de Rennes le 29 juillet 1582. Il fut avocat au Parlement de Bretagne⁷⁷⁶ et secrétaire du Roy en la Chancellerie de Bretagne⁷⁷⁷, conseiller du Roy de 1617 à novembre 1655. Il a, par ailleurs, été notaire aux Etats de Bretagne⁷⁷⁸. De plus, il a été maire de la ville de Rennes ou, procureur-syndic selon le terme consacré de l'époque, de 1615 à 1618⁷⁷⁹. La ville de Rennes est en effet, au XV^{ème} siècle, administrée par un procureur des bourgeois, renouvelés tous les ans, qui prend le titre de procureur-syndic à partir de 1568. Le titre de maire n'apparaît, quant à lui, qu'à la fin du XVII^{ème} siècle, avec la vérialité des charges⁷⁸⁰.

Il a été anobli par lettres patentes de septembre 1653 enregistrées au Parlement de Bretagne le 11 octobre 1653. Nous pouvons lire, sur ses lettres, qu'il a été anobli en raison des services qu'il a rendus pendant les mouvements (sans que l'on sache à ce jour quels étaient ces mouvements) survenus alors qu'il était syndic de Rennes et en raison de ses fonctions qu'il a exercées pendant plus de vingt ans à la Chancellerie de Bretagne⁷⁸¹.

Il est décédé en Saint-Germain de Rennes le 9 mai 1656. Il épousa, vers 1608, **Françoise CORMIER (12)**.

Dont : Jean (1.1.2.1.1), qui suit.

Pierre (1.1.2.1.2), écuyer sieur de Mézières, qui est né en 1609 et décédé en 1670. Il fut le plus ancien conseiller au Présidial de Rennes⁷⁸² (charge achetée 34 000 livres⁷⁸³, avec l'assistance de son père⁷⁸⁴) où il siégeait depuis 1634 : ses lettres de provisions du 31 janvier 1634 furent enregistrées au Parlement de Bretagne à Rennes le 13 mars de la même année. Elles précisent, par ailleurs, que Jacques RAVENELLE était le dernier possesseur de cet office et que ce dernier est décédé le 11 août 1633⁷⁸⁵. Il fut également greffier civil provisoire, non pourvu par le Roi mais par la Cour, et fut assermenté le 13 janvier 1657 malgré l'opposition des héritiers du défunt Pierre-Ange MONNERAYE (1.1.1.4). Il a dû se retirer le 1^{er} février 1657 au moment où il allait, en habit de greffier,

⁷⁷⁶ A. D. I. V., 1 Ba 214.

⁷⁷⁷ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554.

⁷⁷⁸ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554.

⁷⁷⁹ http://www.voyeaud.org/Travaux/Maires_Rennes.htm, le 20 novembre 2008 ; <http://www.francegenweb.org/mairesgenweb/details.php?id=15721&co=Rennes&dept=35>, le 20 novembre 2008.

⁷⁸⁰ <http://www.documents.rennes.fr/actus/documents/206BioMaires.pdf>, le 20 novembre 2008.

⁷⁸¹ Lettres de noblesse pour Jean MONNERAYE (1.1.2.1), données en septembre 1653 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 11 octobre 1653, A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

⁷⁸² Le présidial avait le rôle du tribunal du bailli là où il était établi (en 1552, Henri II créa les tribunaux des présidiaux en transformant certains tribunaux de bailliages). Le présidial connaissait les appels des bailliages de son ressort et jugeait en dernier ressort certaines affaires civiles et criminelles (montant inférieur à 250 livres). L'appel de ses décisions était possible devant les parlements. Leur influence était faible sous l'Ancien Régime du fait du faible enjeu des affaires qu'ils traitaient. Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars 2009, n° 29, p. 35-36.

⁷⁸³ Une livre valait 20 sols ou 240 deniers.

⁷⁸⁴ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 160.

⁷⁸⁵ A. D. I. V., 1 Ba 18, n° 187.

prendre sa place à l'audience de rentrée du semestre : la Cour, qui fut saisie d'une requête qui s'opposait formellement à ce qu'il fit acte de ses fonctions, l'avait fait remplacer, par un secrétaire de la Chancellerie de Bretagne, en attendant de se prononcer⁷⁸⁶. Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1) semble indiquer qu'il a été secrétaire du Roi en 1663 après la résignation le 5 mai 1663 de son frère Jean (1.1.2.1.1)⁷⁸⁷.

Il épousa en 1636 Gabrielle de BOURGONNIERE (18) avec qui il eut ses seuls enfants, et en seconde noce, Françoise CHEVALIER⁷⁸⁸.

Dont : Pierre (1.1.2.1.2.1), qui fut vicaire et recteur de Saint-Étienne de Rennes. Il fut maintenu en conséquence des privilèges de la Chancellerie de Bretagne, par arrêt rendu en la Chambre de la Réformation le 15 décembre 1670 (M. de BREHANT, rapporteur)⁷⁸⁹. Il fut bachelier de la Sorbonne en 1674⁷⁹⁰. Il fut recteur de La Bazouge-du-Désert et succéda au précédent en 1675⁷⁹¹. Il fit en 1697 enregistrer ses armoiries (d'or à la bande de gueules chargée de trois têtes de lion arrachées d'argent et accostées de deux serpents ailés d'azur). Il est décédé à l'âge de 52 ans, le 30 janvier 1698⁷⁹².

Guy (1.1.2.1.2.2), écuyer, sieur de Mézières, né le 14 janvier 1647. Il épousa le 29 février 1680 Gillette-Renée ROBEAU, dame de la Pirrelaie. Ils n'eurent pas d'enfants.

Signature de Guy de LA MONNERAYE (1.1.2.1.2.2)⁷⁹⁴

Il fut conseiller du Roi et président au Présidial de Rennes. Il fut maintenu en conséquence des privilèges de la Chancellerie de Bretagne, par arrêt rendu en la Chambre de la Réformation le 15 décembre 1670 (M. de BREHANT, rapporteur)⁷⁹³. Il enregistra ses armes en 1696 et vivait encore en 1720.

Renée-Ursule (1.1.2.1.2.3), qui épousa Jean-Sulpice GAUCHER, sieur de la Chevronnière⁷⁹⁵.

⁷⁸⁶ Frédéric SAULNIER, *Le parlement de Bretagne 1554-1790*, seconde édition, 1991, n° 906.

⁷⁸⁷ Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 3 et 4. Cette information ne coïncide toutefois pas avec nos recherches (présentées ultérieurement) relatives aux différentes charges occupées par les membres de la famille LA MONNERAYE.

⁷⁸⁸ Arbre généalogique réalisé par un inconnu, A. D. I. V., 2 EL 25.

⁷⁸⁹ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1664.

⁷⁹⁰ Abbé CUILOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome IV, 1880, p. 119.

⁷⁹¹ Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, tome I, p. 170.

⁷⁹² Abbé CUILOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome V, 1880, p. 655.

⁷⁹³ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1664.

⁷⁹⁴ Acte de baptême du 20 avril 1698, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 134.

⁷⁹⁵ Arbre généalogique réalisé par un inconnu, A. D. I. V., 2 EL 25.

Michel (1.1.2.1.3), écuyer, sieur du Plessis de Guette, qui fut bachelier en théologie à la Sorbonne et chanoine de Saint-Brieuc⁷⁹⁶. Il est mort à Paris en 1681⁷⁹⁷.

Emmanuelle (1.1.2.1.4), inhumée en l'église Saint-Pierre et Saint-Georges de Rennes le 1^{er} avril 1669. Elle épousa à Rennes le 24 janvier 1654 (contrat du 24 janvier 1654), Toussaint de LORGERIL (21), seigneur de la Catherie, de la Houssaye, des Perrières, du Verger, de la Chapronnaye, né vers 1632 (selon un acte du 14 août 1660 qui le dit âgé de 28 ans) et décédé le 28 mai 1686. Fils de Jacques de LORGERIL et de Renée de BIRE, il était conseiller du Roi et premier substitut du Procureur général de sa majesté au Parlement de Bretagne. Il fut déclaré noble et issu d'ancienne extraction noble par un arrêt de la Chambre du 17 octobre 1668. Il s'était remarié en 1679 (contrat du 24 juin 1679) avec Marie DURAND de la Ménardais, alors âgée de 16 ans, fille de Gilles DURAND, seigneur de Penezaye et de Françoise LERNEC.

Jeanne (1.1.2.1.5), qui épousa de RACINOUSE (22).

Génération 5

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1), écuyer, seigneur de la Maillardière, est né en Saint-Germain de Rennes le 18 janvier 1628. Il fut avocat au Parlement de Bretagne et conseiller et secrétaire du Roi à la Chancellerie de Bretagne, pourvu le 26 octobre 1655 en remplacement de son père résignant (Jean MONNERAYE (1.1.2.1)). Il est décédé en Saint-Aubin de Rennes le 1^{er} novembre 1694. Il fut maintenu dans sa noblesse le 12 janvier 1669⁷⁹⁸ et par l'ordonnance du 16 janvier 1700 (rapporteur, M. de NOINTEL)⁷⁹⁹.

Il épousa :

Jeanne du MOLEY (19) le 8 août 1658 (contrat du 3 août 1658), fille de Jean du MOLEY, écuyer, seigneur d'Embreuil, conseiller du Roi et receveur général des tailles de Bretagne et de Angélique LUZEAU, décédée le 23 juillet 1659 ;

Dont : Margueritte-Angélique (1.1.2.1.1.1b), dame de la Maillardière, née le 1^{er} janvier 1659 et décédée et inhumée à Saint-Erblon le 22 février 1696, épousa le 21 février 1679 (contrat du 16 février 1679) François MELLET (33), seigneur de Châteauletard⁸⁰⁰ et de Pontestot⁸⁰¹, fils de Charles MELLET et de Marie de QUERALY.

Puis, **Margueritte LOUYS (20)**, dame de Margat, de la paroisse de Saint-Jean de Rennes⁸⁰², fille de noble homme Jean LOUYS, sieur du Vivier, avocat au Parlement de Bretagne, et de dame Margueritte COCHET, née en Saint-Germain de Rennes le 5 juillet 1642, elle est décédée en 1693. La messe de mariage eut lieu le 22 octobre 1659 (contrat de mariage du 19), à Saint-Aubin de Rennes, en présence de Messire René de LA PORTE, seigneur d'Artois, conseiller au Parlement de Bretagne, Pierre MONNERAYE (1.1.2.1.2), écuyer et seigneur de Mézières, conseiller au Présidial de Rennes, Pierre HENRY, écuyer et avocat au Parlement de Bretagne, Toussaint de LORGERIL,

⁷⁹⁶ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554 ; Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 3.

⁷⁹⁷ Arbre généalogique réalisé par un inconnu, A. D. I. V., 2 EL 25.

⁷⁹⁸ Henri FROTIER de LA MESSELIÈRE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 79.

⁷⁹⁹ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1663.

⁸⁰⁰ Arbre généalogique réalisé par un inconnu, A. D. I. V., 2 EL 25.

⁸⁰¹ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome II, 2000, p. 1030.

⁸⁰² http://pinonnais.free.fr/genea/actes/21_11_1659.txt, le 24 février 2008.

écuyer et sieur de la Houssaye, substitut de Monsieur le Procureur Général, dame Anne Marie du HAN, dame d'Artois, demoiselle Marguerite COCHER, dame du Vivier, mère de ladite LOUYS, et, enfin, de demoiselle Emmanuelle MONNERAYE (1.1.2.1.4), femme dudit sieur de la Houssaye, écuyers Jean et Joseph LOUYS, frères de l'épouse⁸⁰³. Une réception fut donnée à l'Hermitage près de Rennes le 22 octobre 1659. Elle décéda le 19 octobre 1707 et fut inhumée le surlendemain à Iffendic (Ille-et-Vilaine, 35).

Dont : Jeanne-Marie (1.1.2.1.1.2a), baptisée à Saint-Aubin de Rennes le 21 septembre 1661.

Pierre-Ange (1.1.2.1.1.3a), qui suit.

Toussaint-François (1.1.2.1.1.4a), seigneur de la Maillardière et du Bignon, baptisé, en Saint-Aubin de Rennes, le 22 septembre (ou octobre) 1664. Il s'est marié le 15 novembre 1696, avec Renée de QUELEN dans la paroisse de Notre-Dame à Nantes, avant de se remarier, en la paroisse de Saint-Léonard de Nantes, après le décès de sa première épouse, le 26 juillet 1717, avec Marie GUYHARD. Il est décédé le 15 novembre 1720 et fut inhumé le 16 novembre dans l'église d'Orvault⁸⁰⁴.

Dont : Georges-Toussaint (1.1.2.1.1.4a.1), ondoyé (rite simplifié du baptême en cas de risque de décès imminent) le 5 mai 1697⁸⁰⁵ et baptisé le 12 septembre 1700 (il avait pour parrain et marraine, Georges de GUESLIN et Anne LE RAYER, dame de Querviou)⁸⁰⁶.

Jean (1.1.2.1.1.4a.2), écuyer, seigneur de la Maillardière et du Bignon, né le 30 avril 1698 et baptisé le 1^{er} mai 1698 (il avait pour parrain et marraine Jan BRIAYS (laboureur) et Elisabeth SURGET)⁸⁰⁷.

Il fut tué en 1722, à l'âge de 24 ans, par les hommes du poste de la milice bourgeoise⁸⁰⁸ de Beaulieu⁸⁰⁹ en faction au corps de garde de Nantes du Bouffay (quartier historique de la ville de Nantes), dont il avait attaqué le corps de garde, avec son frère et un autre gentilhomme.

Dans son rapport⁸¹⁰, le sergent Clément LEFRANC, chef de poste au moment des faits indique que *ce jour 12 septembre 1722, environ les 8 à heures du soir, les sentinelles ayant été posées, je me suis retiré dans la chambre des officiers du corps de garde. Environ les 10 heures 3/4 du même soir, ayant été averti par le caporal, que trois particuliers inconnus étoient entrés l'épée au côté dans le corps de garde des soldats, je me mis en devoir d'y aller. Mais je trouvay trois particuliers à la porte de la chambre qui m'empêchèrent d'en sortir, me demandant si j'étois l'officier. Je répondis que oui, et leur demanday ce qu'il souhaitoient. Ils me dirent qu'ils vouloient boire de mon vin, et aussitôt entrèrent dans la chambre ; et l'un d'eux m'ayant pris au collet d'une main, et de l'autre*

⁸⁰³ http://pinonnais.free.fr/genea/actes/21_11_1659.txt, le 24 février 2008.

⁸⁰⁴ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸⁰⁵ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸⁰⁶ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸⁰⁷ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸⁰⁸ Les milices bourgeoises, communales ou urbaines, étaient, du XI^{ème} au XVI^{ème} siècle, *des formations d'autodéfense recrutées dans les villes (surtout aux frontières). Elles intervenaient principalement en cas de siège, mais elles pouvaient être engagées dans des opérations temporaires (Bouvines, 1214)*. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/51308/11/milice>, le 20 novembre 2008.

⁸⁰⁹ Il s'agit probablement de l'île de la Loire alors non rattachée à la commune de Nantes – elle ne fut rattachée à Nantes qu'à la fin du XVIII^{ème} siècle.

⁸¹⁰ Archives municipales de Nantes, (Loire-Atlantique, 44), EE 113 (copies partielles réalisées dudit fonds, A. F.).

tenant la pointe de son épée nue sur mon estomach, me firent reculer contre l'armoire, me disant : bougre de chien et de gueux, si tu fais le moindre signe de la bouche et des yeux, tu es mort. Ce qui me força à leur parler doucement. Mais dans l'instant ils sortent de la chambre, foncent tous trois l'épée à la main sur les deux sentinelles, qui se défendent en retraite avec leurs fusils. Voyant cela, je sortis de ma chambre pour commander à mon escouade de sortir du corps de garde. Ce que lesdits trois particuliers ayant entendu, ils coururent à la porte du corps de garde, l'épée nue à la main, et voulant entrer ils appelèrent de leurs amis à leur secours ; et, voyant qu'ils allongeoient des coups d'épée dans le corps de garde, et m'ayant paru qu'ils vouloient le forcer, je criai de faire main basse sur eux. Aussi tost il fut tiré du corps de garde trois coups de fusil, dont un fit tomber mort à la renverse, celui des trois particuliers qui s'étoit le plus avancé à l'entrée du corps de garde. Les deux autres s'enfuirent aussi tost et s'étant retourné ils dirent : mes bougres ! avant que ce soit demain jour, nous mettrons le corps de garde sans dessus dessous⁸¹¹.

Les parents de Jean de LA MONNERAYE avaient écrit des lettres afin d'avoir des réponses sur les circonstances de la mort de l'un de leur fils et des raisons qui l'avaient poussé à attaquer ainsi un corps de garde. Ainsi, dans une lettre du 12 septembre 1723, adressée à Monsieur MELLIER, alors Trésorier général des finances, maire de Nantes⁸¹² et colonel, signée *Lamonneraye de Bourgneuf* et portant les armoiries de la famille (copie reproduite en annexe), son père écrivit, de Rennes, *Monsieur, vous devez recevoir incessamment un ordre de M. de Brou, pour informer du meurtre commis l'an passé par la patrouille de Nantes, en la personne de M. du Bignon, mon parent. Quelque porté que vous soyez par votre emploi de maire, pour cette patrouille, j'espère que vous contribuerez, en ce qui dépendra de vous, à faire rendre justice à la famille d'un homme, si malheureusement tué, pour ne pas dire quelque chose de pire. On ne pourra jamais croire qu'un seul homme veuille en tuer 27 armés de fusils et enfermés dans un corps de garde⁸¹³.*

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.4a.2) portait lorsqu'il a été tué sa veste, son chapeau, sa cravate, sa culotte et son habit de toile, ses guêtres, un étui d'argent avec écusson et chiffres, ses gants et plusieurs épées d'argent et de cuivre⁸¹⁴.

Gratien (1.1.2.1.1.4a.3), né en juillet 1699 (ondoyé le 15 juillet⁸¹⁵) et décédé à l'âge de 8 mois (il a été inhumé le 10 mars 1700⁸¹⁶).

Pierre (1.1.2.1.1.4a.4), vraisemblablement né en 1700 et inhumé le 22 novembre 1723, à l'âge de 23 ans⁸¹⁷.

Une fille (1.1.2.1.1.4a.5), inhumée le 12 août 1702, à l'âge de 5 jours⁸¹⁸.

⁸¹¹ Transcription réalisée par les services des Archives municipales de Nantes.

⁸¹² Gérard MELLIER, 1^{er} juillet 1720, 1721 et 1722 ; <http://www.nantes.fr/mairie/hotel-de-ville-et-mairies/et-lhistoire-des-maires-de-nantes.html>, le 20 novembre 2008.

⁸¹³ Transcription réalisée par les services des Archives municipales de Nantes.

⁸¹⁴ Archives municipales de Nantes, (Loire-Atlantique, 44), EE 113 (copies partielles réalisées dudit fonds, A. F.).

⁸¹⁵ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸¹⁶ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸¹⁷ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸¹⁸ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

Guillaume (1.1.2.1.1.4a.6), inhumé à l'âge de 17 mois, le 18 octobre 1706⁸¹⁹.

Marie (1.1.2.1.1.4a.7), née le 16 janvier et baptisée le 18 janvier 1707 (elle a pour parrain et marraine, Charles DUFOUAY, sieur de la Nicolière et Marie GAZET, dame du Bois Rago)⁸²⁰. Elle est vraisemblablement décédée en décembre 1709 et inhumée le 27 décembre 1709⁸²¹.

Louis (1.1.2.1.1.4a.8), baptisé le 8 août 1708 (il a pour parrain et marraine, Louis LAIR, recteur de la paroisse d'Orvault et Guyonne-Marie de SESMAISON)⁸²².

Jeanne-Renée ou Jeanne-Marie (1.1.2.1.1.4a.9), née en 1703⁸²³. Elle se maria le 28 février 1726 avec René de CADORET⁸²⁴. Ils eurent un fils, vraisemblablement Jean-Baptiste, né en 1730 (l'acte de mariage de celui-ci avec Élisabeth BALLEET, du 14 février 1760, indique *Jean-Bte de Cadoret Sgr du Bignon, âgé de 30 ans*⁸²⁵). Elle est décédée en décembre 1756, à l'âge de 53 ans, chez elle : à sa maison noble du Bignon, et fut inhumée le 10 décembre 1756.

Gabriel (1.1.2.1.1.4a.10), né le 18 avril 1713 et baptisé le 19 (il avait pour parrain Gabriel TOULIN, sieur de la Rousserie et pour marraine Françoise OZAN⁸²⁶). Il fut émancipé le 10 juin 1730, sous l'autorité, notamment, de son beau frère, René de CADORET⁸²⁷.

Jean-François (1.1.2.1.1.5a), seigneur du Pin, né à Rennes, le 19 juillet 1672, baptisé à Saint-Aubin de Rennes le 12 janvier 1673.

Sainte-Marie (1.1.2.1.1.6a), née en 1674 et baptisée, à Saint-Aubin de Rennes, le 27 mars 1676. Elle est décédée en Toussaint de Rennes le 26 décembre 1744. Elle épousa Joseph-Marie LE CHAUFF (34), écuyer, seigneur de la Houssière par contrat du 16 mars 1692, puis Pierre-Olivier MAROT, avocat au Parlement de Bretagne.

Joseph-François (1.1.2.1.1.7a), seigneur de la Touche⁸²⁸, né à Rennes le 14 novembre 1682, baptisé à Saint-Étienne de Rennes le 15, et décédé le 3 novembre 1767. Il fut inhumé, à Saint-Étienne de Rennes, le 4 novembre de la même année.

Angélique-Emmanuelle (1.1.2.1.1.9a), qui épousa à Iffendic, le 26 avril 1688, Claude-Gabriel d'ANDIGNE, chevalier, seigneur de la Morinaye, baptisé le 31 janvier 1657, à Saint-Jean, à Rennes, et fils de Jean-Baptiste d'ANDIGNE et de Marguerite du GARO. Cette alliance donna naissance à la branche de la Morinaye. Elle se remaria avec Pierre-Olivier MAROT, avocat au Parlement de Bretagne. Dont Jean-François.

⁸¹⁹ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸²⁰ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸²¹ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸²² Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸²³ Cercle généalogique de Bourbon, Bulletin trimestriel n° 19, mars 1988, p. 454.

⁸²⁴ Archives départementales de Loire-Atlantique, cote B-11794, décret de mariage du 28 février 1726, de Jeanne-Renée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.4a.1) et de René de CADORET.

⁸²⁵ Archives municipales de Nantes, GG. 126. (Registre. Paroisse Saint-Jacques) — In-f°, papier, 204 fos, acte de mariage de Jean-Baptiste de CADORET et de Élisabeth BALLEET.

⁸²⁶ Acte conservé sur la commune d'Orvault (Morbihan, 44), communiqué par Orvault Généalogie, Centre Stevin, La Bugalière, 44700 Orvault, tél : 02.40.63.05.66.

⁸²⁷ Archives départementales de Loire-Atlantique, cote B-11794, acte d'émancipation de Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.4a 2) du 10 juin 1730.

⁸²⁸ Archives départementales de Loire-Atlantique, cote B-11794, acte d'émancipation de Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.4a 2) du 10 juin 1730.

Guy (1.1.2.1.1.8a), seigneur de Montbarot. Il était garde marine⁸²⁹ à Rochefort (Charente-Maritime, 17) le 25 juillet 1683, puis apprenti brigadier, le 28 février 1689, brigadier le 23 décembre 1690, et chef de brigade le 31 janvier 1692. Il devint enseigne de vaisseau le 1^{er} janvier 1693. Il fut cassé (chassé de ses fonctions), pour une raison inconnue, en 1704,

⁸²⁹ En 1373, le roi de France Charles V et l'amiral de France Jean de VIENNE furent les créateurs d'une marine de guerre nationale, alors que jusque-là, on avait fait appel à des navires marchands armés (les combats navals étant encore l'exception). Cette marine nationale n'avait pas d'officiers militaires : les marins étaient commandés par les seigneurs. Les marins acceptaient volontiers cette situation dans la mesure où ils recevaient des indemnités importantes (prélevées sur leurs prises) et que les campagnes étaient courtes. RICHELIEU, souhaitant doter la France d'une marine puissante, souhaite donner un cadre officiel à la formation initiale des officiers de vaisseau : les Gardes de la Marine furent créés. Parallèlement à cette formation de 1742 à 1798, l'Ordre des Chevaliers hospitaliers de saint Jean de Jérusalem et l'Ordre de Malte animèrent une école navale réservée aux nobles : en 1789, sur mille six cent cinquante-sept officiers de vaisseau de la marine du Roi de France, soixante-quinze étaient chevaliers de Malte. En 1627, RICHELIEU créa les « Gardes du Grand Maître de la Navigation » : les futurs officiers de la marine royale. Le recrutement des hommes se faisait parfois de force : les ports étaient fermés et les hommes enrôlés de force pour les campagnes, notamment en temps de guerre. Cette méthode avait pour inconvénient de former un corps hétéroclite, parfois sans expérience et sans motivation. Aussi, pour remédier à cela, COLBERT instaura, par l'Ordonnance du 22 septembre 1668 des classes pour professionnaliser la marine : à compter de 18 ans, tout marin était concerné. Ils étaient recensés et répartis dans l'une des quatre classes créées. Chaque classe devait servir durant une année ou simultanément avec d'autres en temps de guerre (paralysant de fait la marine marchande). La formation des marins était assurée, notamment, par les capitaines au long cours et ne comptait rien à l'Etat. Cette technique de formation n'étant pas homogène, les marins de la Bretagne étaient plus appréciés que ceux de la côte Atlantique, notamment pour leurs compétences dans les longues campagnes et dans les manœuvres de gros navire. L'administration des classes était dense et décentralisée et évolua au gré des ordonnances. Elle donna lieu à la production de nombreux documents (registres, rôles d'armement et désarmement, etc.). Chaque marin devait conserver sur lui un parchemin pour pouvoir se faire connaître et prouver son état et sa classe de service. En 1669 fut créé le « Royal Marine », corps de soldats de métiers affectés à la garde des vaisseaux pour, notamment, effectuer la garde des navires, la surveillance des déserteurs, participer au combat. D'autres corps furent créés pour finalement constituer l'« Infanterie de Marine ». Parallèlement, en 1669, COLBERT mit en place les « Compagnies des Gardes de la Marine », réservées aux nobles, l'une au Levant (Toulon), l'autre au Ponant (Rochefort). En 1683, les compagnies passèrent au nombre de trois : Toulon, Rochefort et Brest. Le 15 avril 1689, la formation des officiers de vaisseau fut confiée aux jésuites. Les futurs officiers recevaient une formation mathématique, hydrographique, etc. En 1716, l'élite des Gardes forma les « Gardes du Pavillon amiral » (jusqu'en 1786). En 1669, furent créés les « Gardes de l'Étendard réal des Galères » qui subsistèrent jusqu'à la suppression des galères, en 1748. En 1757, le secrétaire d'État à la Marine, Peyrenc de MORAS, répartit les officiers de marine en « officiers rouges » (en raison de leur tenue) – ceux du « Grand corps » issus des Gardes, donc nobles –, et les officiers « bleus », issus de la marine de commerce, de la course, etc., constituant un corps d'officiers de réserve (ils étaient volontaires ou parfois appelés). En 1752, l'« Académie de marine » fut créée à Brest et l'une de ses missions était de faire connaître aux officiers les progrès de l'ensemble des arts utiles à leur métier. L'institution des Gardes disparaît de 1773 à 1775 et fut remplacée par l'« École royale de la Marine », au Havre, qui regroupait tous les futurs officiers de marine (appellation : « élèves de l'École royale de la Marine ») en une seule promotion (c'est la première école navale). En 1775, trois compagnies de Gardes réapparurent pour une dizaine d'années. À la suite des échecs de la Guerre d'Amérique, le Maréchal de CASTRIES, alors ministre de la Marine, mit fin aux Gardes le 1^{er} janvier 1786 et créa les « Élèves de la Marine » qui subsistèrent jusqu'en 1791, avec trois classes : Brest, Rochefort, Toulon. En 1786, deux corvettes d'instruction permettaient de compléter l'instruction théorique des jeunes officiers. Après la Révolution, les classes furent remplacées par l'inscription maritime mise en place par le directoire le 25 octobre 1795. Les marins étaient appelés dès l'âge de 20 ans pour servir la France en temps de paix ou de guerre. Au XIX^{ème} siècle, l'inscription maritime ne fournit plus l'essentiel des troupes qui était constitué, de plus en plus, de volontaires du fait, notamment, de l'amélioration des conditions de vie à bord. La spécialisation des marins était de plus en plus nécessaire en raison de la complexité grandissante des navires. L'état major d'un vaisseau était constitué, à la fin du XVIII^{ème} siècle, de gardes de la marine, d'officiers auxiliaires, de lieutenants de frégates, d'enseignes de vaisseaux, de lieutenants de vaisseaux et d'un capitaine de vaisseau. Un vaisseau de soixante-quatorze canons avait à son bord, soixante-sept officiers marinières, seize maîtres et ouvriers, trois cent vingt-six matelots, quatre-vingt-deux novices, soixante-douze mousses, vingt surnuméraires, vingt domestiques, seize gardes-côtes, quarante-trois officiers et soldats de marine, quatre-vingt-sept officiers et fusiliers de l'armée. Patrick GEISTDOERFER, *La formation des officiers de marine : de Richelieu au XXI^e siècle, des gardes aux « bordaches »*, Techniques et culture, n° 45, Apprendre la mer, juin 2005. [En ligne], mis en ligne le 22 mai 2008, <http://tc.revues.org/document1467.html>, le 22 novembre 2008 ; *Les combattants français de la guerre américaine, 1778-1783, publiés par les soins du Ministère des affaires étrangères*, Paris, Ancienne maison Quantin, librairies-imprimeries réunies Motteroz, Martinez, 1903, p. 53 (pour la constitution de l'état major d'un vaisseau) ; Jean-Yves Le LAN et Christian DUIC, « Le recrutement de la Marine », *Votre généalogie*, n° 12, avril/mai 2006, p.10-14.

alors qu'il était encore enseigne de vaisseau⁸³⁰. Il épousa dame de CHAMBREIL (près de Niort (Deux-Sèvres, 79)).

Génération 6

Pierre-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a), écuyer, seigneur du Breil, est né à Rennes le 24 janvier 1663 et baptisé à Saint-Aubin, le 25. Il fut lieutenant d'une Compagnie de gentilshommes à Rennes. Il est décédé à Iffendic le 14 avril 1721. Il épousa le 3 mai 1693 (contrat du 4 mars 1693), à Saint-Étienne de Rennes, **Catherine CORMIER (32)**, dame de Mesnard, née en Saint-Aubin de Rennes le 13 juin 1674. Décédée en Saint-Étienne le 9 décembre 1737, elle fut inhumée à Iffendic. Elle était la fille unique de Bertrand CORMIER, seigneur de Mesnard en Chavagne (Ille-et-Vilaine, 35) et de Gillette CHEREIL.

Signature de Pierre-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a)⁸³¹

Dont : François-Ange (1.1.2.1.1.3a.3), qui suit.

Ange-Thadée (1.1.2.1.1.3a.5), qui suit.

Georges-Félix (1.1.2.1.1.3a.6), né le 26 août 1713, à Iffendic, à quatre heures du matin et baptisé le même jour. Il était tenu sur les fonts baptismaux par Renée-Lucrèce (1.1.2.1.1.3a.1) et par écuyer Georges de LA MONNERAYE (vraisemblablement Georges-Toussaint (1.1.2.1.1.4a.1)). Il est décédé à Vannes le 29 janvier 1760⁸³² ou 1^{er} février 1760⁸³³. Il épousa à Rennes (église du Petit Calvaire) le 21 novembre 1758, Françoise-Emilie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.3), née en 1715 et décédée à Rennes en Saint-Sauveur le 29 mai 1784. Elle était la fille de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), écuyer, seigneur de Bourgneuf, et de Marguerite LE MEZEC (35), dame de Beaumer (elle-même fille de Julien LE MEZEC et de Marguerite CHAMPOURIN). Ils n'eurent pas d'enfant. Il semble que ce soit lui qui est mentionné dans le fichier des officiers de l'Ancien Régime (consultable en salle de lecture aux A.N.), bien qu'il y ait une mention selon laquelle ce LA MONNERAYE serait originaire de Reims. Selon ledit fichier, il fut : garde-marine à Brest en 1733, enseigne de vaisseau à Brest le 1^{er} mai 1741, lieutenant de vaisseau le 1^{er} avril 1748, de l'ancienne compagnie de KUROSET⁸³⁴, puis capitaine de vaisseau le 17 septembre 1757⁸³⁵. Françoise-Emilie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.3) toucha une pension de 600 livres le 26 avril 1760. Il fut chevalier de l'Ordre de Saint-Louis le 1^{er} février 1749.

Le fichier précité indique qu'un autre LA MONNERAYE embarqua en 1733 sur l'Argonaute, en 1734 sur l'Achille, en 1735 il était garçon-major dans le port de Brest et était, en 1739,

⁸³⁰ Fichier des officiers de l'Ancien Régime, consultable en salle de lecture sous forme photocopiée, A. N.

⁸³¹ Acte de baptême du 25 mai 1700, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS3, vue n° 162.

⁸³² Philippe BONNICHON, *Chronologie des souvenirs*, document dactylographié, p. 95, A. F.

⁸³³ Fichier des officiers de l'Ancien Régime, consultable en salle de lecture sous forme photocopiée, A. N.

⁸³⁴ Solde décompte en route aux compagnies de GOUVELLES, et de KUROSET, a present LA MONNERAYE, fait à Calais, le 21 janvier 1749, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1).

⁸³⁵ Cette analyse est confortée par certaines généalogies.

au Mississippi (États-Unis d'Amérique), en 1740 sur la Méduse puis sur l'Émeraude, en 1741 sur l'Achille ou sur le Mars, en 1744, comme second, sur la Driade puis sur la Panthère. Il embarqua à nouveau sur l'Émeraude en 1744 et 1745, commandée par Monsieur de SAINT-ALLOUARN, pour une campagne de vingt-deux mois durant lesquels il prit part à sept combats⁸³⁶. En 1747, il était sur la Renommée, également commandée par Monsieur de SAINT-ALLOUARN, et fut fait prisonnier au cours de l'un des trois combats auxquels il prit part⁸³⁷. Après avoir été relâché, il embarqua sur l'Hercule en 1750, sur le conquérant en 1751, sur la Thétis en 1753, sur l'Aigle en 1755. Il commanda l'Amphion, vaisseau de cinquante canons, en 1757 (il appareilla de Brest le 30 janvier 1757 - le vaisseau subit des avaries et des incidents de navigation qui l'obligèrent à rentrer à Brest), dans la division de Monsieur de la VILLEON. Il était capitaine en second dans la 2^{ème} escadre de l'Amiral de CONFLANS⁸³⁸, sur le Brillant, vaisseau de soixante-quatre canons, en 1759. Le Brillant a été parti prenante à la bataille des Cardinaux en 1759. Il semble qu'il s'agisse de Georges-Félix de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.6) en effet, les dates d'embarquement citées et les étapes de sa carrière au sein de la Marine royale semblent corréler. Par ailleurs, il semble que lors d'un combat naval, opposant La Renommée (construite à Brest en 1744) au HMS⁸³⁹ Dover (peut-être situé à 50 lieues d'Ouessant), La Renommée fut capturée par les anglais.⁸⁴⁰ Il perdit le bras droit dans un combat contre les anglais avant son mariage en 1758⁸⁴¹. Il semble que son bras ait été emporté lors d'un combat naval qui eut lieu le 28 octobre 1747, alors qu'il était enseigne de vaisseaux⁸⁴² et probablement sur la Renommée⁸⁴³.

Renée-Lucrèce (1.1.2.1.1.3a.1), demoiselle du Breil, baptisée à Saint-Aubin de Rennes, le 14 décembre 1696. Elle est décédée le 4 novembre 1789 et fut inhumée à Saint-Étienne de Rennes le 5 novembre 1789. Elle demeurait sur les Lices et semble avoir géré une faible fortune en se constituant de petits contrats de rente sur des particuliers⁸⁴⁴.

Gilonne-Rosalie (1.1.2.1.1.3a.4), née et baptisée à Saint-Étienne de Rennes le 10 janvier 1701. Elle décéda en 1748.

Catherine-Angélique (1.1.2.1.1.3a.7), décédée en Saint-Sauveur de Rennes en 1760 (ou 1767 ou, encore, 1768). Elle épousa à Iffendic, le 27 juin 1724, Pierre-Jacques HAMEAU du MARETZ, fils d'écuyer Pierre HAMEAU et de dame Marie-Péronnelle HERON.

Jeanne-Catherine (1.1.2.1.1.3a.2), dame du Breil, née en novembre 1695 et décédée à Mesnard le 12 mars 1732, à l'âge de 36 ans et 5 mois. Elle fut inhumée le 13 mars 1732 à Chavagne, vis-à-vis de la Grande Porte, ainsi qu'elle l'avait demandé quelques jours avant sa mort⁸⁴⁵.

Sainte-Marie-Jeanne (1.1.2.1.1.3a.8), née à Iffendic et baptisée le 26 juin 1702. Elle est décédée à l'âge de 14 mois.

⁸³⁶ Liste générale des Officiers de la Marine, 1752, A. N., C 1 162.

⁸³⁷ Liste générale des Officiers de la Marine, 1752, A. N., C 1 162.

⁸³⁸ Note manuscrite de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), A. F.

⁸³⁹ Her Majesty's Ship ou His Majesty's Ship selon que le monarque anglais est de sexe féminin ou masculin.

⁸⁴⁰ *Voici une hypothèse qui paraît être la plus vraisemblable : il doit s'agir de Georges Félix de La Monneraye (1.1.2.1.1.3a.6). Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.1), courriels du 7 décembre 2003, objet [Noblesse_Bretonne] La Monneraye, de Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.1), A. F.*

⁸⁴¹ Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.1), courriels du 7 décembre 2003, objet [Noblesse_Bretonne] La Monneraye, de Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.1), A. F.

⁸⁴² Joseph de CHAMPEAUX, *Honneur et patrie ou la noblesse aux armées*, tome II, M DCCC XCIV (1894).

⁸⁴³ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 114.

⁸⁴⁴ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 357.

⁸⁴⁵ Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, tome III, p. 599.

Judith (1.1.2.1.1.3a.9), née à Iffendic le 16 novembre vers les quatre heures du soir et baptisée le 17 novembre 1709. Elle fut tenue sur les fonts baptismaux par son frère Ange-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5) et sa sœur Renée-Lucrèce de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.1).

Génération 7

Ange-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5), chevalier, seigneur de Mesnard et du Bignon⁸⁴⁶, né à la Morinaye et baptisé, à Iffendic, le 7 novembre 1703. Il est décédé et fut inhumé, en Saint-Étienne de Rennes, le 26 mars 1780⁸⁴⁷. Il fut qualifié d'écuyer le 26 février 1761 lorsqu'il a fait établir une procuration de rente publique pour Joseph-Marie-Martin de SAINT-PAIR, officier de cavalerie à l'Hôtel Royal des Invalides. Ses enfants étaient présents lors de la signature de ladite procuration. Il demeurait alors à Rennes dans un hôtel particulier *près les Lifres, paroisse Saint-Etienne*⁸⁴⁸.

Il épousa, en l'église des Minimes à Rennes le 10 octobre 1747 (contrat du 5), **Scholastique-Louise de LA MONNERAYE (41)**, fille de André-Hyacinthe de LA MONNERAYE et de Anne-Françoise FEUDE.

Dont : Léonard-Hyacinthe-Thadée (1.1.2.1.1.3a.5.2), qui suit.

Louis-Georges (1.1.2.1.1.3a.5.3), né à Rennes le 25 juillet 1752. Il fut baptisé à Saint-Étienne de Rennes le 26 juillet 1752. Il fut aspirant de Marine en 1767 et fit une campagne en mer sur l'Union. En 1771, il fut sous-lieutenant dans le Normandie-infanterie, puis dans Neustrie-infanterie, où il fut capitaine en second en 1786⁸⁴⁹, au dédoublement de Normandie-infanterie. Il fut dans la compagnie des officiers de Neustrie dans l'armée de Condé en 1791 et 1792, puis dans la 4^{ème} Compagnie des chasseurs nobles en 1793 et 1794. Il fut, enfin, aide-major à l'état-major des chasseurs nobles en 1795. Il participa en 1801 à la campagne de Russie. En 1814, il rentra en France et devint, en 1815, lieutenant-colonel du Roi à Monaco. Il refusa de prêter serment lors des Cents Jours et émigra à Jersey. Il rentra en France en 1815 et fut nommé, le 11 septembre 1816, maréchal de camp honoraire⁸⁵⁰. Il fut chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis⁸⁵¹.

Signature de Louis-Georges de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.3),
alors qu'il est maréchal de camp en 1818⁸⁵²

⁸⁴⁶ Archives départementales de Loire-Atlantique, cote B-11794, acte d'émancipation de Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.4a 2) du 10 juin 1730.

⁸⁴⁷ Joseph VALYNSELE et Denis GRANDO, *A la découverte de leurs racines*, tome II, 1988, p. 115.

⁸⁴⁸ A. N., fonds MC, cote ET/LXXVI/378.

⁸⁴⁹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 360.

⁸⁵⁰ François GROUVEL, *Synopsis d'une monographie sur Louis, Georges de LA MONNERAYE* (le courrier accompagnant ce synopsis a été égaré), A. F.

⁸⁵¹ Acte de mariage d'Emile-Ange (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) et de Laure-Julie (1.1.2.2.1 2a.4.5.1) de LA MONNERAYE, du 12 novembre 1818, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé Tigier, M. 1815-1818, 2 Mi 214.

⁸⁵² Acte de mariage d'Emile-Ange (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) et de Laure-Julie (1.1.2.2.1 2a.4.5.1) de LA MONNERAYE, du 12 novembre 1818, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé Tigier, M. 1815-1818, 2 Mi 214.

Anne-Scholastique-Angélique (1.1.2.1.1.3a.5.1), née et baptisée à Saint-Étienne de Rennes, le 20 octobre 1749. Elle épousa, le 22 février 1772 (ou en janvier 1773), Yves-François-Antoine LE MINTIER de SAINT-ANDRE, seigneur de Saint-André, écuyer, fils de Auguste-André LE MINTIER de SAINT-ANDRE et de Hyvonne-Jacqueline LE MINTIER. Ils eurent un fils, Auguste LE MINTIER de SAINT-ANDRE. Celui-ci se maria avec Julie de la VILLEBRUNE avant d'épouser Cécile-Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.2), avec qui il eut quatre enfants.

Génération 8

Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2), écuyer, seigneur du Fresne, de Mesnard, du Breil et de la Tulais, est né à Rennes le 1^{er} mars 1751 et baptisé le même jour à Saint-Étienne. Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, il décéda, à Rennes, le 22 juin 1813, des suites d'une fièvre⁸⁵³. Selon Philippe BONNICHON, alors qu'il évoque Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2), il semble que la branche de Mesnard avait des terres à l'île de France (aujourd'hui l'île Maurice) où elle est intéressée aux récoltes de café⁸⁵⁴.

Il fut sous-lieutenant au régiment de Touraine le 1^{er} janvier 1768, sous-aide-major au même régiment en 1772, puis capitaine de grenadiers au régiment d'infanterie de Savoie-Carignan, en 1782. Il émigra à Bath puis fit la campagne de 1792 à l'armée du Centre alors qu'il était commandant en second d'une compagnie de gentilshommes de sa province. Il fut cavalier dans la compagnie de Monsieur de MONTMURAN et devint major au régiment du Dresnay, à sa création en 1794. Il participa au débarquement de Quiberon et devint major, le 16 juillet 1795⁸⁵⁵.

⁸⁵³ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 108.

⁸⁵⁴ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 345.

⁸⁵⁵ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 3 ; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 108.



Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2), 1751-1813, portrait réalisé en octobre 1788 par le Chevalier de Limoëlan⁸⁵⁶

Il épousa **Marie-Charlotte de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.4) (45)**, dite Caroline, alors deux fois plus jeune que lui⁸⁵⁷, en 1788. Le mariage eut lieu en une chapelle à 5 heures du matin, et fut célébré par le curé de Saint-Étienne de Rennes.

Dont : Emile-Ange (1.1.2.1.1.3a.5.2.1), qui suit.

Georges-Pélage (1.1.2.1.1.3a.5.2.3) qui suit et qui donna naissance à la branche de LA MONNERAYE du Pin.

Cécile-Anne (1.1.2.1.1.3a.5.2.2), née le 19 mai 1801 (29 Floréal an 9) et décédée le 1^{er} août 1876, à l'âge de 75 ans. Elle épousa, alors qu'elle vivait à Rennes, le 20 octobre 1830, Augustin-Thadée LE MINTIER (46) de SAINT ANDRE, chevalier de l'Ordre militaire et royal de Saint-Louis, son cousin, veuf de Julie-Louise-Caroline LE SAIGE de la VILLEBRUNE, fils de Yves-François-Antoine LE MINTIER de SAINT ANDRE, seigneur de Saint-André, écuyer, et de Anne-Scholastique-Angélique de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.1), né à Rennes et baptisé à la paroisse de Saint-étienne le 16 août 1775, alors domicilié à Rennes⁸⁵⁸.

Signature de Cécile-Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.2)⁸⁵⁹

Dont : Augustin-Henri (1.1.2.1.1.3a.5.2.2.1) (capitaine de Hussart), qui épousa Berthe de POULPIQUET de HALGOUËT ; Albert-René (1.1.2.1.1.3a.5.2.2.2) (marin), qui épousa Mademoiselle de LANGLE de CARY ; Claire-Marie (1.1.2.1.1.3a.5.2.2.3) (décédée en 1896) et Paul-Louis (1.1.2.1.1.3a.5.2.2.4) (commandant de chasseur tué à Sedan en 1870).

⁸⁵⁶ Photographie et note manuscrite de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), A. F.

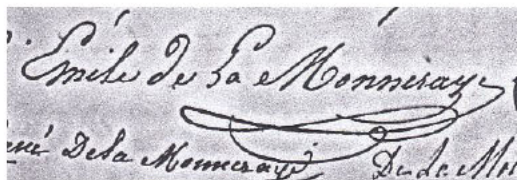
⁸⁵⁷ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 346.

⁸⁵⁸ Acte de mariage de Cécile-Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.2), du 20 octobre 1830, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé Tigier, M. 1827-1830, 2 Mi 217.

⁸⁵⁹ Acte de mariage de Cécile-Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.2), du 20 octobre 1830, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé Tigier, M. 1827-1830, 2 Mi 217.

Génération 9

Emile-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1), est né à Bath, le 24 novembre 1796. Il a été baptisé le même jour à Bath par Jean-Marie de CHÂTEAU GIRON, prêtre émigré du diocèse de Rennes et prier de Saint-Roch. Il avait pour parrain François-Pierre-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3.1) et pour marraine, sa grand-mère maternelle Françoise-Geneviève de CONIAC, Douairière de LA MONNERAYE de Bourgneuf⁸⁶⁰. Il est décédé à la Morinaye, le 23 novembre 1849. Il épousa, à Rennes le 12 novembre 1818, **Laure-Julie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5.1) (59)**, sa cousine germaine.



Signature d'Emile-Ange de LA MONNERAYE
(1.1.2.1.1.3a.5.2.1)⁸⁶¹

Il fut officier aux Chasseurs du Morbihan en 1815 et en 1818⁸⁶², puis, en 1820, lieutenant (sous-lieutenant le 4 juillet 1814 et lieutenant le 13 décembre 1815) au 14^{ème} régiment du Morbihan (collet ou col vert, parement – revers des manches – et retroussis – pans relevés vers le haut et accrochés par un bouton – cramoisiss), sous les ordres du Colonel Arthur de LA BOURDONNAIS⁸⁶³.

Dont Alfred-René (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.1), né le 11 novembre 1819 et mort en 1886, sans alliance. Il habitait à Saint-Servan lors du mariage de sa sœur, Charlotte-Angélique de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.5)⁸⁶⁴.



Signature d'Alfred-René de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.1)⁸⁶⁵

Charlotte-Angélique-Caroline (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.2), née à Rennes le 15 juillet 1821, et décédée le 9 décembre 1875. Elle épousa à Rennes, alors qu'elle vivait à Iffendic, le 28 avril 1840⁸⁶⁶, Éric LE COURT de BERU (67), veuf d'Elisabeth-Augustine de GUERIF de LAUNAY (décédée à Rennes le 16 octobre 1836), né à Paris dans le septième

⁸⁶⁰ John-Anthony WILLIAMS, *Post-reformation catholicism in Bath, Volume II : Registers, 1780-1825*, Catholic Records Society, 1976, p. 78-79.

⁸⁶¹ Acte de mariage d'Emile-Ange (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) et de Laure-Julie (1.1.2.2.1.2a.4.5.1) de LA MONNERAYE, du 12 novembre 1818, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1815-1818, 2 Mi 214.

⁸⁶² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 116.

⁸⁶³ *Annuaire de l'état militaire de la France pour l'année MDCCCXX* (1820), publié sur les documents du Ministère de la guerre, avec autorisation du Roi, Paris, F.-G. LEVRAULT, 1820, p.434-435.

⁸⁶⁴ Acte de mariage de Charlotte-Angélique de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.5), du 28 avril 1840, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1839-1842, 2 Mi 220.

⁸⁶⁵ Acte de mariage de Charlotte-Angélique de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.5), du 28 avril 1840, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1839-1842, 2 Mi 220.

⁸⁶⁶ Acte de mariage de Charlotte-Angélique de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.5), du 28 avril 1840, Archives municipales de Rennes, Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, M. 1839-1842, 2 Mi 220.

arrondissement, le 24 avril 1809, agronome, décédé au Plessis-Bardoul, en Pléchatel (Ille-et-Vilaine, 35), le 15 février 1856 alors qu'il était domicilié à Pipriac (Ille-et-Vilaine, 35). Il était le fils d'Edme-François-Victor LE COURT de BERU et d'Adrienne PERROTIN de BARMONT. Ils eurent cinq enfants : Victor (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.2.1) ; Henri (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.2.2), décédé en Algérie ; Jules (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.2.3) ; Médéric (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.2.4) et Elise (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.2.5).

Anne-Paule-Angélique (ou Anne-Louise-Paule⁸⁶⁷ ou Anna) (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.3), née le 27 septembre 1829 et décédée à la Morinaye, en Iffendic, le 28 janvier 1911. Elle épousa, à Iffendic le 27 septembre 1852, Camille-Louis-Marie FLEURIOT (52) de LANGLE, son cousin germain, contre-amiral ou amiral⁸⁶⁸, Commandeur de la Légion d'honneur, décédé à la Morinaye le 3 janvier 1914. Celui-ci prit part à la colonisation de l'Afrique-orientale : il participa à la prise de possession du golfe de Tadjoura en 1860, fut instigateur du traité de Paris (1862), et participa à l'ouverture de débouchés commerciaux vers le Gabon et le Congo. Il fut nommé préfet maritime de Brest⁸⁶⁹. Il était le fils de Charles-Jean-Marie FLEURIOT de LANGLE et de Marie-Jeanne-Mélie FRESNEL de PRADALAN. Ils eurent quatre enfants : Jeanne, née à Iffendic le 22 juin 1853 et décédée à Salbris (Loir-et-Cher, 41), le 16 septembre 1940. Elle épousa Henri de VENDEUVRE ; Laure, qui épousa Gaston MALLARD, lieutenant de vaisseau ; Jean-Charles, né à Iffendic le 29 décembre 1855 et décédé à Rennes le 11 avril 1910. Capitaine de cavalerie, il épousa Hélène de MORVAN, et Olivier, né à Lorient le 17 avril 1860 et décédé à Paris le 5 octobre 1937. Il fut chef de bataillon d'infanterie⁸⁷⁰ coloniale, et épousa Claire DURDILLY. Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.3) était la grand-mère de l'écrivain Jean de LA VARENDE, homme de lettre et membre de l'Académie Goncourt, né à Chamblac (Eure, 27) le 24 mai 1887 et décédé à Paris le 8 juin 1959⁸⁷¹ (sa mère étant Jeanne). Celui-ci se rappelle que *la richesse des LA MONNERAYE, jadis échevins de Rennes, leur avait valu de considérables et flatteuses alliances. Ce qui donne aux FLEURIOT de LANGLE et à la famille LA VARENDE une place de choix dans la ville où règne une rigoureuse séparation des castes : deux noblesses, la vraie et la fausse, - celle qui brigait son admission -, les deux interdites de travail sous peine de déchéance. Une bourgeoisie commerciale. La magistrature et les officiers. Un protocole rigoureux régit les comportements, notamment la règle des rencontres : on ne salue pas une femme seule le matin et à partir de sept heures du soir, à moins qu'elle ne soit votre parente, et proche*⁸⁷².

Hippolyte-Georges-Ange (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.4), né en 1836. Il épousa, en 1875, à Paris, Blanche JAILLET-BEZARD de la VALLEE, alors artiste lyrique. Ils eurent un fils, Robert (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.4.1), né en 1880, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine, 92). Leur fils est décédé le 2 janvier 1899, à l'Hôpital-Civil d'Oran (Algérie), alors qu'il résidait au numéro huit du boulevard du Deuxième-Zouave⁸⁷³.

Anne-Louise (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.4), née à Rennes, le 27 septembre 1829.

⁸⁶⁷ Bulletin *Le Parchemin*, Janv.-févr. 1980, n° 205, p. 7.

⁸⁶⁸ Anne BRASSIE, *La Varende, pour Dieu et le Roi*, Perrin, 1993.

⁸⁶⁹ <http://montfort-archeo-ecomusee.e-monsite.com/rubrique,sortie-du-8-avril,354830.html>, le 12 juin 2009.

⁸⁷⁰ Joseph VALYNSEELE et Denis GRANDO, *A la découverte de leurs racines*, tome II, 1988, p. 114.

⁸⁷¹ Joseph VALYNSEELE et Denis GRANDO, *A la découverte de leurs racines*, tome II, 1988, p. 113.

⁸⁷² Anne BRASSIE, *La Varende, pour Dieu et le Roi*, Perrin, 1993.

⁸⁷³ Acte de décès de Robert de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.4.1), du 3 janvier 1899, <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/pix2web.php?territoire=ALGERIE&acte=603629>, le 28 août 2009.

IV – BRANCHE DE LA MONNERAYE DE LA MORINAYE

La branche de LA MONNERAYE DE LA MORINAYE a pour origine l'alliance d'Angélique-Emmanuelle de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.9a) avec Gabriel d'ANDIGNE, chevalier, seigneur de la Morinaye.

Génération 7

François-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3), chevalier, seigneur du Breil, de la Morinaye (en Iffendic), né à Rennes, le 24 janvier 1700 et baptisé le 25 janvier. Il est décédé subitement, le 29 décembre 1756, à l'auberge de la Tour d'argent, d'une fluxion de poitrine, et fut inhumé aux Cordeliers de Rennes, le 31 décembre 1756.

Il épousa, en Saint-Étienne de Rennes, le 9 juillet 1731 (contrat du 20 ou 21 juin 1731), **Agathe de KERRET (40)**. Elle était la veuve de Jean-Baptiste-François le VICOMTE, chevalier et seigneur de Bonamour et la fille de Yves-Joseph de KERRET, seigneur de la Villermault et de Jeanne-Renée le CHAPONNIER du BOIS de la SALLE.

Dont : Jean-François (1.1.2.1.1.3a.3.2), né à Iffendic et décédé à Saint-Uniac, le 6 mars 1738, à l'âge de 3 semaines.

Paul (1.1.2.1.1.3a.3.3), décédé à Saint-Uniac le 29 septembre 1742, à l'âge de 2 mois.

François-Pierre-Ange (1.1.2.1.1.3a.3.1), chevalier, seigneur de la Morinaye, du Pin, du Bois-Piquart, de la Ville-Olivier, né à Iffendic, à la Morinaye, le 6 mars 1736⁸⁷⁴ et baptisé le même jour. Il est décédé à la Morinaye en septembre 1814. La branche de LA MONNERAYE de la Morinaye s'éteint alors. Il fut inhumé à Iffendic. Il épousa Marie-Louise de GOUZILLON de KERMANO, fille de messire Charles-Yves de GOUZILLON, chevalier, seigneur de KERMANO et de Kermorvan et de dame Marie-Perrine de LA JAILLE (sans postérité). Il était garde marine à Brest le 25 septembre 1749, apprenti brigadier des gardes de la marine à Brest le 23 mai 1754 et, enfin, enseigne de vaisseau le 11 octobre 1755. Il se retira, le 15 janvier 1762, avec 400 livres. Il embarqua sur l'Hercule en 1750, le Léopard en 1751, l'Héroïne en 1753, l'Algonkin (il s'agit vraisemblablement de l'Algonquin, vaisseau de soixante-douze canons, mis en chantier en octobre 1750 et lancé en juin 1753⁸⁷⁵), l'Aigle en 1756, l'Amphion en 1757, le Soleil-Royal en 1759 et la Charlotte en 1760⁸⁷⁶. Il est vraisemblable qu'il ait pris part, si l'on considère qu'il était à bord du Soleil-Royal en 1759 (bateau de l'Amiral de CONFLANS), à la bataille des îles Cardinaux (développée ultérieurement), au large de Quiberon, durant la guerre de Sept ans, où la flotte française s'est sabordée et le Soleil-Royal brûlé.

Félicité (1.1.2.1.1.3a.3.4), née à la Morinaye, le 13 février 1739. Elle épousa, en mai 1755, Louis-René AUFFRAY, comte de Guélambert. En 1785, Louis CORROISSE, simple clerc, fut

⁸⁷⁴ Jeanne BAUDRY, *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, A propos d'une correspondance inédite (1782-1790)*, Honoré Champion, Paris, tome I, p. 310 ; *fichier des officiers de l'Ancien Régime*, consultable en salle de lecture sous forme photocopiée, A. N. Il serait toutefois né en 1735 selon Philippe BONNICHON. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 346.

⁸⁷⁵ http://www.cmhg.gc.ca/cmh/fr/page_160.asp, le 20 novembre 2008.

⁸⁷⁶ *Fichier des officiers de l'Ancien Régime*, consultable en salle de lecture sous forme photocopiée, A. N.

pourvu de la chapelle de Saint-Guillaume de Ménard, à Chavagne, sur la présentation de Félicité (1.1.2.1.1.3a.3.4)⁸⁷⁷. Elle décéda sans postérité⁸⁷⁸.

Mathilde-Catherine-Agathe (1.1.2.1.1.3a.3.5), qui a reçu, à Iffendic, l'ondolement, le 29 septembre 1731.

Hyppolite (1.1.2.1.1.3a.3.6), baptisé, à Iffendic, le 31 juillet 1742.

Armande-Adèle (1.1.2.1.1.3a.3.7), inhumée à l'âge de 2 ans en l'église d'Iffendic, le 16 avril 1742 (il semble probable qu'il s'agisse d'une fille de François-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3) bien que rien ne soit précisé sur les registres d'Iffendic).

⁸⁷⁷ Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome IV, 1880, p. 420.

⁸⁷⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 346.

V – BRANCHE DE LA MONNERAYE DU PIN

Génération 9

Georges-Pélagie de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.3), à l'origine de la branche du Pin de la famille LA MONNERAYE, portait le titre le vicomte. Il est né en 1807 et décédé le 19 janvier 1883, à Iffendic. Il épousa, le 19 janvier 1838, **Mélie-Marie-Louise FLEURIOT de LANGLE (66)**, sa cousine issue de germain, née le 11 septembre 1810 et décédée, au Château-du-Pin, en Iffendic, le 19 janvier 1883. Elle était la fille de Charles-Jean-Marie FLEURIOT de LANGLE et de Marie-Jeanne-Mélie FRESNEL de PRADALAN (arrière-petite-fille de Marie-Jeanne de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.1) et de Jean-Sébastien FLEURIOT de LANGLE (71).

Dont : Cécile-Marie-Charlotte (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.1), née au Pin, à Iffendic, le 14 mars 1840 et décédée à Crozon (Finistère, 29), le 24 mars 1874. Elle épousa, le 18 février 1870, Henri-Jacques-François LE FORESTIER de KILLIEN (69), fils de Joseph LE FORESTIER de KILLIEN (69) et de Eléonore de QUELEN-KEROHANT, avec qui elle eût une fille, Marie, qui épousa Yves de MAUDUIT. Elle fut remariée en 1875 à Louis de la BOUGALIERE.

Mélie-Anne-Marie (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.2), née à Iffendic en 1844 et décédée à Iffendic le 30 mars 1925. Elle fut religieuse du Sacré-Cœur à Nantes.

Gaston-Émile-Marie (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.3), né en 1842 et décédé à Rennes le 23 juin 1889⁸⁷⁹. Il fut prêtre eudiste au collège Saint-Sauveur de Redon.

Alphonse-Augustin-Marie (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.5), qui suit.

Camille (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.4), née en 1848 à Iffendic. Elle fut également religieuse du Sacré-Cœur à Nantes. À la veille de la séparation des Eglises et de l'État (loi du 9 décembre 1905), elle se réfugia en Angleterre, *lorsque le gouvernement de la République instrument des juifs et de la Franc-Maçonnerie expropria les Communautés Religieuses en France et les chassa de France*⁸⁸⁰.

Génération 10

Alphonse-Augustin-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.5) est né au Pin, en Iffendic, le 11 juillet 1846, et portait le titre de vicomte. Son oncle Émile-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) a signé, comme témoin, le registre des naissances de la commune d'Iffendic pour l'année 1846 (il avait alors 49 ans et était propriétaire de la Morinais⁸⁸¹).

⁸⁷⁹ Faire-part de décès de Gaston-Émile-Marie (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.3), décédé le 23 juin 1889, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁸⁸⁰ Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 10. Le mouvement anticlérical était alors très important. La loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901 lèse considérablement les congrégations dont la richesse et la place dans l'enseignement inquiétaient les républicains. Avec les lois anticléricales et la rupture des relations diplomatiques avec la papauté, de nombreux ordres religieux sont dissouts et de nombreux congréganistes quittent la France. http://fr.encyarta.msn.com/encyclopedia_741538818/anticl%C3%A9ricalisme.html, le 10 août 2009 ; Patrick CABANEL et Jean-Dominique DURAND, *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Le Cerf, 2005, p. 386-387.

⁸⁸¹ Extrait du registre des naissances de la commune d'Iffendic pour l'année 1846, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de cinq pièces, matricule 42 173, A. N. cote LH/1460/45.

Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 12 juillet 1890 alors qu'il était major du 2^{ème} régiment de chasseurs d'Afrique. Sa description physique était la suivante : cheveux (illisible dans son dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur), sourcils châtons, yeux gris, front découvert, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, taille 1 mètre 71 centimètres.

Signature d'Alphonse-Auguste-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.5)⁸⁸²

Il fut inscrit comme élève à l'Ecole Impériale Spéciale Militaire le 15 octobre 1866 et devint brigadier le 6 août 1867. Il sortit 87^{ème} sur 227 élèves. Il entra, le 1^{er} octobre 1868, dans le 3^{ème} régiment de chasseurs comme sous-lieutenant et devint lieutenant le 15 mars 1873. Il fut alors détaché à l'école de cavalerie du 14 octobre 1875 au 5 octobre 1876, comme lieutenant d'instruction, d'où il sortit 22^{ème} sur 34 élèves. Il poursuivit sa carrière au 7^{ème} régiment de chasseurs, où il rentra le 28 août 1877 avec le grade de capitaine. Il fut capitaine instructeur (20 janvier 1879) puis capitaine commandant (8 octobre 1881) avant d'être major au 2^{ème} régiment de chasseurs d'Afrique (30 octobre 1888). Il participa à la campagne contre l'Allemagne du 15 juillet 1870 au 8 avril 1871 et fut captif du 29 octobre 1870 au 8 avril 1871. Il fut en service en Afrique à compter du 24 novembre 1888⁸⁸³ et fut médaillé de 1870⁸⁸⁴.

Il est décédé au château de Puyz, à Saint-Martin de Connée (Mayenne, 53), le 6 mars 1927. Il épousa à Martigné (Mayenne, 53), le 6 avril 1875, **Renée-Octavie de JOURDAN (68)**, décédée au Pin le 6 juin 1913 à l'âge de 59 ans⁸⁸⁵. Elle était la fille d'Élie de JOURDAN, colonel au 2^{ème} Chasseurs d'Afrique enterré dans la crypte de l'église de Paveladi à Pera (Constantinople) et de Olympe BOUCHARD de la POTHERIE.

Dont : Antoinette-Marie-Lémitte-Rennée (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.5.2), qui porta le titre de vicomtesse. Elle est née à Saumur en 1875 et épousa, à Iffendic, le 29 septembre 1896, Joseph-Marie de CYRESME, fils de Lionel de CYRESME, et de Marie JARRET de LA MAIRIE. Ils avaient, en 1927, trois enfants : Lionel, décédé à Laval, marié (dont Noëlle) ; Georges ; Gabriel, décédé en Allemagne, marié à Margueritte LE MINTIER de la MOTTE-BASSE).
Marie (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.5.1), née à Saint-Germain-en-Laye, le 4 mars 1879, et décédée à Angers, le 1^{er} mai 1963. Elle vivait au Château du Pin et épousa, à Iffendic, le 30 août 1899, Jacques-Marie-Joseph BRUNET de la CHARIE, né à Meigné-le-Vicomte (Maine-et-Loire, 49), le 12 juin 1873, décédé à Iffendic le 6 décembre 1917, fils de Henri-Pierre BRUNET de la CHARIE et de Renée LE TESSIER de la POMMERIE. Ils eurent une fille, Renée qui a épousé, le 4 janvier 1923, à Saint-Sauveur de Rennes, le vicomte Gonzague du PELOUX de PRARON (famille originaire du Pas-de-Calais, 62). Ils habitèrent, avec leurs quatre enfants (en 1927), Christian, Guy, Jacques et Marie-Antoinette, au Boulay, près de Baugé (Maine-et-Loire, 49).

⁸⁸² Signature d'Alphonse-Auguste-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.5) adossée au récépissé de décoration du 6 août 1890, retourné au Grand-Chancelier, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de cinq pièces, matricule 42 173, A. N. cote LH/1460/45.

⁸⁸³ États de services du 24 juillet 1890, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de cinq pièces, matricule 42 173, A. N. cote LH/1460/45.

⁸⁸⁴ Faire-part de décès d'Alphonse-Auguste-Marie vicomte de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.5), décédé le 6 mars 1927 à l'âge de 80 ans, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

⁸⁸⁵ Faire-Part de décès de Renée-Octavie de LA MONNERAYE, née de JOURDAN, décédée le 6 juin 1913, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

VI – BRANCHE DE LA MONNERAYE DU ROCHER, DE LA MESLEE

Génération 4

René MONNERAYE (1.2.1.2), seigneur de la Meslée, fut substitué du procureur général du Parlement de Bretagne, avocat au Parlement de Bretagne, et syndic de Rennes en 1661⁸⁸⁶. Il a été anobli par lettres de janvier 1663, enregistrées le 2 mai 1663 au Parlement de Bretagne et le 23 juillet 1671 à la Chambre des comptes de Bretagne, en conséquence d'un arrêt du Conseil du 19 juillet 1669. Il est maintenu dans sa noblesse le 3 avril 1669⁸⁸⁷.

Il épousa, à Rennes (Saint-Pierre en Saint-Georges), le 24 juillet 1663, **Catherine de KERGOZOU (ou KERGOZON) (14)**, dame de la Meslée et de la Pinelais, veuve de François RABEAU (31).

Dont : Françoise-Angélique (1.2.1.2.1), née à Rennes et baptisée en Saint-Pierre en Saint-Georges, le 17 mai 1664. Elle avait pour marraine Françoise PATIER, dame de la Guérande et pour parrain Guillaume de BEGOZOU, seigneur de Querralio, avocat au Parlement de Bretagne⁸⁸⁸. Elle est décédée à la Granville (propriété son mari) à Bringolo (Côtes-d'Armor, 22), le 17 avril 1738, et fut inhumée le 19 en l'église de Bringal. Elle épousa en la chapelle épiscopale de Rennes, le 5 juin 1689 (contrat du 19 mai 1689), Guillaume-Dinan du BREIL (27), chevalier, comte de Rays et du Plessis-Balisson, baron de Boisjean, seigneur d'Estuer, de Beaumanoir, de La Mallerie, de La Villebonnette, de La Guéras, de La Granville, du Chef du Bois et autres lieux. Il avait épousé en première noce, Sylvi du QUENGO⁸⁸⁹. Fils de Jean du BREIL de RAYS et de Jeanne de PONTUAL, il est né à Estuer en Bréhan-Loudéac le 16 février 1655 et est décédé à La Granville en Bringolo, le 20 octobre 1720. Il fut capitaine de Dragons au Régiment de Bretagne en janvier 1689, capitaine-général des gardes-côtes d'une partie de l'évêché de Saint Malo, lieutenant des maréchaux de France. De son premier mariage, Guillaume-Dinan du BREIL (27) eut trois fils : Jean-Baptiste, né le 21 avril 1690 ; François-Dinan, né en 1694 et Charles-Mathurin. Françoise-Angélique (1.2.1.2.1) et Guillaume-Dinan du BREIL (27) ont eu, au moins, un fils⁸⁹⁰.

Des portraits de Françoise-Angélique (1.2.1.2.1) et de Guillaume DINAN du BREIL, dans le goût de Nicolas de LARGILLIERE⁸⁹¹ (peintre français sous Louis XIV et la Régence), étaient

⁸⁸⁶ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554 ; une erreur s'est probablement glissée dans la liste établie par le site Internet FranceGenWeb, (<http://www.francegenweb.org/mairesgenweb/details.php?id=1598&co=Rennes&dept=35>, le 20 novembre 2008), en effet il semble s'agir de René, (1.2.1.2) et non d'Henry, ce dernier est absent de toutes les sources étudiées.

⁸⁸⁷ Jacques CHEVILLAR, *Nobiliaire de Bretagne, Où Catalogue des Nobles de la Province de Bretagne, suivant la dernière reformation, des années 1668-1669-1670-finie le 24^{ème} mars 1671*, Paris, 1720.

⁸⁸⁸ Acte de baptême du 17 mai 1664, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS1, vue n° 464.

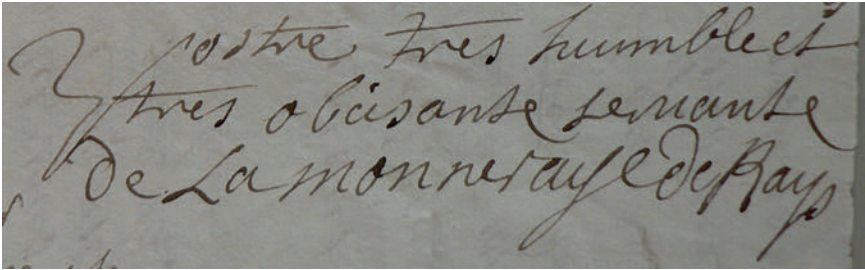
⁸⁸⁹ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome I, 2000, p. 215.

⁸⁹⁰ Lettre de Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1), adressé à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.1.2a.4), du 24 novembre 1725, A. F.

⁸⁹¹ Peintre français sous Louis XIV et la Régence, formé à Anvers, il travailla à Londres, puis s'installa à Paris en 1682. Protégé de LE BRUN, il devint le peintre officiel de la ville de Paris et le grand portraitiste de la bourgeoisie. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/106832/15/Largilli%C3%A8re>, le 26 janvier 2009.

présents, en 1972, au château de la Grand'ville à Bringolo. Il semble que ces tableaux soient restés dans leur descendance, actuellement (en 1972) par adoption⁸⁹².

Françoise-Angélique (1.2.1.2.1) a entretenu une correspondance avec, notamment, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a). Nous apprenons ainsi, dans une lettre du 24 novembre 1725, qu'elle s'était opposée à l'appropriement par celui-ci de la chapelle de Prébeyat qu'il considérait comme dépendant de la terre du Restmeur achetée en 1724⁸⁹³. De même, dans une lettre du 16 juin 1726 écrite depuis Bordeaux, nous apprenons que les chapeaux bordelais étaient, selon elle, de meilleure qualité que les chapeaux rennais, que le vin y était délicieux (elle en acheta) et que l'année 1726 serait probablement une mauvaise année pour lesdits vins de Bordeaux puisqu'il *fait tous les iours plus grelle tonnerre continuelles*⁸⁹⁴. De plus, elle indiqua à son cousin que cette région manquait de seigle et d'orge⁸⁹⁵.



Signature de Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1)⁸⁹⁶

René-Pierre (1.2.1.2.2), sieur de la Méslée, né à Rennes et baptisé en Saint-Pierre en Saint-Georges, le 10 février 1666. Il avait pour parrain René BERTHOU, seigneur de Kerotiou, et pour marraine Perrine CALLO⁸⁹⁷. Il était chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et sous lieutenant aux gardes françaises⁸⁹⁸. Sans descendance connue.

Louis (1.2.1.2.3), né à Rennes et baptisé en l'église Saint-Pierre en Saint-Georges, le 10 juin 1667. Il avait pour parrain Louis COFFIN, agent en Bretagne pour les affaires de feu la Reine mère du Roi et pour marraine Janne de KERGOZOU⁸⁹⁹. Il était appelé le « chevalier de LA MONNERAYE »⁹⁰⁰.

⁸⁹² *Bulletin des sociétés françaises de généalogie d'héraldique et de sigillographie*, 4^{ème} année, n° 1, volume 4, février 1972. Nous n'avons pas eu de réponse à notre demande relative à la localisation actuelle des portraits de Guillaume DINAN du BREIL, comte de Rays et de Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1) (demande du 26 janvier 2009, adressée au Château de la Grand'ville, à Bringolo, A. F.).

⁸⁹³ Lettre de Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1), adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), du 24 novembre 1725, A. F.

⁸⁹⁴ Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1), lettre de Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1), adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), du 16 juin 1726, A. F.

⁸⁹⁵ Lettre de Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1), adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), du 16 juin 1726, A. F.

⁸⁹⁶ Lettre de Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1), adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), du 24 novembre 1725, A. F.

⁸⁹⁷ Acte de baptême du 10 février 1666, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS1, vue n° 470.

⁸⁹⁸ Arbre généalogique réalisé par un inconnu, A. D. I. V., 2 EL 25.

⁸⁹⁹ Acte de baptême du 10 juin 1667, Registres paroissiaux de Rennes, paroisse Saint-Pierre-en-Saint-Georges, Archives municipales de Rennes, GGStPS1, vue n° 474.

⁹⁰⁰ Arbre généalogique réalisé par un inconnu, A. D. I. V., 2 EL 25.

Raoul MONNERAYE (1.2.1.1), sieur du Rocher, était marchand de drap et de soie, puis conseiller du Roi. Il épousa **Françoise POTTIER (15)**, en 1640 (remariée à Jean de LESCOUËT, seigneur de la Guerrande, dont postérité). Il était sieur du Rocher et fut également audencier, notaire et secrétaire en la Chancellerie de Bretagne le 15 avril 1651. Il fut inhumé, à Saint-Sauveur de Rennes, le 16 février 1652.

Dont : Nicolas (1.2.1.1.1), qui suit.

André (1.2.1.1.2), seigneur du Rouvray, décédé en 1692.

Renée-Agnès (1.2.1.1.3) qui épousa Yves FAVIGOT (30), écuyer, seigneur du Bouexie.

Génération 5

Nicolas de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1), écuyer, seigneur du Rocher et de la Tulaye, est né le 3 juillet 1646. Il est décédé en 1695, après avoir épousé :

Jeanne-Françoise CHAUVEL (28), dame du Ronceray, le 31 mars 1680 (elle est décédée en 1695) ;
Claude BADIER (29), à Dol, le 1^{er} février 1695. Claude BADIER est née à Dol le 12 mai 1647, et fut inhumée à Notre-Dame de Dol, le 6 avril 1705. Elle était la veuve de Jean LETOURNEUR, fille de Pierre BADIER, seigneur de Champgodé, et de Jeanne LE POITEVIN.

Dont du premier lit : Jean-François (1.2.1.1.1.1a), qui suit.

André-Hyacinthe (1.2.1.1.1.2a), qui suit.

Pierre-Joseph (1.2.1.1.1.3a), seigneur du Rouvray. Il fut recteur de Cornuz, prêtre du diocèse, demeurant à son manoir de La Tullaye, en Janzé (Ille-et-Vilaine, 35), fut nommé le 8 mars 1746 et devint en 1755 doyen de Châteaugiron⁹⁰¹. Il fut le recteur de Janzé, Saint-Pierre, et pourvu le 21 juillet 1755. Il est décédé en 1763⁹⁰².

Génération 6

Jean-François de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1.1a), seigneur du Rocher, est né le 15 novembre 1680, décédé le 22 octobre 1733. Il fut inhumé à Saint-Martin de Janzé et épousa à Rennes, en 1705 (le contrat date du 14 juillet 1705), **Louise FEUDE (38)**. Il fut maintenu dans sa noblesse le 11 mars 1704⁹⁰³ (ou septembre pour Jérôme FLOURY et Éric LORANT)⁹⁰⁴.

Dont : Léonard-François (1.2.1.1.1.1a.1), seigneur du Rocher, décédé en 1751. Il était le parrain de Léonard-Hyacinthe-Thadée (1.1.2.1.1.3a.5.2).

⁹⁰¹ Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome IV, 1880, p. 478.

⁹⁰² Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome IV, 1880, p. 760.

⁹⁰³ Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, tome II, édition de 1976 (édition originale 1862) ; Alexandre-Prosper GUERIN DE LA GRASSERIE, *Armoiral de Bretagne*, 1^{ère} partie, Rennes, 1845-1848, n° 143 ; A. N., série P, P 3825, p. 130 ; M. BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines d'Europe*, Paris, 1871-1872 ; René KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, tome X, 1985 ; M. de LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, Tome X, M. DCC. LXXV. ; Jacques CHEVILLAR, *Nobiliaire de Bretagne, Où Catalogue des Nobles de la Province de Bretagne, suivant la dernière reformation, des années 1668-1669-1670-finie le 24^{ème} mars 1671*, Paris, 1720.

⁹⁰⁴ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1663 et 1664.

Anne-Hyacinthe (1.2.1.1.1.1a.2)⁹⁰⁵, né en Saint-Sauveur de Rennes, le 25 juillet 1710 et décédé en 1782.

André-Hyacinthe de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1.2a) est né le 19 janvier 1683. Il épousa, en août 1710, **Anne-Françoise FEUDE (39)**. Il fut capitaine au régiment de la Reine.

Dont : Scholastique-Louise (1.2.1.1.1.2a.1), née le 12 janvier 1712 et baptisée à Saint-Sauveur de Rennes le 13 janvier de la même année. Elle épousa, le 10 octobre 1747, Ange-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5) (44), chevalier, seigneur de Mesnard. Elle est décédée à Rennes (place MARAT), le 1^{er} ventôse an II (19 février 1794).

Louise (1.2.1.1.1.2a.2), née et baptisée en Saint-Sauveur de Rennes, le 2 mars 1713. Elle est décédée sans alliance à Rennes, le 9 floréal an VI (28 avril 1798).

Anne (1.2.1.1.1.2a.3), décédée à Rennes en Saint-Étienne, le 28 avril 1749.

⁹⁰⁵ Anne-Hyacinthe (1.2.1.1.1.1a.2) est un homme, en effet il existe un inventaire des meubles après décès du 21 mai 1782 de Messire Anne-Hyacinthe de LA MONNERAYE, seigneur de la Tulais (A. D. I. V., 2 El 22), ainsi qu'un mémoire *Observation pour Madame de LA MONNERAYE de Ménard* (Scolastique-Louise, n° 1.2.1.1.1.2a.1) et pour *Mademoiselle de LA MONNERAYE, sa sœur* (Louise, 1.2.1.1.1.2a.2) relative à leurs droits respectifs dans la succession collatérale d'écuyer André-Hyacinthe de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1.1a.2).

VII – LES ENIGMES

Sont ci-après présentées, sous forme d'inventaire à la Prévert, quelques énigmes qui demeurent non résolues ou partiellement résolues et dont les solutions pourraient sembler pour certains évidentes. Leur diversité illustre celle des recherches entamées depuis plusieurs années sur l'histoire de la famille LA MONNERAYE.

VII.1 – LE PERE MONNERAYE

Un père MONNERAYE est décédé, en 1902, au Nyassa, ancienne colonie portugaise puis anglaise faisant partie aujourd'hui du Mozambique (vicariat apostolique⁹⁰⁶ du Nyassa, composé des missions de Notre-Dame des Anges, à Kaiambi, de Notre-Dame de Bon-Secours, à Kilouboula, de Notre-Dame de Lourdes, à Kilonga dans le Boubisa, de Santa-Marie, dans le Kichinga).

Ces missions avaient pour objectifs, non seulement d'évangéliser par l'instruction religieuse les peuples africains (Ouabemba, Ouangoni, etc.), mais également d'apporter la paix entre les différentes populations ou d'apporter le soin aux malades (notamment de la diphtérie et de la variole) : douze mille deux cent dix malades ont été soignés en 1902 dans le vicariat apostolique du Nyassa⁹⁰⁷.

VII.2 – LE GEOMETRE DE LA MONNERAYE

Un de LA MONNERAYE géomètre réalisa, notamment, le tableau d'assemblage des plans cadastraux parcellaires de 1813 de Saint-Michel-en-Grève⁹⁰⁸.

VII.3 – LES LA MONNERAYE ET LA FAMILLE LE MERCIER

Au regard des éléments suivants, il apparaît que les familles LE MERCIER et LA MONNERAYE furent liées. Toutefois, à ce jour, nous n'avons pu raccrocher ces éléments à la généalogie familiale.

Ainsi, François-René LE MERCIER, sieur de La Monneraye, fut administrateur de l'hôpital général de Château-Gontier. Il était le fils de Maître Julien LE MERCIER du TREMBLAY et de Françoise RAFFRAY et épousa le 12 juillet 1756, Renée PILASTRE de LA MORINIERE, à Ecuillé (Maine-et-Loire, 49). Le registre paroissiale d'écuillé indique : *Mariage de Noble homme François René Le Mercier sieur de La Monneraye, fils de Maître Julien Le Mercier du Tremblay, greffier en chef de l'Election deChâteau-Gontier et notaire royal et de dame Françoise Raffray, avec Renée Pilastre de La Morinière, fille de noble homme Urbain Pilastre de La Brardière, sieur de Soudon et de feu Dame RenéeBouau des Landes*⁹⁰⁹.

⁹⁰⁶ Pays de mission non encore érigé en diocèse administré par un évêque.

⁹⁰⁷ Missions d'Afrique des pères blancs, n° 157, janv.-fév. 1903, bimestriel, Paris, Procure des missions d'Afrique, p. 160.

⁹⁰⁸ Saint-Michel-en-Grève, tableau d'assemblage des plans cadastraux parcellaires de 1813 (A. D. 22), Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, http://archives.cotesdarmor.fr/asp/inventaire/saint-michel/Geoviewer/Data/html/III-04_22_05141_NUCB.html.

⁹⁰⁹ <http://aweng.multimania.com/html/dat226.htm>, le 19 mai 2002.

François-Pierre LE MERCIER de LA MONNERAYE, fils de François-René LE MERCIER de LA MONNERAYE et de Renée PILASTRE de LA MORINIERE, est né le 16 décembre 1764 et est décédé le 8 août 1800. Il possédait de 1810 à 1835, l'Hôtel du Guesclin, rue de l'Hommau à Angers⁹¹⁰.

Mathurin-Urbain LE MERCIER de LA MONNERAYE, fils de François-Pierre LE MERCIER de LA MONNERAYE et d'Angélique THOIN de LA THIBERGERIE, fut le propriétaire du château du Rossay en 1824, puis de Saint-Clément de la Place en 1854 et 1864. Il est né en 1798 et est décédé avant 1896⁹¹¹.

Henriette-Anne-Marie-Ernestine LE MERCIER de LA MONNERAYE est née à Angers, le 12 mars 1889. Elle épousa à Saint-Clément-de-la-Place (Maine-et-Loire, 49), le 17 avril 1922, Jean-Hippolyte-Marie, marquis de CAMBOLAS, né à Toulouse (Haute-Garonne, 31) le 2 juin 1873. Ce dernier meurt, à Angers, le 1^{er} février 1937, et elle à Savennières (Maine-et-Loire, 49), le 27 août 1961.

Dont : François-Géraud-Jean, marquis de CAMBOLAS, qui est né à Savennières, le 25 juin 1925. Il épousa à Avon (Seine-et-Marne, 77), le 20 août 1957, Patricia-Anne-Marie BEGOÛËN-DEMEAU, née à Ismaïlia (Egypte), le 19 avril 1932.

Jean-Hippolyte-Marie, marquis de CAMBOLAS est le fils de Jean-François-Emmanuel-Armand, marquis de CAMBOLAS, né à Montauban (Tarn-et-Garonne, 82), le 6 juin 1828. Il fut lieutenant-colonel d'Artillerie, officier de la Légion d'honneur, capitaine au 17^{ème} d'artillerie (1865), puis lieutenant-colonel au 4^{ème} régiment de l'arme à Tarbes (Hautes-Pyrénées, 65) et colonel d'artillerie. Il participa aux campagnes de Crimée, de France et d'Italie. Il épousa à Angers, le 28 mars 1864, Marie-Sarah de GUER de BOISJOLIN, née à Angers, le 4 septembre 1834, châtelaine de la Petite-Rivière (à Savennières). Il meurt à Toulouse le 4 février 1899 et elle, également à Toulouse, le 5 décembre 1917.⁹¹²

Yvonne de LA MONNERAYE, décédée à Paris le 29 janvier 1958 (les obsèques eurent lieu à Saint-Clément-de-la-Place). Elle épousa Jean COTTEREAU. La marquise de CAMBOLAS est sa sœur.

Madame de l'ISLE du FAY écrit à l'Empereur Napoléon III en 1869 (le tampon du cabinet de l'Empereur indique le 30 mars 1869), pour lui rappeler leur entrevue à Vichy et lui dire sa joie qu'elle aurait, lors d'une exposition de peinture, si celui-ci, pouvait remarquer le portrait qu'à fait d'elle Auguste TOULMOUCHE⁹¹³ (malgré nos recherches, nous n'avons pas pu progresser dans la recherche de ce portrait. Il semble que cette recherche soit rendue délicate par la pratique du peintre de nommer ces tableaux, non pas par le nom du modèle mais par un titre général, comme *Le billet*, peint en 1883, reproduit en annexe⁹¹⁴). Elle lui indique également la perte de sa mère et

⁹¹⁰ <http://aweng.multimania.com/html/dat226.htm>, le 19 mai 2002.

⁹¹¹ <http://aweng.multimania.com/html/dat226.htm>, le 19 mai 2002.

⁹¹² <http://aweng.multimania.com/aweng/chapitre8.htm>, le 7 novembre 2002.

⁹¹³ Auguste TOULMOUCHE, est né le 21 septembre 1829 à Nantes et est décédé le 16 octobre 1890 à Paris. Élève de Charles GLEYRE, TOULMOUCHE exposa au Salon de Paris à partir de 1848, obtenant plusieurs médailles, et à l'Exposition Universelle de 1878. Il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1870. Il est connu pour avoir composé des scènes inspirées de la vie bourgeoise du Second Empire : intérieurs de la vie mondaine, portraits féminins (« parisienne »). Emile ZOLA parla des *délicieuses poupées de TOULMOUCHE*. http://fr.wikipedia.org/wiki/Auguste_Toulmouche, le 23 janvier 2009 ; http://www.galeriearyjan.com/Toulmouche-Auguste_60_159.html, le 26 janvier 2009.

⁹¹⁴ Cyrille SCIAMA, Conservateur responsable des Collections XIX^{ème} siècle, Musée des Beaux-Arts de Nantes, courriel du 23 mars 2009, objet : Toulmouche, A. F. Par ailleurs, le Musée d'Orsay, disposant d'une importante collection de peinture du milieu du XIX^{ème} siècle, n'a également pas trouvé trace d'un portrait de Madame de l'ISLE du FAY, tant dans ses collections que dans sa documentation, comme le Musée du Second Empire sis au Château de Compiègne (Elsa BADIE MODIRI, Service recherche, documentation et bibliothèque du Musée d'Orsay, courriel du 13 mars 2009, objet :

de son mari⁹¹⁵. Au XIX^{ème} siècle, Camille-Urbain LE MERCIER de LA MONNERAYE épousa Antoinette de l'ISLE du FIEF. Elle se remaria, alors qu'elle résidait à Nantes, rue de Gigant, puis 11 rue Murillo à Paris, avec Benjamin-Georges-Julien POYDRAS de LALANDE, qui demeurait à Nantes, rue d'Argentré, puis 11 rue Matignon à Paris (contrat du 21 janvier 1874, passé devant maître VIAUD-GRAND-MARAIS à Nantes)⁹¹⁶.

Yvan-Louis LE MERCIER de LA MONNERAYE, fils d'Ange LE MERCIER de LA MONNERAYE et d'Ernestine-Marie-Valentine de LA FONTAINE de FONTENAY, est né le 2 août 1854, à Angers et est décédé le 15 janvier 1938, à Angers. Il fut enterré à Saint-Clément de la Place. Il fut commandant de réserve et engagé volontaire à Belfort (Territoire de Belfort, 90). Il fit ses études secondaires au collège des Jésuites Saint-François à Vannes, avant de préparer une licence de droit à l'Université catholique d'Angers. En 1883 et en 1922, il était propriétaire demeurant au Rossay, commune de Saint-Clément de la Place⁹¹⁷. Il aurait épousé Anna PRESVOT en décembre 1882.

Stanilas-Urbain LEMERCIER de LA MONNERAYE a épousé Renée-Marguerite FOUIN⁹¹⁸.

VII.4 – SUPERIEURE DES CARMELITES DE GUINGAMP

La sœur Anne-Margueritte de l'incarnation, supérieure des Carmélites de Guingamp, écrivit une lettre le 19 mars 1751 pour demander à un propriétaire, à qui les sœurs avaient acheté des terres, de baisser le prix de vente et de leur accorder un délai supplémentaire de paiement.

La société Saint-Hélión (spécialisée dans la vente et la collection de pièces et documents historiques) adressa en 1947 cette lettre à Jean-Marie-Joseph-Yves de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), en indiquant qu'il s'agissait d'une *longue et intér. lettre autogr. signée de la R. M. de La Monneraye, supérieure des Carmélites de Guingamp, 1751*⁹¹⁹. Pourtant, cette personne est absente de la généalogie présentée et rien ne permet de raccrocher cette demande à la famille sinon la localisation des terres, à Pommerit-le-Vicomte.

VII.5 – THERESE-FRANÇOISE-MARIE DE LA MONNERAYE

Thérèse-Françoise-Marie de LA MONNERAYE, épousa, à Angers, le 26 juin 1878, René CHARLERY de la MASSALIERE, alors lieutenant au 4ème Régiment de Cuirassiers⁹²⁰. Il fut chevalier de la Légion d'honneur. Elle est décédée le 19 juillet 1908, à Angers, 36 rue de Brissac, dans sa 55^{ème}

RE Auguste Toulmouche – Portrait de Mme de l'Isle du Fay ; Caty PELLET, Service de la documentation du Château de Compiègne, courriel du 24 février 2009, objet : (pas de sujet), A. F.).

⁹¹⁵ Lettre adressée à Napoléon III, de Madame de LA MONNERAYE, née de l'ISLE du FAY, non datée, le cachet du cabinet de l'Empereur indique la date du 30 mars vraisemblablement 1869, A. F.

⁹¹⁶ Marcel LAUNAY, Claude KAHN, Jean LANDAIS, Jacques JAVAYON et Marcel RUMIN, *La noblesse nantaise au XIX^{ème} siècle*, Ouest éditions, Université permanentes de Nantes, 2001, p. 27.

⁹¹⁷ <http://aweng.multimania.com/html/dat226.htm>, le 19 mai 2002.

⁹¹⁸ <http://www.odile-halbert.com/Paroisse/Loiree.htm>, le 20 juin 2005.

⁹¹⁹ Lettre de Sœur Anne-Margueritte de l'incarnation, supérieure des Carmélites de Guingamp, du 19 mars 1751, A. F.

⁹²⁰ Faire-part de mariage de Thérèse-Françoise-Marie de LA MONNERAYE, Angers, le 26 juin 1878, http://cgi.ebay.fr/Therese-De-Monneraye-Angers-Maine-Loire-1878-/200394970449?cmd=ViewItem&pt=FR_JG_Collections_Lettres&hash=item2ea8789551, le 27 juillet 2010.

année. L'enterrement eut lieu le 22 juillet 1908 à 10 heures, en l'église Saint-Laud. Elle fut inhumée à Cornillé le même jour⁹²¹.

VII.6 – LE PRIEUR JEAN DE LA MONNERAYE

Jean de LA MONNERAYE était, en décembre 1726, prieur du prieuré de la Magdeleine de Thieux et prieur de Beaugeraye en Touraine⁹²².

VII.7 – HENRI DE LA MONNERAYE

Lors du décès d'Henri de LA MONNERAYE, en 2005, l'A. F. S. G. T. (l'Association Française Syndrome Gilles de la Tourette), exprima toute son amitié à Claire, Michel, Martin et François. Elle indiquait également qu'Henri avait travaillé à la réalisation de la première campagne de dons et que c'est grâce à lui que le congrès « Syndrome Gilles de la Tourette, progrès médicaux, carences sociales » s'est déroulé au Sénat les 18 et 19 mars 2005.

VII.8 – GABRIELLE DE LA MONNERAYE

Gabrielle de LA MONNERAYE est décédée en 1556. Elle était supérieure au prieuré de Kerléano (situé à proximité d'Auray)⁹²³.

VII.9 – LE(S) RECTEUR(S)

Étienne MONNERAYE, chapelain de Saint-Etienne de Vitré en 1606, devint recteur d'Argentré, en avril 1628 et le demeura jusqu'en 1633. Il devint ensuite chapelain du Plessix et chanoine de Vitré. Il est décédé le 26 février 1654 et fut inhumé à Saint-Martin de Vitré⁹²⁴.

Dom René de MONTLEON, chapelain et chancelier de l'abbaye de Saint-Florent, fut pourvu, par l'évêque, le 7 septembre 1500, recteur de Romazy. Il débouta Dom Jean CERBUN, moine de Saint-Mélaire qui s'était fait pourvoir en cour de Rome. Il semblerait que René de MONTLEON continua de résider à Saint-Florent car l'évêque de Rennes donna pouvoir à Gilles DUCLOS et à Bertrand MONNERAY d'administrer la paroisse durant l'absence du prieur Dom de Montléon⁹²⁵.

⁹²¹ Faire-part de décès de Thérèse-Françoise-Marie de LA MONNERAYE, décédée le 19 juillet 1908, conservé à la Bibliothèque généalogique de France.

⁹²² Archives départementales de la Charente, acte notarié du 12 décembre 1726 dans lequel est mentionné Jean de LA MONNERAYE, cote 2 E 229 ancienne cote E 1605.

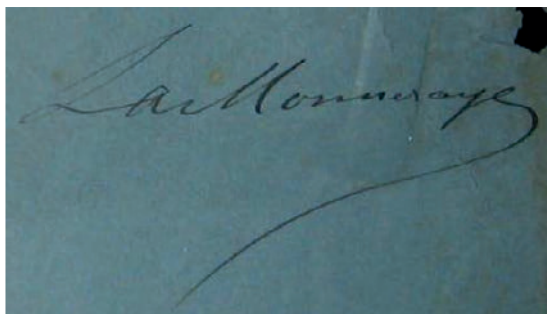
⁹²³ Georges-Jean-Yves de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2), carte postale du 6 mai 1971, adressée à Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), A. F.

⁹²⁴ Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome IV, 1880, p. 47.

⁹²⁵ Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome V, 1880, p. 200.

VII.10 – UNE SIGNATURE DU XIX^{ÈME} SIECLE

Il semblerait que la signature reproduite ci-après provienne de la page de garde d'un ouvrage académique ou archéologique. Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) envisageait que cette signature appartient à Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3)⁹²⁶.



Signature d'un LA MONNERAYE du XIX^{ème} siècle⁹²⁷

VII.11 – LE COMTE DE LA MONNERAYE : SOUSCRIPTEUR DE LA CATHEDRALE SAINT-LOUIS DE CARTHAGE (TUNISIE)

Les armoiries de la famille LA MONNERAYE sont représentées dans la cathédrale Saint-Louis de Carthage. Cette ancienne cathédrale catholique, située à Carthage, est connue aujourd'hui sous le nom d'Acropolium, lieu culturel accueillant rencontres, expositions ou concerts. À l'origine, Hussein II Bey donna au consul général de France l'autorisation d'édifier une chapelle sur le site de l'antique Carthage (ancienne cité punique puis romaine), de déterminer son emplacement. L'emplacement choisi fut la colline de Byrsa.

Saint-Louis (Louis IX) y passa ses derniers jours. En effet, en 1270, lors de la huitième (et dernière) croisade, l'armée, après s'être emparée de Carthage, fut victime vraisemblablement d'une épidémie de dysenterie devant Tunis. Saint-Louis espérait alors convertir le sultan de Tunis au christianisme et le dresser contre le sultan d'Égypte. Saint Louis décéda, sous les remparts de Tunis, le 25 août 1270. Cette défaite marqua la fin des croisades.

Louis-Philippe I^{er} approuva et soutint le projet de la chapelle. L'architecture est d'inspiration gothique et byzantine. La cathédrale, d'inspiration mauresque et byzantine, édifée aux côtés de la chapelle Saint-Louis entre 1884 et 1890, sous le protectorat français, devint primatiale d'Afrique lorsque le titre de primat d'Afrique fut restauré au profit du cardinal LAVIGERIE, titulaire des archidiocèses d'Alger et de Carthage.

Des descendants des nobles croisés compagnons de Saint-Louis participèrent à son financement. Conformément aux vœux du cardinal LAVIGERIE, les deux cent trente-quatre souscripteurs, dont

⁹²⁶ Christian EUGENE, mot adressé à Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), le 10 février 1966 (A. F.).

⁹²⁷ A. F.

le comte de LA MONNERAYE, ont leurs noms et blasons gravés sur le marbre. Ils sont fixés tout autour de la nef et du chœur⁹²⁸.

Désaffectée durant plusieurs années après l'indépendance de la Tunisie, la cathédrale fut reconvertie en 1993 en un lieu de culture.



*La cathédrale Saint-Louis de Carthage ou l'Acropolis*⁹²⁹

VII.12 – LE MEMOIRE EN METEOROLOGIE

Un LA MONNERAYE rédigea un mémoire en météorologie, *Trombe observée aux Comores*. Celui-ci fut présenté, en 1891, dans les *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, par M. FAYE⁹³⁰.

⁹²⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Cath%C3%A9drale_Saint-Louis_de_Carthage, le 20 décembre 2008 ; <http://desrentes-rolland.over-blog.com/article-22608294.html>, le 20 décembre 2008 ; http://www.roi-france.com/personnages_de_l'histoire_de_France/30/Louis_IX_Roi_de_France_Saint_Louis, le 20 décembre 2008.

⁹²⁹ http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/7/77/Carthage%2C_Tunisia.jpg, le 20 décembre 2008.

⁹³⁰ *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, tome CXIII, juillet-décembre 1891, Paris, Gauthier-Villars et fils, p. 534-535.

CHAPITRE 3

LA MONNERAYE, UN NOM NOBLE ET TITRE ?

La noblesse semble être une notion immédiatement associée à la famille LA MONNERAYE. Ce patronyme porte en lui un héritage qui apparaît, aux yeux des membres de cette famille ou non, noble. Une grande confusion semble cependant exister quant à la réalité de la noblesse, à l'usage des particules, ou encore, à celui des titres de noblesse. Sans pour autant présenter le droit nobiliaire, matière riche et complexe, nous pouvons présenter ici quelques traits de l'histoire des LA MONNERAYE au regard dudit droit.

I – DE LA NOBLESSE

Les LA MONNERAYE peuvent-ils se prévaloir de l'adage *Noblesse oblige*⁹³¹ ? À en croire les différents dictionnaires, nobiliaires ou armoriaux, la réponse semble ne faire aucun doute, malgré quelques divergences sur les dates d'anoblissement retenues⁹³². Ainsi, dans son ouvrage, *Noblesse 2001*, Nicolas GUERRE indique que les LA MONNERAYE ont été anoblis par lettres patentes en 1653⁹³³, tandis que Régis VALETTE, dans son célèbre *Catalogue de la noblesse française contemporaine* (édition de 1977), précise que la famille LA MONNERAYE a été anoblie en 1666⁹³⁴. Par ailleurs, Jean MEYER constate que *l'achat, en 1718, d'une sixième charge de secrétaire du Roi qui s'additionnant aux cinq du XVII^{ème} siècle, n'ajoutait rien à la noblesse de la famille, établie depuis longtemps*⁹³⁵. Ainsi, la famille LA MONNERAYE semble bien faire partie du second ordre, celui de ceux qui combattent (ceux qui prient, constituant le premier ordre, et ceux qui travaillent, le troisième).

Avant de développer les mécanismes qui permettent d'accéder à la noblesse, il apparaît qu'il convient de battre en brèche quelques idées reçues. Ainsi, la première « fausse » idée que l'on peut avoir sur la noblesse est celle qui a trait à la particule, tandis que la seconde concerne l'usage des armoiries.

Victor HUGO (cité par Pierre LAMONDIE) considérait que *l'une des idées fausses de la bourgeoisie de la Restauration était de croire à la particule. La particule, on le sait, n'a aucune signification*⁹³⁶. En effet, la particule, qui semble si précieuse et si nécessaire pour démontrer son statut (la demande faite en 1671 par René MONNERAYE (1.1.2.2.1), évoquée dans le chapitre relatif aux origines des LA MONNERAYE, en est un exemple), n'est pas un gage de noblesse, ni même son absence, un gage d'appartenance au tiers état. Ainsi et pour exemple, les familles COPPIER, DUGON, CHASSAIGNE sont nobles et membres de l'Association d'entraide de la noblesse

⁹³¹ Proverbe vraisemblablement tiré de la phrase de BOECE (philosophe latin) : *il n'y a que ceci de bon dans la noblesse, c'est qu'elle impose à ceux qui naissent nobles l'obligation de ne pas dégénérer de la vertu de leurs ancêtres*. Pierre-Marie QUITARD, *Etudes historiques, littéraires et morales sur les proverbes français et le langage proverbial*, Paris, 1860, Techener Librairie, p. 86.

⁹³² Celles-ci s'expliquent généralement par le fait que les auteurs ne se réfèrent pas aux mêmes membres de la famille LA MONNERAYE.

⁹³³ Nicolas Guerre, *Noblesse 2001*, Patrice Dupuis Editeur 2001.

⁹³⁴ Régis Valette, *Catalogue de la noblesse française contemporaine*, Éditions Robert Lafont, Paris, 1977.

⁹³⁵ Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^{ème} siècle*, 2^{ème} édition, 1985, Paris, tome I, p. 246.

⁹³⁶ Pierre LAMONDIE, *Historia*, septembre 1998, n° 621, « Comment devenir noble en 1998 », p. 48.

française (A. N. F.)⁹³⁷, tout comme l'est la famille LA MONNERAYE⁹³⁸. En effet, les propriétaires terriens étaient souvent qualifiés de « sieur de » ou « seigneur de », en raison de leurs possessions, et non nécessairement, en raison de leur appartenance, ou non, à la noblesse. Ainsi, la particule ou préposition (dès lors que l'on considère qu'elle n'a pas de lien avec la qualité noble ou non de la famille) semble résulter le plus souvent d'une considération pratique : distinguer les membres au sein d'une même famille. Les notables (nobles ou bourgeois) accolaient ainsi à leur patronyme l'un des noms de leurs terres afin de se différencier. C'est ainsi que nous avons présenté précédemment plusieurs branches familiales au sein de la famille LA MONNERAYE : de Bourgneuf, de la Meslée, etc.

De même, une idée très répandue est celle selon laquelle les armoiries sont un apanage réservé aux nobles. La jurisprudence considère pourtant que les armoiries sont *des marques de reconnaissance, accessoires du nom de famille auquel elles se rattachent indissolublement, que cette famille soit ou nom d'origine noble*⁹³⁹. Ainsi, loin d'être réservées aux nobles, les armoiries étaient utilisées tant par les nobles que par les artisans ou les bourgeois. Ainsi, Louis XIV institua, par un édit⁹⁴⁰ de novembre 1696, un droit d'enregistrement de 20 livres⁹⁴¹ sur le port des armoiries qui n'était pas conditionné par l'appartenance à une famille noble⁹⁴². L'objet de l'édit était d'enregistrer les armes ou armoiries des personnes en général, des provinces, des bourgs, des compagnies, etc. Ainsi, même les villes pouvaient porter des armes (un brevet d'armoiries de la ville de Quimper (Finistère, 29) est reproduit en annexe). Pierre MONNERAYE (1.1.2.1.2.1), recteur de la paroisse de Saint-Etienne de Rennes fit enregistrer, comme de nombreux membres de la famille, en 1697⁹⁴³, ses armes, les armes de la famille LA MONNERAYE, de la même façon que de nombreux nobles et bourgeois⁹⁴⁴ (voir sur cette question le chapitre relatif aux armes de la famille). Certains nobles, au contraire, par oubli ou pour ne pas payer le droit d'enregistrement,

⁹³⁷ Philippe de MONTJOUVENT, *Retrouver ses ancêtres nobles*, Autrement, 2005, p. 16. L'A. N. F. est une association, créée le 29 octobre 1932, reconnue d'utilité publique par décret du 29 juillet 1967. Elle réunit les personnes justifiant, en vertu de l'article 3 de ses statuts, leur filiation en ligne naturelle et légitime jusqu'à celui de ces auteurs en ligne directe et masculine pour lequel ils produiront un acte officiel récognitif de noblesse régulière française, acquise et transmissible. Un examen des preuves de noblesse est opéré par une commission des preuves.

⁹³⁸ François de LA MONNERAYE (absent de la généalogie présentée), marié à Cécile LE MONIES de SAGAZAN. *Bottin Mondain*, 2006, p. 1005.

⁹³⁹ Cour d'appel de Paris, 20 décembre 1949, aff. FAILLY c/ Sté des Vins de Champagne de la Marquetterie, *Dalloz* 1951.205.

⁹⁴⁰ Acte juridique à caractère général, statuant sur une matière déterminée et émanant du Roi. Gérard CORNU, *Vocabulaire juridique*, 3^{ème} édition, Quadriga-PUF, avril 2002, p. 330 et 331.

⁹⁴¹ Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 100, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

⁹⁴² Cette vaste entreprise à but fiscal a débouché sur la constitution de soixante neuf registres (trente quatre volumes de descriptions et trente cinq volumes de blasons peints), conservés à la Bibliothèque Nationale de France (B. N. F.), recensant environ cent vingt mille armoiries françaises du XVII^{ème} siècle, par généralité. Les armoiries, avant d'être enregistrées à l'Armorial général devaient être recueillies aux bureaux des maîtrises particulières pour être approuvées avant d'être envoyées à l'Armorial général. Le garde de l'Armorial général devait réaliser, expliquer les blasons et peindre les armes, et, enfin, enregistrer les noms et qualités de ceux qui se présentaient à l'enregistrement. Les brevets issus des enregistrements étaient envoyés aux officiers des maîtrises particulières qui les délivraient aux intéressés contre le paiement des droits d'enregistrement. L'enregistrement de ces brevets fut confié à Charles d'HOZIER, qui était avant l'édit de 1696 juge d'armes (officier chargé de dresser des registres pour y insérer le nom et les armes des nobles) et qui, depuis, était garde de l'Armorial général. Adrien VANIER a, par ailleurs, été nommé par le Roi pour le recouvrement des sommes générées par l'enregistrement et eut la charge des frais (peinture, papier, parchemin, expédition des brevets, etc.) inhérents à ce travail. Les brevets, qui valaient lettres d'armoiries (et non lettres de noblesses) étaient expédiés sur un carré de parchemin, avec une formule standard, au haut de laquelle les armoiries étaient peintes et blasonnées (un brevet d'armoiries de la ville de Quimper est reproduit en annexe). Louis PARIS, *Indicateur du Grand armorial général de France*, Paris, 1866, p. VIII à XV.

⁹⁴³ Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome V, 1880, p. 655.

⁹⁴⁴ Charles d'HOZIER, *Armorial général de France*, exemplaires contenant les blasons coloriés, paraphés par Charles d'HOZIER, vol. 8, Bretagne, 1^{ère} partie, folio 822.

ne firent pas enregistrer leurs armes⁹⁴⁵. Toutefois, il apparaît que seuls les nobles, en principe, pouvaient orner leurs écus. Ainsi, *la concession héraldique de Charles VII aux bourgeois de Paris est remarquable, non parce qu'il leur permet de porter des armoiries, mais parce qu'il les autorise à timbrer l'écu*⁹⁴⁶.

Au regard de ce qui précède, nous ne pouvons accorder grand crédit, en tant que preuve de noblesse, aux particules ou armoiries, mais il existe d'autres preuves de l'état nobiliaire. Celles-ci et celles relatives à la noblesse des LA MONNERAYE sont évoquées ultérieurement. En effet, avant de s'attarder sur la question des preuves de la noblesse, nous devons comprendre comment l'on accédait à cet état et, particulièrement, comment et quand les LA MONNERAYE y ont accédé.

I.1 – LES DIFFERENTES ORIGINES DE LA NOBLESSE OU COMMENT DEVENAIT-ON NOBLE ?

Il existait en France, selon *Le traité de la noblesse*, de Gilles-André de LA ROQUE⁹⁴⁷, sept façons principales d'accéder à la noblesse :

- 1- l'anoblissement le plus ancien est celui de la noblesse féodale, celle-ci était affectée à certaines personnes, ou avait la charge de servir les rois et leurs armées pour la défense de l'Etat ;
- 2- la seconde façon d'accéder à la noblesse est l'acolade, propre à la noblesse de chevalerie, qui pouvait se passer de cérémonie et être ainsi donnée à la veille d'une bataille à la discrétion du souverain, elle pouvait également être reçue en vertu des statuts d'un ordre militaire ;
- 3- le troisième type d'anoblissement, dit de privilège ou de mairie, venait récompenser la vertu de ceux qui gouvernent les villes et communautés et qui ont pu s'illustrer en tant que défenseurs des villes ou communautés (noblesse héréditaire, dite « noblesse de cloche » ou municipale (maires, échevins, etc.)) ;
- 4- la quatrième façon d'accéder à la noblesse est celle de l'avoué qui prend son origine de l'ancienne noblesse en reconnaissance des services rendus par son père naturel ;
- 5- la cinquième provient de la charge de secrétaire du Roi, cette noblesse est considérée comme faisant souche dès sa création ;
- 6- la sixième façon d'accéder au second ordre est celle qui procède des charges et emplois (procureurs généraux, trésoriers payeurs, etc.) ;
- 7- la septième, enfin, procède de lettres particulières, d'édits et de déclarations des rois ou des chartes générales.

Il semble possible de regrouper les différents modes d'accès à la noblesse précités. Ainsi *il n'y a que deux espèces de noblesse. La première est lorsque cette qualité vient de la naissance et de l'extraction que l'on tire de plusieurs ancêtres nobles. La seconde s'acquiert par le rescrit du prince, quand pour reconnaître et signaler la vertu et les mérites de ceux qui ont rendus quelque service notable, il les honore et leur postérité, du titre de nobles*⁹⁴⁸. La famille LA MONNERAYE appartient à la seconde espèce : ses membres ont, en effet, bénéficié de lettres du Roi, et ont, également, acheté des charges, essentiellement de secrétaire du Roi.

⁹⁴⁵ Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 100, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

⁹⁴⁶ <http://www.blason-armoiries.org/heraldique/a/armoiries.htm>, le 20 novembre 2008.

⁹⁴⁷ Gilles-André de LA ROQUE, *Le traité de la noblesse*, Mémoires et documents, Paris, 1994.

⁹⁴⁸ Gilles-André de LA ROQUE, *Le traité de la noblesse*, Mémoires et documents, Paris, 1994, p. 109-110.

I.1.1 – DES LETTRES D’ANOBLISSEMENT

Le Roi est, sous l’Ancien Régime, au cœur des institutions. Ses actes ne concernent pas que les plus hauts personnages du royaume. Ainsi, de nombreux actes royaux concernent des hommes ou des femmes appartenant à la « petite » noblesse, à la « petite » bourgeoisie urbaine, parfois même, au milieu des notables ruraux⁹⁴⁹. Les actes royaux peuvent être ordonnés selon trois grandes catégories correspondant aux grandes missions du souverain.

La première mission qui lui incombe est de rendre la justice à travers les juges qui siègent en son nom dans les différentes juridictions ou de manière directe. Le Roi est sollicité pour obtenir justice ; on s’adresse à lui pour avoir des facilités de procédure (lettres de justice) ou pour faire jouer un privilège juridictionnel (lettres de committimus) ; on implore la grâce royale pour se faire remettre tout ou partie d’une peine (lettres de commutation de peine, de pardon, de rémission, etc.).

Le Roi est, par ailleurs, tuteur de la chose publique : il est la source de la loi et assure le gouvernement du royaume. C’est de lui qu’émanent tous les actes d’intérêt général qui touchent au fonctionnement de l’Etat. Il s’agit, notamment, des arrêts en commandement et des arrêts simples, qui sont élaborés au sein des divers conseils. Parmi ces actes, il existe aussi les lettres de provision ou de commission, les brevets par lesquels le Roi pourvoit à des charges et offices civils et militaires ainsi qu’à des bénéfices ecclésiastiques.

Enfin, la Grande chancellerie et les petites chancelleries, dont la Chancellerie de Bretagne, expédient au profit des particuliers une multitude d’actes royaux de caractère gracieux : les lettres de grâce ; mais également les lettres d’anoblissement, de naturalité, de légitimation, etc.⁹⁵⁰.

Les anoblissements par lettres ont commencé sous le règne de Philippe III, dit le Hardy, au XIII^{ème} siècle. Raoul l’ORFÈVRE fut ainsi anobli par lettres signées de Philippe III⁹⁵¹. À l’inverse de la noblesse immémoriale⁹⁵², l’anobli par lettres doit tout au Roi, qui l’a élevé du tiers état au second ordre du royaume. Cet anoblissement est devenu courant, dès le XIV^{ème} siècle, la plupart du temps pour service rendu à la monarchie. Louis XIV fera un commerce de ces lettres en les vendant pour renflouer les caisses de l’Etat et, semble-t-il, *pour humilier la noblesse ancienne qui s’était dressée contre lui durant la Fronde*⁹⁵³. L’anoblissement par lettres est, par ailleurs, le seul mode d’anoblissement utilisé par les deux empires et les deux monarchies du XIX^{ème} siècle.

Les lettres de noblesse, ou d’anoblissement, signées du Roi, par lesquelles celui-ci, de sa grâce spéciale et pour certaines considérations, anoblissait un roturier et toute sa postérité à l’effet de jouir, par l’impétrant⁹⁵⁴ et ses descendants, des droits, privilèges, exemptions et prérogatives des nobles. Les lettres étaient expédiées par un secrétaire et scellées du grand sceau de cire verte⁹⁵⁵.

⁹⁴⁹ Pour exemple, Louis XIV et Colbert signèrent et contresignèrent, le 25 juin 1690, un document : *Don de place a bastir a Versailles pour Jean Paulmier* (A. F.), qui ne semble pas concerner une « haute » personnalité.

⁹⁵⁰ Jean-Pierre BRUNTERC’H, *Actes royaux de l’Ancien Régime intéressant une famille ou un individu*, http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/60_actesroyauxindividuAR.pdf, le 20 novembre 2008.

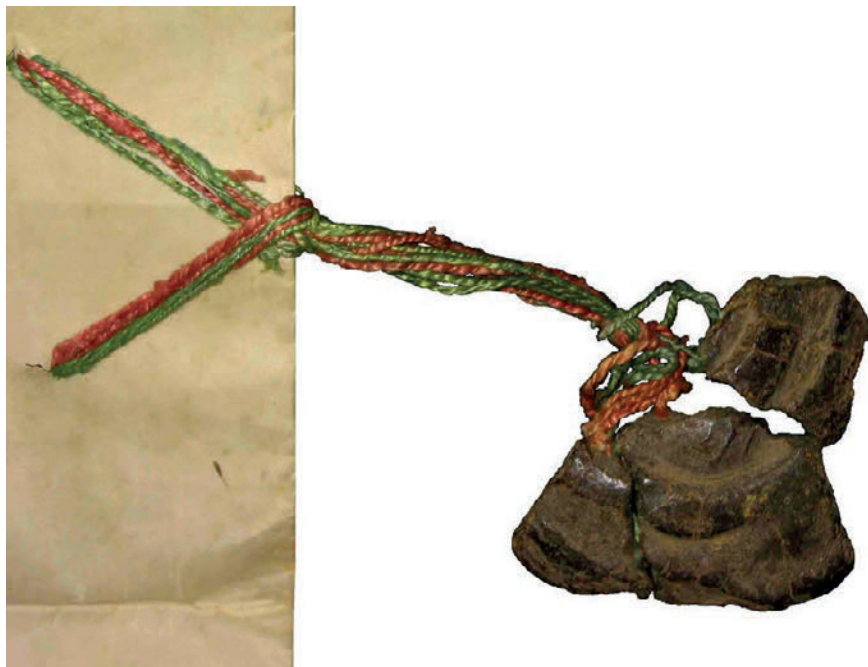
⁹⁵¹ Gilles-André de LA ROQUE, *Le traité de la noblesse*, Mémoires et documents, Paris, 1994, p. 111.

⁹⁵² La noblesse immémoriale est la plus ancienne. Nous ne la présenterons pas ici, avec les divers modes d’anoblissement, puisqu’elle ne doit son état qu’à elle-même, notamment dans ses conquêtes de terres – la noblesse féodale en fait partie.

⁹⁵³ Philippe de MONTJOUVENT, *Retrouver ses ancêtres nobles*, Autrement, 2005, p. 36.

⁹⁵⁴ L’impétrant est une personne qui reçoit un titre d’une autorité.

⁹⁵⁵ La Grande Chancellerie utilisa la cire verte (sur lacs de soie rouge et verte) pour les actes perpétuels, et la cire jaune pour les actes temporaires (sur double queue de parchemin), la correspondance administrative ou les simples



*Grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte,
lettres de noblesse de René MONNERAYE (1.1.2.2.1), du 12 décembre 1660⁹⁵⁶*

Les lettres devaient être enregistrées et vérifiées au parlement (en ce qui concerne les LA MONNERAYE, au Parlement de Bretagne), à la chambre des comptes et à la cour des aides⁹⁵⁷. En effet, l'enregistrement rendait l'état nobiliaire pérenne. Ainsi, un édit du Roi de décembre 1692, révoqua toutes les lettres de réhabilitation de noblesse, non enregistrées aux cours des aides depuis le 1^{er} janvier 1600 et confirma celles dûment enregistrées dans lesdites cours.

Par ailleurs, le commerce des lettres était lucratif et un moyen comme un autre de financer les besoins de l'Etat. Pour exemple, un édit du mois de mars 1696 créa trois cents lettres de noblesse, chacune au prix de 6 000 livres et 2 sous pour livre. Elles sont créées et réservées aux *personnes qui seront choisies parmi celles qui se sont le plus distinguées par leurs mérite, vertus et*

mandements (sur simple queue de parchemin). Les sceaux de cire rouge scellent les lettres closes relevant de la sphère du privé. http://fr.wikipedia.org/wiki/Grand_sceau_de_France, le 20 novembre 2008 ; http://www.an1000.org/forum/587_0-la-sigillographie-l-etude-des-sceaux.html, le 20 novembre 2008.

⁹⁵⁶ Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3 5.5.1).

⁹⁵⁷ Gilles-André de LA ROQUE, *Le traité de la noblesse*, Mémoires et documents, Paris, 1994, p. 109. La Cour des aides, ou plutôt, les cours des aides étaient des tribunaux chargés de juger et décider, en dernier ressort, tous procès civils ou criminels, concernant les impôts, aides (impôt indirect royal sur la consommation et la circulation des denrées, portant essentiellement sur les boissons), gabelles (impôts indirects perçus par le pouvoir royal sur les ventes de sel) et tailles. Les états, ayant accordé au XIV^{ème} siècle une aide de huit deniers pour livre sur toutes les denrées qui seraient vendues, nommèrent des receveurs généraux pour la perception de cet impôt. Les receveurs généraux étaient les seuls à pouvoir interpréter les ordonnances relatives aux impôts. Les cours des aides pouvaient être autonomes (Montpellier (Hérault, 34), Périgueux (Dordogne, 24), notamment) ou être réunies aux parlements ou aux chambres des comptes. Ainsi, la Cour des aides de Rennes était unie au Parlement de Bretagne. Adolphe CHERUEL, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, première partie, Paris, Hachette et Compagnie, 1855, p. 249 ; Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars 2009, n° 29, p. 32-33.

*bonnes qualités. Ainsi, seront préférés ceux qui, par des emplois et des charges qu'ils auront exercés ou qu'ils exercent, se sont rendus recommandables et dignes d'être élevés à ce degré d'honneur et de distinction, même les négociants et les marchands faisant commerce en gros, qu'ils pourront continuer sans déroger à ladite qualité*⁹⁵⁸.

Une fois les lettres achetées, la source de profit ne disparaissait pas pour autant pour la Monarchie. En effet, les lettres d'anoblissement permettaient toutes les fantaisies fiscales. Ainsi, par un édit du mois de janvier 1634, les nobles qui avaient obtenu des lettres d'anoblissement depuis 1614 furent imposés à la taille⁹⁵⁹. Par ailleurs, une déclaration du Roi, du 17 septembre 1657, précise que *depuis l'an 1606, tous ceux qui ont obtenu de Sa Majesté, et de ses prédécesseurs rois, Henri IV et Louis XIII, des lettres d'anoblissement depuis vérifiées en la Chambre des comptes de Paris, ensemble des dons, permissions, légitimations, naturalités, bâtardises et autres lettres patentes en forme de chartes, émanées de son grand sceau, de quelque nature qu'elles puissent être, qui ont été registrées à ladite chambre, seront et demeureront maintenues, en payant, savoir : par chacun impétrant des lettres d'anoblissement, 1500 livres, et les 2 sols pour livre ; et pour les impétrants des autres lettres patentes, les sommes auxquelles chacun impétrant sera pour ce modérément taxé en son conseil. Et à faute de payer par eux lesdites taxes et 2 sous pour livre d'icelles, dans les temps qui leur seront par lui ordonnés, veut qu'ils y soient contraints, ou demeurent déchus, et leurs descendants, dudit titre de noblesse, privilèges, et exemptions, et compris dans les rôles*⁹⁶⁰ des tailles⁹⁶¹.

Ainsi, de nombreux édits du Roi et arrêts du Conseil d'Etat du Roi⁹⁶², instaurent des taxes en rapport avec les lettres de noblesse. Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 31 juillet 1696, indique,

⁹⁵⁸ Arrêt du Conseil du 7 août 1696. Nicolas VITON DE SAINT-ALLAIS, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 1816.

⁹⁵⁹ La taille est un prélèvement effectué par le seigneur, dans le principal but de financer les guerres et l'entretien des fortifications, sur la totalité des paysans, roturiers, dont il assurait la protection. La taille, impôt direct, était, au Moyen Âge, fixée par la coutume et totalement arbitraire. La taille arbitraire était considérée comme une marque de servitude et les communautés de villageois tentèrent, au XII^{ème} siècle, de modifier sa périodicité et son montant par un accord : l'abonnement. La taille abonnée devint alors un prélèvement foncier peu à peu confondu avec le cens (alors redevance fixe due au seigneur par son tenancier pour la maison et les terres). La taille royale est toute différente : à l'origine impôt exceptionnel, levé en cas de dépassement budgétaire, figurant, jusqu'à la Révolution, au chapitre « extraordinaire » des ressources royales, la taille royale devint, du fait de la guerre de Cent Ans, un impôt annuel et permanent dès 1439 (équivalent pécuniaire du service militaire), et resta jusqu'en 1789 la principale contribution directe. Il y avait alors deux tailles : la taille personnelle (dont étaient exonérés les nobles, le clergé, les titulaires d'offices, ou même certaines villes dans leur ensemble) était assise sur la fortune présumée et concernait l'ensemble de la France ; la taille réelle, localisée dans le Midi, était assise sur les biens fonciers. L'administration royale déterminait par avance ses besoins financiers et la taille était, dans les pays d'états, votée et répartie entre les paroisses de la province, par les états provinciaux. A l'inverse, dans les pays d'élection, la taille, était répartie par des fonctionnaires royaux, les intendants et les élus (assesseurs (habitants élus dans le cadre de chaque paroisse) qui établissaient les rôles ; collecteurs qui levaient la taille (les deux fonctions sont confondues dès 1600)), et était, de ce simple fait, plus lourde. http://www.universalis.fr/encyclopedie/T314002/TAILLE_impot.htm, le 20 novembre 2008 ; <http://www.universalis.fr/corpus2-encyclopedie/117/0/T310578/encyclopedie/CENS.htm>, le 20 novembre 2008 ; <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/75536/11/taille>, le 20 novembre 2008 ; Roxanne DELCOURT, *La fiscalité, Votre Généalogie*, février-mars 2007, n° 17, p. 30 ; Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 59, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

⁹⁶⁰ Le rôle est une liste nominative rédigée en vue d'un recensement fiscal, donnant pour chaque personne le montant de l'imposition. Sabine ROELANDT, « Les archives fiscales », *Votre Généalogie*, février-mars, n° 29, p. 47.

⁹⁶¹ Nicolas VITON DE SAINT-ALLAIS, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 1816.

⁹⁶² L'expression « Conseil d'État » (apparue en 1574) ou « Conseil d'État et des finances » désignait le conseil ordinaire, héritier du Conseil primitif dépourvu depuis 1557 des attributions judiciaires devenues l'apanage du Conseil des parties ou Conseil privé. Ses compétences demeurèrent floues et tendirent à se réduire au traitement des affaires administratives et financières courantes, notamment du contentieux financier, avec l'assistance des deux Directions des finances, la Grande et la Petite, qui avaient le statut de commissions ordinaires. Les arrêts de ce conseil étaient dits « arrêts simples en finances ». Présidé par le chancelier et composé essentiellement des conseillers d'État, des intendants des finances et des maîtres des requêtes, le Conseil d'Etat connut un déclin indéniable avec l'éviction, par Jean-Baptiste COLBERT, du chancelier dans les affaires de finances. Il disparut de fait (sans mention dans aucun texte officiel) dans les

par exemple, que ceux qui avaient obtenu des lettres de maintenue, de réhabilitation ou de rétablissement de noblesse, depuis le 1^{er} janvier 1600, ou leurs descendants, seraient tenus de les représenter pour être confirmés moyennant de nouvelles taxes (à défaut les lettres auraient été annulées).

Les nombreuses décisions royales à l'encontre des anoblis par lettres d'anoblissement illustrent l'insécurité juridique, conséquence des besoins financiers de la monarchie, à leur encontre. Les acquéreurs des lettres sont ainsi taxés et/ou confrontés au risque de perdre leur qualité de nobles. C'est peut-être pour palier à cette situation que la pratique de l'achat de charges anoblissantes, particulièrement de secrétaire du Roi, par des anoblis par lettres, s'est développée⁹⁶³. L'anoblissement par lettres apparaît, alors, bien moins considéré de ce qu'en disait Gilles-André de LA ROQUE : *si [la noblesse] qui s'acquiert par lettres est moins estimée, parce qu'elle suppose une roture précédente, néanmoins elle est glorieuse puisqu'elle rend témoignage d'une excellence particulière, et qu'il est plus louable de commencer à donner de l'éclat et du lustre à ses descendants que de les obscurcir en dégénéralant de leur vertu*⁹⁶⁴.

Plusieurs membres de la famille LA MONNERAYE ont été anoblis par lettres. Ainsi, Jean MONNERAYE (1.1.2.1), seigneur du Plessix, avocat au Parlement de Bretagne a été anobli par lettres en septembre 1653. Lesdites lettres ont été enregistrées au Parlement de Bretagne le 11 octobre de la même année (un extrait du registre est reproduit ci-après)⁹⁶⁵. Il a été anobli, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, en raison, de ses longs services en faveur de la royauté et particulièrement lors des mouvements qui ont secoué Rennes alors qu'il en était le syndic entre 1615-1618 et en raison de ses fonctions qu'il a exercées pendant plus de vingt ans à la Chancellerie de Bretagne⁹⁶⁶.

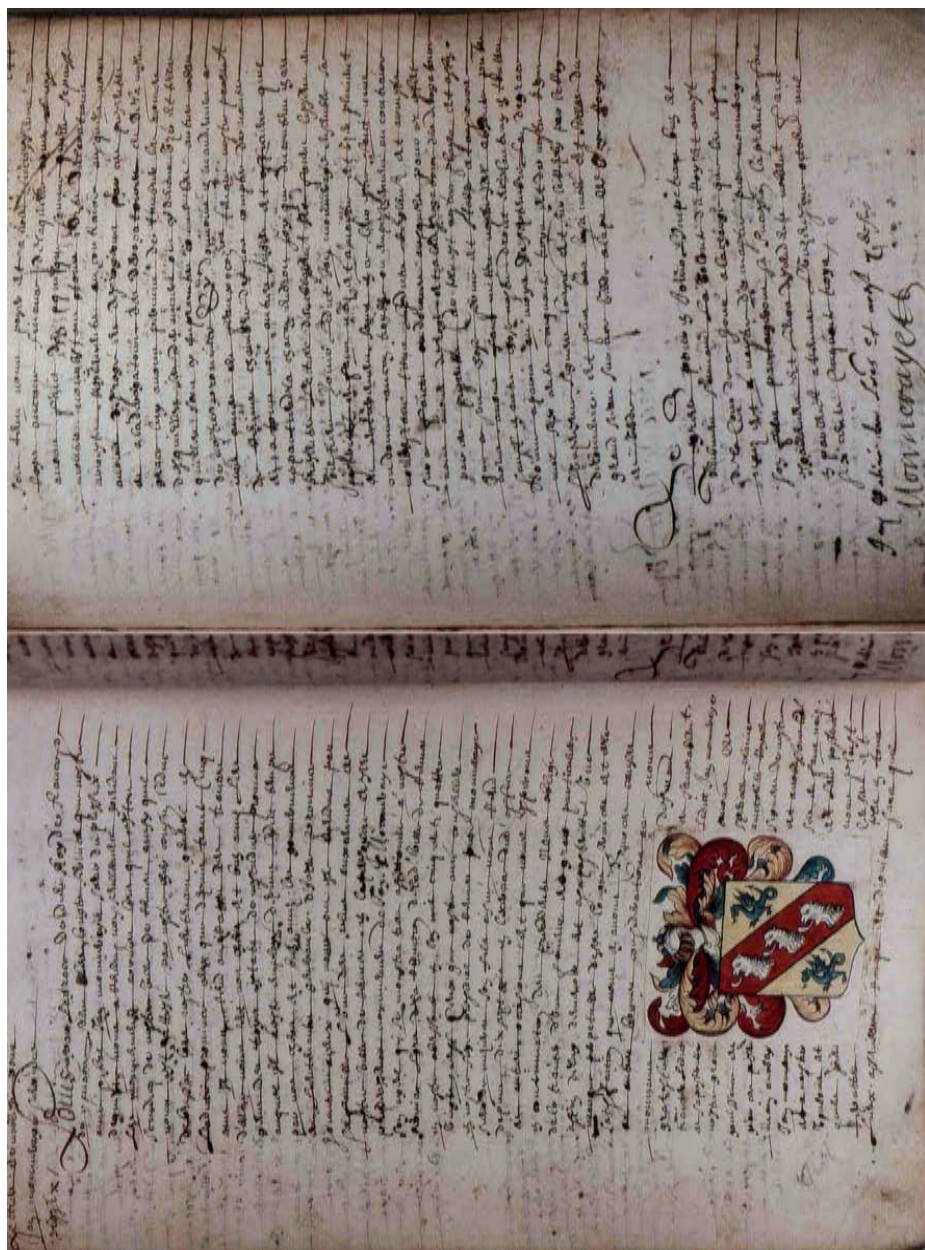
années 1690. A ses côtés était apparu en 1661 un « Conseil royal des finances ». Celui-ci, ainsi que les deux directions, continua de rendre des « arrêts simples en finances », qui pouvaient d'ailleurs en réalité émaner directement du contrôleur général des finances ou des intendants des finances. <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/guideorientation/1-4-1-1-conseilfinances.htm>, le 20 novembre 2008.

⁹⁶³ Les personnes déjà nobles qui achetaient des charges anoblissantes étaient dispensées de payer le marc d'or, taxe frappant la vente de particulier à particulier des charges donnant accès à la noblesse. Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 100, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

⁹⁶⁴ Gilles-André de LA ROQUE, *Le traité de la noblesse*, Mémoires et documents, Paris, 1994, p. 109.

⁹⁶⁵ *Grand armorial de France*, (notice 24.163) ; Henri FROTIER de LA MESSELIÈRE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 79-87 ; A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

⁹⁶⁶ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.



Extrait du registre constatant l'enregistrement des lettres de noblesse pour Jean MONNERAYE (1.1.2.1), données en septembre 1653 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 11 octobre 1653⁹⁶⁷

⁹⁶⁷ A. D. I. V., 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto, registre constatant l'enregistrement des lettres remises à Jean MONNERAYE (1.1.2.1).

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, salut, les longts services que nostre amé et féal Jean Monneraye, sieur du Plessix de Guestry nous a rendus non sellement pendant les mouvements arrivés lorsqu'ils estoit scindicq de nostre ville de Rennes ainsy qu'il nous est attesté par nostre cher cousin le duc de Brissac lors nostre lieutenant général en ladicte province, ceux que depui trante cinq ans ils nous rend au raport des traictés d'entre nous et nos chers et bien amez les gens des troys estats de nostre dicte province auquel il a esté employé depuis le dict temps par nos chers et bien amez les gouverneurs et lieutenants généraulx d'icelle province jointcs à ceux qui nous ont esté rendus par sa famille, l'une des plus anxieuses de nostre ville de Renne la personne de ses prédécesseurs, nnommément de Jean Monneraye, son ayeul, qui se monstra très affectionné à nostre service lors de la réduction de la ville de Rennes en nostre obéissance en l'an mil cinq cent quatre vingts neuf, ceux que nostre amé Conseiller en nostre siège présidial de Rennes Pierre Monneraye, sieur de Mézières, son fils ainsé nous rend depuis dis sept ans en l'exercice du d. office et autre occasions et que nous espérons en continuation des preceddents nous oblige de la traicter d'un faveur et grâce particulière affin de luy demeurer et à sa postérité une marque perpétuelle de ses longts services et de la satisfaction que nous en avons.

Pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous movant, désirant gratiffier et favorablement traicter ledict Jan Monneraye et sa postérité, avons de nostre grace speciale, plaine puissance et auctorité royalle par ces présentes signées de nostre main anobly et anoblissons led. Jean Monneraye, ses enfants naiz et à naistre et leur postérité, voulons et nous plaist qu'ils soit tenu nous payer et à nos successeurs roys aucune finance de laquelle nous luy avons fait don à quelque somme qu'elle se puisse monter nonobstant tous édits, déclarations, arrests, reglements au contraire auxquels nous avons desrogé et desrogeons par ces présentes et à la dérogoaire des dérogoaires et de la mesme grâce luy avons permis de timbrer les armes desquelles ses devanciers ont cy devant uzé et telles qu'elles sont cy empreintes comme les autres nobles de nostre province.

Sy donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers tenant nostre parlement de Renne, chambre de nos Comptes de Nantes et à tous nos autres juges et officiers qu'il appartiendra chacun en droit soy que du contenu en ces présentes lettres d'anoblissements ils facent, laissent et souffrent jouir ledict Jean Monneraye, ensemble sa postérité, enfans naiz et à naistre et uzer plainement et entièrement sans en ce leur estre fait, mis ou donné aucun trouble ou empeschement au contraire nonobstant tous esdicts, reglements et arrests sur ce faits ou donnés ausquels pour cet effect nous avons desrogé et à la dérogoaire des dérogoaires par ces présentes, car tel est nostre plaisir et affin que ce soit chose ferme et stable à tousiours [à jamais] nous avons fait mettre notre scel à cesdictes présentes, sauf en autre chose nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Paris au moys de septembre l'an mil six cents cinquante troys et nostre règne l'unzième.

Signé Louys et sur le reply [l'acte étant replié en sa partie inférieure, les signatures, le sceau se trouvent apposés au verso] par le Roy, de Loménie et plus bas Molé et scellée du grand sceau sur cire verte à laqs de soye rouge et verte.

Registré pour en jouir l'impétrant bien et deubment [dûment] suivant la volonté du Roy et arrest de la Cour de ce jour à la charge que les enfans naiz et à naistre de maistre Pierre Monneraye, son fils, partaigeront sa succession la première fois esgallement et leurs descendant noblement.

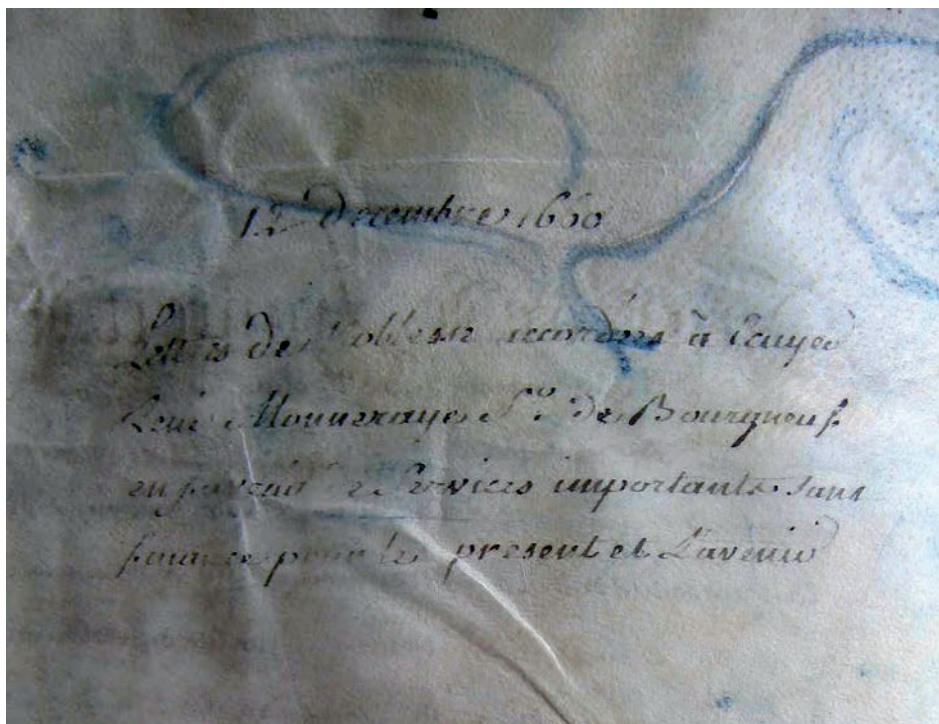
Fait en parlement à Rennes l'unziesme jour d'octobre mil six cent cinquante troys.

J'ay retiré les lettres et arest cy dessus.

[signé] Monneraye [à 71 ans tandis que Louis XIV en a 15]

Transcription (réalisée par un inconnu, à une date indéterminée) des lettres de noblesse de Jean MONNERAYE (1.1.2.1), données en septembre 1653 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 11 octobre 1653

De plus, René MONNERAYE (1.1.2.2.1), secrétaire du Roi, seigneur de Bourgneuf, a été anobli par lettres du 12 décembre 1660 (dont des extraits photographiques sont reproduits ci-après), et non 1666 comme le mentionne certains ouvrages⁹⁶⁸. Les lettres de René MONNERAYE (1.1.2.2.1) ont été enregistrées en 1673 au Parlement de Bretagne (un extrait du registre du Parlement de Bretagne enregistrant lesdites lettres est reproduit en annexe). Lesdites lettres nous apprennent qu'elles ont été accordées à l'écuyer René MONNERAYE seigneur de Bourgneuf en souvenir des services importants sans finance pour le présent et l'avenir⁹⁶⁹. Elles ont notamment été accordées pour son service sous les armes au sein du régiment de Touraine et de ses bonnes appréciations de ses supérieurs⁹⁷⁰.



Verso des lettres de noblesse de René MONNERAYE (1.1.2.2.1),
données le 12 décembre 1660 et enregistrées au Parlement de Bretagne en 1673⁹⁷¹

Enfin, René MONNERAYE (1.2.1.2), seigneur de la Meslée, avocat en la Cour, substitut du procureur général, a été anobli par lettres en janvier 1663 (et non 1661 comme l'indiquent Jérôme FLOURY et Éric LORANT dans leur *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et*

⁹⁶⁸ Henri FROTIER de LA MESSELIÈRE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 79-87 ; *Grand armorial de France*, (notice 24.163) ; lettres du 12 décembre 1660 conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1 3.3 5.5.1).

⁹⁶⁹ A. D. I. V., cote 1 Ba 22 folio 132).

⁹⁷⁰ A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 235 ; lettres du 12 décembre 1660 conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1 3.3 5.5.1).

⁹⁷¹ Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3 3.5 5.1).

du Parlement⁹⁷²). Elles ont été enregistrées au Parlement de Bretagne le 2 mai 1663 (et sont reproduites en annexe)⁹⁷³. Il fut maintenu dans sa noblesse par un arrêt de la Réformation du 3 avril 1669 et paya alors 1 000 livres, M. DES CARTES était alors le rapporteur⁹⁷⁴. Les lettres ont, par la suite, été enregistrées en la Chambre des comptes de Bretagne, le 23 juillet 1671, en conséquence d'un arrêt du Conseil du 19 juin 1669⁹⁷⁵. René MONNERAYE (1.2.1.2) a été anobli en raison des bons, fidèles et agréables services qu'il a pu rendre en qualité de substitut au parquet du procureur général au Parlement de Bretagne ainsi que, notamment, des services qu'il a pu rendre, grâce à ces interventions en faveur de la monarchie, aux assemblées des Etats de Bretagne. Il a été remercié, également, de sa venue à Paris pour témoigner au Roi, Louis XIV, la joie qu'apportait la naissance du Dauphin⁹⁷⁶, ainsi que de son aide pour subvenir aux besoins de près de dix mille pauvres durant six mois⁹⁷⁷.



Armoirie des LA MONNERAYE figurant sur les lettres de noblesse de René MONNERAYE (1.1.2.2.1), données le 12 décembre 1660 et enregistrées au Parlement de Bretagne en 1673⁹⁷⁸

⁹⁷² Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1664.

⁹⁷³ A. D. I. V., cote 1 BA 22 folio 235.

⁹⁷⁴ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1664 ; Jacques CHEVILLAR, *Nobiliaire de Bretagne, Ou Catalogue des Nobles de la Province de Bretagne, suivant la dernière réformation, des années 1668-1669-1670-finie le 24^{ème} mars 1671*, Paris, 1720.

⁹⁷⁵ A. N., série P, P 3825, p. 130.

⁹⁷⁶ Louis, fils aîné de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'AUTRICHE, dit le Grand Dauphin ou Monseigneur est né à Fontainebleau le 1^{er} novembre 1661 et est mort au château de Meudon (Hauts-de-Seine, 92) le 14 avril 1711.

⁹⁷⁷ A. D. I. V., cote 1 BA 22 folio 235.

⁹⁷⁸ Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3 5.5.1).

I.1.2 – DE LA CHARGE DE SECRETAIRE DU ROI

Certaines fonctions exercées au service de la royauté (l'officier, titulaire d'une charge, exerce une activité au nom et au service du Roi) anoblissaient sous le respect de certaines conditions leurs détenteurs⁹⁷⁹. Le monde des charges et des offices⁹⁸⁰ est vaste et diversifié : la société des nobles par charge n'est pas homogène. Aussi dans les développements suivants, nous nous intéresserons essentiellement aux charges ayant trait à la famille LA MONNERAYE, soit principalement aux charges dites de chancellerie (conseillers, secrétaires et notaires du Roi notamment).

Le mode d'anoblissement par charge est fondé sur la vénalité des offices. Le commerce des charges a commencé très tôt et celui-ci s'officialise sous le règne de Louis XII. Les rois trouvent un grand intérêt dans ce commerce : au-delà du fait qu'il lui permet d'asseoir son autorité sur les membres influant du royaume (en permettant à ces derniers d'acquérir la noblesse et de limiter par un anoblissement collectif la danger pour l'Etat que représentaient les nobles issus de la noblesse féodale en élargissant le second ordre⁹⁸¹), il permet de financer, de manière simple et rapide, les dépenses étatiques et particulièrement les dépenses exceptionnelles (guerres, crises intérieures, etc.)⁹⁸². La monarchie crée ainsi de nombreuses charges dans des activités et domaines très variés (vendeurs de bétail à Paris, mesureurs de blé, etc.), et multiplient les modalités d'octroi et d'exercice des charges créées pour maximiser les rentrées d'argent (création notamment de la taxe « la Paulette », par Charles PAULET, en 1604 qui rend les charges héréditaires). L'apogée de ce commerce et de la multiplication des offices, sous le règne de Louis XIV, fera dire au contrôleur général Louis PHELYPEAUX, comte de PONTCHARTRAIN, en 1712, *toutes les fois que votre Majesté crée un office, Dieu crée un sot pour l'acheter*. Les officiers réagiront à cette inflation du nombre d'offices en s'opposant à la création de nouveaux offices craignant que les offices existants se dévalorisent. Parallèlement, les fonctions importantes seront confiées à des commissaires, mieux contrôlés par le Roi puisque nommés par lettres patentes de celui-ci, détaillant ses prérogatives, et dont la fonction ne peut être transmise à ses héritiers, contrairement aux offices.

Les familles ayant accès aux charges représentent la frange socio-économiquement dominante de la population française sous l'Ancien Régime. En effet, les bourgeois, dès le XVI^{ème} siècle ont pu acheter des terres, véritable richesse de l'époque (source de revenus et placement), aux anciennes familles féodales, et s'enrichir en investissant dans les premières manufactures. Les charges et offices n'ont pas échappé aux investissements réalisés par les bourgeois et ont même accentué l'ascension sociale d'une classe déjà tirée vers le haut grâce à son pouvoir économique⁹⁸³. La noblesse se réserve alors les hautes fonctions de l'armée et du clergé, tandis que la haute bourgeoisie, dont font alors partie les LA MONNERAYE, les charges de

⁹⁷⁹ Il peut être intéressant de noter que l'anoblissement par charges semble être un phénomène essentiellement français. François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 9.

⁹⁸⁰ Le terme « charge » semble devoir être réservé pour désigner n'importe quelles fonctions et particulièrement celles qui ne sont pas vénales (charge élective de maire d'Angoulême par exemple), tandis que le terme « office » désigne davantage une charge vénale. Le terme de « dignité » doit être, quant à lui, réservé aux charges prestigieuses de la couronne, de la cour ou du gouvernement, qui donnent tacitement la noblesse à leur titulaire d'origine roturière. François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 12.

⁹⁸¹ François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 10.

⁹⁸² *Nos Ancêtres, Vie et Métiers*, n° 15, septembre/octobre 2005, « Charges et offices », p. 28.

⁹⁸³ Jean-Louis BEAUCARNOT, *Nos Ancêtres, Vie et Métiers*, n° 15, septembre/octobre 2005, « Le billet de Jean-Louis BEAUCARNOT », p. 22.

l'administration : les charges de conseillers du parlement, de la chambre des comptes et des cours inférieures (présidiaux et baillages).

S'agissant des offices de chancellerie, les sommes à déboursier étaient initialement élevées (entre 50 000 et 100 000 livres pour la Grande Chancellerie ou 20 000 à 30 000 livres pour les chancelleries de province⁹⁸⁴). Entre 1660 et 1678, le prix des offices baisse (du fait notamment de l'inflation du nombre d'offices), sauf ceux de la Chambre des comptes dont le prix des offices était plus stable que ceux des offices du Parlement de Bretagne : un édit de 1667 précise ainsi qu'il faut déboursier 160 000 livres pour le premier président, 80 000 livres pour le procureur général, 50 000 livres pour les maîtres des comptes, 30 000 livres pour les correcteurs et l'avocat général et 16 000 livres pour les auditeurs de la Chambre des comptes de Bretagne⁹⁸⁵. Toutefois, la bourgeoisie, malgré sa richesse financière, n'est pas accueillie comme elle le souhaiterait au Parlement de Bretagne.

En effet, seule la haute bourgeoisie pouvait accéder au Parlement, ce qui, par ailleurs, relativise la qualification de l'office de secrétaire du Roi de « savonnette à vilains » (elle lavait de la roture moyennant finance). La Réformation (menée suite à un édit de 1666 – voir les développements ultérieurs relatifs aux preuves de noblesse), menée par une chambre tirée du Parlement, anoblit d'emblée l'ensemble des parlementaires d'origine bourgeoise. Lesdits parlementaires souhaitant préserver la noblesse acquise opérèrent, dès lors, un contrôle des entrées. En cas de refus, malgré la formalité qu'est censé être l'examen de la candidature, le candidat a un recours devant le Conseil royal. L'arrêt dudit Conseil peut ordonner l'examen du candidat et le Parlement de Bretagne doit alors s'incliner. Peu de candidats se présentèrent contre l'avis du Parlement de Bretagne. Pourtant, en 1693, Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4.1), fils de secrétaire du Roi (Gabriel MONNERAYE (1.1.2.2.4)), est soutenu par le Conseil royal et est reçu à Paris au Grand Conseil le 13 août 1695⁹⁸⁶. Le prix des offices de secrétaires du Roi augmente, de 20 000 livres à près de 100 000 livres, entre 1700 et 1789. Ainsi, Gabriel MONNERAYE (1.1.2.2.4), acheta 19 000 livres la charge de secrétaire du Roi à sa mère, Marguerite NICOLLON, veuve de Pierre MONNERAYE (1.1.2.2), le 22 juillet 1654⁹⁸⁷.

Au-delà des possibilités d'anoblissement et malgré les prix élevés des offices (notamment au XVIII^{ème} siècle), le retour sur investissement était important : certaines activités commerciales étaient ouvertes à la noblesse et les nobles étaient, en principe, exempts d'impôts (taille, octrois de ville, etc.). De plus, une fois la noblesse acquise, la charge n'avait pas besoin d'être conservée par les descendants qui pouvaient, dès lors, en disposer librement. Au XVIII^{ème} siècle, les secrétaires du Roi sont, du fait du réaménagement de leur compagnie par Jean-Baptiste COLBERT⁹⁸⁸ en 1672, officiellement dispensés de résidence et de fonction⁹⁸⁹. Il devient alors très

⁹⁸⁴ Philippe de MONTJOUVENT, *Retrouver ses ancêtres nobles*, Autrement, 2005, p. 43.

⁹⁸⁵ Jean de SAINT-HOUARDON, *Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui*, Mémoires et Documents, 2005, p. 41.

⁹⁸⁶ Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^{ème} siècle*, seconde édition, 1985, Paris, tome II, p. 932 ; Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 120.

⁹⁸⁷ Acte passé devant le notaire BERTHELOT, à Rennes. Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 50.

⁹⁸⁸ Jean-Baptiste COLBERT est né à Reims en 1619 et est décédé à Paris en 1683. Il fut recommandé à Louis XIV par le cardinal MAZARIN. Il devint surintendant des Bâtiments en 1664, contrôleur des Finances en 1665, secrétaire d'Etat à la Maison du Roi en 1668 et secrétaire d'Etat à la Marine en 1669. Il favorisa le développement de l'industrie et le commerce en créant des manufactures d'Etat (tapisserie des Gobelins et d'Aubusson). Il réorganisa les finances, la justice, la marine et fonda, en 1666 l'Académie des sciences et créa l'Observatoire en 1667. *Le Petit Larousse, Grand Format*, 2004, Larousse, 2003, p. 1254.

⁹⁸⁹ Nicolas SCHAPIRA, « Occuper l'office. Les secrétaires du Roi comme secrétaires au XVII^{ème} siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 51-1, janvier-mars, 2004, p. 36.

intéressant d'investir dans un office qui n'a pas besoin d'être honoré, juste pour tirer profit des avantages sociaux et financiers qu'il procure.

Les charges sont un investissement et une source de revenus à travers les gages perçus par son titulaire (gages très inégaux cependant selon les offices) et les diverses primes liées aux offices (les « casuels »), qui peuvent être distribuées au regard des services rendus par l'officier. De plus, les secrétaires du Roi, notamment, touchent des revenus directement en rapport avec les droits prélevés sur les lettres (émoluments du sceau). En effet, une taxe payée pour chaque sceau apposé est partagée entre les différents intervenants (secrétaires du Roi, audiençiers⁹⁹⁰ et contrôleurs⁹⁹¹). Par ailleurs, certains offices sont propices aux cadeaux en nature de la part de la population ou des relations avec lesquelles ils sont en affaires (du vin pouvait ainsi être offert d'où l'origine du « pot-de-vin »)⁹⁹². Enfin, les secrétaires du Roi jouissent en principe de l'exemption de tous les impôts, du droit de posséder des fiefs nobles sans payer les droits de franc-fief (droit qui présente un intérêt tant que les titulaires des offices ne sont pas nobles). Toutefois, au-delà de l'investissement que représente l'achat d'une charge, les bourgeois rechercheront une reconnaissance via l'achat de charges anoblissantes.

Jean MEYER considère qu'en dépit des suppléments de finances, les offices de secrétaires du Roi constituent, en toute occasion, un investissement de sécurité qui, ne se dépréciant pas, est toujours *susceptible de trouver acquéreur, d'autant plus que les privilèges qui y sont attachés dépassent de beaucoup ceux des autres charges*⁹⁹³. Ainsi, bien qu'étant une charge anoblissante, de nombreux nobles achetèrent ces charges, et les LA MONNERAYE ne font pas figure d'exception sur cette question.

Qu'est-ce qu'un secrétaire du Roi ? *Le préambule de l'édit de Louis XI, confirmatif de tous les privilèges appartenant aux secrétaires du Roi, s'exprime ainsi sur leur rôle : « rédiger par écrit et approuver par signature et attestation en forme due toutes les choses solennelles et authentiques qui perpétuellement par le temps à venir seraient faites, commandées et ordonnées, constituées et établies par les rois de France et leurs successeurs, soient livres, registres, conclusions, délibérations, lois, constitutions, pragmatiques sanctions, édits, ordonnances, consultations, chartres, dons, concessions, octroies, privilèges, mandements »*⁹⁹⁴, *commandements, provisions de justice ou de grâce... accompagner les chanceliers de France, être et assister ès chancelleries, quelque part qu'elles fussent tenues, avec ce, assister en leur Grand Conseil et ès cours de parlement, pour écrire et enregistrer tous les arrêts, jugements et expéditions qui s'y feraient »*⁹⁹⁵.

⁹⁹⁰ Les audiençiers :

- ont des fonctions propres à l'audience du sceau, séance solennelle où les lettres sont scellées : taxation des lettres : ils reçoivent la recette des lettres et les délivrent, après le contrôle, aux secrétaires du Roi ou aux procureurs ou aux parties ; ils tiennent des registres secrets (qu'ils peuvent garder chez eux : les nouveaux officiers doivent notamment aller chez l'audiençier faire enregistrer ses provisions et réceptions et mettre sur le registre le « seing et paraphe » dont il se servira pour signer les lettres royales) ; et rédigent des procès-verbaux ou rapports d'audience ;
- et des fonctions communes avec tous les secrétaires du Roi puisqu'ils sont également secrétaires du Roi comme l'indique leur titulature complète « conseillers, notaires et secrétaires du Roi, maison et couronne de France, audiençiers ». Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 47, 54-56.

⁹⁹¹ Les contrôleurs sont proches des audiençiers quant à leurs privilèges, leur rôle se limite au contrôle des lettres et à la tenue d'un registre. Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p.56.

⁹⁹² *Nos Ancêtres, Vie et Métiers*, n° 15, septembre/octobre 2005, « Les avantages de la charge », p. 76.

⁹⁹³ Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^{ème} siècle*, seconde édition, 1985, Paris, tome I, p. 246.

⁹⁹⁴ Texte normatif royal, comme les ordonnances royales, qui ont, toutefois, un caractère plus général que les mandements. Romain WENZ, *Le port d'armes en France et la législation royale du milieu du XIII^{ème} au milieu du XIV^{ème} siècle*, <http://theses.enc.sorbonne.fr/document1115.html>, le 20 novembre 2008.

⁹⁹⁵ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 57.

Les secrétaires du Roi peuvent signer les contrats, sans qu'ils aient besoin de témoins, au même titre que les notaires, dès lors qu'ils connaissent les parties contractantes⁹⁹⁶. Ils sont présents à l'audience du sceau, séance solennelle où les lettres sont scellées, présidée par le garde scel qui, notamment, juge les lettres et leur accorde ou leur refuse le scellement. Il y avait une trentaine d'audiences par trimestre. Sans pour autant présenter l'ensemble des actes qui devaient passer en audience à la Chancellerie de Bretagne, il peut être précisé que les lettres scellées dans une petite chancellerie sont des lettres dites ordinaires. Elles permettent d'accomplir des actes en justice ou de bénéficier de dispositions non exceptionnelles (parfois de simples formalités ne demandant aucune décision judiciaire). La majorité des lettres traitées était les lettres de relief d'appel qui permettaient aux parties de porter appel devant une juridiction royale de la décision d'une juridiction inférieure. Les *committimus*, quant à eux, renvoient devant le Parlement de Bretagne des personnes qui peuvent, grâce à leur charge ou condition, y porter leurs affaires directement⁹⁹⁷.

Le terme de « charge de secrétaire du Roi, maison et couronne de France » était réservé depuis 1672 aux secrétaires du Grand Collège qui servaient à la Grande chancellerie, les secrétaires du Roi du petit collège servaient dans les petites chancelleries, près les parlements, les cours souveraines, les conseils supérieurs, les bureaux des finance et présidiaux du royaume⁹⁹⁸. Certains secrétaires du Roi du Grand collège, « secrétaire du Roi, maison et couronne de France », étaient en fonction dans une chancellerie près tel cour ou parlement et doivent être distingué des secrétaires de tel cour ou parlement⁹⁹⁹. Ainsi, Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4), sieur du Verger, bien que *conseiller et secrétaire de nostre maison et couronne de France*¹⁰⁰⁰ dès 1654 a exercé ses fonctions à la Chancellerie près le Parlement de Bretagne (la Chancellerie de Bretagne). Cette chancellerie près le Parlement de Bretagne fut créée en mars 1554, concomitamment à la chambre des comptes et les cours des aides¹⁰⁰¹. Les secrétaires du Grand Collège furent progressivement remplacés par un personnel spécifique (à compter d'un édit du janvier 1552). Ainsi, à partir de 1701, des gardes scel, payeurs des gages et des secrétaires apparaissent au sein des chancelleries¹⁰⁰². Pourtant, dans la déclaration du 19 juin 1554, qui suit l'édit organisant la Chancellerie de Bretagne de mars 1554, il est confirmé que les secrétaires du Roi de la Chancellerie de Bretagne ont les mêmes privilèges que ceux des autres chancelleries¹⁰⁰³.

Dans un édit de juin 1639, les secrétaires du Roi obtiennent une clarification de leur position juridique, puisque celle-ci confirme leurs droits (notamment exemption des taxes seigneuriales : lods et ventes) et précise leurs droits à la noblesse¹⁰⁰⁴. L'obtention de lettres de noblesse par les secrétaires du Roi pouvait, selon certains¹⁰⁰⁵, remettre en cause le privilège de noblesse de la

⁹⁹⁶ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 57.

⁹⁹⁷ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 27-29.

⁹⁹⁸ François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 51-52.

⁹⁹⁹ François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 57-58.

¹⁰⁰⁰ A. D. I. V., 1 Ba 25, n° 132.

¹⁰⁰¹ François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 57.

¹⁰⁰² François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 58.

¹⁰⁰³ François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 58.

¹⁰⁰⁴ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 81.

¹⁰⁰⁵ HEVIN considérait ainsi que les secrétaires du Roi de la Chancellerie bretonne ne jouissaient pas des mêmes privilèges que ceux des secrétaires servant à la Grande Chancellerie. Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le*

charge de secrétaire du Roi. En effet, cela renforce l'idée selon laquelle la seule charge de secrétaire du Roi ne suffirait pas pour obtenir la qualité de noble. Pourtant, même après l'édit de 1639, qui confirme les privilèges de la Chancellerie de Bretagne, les secrétaires bretons continuent à prendre des lettres de noblesse. Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment, Jean MONNERAYE (1.1.2.1), seigneur du Plessis de Guette, avocat au Parlement de Bretagne (1582-1656), prend des lettres de noblesse en septembre 1653¹⁰⁰⁶, alors qu'il sert audit Parlement de Bretagne depuis trente six ans.

Il convient, par ailleurs, de distinguer des secrétaires du Roi les « conseillers-notaires et secrétaires du Roi », ou « notaires-secrétaires », des cours supérieures créés en 1372 pour signer les arrêts et autres expéditions des greffes desdites cours. Ces secrétaires appartenaient au personnel des cours et ne doivent pas être confondus avec les secrétaires du Roi des chancelleries. Ils avaient la même noblesse que les conseillers des cours auxquelles ils appartenaient. Les notaires-secrétaires des cours furent supprimés par un édit de mai 1716¹⁰⁰⁷.

S'agissant de l'anoblissement, les charges d'audanciers, de contrôleurs et secrétaires du Roi près la Chancellerie de Bretagne et celles de trésoriers-payeurs des gages des officiers de la Chancellerie de Bretagne, donnaient après vingt ans d'exercice ou la mort en charge du titulaire, la noblesse transmissible ou héréditaire¹⁰⁰⁸.

Les officiers, dont les secrétaires des chancelleries près les cours, sont confirmés dans la noblesse au 1^{er} degré par les édits d'avril 1672, du 7 janvier 1673, de juillet 1690 et du 22 décembre 1691. Ils perdent la noblesse à la suite de la déclaration du 4 octobre 1698 mais la récupèrent par les dispositions de l'édit d'octobre 1701, lui-même confirmé ultérieurement¹⁰⁰⁹.

Par un édit de juin 1715, le Roi réorganise les chancelleries : les anciens offices sont supprimés et remplacés par de nouveaux plus onéreux dotés de la noblesse au premier degré. Les anciens officiers doivent payer un supplément de finance pour ne pas perdre la noblesse, sauf s'ils ont déjà exercé durant vingt années accomplies. La déclaration du 20 mars 1717 précise que les veuves et descendants des officiers des petites chancelleries ayant exercé des offices créés depuis 1689 (sauf ceux créés en 1715) perdent la noblesse si la première finance a été inférieure à 10 000 livres, même si le titulaire est mort en charge ou a reçu des lettres d'honneur¹⁰¹⁰. Un édit

Parlement de Bretagne et ses officiers, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 76.

¹⁰⁰⁶ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 77 ; *Grand armorial de France*, notice 24.163 ; Henri FROTIER de LA MESSELIÈRE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 79-87 ; A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto, photo du registre constatant l'enregistrement des lettres remises à Jean MONNERAYE (1.1.2.1).

¹⁰⁰⁷ Alain TEXIER, *Qu'est ce que la noblesse ?*, Histoire et droit, Taillandier, 1988, p. 545 ; A. D. I. V., 1 Ba 22, n° 554.

¹⁰⁰⁸ La noblesse au premier degré parfaite était héréditaire et acquise dès l'entrée en fonction, sans délais ni conditions de durée du service. Au contraire, la noblesse au premier degré requérait des conditions de durée d'exercice (vingt ans en général) ou la mort en charge. La durée d'exercice devait alors être constatée dans des lettres d'honneur ou de vétérance. La noblesse graduelle, quant à elle, était obtenue par l'exercice d'une charge durant plusieurs générations consécutives (en général deux). Elle n'était parfaite qu'à la fin du temps de service de l'officier de la dernière génération (l'office doit être exercé soixante ans de père en fils pour entraîner la noblesse transmissible) ou de sa mort en charge et après obtention de lettres d'honneur ou de vétérance. Philippe de MONTJOUVENT, *Retrouver ses ancêtres nobles*, Autrement, 2005, p. 39 ; François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 12 et 59.

¹⁰⁰⁹ François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 58-59.

¹⁰¹⁰ Les lettres d'honneur sont des lettres de Grande Chancellerie, accordées généralement au bout de vingt années de service, par lesquelles le Roi accorde les honneurs et privilèges de vétérans à quelques magistrats. François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 65.

de juillet 1724 révoque, pour l'avenir, la noblesse au premier degré des officiers des petites chancelleries et les met à la noblesse graduelle (l'office doit être exercé soixante ans de père en fils pour entraîner la noblesse transmissible). Les intéressés proposent alors une augmentation des finances et l'édit de décembre 1727 rétablit lesdits officiers près les cours dans la noblesse au 1^{er} degré et maintient les descendants de ceux morts en charge depuis juillet 1724¹⁰¹¹.

Certains officiers de la Chancellerie de Bretagne, et notamment les membres de la famille LA MONNERAYE, représentent celle-ci à l'égard des autorités du royaume (Etats de Bretagne, Parlement de Bretagne, etc.) à travers un corps, la Compagnie des secrétaires du Roi. L'accès à ce cercle illustre, par ailleurs, la fonction sociale et économique de l'office de secrétaire du Roi : il offre les moyens de s'intégrer à une élite financière et sociale. *Les Messieurs de la compagnie se limitent aux secrétaires du Roi, aux audenciers et aux contrôleurs*¹⁰¹² (sont ainsi exclus, notamment, les payeurs de gages). Pourtant, les secrétaires du Roi entretiennent de bons rapports avec les officiers subalternes, ce qui n'était pas la règle quant aux rapports entre les secrétaires du Roi entre eux. Au contraire, les rapports avec les procureurs au Parlement de Bretagne sont plus délicats puisque ces derniers sont obligés de payer les frais des lettres à la Chancellerie de Bretagne. Cela donnera d'ailleurs lieu à quelques astuces des procureurs consistant, notamment à faire recevoir des appels au Parlement de Bretagne sans se plier à la nécessité d'obtenir des lettres de chancellerie. Les Etats de Bretagne doivent également passer par les officiers de la Chancellerie de Bretagne. Ainsi, le contrat que signent les Etats avec les commissaires du Roi pour la levée de l'impôt en Bretagne est obligatoirement signé par deux secrétaires du Roi de la Chancellerie de Bretagne, rémunérés en conséquence : 500 livres par signataire. Jean MONNERAYE (1.1.2.1) signa ainsi, avec François HUART, cinq contrats en 1618, 1620, 1623, 1624 et 1625¹⁰¹³. Par ailleurs, les augmentations des droits du sceau sont du ressort des Etats puisqu'elles sont considérées comme un impôt.

Les liens institutionnels existant entre la compagnie des secrétaires du Roi et les Etats ne doivent pas masquer une divergence d'intérêt. Ainsi, les Etats de Bretagne défendent, d'une part, les intérêts des contribuables qui ne souhaitent pas que les rangs des privilégiés (dont font partie les membres de la compagnie) s'élargissent et, d'autre part, leur propre intérêt, puisque étant constitués de nobles, les Etats tentent de limiter le nombre d'anoblis grâce aux charges de secrétaires du Roi. Les Etats demanderont, d'ailleurs, la suppression des privilèges (fiscaux et nobiliaires) des secrétaires du Roi. Le Parlement de Bretagne est aussi opposé aux privilèges de noblesse des secrétaires du Roi qui échappent ainsi à sa juridiction grâce au droit de committimus aux Requêtes de l'Hôtel¹⁰¹⁴ et au Grand Conseil¹⁰¹⁵.

¹⁰¹¹ François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 59.

¹⁰¹² Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 60.

¹⁰¹³ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 62.

¹⁰¹⁴ Les Requêtes de l'Hôtel sont un tribunal royal tenu, à partir de la fin du XIV^{ème} siècle de façon permanente à Paris, par des conseillers du Roi, appelés par la suite maîtres des requêtes, qui y ont compétence pour juger certaines affaires privilégiées. Les Requêtes de l'Hôtel connaissaient en particulier des causes des personnes ayant droit de committimus, c'est-à-dire le droit d'être jugé, au civil et en première instance exclusivement à toute autre cour souveraine, devant les Requêtes de l'Hôtel à Paris ou devant les Requêtes du Palais au Parlement de Paris. Ce droit s'appliquait à des particuliers (dont les princes du sang, les ducs et pairs, etc.) et aux membres de diverses communautés (officiers et domestiques de la Maison du roi, magistrats des cours souveraines, Trésoriers de France, etc.). <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/guideorientation/II-3-5-requetes.htm>, le 20 novembre 2008.

¹⁰¹⁵ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 60-64.

La famille LA MONNERAYE a produit de nombreux secrétaires du Roi depuis 1617¹⁰¹⁶. Les LA MONNERAYE font d'ailleurs partie des rares familles à avoir créé, selon Loïc de COURVILLE, des « *dynasties* » de *secrétaire du Roi*. Les offices ne restent pas plus de deux générations dans une même branche et le grand nombre d'officiers illustre, chez les LA MONNERAYE, la continuité de l'ascension sociale simultanée dans plusieurs branches de la famille¹⁰¹⁷. Les cinq premières charges de secrétaires du Roi, ont en effet été achetées au XVII^{ème} siècle, une sixième charge a été achetée en 1718 par les LA MONNERAYE de Bourgneuf¹⁰¹⁸.

Les offices pouvaient être :

- achetés directement au Roi si l'office était nouveau ou « vacant par mort » ;
- être achetés directement auprès de l'officier prédécesseur qui le résignait (l'officier se retire au profit d'une autre personne) en faveur de l'acquéreur ;
- ou enfin, être reçus en héritage avec ou sans résignation (si la Paulette a été payée).

L'argent n'est pas le seul élément qui permet d'acquérir des charges, et notamment celle de secrétaire du Roi. Ainsi, être fils d'officier est un atout (cas de Gabriel MONNERAYE (1.1.2.2.4), fils de Pierre MONNERAYE (1.1.2.2)), dont doivent se priver les « primo-officiers », tout comme les relations. Les officiers développent ainsi un réseau et les unions favorisent la création de groupes unis par la culture, l'instruction, le rang social et le mode de vie. Un phénomène de clientélisme existe : Madame de SEVIGNE¹⁰¹⁹ écrit ainsi à PICQUET¹⁰²⁰, dans une lettre du 3 février 1706, *vous sçavez que j'ai l'honneur d'appartenir à M. de CHAMPIRE, et je vous diray que d'ailleurs ie lui ay mille obligations ; ie n'ai jamais été asses heureux pour trouver des occasions de lui en marquer ma reconnaissance. Il souhaite que je vous l'écrive pour vous prier de solliciter M. de MERCIER et MONNERAYE (nous ne savons pas de quel « MONNERAYE » il s'agit) votre parent en sa faveur. Il a un gros procès à son rapport. Je suis persuadé que vous estes assé porté à lui rendre service, mais j'espère que mes instantes prières ne diminuent point la bonne volonté que vous avés pour M. de CHAMPIRE*¹⁰²¹.

Le premier LA MONNERAYE à devenir secrétaire du Roi fut Jean MONNERAYE (1.1.2.1), sieur dudit lieu et du Plessis de Guette. Ledit office avait été créé par un édit d'avril 1575. Ses lettres de provision du 28 avril 1617, n'ont, semble-t-il, pas été conservées. Pierre CORMIER était son prédécesseur. Il a résigné en faveur de son fils Jean MONNERAYE (1.1.2.1.1), pourvu le 26 octobre 1655. Jean MONNERAYE (1.1.2.1.1) a été anobli par charge en 1655¹⁰²².

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1), sieur de la Maillardière, est pourvu secrétaire du Roi (office créé par édit d'avril 1575) le 26 octobre 1655, en remplacement de son père Jean MONNERAYE

¹⁰¹⁶ Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, tome II, édition de 1976 (édition originale 1862).

¹⁰¹⁷ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 45.

¹⁰¹⁸ Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^{ème} siècle*, seconde édition, 1985, Paris, tome I, p. 246.

¹⁰¹⁹ Marie de RABUTIN-CHANTAL, marquise de SEVIGNE est née à Paris en 1626 et décédée à Grignan (Drôme, 26) en 1696. Elle fut célèbre pour son écriture et ses *Lettres*, majoritairement destinées à sa fille. Ses *Lettres* sont un témoignage sur les mœurs du XVII^{ème} siècle. *Le Petit Larousse, compact, 2005*, 100^{ème} édition, Larousse, 2004, p. 1726.

¹⁰²⁰ De nombreux membres de cette famille, sans que l'on puisse identifier celui dont il est question ici, ont eu des charges à la Chancellerie près le Parlement de Bretagne à l'époque de cette lettre. Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 193-194.

¹⁰²¹ Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^{ème} siècle*, seconde édition, 1985, Paris, tome II, p. 964 ; A. D. I. V., 2 E, p. 20 (1).

¹⁰²² Dominique de LA BARRE DE RAILLICOURT, *A ce titre*, tome VI, 1976 ; Henri FROTIER de LA MESSELIÈRE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 79-87 ; Étienne de SEREVILLE et Fernand de SAINT SIMON, *Dictionnaire de la noblesse française*, 1977 ; Maurice Léo d'ARMAGNAC DEL CER, Comte de Puymège, *Les vieux noms de la France de l'Ouest et des familles d'origine française au-delà des mers*, Paris, 1954, p. 433-435.

(1.1.2.1), résignant, et fut reçu le 27 novembre 1655. Il résigne, avant vingt ans de service, en faveur d'Etienne GUILLAUMEUC (pourvu par lettres du 25 novembre 1666)¹⁰²³.

Pierre-Ange MONNERAYE (1.1.1.4), sieur du Breil, est pourvu secrétaire du Roi (troisième office de la première création en mars 1554) par lettres du 15 mars 1622¹⁰²⁴, à la place de Gilles LE BON. Il fut reçu le 6 août 1622. Après sa mort en charge, ses enfants disposent de son office en faveur de Jacques GOUIN (pourvu le 5 avril 1657).

Pierre MONNERAYE (1.1.2.2), sieur de la Verrie, est pourvu secrétaire du Roi (onzième office de la première création en mars 1554) par lettres du 15 novembre 1638, à la place de Jean LE PETIT, résignant. Il prête serment entre les mains du chancelier SEGUIER le 18 mars 1639 et est reçu le 6 avril 1639¹⁰²⁵. Il résigne, avant vingt ans de service, en faveur de son fils Gabriel MONNERAYE (1.1.2.2.4) qui lui succède (les lettres d'honneur de son fils indiquent toutefois qu'il serait décédé en charges).

René MONNERAYE (1.1.2.2.1), sieur de Bourgneuf, est pourvu (mais non reçu à la Chancellerie de Bretagne) secrétaire du Roi (premier office de la première création de mars 1554) après 1638 (date d'obtention des lettres de provision de son prédécesseur, HENRI, qui a résigné son office avant vingt ans de service) et avant 1649 (date d'obtention des lettres de provision de son successeur François DOUART)¹⁰²⁶. Par ailleurs, son père, Pierre MONNERAYE (1.1.2.2), lui acheta le 18 avril 1651, la charge de conseiller notaire secrétaire en la Cour du Parlement de Bretagne¹⁰²⁷ (précédemment occupé par Thomas CLICQUET, décédé la même année et appartenant à son aïeul paternel Jean PICQUET de la MOTTE), moyennant 42 000 livres et 500 livres d'épingles pour la veuve du titulaire du défunt¹⁰²⁸. Les lettres de provisions de cet office lui sont données le 22 mai 1651 (une copie et une transcription desdites lettres sont reproduites ci-après)¹⁰²⁹.

Gabriel MONNERAYE (1.1.2.2.4), sieur du Verger, est pourvu secrétaire du Roi (onzième office de la première création en mars 1554) le 4 février 1654, après la mort de son père, Pierre MONNERAYE (1.1.2.2). Nous avons déjà évoqué le fait que les lettres de provision précisent que Pierre MONNERAYE (1.1.2.2) a résigné son office alors que les lettres d'honneur de Gabriel MONNERAYE (1.1.2.2.4) indiquent que son père est mort en charge. Il est reçu le 25 juillet 1654. Il résigne en faveur de Bernard GROUT (pourvu le 25 mai 1675) et reçoit des lettres d'honneur le 12 juin 1675 (enregistrées au Grand Conseil le 13 juillet 1675¹⁰³⁰). Il était, par ailleurs, payeur des gages¹⁰³¹.

¹⁰²³ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 162.

¹⁰²⁴ A. D. I. V., 1 Bq 10/1, folio 3 ; Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 160.

¹⁰²⁵ A. D. I. V., 1 Bq 1 (lettres de provision et procès-verbal de réception) ; Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 161.

¹⁰²⁶ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 211.

¹⁰²⁷ Comme nous l'avons évoqué précédemment, cette charge doit être distinguée de celle de secrétaire du Roi des Chancelleries.

¹⁰²⁸ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 161.

¹⁰²⁹ A. D. I. V., cote 1 Ba 20, folio n° 355.

¹⁰³⁰ A. D. I. V., 1 Bq 10/2, folio 42. La date 1575 ne semble pas cohérente avec son passage évoqué précédemment au Grand Conseil en 1695.

¹⁰³¹ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 161.

Page1

*Louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre à tous ceulx qui ces presentes verront Sallut / Scavoir faisons que nous à plain confiance de la personne de nostre bien aime M° René Monneraye advocat en nostre Cour de Parlement de Bretagne et de ses sens suffisance loyauté prudhommie et experiance et bonne diligence, à icelluy pour ces causes et autres à ce nous mouvant, avons donné et octroyé/ donnons et octroyons par ces presentes l'office de notre conseiller nottaire Sec...re (secetaire ?) en nostre Cour de Parlement de Bretagne que souloit *1 tenir et exercer deffunt M° Thomas Clicquet dernier paisible possesseur dicelluy, decedé en l'année presente, pour laquelle il avoit payé le droict annuel en vertu duquel : damoiselle Anne Bourgonniere sa veufve - en son nom et comme bien veillante des enfants mineurs de leur mariage - et Jan Picquet leur ayeul paternel nous ont nommé et presanté la personne dudit Monneraye, par leur procuracion cy attesté soubz le contre scel de notre chancellerie, pour ledit office avoir, tenir et doresnavant exercer, en jouir et uzer par ledit Monneraye avec honneurs autorittés prérogatives parcimonies franchises libertéz gages droicts proffitz revenuz et esmoulementz accoustumés et audit office appartenantz, telz et semblables que les avoit été pourvus et tout ainsy qu'en jouissoit ledit desfunct Picquet, tant que nous plaira, encor que ledit Picquet nayt vescu les quarante jours portés par nos ordonnances de la regle des quelles / Attendu le droict annuel par luy payé nous avons relevé et dispensé rellevons et dispensons ledit Monneraye par ces présentes / Cy donnons en mandement à nos amis et feaulx conseillers les gentz tre...(?) notre cour et Parlement à Rennes que leur estant apparu des*

**1 du verbe soloir = avoir l'habitude*

Page 2

bonnes vyes mœurs conversation et religion catolicque apostolicque et romaine dudit Monneraye, diceluy pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, ils le recoipent mettent et instituent ou fassent mettre et instituer de par nous en pcession et jouissance dudit office et dicelluy ensemble des honneurs autorittés prerogatives preminances privileges franchises libertes gages droicts recebtés revenuz et esmoulements desusdict, le fassent souffrent et laissent jouyr a vye plainement et paisiblement et a ladite obeir et entendre de tous ceulx et ainsy que appartiendra en choses touchant et consernant ledit office / Mandons en outre a nos amis et feaulx conseillers les thresoriers de France et de nos finances establiz à Nantes que par recepveurs payeurs des gages des offices de notre Cour de Parlement cis a Rennes, en l'année de son exercisse ou autres qu'il appartiendra, ils fassent audit Monneraye payer bailler et dellivrer comptant levages et droys audit office appartenant doresnavant par chascun an aux en la maniere accoustumée, à commencer du jour et datte du controle de la quittance de financement payée pour la resignation dudit office et rapportant ses presantes ou coppies dicelles ou duement collationnes, pour une foyz seullement, avec quittance dudit Monneraye sur ce suffisante / Nous vouldons lesdits gages droicts passés et alloués en la despance des comptes de ceulx qui les aurons payés et rabattuz de la recepte diceulx par nos aussy amis et feaux les gens de nos comptes à Nantes et ausquels mandons ainsy le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir En tesmoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces dites presentes / Donne a partir le vingt deuxiesme may l'an de grace mil six cents cinquante un et de notre regne le 9 ème /Ainsy signé sur le reply par le Roy, Dumoley et scellées du grand sceau de sire jaulne a simple queue et contre scellées.

M° René Monneraye a esté suivant ses lettres de provision et arrest de la cour de ce jour, receu en le pocise (?) dudit office et a fait et presté le serment en le cas requis et accoustumé / Faict en le Parlement à Rennes le (pas écrit)

*Transcription des lettres de provision d'office pour René Monneraye (1.1.2.2.1),
données le 22 mai 1651 et enregistrées au Parlement de Bretagne à une date inconnue,
réalisée par Marie-Françoise ALLOUIS, le 29 juin 2008¹⁰³³*

¹⁰³³ Courriel de Marie-Françoise ALLOUIS, du 29 juin 2008, objet : Re: 1 BA20 n° 355, A. F.

Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), sieur de Bourgneuf, est pourvu secrétaire du Roi (cinquième office créé par édit du mois de juin 1715) par lettres du 9 juin 1718 et est reçu le 22 juin 1722¹⁰³⁴. Auparavant secrétaire et notaire de la cour du Parlement de Bretagne, il a vu son office être supprimé par édit de mai 1716 avec la faculté, toutefois, d'acquiescer un office de secrétaire du Roi à la Chancellerie de Bretagne créé en 1715. Il ne semble pas qu'il y ait eu de successeur et son office a été supprimé puisque surnuméraire.

Enfin, Raoul MONNERAYE (1.2.1.1), sieur du Rocher, est pourvu audancier le 3 avril 1651 (office créé en septembre 1577 et dédoublé par un édit de décembre 1577), à la place de Jean des VIGNES. Il prête serment le 15 avril¹⁰³⁵ et est, selon son acte d'inhumation¹⁰³⁶, mort en charge. Toutefois, les lettres de son successeur, BRILLET, du 30 mars 1652, indiquent au contraire qu'il a résigné en faveur de René MONNERAYE (vraisemblablement le frère de Raoul, 1.2.1.2) et que celui-ci s'est démis de la charge après en avoir été pourvu sans s'y être fait recevoir¹⁰³⁷.

Au-delà des charges de chancellerie (et notamment de celle de secrétaires du Roi), il existait des charges propres à la noblesse de cloche, la plus ancienne forme connue d'anoblissement collectif par charges¹⁰³⁸, et propres à la noblesse de robe (charges de judicature : officiers des cours supérieures et bureaux des finances – la noblesse de robe faisant partie, avec la noblesse de chancellerie, de la noblesse par charge ou la noblesse d'office)¹⁰³⁹. Ainsi, certaines cours de justice, notamment le Parlement de Bretagne et la Chambre des comptes de Bretagne, sise à Nantes, obtinrent la noblesse au premier degré, d'autres la graduelle.

Les charges du Parlement de Bretagne ou de la Chambre des comptes de Bretagne ne conféraient, jusqu'en 1659, qu'une noblesse graduelle (elle n'était acquise aux descendants d'un anobli par charge que si le père et l'aïeul avaient rempli la charge qui donnait naissance à la noblesse). Les magistrats de la Chambre des comptes de Bretagne, créée au XV^{ème} siècle, devenaient nobles dès la prestation de serment effectuée au moment de leur réception et le demeuraient durant l'exercice de leur charge, à vie s'ils obtenaient des lettres d'honneur délivrées après vingt ans de service. Lorsque qu'un magistrat et son fils se succédaient dans une même charge (présidents, maîtres, correcteurs auditeurs, procureurs généraux, avocats généraux, greffiers en chef, substituts – à compter de 1736 et premiers huissiers – à compter de 1745), le fils transmettait à ses descendants une noblesse héréditaire¹⁰⁴⁰. Précisément, les présidents, maîtres, correcteurs, conseillers-secrétaires-auditeurs, le procureur général, les avocats généraux et les greffiers en chef ont la noblesse graduelle, coutumière au XVI^{ème} siècle, légale de mars 1600 à 1659 et obtiennent la noblesse au premier degré en avril 1659, la perdent avec effet rétroactif en juillet 1669 et retournent à la noblesse graduelle qu'ils conservent jusqu'à la Révolution. Les chevaliers d'honneur ont la noblesse au premier degré le 8 décembre 1703 mais la perdent avec

¹⁰³⁴ A. D. I. V., 1 Bq 10/3, folio 249 verso ; A. D. I. V., 2 El 24 ; Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 162.

¹⁰³⁵ A. D. I. V., 1 Bq 10/3, folio 60 ; Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 161.

¹⁰³⁶ Archives municipales d'Ille-et-Vilaine, paroisse Saint-Sauveur, registre n° 12, folio 22 verso.

¹⁰³⁷ Loïc de COURVILLE, *La chancellerie près le Parlement de Bretagne et ses officiers*, extrait du Bulletin et Mémoire de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome C-CI, 1997-1998, p. 161.

¹⁰³⁸ François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 27.

¹⁰³⁹ Alain TEXIER, *Qu'est ce que la noblesse ?*, Histoire et droit, Taillandier, 1988, p. 535 et 540.

¹⁰⁴⁰ Gaëtan d'AVIAU de TERNAY, *Noblesse et Chambre des comptes de Bretagne*, Philippe JARNOUX et Dominique LE PAGE, *La Chambre des comptes de Bretagne*, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, Anjou, Maine, Touraine, Presses Universitaires de Rennes, tome CVIII, 2001, n° 4, p. 61.

effet rétroactif en août 1715. Les substituts ont la noblesse graduelle du 27 mai 1736 à la Révolution et le premier huissier a la noblesse graduelle du 20 juillet 1746 à la Révolution¹⁰⁴¹.

S'agissant des officiers du Parlement de Bretagne, les présidents, conseillers, procureurs et avocats généraux ont la noblesse graduelle, coutumière depuis le XVI^{ème} siècle, légale de mars 1600 à 1660. Ils ont la noblesse au premier degré en mars 1660 mais la perdent en juillet 1669 et conservent alors la noblesse graduelle jusqu'au 6 septembre 1775. Les notaires et secrétaires ont la noblesse graduelle de l'origine à 1659, la noblesse au premier degré en mars 1659 qu'ils perdent en juillet 1669 et conservent la noblesse graduelle jusqu'à leur suppression en mai 1716. Le greffier en chef civil et le greffier en chef criminel ont la noblesse graduelle de décembre 1699 à la Révolution. Les substituts et le premier huissier ont la noblesse graduelle du 6 septembre 1775 à la Révolution¹⁰⁴².

Par ailleurs, les officiers des finances bénéficièrent également de ce privilège (charges de finance). Ils pouvaient être regroupés ainsi : les administrateurs (officiers des bureaux des finances) d'une part, les contrôleurs (officiers des cours des comptes, des cours des aides et monnaies) d'autre part. Toutefois, à la différence de la noblesse de judicature, la noblesse accordée était en principe graduelle¹⁰⁴³. Plusieurs postes de judicature ont été pourvus par des membres de la famille LA MONNERAYE. Ainsi, Pierre MONNERAYE (1.1.2.1.2) était conseiller au Présidial de Rennes durant la réformation de la noblesse entre 1668 et 1672¹⁰⁴⁴.

Il peut être précisé que l'ancienne noblesse (les nobles de souche, issus de la noblesse féodale) n'était pas bienveillante à l'égard des anoblis qui, juridiquement, étaient pourtant considérés comme nobles et jouissaient des mêmes privilèges que celle-ci. Ce comportement s'illustre à travers la vie sociale et notamment les mariages : les anoblis se mariaient entre eux. Ainsi, l'achat d'une charge ne suffisait pas à se faire accepter et à gagner l'estime des nobles de souche¹⁰⁴⁵.

Les offices disparaîtront avec l'Ancien Régime et les officiers seront remplacés, malgré un semblant de renaissance sous l'Empire et la Restauration, par des citoyens élus, par des fonctionnaires ou des professionnels indépendants. Les officiers seront remboursés, dès 1791 en assignats¹⁰⁴⁶, respectant ainsi l'engagement pris le 4 août 1789, grâce à la création d'une Caisse de l'extraordinaire. De nombreux officiers deviennent alors propriétaires, l'Etat les incitant à investir dans les biens nationaux¹⁰⁴⁷.

I.2 – PERDRE LA NOBLESSE OU LA DEROGANCE

La perte de la noblesse résultait de la dérogeance. Pour l'éviter, tout noble devait préciser sa qualité d'écuyer dans tous les actes officiels : l'omission des qualités nobiliaires (celle d'écuyer le plus souvent) dans les actes civils authentiques ou paroissiaux, pendant plusieurs générations

¹⁰⁴¹ François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 75.

¹⁰⁴² François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 72.

¹⁰⁴³ Philippe de MONTJOUVENT, *Retrouver ses ancêtres nobles*, Autrement, 2005, p. 46-47.

¹⁰⁴⁴ Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^{ème} siècle*, seconde édition, 1985, Paris, tome I, p. 47 ; Lettres de provisions, A. D. I. V., 1 Ba 18, n° 187.

¹⁰⁴⁵ *Nos Ancêtres, Vie et Métiers*, n° 15, septembre/octobre 2005, « Prétendre à un office », p. 42.

¹⁰⁴⁶ Papier monnaie créé sous la Révolution française dont la valeur est assise sur la valeur des biens nationaux.

¹⁰⁴⁷ Les propriétés de l'Eglise et des contre-révolutionnaires, nobles ou non, ont été saisies, nationalisées et vendues lors de la Révolution française : elles formaient les biens nationaux.

pouvait être considérée comme un cas de dérogeance¹⁰⁴⁸. De même, les nobles devaient s'interdire toutes fonctions « ignobles » (au sens étymologique du terme latin, *ignobilis*, c'est-à-dire non noble) que sont les métiers manuels ou mercantiles et certains « bas offices », comme huissier ou notaire.

On était relevé de sa dérogeance par des lettres de réhabilitation, ou lettres de relief de dérogeance, délivrées par le souverain et l'on revenait, en vertu de ces lettres, à l'état noble antérieur. De même, un noble devenu roturier pouvait redevenir noble par les voies naturelles de l'anoblissement. Par ailleurs, les enfants légitimes, nés avant que leur père ne fût frappé de dérogeance, gardaient leur noblesse.

La dérogeance avait un régime particulier en Bretagne. Ainsi, un noble qui dérogeait ne perdait pas sa noblesse alors même qu'il devait s'acquitter des taxes propres aux roturiers. En effet, il était en état de « noblesse dormante » et conservait sa qualité de noble en vertu des dispositions de l'Édit d'Union de 1532¹⁰⁴⁹ (voir à ce propos l'illustration reproduite en annexe). Ainsi, celui qui arrête de pratiquer une activité contraire au principe de la noblesse pouvait prétendre à son ancien statut. Toutefois, de nombreux nobles devenus artisans décidaient de le rester pour de multiples raisons dont l'une pouvait être le fait de leur situation matérielle qui ne permettait pas de vivre noblement. Une autre solution pouvait être d'acheter une charge ou faire une bonne alliance. Les droits et privilèges de la Coutume du Duché de Bretagne ont été maintenus pour les habitants de cette région jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La noblesse dormante était cependant une notion qui existait dans le reste du royaume : une femme qui épousait un roturier devenait roturière, suivant ainsi la condition de son mari, toutefois, lorsque celui-ci décédait, elle retrouvait sa qualité de femme noble¹⁰⁵⁰.

Pour ne pas se priver de la richesse économique que représentaient les nobles, la monarchie a ouvert certaines professions aux nobles afin de les inciter à investir dans le commerce ou l'industrie. Il en était ainsi, notamment, des associés de la Compagnie du Morbihan, créée en 1626 pour le commerce avec la Nouvelle-France (alors colonie française en Amérique du Nord), ou des associés de la manufacture de la tapisserie de Beauvais (1722)¹⁰⁵¹. Il peut être souligné ici que, lors de la création de la Compagnie du Morbihan, le Parlement de Bretagne a rendu un arrêt le 15 mars 1627 qui précisait que l'édit du Roi d'août 1626, donné sous forme de lettres patentes, créant ladite compagnie, devait être présenté aux Etats de Bretagne. Le registre du Parlement de Bretagne, enregistrant l'arrêt, est, par ailleurs, signé par « MONNERAYE »¹⁰⁵².

¹⁰⁴⁸ Alain TEXIER, *Qu'est ce que la noblesse ?*, Histoire et droit, Taillandier, 1988, p. 502.

¹⁰⁴⁹ L'Édit de l'Union de la Bretagne et de la France est signé le 13 août 1532 par les Etats de Bretagne réunis à Vannes. Il est l'aboutissement d'une annexion préparée par François I^{er} dès la mort de son épouse Claude en juillet 1524. L'Édit de l'Union est complété le 3 septembre par l'édit du Plessis-Macé qui fixe les conditions de l'Union. Avec ce traité les bretons conservent leurs Etats, leur Parlement et une certaine autonomie administrative et fiscale (aucune imposition ne peut être levée sans l'accord des Etats de Bretagne). Un des privilèges conservé alors par les bretons est le droit pour ceux-ci d'être jugés dans leur province (une cour souveraine doit donc être créée). Henri de FRANCE, petit-fils d'Anne de BRETAGNE et futur Henri II (il est devenu Dauphin à la mort de son frère aîné François en 1536) sera le dernier prince à porter, jusqu'à sa mort en 1547, le titre de Duc de Bretagne. http://anb.asso.free.fr/02_Histoire_03.htm, le 20 novembre 2008 ; Cédric MICHON, *Une province française... et prospère*, Historia, août 2008, n° 740, p. 62.

¹⁰⁵⁰ Alain TEXIER, *Qu'est ce que la noblesse ?*, Histoire et droit, Taillandier, 1988, p. 545.

¹⁰⁵¹ Philippe de MONTJOUVENT, *Retrouver ses ancêtres nobles*, Autrement, 2005, p. 27.

¹⁰⁵² Armand GÉRAUD, *Revue des provinces de l'Ouest*, Nantes, 1857, 4^{ème} année, p. 18 et 19.

I.3 – LES PREUVES DE LA NOBLESSE

De nombreuses réformations, ou recherches des usurpateurs de noblesse, ont été ordonnées depuis celle commencée en Bretagne, en 1423, sous le règne du duc Jean V. Une réformation « régionale » (évêchés de Rennes, Saint-Malo, Dol, Nantes et Saint-Brieuc) a été souhaitée par Louis XII et ordonnée par la reine Anne¹⁰⁵³, en 1513.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, lors de la réformation de 1513 de l'Évêché de Dol, un Jean de LA MONNERAYE (absent de la généalogie) apparaît¹⁰⁵⁴. A Saint-Uniac, il est présenté comme étant noble et sieur de la Villesoriet (Ville-Sorien). À Miniac, un Jehan de LA MONNERAYE (absent de la généalogie) se disait également noble. Lors de la seconde réformation, à Miniac-Morvan, Jean de LA MONNERAYE (absent de la généalogie) se disait noble et possédait le manoir de la Villeblanche.

Par la suite, Jean-Baptiste COLBERT, sur la demande de Louis XIV, décréta, par l'édit de 1666, les grandes recherches de la noblesse sur toute la France. Le but, avant tout fiscal, était de savoir qui était exempt d'impôts, dont la taille¹⁰⁵⁵, impôt roturier par excellence. La noblesse était tout de même fiscalisée et était ainsi assujettie à la capitation (impôt par tête). De plus, comme nous l'avons évoqué précédemment, les lettres de noblesse étaient soumises à de multiples taxes de confirmation.

Les recherches de COLBERT sont précieuses notamment lorsqu'elles permettent de prouver et de démontrer la noblesse d'une famille. Les preuves fournies ne pouvaient être établies que sur des actes originaux, d'où la difficulté pour certaines familles de faire reconnaître leur véritable ancienneté lorsque les originaux ont été détruits ou perdus. Quant aux anoblis par charge ou par lettres, seule comptait la filiation directe du premier titulaire. Pour examiner ces preuves de noblesse, une commission a été nommée. Les commissaires la composant, principalement issus de la noblesse de robe, étaient majoritairement anoblis par charge. Cette proportion explique les difficultés que rencontra la noblesse d'épée (noblesse militaire et féodale) pour faire valoir ses preuves de noblesse.

En Bretagne, les nobles doivent apporter les preuves de leur noblesse lors de la réformation des années 1668, 1669 et 1670, finie le 24 mars 1671, faite en conséquence des lettres patentes du Roy du 20 janvier 1668 et lettres de jussion du 17 mai 1669, registrées au Parlement de Bretagne le 30 juin 1668¹⁰⁵⁶.

Ainsi, Pierre MONNERAYE (1.1.2.1.2.1), seigneur des Mézières, et Guy MONNERAYE (1.1.2.1.2.2), son frère, sont maintenus en conséquence des privilèges de la Chancellerie de Bretagne, par arrêt

¹⁰⁵³ Née en 1477 à Nantes et morte en 1514 à Blois. Elle a été duchesse de Bretagne de 1489 à 1491 et de nouveau de 1498 à sa mort et reine de France de 1491 à 1498 et de 1499 à 1514. Elle était la fille de François II (1435-1488) (à ne pas confondre avec Le Roi de France François II), et de sa seconde épouse Marguerite de FOIX. Elle est un enjeu central dans les luttes d'influence qui aboutiront, après sa mort, à l'union de la Bretagne à la France.

¹⁰⁵⁴ <http://pele.m.free.fr/reformations/reforme-1.htm>, le 20 novembre 2008 ; <http://pele.m.free.fr/reformations/reforme-2.htm>, le 20 novembre 2008.

¹⁰⁵⁵ Les non-combattants sont astreints à la taille en échange d'une exemption de service militaire. Les nobles, tout comme le clergé (pour des motifs religieux), en tant que combattants professionnels en sont ainsi dispensés. De nombreux nobles renoncèrent au service des armes ce qui rendra la dispense dont ils bénéficiaient injustifiée. <http://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=14391102>, le 20 novembre 2008.

¹⁰⁵⁶ Jacques CHEVILLAR, *Nobiliaire de Bretagne, Où Catalogue des Nobles de la Province de Bretagne, suivant la dernière réformation, des années 1668-1669-1670-finie le 24^{ème} mars 1671*, Paris, 1720.

rendu en la Chambre de la Réformation le 15 décembre 1670 (M. de BREHANT, rapporteur)¹⁰⁵⁷. René MONNERAYE (1.1.2.1.2), seigneur de la Meslée, est maintenu de même en conséquence des privilèges de la Chancellerie de Bretagne le 3 avril 1669 (M. DESCARTES rapporteur) et par un arrêt du 24 juillet 1669¹⁰⁵⁸. Grâce à l'arrêt de la réformation rendu le 3 avril 1669, nous apprenons que les lettres de la famille LA MONNERAYE sont vérifiées au Parlement de Bretagne et à la Chambre des comptes de Bretagne en 1653, 1655 et 1661¹⁰⁵⁹. De plus, René MONNERAYE (1.1.2.2.1), seigneur de Bourgneuf, et son fils Jean MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) sont maintenus dans leur noblesse le 9¹⁰⁶⁰ ou 19 janvier 1669 (alors même que les lettres de noblesses de René MONNERAYE (1.1.2.2.1) furent enregistrées au Parlement de Bretagne postérieurement à cette date, en 1673)¹⁰⁶¹ et par l'ordonnance du 16 janvier 1700 (rapporteur, M. de NOINTEL) (dans cette dernière hypothèse, René MONNERAYE (1.1.2.2.1), seigneur de Bourgneuf, est maintenu dans sa noblesse à titre posthume)¹⁰⁶². Jean-François de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1.1a), seigneur du Rocher, est maintenu à l'Intendance de Bretagne (créée en 1689, elle fait entrer la Bretagne dans le schéma de centralisation administrative du royaume et réduit les pouvoirs du Parlement de Bretagne et du Gouverneur) dans les mêmes privilèges, le 11 mars 1704¹⁰⁶³ (ou en septembre de la même année, pour Jérôme FLOURY et Éric LORANT¹⁰⁶⁴). Enfin, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1), seigneur de la Maillardière, est maintenu dans sa noblesse le 12 janvier 1669¹⁰⁶⁵ et par l'ordonnance du 16 janvier 1700 (rapporteur, M. de NOINTEL)¹⁰⁶⁶ ainsi que Pierre MONNERAYE (1.1.2.1.2.1) et autres¹⁰⁶⁷.

¹⁰⁵⁷ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1664 ; A. D. I. V., 1 B i 4, Chambre pour la réformation de la noblesse de Bretagne, 1668-1671, Compulsoire des copies des arrêts de réformation de la noblesse établi entre mai 1780 et janvier 1785, procès-verbaux de vérification des transcriptions effectuées par les Etats de Bretagne, procès-verbal du 28 novembre 1782, folio 211.

¹⁰⁵⁸ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1664 ; A. D. I. V., 1 B i 4, Chambre pour la réformation de la noblesse de Bretagne, 1668-1671, Compulsoire des copies des arrêts de réformation de la noblesse établi entre mai 1780 et janvier 1785, procès-verbaux de vérification des transcriptions effectuées par les Etats de Bretagne, procès-verbal du 28 novembre 1782, folio 216.

¹⁰⁵⁹ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1664.

¹⁰⁶⁰ A. D. I. V., 1 B i 4, Chambre pour la réformation de la noblesse de Bretagne, 1668-1671, Compulsoire des copies des arrêts de réformation de la noblesse établi entre mai 1780 et janvier 1785, procès-verbaux de vérification des transcriptions effectuées par les Etats de Bretagne, procès-verbal du 28 novembre 1782, folio 223, avenant du 4 janvier 1783 au procès-verbal du 28 novembre 1782.

¹⁰⁶¹ Henri FROTIER de LA MESSELIÈRE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 81.

¹⁰⁶² Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1663.

¹⁰⁶³ Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, tome II, édition de 1976 (édition originale 1862) ; Alexandre-Prosper GUERIN DE LA GRASSERIE, *Armoirial de Bretagne*, 1^{ère} partie, Rennes, 1845-1848, n° 143 ; A. N., série P, P 3825, p. 130 ; M. BOREL D'HAUTERIVE, *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines d'Europe*, Paris, 1871-1872 ; René KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, tome X, 1985 ; M. de LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, tome X, M. DCC. LXXV. ; Jacques CHEVILLAR, *Nobiliaire de Bretagne, Où Catalogue des Nobles de la Province de Bretagne, suivant la dernière réformation, des années 1668-1669-1670-finie le 24^{ème} mars 1671*, Paris, 1720.

¹⁰⁶⁴ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1663 et 1664.

¹⁰⁶⁵ Henri FROTIER de LA MESSELIÈRE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 79.

¹⁰⁶⁶ Jérôme FLOURY et Éric LORANT, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672 et les arrêts de l'Intendance, du Conseil d'état et du Parlement*, tome III, 2000, p. 1663.

¹⁰⁶⁷ A. D. I. V., 1 B i 4, Chambre pour la réformation de la noblesse de Bretagne, 1668-1671, Compulsoire des copies des arrêts de réformation de la noblesse établi entre mai 1780 et janvier 1785, procès-verbaux de vérification des transcriptions effectuées par les Etats de Bretagne, procès-verbal du 28 novembre 1782, folio 223, avenant du 4 janvier 1783 au procès-verbal du 28 novembre 1782.

Les preuves de la noblesse se distinguent de celles de l'origine des titres. En effet, il s'agit ici de justifier l'origine de la noblesse de la famille, et non la justification de l'origine d'un titre¹⁰⁶⁸. De plus, il apparaît que les lettres de noblesse ne sont pas suffisantes, dès lors qu'elles pouvaient être annulées, pour apporter la preuve de la noblesse d'une famille et, particulièrement, de celle des LA MONNERAYE.

La Chambre des comptes de Paris est une source précieuse de renseignements pour établir la preuve de la noblesse d'une famille. En effet, elle était une cour souveraine où l'on rendaient les comptes de tous les deniers royaux, où l'on enregistrait les hommages, aveux et dénombremments dus au Roi, les serments de fidélité et tous les actes qui concernaient les finances du Roi et son domaine. De même, les pièces provenant du Contrôle général des Finances (fonction de vérification à la différence de celle d'administration ou de gouvernement, réservée aux intendants des finances ou au surintendant des finances) auxquelles sont joints des états des finances, ou états du Roi des généralités¹⁰⁶⁹, et des rentes diverses (série P, comptabilité), sont des sources précieuses d'information. Nous pouvons aussi trouver des renseignements utiles relatifs à la taxe pour anoblissement (sur les années 1696-1702) (série P 3825)¹⁰⁷⁰.

Nous l'avons vu précédemment, les familles nobles devaient s'acquitter de diverses taxes, et notamment de la taxe de confirmation de noblesse créée par une déclaration royale du 17 janvier 1696. Cette déclaration de Louis XIV, précise *que tous ceux qui ont obtenu des lettres de maintenue ou de rétablissement dans leur ancienne noblesse, sous quelque prétexte que ce soit, ou de réhabilitation, avec anoblissement en tant que de besoin, enregistrées aux cours des aides depuis le premier janvier 1600, comme aussi ceux qui ont obtenu des lettres d'anoblissement depuis les édits des mois d'août et de septembre 1664, jusqu'à ce jour, ou le rétablissement par lettres ou par arrêts du Conseil, de leur noblesse révoquée, tant par lesdits édits, que par les arrêts du Conseil, du 13 janvier 1667, jouiront eux et leurs enfants, nés et à naître, en légitime mariage, du bénéfice desdites lettres et arrêts, pleinement et paisiblement, en payant, par chacun d'eux et non autrement, ainsi que les réhabilités, les sommes contenues aux rôles, qui seront pour cet effet arrêtés au Conseil, sans qu'à l'avenir, pour quelque cause que ce soit, ils puissent être recherchés ni tenus de rapporter autres motifs, ni preuve de leur noblesse, que leurs lettres dûment enregistrées, avec leurs quittances de finance ; à tous lesquels titres Sa Majesté donne la même force et veut qu'ils produisent le même effet, que des lettres de confirmation de noblesse, accordées en pleine connaissance de cause*¹⁰⁷¹.

Ainsi, les descendants de René MONNERAYE (1.2.1.2), seigneur de la Meslée (anobli par lettres de 1663, enregistrées en la Chambre des comptes de Bretagne, le 23 juillet 1671, en conséquence d'un arrêt du Conseil du 19 juin 1669), ont dû s'acquitter de la taxe de confirmation de noblesse instituée le 17 janvier 1696. Aussi, René-Pierre de LA MONNERAYE (1.2.1.2.2), alors enseigne au régiment des gardes, s'acquitta de la taxe de confirmation de noblesse, de 1 000 livres, le 24 octobre 1698. De même, son frère, Louis de LA MONNERAYE (1.2.1.2.3), s'acquitta, le même jour, de ladite taxe de confirmation de noblesse de 666 livres 13 sol et 4 deniers¹⁰⁷². Toutes les opérations relatives aux taxes étaient enregistrées dans des registres dont des extraits, relatifs

¹⁰⁶⁸ Alain TEXIER, *Qu'est ce que la noblesse ?*, Histoire et droit, Taillandier, 1988, p. 554.

¹⁰⁶⁹ Circonscriptions financières pour la perception des impôts royaux. Chaque généralité est divisée en élections avec à leur tête des officiers du Roi, les « élus » chargés de répartir la taille. Au XVII^{ème} siècle, la généralité devient la circonscription administrative où réside l'intendant de justice, police et finance. Jean CARPENTIER, François LEBRUN, *Histoire de France*, Seuil, 1987, p. 461.

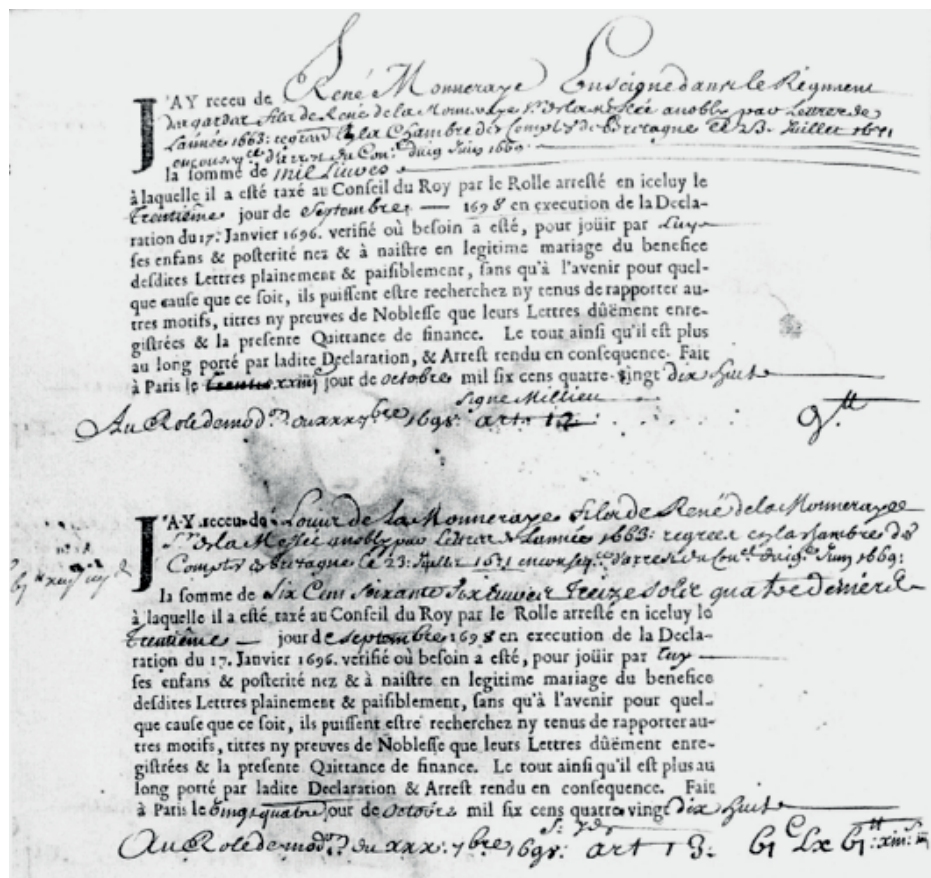
¹⁰⁷⁰ René de LA COSTE-MESSELIÈRE, *Série P, Chambre des comptes et comptabilité*, <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/EGF/SA/SAPDF/Egfn-p.pdf>, le 20 novembre 2008.

¹⁰⁷¹ Nicolas VITON DE SAINT-ALLAIS, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 1816 ; Paul BELOUINO, *Nouvelle encyclopédie théologique*, 1861, tome XIII, p. 931.

¹⁰⁷² A. N., série P, P 3825, p. 130.

aux taxes acquittées par René-Pierre de LA MONNERAYE (1.2.1.2.2) et Louis de LA MONNERAYE (1.2.1.2.3), sont reproduits ci-après.

À défaut du paiement de cette taxe, et des autres taxes présentées précédemment, la peine de déchéance de la noblesse était prononcée. En effet, celle-ci était prononcée contre les anoblis qui ne payaient pas le droit de confirmation ordonné (déclaration de février 1640) et contre ceux qui, ayant obtenu des lettres de noblesse, n'avaient pas payé la taxe à laquelle ils avaient été imposés (arrêt du Conseil du 31 juillet 1696)¹⁰⁷³.



Quittance de taxe de confirmation de noblesse,
Relative aux paiements de René-Pierre (1.2.1.2.2) et Louis (1.2.1.2.3) de LA MONNERAYE,
du 24 octobre 1698¹⁰⁷⁴

Par ailleurs, Louis XV avait exigé, en 1723, de tous ceux qui avaient été anoblis sous le règne précédent (celui de Louis XIV), un droit de confirmation à cause de son « Joyeux Avènement » à la

¹⁰⁷³ Nicolas VITON DE SAINT-ALLAIS, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 1816.

¹⁰⁷⁴ A. N., série P, P 3825, p. 130.

couronne. Plusieurs arrêts confirmatifs de cette ordonnance furent rendus, mais ils suscitérent beaucoup de réclamations et de mécontentements, et finirent par ne pas être exécutés¹⁰⁷⁵. Pourtant, en 1730, un autre édit imposa le droit de joyeux avènement. La peine de déchéance de la noblesse était prononcée contre ceux qui, jouissant de la noblesse (soit par lettres d'anoblissement, maintenues, confirmation, rétablissement ou réhabilitation, soit par mairies, prévôtés des marchands, échevinages¹⁰⁷⁶, ou capitoulats¹⁰⁷⁷, depuis 1642, jusqu'au premier janvier 1715), n'avaient pas satisfait au paiement de ladite taxe à laquelle ils avaient été imposés pour droit de confirmation, à cause de l'avènement du Roi à la couronne¹⁰⁷⁸.

André-Hyacinthe de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1.2a) paya 2 000 livres, au titre du droit du joyeux avènement. Le rôle dudit droit est établi le 26 octobre 1728. De même, François-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3) et Ange-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5) s'acquittèrent dudit droit en 1730, le rôle date du 7 mars 1730. Enfin, Louis de LA MONNERAYE (1.2.1.2.3), paya 2 000 livres au titre dudit droit, en vertu d'un rôle établi le 26 octobre 1728¹⁰⁷⁹. Nous avons tenté, auprès des A. D. I. V., d'obtenir une copie des rôles visés dans le *Nouveau nobiliaire de France* et censés être conservés auxdites archives, sous les cotes A. D. 35, C 22 69, n° 1432 ; A. D. 35, C 22 39 ; A. D. 35, C 22 69, n° 1433¹⁰⁸⁰. Par une lettre du 6 mars 2008 (A. F.), celles-ci nous informent que les cotes indiquées sont erronées et ne concernent pas les rôles du droit de joyeux avènement pour André, François-Ange, Ange-Thadée et Louis de LA MONNERAYE¹⁰⁸¹.

Par la suite, un édit d'avril 1771, sur le droit de confirmation, imposa à tous les nobles anoblis depuis janvier 1715, par lettres, par mairies ou échevinages (sauf Paris), par charges des bureaux des finances ou par offices des petites chancelleries, de payer un droit de 6 000 livres sous peine de la perte de leurs privilèges. Ce nouvel édit ne concernait pas la famille LA MONNERAYE, dont les membres étaient anoblis antérieurement à janvier 1715¹⁰⁸².

Une autre preuve de noblesse était l'admission aux Etats de Bretagne. En effet, l'article 2 des lettres de Louis XV de 1736, pour régler la constitution des Etats, précise que *n'auront entrée et séance dans l'ordre de la noblesse, que ceux qui auront au moins cent ans de noblesse et de gouvernement noble non contesté, et dont l'aïeul et le père auront partagé, ou été en droit de partager noblement, à peine, contre les contrevenants, d'être exclus de l'assemblée et d'avoir leurs noms rayés sur les registres*¹⁰⁸³.

De nombreux LA MONNERAYE ont été membres des Etats de Bretagne. En 1736, Ange-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5) et Georges-Félix de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.6), de l'évêché de Saint-Malo, sont présents à la séance du lundi 12 novembre, aux Etats de Bretagne¹⁰⁸⁴. Dix ans plus tard les LA MONNERAYE du Rocher (issus de Raoul MONNERAYE (1.2.1.1)) sont présent aux

¹⁰⁷⁵ <http://www.blason-armoires.org/feodalite-noblesse/a/avenement.htm>, le 20 novembre 2008.

¹⁰⁷⁶ Les échevins formaient, avec d'autres bourgeois de la ville, le conseil de ville (sous la présidence du maire ou du prévôt) et un tribunal de police. Adolphe CHERUEL, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, première partie, Paris, Hachette et Compagnie, 1855, p. 316.

¹⁰⁷⁷ Les capitouls étaient les magistrats municipaux de la ville de Toulouse. Adolphe CHERUEL, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, première partie, Paris, Hachette et Compagnie, 1855, p. 106.

¹⁰⁷⁸ Arrêt du Conseil du 2 mai 1730, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Nicolas VITON DE SAINT-ALLAIS, Paris, 1816.

¹⁰⁷⁹ *Nouveau nobiliaire de France*, tome II, E – L, recueil de preuves de noblesse, notice de 30 000 familles nobles d'Ancien Régime, origines, armes, p. 399.

¹⁰⁸⁰ On trouve par ailleurs dans le *Nouveau nobiliaire de France*¹⁰⁸⁰, un André de LA MONNERAYE (absent de la généalogie), anobli en 1663. Il pourrait s'agir de René MONNERAYE (1.2.1.2) effectivement anobli en 1663.

¹⁰⁸¹ Lettre du 6 mars 2008, d'Eric JORET, leur réf. : AT/CD/08.1594/D 1791, A. F.

¹⁰⁸² François BLUCHE et Pierre DURYE, *L'anoblissement par charges avant 1789*, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1^{ère} édition, 2^{ème} trimestre 1965, janvier 2003, p. 13.

¹⁰⁸³ Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire de Bretagne ou tableau de l'aristocratie bretonne*, 1846, p. V.

¹⁰⁸⁴ Alphonse du BOUËTIEZ DE KERORGUEN, *Recherches sur les Etats de Bretagne, la tenue de 1736*, 1875.

Etats de Bretagne de 1746. En 1789, Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2), René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), François-Pierre-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3.1) et Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), sont tous les quatre présents aux Etats de Bretagne. Ils se joignent alors aux autres membres de la noblesse pour protester contre une remise en cause des Etats de Bretagne¹⁰⁸⁵.

Au regard des développements précédents, il apparaît que la famille LA MONNERAYE a été anoblée et qu'elle a su apporter, le cas échéant, la preuve de sa qualité nobiliaire. Les recherches menées ne permettent pas, à ce jour, d'être aussi catégorique et précis, juridiquement, sur la question du port d'un titre de noblesse et, particulièrement, celui de comte.

II – DES TITRES DE NOBLESSE

Les titres de noblesse sont nombreux et variés et sont intimement liés à la noblesse. Il faut comprendre par titres de noblesse non seulement les titres connus de tous, c'est-à-dire notamment ceux de comte ou baron, mais également les qualifications nobiliaires, *comme écuyer*¹⁰⁸⁶, *chevalier ou encore noble homme*¹⁰⁸⁷, *premiers des « titres » selon l'adage : « il n'y a pas de noblesse sans titres »*¹⁰⁸⁸. Une distinction peut-être opérée entre les titres réguliers et les autres, que nous appellerons ici les titres « non réguliers ».

II.1 – DES TITRES « REGULIERS »

Un titre est dit régulier quand il est issu de la possession d'une terre titrée ou quand il a été conféré par lettres patentes, par brevet vérifié au parlement ou, à partir de 1852, par simple décret. Ces documents étant dûment enregistrés et leurs prescriptions observées.

S'il est héréditaire et sauf dérogation expresse, il ne peut être porté depuis le bénéficiaire que par l'aîné de sa descendance directe, légitime et naturelle par ordre de primogéniture masculine. Un décret impérial permit cependant au fils aîné des ducs, des comtes et des barons héréditaires de prendre le titre inférieur en dignité à celui de son père et, à leurs fils puînés et de leur vivant, celui de chevalier. La Restauration accorda même le privilège à l'aîné des fils des pairs majoritaires et à ses frères le droit à des titres personnels, dégressifs selon l'ordre d'aînesse. Ces titres peuvent être régulièrement portés. Ultérieurement fut parfois adopté l'usage de donner aux puînés le titre de l'aîné suivi de leur prénom usuel, s'il ne s'agit pas de celui de marquis ou de duc qui ne doit pas être précédé de prénom.

¹⁰⁸⁵ Louis de LA ROQUE et Edouard de BARTHELEMY, *Catalogue des gentilshommes de Bretagne, Qui ont pris part aux assemblées de la noblesse de cette province en 1746, en 1764 et en 1789*, 1865.

¹⁰⁸⁶ L'étymologie du nom d'écuyer vient, de ce que les nobles ont toujours porté les écus et les armoiries, qui sont les plus visibles marques de la noblesse. Gilles André de LA ROQUE, *Le traité de la noblesse*, avant propos de Jean de BODINAT, Mémoires et documents, Paris, 1994, p. 35.

¹⁰⁸⁷ Pourtant, selon certains auteurs (notamment Louis Nicolas Hyacinthe CHERIN, dans son *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements, arrêts et lettres patentes des rois de France de la troisième race concernant le fait de la noblesse*, Paris, 1788), la qualité de « noble homme » n'est pas un titre nobiliaire (sauf en Normandie) et doit être distinguée du titre « noble ». http://www.francegenweb.org/~archives/guide/index.php?id=13_la_noblesse_avant_la_revolution_francaise#note_bas_12, le 20 novembre 2008.

¹⁰⁸⁸ Éric THIOU, *Dictionnaire des titres et des terres titrées en France sous l'Ancien Régime*, Mémoire et Document, 2003, Versailles, p. 9.

Sans pour autant détailler ici le mécanisme d'érection des terres, il peut être précisé que la hiérarchie des titres de noblesse semble issue de celle des terres titrées. Ainsi, un édit de 1579 fixe une hiérarchie en disposant que la baronnie sera composée, au moins, de trois châtelainies, que le comté aura deux baronnies et trois châtelainies, au moins, ou une baronnie et six châtelainies, tandis que le marquisat sera composé de trois baronnies et de trois châtelainies, au moins, ou de deux baronnies et de six châtelainies¹⁰⁸⁹. D'où une hiérarchie croissante suivante, sous l'Ancien Régime, des titres : baron, vicomte, comte, marquis, duc¹⁰⁹⁰, prince. L'érection de sa terre était un moyen d'accéder à la noblesse titrée. En effet, le principal moyen d'acquérir un titre nobiliaire héréditaire était d'en obtenir la concession par lettres patentes portant érection d'une terre et qu'il fallait faire vérifier et enregistrer au parlement et à la chambre des comptes : le titre était alors un titre « régulier ». Ainsi, le fondement de la noblesse titrée était la propriété de terres dont les revenus permettaient de détenir le rang correspondant au titre accordé par le souverain¹⁰⁹¹. Il y avait, également, sous l'Ancien Régime des fiefs immémorialement titrés. Le titre en était porté par leurs possesseurs successifs quand ceux-ci étaient nobles.

Nous avons croisé, au cours de nos recherches, un extrait d'un registre du Parlement de Bretagne (dont un extrait est reproduit en annexe), daté du 8 février 1773, concernant Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), où celui-ci y est qualifié de *chevalier, seigneur du comté de Bourgneuf*¹⁰⁹². Il semble toutefois que le titre de comte porté par les LA MONNERAYE ne tire pas son origine des terres qu'ils possédaient. Bourgneuf n'a été, semble-t-il, qu'une seigneurie non érigée en comté. De même, les différentes possessions des LA MONNERAYE (présentées pour la plupart dans le chapitre consacré au patrimoine des LA MONNERAYE) : Villeblanche, Riolois, Plessix, Mézières, Breil, Vairie, Meslée, Maillardière, Rocher, Maynard, Restmeur, Cleio, Verrie, Vivier¹⁰⁹³, n'ont pas été des terres érigées en comté mais, dans l'ensemble, des seigneuries. Au contraire, les terres du Rocher ont été érigées en marquisat ou en baronnie par lettres en 1575 pour François du BREUIL¹⁰⁹⁴.

Les titres pouvaient provenir, par ailleurs, de lettres patentes signées du Roi : noblesse de concession. Les premiers titres de noblesse ont été décernés aux seuls nobles au XIII^{ème} siècle, par Philippe III le Hardi¹⁰⁹⁵. Les lettres devaient être enregistrées au Parlement et vérifiées par les cours souveraines et cours des comptes, comme les lettres d'anoblissement. Ces lettres sont contresignées par un secrétaire d'Etat et si les cours n'en font pas remontrance au Roi, c'est-à-dire qu'elles lui en précisent éventuellement les inconvénients, les lettres prennent effet. Les titres ainsi délivrés par lettres patentes demeurent personnels¹⁰⁹⁶. À la fin du XVIII^{ème} siècle apparaissent des titres héréditaires attribués, comme déjà ceux qui n'étaient que personnels, par brevet et sans érection de terre en fief de dignité.

¹⁰⁸⁹ Éric THIOU, *Dictionnaire des titres et des terres titrées en France sous l'Ancien Régime*, Mémoire et Document, 2003, Versailles, p. 12.

¹⁰⁹⁰ <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/26787/11/duc>, le 20 novembre 2008.

¹⁰⁹¹ Éric THIOU, *Dictionnaire des titres et des terres titrées en France sous l'Ancien Régime*, Mémoire et Document, 2003, Versailles, p. 11-12.

¹⁰⁹² Extrait conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

¹⁰⁹³ Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, tome II, édition de 1976 (édition originale 1862) ; Dominique de LA BARRE DE RAILLICOURT, *A ce titre*, tome VI, 1976 ; Henri FROTIER de LA MESSÉLIERE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 79-87.

¹⁰⁹⁴ Héraldique GOURDON DE GENUILLAC, *Dictionnaire des fiefs, seigneuries, chatellenies, etc., de l'ancienne France*, Paris, Dantou, 1862, p. 65 ; Éric THIOU, *Dictionnaire des titres et des terres titrées en France sous l'Ancien Régime*, Mémoire et Document, 2003, Versailles ; Dominique de LA BARRE DE RAILLICOURT, *Les titres authentiques de la noblesse en France*, Paris, 2004.

¹⁰⁹⁵ Marc GUILLAUME, *La revue française de généalogie et d'Histoire des familles*, n° 175, avril-mai 2008, 30^{ème} année, « Les titres nobiliaires », p. 17.

¹⁰⁹⁶ Dominique de LA BARRE DE RAILLICOURT, *Les titres authentiques de la noblesse en France*, Paris, 2004, p. 17.

Le port des titres est encadré. Ainsi, un arrêt du Parlement de Paris, du 13 août 1663, défend à tous propriétaires de terres, de se qualifier baron, comte ou marquis, et d'en prendre les couronnes à leurs armes, sinon en vertu de lettres patentes, bien et dûment vérifiées ; et à tous gentilshommes, de prendre la qualité de Messire et de Chevalier, si non, en vertu de bons et légitimes titres ; et à tous ceux qui ne sont point gentilshommes, de prendre la qualité d'écuyer, ni de timbrer leurs armes, le tout à peine de 1 500 livres d'amende¹⁰⁹⁷. Malgré cet arrêt, les titres ont été portés de façon plus ou moins rigoureuse.

Les titres ont, sous l'Ancien Régime et malgré les mesures encadrant leur port, une importance relative si l'on considère les titres non réguliers (sauf le titre de duc qui est sévèrement réglementé). En revanche, tous les titres du XIX^{ème} siècle ont fait l'objet de lettres patentes et l'aîné des descendants peut les enregistrer au Sceau de France¹⁰⁹⁸ (au ministère de la Justice) qui ne « reconnaît » pas les titres, mais les incorpore comme partie du nom, à l'état civil.

II.2 – DES TITRES « NON REGULIERS »

Ils sont portés principalement à la Cour et sont appelés « titres de courtoisie ». Ils avantagent aujourd'hui des familles qui en ont usé autrefois et sont tolérés par les héritiers des titres réguliers. En effet, sous l'Ancien Régime, les gentilshommes de bonne maison ne craignaient pas de prendre malgré les interdictions¹⁰⁹⁹, pour se distinguer, le nom d'un fief de leur famille qu'ils affublaient d'un titre dont ledit fief ne bénéficiait point. Le Roi tolérait une telle pratique en raison de la qualité de ceux qui en usaient, recevait ces gentilshommes à la Cour¹¹⁰⁰, signait des brevets, voire des contrats, où figuraient des titres n'ayant rien de réguliers. Ces titres, en principe personnels et malgré l'absence de reconnaissance légale par le Roi¹¹⁰¹, étaient considérés, par les personnes qui en usaient et leur entourage, comme transmissibles et héréditaires.

Les LA MONNERAYE ont porté le titre d'écuyer qui pouvait être pris par tout homme noble avant 1791 et par tout homme de famille noble après 1814. Cette qualification suivait alors le nom. De nombreux documents illustrent cette utilisation du titre d'écuyer. Ainsi, dans le *Nobiliaire de Bretagne*¹¹⁰², Jean-François de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1.a) est qualifié, en 1704, d'*écuyer sieur du Rocher*, comme Nicolas de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1), seigneur du Rocher, fils aîné de l'écuyer Raoul de LA MONNERAYE (1.2.1.1).

Par ailleurs, de nombreux membres de la famille LA MONNERAYE ont utilisé, au-delà du titre d'écuyer ou celui de chevalier, le titre de comte. Les LA MONNERAYE sont, au regard des différentes sources étudiées, fondés à porter le titre de comte¹¹⁰³. Les comtes furent tout d'abord

¹⁰⁹⁷ Nicolas VITON DE SAINT-ALLAIS, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 1816.

¹⁰⁹⁸ Le Sceau de France est une institution créée le 1^{er} mars 1808 et intégrée aujourd'hui au Ministère de la Justice, elle est chargée de la vérification des titres nobiliaires.

¹⁰⁹⁹ Un arrêt du Parlement de Rennes, du 15 juin 1679, précise les peines portées par l'article 677 de la Coutume (500 livres d'amende), aux personnes de condition commune, de prendre qualité d'écuyer, et aux procureurs de la donner, sur les mêmes peines, et à tous les nobles de prendre la qualité de messire, chevalier, châtelain, comte, vicomte, baron, marquis, s'ils n'ont titres ou lettres du Roi dûment vérifiées. POI POTIER DE COURCY, *Nobiliaire de Bretagne ou tableau de l'aristocratie bretonne*, 1846, p. VI.

¹¹⁰⁰ Les personnes reçues à la Cour l'étaient sous un titre, notamment celui de comte, alors même qu'elles n'en possédaient pas de régulier. Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 100, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

¹¹⁰¹ Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 100, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

¹¹⁰² A. N., MM 691, pièces 141 à 144.

¹¹⁰³ Voir notamment *Le Nobiliaire de France*, 1976, tome II, p. 873 ; Dominique de LA BARRE DE RAILLICOURT, *A ce titre*, tome VI, 1976 ; Henri FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations Bretonnes*, tome IV, 1912-1924 en cinq volumes, p. 79-87.

les dignitaires chargés de l'administration d'une province : ils étaient des gouverneurs de provinces nommés par les rois. Ensuite, ils se rendirent presque indépendants. Charles le Chauve, par le capitulaire¹¹⁰⁴ de Kiersy-sur-Oise (Aisne, 02), en l'an 877, proclama que l'autorité des comtes serait héréditaire¹¹⁰⁵, c'est la naissance de la féodalité. Ainsi devenu suzerain de cette province, le comte y posséda, dès lors, les droits régaliens (haute justice¹¹⁰⁶, droit de battre monnaie, droit de guerre et parfois d'anoblir). La royauté, par la suite, érigée en faveur de sa noblesse des terres en comté. Les anciens comtés (comtés de Toulouse, de Champagne, etc.) avaient la taille d'un ou deux départements français actuels tandis que les comtés plus récents ne comprenaient que quelques paroisses¹¹⁰⁷.

Au cours de nos recherches nous avons peu croisé de documents mentionnant et illustrant le port du titre de comte par les membres de la famille LA MONNERAYE. Toutefois, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), a porté, si l'on se fit à son importante correspondance, le titre de comte¹¹⁰⁸. Nous pouvons lire également que son fils, Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) est présenté, dans un acte notarié reproduit ci-après¹¹⁰⁹, à la veille de la Révolution, de la façon suivante : *Jean-Dimas, comte de LA MONNERAYE*.

Le port du titre n'est pas uniformément répandu dans la famille. Ainsi, Jean-Jacques de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1) se qualifia « comte de LA MONNERAYE » (sans postérité mâle, sa branche s'éteignit au XIX^{ème} siècles). Son cousin germain, Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), se qualifia, ainsi que son frère Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4), également « comte de LA MONNERAYE ». Tandis que le fils de Louis de LA MONNERAYE, Sévère-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3), se titra « comte de LA BOURDONNAYE, marquis de MONTLUC »¹¹¹⁰. Par ailleurs, Georges de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2), marié à Cécile O'RORKE, Hubert de LA MONNERAYE, marié à Claude MATHIAS, Bernard de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.2.3), marié à Jehanne de PONTAUD, Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5), marié à Soleine MARCHAND, Gildas-Marie-Georges-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1), marié à Chantal d'AVIAU de TERNAY, Yves de LA MONNERAYE, marié à Françoise ORBON, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), marié à Hélène HAUSER, Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2), marié à Béatrice de CORNULIER-LUCINIÈRE, Michel de LA MONNERAYE, marié à Chantal BARTET, Jean-François de LA MONNERAYE, marié à Marcelle JEANBLANC, Jean-Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3), mon grand-père, marié à Rose-Marie DELIZY, et, enfin, Henri de LA

¹¹⁰⁴ Texte législatif émanant du souverain et divisé en articles très utilisé sous l'époque carolingienne. Jean CARPENTIER, François LEBRUN, *Histoire de France*, Seuil, 1987, p. 453.

¹¹⁰⁵ Adolphe CHERUEL, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, première partie, Paris, Hachette et Compagnie, 1855, p. 191.

¹¹⁰⁶ Le haut justicier bénéficie de la totalité de la juridiction volontaire au civil comme au pénal tandis que le seigneur titulaire d'un droit de basse justice peut juger les délits (dégâts des bêtes, etc.) et amendes de faibles valeurs (inférieures à 7 sols et 6 deniers). *Sous l'Ancien régime on distinguait selon qu'un seigneur possédait le droit de haute ou de basse justice. Celui qui était investi du droit de haute justice pouvait prononcer des sentences de mort ; alors que celui qui détenait le seul droit de basse justice ne pouvait aller que jusqu'à l'exposition au pilori. Au fil des siècles, afin d'assurer une procédure plus exacte, le pouvoir central s'est efforcé de réduire le nombre des hauts-justiciers.* Jean-Paul DOUCET, Ancien professeur des Facultés de droit, http://ledroitcriminel.free.fr/dictionnaire/lettre_h/lettre_har.htm, le 20 novembre 2008 ; Roxanne DELCOURT, *La justice sous l'Ancien Régime*, Votre Généalogie, février-mars, n° 29, p. 34.

¹¹⁰⁷ Eric THIOU, *Dictionnaire des titres et des terres titrées en France sous l'Ancien Régime*, Mémoire et Document, 2003, Versailles, p. 11.

¹¹⁰⁸ Voir notamment la lettre de de MAISON BLANCHE BAUDOIN, du 23 septembre 1782, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F., ou celle de Grigent de TROMORVAN, du 25 juillet 1782, adressée à Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

¹¹⁰⁹ Acte notarié du 28 avril 1788, conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).


¹¹¹⁰ Dominique de LA BARRE DE RAILLICOURT, *A ce titre*, tome VI, 1976 ; Dominique de LA BARRE DE RAILLICOURT, *La noblesse française titrée par l'usage*, tome II, 1974 ; *Grand armorial de France*, notice 24.163.

MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3.2), marié à Anne-Marie PARENT, portent ou portaient le titre de comte¹¹¹¹.

Au contraire, Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8), marié à Monique RAISON DU CLEUZIQU, François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.7), marié à Cécile LE MONIES DE SAGAZAN, Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), marié à Claire BONNICHON, Olivier de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.1.3), marié à Marguerite DUNOYER de SEGONZAC, ou, enfin, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2.1.1, marié à Marie-Annick LEFEBVRE D'ARGENCE, ne portent pas le titre de comte¹¹¹².

¹¹¹¹ *Le Nobiliaire de France*, 1976, tome II, p. 873.

¹¹¹² *Le Nobiliaire de France*, 1976, tome II, p. 873.

Le 28 avril 1788

 Le me du moulin de Hyeun
 en breels.
 Le vingt huitieme jour
 d'avril apres midi mil sept cent quatre vingt huit pour
 la cour d'auray devant nous notaires royaux d'icelle avec
 soumission y prouise et jurée ont comparus Pierre Francois
 erabot sergent de la juridiction du comte de largoret et
 auray faisant et agissant pour monseigneur le duc de
 comte de la moine saige, chevalier seigneur de bourgneu
 les sermeur et autres lieux demeurant en son chatcau
 du des moines paroisne de pourmes et le viconte archeve de
 treguier d'une part Francois le doublec meunier et
 curue par sa femme de son mari elle le requesant bre
 et ducement autorisee demourant au moulin de avec
 de Hyeun en la paroisne de breels d'autre part le
 quel dit erabot audit nom a par le present acte
 afferme a titre de simple ferme et fement de moulin
 aux dits Francois le doublec et femme prouvee et
 acceptant pour le tems et les me de neuf ans et neu
 par faites annes le d'ere et jouissance qui commence
 le vingt huit mai prochain et finiront à pasait
 jour de l'annue mil sept cent quatre vingt dix sept
 apres le quel tous echeu et resolu, savoir et la

Extrait d'un acte notarié du 28 avril 1788,
 concernant le comte Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1)¹¹¹³

¹¹¹³ Acte notarié du 28 avril 1788 (minute conservée par GLAIN, notaire royal), conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1 2a.4.1 3.3.5.5.1).

Le titre de vicomte fut également porté par des LA MONNERAYE. Ainsi, nous pouvons lire dans un décret du 10 février 1857¹¹¹⁴ que Monsieur le vicomte de LA MONNERAYE (il pourrait s'agir de Georges-Pélage de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.3)), demeurant à Paris, reçoit en concession 799 hectares de terrains dépendant du territoire d'Aïn-Gueblo (Algérie), situé à 36 kilomètres de Milianah (province d'Alger). Il a justifié pour cela d'un capital de 200 000 francs, indépendant d'un revenu annuel de 16 000 francs. Les principaux engagements pris par Monsieur de LA MONNERAYE, sont alors : la construction dans le délai de quatre ans de huit corps de fermes au moins et la mise en culture de la totalité de la propriété dans le délai de six ans. Il doit, en outre, servir à l'Etat une rente annuelle et perpétuelle de 799 francs et 75 centimes (soit 1 franc par hectare)¹¹¹⁵.

Au regard de ce qui précède nous nous apercevons que le fondement juridique des titres portés par les LA MONNERAYE n'est pas clairement établi mais que l'usage et la reconnaissance du port l'est incontestablement.

III – LA NOBLESSE DEPUIS LA REVOLUTION

La Révolution de 1789 abolit, durant la célèbre nuit du 4 août 1789, les privilèges et la noblesse (dont celui en vertu duquel seuls les nobles pouvaient entrer dans les écoles militaires¹¹¹⁶). Ainsi, un décret des 5 et 7 novembre 1789, réglant la nomination des suppléants des députés de l'Assemblée nationale législative¹¹¹⁷, pose comme principe qu'il n'y a plus en France aucune distinction d'ordre¹¹¹⁸. Cette suppression de la noblesse, contenue également dans l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, du 26 août 1789, *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*, n'a depuis, jamais été remise en cause.

Toutefois, la disparition juridique de la noblesse n'a pas conduit pour autant à la disparition des titres de noblesse. Ainsi, une loi des 19 et 23 juin 1790 dispose que *les titres de prince, duc, comte, marquis, vicomte, vidame, baron, chancelier, messire, écuyer, noble et tous autres titres semblables ne seront ni pris par qui que ce soit, ni donnés à personne*¹¹¹⁹. Par ailleurs, sans vouloir reconnaître ceux qu'avait décernés l'ancienne Monarchie, ni recréer aucune noblesse légale, Napoléon octroya des titres nobiliaires (les premiers furent décernés par le Sénatus Consulte¹¹²⁰ du 18 mai 1804¹¹²¹). Ils étaient dits alors « nationaux » ou « impériaux », et classés dans l'ordre de dignité croissant suivant : chevalier, baron, comte, duc, prince. Pour pouvoir en faire profiter leurs héritiers, les bénéficiaires devaient constituer un majorat, c'est à dire réunir une certaine quantité

¹¹¹⁴ Il semble que ce décret soit introuvable. En effet, le Service de la Bibliothèque et des Archives du Conseil d'Etat n'a pas pu nous communiquer de renseignement concernant ce décret, tout comme le Conservateur de la Bibliothèque et des Archives du Conseil d'Etat : le décret du 10 février 1857 n'a été publié ni au recueil Duvergier, ni au bulletin des Lois et les archives du Conseil d'état ayant été détruites dans un incendie en 1871, il n'existe plus de document antérieur à cette date (Emmanuelle FLAMENT-GUELFUCCI, lettre du 20 février 2009, A. F.).

¹¹¹⁵ Armand GÉRAUD, *Revue des provinces de l'Ouest*, Nantes, 1857, 4^{ème} année, 8^{ème} livraison, p. 510-511.

¹¹¹⁶ Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 99, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

¹¹¹⁷ L'Assemblée nationale législative était le parlement français institué par la Constitution de 1791, elle succéda à l'Assemblée nationale constituante (17 juin 1789 – 30 septembre 1791). Le décret cité semble se rapporter plutôt à cette dernière qu'à l'Assemblée nationale législative (1^{er} octobre 1791 – 21 septembre 1792).

¹¹¹⁸ Alain TEXIER, *Qu'est ce que la noblesse ?*, Histoire et droit, Taillandier, 1988, p. 187.

¹¹¹⁹ Marc GUILLAUME, *La revue française de généalogie et d'Histoire des familles*, n° 175, avril-mai 2008, 30^{ème} année, « Les titres nobiliaires », p. 17.

¹¹²⁰ Le Sénatus Consulte est un texte émanant du Sénat et ayant force de loi, notamment, sous le 1^{er} Empire.

¹¹²¹ Marc GUILLAUME, *La revue française de généalogie et d'Histoire des familles*, n° 175, avril-mai 2008, 30^{ème} année, « Les titres nobiliaires », p. 17.

de biens et/ou d'argent, propres ou concédés, déclarés inaliénables et insaisissables, transmissibles à leur seul fils aîné et leur assurant un revenu proportionné à la dignité du titre.

La Restauration rétablit l'ancienne noblesse dans ses titres et reconnut ceux de l'Empire. Ainsi, Louis XVIII octroya une charte en 1804 qui précise, en son article 71 que *la noblesse ancienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté mais, il leur accorde que des rangs et des honneurs sans aucune exception des charges et devoirs de la société*¹¹²². Elle créa une chambre de pairs de France. Ceux-ci, nommés d'abord à vie en 1814, devinrent héréditaires en 1815 à l'instar des pairs institués par Napoléon pendant les Cent Jours. En cette chambre furent appelés à siéger les ducs de l'Ancien Régime, les princes et les ducs de l'Empire et nombre de notables revêtus chacun d'un titre particulier.

Une ordonnance du 25 août 1817 invitait les pairs déjà investis à constituer des majorats et faisait d'une telle constitution une obligation pour l'avenir. Une autre du 10 février 1824 y astreignait aussi tout futur bénéficiaire de titre héréditaire. Beaucoup de pairs y renoncèrent pour divers motifs, d'autres en furent dispensés. D'autres, encore, eurent grand peine à réunir les biens nécessaires à l'établissement d'un majorat conforme à leur titre, en sorte que l'on put voir l'héritier de tel duc de l'Ancien Régime ou de l'Empire, admis à la Cour en tant que duc, ne siéger à la chambre des pairs qu'au banc des comtes ou barons.

La Monarchie de Juillet supprima l'hérédité de la pairie dès 1831 et interdit toute nouvelle formation de majorat par la loi du 12 mai 1835. Une décision royale de 1837 assura que lorsque le majorat prescrit par les lettres patentes n'avait pas encore été constitué, il était néanmoins possible de succéder légalement au titre de l'ascendant décédé après le 12 mai 1835.

Sous la II^{ème} République, un décret du 29 février 1848, qui avait aboli tous les titres dits nobiliaires ou de noblesse, fut annulé par celui du 24 janvier 1852 qui rétablit lesdits titres¹¹²³ et qui n'a, depuis, jamais été abrogé¹¹²⁴. Napoléon III ne rétablit pas la pairie, ni la faculté de créer des majorats. Il se limita à décerner, par décret ou par lettres, des titres héréditaires ou personnels, et à reconnaître, parfois même à confirmer, ceux que les monarques précédents avaient octroyés. Ainsi, sous la II^{ème} République, il est juridiquement possible de conférer des titres tant que ceux-ci ne sont pas adossés à une qualité nobiliaire. Toutefois, sous la III^{ème} République, le Président, Patrice de MAC MAHON¹¹²⁵, décida, le 10 mai 1875, de ne plus conférer de titres¹¹²⁶.

Aujourd'hui, une seule personne vivante à vocation au titre. Elle peut en obtenir vérification (via la procédure de l'investiture)¹¹²⁷, par arrêté ministériel auprès de la Section du Sceau, ce qui lui

¹¹²² Marc GUILLAUME, *La revue française de généalogie et d'Histoire des familles*, n° 175, avril-mai 2008, 30^{ème} année, « Les titres nobiliaires », p. 17.

¹¹²³ Marc GUILLAUME, *La revue française de généalogie et d'Histoire des familles*, n° 175, avril-mai 2008, 30^{ème} année, « Les titres nobiliaires », p. 17.

¹¹²⁴ Cet ainsi que dans le décret du 10 février 1857 (précité) Monsieur de LA MONNERAYE (vraisemblablement Georges-Pélage de LA MONNERAYE (1.1 2.1.1.3a.5.2.3)) est qualifié de vicomte. Armand GÉRAUD, *Revue des provinces de l'Ouest*, Nantes, 1857, 4^{ème} année, 8^{ème} livraison, p. 510 et 511.

¹¹²⁵ Président de la République après la chute de THIERS, le 24 mai 1873, MAC-MAHON, en attendant une restauration de la monarchie, applique avec le duc de BROGLIE, président du Conseil, une politique d'ordre moral qui échoue. Les élections d'octobre 1877 à la Chambre et celles de janvier 1879 au Sénat étant favorables à la république, il démissionne le 30 janvier 1879. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/108993/15/Mac-Mahon>, le 22 décembre 2008.

¹¹²⁶ Alain TEXIER, *Qu'est ce que la noblesse ?*, Histoire et droit, Taillandier, 1988, p. 189.

¹¹²⁷ L'investiture consiste à établir que le titre est régulier, qu'il a été transmis selon les règles de dévolution prévues par les lettres patentes de concession et que le titulaire actuel de ce titre est bien le descendant régulier du premier titulaire du titre. *Ainsi la reconnaissance par la République des titres de noblesse est purement formelle. Elle se contente de constater que telle personne est la mieux placée pour succéder au titre dont un ancêtre est décédé titulaire. L'utilité de cette investiture est claire : le titulaire d'un titre nobiliaire ne peut faire légalement usage de celui-ci dans les actes*

permettra de le faire figurer dans les actes d'état civil et sur sa carte d'identité. Les usurpateurs de titres peuvent être sanctionnés sur le fondement d'une loi du 28 mai 1858 qui n'a pas été abrogée. L'actuel article 433-19 du Code pénal punit ainsi, de peines correctionnelles, l'usurpation publique de nom ou de titre nobiliaire (accessoire d'un nom), dans un acte public ou authentique ou dans un document administratif destiné à l'autorité publique, en vue de s'attribuer une distinction honorifique¹¹²⁸.

Enfin, signalons que, sous la V^{ème} République, une fiscalité « nobiliaire » et propre aux titres a existé jusqu'en 2001. En effet, l'article 82 de la Loi de finances pour 1969 impose la perception de droits de sceau à l'occasion de certaines procédures, dont les demandes d'investiture des titres nobiliaires. Ces droits étaient fixés à 2 000 francs (ou 305 euros). Cette procédure ne concernant en moyenne que deux personnes par an¹¹²⁹, ce droit fut supprimé par l'article 77 de la Loi de finances rectificative pour 2001¹¹³⁰. Ainsi, demander à faire figurer son titre de noblesse dans son état civil est devenu un acte gratuit¹¹³¹.

officiels que s'il justifie d'un arrêté d'investiture du Garde des Sceaux (ou éventuellement d'une décision judiciaire). Certes l'investiture n'est pas obligatoire pour la transmission du titre mais le défaut d'investiture empêche le porteur du titre d'en faire un usage officiel. Marc GUILLAUME, Le Sceau de France, titre nobiliaire et changement de nom, séance publique de l'Académie des Sciences morales et politiques du 3 juillet 2006. http://www.asmp.fr/travaux/communications/2006/guillaume_M.htm, le 20 novembre 2008.

¹¹²⁸ Article 433-19 du Code pénal (modifié par l'Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000) dispose ainsi qu'est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende le fait, dans un acte public ou authentique ou dans un document administratif destiné à l'autorité publique et hors les cas où la réglementation en vigueur autorise à souscrire ces actes ou documents sous un état civil d'emprunt :

1° De prendre un nom ou un accessoire du nom autre que celui assigné par l'état civil ;

2° De changer, altérer ou modifier le nom ou l'accessoire du nom assigné par l'état civil.

¹¹²⁹ Rapport fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur le projet de Loi de finances rectificative pour 2001, adopté par l'Assemblée Nationale, n° 143, session ordinaire de 2001-2002, annexe au procès-verbal de la séance du 13 décembre 2001, Par M. Philippe MARINI, p. 349.

¹¹³⁰ Loi n° 2001-1276 du 28 décembre 2001 de finances rectificative pour 2001, article 77.

¹¹³¹ Dominique de LA BARRE DE RAILLICOURT, *Les titres authentiques de la noblesse française*, Paris, Perrin, 2004, p. 9-10.

CHAPITRE 4

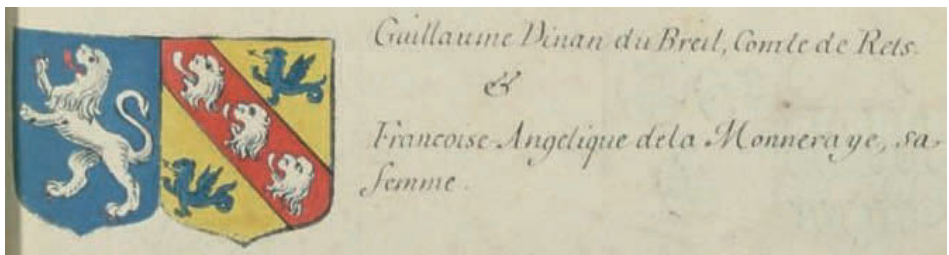
LES ARMES DES LA MONNERAYE

*D'or à la bande de gueules
chargée de trois têtes de lions arrachées d'argent
accostée de deux serpents volants d'azur*

*L'étude du blason est un abîme. Celui qui s'y est appliqué pendant trente ou quarante ans y trouve toujours matière d'apprendre... On ne se propose pas ici d'approfondir tout cet abîme : on n'a dessiné que de donner une légère teinture d'un art qu'il n'est pas permis aux personnes qui sont de quelque naissance d'ignorer absolument*¹¹³².

Au cours de nos recherches et lectures, nous n'avons pas trouvé d'information relative à l'origine des armes des LA MONNERAYE, sinon qu'elles étaient portées avant 1653 puisque Louis XIV permet à Jean MONNERAYE (1.1.2.1) *de timbrer les armes desquelles ses devanciers ont cy devant uzé et telles qu'elles sont cy empreintes comme les autres nobles de nostre province*¹¹³³.

Par ailleurs, nous avons pu constater que les formalités d'enregistrement exigées dans un but fiscal, par un édit de 1696 de Louis XIV sur le port des armoiries, ont bien été effectuées par de nombreux membres de la famille LA MONNERAYE. Ainsi, nous pouvons observer les armes, coloriées et paraphées par Charles d'HOZIER (reproduites ci-dessous), de Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1), femme de Guillaume-Dinan du BREIL, de René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1), seigneur du Bourgneuf, de Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4), de Pierre MONNERAYE (1.1.2.2.4.1.2), recteur de la paroisse Saint-Etienne de Rennes, de Claude BADIER, veuve de Nicolas de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1), seigneur du Rocher, d'Agnès de LA MONNERAYE (1.2.1.1.3), veuve d'Yves FARIGOT, seigneur du Bouessie, et, enfin, de Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4.1), conseiller au Parlement de Bretagne.

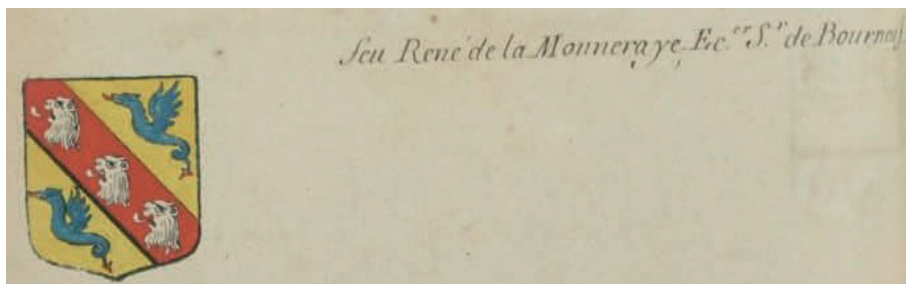


*Armes enregistrées de Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1)*¹¹³⁴

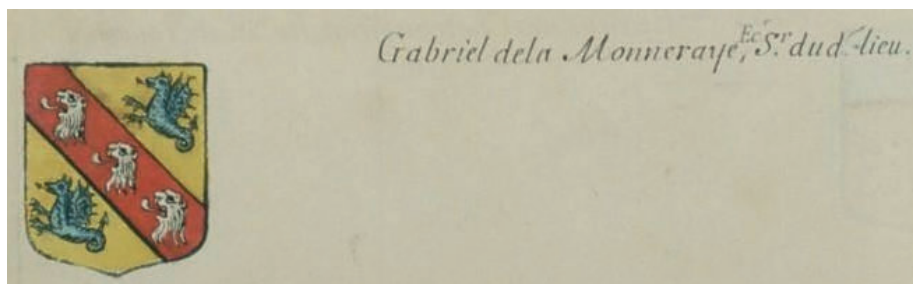
¹¹³² Pierre Le LORAIN, Abbé de VALLEMONT, *Eléments de l'histoire, ou ce qu'il faut savoir de chronologie, de géographie, de blason, etc., avant que de lire l'histoire particulière*, Paris, 1696, 2 tomes in-12.

¹¹³³ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

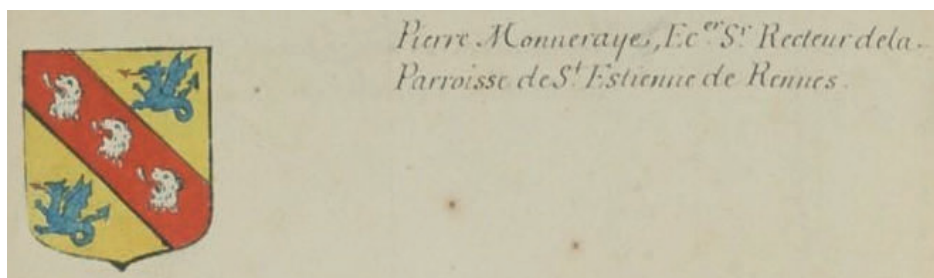
¹¹³⁴ Charles d'HOZIER, *Armorial général de France*, exemplaires contenant les blasons coloriés, paraphés par Charles d'HOZIER, vol. 8 : Bretagne, 1^{ère} partie, folio 49.



Armes enregistrées de René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1)¹¹³⁵



Armes enregistrées de Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4)¹¹³⁶

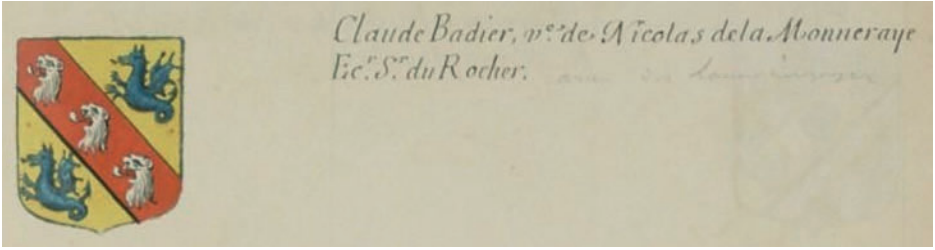


Armes enregistrées de Pierre MONNERAYE (1.1.2.2.4.1.2)¹¹³⁷

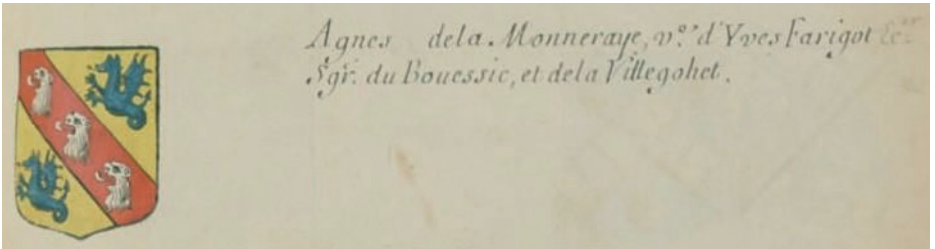
¹¹³⁵ Charles d'HOZIER, *Armorial général de France*, exemplaires contenant les blasons coloriés, paraphés par Charles d'HOZIER, vol. 8 : Bretagne, 1^{ère} partie, folio 578.

¹¹³⁶ Charles d'HOZIER, *Armorial général de France*, exemplaires contenant les blasons coloriés, paraphés par Charles d'HOZIER, vol. 8 : Bretagne, 1^{ère} partie, folio 816.

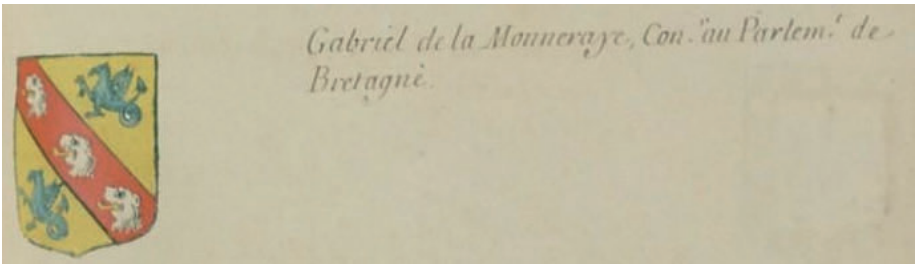
¹¹³⁷ Charles d'HOZIER, *Armorial général de France*, exemplaires contenant les blasons coloriés, paraphés par Charles d'HOZIER, vol. 8 : Bretagne, 1^{ère} partie, folio 822.



Armes enregistrées de Claude BADIER, la veuve de Nicolas de LA MONNERAYE (1.2.1.1.1)¹¹³⁸



Armes enregistrées d'Agnès de LA MONNERAYE (1.2.1.1.3)¹¹³⁹



Armes enregistrées de Gabriel de LA MONNERAYE (1.1.2.2.4.1)¹¹⁴⁰

En revanche, au-delà du simple fait de constater l'existence de celles-ci, nous pouvons entrevoir l'utilisation faite des armes de la famille. Cette utilisation est conforme à l'idée de l'objet que l'on se fait des armoiries : différencier pour mieux reconnaître. Ainsi, René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1), fait apposer en 1655 ses armes sur l'argenterie qu'il possède¹¹⁴¹. De même, les armes

¹¹³⁸ Charles d'HOZIER, *Armorial général de France*, exemplaires contenant les blasons coloriés, paraphés par Charles d'HOZIER, vol. 9 : Bretagne, 2nde partie, folio 989.

¹¹³⁹ Charles d'HOZIER, *Armorial général de France*, exemplaires contenant les blasons coloriés, paraphés par Charles d'HOZIER, vol. 9 : Bretagne, 2nde partie, folio 1213.

¹¹⁴⁰ Charles d'HOZIER, *Armorial général de France*, exemplaires contenant les blasons coloriés, paraphés par Charles d'HOZIER, vol. 9 : Bretagne, 2nde partie, folio 1233.

¹¹⁴¹ Avant mon départ de paris qui fut le jour de st Louise aoust aud(it) an 1655 j'ay achepté douze cuillère douze fourchette, un basin, 1^e écuelle un potrau une salière deux flambaux d'argent qui m'ont cousté 28 livres le marc et 3 livres de façon les armes et escusson compris, laissé à Monsr du PARE BREAL lors à PARIS la sommes de dix mil cent livres en argent, 1 salière un potreau et une douzaine de cuillère d'argent pour changer avec lad(ite) veselle, scavoir les cuillères à 26 livres le marc n'estant poinçon de PARIS le tou pesan ving cinq marc cinq aune partant soit deux mil tan de

de la famille apparaissent sur un tableau historico-emblématique, de Jean-Bernard CHALETTE, daté de 1676, qui se rapporte aux événements de 1675, en Bretagne et particulièrement à Rennes : la révolte du papier timbré, déjà évoquée précédemment. Ce tableau représente un char, traîné par des tigres et où sont amoncelés des sacs d'argent et de papiers timbrés, dirigé par un esprit infernal qui écrase le peuple sous ses roues. Les armes présentes sur le coin inférieur droit du tableau permettent d'identifier le commanditaire : un membre de la famille LA MONNERAYE, oui, mais lequel ? Nous devinons ici, s'agissant de l'identification d'une personne, les limites des armoiries. Pourtant, ici, l'écusson est timbré d'un chapeau à houppes pendantes, dénotant une dignité ecclésiastique. Il pourrait, dès lors, s'agir de Messire Michel MONNERAYE (1.1.2.1.3), sieur de Mézières et chanoine de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor, 22) (mentionné au registre de la réformation de la noblesse en 1669-1671) ou, plus vraisemblablement, de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.2), grand archidiacre de Rennes¹¹⁴².

livres que je luy ay laissé sur quoy j'ay reçu. Catherine BENECH, *Le livre de raison de René de LA MONNERAYE, sieur de Bourgneuf (1654 – 1684)*, tome I, thèse dactylographiée, Paris, 1981-1982, p. 117.

¹¹⁴² Arthur de LA BORDERIE, *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome VII, 1860, Nantes, p. 199 et 200 ; Jules AUSSANT, *Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, extraits des procès verbaux (de l'année 1844 à l'année 1857)*, 1857, Rennes, p. 67. Le doute, partagé par certains auteurs, quant à l'identité du commanditaire de la peinture, n'existe pas pour l'administration française. En effet, le ministère de la culture considère que l'œuvre a été commandé par Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.2), archidiacre de Rennes. http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde_fr, le 20 novembre 2008.



Allégorie de la révolte du Papier timbré, Jean-Bernard CHALETTE, 1676¹¹⁴³

¹¹⁴³ Peinture à l'huile, sur toile (H. 105 ; L. 150), conservée à Rennes, au musée des beaux-arts, n° d'inventaire INV 860.1.1, commandée vraisemblablement par Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.2), archidiacre de Rennes. http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/joconde_fr, le 20 novembre 2008.

I – QUELQUES PRECISIONS...

Avant de présenter les armes des LA MONNERAYE, le langage et le vocabulaire héraldiques étant spécifiques, il peut sembler utile de préciser ici quelques termes propres à cette science. Par ailleurs, précisons que les développements suivants ont été construits après la lecture du *Précis d'Héraldique* de Théodore VEYRIN-FORRER¹¹⁴⁴.

Ainsi, les armes ou armoiries¹¹⁴⁵ *sont des emblèmes en couleur, propres à une famille, à une communauté, ou plus rarement, à un individu, et soumis dans leur disposition et dans leur forme à des règles spéciales, qui sont celles du blason (...). Servant le plus souvent de signes distinctifs à des familles, à des groupes de personnes unies par les liens du sang, elles sont en général héréditaires. Les couleurs dont elles peuvent être peintes n'existent qu'en nombre limité. Enfin, elles sont presque toujours représentées sur un écu*¹¹⁴⁶.

Le blason, contrairement à l'utilisation qui en est faite dans le langage courant, qui confond le blason et les armoiries, est la définition ou la description des armoiries au sens strict. Celui des LA MONNERAYE est : d'or à la bande de gueules chargée de trois têtes de lions arrachées d'argent accostée de deux serpents volants d'azur.

Le champ est la surface de l'écu sur laquelle sont représentés les meubles (animaux, objets, bandes, etc.). Il peut exister des armoiries sans meuble, un seul émail remplissant alors tout l'écu. L'écu est, dans ce cas, dit « champé » ou « plain ».

La position est, quant à elle, l'aspect et l'emplacement normal d'un meuble lorsqu'aucun attribut ne vient les modifier. Ainsi, la position des têtes de lion, dans les armoiries des LA MONNERAYE est d'être rampante, avec la tête de profil. Au contraire, un lion « léopardé » aurait sa tête de face car les léopards sont normalement représentés avec la tête de face (position « passante » du léopard).

II – L'ÉCU

Il existe de nombreux types d'écus. Au XVII^{ème} siècle, l'écu usité en France est celui créé et décrit par Hiérosme de BARA à la fin du XVI^{ème} siècle¹¹⁴⁷, il le dénomme également, dans son célèbre ouvrage, *Le blason des armoiries*¹¹⁴⁸, écu français. L'anoblissement des LA MONNERAYE survenant à cette époque, les principales représentations des armes de la famille LA MONNERAYE, rencontrées au cours de nos recherches, et notamment celles réalisées lors de l'enregistrement des armoiries en 1696 (précité), utilisent l'écu créé par BARA.

Ainsi, les armoiries de la famille, figurant sur le registre du Parlement de Bretagne lors de l'enregistrement des lettres de noblesse pour Jean MONNERAYE (1.1.2.1) de 1653¹¹⁴⁹, sont composées d'un écu français, comme les armoiries figurant sur les lettres de noblesse de René

¹¹⁴⁴ Théodore VEYRIN-FORRER, *Précis d'Héraldique*, Larousse, 2000.

¹¹⁴⁵ Pour certains auteurs, les armes seraient la seule représentation de l'écu et les armoiries désigneraient l'écu ainsi que ses ornements extérieurs.

¹¹⁴⁶ Remi MATHIEU, *Le système héraldique français*, Janin, Paris, 1946.

¹¹⁴⁷ Hiérosme de BARA, *Le blason des Armoiries*, 1581.

¹¹⁴⁸ Hiérosme de BARA, *Le blason des Armoiries*, 1581.

¹¹⁴⁹ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

MONNERAYE (1.1.2.2.1) du 12 décembre 1660¹¹⁵⁰ (dont des extraits sont reproduits dans le chapitre relatif à la noblesse des LA MONNERAYE). L'écu créé par BARA, est aussi celui dont se servent DIDEROT et d'ALEMBERT lors de la création de la partie « Blason ou Art héraldique » de *L'Encyclopédie*, entre 1751 et 1772.



L'écu français est un écu rectangulaire à base en accolade. Il semble que cette forme très usitée soit cependant peu estimée de certains héraldistes. Le I^{er} Empire lui donna toutefois un caractère officiel, qu'il conservera pendant une partie du XIX^{ème} siècle.

*Ecu français de la fin XVIème siècle*¹¹⁵¹

II.1 – LES EMAUX

Les émaux constituent les teintes utilisées dans le blason. Il existe de nombreux émaux, seul quatre émaux sont présents dans le blason des LA MONNERAYE : or (jaune), gueules¹¹⁵² (rouge), argent (blanc), azur (bleu). Nous pouvons observer leur représentation stylisée dans l'ex-libris¹¹⁵³ d'Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5), reproduit ci-après.

Les émaux comprennent les métaux (or, argent), les couleurs (azur ou bleu, gueules ou rouge, sable ou noir, sinople ou vert), ainsi que les fourrures dont il existe quelques variations. Ainsi, l'hermine est représentée par des mouchetures de sable semées sur un champ d'argent. Le vair est une fourrure d'un petit rongeur (écureuil petit-gris de Russie) dont le dos est gris-bleu et le ventre blanc : les dos tournés vers le haut et les ventres tournés vers le bas sont cousus ensemble (cloches d'azur, alternant avec les pots d'argent). L'or est représenté par un ensemble de petits points noirs sur fond blanc, l'argent par une surface vide ou blanche, l'azur est représenté par une surface hachurée horizontalement tandis que des hachures verticales symbolise les gueules.

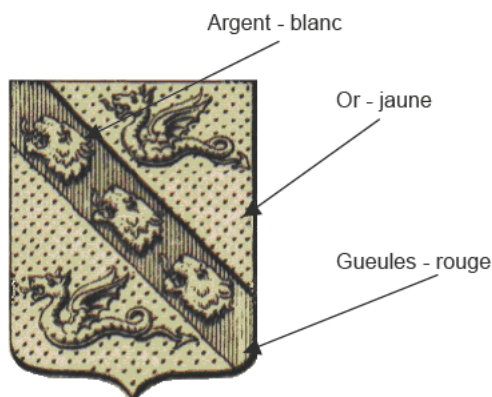
Une signification particulière est attribuée à chaque émail. Ainsi, l'or symbolise la vertu, la supériorité, la volonté, l'intelligence et la puissance, c'est un signe de lumière céleste. L'argent, quant à lui, est une synthèse de toutes les couleurs. Il symbolise la lumière, la pureté, la vertu et la sagesse. L'azur est associé à la loyauté, la chasteté, la justice, la vérité et la fidélité. Enfin, les gueules est une couleur associée à l'amour, la vaillance, la vigueur, la passion, le besoin de conquête et le désir de servir sa patrie. Elle est un symbole d'ardeur et signe de Mars.

¹¹⁵⁰ Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3 5.5.1).

¹¹⁵¹ Théodore VEYRIN-FORRER, *Précis d'Héraldique*, Larousse, 2000, p.17.

¹¹⁵² Gueules reste au pluriel malgré l'article défini « le ».

¹¹⁵³ Vignette dessinée ou gravée que les bibliophiles collent au revers des reliures de leurs livres et qui porte leur devise ou leur nom. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/32076/11/ex-libris>, le 20 novembre 2008.



Représentation des émaux dans l'ex-libris d'Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5)¹¹⁵⁴

Les émaux ne sont pas, en principe, choisis ou utilisés au hasard. Outre le sens que l'on souhaite donner par le choix de tel ou tel émail, il existe une règle d'alternance entre les émaux. Ainsi, les armoiries ne doivent pas juxtaposer ou superposer deux émaux d'un même groupe, excepté les fourrures. Il doit exister une alternance dans la construction, il faut alterner un métal et une couleur. Cette règle d'association de couleurs peut se justifier dans la meilleure lisibilité qu'elle permet. En effet, lors des guerres féodales le besoin de reconnaissance des forces en présence était une question essentielle.

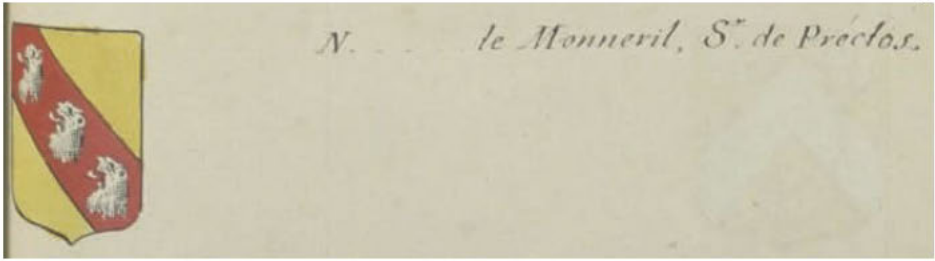
Les armes de LA MONNERAYE respectent cette règle puisque le blason, d'or à la bande de gueules chargée de trois têtes de lions arrachées d'argent, accostée de deux serpents volants d'azur, fait alterner l'or (métal) et l'azur (couleur), ainsi que la bande de gueules (couleur). Les têtes de lions arrachées (la crinière dissimule la coupure), d'argent (métal), chargent la bande de gueules (couleur).

II.2 – LA BANDE

La bande est une pièce de premier ordre dès lors qu'elle conserve une largeur égale à au moins un tiers de celle de l'écu. Cette proportion semble être respectée dans la majorité des armoiries de LA MONNERAYE rencontrées.

La bande peut être, de chaque côté, dépourvue de tout meuble. Il en est ainsi pour les armes des LE MONNERIL (reproduites ci-dessous), qui sont, par ailleurs, très proches de celles des LA MONNERAYE. Leur blason est d'or à la bande de gueules chargée de trois têtes de lions arrachées d'argent.

¹¹⁵⁴ A. F.



Armes des LE MONNERIL¹¹⁵⁵

La bande est, au contraire, dite « accostée » dès lors qu'il y a un meuble de chaque coté de celle-ci et que l'axe de ceux-ci est parallèle à celui de la bande. Elle est « accompagnée » lorsque les meubles, de part et d'autre de la bande, conservent leur aplomb « normal », c'est-à-dire parallèle à l'horizon.



On observe, dans les armes présentées sur l'ex-libris d'Henry de LA MONNERAYE que les serpents conservent leur aplomb normal alors que le blason de la famille LA MONNERAYE indique que la bande est accostée de deux serpents et non accompagnée. Ainsi, le blason correspondant aux armes de l'ex-libris devrait être : d'or à la bande de gueules chargée de trois têtes de lions arrachées d'argent accompagnée de deux serpents volants d'azur.

Aplomb des serpents dans l'ex-libris d'Henry de La Monneraye (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5)¹¹⁵⁶

Cette différence d'axe pour les pièces (les serpents volants) situées de part et d'autre de la bande semble exister également dès le XVI^{ème} siècle. En effet, comme nous pouvons l'observer : les armes présentes sur le registre constatant l'enregistrement des lettres de noblesse pour Jean MONNERAYE (1.1.2.1) en 1653¹¹⁵⁷ diffèrent sur ce point d'avec celles des lettres d'anoblissement de René MONNERAYE (1.1.2.2.1) de 1660¹¹⁵⁸ (toutes deux sont représentées ci-après).

De même, dans l'ouvrage de Jean de SAINT-HOUADON, *Noblesse de Bretagne, hier et aujourd'hui*, Ségolène de PAS représente les serpents volants avec un aplomb normal et non parallèle à l'axe de la bande¹¹⁵⁹.

¹¹⁵⁵ Charles d'HOZIER, *Armorial général de France*, exemplaires contenant les blasons coloriés, paraphés par Charles d'HOZIER, vol. 8 : Bretagne, 1^{ère} partie, folio 481.

¹¹⁵⁶ A. F.

¹¹⁵⁷ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto, registre constatant l'enregistrement des lettres remises à Jean MONNERAYE (1.1.2.1).

¹¹⁵⁸ Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

¹¹⁵⁹ Jean de SAINT-HOUADON, *Noblesse de Bretagne, hier et aujourd'hui*, Mémoire et Documents, 2005, p. 367.



Aplomb des serpents volants sur les armes figurant sur le registre du Parlement de Bretagne enregistrant les lettres d'anoblissement de Jean MONNERAYE (1.1.2.1), 1653¹¹⁶⁰



Aplomb des serpents volants sur les armes figurant sur les lettres d'anoblissement de René MONNERAYE (1.1.2.2.1), 1660¹¹⁶¹

En présence de trois meubles mis en bande, ceux-ci sont, en principe, inclinés dans le sens de la bande. Lorsque des meubles figurent à l'intérieur d'un autre, ce dernier est dit « chargé » ce qui est le cas pour le blason des LA MONNERAYE : la bande est chargée de trois têtes de lion. Ainsi, les trois têtes de lion sont placées dans le sens de la bande, sur le même axe. À la différence des serpents volants, l'axe des trois têtes de lion, dans la plupart des documents consultés, est parallèle à celui de la bande. Toutefois, nous avons pu observer dans le *Nobiliaire de Bretagne, Où Catalogue des Nobles de la Province de Bretagne, suivant la dernière reformation, des années 1668-1669-1670-finie le 24^{ème} mars 1671*, de Jacques CHEVILLAR, que les sur les armes des LA MONNERAYE (reproduites ci-après) les trois têtes de lions avaient un axe perpendiculaire à la bande.



Inclinaison des têtes de lions sur les armes figurant sur le Nobiliaire de Bretagne, Où Catalogue des Nobles de la Province de Bretagne, suivant la dernière reformation, des années 1668-1669-1670-finie le 24^{ème} mars 1671, de Jacques CHEVILLAR¹¹⁶²



Inclinaison des têtes de lions sur les armes figurant sur le registre du Parlement de Bretagne enregistrant les lettres d'anoblissement de Jean MONNERAYE (1.1.2.1), 1653¹¹⁶³

¹¹⁶⁰ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

¹¹⁶¹ Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3 3.5 5.1).

¹¹⁶² Jacques CHEVILLAR, *Nobiliaire de Bretagne, Où Catalogue des Nobles de la Province de Bretagne, suivant la dernière reformation, des années 1668-1669-1670-finie le 24^{ème} mars 1671*, Paris, 1720.

¹¹⁶³ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

II.3 – LE LION, FIGURE NATURELLE

Jusqu'au XIV^{ème} siècle, les animaux, et les quadrupèdes en particulier, étaient représentés sans langue ; cela reste la règle sauf pour les animaux qu'un usage prolongé et fréquent a stylisé avec une langue (ce qui est le cas du lion). Ainsi, sur les armes des LA MONNERAYE, le lion tire une longue langue recourbée, ce qui n'a pas à être précisé, sauf si celle-ci est d'un émail différent, ce dernier étant indiqué par le terme « lampassé ».

Le lion est l'animal le plus représenté de la faune héraldique. Sa tête est obligatoirement de profil, faute de quoi il deviendrait un léopard (tête de face). Seule une partie du corps peut-être représentée, dans les armes de LA MONNERAYE, la tête. Le blason des LA MONNERAYE précise que les trois têtes de lion sont « arrachées », ce qui implique que la crinière dissimule la coupure. Au contraire, sans cette indication, le cou doit être tranché horizontalement par une coupure nette. Ainsi, les trois têtes de lion se trouvent placées, dans les armes des LA MONNERAYE, dans le sens de la bande et la coupure est dissimulée par leur crinière.

Le lion symbolise la force, la puissance, la vigilance, l'immortalité et, bien sûr, le courage. Chaque époque a vu choisir ses emblèmes, ses légendes et le symbolisme du lion fait toujours référence à la féodalité. Il est placé sous l'égide de la résurrection et s'évoque de façon royale, éclatante, affirme une force. Ainsi lui attribuait-on les vertus d'un chef : force, courage, fierté, noblesse, ferveur et générosité. Le lion est aussi l'animal incarnant le pouvoir et la justice, le sens moral et loyal qui se décline à travers différentes armoiries ou des éléments d'architecture. C'est pourquoi un lion ornait le trône des rois de France ou des évêques.

II.4 – LE SERPENT AILE OU AMPHISTERE

Les serpents volants ne sont pas (ou peu) présents en tant que tel en héraldique. Parmi les serpents, la guivre ou la vouivre (serpent monstrueux avalant un être humain) est seule facilement reconnaissable à ce qu'elle « engoule » (semble dévorer) un enfant « issant » (se dit de figures qui ne présentent que la partie supérieure du corps, et qui paraissent sortir de la pièce ou du champ de l'écu) de sa gueule. La guivre est toujours « ondoyante en pal » (pièce placée perpendiculairement au milieu de l'écu partant du bas ou pointe de l'écu vers la partie supérieure de celui-ci). Les autres serpents sont « ondoyants en pal » ou « en fasce » (meuble posé horizontalement au centre de l'écu), parfois repliés en spirale, ou en anneau et se mordant la queue (figure qui symbolise l'éternité).

Ainsi, les serpents volants¹¹⁶⁴ doivent être rapprochés des « serpents ailés » ou « amphistères » (ou amphiptères). L'assimilation du serpent ailé à l'amphistère (pour les LA MONNERAYE) est renforcée par l'existence d'un blason (reproduit ci-après) remplaçant les serpents ailés par des amphistères¹¹⁶⁵, ainsi que par le blasonnement donné, pour Pierre de LA MONNERAYE (1.1.2.1.2.1), dans l'*Armorial général de Bretagne*¹¹⁶⁶ : d'or, à la bande de gueules, chargée de

¹¹⁶⁴ Catherine BENECH, dans sa thèse relative à René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1), lorsqu'elle donne le blasonnement des LA MONNERAYE, ne précise pas que les serpents sont volants : *D'or à la bande de gueulle chargée de trois têtes de lion d'argent, accostée de deux serpents d'azur*. Catherine BENECH, *Le livre de raison de René de LA MONNERAYE, sieur de Bourgneuf (1654 – 1684)*, tome II, thèse dactylographiée, Paris, 1981-1982, p. 493.

¹¹⁶⁵ *Armorial général de France*, Recueil officiel, Bretagne I, 1696-1709, p. 8 (1904).

¹¹⁶⁶ Louis BRIANT DE LAUBRIERE, *Armorial général de Bretagne, Relevé des diverses réformations de la noblesse de cette province depuis 1400 jusqu'à 1668*, 1844.

trois têtes de lion arrachées d'argent, et accostée de deux dragons d'azur. En effet, l'amphistère s'apparente également aux dragons.

N° 98.
Pierre de la Monneraye, escuyer, recteur, de
la paroisse de Saint-Etienne de Rennes,

Porte: d'or, à une bande de gueules, chargée de trois testes de lion arrachées d'argent, et accompagnée de deux amphistères d'azur.

Folio 35

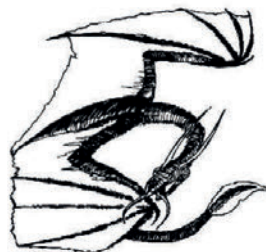
Blason de Pierre MONNERAYE (1.1.2.1.2.1)¹¹⁶⁷

L'amphistère, peut être décrit de la façon suivante. Il s'agit d'un animal chimérique représenté par un serpent ailé¹¹⁶⁸ dépourvu de pattes. Il dispose, comme l'illustre l'un des dessins suivants, d'une paire de petites ailes vers le haut du dos et possède habituellement deux langues ou une langue fourchue.



Amphistère, or flying Serpent.

1169



1170

Deux représentations d'amphistère

L'existence de deux langues, comme l'absence de pattes, n'est pas respectée dans la représentation figurant sur le registre du Parlement de Bretagne enregistrant les lettres de noblesse pour Jean MONNERAYE (1.1.2.1) de 1653¹¹⁷¹. Au contraire, une représentation récente du blason, réalisée par Alain BERDE (reproduite ci-dessous), présente l'amphistère sans pattes et une fourche représentant deux langues. De même, lors de l'enregistrement des armes des LA MONNERAYE au Grand armorial, seules les armes de René MONNERAYE (1.1.2.2.1)¹¹⁷² représentent un amphistère sans pattes. Sur les autres armoiries de la famille, nous pouvons constater que les amphistères sont représentés avec des pattes.

¹¹⁶⁷ *Armorial général de France*, Recueil officiel, Bretagne I, 1696-1709, 1904, p. 8.

¹¹⁶⁸ <http://www.newgaso.fr/homepag2.php3>, le 20 novembre 2008.

¹¹⁶⁹ <http://www.eaudrey.com/myth/amphiptere.htm>, le 20 novembre 2008.

¹¹⁷⁰ <http://abymage.free.fr/mythe/dragons.htm>, le 1^{er} juin 2004.

¹¹⁷¹ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

¹¹⁷² Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3 3.5 5.1).



1173



1174

Représentation ancienne du blason des LA MONNERAYE versus représentation moderne



Rares sont les armes qui représentent un amphistère. Toutefois et pour exemple, nous pouvons trouver un amphistère (avec pattes) sur les armes de la famille du BOURG de SAINTE-CROIX (en Bresse¹¹⁷⁵), dont le blason est : d'azur, à l'amphistère d'or.

*Armes des du BOURG de SAINTE-CROIX*¹¹⁷⁶

Animaux légendaires, le sang et la chair de l'amphistère permettraient de comprendre les animaux et un breuvage magique, composé de leurs yeux mélangés à du miel, pourrait atténuer la douleur et guérir certaines maladies. Une autre croyance veut qu'une armée se lève si des dents de cet animal chimérique sont plantées¹¹⁷⁷.

Les dragons, comme les amphistères, sont de bons gardiens. Ainsi, les amphistères gardent les arbres précieux dans les oasis des déserts, en Arabie notamment¹¹⁷⁸. Les poètes attribuent aux dragons la garde des choses précieuses et des trésors : un dragon gardait le jardin des Hespérides ou la Toison d'Or. Ainsi, métaphoriquement, ceux-ci sont confiés à des hommes courageux et vigilants¹¹⁷⁹.

Le blason des LA MONNERAYE mentionne des serpents volants, aussi faut-il rechercher, au-delà de l'assimilation des serpents volants aux amphistères et aux dragons, la symbolique propre aux serpents à savoir, principalement, la prudence. Cette prudence s'allie à la force et à la vigilance

¹¹⁷³ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

¹¹⁷⁴ Blason réalisé par Alain BERDE, 22 novembre 2003, les serpents volants conservent ici un aplomb normal. Courriel du 22 novembre 2003 18:02, objet : blason de la monneraye.

¹¹⁷⁵ La Bresse est une ancienne province de France, située dans les régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté. L'expression géographique Bresse recouvre trois parties différentes : la Bresse bourguignonne, subdivisée en Bresse louchannaise et Bresse chalonnaise, qui se situe dans l'est du département de Saône-et-Loire (71), la Bresse de l'Ain, parfois appelée Bresse savoyarde, qui se situe dans le département de l'Ain (01) et enfin la Bresse jurassienne, la plus petite partie des trois, à l'ouest du département du Jura (39). <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bresse>, le 20 novembre 2008.

¹¹⁷⁶ <http://www.blason-armoiries.org/heraldique/a/amphistere.htm>, le 20 novembre 2008.

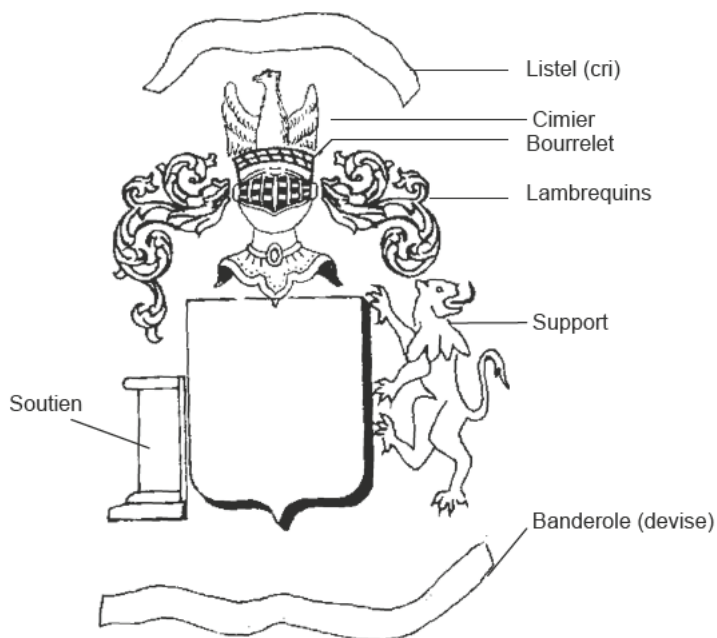
¹¹⁷⁷ <http://www.tyshadragon.co.uk/dracopedia/amphiptere.html>, le 25 novembre 2004.

¹¹⁷⁸ <http://abymage.free.fr/mythe/dragons.htm>, le 1^{er} juin 2004.

¹¹⁷⁹ Nicolas VITON de SAINT-ALLAIS, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 1816.

propres aux dragons et aux amphistères. Le symbole de la prudence s'associe également avec la symbolique du lion et est exprimé dans la devise des LA MONNERAYE, *Force et prudence*.

III – LES ORNEMENTS EXTERIEURS DE L'ECU



*Les ornements extérieurs de l'écu*¹¹⁸⁰

Il existe de nombreux ornements extérieurs à l'écu. Avant de présenter les principaux, il peut être intéressant de s'attarder sur les armes de dignités, notion explicitée dans *L'Encyclopédie* de DIDEROT et d'ALEMBERT¹¹⁸¹.

Une distinction doit être faite entre les armes de dignités intérieures et extérieures. Les armes de dignités intérieures (placées à l'intérieur de l'écu) sont celles qu'une personne est engagée de porter comme marques de la dignité dont elle est revêtue (l'empereur porte l'aigle impérial), indépendamment de ses qualités personnelles.

Les armes de dignités extérieures, au contraire, regroupent toutes les marques placées hors de l'écu et désignant la dignité de la personne. Ainsi, les couronnes, les colliers des ordres, les ancrs d'amiraux, sont des exemples de détails qui désignent la dignité et la qualité de la personne.

Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis en 1796, pouvait ainsi porter, à titre de dignité extérieure, le collier dudit ordre, qui a pour marque une croix d'or sur laquelle figure Saint-Louis. De même, l'écu représenté sur l'Allégorie de la révolte du Papier timbré (tableau réalisé en 1576 et précédemment présenté) est

¹¹⁸⁰ Alain TEXIER, *Qu'est ce que la noblesse ?*, Histoire et droit, Taillandier, 1988, p. 458.

¹¹⁸¹ *L'encyclopédie*, DIDEROT et d'ALEMBERT, « Art héraldique », Bibliothèque de l'image, 2001, p. 1.

timbré d'un chapeau à houppes pendantes illustrant la dignité ecclésiastique du commanditaire, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.2), pour laquelle le tableau fut peint.



Un abbé somme son écu d'un chapeau de sable d'où pendent deux cordons ou lacs avec six houppes, trois de chaque côté, disposées une et deux (comme l'illustre l'écu ici représenté). Un abbé mitré (les évêques et les abbés commendataires¹¹⁸² portaient la mitre sur l'écu de leurs armes ; ils y ajoutaient la crosse) somme son écu d'une mitre, souvent disposée à dextre (coté droit de l'écu) et de profil. Elle est accompagnée d'une crosse ou d'une croix ornée de fleurs (fleuronnée)¹¹⁸³.

*Ecu type d'un abbé*¹¹⁸⁴

III.1 – LE HEAUME

Le heaume (ou casque), comme la couronne, timbre l'écu. Le timbre était réservé à la noblesse comme le prévoit un mandement de François I^{er} de 1535. Les héraldistes du XVII^{ème} siècle ont établi une hiérarchie des casques, qui semble n'avoir jamais existée réellement. Cependant, au regard de cette hiérarchie, le heaume représenté ci-dessous correspond à un heaume à grille et est l'apanage des comtes. Ce heaume, est composé de grilles d'argent alors que celui figurant sur les armoiries de la famille, en 1653 comme en 1660, a des grilles d'or caractéristiques des heaumes des comtes. En effet, ceux-ci et *les vicomtes portent le casque d'argent, taré au tiers, à neuf grilles d'or, les bords du même*¹¹⁸⁵.

Le heaume timbre l'écu et apparaît dès le XIV^{ème} siècle. En principe, les divers heaumes se tarent (posent) de profil ou de front s'agissant des familles royales, princières, etc., cependant, la position la plus fréquente est celle où ils se tarent de deux tiers. Dans les lettres d'anoblissement de René MONNERAYE (1.1.2.2.1) de 1660¹¹⁸⁶ le heaume est taré de profil, tandis que dans les armes présentes sur le registre enregistrant les lettres de noblesse de Jean MONNERAYE (1.1.2.1), de 1653¹¹⁸⁷, il est taré de deux tiers.



*Heaume à grille d'argent*¹¹⁸⁸

¹¹⁸² Il s'agissait d'un abbé pourvu d'une commende, c'est-à-dire qu'on lui a conféré un bénéfice régulier (abbaye, prieuré, etc.), qu'il bénéficie des revenus générés et qu'il n'est pas tenu à ses obligations inhérentes à sa charge. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/17341/11/commendataire>, le 20 novembre 2008 ; <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/17342/11/commende>, le 20 novembre 2008.

¹¹⁸³ <http://www.blason-armoiries.org/heraldique/a/abbe.htm>, le 20 novembre 2008.

¹¹⁸⁴ <http://www.blason-armoiries.org/heraldique/a/abbe.htm>, le 20 novembre 2008.

¹¹⁸⁵ <http://www.blason-armoiries.org/heraldique/c/casque.htm>, le 20 novembre 2008.

¹¹⁸⁶ Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3 5.5.1).

¹¹⁸⁷ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

¹¹⁸⁸ *Bottin Mondain*, « Principes du blason, Écu, armoiries, héraldique et blason : essai de clarification », 1999.



Armes figurant sur le registre du Parlement de Bretagne enregistrant les lettres d'anoblissement de Jean MONNERAYE (1.1.2.1), 1653¹¹⁸⁹

Un cimier est parfois posé directement sur l'étoffe qui recouvre le casque, ou, ce qui est le cas pour la famille LA MONNERAYE, dans les armes présentes sur le registre enregistrant les lettres d'anoblissement de Jean MONNERAYE (1.1.2.1) de 1653¹¹⁸⁹ et dans celles figurant sur les lettres d'anoblissement de René MONNERAYE (1.1.2.2.1) précitées¹¹⁹⁰, le cimier peut être issant d'un bourrelet qui recouvre le casque.

Le bourrelet est un tour de livrée, c'est-à-dire une torsade formée d'un rouleau d'étoffe. Celle-ci peut reprendre les émaux principaux de l'écu. Au sein des cimiers les plus fréquents, nous pouvons trouver : une, deux ou trois plumes d'autruche ; une touffe de plumes, le « plumail » ou « plumart ».

Le plumail peut être assimilé aux lambrequins : ornements extérieurs, lambeaux d'étoffe stylisés, attachés au heaume¹¹⁹². Les armoiries de Jean MONNERAYE (1.1.2.1), présentes sur le registre enregistrant ses lettres de noblesses en 1653¹¹⁹³, comme celles de René MONNERAYE (1.1.2.2.1), représentées sur ses lettres de noblesses de 1660¹¹⁹⁴, présentent les différents ornements décrits ici.

III.2 – LA COURONNE

La couronne constitue un symbole très important, et depuis toujours, de souveraineté. Ce n'est cependant qu'entre le XIII^{ème} et le XV^{ème} siècle qu'une couronne type s'est normalisée en héraldique. La couronne exprime le rang du personnage qui la porte dans la société, puis devient le timbre indiquant son importance dans la hiérarchie politique.



La couronne fermée, signe de souveraineté, est tout d'abord l'apanage de l'empire. Elle n'est adoptée par les rois qu'au cours des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Au XVII^{ème} siècle, enfin, chaque titre de noblesse a sa couronne. Celle-ci figure au-dessus de l'écu¹¹⁹⁵ : elle timbre l'écu au même titre que le heaume, et supplante ce dernier dès le XVII^{ème} siècle.

Représentation d'une couronne comtale moderne¹¹⁹⁶

¹¹⁸⁹ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

¹¹⁹⁰ Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3 3.5 5.1).

¹¹⁹¹ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

¹¹⁹² http://abc-blason.levillage.org/glossaire/glossaire_L.htm, le 25 novembre 2004.

¹¹⁹³ A. D. I. V., cote 1 Ba 21 folio 143 verso et 1 Ba 21 folio 144 recto.

¹¹⁹⁴ Lettres conservées par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3 3.5 5.1).

¹¹⁹⁵ http://abc-blason.levillage.org/couronne/couronne_accueil.htm, le 25 novembre 2004.

¹¹⁹⁶ *Bottin Mondain*, « Principes du blason, Ecu, armoiries, héraldique et blason : essai de clarification », 1999.

La couronne comtale, utilisée par les membres de la famille LA MONNERAYE, notamment sur l'ex-libris d'Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5), est composée de seize perles haussées, c'est-à-dire non posées directement sur le cercle, dont neuf visibles.

III.3 – LES SUPPORTS

Les supports sont nés vraisemblablement du souci d'équilibrer et de combler un vide. En effet, lorsque l'écu de forme triangulaire figurait seul sur un sceau circulaire, cela laissait un espace vide entre les flancs de l'écu et le pourtour du sceau. Le terme « support » s'applique aux animaux mais son sens peut dépasser ceux-ci en s'appliquant aux tenants et soutiens. Les tenants permettent de qualifier les êtres humains ou assimilables (les anges notamment). Les soutiens s'entendent d'objets inanimés, tels que les arbres.



Au XV^{ème} siècle, les animaux placés en support de l'écu prennent une forme définitive : debout sur les membres postérieurs, ils tiennent l'écu avec leurs pattes antérieures. Les animaux que l'on rencontre le plus fréquemment sont les lions, léopards, licornes, etc. Les supports prennent place sur une terrasse, sur des nages ou des arabesques.

Les supports des LA MONNERAYE sont deux lions au naturel¹¹⁹⁷. Ainsi, sur l'ex-libris d'Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5) les lions reposent sur le listel, ou banderole, où figure la devise de la famille LA MONNERAYE.

*Supports de l'Ex-libris d'Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5)*¹¹⁹⁸

III.4 – LA DEVISE

La devise familiale, *Fortitudine ac Prudentia*¹¹⁹⁹ ou *Force et Prudence*, doit être distinguée d'un cri de guerre. En effet, le cri de guerre était un signe de ralliement à l'époque où le heaume ne

¹¹⁹⁷ Jean-Baptiste RIESTAP, *Armorial Général précédé d'un dictionnaire des termes du blason*, deuxième édition, 1887, tome II, p. 13.

¹¹⁹⁸ A. F.

¹¹⁹⁹ Notamment : Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 1. De nombreuses traductions ont été faites de la devise familiale. Dans l'allocution prononcée par le chanoine DAUMAS, Directeur au Grand Séminaire du Mans, lors du mariage en l'église de Berchères-les-Pierres d'Henry de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5) et de Soleine MARCHAND, le 9 juillet 1919, celui-ci traduit la devise familiale ainsi : *partout courageux et sages*. Dans l'allocution prononcée au mariage, le 25 novembre 1925, à la Cathédrale de Laval, de Paul ROBLIN et d'Yvonne de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.2), Monseigneur de DURFORT, évêque de Poitiers, la traduit de la façon suivante : *courageux et sages toujours*. Allocution prononcée au mariage (le 25 novembre 1925, de

permettait pas la reconnaissance visuelle des combattants. Le cri pouvait avoir un sens comme « Dieu le veut » qui est un cri de résolution, ou alors n'être que le nom de la maison dont il est issu, ainsi, le cri des BEAUJEU est « Flandre ! ». Le cri figure sur une banderole ou listel qui se trouve au dessus des armes. La devise doit, en principe, se situer en dessous des armoiries, ce qui permet aux supports de reposer sur le listel de celles-ci.

Comme le cri, les devises ont différentes sources. Ainsi, elles peuvent faire allusion aux noms de famille, à quelques pièces du blason, à un projet, à des principes ou proverbes. La devise des LA MONNERAYE semble tout d'abord relever de celles qui font référence à des principes. Cependant, il est fréquent que la devise réponde à plusieurs définitions et celle des LA MONNERAYE est très liée aux pièces présentes dans le blason : les symboliques du lion et du serpent, ou amphistère, sont ainsi très présentes dans la devise.

Il peut exister, par ailleurs, une confusion entre la devise et le cri. Cette confusion existe, au moins dans la présentation de cette devise. Ainsi, la devise des LA MONNERAYE est placée parfois au dessus des armoiries¹²⁰⁰, or il doit vraisemblablement s'agir davantage d'une devise que d'un cri, si l'on considère l'origine de la noblesse de la famille et l'époque à laquelle sont intervenus les différents anoblissements. En effet, les cris semblent davantage l'apanage des familles issues de l'ancienne noblesse.

Enfin, les devises étaient, dans un premier temps, personnelles. Certaines sont devenues héréditaires dans les familles, ce qui semble être le cas de celle des LA MONNERAYE, dans ce cas, elles étaient, en principe, propres au chef de la maison.

Mr Paul ROBLIN, avec Melle Yvonne de la MONNERAYE par Sa Grandeur Mgr de DURFORT, Evêque de Poitiers en l'Eglise Cathédrale de Laval (Mayenne), A. F.

¹²⁰⁰ C'est le cas, notamment sur l'armorial, représentant les alliances de la famille LA MONNERAYE, réalisé par Monsieur de MAINDEVILLE (A. F.).

IV – ARMORIAL DES FAMILLES ALLIÉES AUX LA MONNERAYE





Armoiries des principales alliances de la famille La Monneraye¹²⁰¹

¹²⁰¹ Extrait de l'armorial, représentant les alliances de la famille LA MONNERAYE, réalisé par Monsieur de MAINDREVILLE (A. F.). Les numéros renvoient, initialement, à la généalogie des LA MONNERAYE établie en 1943.

CHAPITRE 5

LES LA MONNERAYE SOUS LA REVOLUTION

Le Parlement de Bretagne s'oppose au gouvernement dès 1787 en soutenant celui de Paris dans ses remontrances¹²⁰². La situation très délicate de l'été 1788¹²⁰³ se dégrade alors jusqu'à l'hiver¹²⁰⁴. Le mécontentement du peuple trouve sa source dans l'augmentation du prix du pain¹²⁰⁵ et curieusement, eu égard au fait que le Parlement est composé de nobles, dans le bannissement de celui-ci¹²⁰⁶. Le 29 décembre 1788, s'ouvrent, à l'ancien réfectoire des Cordeliers¹²⁰⁷ de Rennes, les Etats de Bretagne¹²⁰⁸. Ils sont suspendus le 3 janvier 1789¹²⁰⁹.

La Révolution française commença à Rennes par des émeutes les 26 et 27 janvier 1789¹²¹⁰. Ces deux jours sanglants furent baptisés « journées des Bricoles » ou « journée des Cordeliers ». Ils marquèrent les premiers affrontements entre nobles et membres du Tiers-Etat. S'opposèrent alors les jeunes gentilshommes et les étudiants en droit des villes de Rennes et Nantes, emmenés par Jean-Victor MOREAU¹²¹¹.

René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) et Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) sont, durant les affrontements qui ont lieu sur la place du Palais, chez eux : *ne nous doutant nullement de ce qui se passait, lorsque les gens du peuple passent sous nos fenêtres en criant qu'on assassinoit les nobles ; nous chargeons à balles nos pistolets, prenons nos épées & sortons sans rien dire à notre famille. (...) nous traversons la place du palais & sains et saufs, nous entrons dans la salle des états ou tout étoit en rumeur, chacun racontant ce qui lui étoit arrivé. Dans l'ignorance où l'on étoit des projets ultérieurs des assaillants, on garde l'entrée des portes*

¹²⁰² Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 440.

¹²⁰³ En septembre 1788, le parlement de Bretagne est exilé et il existe à Rennes un camp avec un maréchal de France, de STAINVILLE, quatre régiments d'infanteries et deux de dragons.

¹²⁰⁴ Sir Arthur YOUNG, Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 439.

¹²⁰⁵ L'augmentation du prix du pain semble avoir été artificielle en 1788, en effet, la récolte de 1787 fut excellente. Cette augmentation précède la pénurie de 1789 : dans la correspondance familiale nous pouvons ainsi lire : *Le peu de bled qu'il y aura sera cher et mauvais, la famine et les maladies viendront ajouter à nos calamités*. Augustin COCHIN, Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 439 ; Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 356.

¹²⁰⁶ Sir Arthur YOUNG, Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 439.

¹²⁰⁷ Couvent de la ville de Rennes.

¹²⁰⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 344.

¹²⁰⁹ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 228.

¹²¹⁰ La notice, *Les débuts de la Révolution à Rennes*, de Philippe BONNICHON est riche de détails sur ces évènements. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 439-445.

¹²¹¹ Jean-Victor MOREAU, futur général, est né à Morlaix en 1763 et était étudiant en droit à Rennes depuis 1781.

extérieures & l'on se prépare à une vigoureuse défense. (...)»¹²¹². Le calme revint après l'arrivée de près de cinq cents grenadiers et chasseurs le 27 janvier 1789¹²¹³.

Dès ces événements, Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) et Pierre-Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.2) rejoignent, après une journée de route, la propriété familiale sise à dix-huit lieux de Rennes, le Cleyo en Caro. Au mois de mars, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) rejoignent Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) au Restmeur. Par une lettre du 16 mars 1789, *la lettre et règlement du Roi pour la convocation de la province de Bretagne*, ils sont convoqués par le Roi aux Etats généraux qui se tiendront à Saint-Brieuc¹²¹⁴. Après la dissolution de l'assemblée qui réunissait les nobles et le clergé en vue des prochains Etats généraux, le 27 avril 1789, les deux frères retournent au Restmeur, puis se rendent au Cleyo¹²¹⁵. Le 5 mai 1789 s'ouvrent les Etats généraux, *le Clergé y étoit représenté par 48 arch. ou évêques, 35 Abbés, 208 curés ; la noblesse par 242 gentilshommes ; le tiers comptoit dans ses rangs 2 évêques, 12 nobles, 18 maires, 162 magistrats de baillage, 210 avocats, 16 médecins, 176 négociants ou cultivateurs : total 1 129 individus*¹²¹⁶. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) constate que *dans ce calcul je ne vois que 325 intéressés à défendre la monarchie contre 8 cents d' la majeure partie pouvoit vouloir l'attaquer*¹²¹⁷.

René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) est alors, avec son régiment, en garnison à Saint-Lô, en Normandie. Une lettre du 26 juin 1789, qu'il reçoit, évoque les troubles qui gagnent les régiments de province et les problèmes que rencontrent les officiers avec les municipalités¹²¹⁸.

I – L'EMIGRATION

Dès le 17 juillet 1789, de nombreux nobles (les plus hostiles aux idées révolutionnaires) suivirent le comte d'ARTOIS (frère de Louis XVI et futur Charles X) qui se rendit alors dans les différentes cours d'Europe pour, finalement, rester en Grande-Bretagne. En octobre 1789, de nouvelles journées meurtrières pour les membres de la noblesse précipitèrent nombre d'entre eux naturellement vers le sud du Royaume-Uni, et particulièrement vers les îles de Jersey.

En 1789, Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) et sa famille s'installe au Cleyo pour, selon Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), jouir de plus de tranquillité qu'on n'en

¹²¹² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 349 et 350.

¹²¹³ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 351.

¹²¹⁴ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 352 et 353.

¹²¹⁵ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 229 ; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 354.

¹²¹⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 354 et 355.

¹²¹⁷ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 355.

¹²¹⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 359.

éprouvait à Rennes¹²¹⁹ et malgré le fait qu'ils étaient dans un des hivers les plus rigoureux qu'ils aient vu en France depuis longtemps¹²²⁰. L'insécurité pour les membres des familles nobles se propage, à la fin de cette année 1789, jusqu'au Cleyo. Ainsi, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) écrivit alors : *lorsque l'orage grondait autour de nous, nous jouissions encore au Cleyo d'une apparente tranquillité qui ne fut troublée que par l'annonce des désordres qui se succédaient rapidement à Paris. À la fin de cette année (1789) si féconde en événements funestes, l'autorité royale perdant sa force, et celle de l'Assemblée dite Nationale portée à son comble, pour préluder à son décret d'abolition des droits féodaux, l'on arma et ameuta les cultivateurs qui tumultueusement et avec menaces forçaient les propriétaires à leur signer un désistement de leurs droits. 60 ou 80 paysans vinrent nous visiter au Cleyo de cette manière. Les mettre en déroute eût été facile mais c'eût été compromettre ma mère qui crut plus prudent d'obtempérer à leur demande. Elle leur signa une renonciation ; ils parurent satisfaits et se retirèrent sans troubles. Dans le nombre de ces hommes, il y en avait qui ne vivaient que de nos charités. À cette époque, on brûlait les châteaux dans beaucoup d'endroits, après les avoir livrés au pillage, l'anarchie croissait toujours. Au commencement de l'année 1790, nous partîmes du Cleyo pour ne plus le revoir de longtemps, laissant ce qu'il contenait à la garde de M. NOBLET du FAUX, qui en était le régisseur. En arrivant dans le Faubourg-l'Evêque, à Rennes, dans la berline de ma mère, on nous apostropha de la dénomination d'aristocrates, si fort en vogue alors*¹²²¹.

Plusieurs nobles, dans le but de mettre leurs personnes et leurs propriétés à l'abri, se sont alors présentés à l'Hôtel de Ville pour prêter serment à la constitution. *Cette démarche lâche et humiliante répugnait à ma conscience, à mon honneur, à ma fidélité au Roi, je ne voulais pas m'y soumettre (...). En ne le faisant pas, mon beau-frère & moi, nous nous trouvions ouvertement en dissidence avec les autres & sans doute en but aux coups des patriotes. Nous résolûmes donc de quitter Rennes en ce moment*¹²²².

Au printemps 1790, la famille de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) se réfugie à Saint-Lô (Manche, 50) où son beau frère a un régiment¹²²³. Les paysans qui se rendirent alors au Cleyo en avaient peut-être davantage après le régisseur NOBLET qu'à la famille LA MONNERAYE, en effet, depuis 1760, date à laquelle la famille LA MONNERAYE est propriétaire du château, c'est lui qui s'occupe de la propriété et qui semble même résider au Château¹²²⁴.

Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) embarque le 18 juin 1790 à bord des Deux-Frères jusqu'à l'hiver 1790 qu'il passe à Guingamp¹²²⁵. Les troubles, déjà présents dans les autres corps d'armes, vont gagner la Marine et ses hommes, des insurrections éclatent, notamment à bord des Deux-Frères alors que Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) est à terre : il

¹²¹⁹ Il existait alors un décalage entre la France citadine et la France rurale où l'esprit révolutionnaire n'arriva que tardivement : toutefois les nobles ou les opposants à la Révolution pouvaient trouver une place dans les « petites » villes de province (Guingamp notamment) où l'activité était soutenue par la présence de nombreux nobles ou des villes de garnison. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 76-77.

¹²²⁰ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 230.

¹²²¹ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 328.

¹²²² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 358.

¹²²³ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 229.

¹²²⁴ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 329.

¹²²⁵ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 229.

ne se déplacera alors plus sans pistolets chargés à balles cachés sous son gilet¹²²⁶. Son frère, René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), lui rend visite en octobre 1790 à Brest et l'invite, à cette occasion, à quitter la Marine, comme lui quitta le Régiment du Roi, croyant aux risques qu'encouraient les nobles au service du Roi et à l'inutilité de celui-ci¹²²⁷. Il part, alors que sa famille, y compris Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), se rend à Jersey¹²²⁸, le 1^{er} avril 1791, à destination de Bruxelles, où de nombreux français et bretons se sont retrouvés¹²²⁹. De là, il voyage avec les CASTRELIAN, ROBIEN, TALHOÛËT, BONAMOUR, CHEFFETAINE en Hollande : ils passent à Anvers (Belgique), Breda (Pays-Bas), Rotterdam (Pays-Bas), Delft (Pays-Bas), La Haye (Pays-Bas), Chevelingue (Pays-Bas), Leyde (Pays-Bas), Harlem (Pays-Bas), avant d'arriver à Amsterdam (Pays-Bas)¹²³⁰. Il aura alors ce souvenir sur les néerlandais : *ce doit être chez un peuple (...) l'esprit de commerce et de leur intérêt qui domine en ce pays où l'on nous fit payer un verre d'eau que l'un de nous demanda pour étancher sa soif*¹²³¹. À la fin de l'année, il se rend à Wittlich, lieu de cantonnement de la coalition bretonne¹²³².

L'émigration des nobles bretons s'inscrit dans une peur d'atteinte tant à leurs biens qu'à leurs vies : en 1792, Jean-Baptiste CARRIER, alors député montagnard à la Convention, fut envoyé en mission en Normandie et en Bretagne et organisa le massacre des suspects des prisons, notamment à Nantes. Des brigands parcouraient alors la campagne, pillant et brûlant les châteaux qui se trouvaient sur leur route. Le domaine de la Morinais (voir le chapitre relatif au patrimoine des LA MONNERAYE), qui appartenait alors à la famille, fut parmi les premiers domaines pillés aux alentours de Rennes¹²³³. Ainsi, une lettre du 17 mai 1790, adressée à Madame de GOUZILLON de BELIZAL (sa belle-sœur et femme du vicomte de BELIZAL), Madame de LA MONNERAYE, épouse du comte François-Pierre-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3.1), habitant le château de la Morinais, près de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine, 35) fait allusion aux pillages des châteaux avoisinant Rennes. Son mari, ne voulant pas remeubler et réparer leur demeure, se rendit à Rennes et sa femme alla se retirer chez les Ursulines de Montfort (Ille-et-Vilaine, 35)¹²³⁴.

La fuite du Roi des 20 et 21 juin 1791, arrêté à Varennes (Meuse, 55), va amplifier ce phénomène d'émigration. Les années 1791 et 1792 sont ainsi le point d'orgue de l'émigration bretonne. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) décide d'émigrer en 1791 à Bruxelles puis à Coblenz¹²³⁵, après avoir assisté en mars à Paris, où il est depuis février, à quelques séances de

¹²²⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 361-368.

¹²²⁷ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 368.

¹²²⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 55.

¹²²⁹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 52.

¹²³⁰ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 53-54.

¹²³¹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 54.

¹²³² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 56.

¹²³³ Jeanne BAUDRY, *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, A propos d'une correspondance inédite (1782-1790)*, Honoré Champion, Paris, tome II, p. 316.

¹²³⁴ Jeanne BAUDRY, *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, A propos d'une correspondance inédite (1782-1790)*, Honoré Champion, Paris, tome II, p. 317.

¹²³⁵ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 58.

*l'assemblée dite nationale, pour y connaître & nos adversaires & nos amis*¹²³⁶. Il obtient, comme de nombreux membres de la Marine, un congé individuel, entre 1789 et 1792, au bénéfice des cadres de la Marine¹²³⁷. Il obtient du Ministre des Affaires étrangères, le comte de MONTMORIN, un passeport, le 10 mars 1791¹²³⁸, et part de Paris le 2 avril de la même année. Il quitte Paris avec Charles de MOËLIEN¹²³⁹ et la comtesse de CHATELAILLON : *nous partîmes de Paris, Moëlien & moi, dans la berline de la C^{tesse} de Châtelailлон qui emmenoit avec elle une femme de chambre & un domestique ; celui de Moëlien & le mien couraient devant la voiture*¹²⁴⁰. Tandis que Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) émigre à Bruxelles¹²⁴¹, sa famille part alors à Jersey¹²⁴². Loin de sa patrie, Pierre-Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.2) lit alors, comme de nombreux émigrés, *l'Ami du Roi*, journal royaliste¹²⁴³.

Ainsi, l'insurrection parisienne d'août 1792¹²⁴⁴, l'abolition de la monarchie et, enfin, le régime la Terreur firent partir les plus attachés au sol breton. Pour achever cette liste d'événements qui justifie les départs des nobles bretons, il faut ajouter le vote de lois qui visaient spécifiquement les émigrés. Ainsi, une loi du 8 avril 1792 visait la confiscation des biens des propriétaires exilés qui n'étaient pas de retour avant la fin du 1^{er} mois de leur exil. Dès le mois de septembre 1792 (loi du 2 septembre 1792¹²⁴⁵), lesdits biens ont été confisqués et mis en vente comme biens nationaux. La vente des biens des émigrés s'accéléra corrélativement aux besoins de la jeune République, les biens des LA MONNERAYE n'échappèrent pas à ces ventes.

Ainsi, avant les lois spoliatrices, les territoires de Crac'h (Morbihan, 56) avaient, notamment, pour possesseurs légitimes les familles suivantes : CONIAC de BOURGNEUF ; de LA MONNERAYE ; de LA MONNERAYE de BOURGNEUF¹²⁴⁶. L'hôtel de La Monneraye situé rue des Dames à Rennes est mis en adjudication le 15 Thermidor, an III, avec les biens (semble-t-il sous-évalués à 12 000 livres de mobilier), 12 000 livres pour la maison générant 600 livres de revenu et 15 000 livres pour la

¹²³⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 374 ; Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 229.

¹²³⁷ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 83.

¹²³⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 374.

¹²³⁹ Charles de MOËLIEN est le cousin de Pierre-Bruno-Jean (1.1.2.2.1.2a.4.2), né à Fougères (Ille-et-Vilaine), fils de Hyacinthe de MOËLIEN, conseiller au Parlement de Bretagne et de Perrine de LA BELINAYE. Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 322.

¹²⁴⁰ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 376.

¹²⁴¹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 377.

¹²⁴² Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), *LA MONNERAYE, Journal 1971 -*, 2 février 1971 – 25 octobre 1973, 30 août 1971, A. F.

¹²⁴³ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 229.

¹²⁴⁴ Le 20 juin 1792, les Tuileries sont prises d'assaut après que le Roi ait refusé de sanctionner le décret contre les prêtres. Les assaillants sont dissipés mais pour un temps seulement : le 10 août 1792 éclate une insurrection, le Roi et la Reine se rendent à l'assemblée à minuit, puis aux Feuillants (club révolutionnaire, partisan de la monarchie constitutionnelle, fondé en juillet 1791 par les modérés du club des Jacobins et installé dans le couvent des Feuillants), à la Chancellerie et, enfin, au Temple, le 14 août. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2)*, Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 58.

¹²⁴⁵ Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 69, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

¹²⁴⁶ <http://membres.lycos.fr/efflam/Livres/HermelyChap6.html>, le 22 novembre 2008.

métairie de Bourgneuf, corps de fermes, jardins, terres et prés, de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), de Jean-Dimas (1.1.2.2.1.2a.4.1) et de leur mère, Georgette-Marie-Françoise de KEROÛARTZ, veuve de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4)¹²⁴⁷. Le château du Cleyo est acheté le 26 août 1796 pour 32 016 livres par Yves MANCEL et Joseph MATHURIN MAILLARD, tous deux avocats à Ploërmel¹²⁴⁸. En 1801, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) nous indique que *toute la terre du Cleyo a été vendue, mais que l'honnête M. NOBLET du FAU, qui en était le régisseur, l'avait avant la vente tenue à ferme de la République qu'il avait volée le plus possible dans l'intérêt de ma mère, en sorte qu'à sa mort, il avait à elle en dépôt une somme de 7 000 francs. Il avait en plus sauvé tout le mobilier du Cleyo qu'il avait caché chez lui et chez les fermiers*¹²⁴⁹. La métairie de la Villéon est achetée, le 6 août 1796, pour 7 945 livres par BIGARRE, cloutier à Malestroit¹²⁵⁰. Le moulin à eau de Dolivet et le moulin à vent du Cleyo sont vendus, le 10 avril 1798, pour 20 100 livres à Pierre LA GRAVELAYE, qui habite le Grosbos à Caro¹²⁵¹. René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), voit ses biens vendus le 6 prairial an VI (25 mai 1798), comme l'annonce l'affiche reproduite ci-après.

Toutefois, de nombreux émigrés purent retrouver leurs biens grâce à des moyens tels que l'achat des biens par des alliés de la famille, l'achat via des prête-noms, ou, pour des biens meubles, par la dissimulation desdits biens. Ainsi, le fils et le gendre de Monsieur NOBLET vinrent trouver Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) à Rennes pour lui remettre les 7 000 francs ainsi que tous les effets de sa mère qu'ils avaient pu sauvegarder¹²⁵². D'autres perdirent à jamais leurs biens et, ruinés, ne rentrèrent jamais en France (descendants du marquis de LA CHALOTAIS notamment qui s'installèrent en Caroline du Sud, au États-Unis d'Amérique¹²⁵³).

Au-delà des lois spoliatrices, la loi du 9 octobre 1792 prévoit l'exécution de tout émigré pris les armes à la main et celle du 23 octobre 1792 prévoit le bannissement à perpétuité des émigrés et la peine de mort contre ceux qui reviennent en France¹²⁵⁴. Enfin, une loi du 28 mars 1793 rend suspecte la famille des membres émigrés.

La *Liste générale, par ordre alphabétique, des émigrés de toute la République*, dressée en exécution de l'article 1^{er} du § 2 de la loi du 25 juillet 1793, (an I de la République), indique que des LA MONNERAYE, domiciliés à Boisgervily (district de Montfort), et possédant des biens dans cette commune, ont été considérés comme émigrés à la date des arrêtés en listes des départements qui ont constaté l'émigration, soit le 3 septembre 1793. Il apparaît que cette liste semble incomplète au regard du nombre de LA MONNERAYE émigrés à cette date et absents de ladite liste. Ainsi, lorsque Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) envisagea le retour en France celui-ci considéra que, n'ayant pas été porté sur une liste d'émigrés, il ne pouvait être facilement inquiété¹²⁵⁵.

¹²⁴⁷ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 243.

¹²⁴⁸ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 58.

¹²⁴⁹ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 230.

¹²⁵⁰ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 58.

¹²⁵¹ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 58.

¹²⁵² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 90.

¹²⁵³ Jean de SAINT-HOUARDON, *Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui*, Mémoires et Documents, 2005, p. 76.

¹²⁵⁴ Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 69, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

¹²⁵⁵ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 82.

Après la campagne de 1792, arrivant à Trèves (Allemagne) pour récupérer quelques affaires, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) envoya son domestique Saint-Yves et ses effets à Bruxelles où il devait se rendre avec son frère, René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5). Ce dernier, fiévreux, les contraint de rester quelques jours à Trèves. Reprenant leur chemin et pour éviter les français qui pourraient passer la frontière, ils allèrent directement sur Malmédy (Belgique). Afin de s'orienter, le recours à des guides était nécessaire. En cas de difficulté, notamment de langage, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) allait voir le curé des paroisses traversées afin de se faire expliquer le chemin, alors peu fréquenté et confortable, en latin. À compter de Malmédy, les routes s'améliorent et deviennent très fréquentées. Ils passèrent par Spa (Pays-Bas) avant d'arriver à Bruges (Belgique) puis à Ostende (Belgique)¹²⁵⁶. Ils traversèrent sur un brick anglais avec soixante autres passagers français. Le voyage vers Jersey, durant lequel la crainte de se faire voir de la marine française était omniprésente, dura dix jours, du 2 au 12 novembre 1792. Arrivés à Jersey, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) revoient leur famille qu'ils ont quittée depuis deux ans.

Une fois à Jersey, les LA MONNERAYE, ne touchant plus de revenus, doivent réajuster leur train de vie : quelques domestiques furent ainsi congédiés : *nous montâmes notre économie sur un pied tout nouveau auquel ma pauvre mère n'avait jamais été faite ; il fallait bien malgré soi s'y habituer*¹²⁵⁷. La famille (Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) était encore en France¹²⁵⁸) demande à M. GUEZON de lui faire passer les fonds qu'ils pourraient avoir puisqu'il s'occupait de ses biens en France. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), sa sœur, sa mère et son beau-frère vivaient alors à Saint-Héliier avec Saint-Yves, une cuisinière et la femme de chambre de la sœur de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2).

Près de six mille français ont trouvé refuge à Jersey, entre les familles réfugiées, les prêtres fuyant les persécutions et les hommes de l'armée des Princes après sa dissolution¹²⁵⁹. Ainsi, comme nous l'avons évoqué précédemment, il y avait de nombreux membres de la famille LA MONNERAYE en Angleterre. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et sa famille se sont installés à Saint-Héliier, puis à Bath en juillet 1796, au numéro 51 de New King Street¹²⁶⁰ afin de mieux subvenir à leurs besoins¹²⁶¹. En 1798, encore pour ménager le budget familial, les LA MONNERAYE quittent le centre de Bath et s'installent dans un faubourg, à Land Bridge, à proximité de la route qui relie Bath à Londres (Angleterre). Ils déménagèrent ensuite à Londres, où le travail devait procurer davantage de ressources, à Cleveland street près de Fitzroy Square (au sud-est de Regent's Park)¹²⁶².

A Jersey la vie suivait son cours : ainsi les baptêmes ou mariages sont une source précieuse d'information pour qui souhaite avoir des informations sur les émigrés. Pierre-Bruno-Jean de LA

¹²⁵⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 61.

¹²⁵⁷ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 62.

¹²⁵⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 63.

¹²⁵⁹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 63.

¹²⁶⁰ Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), *LA MONNERAYE, Journal 1971 -*, 2 février 1971 – 25 octobre 1973, 30 août 1971, A. F.

¹²⁶¹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 78.

¹²⁶² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 81.

MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) est ainsi signataire des registres paroissiaux catholiques de Jersey (n° 1, p. 1-2) pour un mariage ou un baptême. De même, au baptême d'Élisabeth-Françoise du PLESSIS DE GRENADAN, le 6 juin 1795, dame Françoise-Geneviève de CONIAC de LA MONNERAYE de Bourgneuf, épouse de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), seigneur de Bourgneuf, décédé en 1784, est la marraine.

Des membres de la famille LA MONNERAYE sont nés à Bath. Notamment, Laura-Julie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5.1), née le 18 décembre 1796, mariée, le 12 novembre 1818 à Rennes, à son cousin, Emile-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1), né également à Bath, le 24 novembre 1796. Elle est la fille de René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) et de Georgette-Marie de KEROÛARTZ¹²⁶³. Emile-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1) est né au 51 de New King Street et baptisé dans la maison par l'abbé CHATEAUGIRON (premier instituteur de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2)), Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) représenta alors son parrain, François-Pierre-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3.1) et, la mère de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC, fut sa marraine¹²⁶⁴.

Non seulement une génération naquit sur un autre sol que la France mais elle fut également éduquée loin de ses racines. Ainsi, Marie-Charlotte-Reine de LA MONNERAYE, la femme de Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), ayant émigrée avec sa famille, créa une maison d'éducation en Angleterre qui lui permit, notamment d'élever ses enfants : Jean-Jacques-Ferdinand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1), Armand de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.2), Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3), Jeanne-Marie-Reine de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.4) et Claire-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.5)¹²⁶⁵.

Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) est à Saint-Hélier, le 21 janvier 1793, alors que Louis XVI est décapité. À la lecture de son testament, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) rapproche l'exécution de Louis XVI de celle de Jésus : *comme lui, il pardonne à ses bourreaux*¹²⁶⁶. Les émigrés de Jersey sont alors très bien informés des événements se déroulant en France. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) se sent, durant cette période, de plus en plus attaché aux opinions monarchiques qu'il avait *embrassées d'abord et par devoir et par honneur*¹²⁶⁷.

¹²⁶³ Régis de l'ESTOURBEILLON, *Familles françaises à Jersey pendant la Révolution*, Nantes, 1886, p. 181, 182, 207, 242.

¹²⁶⁴ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 78.

¹²⁶⁵ Jeanne BAUDRY, *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, A propos d'une correspondance inédite (1782-1790)*, Honoré Champion, Paris, tome I, p. 195.

¹²⁶⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 64.

¹²⁶⁷ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 67.

VENTE DE BIENS NATIONAUX

Provenant de l'émigré René-Auguste la Monneraye.

DÉPARTEMENT du Morbihan.

CANTON de Lomnachet.

COMMUNE de Carnac.

La première Séance d'enchères est fixée au 6 Prairial an VI. L'adjudication définitive aura lieu le 12 Prairial an VI.

ON fait savoir que le 6 du mois de Prairial de l'an VI de la République Française, une loi indélébile, à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire des Séances de l'Administration Centrale du Département du Morbihan, & à l'effet de l'Administration des Biens Nationaux, les Membres qui la composent présents, il sera procédé à la première vente des Biens Nationaux détaillés, provenants comme ci et de-là, pour être livrés dans le plus bref délai possible, le 12 Prairial, au conformé de la Loi du 16 Brumaire an VI.

Situation, Confiance, Estimation ou Evaluation des Biens.

- (Première fois. N° 1416). Une Tenue située au village de *Beaumer*, possédée par *Patrice le Sauer*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, sept perches de demi de froment, & demi-perche d'avoine, & qui produit un revenu annuel de cent trente francs cinquante centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de cent mille sept cent soixante-cinq francs, ci. 1754 f.
- Dont les trois quarts font de, ci. 1315 f. 75 c. 1315 f.
- (Première fois. N° 1417). Une Tenue située au village de *Beaumer*, possédée par *François Gaiel*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, quatre perches de froment, & trois francs en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent vingt-quatre francs vingt centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de trois mille cent cinquante francs, ci. 3105 f.
- Dont les trois quarts font de, ci. 2328 f. 75 c. 2328 f.
- (Première fois. N° 1418). Une Tenue située au village de *Beaumer*, possédée par *Jean Béz*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, cinq perches de demi de froment, quatre chapons, & quatre francs cinquante centimes en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent cinquante francs quatrevingt-six centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de quatre mille cent cinquante francs cinquante centimes, ci. 4122 f. 50 c.
- Dont les trois quarts font de, ci. 3110 f. 38 c. 3110 f.
- (Première fois. N° 1419). Une Tenue située à *Beaumer*, possédée par *Pierre Galvès*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, quatre perches de froment, & six francs en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent vingt-cinq francs vingt centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de trois mille cent trente francs, ci. 3110 f.
- Dont les trois quarts font de, ci. 2332 f. 75 c. 2332 f.
- (Première fois. N° 1420). Une Tenue située au village de *Beaumer*, possédée par les enfans de *Jean-Marie & Michel le Roux*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, six perches de froment, & six francs cinquante centimes en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent cinquante francs quatrevingt-six centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de quatre mille trois cent cinquante francs cinquante centimes, ci. 4122 f. 50 c.
- Dont les trois quarts font de, ci. 3110 f. 38 c. 3110 f.
- (Première fois. N° 1421). Une Tenue située au village de *Beaumer*, possédée par *Pierre & Antoine le Dault*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, six perches de froment, & six francs trente centimes en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent cinquante francs cinquante centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de quatre mille trois cent cinquante francs cinquante centimes, ci. 4122 f. 50 c.
- Dont les trois quarts font de, ci. 3110 f. 38 c. 3110 f.
- (Première fois. N° 1422). Une Tenue située au village de *Beaumer*, possédée par *Concile Marie*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, cinq perches de froment, & six francs en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent cinquante francs cinquante centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de quatre mille trois cent cinquante francs cinquante centimes, ci. 4122 f. 50 c.
- Dont les trois quarts font de, ci. 3110 f. 38 c. 3110 f.
- (Première fois. N° 1423). Une Tenue située à *Beaumer*, possédée par *Anne Gouhel*, veuve de *Jean Moutier*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, deux perches un quart de froment, & six francs en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent cinquante francs quatrevingt-six centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de quatre mille trois cent cinquante francs cinquante centimes, ci. 4122 f. 50 c.
- Dont les trois quarts font de, ci. 3110 f. 38 c. 3110 f.
- (Première fois. N° 1424). Une Tenue située au village de *Keryaval*, possédée par *Pierre Audic*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, une perche de demi de froment, & six francs en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent cinquante francs cinquante centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de quatre mille trois cent cinquante francs cinquante centimes, ci. 4122 f. 50 c.
- Dont les trois quarts font de, ci. 3110 f. 38 c. 3110 f.
- (Première fois. N° 1425). Une Tenue située au village de *Moulin*, en *Carnac*, possédée par *François Germain*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, une perche de froment, six perches de froment, & six francs en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent cinquante francs cinquante centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de quatre mille trois cent cinquante francs cinquante centimes, ci. 4122 f. 50 c.
- Dont les trois quarts font de, ci. 3110 f. 38 c. 3110 f.

Canton de Pluvigner.

Commune de Brech.

- (Première fois. N° 1426). Une Tenue située à *S. Dupon*, en *Brech*, possédée par *Louis le Guennec*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, une perche de froment, & six francs en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent cinquante francs cinquante centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de quatre mille trois cent cinquante francs cinquante centimes, ci. 4122 f. 50 c.
- Dont les trois quarts font de, ci. 3110 f. 38 c. 3110 f.
- (Première fois. N° 1427). Une Tenue située au village de *Peris*, en *Brech*, possédée par *Guillaume le Bihan*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure d'Auzay, sept perches de froment quatre perches de seigle, & quatre francs en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de cent cinquante francs cinquante centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de quatre mille trois cent cinquante francs cinquante centimes, ci. 4122 f. 50 c.
- Dont les trois quarts font de, ci. 3110 f. 38 c. 3110 f.

BIENS provenant de l'émigré Rougé.

Canton de Pluvigner.

Commune de Camors.

- (Première fois. N° 1428). Une Tenue située à *Keryaval*, en *Camors*, possédée par *Marc Aubert*, suivant bail authentique, pour en payer par an, mesure de Pluvigner, trois deniers de froment, & six francs vingt centimes en argent, le tout évalué produit un revenu annuel de vingt francs cinquante centimes, qui, multiplié au dernier vingt-cinq, donne un capital de sept cent cinquante francs, ci. 750 f.
- Dont les trois quarts font de, ci. 562 f. 75 c. 562 f.

BIENS provenant de l'émigré Gouvello Keryaval.

Affiche annonçant la vente des biens de l'émigré René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), le 6 prairial an VI (25 mai 1798)¹²⁶⁸

1268 A. F.

Le gouvernement thermidorien, par décret du 30 pluviôse an IV (19 février 1796) autorise la radiation de la liste des émigrés de ceux qui revenaient en France. Un risque pesait toutefois sur la tête des émigrés, en fonction de la rigueur selon laquelle les lois étaient appliquées, puisque l'émigration était alors un crime puni de la peine capitale. Ainsi, en 1798, Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) est obligé de se réfugier en Suisse avant d'arriver à Bath pour rejoindre sa femme, ses enfants et sa famille. Il partagea alors la maison avec Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et lui remboursa 13 louis, reste des 25 louis qu'il avait prêtés à sa femme à Jersey avant son départ pour Quiberon. L'éloignement de la France commence à se faire ressentir au sein des émigrés, ainsi Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) indique qu'il lui semble que le *spleen anglais*¹²⁶⁹ s'est emparé de lui¹²⁷⁰.

L'arrivée de Bonaparte au pouvoir permet d'envisager un retour en France : dans l'optique de ce retour, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) demanda à être reçu par Monsieur, frère du Roi (petit-fils de, Roi de France et de Navarre, Charles-Philippe, comte d'ARTOIS, futur Charles X). *Toujours fidèle au Roi que je servais dans la marine, lui dis-je, j'ai quitté la France pour réunir à votre lumière que j'ai suivie dans les plaines de Champagne, à Quiberon et partout où j'ai cru pouvoir être utile. L'incertitude de ce que peut faire pour la cause de la monarchie le gouvernement anglais, l'espoir de vous servir en France, l'épuisement de mes moyens d'existence, l'âge, les infirmités de ma mère, l'état de pénurie où elle se trouve ainsi que toute ma famille, m'engagent à rentrer en France pour y recueillir, si je puis, quelques débris de nos propriétés. Je n'ai pu me résoudre à cette démarche sans avoir préalablement obtenu l'assentiment de votre A. R. (Altesse Royale) que je supplie de mettre aux pieds du Roi en lui jurant, ainsi que le fit le Chevalier de Boufflers lors de son voyage en Suisse, que quoique dans le pays de la liberté, partout et toujours je serai de ses sujets les plus fidèles. S. A. R. (Son Altesse Royale) me répondit brièvement qu'elle m'approuvait et qu'elle désirant que cette démarche me réussit*¹²⁷¹. Cette entrevue laissa un goût amer à Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) qui, après l'avoir quitté, réfléchissait *tristement sur ce peu de mots secs*¹²⁷² qu'il avait obtenus de Monsieur en tant que serviteur fidèle qui avait tout sacrifié à la cause du Roi, sa vie, sa fortune et son état.

Le jour tant attendu finit par arriver : Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) (qui n'emporta que les titres de propriété et 300 guinées), sa sœur et son fils embarquèrent dans un paquebot anglais qui mouille dans la Tamise à Gravesend (dans le Kent, Angleterre). Ils arrivèrent en France le 15 décembre 1800. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) ressentit alors, à la différence *des sentiments si doux*¹²⁷³ qu'il éprouvait autrefois au retour d'une longue campagne, *une certaine répugnance mêlée de crainte des traitements auxquels j'allais peut-être en but*¹²⁷⁴.

Plus tard, une amnistie générale a été rendue possible par Napoléon (Senatus-Consulte du 6 floréal an X – 26 avril 1802). En avril 1802, à la suite des lois d'amnistie, les LA MONNERAYE remplirent les formalités demandées pour obtenir les quelques restes de leur patrimoine d'avant

¹²⁶⁹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 80.

¹²⁷⁰ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 80.

¹²⁷¹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 83.

¹²⁷² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 83.

¹²⁷³ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 84.

¹²⁷⁴ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 84.

la Révolution¹²⁷⁵ : de nombreux biens appartenant à l'Hospice civil de Tréguier sont notamment réclamés¹²⁷⁶. Par la suite, la mère, la sœur et le beau-frère de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) reçurent leur acte d'amnistie en mars 1803¹²⁷⁷. Le 7 juillet 1803 arrive enfin l'amnistie de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) qui adressa 20 louis à Monsieur CIVET afin de faire accélérer la procédure à son encontre¹²⁷⁸. René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), revenu d'Angleterre à Saint-Malo en 1802, s'est installé à Morlaix tandis que Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), rentré en France avant son frère Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et spolié tout autant, a pu recouvré sa terre du Restmeur qu'il habite avec sa femme et ses cinq enfants (sa dernière fille étant née le 11 juillet 1803). Les derniers émigrés, dont certains retrouvèrent leurs biens¹²⁷⁹, rentrèrent en France avec le Roi, lors de la Restauration, et furent partiellement indemnisés par Charles X (le « milliard des émigrés »¹²⁸⁰).

Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) considéra alors l'ascension de Bonaparte, qui se fait déclarer par les Conseils et le Sénat Empereur héréditaire en 1804, ainsi : *cet évènement mémorable dans les fastes de la révolution me causa, je ne puis le dissimuler, une certaine joie. Reconnaître en France un chef unique, c'était proscrire la république, rétablir la monarchie jusqu'à ce qu'il plut à la Providence d'en remettre le gouvernement et le sceptre aux mains légitimes auxquelles ils appartenaient*¹²⁸¹.

Le nombre total des émigrés s'éleva à près de 160 000, soit 0,6% de la population française de l'époque, la noblesse comptait alors près de 400 000 membres¹²⁸². Les nobles non émigrés se rallièrent à la Révolution et à ses idées, notamment les militaires œuvrant pour la défense de la nouvelle patrie, ou restèrent neutres (position délicate dans un tel contexte et qui ne leur garantissait pas d'être suspectés).

Le départ des nobles posa quelques problèmes quant à la bonne administration de la France et de la Bretagne en particulier. En effet, l'essentiel des fonctions exercées par les nobles étaient des fonctions administratives. Dans un contexte de transition et de réformes structurelles, la perte de l'encadrement des forces et des fonctions ne se fit pas sans difficulté. Napoléon, conscient du rôle des nobles dans la société française, amnistia les derniers émigrés. En effet, les nobles émigrés furent très utiles pour réorganiser le pays, tant dans le domaine militaire que dans le domaine de l'administration publique ou, enfin, celui de la magistrature, où les membres des descendants de parlementaires trouvèrent naturellement un rôle à jouer (en particulier lors de la réorganisation des cours d'appel régionales en 1811).

¹²⁷⁵ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 91.

¹²⁷⁶ *État des biens état des biens possède l'hospice civil de Tréguier a qui lui ont été données à de remplacement*, Biens réclamés par les héritiers de LA MONNERAYE, A. F.

¹²⁷⁷ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 230.

¹²⁷⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 93.

¹²⁷⁹ *La loi du 5 décembre 1814 rendit aux émigrés leurs biens confisqués par l'Etat et non vendus*. Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 69, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

¹²⁸⁰ *La loi du 27 avril 1825 affecta à leur indemnisation 30 millions de rente au capital d'un milliard*. Guide interactif basé sur l'ouvrage de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, en ligne, p. 69, <http://erwan.gil.free.fr/outils/guide-gildas.htm>, le 24 février 2006.

¹²⁸¹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 97.

¹²⁸² Jean de SAINT-HOUARDON, *Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui*, Mémoires et Documents, 2005, p. 75.

II – TROUVER UNE PLACE DANS LA CONTRE-REVOLUTION

Partir à cause de la Révolution et de l'hostilité du nouveau pouvoir en place, oui mais pour quoi faire ? Les nobles émigrés ne sont pas partis juste pour échapper à une politique hostile mais pour tenter de la combattre. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), écrivit : *le C^{te} d'Artois, ses fils, les princes de la maison de Condé étoient hors du Royaume, c'est sous leur bannière, disois-je, qu'il faut se réunir & combattre la faction désorganisatrice de la France*¹²⁸³.

Jersey sera un lieu stratégique dans la lutte de ceux qui croient en la Monarchie et ses valeurs. L'Angleterre soutenait activement les contre-révolutionnaires et les émigrés en particulier. Ainsi, des communications actives et incessantes existaient entre Londres et, Guernesey et les côtes françaises. Le Ministre de guerre anglais William WINDHAM correspondait ainsi avec les royalistes d'une manière suivie. L'Angleterre fournit aux royalistes des faux assignats, des louis d'or et des billets de banques¹²⁸⁴. L'Angleterre leva également une légion constituée de français émigrés à la solde de l'Angleterre¹²⁸⁵.

Les émigrés, présents notamment en Italie, en Allemagne, en Autriche ou en Angleterre, tentent de former une force pouvant s'opposer aux troupes révolutionnaires, alternative à l'incorporation directe au sein des armées alliées. L'armée des émigrés, composée également de prisonniers ou de déserteurs (soldats « carmagnoles ») désirant un autre sort que la prison, à donc pour objectif de détruire l'armée révolutionnaire, libérer les membres de la famille royale et rétablir la Monarchie.

Durant la campagne de 1792, l'armée des émigrés n'est pourtant pas en premières lignes du fait de l'éclatement de ses effectifs. L'armée des princes se disperse, après la victoire révolutionnaire de Valmy en 1792, tandis que l'armée de CONDE, créée à Worms, sur les bords du Rhin, par Louis-Joseph de BOURBON en 1791, perdure jusqu'en 1801, se battant tantôt avec les autrichiens, les anglais ou les russes. L'armée des princes, constituée en Allemagne en 1792, est commandée par les maréchaux de BROGLIE et de CASTRIES, sous l'autorité des frères de Louis XVI : le comte de PROVENCE et le duc d'ARTOIS. Cette armée doit en principe prendre place à côté (géographiquement du moins) de celle de CONDE et de celle du prince de BOURBON (fils du prince de CONDE) : elle doit entrer en France en principe par la Lorraine pour aller sur Paris, tandis que l'armée de CONDE doit passer par l'Alsace et celle du prince de BOURBON doit passer par les Pays-Bas¹²⁸⁶.

De nombreux émigrés se sont réunis à Jersey et en 1794 des membres de l'Armée de CONDE, notamment des Allemands, renforceront les rangs de l'île. Jean-Dimas de LA MONNERAYE

¹²⁸³ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 372.

¹²⁸⁴ Louis BLANC, *Révolution française*, tome XII, p. 311.

¹²⁸⁵ Un acte du Parlement britannique autorisa des sujets natis de France à s'engager pour servir comme soldats dans les régiments destinés à agir sur le continent européen. Le premier régiment fut le « Loyal-Emigrant ». Le colonel touchait 3 livres sterling pour chaque homme rendu au dépôt, il devait nommer les officiers sous la réserve de l'approbation du Roi d'Angleterre. Les officiers ne pouvaient être promus qu'au grade inférieur ou, tout au plus, égal à celui qu'ils possédaient au service de la France. Ceux qui recevraient de l'avancement prendraient rang du jour de leurs brevets au service de la Grande-Bretagne. Les appointements devaient être payés tous les deux mois et d'avance. Le logement était fourni aux frais du gouvernement dans les places de « rendez-vous » ou aux dépôts désignés. Le corps était tenu de servir pendant la durée de la guerre et un an après la cessation des hostilités, à moins d'en être dispensé par le Roi d'Angleterre. Le gouvernement britannique exigea que l'uniforme adopté serait presque identique à celui de ses troupes : habits rouges à parements jaunes, avec le petit chapeau en bataille ; la cocarde blanche, interdite, était remplacée par la cocarde noire (en usage dans les armées britannique et autrichienne).

¹²⁸⁶ http://fr.wikipedia.org/wiki/Armee_des_emigres, le 30 janvier 2009.

(1.1.2.2.1.2a.4.1), lieutenant au Régiment d'infanterie du Roi, aurait dit l'avoir quitté en 1784 alors qu'il était détenu dans la maison de justice de Metz comme prévenu d'immigration¹²⁸⁷. Les émigrés de Bretagne et de Normandie, ainsi que les nouveaux arrivants, furent mobilisés pour accomplir des actions militaires en vue d'un débarquement en Bretagne. Le commandement fut assuré, dans un premier temps, par le marquis Louis-Ambroise du DRESNAY, maréchal de camps émigré en 1791, qui était chargé de former un régiment avec les émigrés présents à Jersey¹²⁸⁸. Dans un second temps, les bretons furent commandés par Alexandre-Louis-Auguste de ROHAN-CHABOT (prince de Léon), tandis que les normands et les émigrés des autres provinces furent commandés par le comte du TRESOR. Chacun souhaitant se distinguer de l'autre, l'harmonie ne régnait pas entre ces deux corps, malgré les difficultés communes qui justifiaient leur naissance.

Le chevalier Louis-Georges de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.3) faisait partie de la Compagnie des officiers du régiment d'infanterie de Neustrie, à Landau (Allemagne – ville française en 1788), dont le colonel était le vicomte d'OSMOND ; en 1789, il y était capitaine en second¹²⁸⁹. En 1788, les troupes d'infanterie du Roi sont composées (non compris les Régiments des Gardes françaises et suisses, et le Corps-Royal de l'Artillerie) de soixante-dix-neuf régiments d'infanterie Française et vingt trois d'infanterie étrangère (onze régiments d'infanterie suisse, huit d'infanterie allemande, trois d'infanterie irlandaise et un d'infanterie liégeoise). Chaque régiment d'infanterie française (celui des Gardes-françaises et le Régiment de Sa Majesté exceptés) est composé de deux bataillons : le premier de quatre compagnies de fusiliers et d'une de grenadiers ; le second de quatre compagnies de fusiliers et d'une de chasseurs¹²⁹⁰. Louis-Georges de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.3) fit partie de l'armée de CONDE de 1791 à 1792, puis il entra dans la 4^{ème} Compagnie des chasseurs nobles jusqu'en 1795 où il était aide major¹²⁹¹.

Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2) est cavalier dans la Compagnie de cavalerie de Monsieur de MONTMURAN à Wittlich, armée de CONDE, et fit la campagne de 1792, à l'armée du Centre, en tant que commandant en second d'une compagnie de gentilshommes de sa province¹²⁹², puis est aide major au Régiment du DRESNAY en 1794¹²⁹³,

¹²⁸⁷ Note manuscrite conservée par Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.), A. F.

¹²⁸⁸ Les émigrés rassemblés à Jersey ont une vie précaire et l'indemnité mensuelle de 36 livres versée par le gouvernement de Jersey constitue une ressource essentielle pour eux. http://fr.wikipedia.org/wiki/regiment_du_du_Dresnay_puis_de_Leon, le 30 janvier 2009.

¹²⁸⁹ http://www.napoleon-series.org/military/organization/etat/PartII/ChapterII/c_etatpart2chapter2a.html, le 20 novembre 2008 ; René Louis de ROUSSEL, *Etat militaire de la France pour l'année 1789*, trente et unième édition, Paris, Onfroy, M DCC LXXXIX (1789), p. 153.

¹²⁹⁰ Ordonnance du 17 mars 1788, *Etat militaire de France pour l'année 1789*, seconde partie, Troupes, chapitre II, Infanterie Française et étrangère. *La Compagnie de Grenadiers est composée sur le pied de paix, d'un Capitaine commandant, d'un Capitaine en second, d'un Lieutenant en premier, d'un Lieutenant en second, de deux Sous-Lieutenants, d'un Sergent-Major, un Fourrier, quatre Sergens, huit caporaux, huit Appointés, soixante-quatorze Grenadiers, & deux tambours; total cent quatre. La composition de la Compagnie de Chasseurs est le même; mais l'Ordonnance y ajoute six Carabiniers ce qui la porte à cent dix. La Compagnie de Fusiliers, commandée par le même nombre d'Officiers, est composée d'un Sergent-Major, un Fourrier, cinq Sergens, dix Caporaux, dix Appointés, quatre-vingt-cinq Fusiliers & deux enfants de Bas-Officiers ou de Soldats, lesquels recevront la paie de Fusilier. L'Etat-Major, est composé d'un Colonel, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Major en second, un Quartier-Maître-Trésorier, deux Portes-Drapeaux, deux Cadets Gentilshommes, deux Adjudans, un Chirurgien-Major, un Aumônier, un Tambour-Major, un Caporal-Tambour, huit Musiciens, dont un Chef, un Maître Tailleur, un Maître Armurier, un Maître Cordonnier. Ordonnance du 17 mars 1788, *Etat militaire de France pour l'année 1789*, seconde partie, Troupes, chapitre II, Infanterie Française et étrangère.*

¹²⁹¹ Un chevalier LA MONNERAYE était également aide-major au sein de l'état-major d'un régiment noble à pied lors de l'établissement de la liste des officiers, des troupes nobles et soldées, des aumôniers et des principaux employés présents au corps de CONDE lors du licenciement en 1801. René BITTARD des PORTES, *Histoire de l'armée de Condé pendant la Révolution française 1791-1801*, Paris, DENTU, 1896.

¹²⁹² François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 3.

¹²⁹³ Louis-Ambroise du DRESNAY, marquis, maréchal de camp de l'armée royale et directeur des haras du Léon, commanda les chevaux légers de l'armée de CONDE en février 1792, devint lieutenant en premier de la division colonelle de la cavalerie noble de l'armée de CONDE, et forma son régiment en 1793 à Jersey, régiment surnommé

avant d'être nommé major en 1795 après le combat victorieux de Sainte-Barbe le 16 juillet, en remplacement du marquis de KERGARIOU tué lors de cette action¹²⁹⁴.

Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) fut cavalier dans la Compagnie de MONTMURAN (MONTMUREAU selon Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2)¹²⁹⁵) à Coblenz (préférant être cavalier, il refusa le commandement de l'une des compagnies que lui ouvraient pourtant son grade et son état de service¹²⁹⁶), puis dans l'armée de CONDE de 1791 à 1792, l'armée du Centre, et fit la campagne de France en 1792. Il passa à Jersey la même année. Le 1^{er} août 1794, il était lieutenant au Régiment Louis-Ambroise du DRESNAY, puis capitaine le 24 août 1795¹²⁹⁷, il participa alors à la campagne de 1795. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) s'inscrivit aux cadres de Léon comme soldat. L'objectif était de défendre Jersey d'un débarquement français. Les régiments de CASTRIES et de MORTMONT vinrent garder Jersey. Il fut licencié des cadres de Léon en 1798¹²⁹⁸.

René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), fut cavalier en 1792 dans la Compagnie de MONTMURAN à Wittlich, dans l'armée de CONDE ; il fit la campagne de France en 1792 et passa à Jersey à la fin de cette même année. Il fut ensuite sous-aide major au Régiment du DRESNAY le 1^{er} août 1794 et signa un testament de son lieutenant-colonel, le comte de TALHOUËT-GRATIONNAYE. Il prit part à l'expédition de Quiberon et fut licencié avec son régiment le 24 octobre 1795. Il fut, par la suite, volontaire aux cadres du Prince de Léon le 28 mars 1796 et demanda à rester en Angleterre lors du licenciement des cadres¹²⁹⁹.

II.1 – LA COALITION BRETONNE ET LE CORPS ROYAL DE LA MARINE DURANT LA CAMPAGNE DE L'ARMÉE DES PRINCES (1791-1792)

Le comte d'ARTOIS quitte la France le 16 juillet 1789 et retrouve les princes de CONDE qui tentent alors de faciliter les insurrections militaires contre le nouveau pouvoir en place et l'émigration dans les régiments de ligne. Il rejoint, comme le frère du Roi, le comte de PROVENCE, les nobles émigrés en Allemagne en 1791, à Coblenz¹³⁰⁰.

Une armée va alors être constituée : les officiers en activité (à l'exception des officiers des Gardes, du corps royal de l'Artillerie et de celui du Génie) seront réunis en compagnies portant le nom de leurs anciens régiments, ils seront placés dans le rang suivant l'ancienneté de leurs grades ; les officiers retirés du service, réformés ou n'ayant jamais servi seront portés sur des listes nominatives d'infanterie et de cavalerie, par grade, âge et rang d'ancienneté (le nombre et la composition des compagnies à former peut ainsi varier) ; les gentilshommes d'une même

« régiment à la cocarde blanche ». Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 7 ; http://fr.wikipedia.org/wiki/Régiment_du_Dresnay,_puis_de_Léon, le 30 janvier 2009.

¹²⁹⁴ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 3.

¹²⁹⁵ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 57.

¹²⁹⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 57.

¹²⁹⁷ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 77.

¹²⁹⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 77 et 80.

¹²⁹⁹ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 3 ; Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 26.

¹³⁰⁰ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 7.

province peuvent former des compagnies particulières dans lesquelles ils seront réunis : les coalitions. Celles-ci ont le même effectif et le même commandement que les autres formations. Enfin, les officiers de la Marine pourront entrer dans la compagnie de leur choix, à moins qu'ils ne préfèrent rester ensemble en attendant qu'ils soient assez nombreux pour former eux-mêmes une ou plusieurs compagnies (ce qui arrivera par la suite)¹³⁰¹.

Il y a deux arrondissements désignés pour former les compagnies : le premier sous les ordres des Princes de MAYENNE, à Cologne, à droite et à gauche du Rhin au Luxembourg, en Flandre et dans le Hainaut ; le second sous la direction du prince de CONDE dans les villes et pays à droite et à gauche du Rhin depuis la Mayenne jusqu'en Suisse. Les émigrés sont ainsi en ordre de marche au moment de la déclaration de guerre du 20 avril 1792¹³⁰². L'armée des Princes sera cependant poussée à la retraite vers Liège (Belgique) ou elle cantonnera jusqu'au licenciement de ses effectifs¹³⁰³.

Ainsi au sein de l'Armée des Princes est formée la Coalition de Bretagne, dont font partie Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2) et René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5). Le 27 août 1791, les bretons sont en effet reçus en audience par les princes de CONDE et demandent à former une coalition de province. Ils sont alors cantonnés à Wittlich sur la Moselle. Les bretons se rassemblent principalement en une première compagnie à pied commandée par Monsieur de BOIS CHÂTEAU, lieutenant de vaisseau ; une seconde compagnie à pied sera commandée par le chevalier SCOTT, ancien officier de Marine, et une troisième compagnie, à cheval, aux ordres de Monsieur de MONTMURAN, capitaine de cavalerie¹³⁰⁴.

La coalition bretonne forme, en juillet 1792, le 2^{ème} bataillon de la 2^{ème} brigade de la 1^{ère} division de l'infanterie de ligne, placé sous les ordres des maréchaux de camps de CELY, de PENHOUEÛT et d'EFFIAT et comportant sept compagnies : celles du marquis de la MOUSSAYE, du comte de TALHOUEÛT, de Monsieur de BOISCHÂTEAU, du vicomte de KERMADEC, du marquis de VIEUVILLE, du chevalier SCOTT et du comte de GOYON¹³⁰⁵.

À l'invitation de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) qui partit de Wittlich, René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) s'est rendu, au printemps 1792, à Coblenz où les princes français stationnaient. Il passa au préalable à Bruxelles afin d'acheter des chevaux et un équipement militaire et revint à Wittlich (Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) acheta un nouveau cheval, utilisa le matériel et ses armes achetés lors de son séjour à Bruxelles¹³⁰⁶). Il s'engagea alors dans la même compagnie que Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), au côté de leur cousin de LA MONNERAYE et du beau-frère de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2). Ils étaient alors servis par le domestique de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Saint-Yves¹³⁰⁷.

La campagne de 1792 débute à la connaissance des événements insurrectionnels parisiens du 10 août, elle est le début d'un nouveau genre de vie pour Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et son frère, René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5). Pierre-Bruno

¹³⁰¹ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 8.

¹³⁰² François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 9.

¹³⁰³ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, (page non paginée).

¹³⁰⁴ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 15.

¹³⁰⁵ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 16.

¹³⁰⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 57.

¹³⁰⁷ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 58.

de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) aura cette pensée : *nous couchons sur la paille et faisons notre ordinaire comme les soldats. L'espoir de sauver le Roi et la Patrie animait nos courages et faisait supporter sans murmure, et je puis dire avec joie les fatigues et les peines qui nous entouraient*¹³⁰⁸. Le 27 juillet 1792, les compagnies bretonnes sont portées sur Trèves, le 18 août sur Grevenmacher (Luxembourg) et le 19 sur le camp de Stadtbredimus-Bous (Luxembourg), la cavalerie à Machtum (Luxembourg) sur la Moselle. Le 29 août, les bretons franchissent la frontière, entrent en France par Rodemack (Moselle, 57) et Roussy-le-Bourg (Roussy-le-Village depuis 1811, Moselle, 57) et campent le 30 août à Hettange (Moselle, 57). Ils auraient alors participé à diverses actions près de Thionville (Moselle, 57) et auraient dégagé le corps de la Marine¹³⁰⁹.

Le 4 septembre 1792, la coalition bretonne est à Metrich après avoir passé la Moselle sur les pontons en cuivre et sont aux ordres du Maréchal de CASTRIES ; ils se portent le 5 septembre sur Distroff à l'est de Thionville et participent à l'attaque manquée du prince du WALDECK. La cavalerie bretonne suit les princes de CONDE en direction de Verdun (Meurthe-et-Moselle, 54) et de la Champagne et est rejointe par l'infanterie alors inactive à Thionville. Les bretons devront, avec l'armée des Princes, battre en retraite. Les troupes républicaines se renforçaient et les habitants devenaient hostiles aux soldats coalisés.

À l'approche du village des Grandes-Armoises (Ardennes, 08), Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et ses compagnons d'armes essuient des coups de feu : arrivant au village, celui-ci interroge une femme sur l'absence d'hommes audit village, elle lui répond qu'ils sont aux champs. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) et ses hommes quittent le village et constatent que *notre retraite ne fut (...) qu'une course rapide*¹³¹⁰. La Compagnie bretonne forme alors l'avant-garde des alliés et refait pratiquement le chemin inverse. Durant cette campagne Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) perd des effets d'argenterie qu'il avait rangés dans le chariot à bagages de sa compagnie après que celui-ci fut pillé¹³¹¹. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) a réalisé un itinéraire de la route alors parcourue mais il l'égara par la suite en Angleterre¹³¹².

Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) proposa alors à René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) de demander leurs congés afin de rejoindre leurs familles à Jersey. Ils partirent à cheval, le 12 octobre, avec Saint-Yves leur fidèle domestique et redécouvrirent les joies d'un souper non pris sur le pouce¹³¹³. Le corps est dissout peu de temps après, le 27 novembre 1792, près de Liège, l'infanterie s'élevait alors à trois cent deux combattants¹³¹⁴.

À compter de septembre 1791, les officiers de la Marine royale, émigrent à Enghien et à Binche (Belgique) et sont placés sous les ordres du comte d'HECTOR, lieutenant général des armées navales, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, ancien commandant de la Marine à Brest, et du comte Albert de RIOMS, chef d'escadre, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, ancien

¹³⁰⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 58.

¹³⁰⁹ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 16.

¹³¹⁰ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 59-60.

¹³¹¹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 60.

¹³¹² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 59.

¹³¹³ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 60.

¹³¹⁴ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 17.

commandant de la Marine à Toulon, puis de l'escadre de Brest, qui arrive à Coblenz¹³¹⁵. Le corps royal de la Marine est alors formé et se compose en novembre 1791 : d'une division de deux compagnies d'infanterie (1^{ère} et 2^{ème}) ; d'une seconde division formée de la 3^{ème} et 4^{ème} compagnie d'infanterie et d'une compagnie de cavalerie. Le nombre d'officiers et marins grossissant, le corps royal de la Marine s'établit, en avril 1792, à Malmédy et comprend alors un état major, huit compagnies d'infanterie, deux de chasseurs à cheval, soit près de six cents hommes¹³¹⁶.

En 1792, sur l'ordre de bataille de la division du Centre, du 15 juin, le corps royal de la Marine est placé en deuxième ligne, à la réserve générale, commandé par le comte d'HECTOR, avec les hommes d'armes à pied, et à l'Institution de Saint-Louis¹³¹⁷. Le 3 août 1792, le corps de la Marine se porte sur Trèves, campe à Sainte-Marie (Allemagne) et est passé en revue par Frédéric-Guillaume II, le Roi de Prusse. Le corps se rend, par la suite, aux environs de Thionville et reste campé autour du quartier général à Hettange. L'infanterie de Marine reste à Thionville, sous les ordres du Maréchal de BROGLIE, tandis que, le 10 septembre, la cavalerie se rend à Verdun. Le 20 septembre, l'infanterie de Marine est relevée devant Thionville par les autrichiens et rejoint la cavalerie et l'armée des Princes à Verdun, le 26 septembre, avant de se replier à la fin octobre près de Liège¹³¹⁸. Le corps royal de la Marine a probablement été licencié à Brée (Mayenne, 53) à la fin du mois de novembre 1792. Les officiers rejoignent alors l'armée de CONDE (artillerie et chasseurs nobles) ou l'Angleterre¹³¹⁹.

II.2 – LA CREATION DU REGIMENT DU DRESNAY (1793)

Le régiment d'infanterie du Dresnay fut créé par Louis-Marie-René-Ambroise, marquis du DRESNAY, ancien lieutenant des chevaux-légers de la Garde du Roi et maréchal de camp depuis 1791. Il est nommé, à la suite du décès du marquis de la ROUËRIE, commandant pour le Roi dans la province de Bretagne. Il organise la correspondance entre les îles anglo-normandes et les royalistes de Bretagne et de Normandie. Le gouvernement anglais lui permet de créer un corps de troupe de vingt compagnies de soixante hommes chacune avec les émigrés français réfugiés dans les îles anglo-normandes. Le 21 novembre 1793, dix compagnies sont créées à Jersey, en partie grâce à la fortune personnelle du marquis du DRESNAY et du comte de PUISAYE. Le corps ainsi formé, « royalistes volontaires », composé de près de quatre cents hommes, est en alerte permanente dans l'hypothèse d'un débarquement en France¹³²⁰.

Le 1^{er} août 1793, le marquis du DRESNAY reçoit, du gouvernement britannique, le commandement de l'un des régiments dits « à cocardes blanches » qui doivent être levés pour les besoins et à la solde des anglais¹³²¹. Les autres régiments seront commandés par le comte d'HECTOR et le comte d'HERVILLY¹³²². Les effectifs du régiment du DRESNAY s'élèvent alors à cent six officiers et mille cinq cent cinquante et un soldats. Le comte de TALHOUËT-GRATIONNAYE est lieutenant-colonel et le marquis de KERGARIOU de COËTILLO est major au sein dudit régiment. Le corps prend, le 1^{er} août 1793, le 9^{ème} rang parmi les corps d'infanterie levés à la solde anglaise¹³²³. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) est caporal à la compagnie composée par les

¹³¹⁵ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 18.

¹³¹⁶ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 19.

¹³¹⁷ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 19.

¹³¹⁸ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 20.

¹³¹⁹ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 21.

¹³²⁰ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 23.

¹³²¹ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 24.

¹³²² François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 29.

¹³²³ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 24.

officiers de Marine¹³²⁴ (membre du régiment du DRESNAY), commandée par M. de KERHUE, major de vaisseau. Les émigrés souffrent alors quelque peu des injures des jersiais qui voient d'un mauvais œil la possibilité d'une attaque de l'île par les français.

Le 1^{er} août 1794, Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2) est aide major (capitaine en 1782), René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) est capitaine (comme en 1788) et Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) est lieutenant (major en 1786), après que celui-ci ait écrit au comte de TALHOUET, lieutenant-colonel du régiment du DRESNAY, afin d'être nommé au sein de ce régiment¹³²⁵. À la fin de 1794, le rassemblement des émigrés s'organise davantage : les anglais lui fournissent des habits rouges de drap de soldat et des havresacs (sac à dos du fantassin)¹³²⁶. Le régiment commence son organisation à Rumsay (il s'agit probablement de Romsay, petite ville du Comté d'Hampshire, Angleterre). Alors que René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) s'y rend, Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) reste quelques temps avec sa mère et sa sœur à Saint-Héliér où il apprend que les régiments à la cocarde blanche embarquent pour Quiberon¹³²⁷.

III – LE DEBARQUEMENT DANS LA BAIE DE QUIBERON (1795)

Le régiment du DRESNAY embarque le 8 juin 1795, à Southampton (Angleterre), sous le commandement du lieutenant-colonel de TALHOUËT et atteint Quiberon le 25 juin 1795¹³²⁸. Ainsi, de nombreux émigrés, nobles ou non, débarquent dans la baie de Quiberon. Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2), Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) et René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) font alors partie de l'expédition. Cette action est décidée conjointement par les Anglais et Joseph-Geneviève de PUISAYE¹³²⁹.

L'expédition se composait de cinquante bâtiments de transport protégés par une escadre anglaise (commandée par l'amiral WARREN¹³³⁰) de neuf vaisseaux : Le Robustier, Le Tonnant, L'Etendard, La Pomone, L'Anson, L'Artois, L'Aréthuse, La Concorde et La Galathée. Sur l'escadre anglaise furent embarqués les régiments de Louis-Charles d'HERVILLY, celui de Louis-Ambroise du DRESNAY et du comte Charles-Jean d'HECTOR¹³³¹ (régiment Royal-Emigrant) ainsi qu'un corps d'artillerie, soit environ trois mille hommes. Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) se rendant fin juin à Ramsey retrouver le reste du régiment du Dresnay (sans

¹³²⁴ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 64.

¹³²⁵ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 25 ; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 68.

¹³²⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 67-68.

¹³²⁷ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 68-69.

¹³²⁸ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 33.

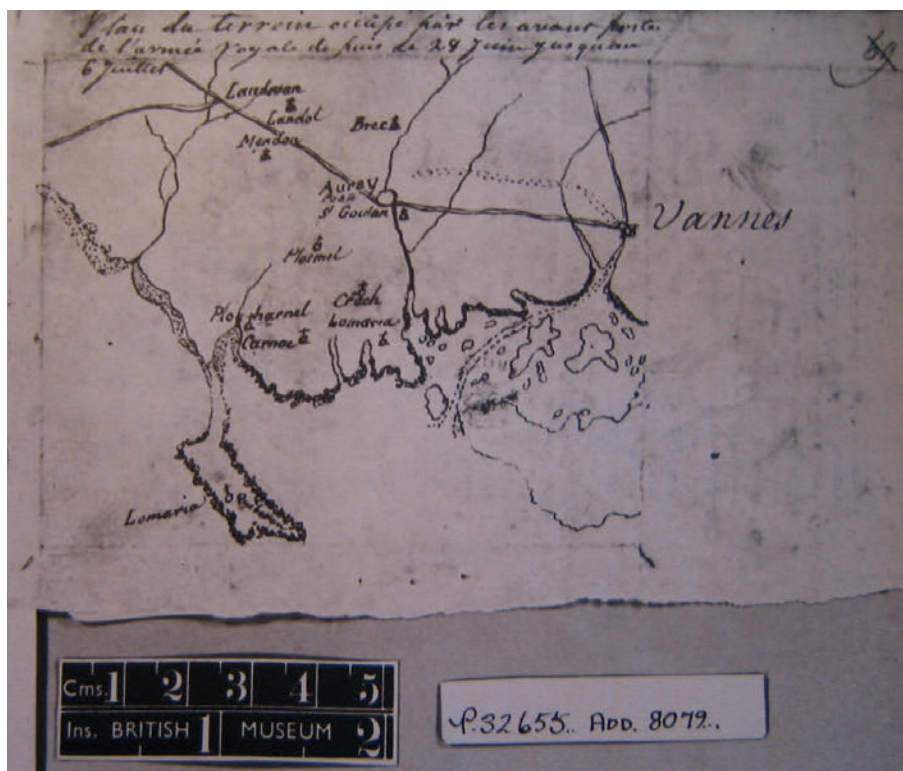
¹³²⁹ Joseph-Geneviève de PUISAYE, général français, est né à Mortagne-au-Perche (Perche, 61) en 1755, et est décédé à Hammersmith (Angleterre), près de Londres, en 1827. Il est élu député aux États généraux par la noblesse du Perche en 1789. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/117558/15/Puisaye>, le 20 novembre 2008.

¹³³⁰ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 33.

¹³³¹ Le comte Charles-Jean d'HECTOR, est né à Fontenay-le-Comte, le 22 juillet 1722, et est décédé en Angleterre, à Reading, le 18 août 1808. Chef d'escadre en 1779, puis commandant du port de Brest à la veille de la Révolution, il émigre en 1791. Son régiment est formé en Angleterre en 1794 et n'est composé que d'officiers de marine. Lors du désastre de Quiberon, il sut faire sortir de la Vilaine les navires rescapés. <http://museequiberon.port-haliguen.com/francais/royalistes.htm>, le 20 novembre 2008 ; Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 166.

son domestique qui suivi René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) à Quiberon¹³³²), ne pourra être présent lors du débarquement de Quiberon.

Le 25 juin 1795, les émigrés jettent l'ancre dans la baie de Quiberon : les chefs chouans, Vincent de TINTENIAC et Paul-Alexandre comte du BOISBERTHELOT, débarquent pour effectuer un premier repérage. Les hésitations des chefs retardèrent le débarquement des troupes aux 26 et 27 juin. Les émigrés, dont le régiment du DRESNAY le 26 juin¹³³³, débarquent sur la plage de Carnac (Morbihan, 56), entre le golfe du Morbihan et la presqu'île de Quiberon, sans rencontrer de résistance et retrouvent ainsi les Chouans. La carte reproduite ci-après représente les terres explorées alors par les avant postes royalistes entre la fin juin et le début juillet 1795.



Plan du terrain exploré par les avant postes de l'armée royale, entre le 28 juin et le 6 juillet 1795¹³³⁴

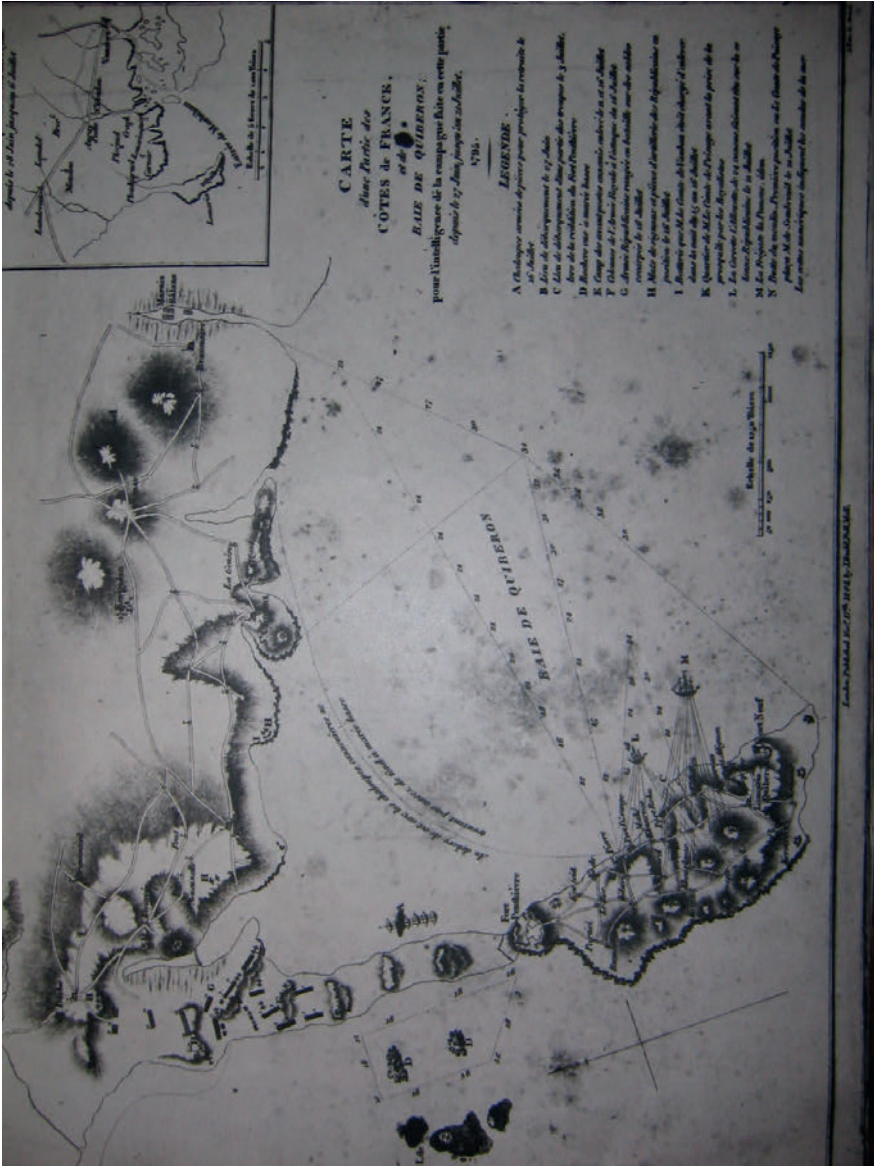
¹³³² Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), *LA MONNERAYE, Journal 1791 -*, 2 février 1791 – 25 octobre 1793, 30 août 1791, A. F.; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 75.

¹³³³ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 33.

¹³³⁴ A. F.

Puis Joseph-Geneviève de PUISAYE attaqua la presqu'île de Quiberon, avec trois mille hommes, dont quelques anglais (voir la carte reproduite ci-après). Les émigrés de Jersey devaient rejoindre les troupes débarquées mais les révolutionnaires empêchèrent cette jonction en laissant croire que Saint-Malo se rendrait à la flotte des émigrés, ce qui était un leurre. Ainsi, les émigrés retardés ne purent se rendre à Quiberon à temps. Les émigrés, dont le régiment du DRESNAY, atteignent le 3 juillet le fort Penhièvre qui commande l'accès à la presqu'île de Quiberon¹³³⁵.

¹³³⁵ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 33.



Carte d'une partie des côtes de France et de la baie de Quiberon, réalisée en 1794 pour la campagne du 27 juin au 21 juillet 1795¹³³⁶

1336 A. F.

Retranchée dans le fort Penthièvre, l'armée royaliste, placée sous le commandement du comte Joseph-Geneviève de PUISAYE, doit alors faire face, depuis le 6 juillet, aux troupes républicaines qui l'empêchent de sortir. Ses effectifs se renforcent pourtant avec l'arrivée des troupes commandées par Charles de SOMBREUIL¹³³⁷. Le régiment du DRESNAY participe alors à l'attaque de nuit d'HERVILLY contre la position de Sainte-Barbe où il protège la retraite avec HECTOR et prend part, le 16 juillet, à l'attaque des lignes de Sainte-Barbe où il perd beaucoup d'hommes : le comte de TALHOUËT est blessé et massacré à coup de crosse par les républicains¹³³⁸. Le 16 juillet, lors de l'attaque de Sainte-Barbe, René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) a les genoux de son pantalon arrachés par un boulet, il n'est cependant pas blessé¹³³⁹. Le 20 juillet, le général Louis-Lazare HOCHÉ, commandant des troupes républicaines, met à exécution son plan d'attaque surprise, par une nuit orageuse, du fort Penthièvre. Le comte de PUISAYE s'enfuit et laisse de SOMBREUIL en charge du commandement (ce sont ses derniers efforts héroïques de résistance qu'a représentés Jean SORIEUL dans le tableau représenté ci-après¹³⁴⁰). Le régiment du DRESNAY, composé le 21 juillet de trois cents hommes et commandé par le capitaine vicomte de ROQUEFUILLE, a rejoint les soldats de SOMBREUIL¹³⁴¹. Les armées royalistes sont mises en déroute (certains soldats refusent de se battre¹³⁴²) et sont contraintes de réembarquer, dans la houle et le vent, ou de se replier dans le fort Saint-Pierre de Quiberon, où les hommes de Louis-Lazare HOCHÉ somment les royalistes de se rendre. Ce qu'ils font en confiance, les républicains leur ayant promis de ne pas les massacrer.

¹³³⁷ Pascal DUPUY, http://www.histoire-image.org/site/oeuvre/analyse.php?rang=0&liste_analyse=584&f=analyse&from=rech_detaillée&mot=&auteur_id=470&auteur=&liste_themes=&type_oeuvre_id=&annee_debut=&annee_fin=&musee=&musee2=&anim_fla=&mots_cles=&auteur_analyse=&type_page=tout&deb=1&rech=Jean%20SORIEUL, le 2 février 2009.

¹³³⁸ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 33.

¹³³⁹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1 2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 72-73.

¹³⁴⁰ *Sous l'impulsion de M. de Sombreuil, figuré sur la gauche du tableau entouré de ses derniers fidèles, les combattants de l'armée royaliste essayent d'enrayer l'avancée des bleus et de protéger les centaines de femmes, d'enfants, de soldats blessés et de vieillards qui, derrière eux, dans un désordre poignant, tentent vainement d'atteindre la flotte anglaise.* Pascal DUPUY, http://www.histoire-image.org/site/oeuvre/analyse.php?rang=0&liste_analyse=584&f=analyse&from=rech_detaillée&mot=&auteur_id=470&auteur=&liste_themes=&type_oeuvre_id=&annee_debut=&annee_fin=&musee=&musee2=&anim_fla=&mots_cles=&auteur_analyse=&type_page=tout&deb=1&rech=Jean%20SORIEUL, le 2 février 2009.

¹³⁴¹ François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 33.

¹³⁴² François GROUVEL, *Les LA MONNERAYE en émigration*, F. G. C., Pertuis, septembre 2007, p. 33.



*Combat de Quiberon en 1795, Jean SORIEUL, 1850, Musée d'Art et d'Histoire de Cholet*¹³⁴³

¹³⁴³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Combat_Quiberon_1795.jpg.

L'escadre anglaise rentra, le 21 juillet 1795, en Angleterre laissant derrière elle une côte ensanglantée et une mer couverte de débris, de tonneaux, de ballots, etc. Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) apprend alors, durant son voyage pour Quiberon, l'échec de l'action militaire engagée par les royalistes. En août 1795, il embarque sur un bâtiment à trois mâts, le *Recovery*, qui mouille à l'île de Wight (Angleterre). Prêt à partir, c'est alors que Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) voit monter à bord dans l'accoutrement le plus déplorable¹³⁴⁴ son frère, René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), qu'il croyait tué ou fusillé. Ce dernier lui explique *comment il a pu se sauver en se jetant presque nu du haut d'un rocher dans la mer, qu'il a été vingt fois près de périr en luttant avec des forces presque épuisées contre le vent et la mer en courroux, qu'un bateau l'a enfin recueilli et l'a conduit à bord d'une corvette anglaise, dont le capitaine, homme humain, l'a traité avec la compassion que l'on doit au malheur : il lui a donné quelques vêtements pour le réchauffer et le couvrir*¹³⁴⁵. Saint-Yves ne put alors suivre René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5)¹³⁴⁶. Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) retrouve également son frère aîné, Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1), sauvé par le Robuste alors qu'il se sauvait à la nage de la presque île de Quiberon, ne croyant pas aux conditions de la capitulation¹³⁴⁷. René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) retourna alors à Ramsey, alors que Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) devint capitaine d'une compagnie (il recevra désormais la solde d'un capitaine anglais en temps de guerre, soit 8 000 francs)¹³⁴⁸.

Le convoi du comte d'ARTOIS, appareilla pour se rendre à Quiberon, rejoindre la flotte de l'amiral WARREN, où l'armée républicaine grossissait. Un *simulacre de débarquement* fut tenté mais les républicains forcèrent les hommes à retourner sur les navires où Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) ainsi qu'une partie du régiment reçurent leur licenciement¹³⁴⁹.

Le débarquement de Quiberon se fit ainsi dans la plus grande confusion, accentué par l'ambiguïté des ordres du gouvernement britannique, et de nombreuses pertes furent à déplorer tant sur le littoral que dans les terres où les effectifs de Georges CADOUAL¹³⁵⁰ et de TINTENIAC (constitués de chouans, reconstitués en Armée Catholique et Royale de Bretagne) devaient endiguer la contre-attaque des armées révolutionnaires commandées alors par Louis-Lazare HOCHÉ. La défaite, déjà coûteuse en vies humaines, fut suivie d'exécutions sommaires¹³⁵¹. Ainsi, sur six mille personnes arrêtées à Quiberon, plus de sept cents furent fusillées¹³⁵².

¹³⁴⁴ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 76.

¹³⁴⁵ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 76.

¹³⁴⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 76.

¹³⁴⁷ Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), *LA MONNERAYE, Journal 1971 - 2 février 1971 - 25 octobre 1973*, 30 août 1971, A. F ; Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 18.

¹³⁴⁸ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 76.

¹³⁴⁹ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 76-77.

¹³⁵⁰ Georges DADOUDAL est né à Kerléano (près d'Auray, Morbihan) en 1771 et est décédé à Paris en 1804. Chef de la Chouannerie Bretonne, il fut impliqué dans l'attentat de la « machine infernale » contre Napoléon en 1800 et fut arrêté puis guillotiné en 1804, après avoir préparé un nouveau complot avec les généraux Charles PICHEGRU et Jean-Victor MOREAU en 1803. *Le Petit Larousse, compact, 2005*, 100^{ème} édition, Larousse, 2004, p. 1243.

¹³⁵¹ Louis-Lazare HOCHÉ tenta de soustraire à la mort un jeune homme, le comte de SOMBREUIL. Ainsi, lorsque les prisonniers furent enfermés dans la cathédrale de Vannes, BORELLI, aide de camp de Louis-Lazare HOCHÉ, y pénétra et proposa à SOMBREUIL de s'enfuir avec lui. SOMBREUIL répondit qu'il était prêt à partir s'il pouvait emmener avec lui tous ses compagnons, sinon qu'il restait. Il précisa qu'il avait quitté pour venir une femme qu'il adorait et qu'il allait épouser, mais qu'il devait l'exemple à ses soldats et qu'à la bataille comme à la mort, il marchera le premier.

IV – LES ALLIES DES EMIGRES

Durant la Révolution, les émigrés issus de la noblesse pouvaient également compter sur de nombreux roturiers qui, notamment pour des raisons religieuses, n’embrassèrent pas la cause de la Révolution. Ainsi, périrent lors du débarquement de Quiberon, l’émigré « J^h » HAMON, laboureur et domestique de la famille LA MONNERAYE, né à Guingamp, le 22 mars 1769, ou encore Yves POCHE, domestique de la famille LA MONNERAYE de Bourgneuf, appelé « Saint-Yves »¹³⁵³, né à Perros-Guirec (Côtes-d’Armor, 22), le 13 mars 1759. Cet engagement des personnes du cercle des familles nobles (domestiques, employés, etc.) peut s’expliquer par un attachement aux valeurs religieuses propres à l’Ancien Régime, mais également par le simple attachement qu’ils pouvaient avoir pour leurs employeurs. Ainsi, Adolphe LEMOINE, domestique du comte de PERIGORD, interrogé par le président de la commission militaire de la République : *Votre maître ne vous a-t-il pas forcé de le suivre ?*, répondit : *Je l’ai suivi par attachement, et la mort seule pourra me séparer de lui*. Cet attachement expliqua certains actes d’héroïsme de la part de ces personnes, si fortement dévouées à la classe et aux membres de celle-ci qu’ils servaient. Les domestiques capturés lors du débarquement de Quiberon (et Saint-Yves en particulier) pouvaient compter sur un sursis, accordé initialement aux émigrés de moins de 16 ans, obtenu par Mademoiselle de TALHOUËT. Lorsque ce sursis fut révoqué, ils furent cependant exécutés¹³⁵⁴.

Au-delà des proches des émigrés, de nombreux mouvements contre-révolutionnaires virent le jour conjointement à l’organisation militaire des émigrés. Le premier mouvement de résistance devait apparaître grâce aux actions du marquis Armand-Taffin de la ROUËRIE, fondateur de la Constitution bretonne (qui visait à recouvrer les droits originels de la Bretagne et la restauration de la monarchie) et héros de l’Indépendance américaine. Celui-ci fut trahi et perdit la vie (à la suite d’une pneumonie) en janvier 1793 avant d’avoir pu mener son projet à bien. De nombreuses révoltes éclatèrent en 1793 du fait de la multiplication des réquisitions qui dépouillèrent les paysans (prélèvements de grains, bétails, etc.) et de la levée, sur le mode du tirage au sort, de trois cent mille hommes âgés de 18 à 25 ans, en application du décret du 24 février 1793. Le soulèvement vendéen et la Chouannerie sont parmi les plus connus.

Les chouans, issus de l’insurrection du Maine et qui avaient pour chefs Jean COTTEREAU et ses frères, furent nommés ainsi à cause de leur cri de ralliement proche du cri du chat-huant. L’uniforme des chouans était en principe de couleur grise et ils portaient sur leur chapeau une cocarde blanche¹³⁵⁵. L’armement des chouans se composait d’un fusil de munitions de calibre seize et d’une baïonnette, tandis que les officiers avaient des sabres et des pistolets. Les grades se

SOMBREUIL dit à ses exécuteurs en joue, ceux qui étaient opposés, plus à droite, *vous me manquez*. Louis BLANC, *Révolution française*, tome XII ; rapport de DUROY de CHAUMAREIX, British Museum, PUISAYE papers, 37860, folio 131.

¹³⁵² Eugène de la GOURNERIE, *Les débris de Quiberon, souvenirs du désastre de 1795, suivis de la liste des victimes*, Nantes, 1875, p. 99 ; Jean de SAINT-HOUARDON, *Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd’hui*, Mémoires et Documents, 2005, p. 77.

¹³⁵³ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l’Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 311.

¹³⁵⁴ Eugène de la GOURNERIE, *Les débris de Quiberon, souvenirs du désastre de 1795, suivis de la liste des victimes*, Nantes, 1875, p. 33, 40, 140 et 169.

¹³⁵⁵ Dans une lettre de 1798 adressée au Ministre britannique de la guerre William WINDHAM, les royalistes français demandent soixante-quatorze mille cocardes blanches pour l’infanterie de Monsieur (frère cadet du Roi, ici il s’agit du futur Louis XVIII). Cette commande est passée (avec d’autres fournitures, capotes, guêtres, etc.) pour l’armée de Vendée. De même, six mille chapeaux à cocarde blanche ont été commandés pour la cavalerie. British Museum, letters from French Royalists to WINDHAM, 1793-1798, 37860/120 et 37860/122, documentation A. M. ARMELIN, octobre 1954, transcription, A. F.

distinguaient au moyen d'écharpes blanches à franges d'or pour les généraux ; blanches à franges de la couleur de leur légion pour les chefs de légion. Les officiers subalternes se distinguaient par deux galons (colonels), deux fleurs de lys au col (majors), trois, deux ou une boutonnière en argent (capitaines et lieutenants). Les chefs chouans étaient recrutés principalement chez les paysans (ce qui peut expliquer en partie l'engouement pour les paysans et autres roturiers pour ce corps d'armée) mais de nombreux nobles encadrèrent également la Chouannerie. L'argent des chouans provenait des redevances payées par les acheteurs contraints et forcés de biens nationaux, des fonds que les princes, réfugiés à Londres, envoyaient par l'intermédiaire des courriers ou de vaisseaux anglais, et même le plus souvent, de l'Angleterre elle-même.

Les chouans furent défaits lors du débarquement de Quiberon et une loi dite « des otages », qui visait à exercer une pression sur la famille des chouans, mit fin à la Chouannerie. Enfin, le rétablissement de la liberté religieuse contribua à accélérer la soumission des derniers chouans. Georges CADOUAL rendra les armes le 12 février 1800. Les chouans restèrent cependant actifs quelques temps encore. Ainsi, en juin 1815, un noble breton indiquait dans un courrier adressé à Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3), qu'en Bretagne *on parle beaucoup de chouans, de vendéens : jusqu'à présent il n'en a pas paru par ici : il paroît que des troupes sont envoyées pour les combattre et les dissiper. On dit que le colonel PENGUERE marche sur Vannes. Il y a quelques temps qu'il y a eu une affaire à Lorient, entre les chouans et la colonne mobile. Tout cela est très malheureux, et trouble un peu la tranquillité dont nous jouissons*¹³⁵⁶.

¹³⁵⁶ Lettre écrite par un noble breton demeurant à Morlaix, à Monsieur de LA MONNERAYE, lieutenant d'artillerie à pied, chez Madame la ROCHE, hôtel du Mouton Blanc à Bourbonne les Bains, publiée le 13 juin 2007, par Jérôme CROYET, <http://www.associationsuchet.com/article-6790760.html>, le 16 décembre 2008.

CHAPITRE 6

LES LA MONNERAYE ET L'ARMÉE

Sans pouvoir ici lister et détailler la présence des LA MONNERAYE sous les drapeaux, il nous semble toutefois que ce chapitre doit trouver sa place dans cet essai. Les ordres royaux tant évoqués dans les paragraphes précédents y sont présentés, ainsi que la participation à certains conflits de quelques membres de la famille.

I – LES ORDRES ROYAUX

L'Ancien Régime compta trois principaux ordres royaux : celui de Saint-Michel (1469-1791), créé par Louis XI, celui du Saint-Esprit (1578-1791), créé en 1578 par Henri III, qui se croyait protégé par le Saint-Esprit, et celui de Saint-Louis (1693-1792), créé par Louis XIV¹³⁵⁷.

Les membres de ces ordres n'étaient pas pour autant nobles ou anoblis. Ainsi, trois degrés de noblesse étaient nécessaires pour être pourvu des ordres de Saint-Michel et de Saint-Louis. Sous Louis XIV, l'armée comptait également de nombreux officiers issus de la bourgeoisie. Lors de la création de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Louis XIV décida qu'il n'était pas nécessaire d'être noble pour en être décoré¹³⁵⁸. Les seuls titres exigés du futur chevalier étaient sa vaillance assortie d'une durée déterminée de services (dix ans)¹³⁵⁹. Un édit du Roi de 1750 conféra la noblesse héréditaire à la troisième génération (un officier roturier décoré et ayant deux ascendants roturiers décorés) aux membres de l'ordre de Saint-Louis ainsi qu'aux maréchaux de camps de l'ordre de Saint-Louis. Un édit de 1781 révoqua ce principe et disposa que seuls les nobles ou fils des chevaliers de Saint-Louis pouvaient devenir officiers dans les armées françaises, puis dans la Marine aux termes d'un autre édit du 1^{er} janvier 1786.

Les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel étaient qualifiés de chevaliers de l'Ordre du Roi, tandis que ceux de l'ordre du Saint-Esprit, de chevaliers des Ordres du Roi (un chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit était de plein droit chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et portait sur ses armes les deux colliers superposés). Les chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit étaient surnommés les cordons bleus en raison de la couleur du ruban auquel leur décoration était suspendue, tandis que les chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis étaient surnommés, pour les mêmes raisons ou presque, les cordons rouges¹³⁶⁰.

Louis XIV, créa en 1670, l'hôtel royal des Invalides, « maison de retraite » pour soldats de tous grades. Le 5 avril 1693, sur les conseils du maréchal de LUXEMBOURG, alors commandant en chef de l'armée des Flandres, il institua l'ordre royal et militaire de Saint-Louis pour galvaniser les officiers nobles ou non qui étaient alors engagés dans la guerre de la Ligue d'Ausbourg. Selon l'importance des services rendus, une diversification fut introduite au détriment du principe chevaleresque d'égalité entre les membres de l'Ordre : ainsi il existait, à côté des chevaliers, les commandeurs (vingt quatre à l'origine, quatre vingt en 1779) et les grands-croix (huit à l'origine, quarante en 1779)¹³⁶¹.

¹³⁵⁷ Philippe de MONTJOUVENT, *Retrouver ses ancêtres nobles*, Autrement, 2005, p. 53.

¹³⁵⁸ Philippe de MONTJOUVENT, *Retrouver ses ancêtres nobles*, Autrement, 2005, p. 53.

¹³⁵⁹ <http://www.saint-louis.info/pages/osl.html>, le 20 janvier 2009.

¹³⁶⁰ Philippe de MONTJOUVENT, *Retrouver ses ancêtres nobles*, Autrement, 2005, p. 53.

¹³⁶¹ <http://www.saint-louis.info/pages/osl.html>, le 20 janvier 2009.

René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5), Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), Georges-Félix de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.6), Louis-Georges de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.3), Léonard-Hyacinthe-Thadée de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2) et, enfin, René-Pierre de LA MONNERAYE (1.2.1.2.2) furent détenteurs de l'ordre de Saint-Louis.

L'Ordre de Saint-Louis, étant fondé sur le service, ne fut pas concerné par le décret du 30 juillet et la loi du 6 août 1791 qui abolissait les ordres royaux. Ce répit fut de courte durée puisqu'un décret de la Convention nationale du 28 juillet 1793, an II de la République, ordonne à ceux qui possèdent des croix¹³⁶² de Saint-Louis et de tout ordre royaliste, de les déposer à leur municipalité, ainsi que leur brevet. L'ordre fut maintenu par Louis XVIII lors de son exil et restauré lors de la montée sur le trône¹³⁶³. Dix mille chevaliers de l'ordre de Saint-Louis sont nommés parmi les anciens officiers de l'armée de CONDE et de la Grande Armée de 1814 à 1817¹³⁶⁴. A l'avènement de Louis-Philippe, l'ordre de Saint-Louis est abrogé par celui-ci mais le port des croix est autorisé pour les anciens titulaires, à la condition toutefois de supprimer les fleurs de lys placées entre les branches de la croix : ils sont nommés d'office chevaliers de la Légion d'honneur¹³⁶⁵.

L'ordre de Saint-Louis fut le premier ordre « moderne » : il était en effet fondé sur le service. Il inspira Napoléon I^{er} lors de la création de la Légion d'honneur (notamment à travers la graduation et l'avancement par étapes dans la hiérarchie)¹³⁶⁶ et, sous la Restauration, à partir de 1816, les chevaliers de Saint-Louis sont assimilés aux officiers de la Légion d'honneur¹³⁶⁷.

II – LES GRADES MILITAIRES

Avant de revisiter les principales guerres auxquelles certains membres de la famille LA MONNERAYE ont participé, il nous semble utile de présenter ici quelques grades militaires, grades que l'on a rencontrés de façon éparse tout au long de la généalogie de la famille.

Il existe ainsi dans la France des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, par ordre croissant, les « bas officiers » : caporaux, sergents, maréchaux des logis, adjudants (dès 1776) ; les « officiers particuliers » : cornettes (dans la cavalerie), enseignes (qui portaient le drapeau), sous-lieutenants (depuis 1669), lieutenants en second, lieutenants en premier, capitaines en second, capitaines en premier ; les « officiers supérieurs » : majors, lieutenants-colonels (créé uniquement en 1663 et 1668), colonels

¹³⁶² L'insigne de l'ordre de Saint-Louis reprenait la forme générale des croix des ordres royaux : une croix de Malte ornée au centre de motifs spécifiques. L'avant est orné de l'effigie en pied de Saint-Louis cuirassé d'or, couvert d'un manteau bleu fourré d'hermine, tenant de la main droite une couronne de laurier et de la main gauche les reliques de la Passion, posées sur un fond d'émail rouge parsemé de clous et entouré d'un listel bleu portant la légende « Ludovicus magnus instituit » en abrégé : LUD. M. INST. 1693 sous l'Ancien régime, puis LUD. MAG. INST 1693 sous la Restauration. Au revers, le médaillon central porte une épée flamboyante d'or, la lame passant dans une couronne de laurier, en émail vert, à laquelle elle est liée par une écharpe blanche, le tout posé sur un fond en émail rouge et entouré d'une bordure d'émail bleu portant en lettres capitales d'or la devise due à l'écrivain Nicolas BOILEAU : « Bellicæ virtutis præmium » (récompense de la vertu guerrière), BELL. VIRTUTIS PRAEM sous l'Ancien régime, puis, sous la Restauration, BELLICAE VIRTUTIS PRAEMIUM. <http://www.france-phaleristique.com/stlouis.htm>, <http://www.saint-louis.info/pages/osl.html>, le 20 janvier 2009.

¹³⁶³ <http://www.saint-louis.info/pages/osl.html>, le 20 janvier 2009.

¹³⁶⁴ Jean-Pierre MIR, « Le premier Empire et la Restauration », *La revue française de Généalogie et d'Histoire des familles*, Hors-série, numéro spécial Les médailles et décorations, 2nd semestre 2007, p. 14.

¹³⁶⁵ Jean-Pierre MIR, « La monarchie de Juillet et le second Empire », *La revue française de Généalogie et d'Histoire des familles*, Hors-série, numéro spécial Les médailles et décorations, 2nd semestre 2007, p. 14.

¹³⁶⁶ <http://www.saint-louis.info/pages/osl.html>, le 20 janvier 2009.

¹³⁶⁷ Jean-Pierre MIR, « Le premier Empire et la Restauration », *La revue française de Généalogie et d'Histoire des familles*, Hors-série, numéro spécial Les médailles et décorations, 2nd semestre 2007, p. 14.

(ou mestre de camp) ; les « officiers généraux » : lieutenants-généraux, capitaines-généraux (titre peu fréquemment utilisé), maréchaux, maréchaux-généraux¹³⁶⁸.

Le déroulement d'une carrière militaire n'était alors pas nécessairement linéaire : l'attribution d'un grade n'avait pas pour prérequis l'occupation du grade inférieur. Ainsi, les grades de capitaine et de colonel étaient attribués moyennant finance : l'achat d'un régiment. Des abus ayant été constatés, l'administration royale dut réagir et multiplier les conditions d'attribution (âge, ancienneté, etc.). De même, pour ne pas pénaliser la petite noblesse, la vente des régiments d'infanterie fut de plus en plus encadrée. Puis, une ordonnance du 25 mars 1776 imposait qu'à chaque mutation d'un office militaire celui-ci perde le quart de sa valeur, réduisant ainsi les conséquences de la vénalité de certains grades¹³⁶⁹.

La noblesse ne trustait pas les grades dans l'armée royale. En effet, les soldats (en principe non nobles) pouvaient par leurs services monter aux charges et offices des compagnies de degré en degré, jusqu'à celles de capitaines, et plus avant s'ils s'en rendent dignes. De plus, chaque compagnie devait être composée au moins d'un quart de nobles, laissant trois quarts pour les non nobles. Enfin, en 1778, dans le régiment de Nassau, seuls vingt-sept officiers sur les soixante-quatre du régiment étaient issus de la noblesse¹³⁷⁰.

III – LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG

Lors du conflit qui opposa, de 1688 à 1697, la France à la seconde coalition européenne, la Guerre de la Ligue d'Augsbourg¹³⁷¹, le 17 mars 1691, Louis XIV partit de Versailles, accompagné des deux compagnies de mousquetaires, dont un était membre de la famille LA MONNERAYE, jusqu'à Mons (région wallonne, Belgique).

Le 24 mars 1691, à 7 heures du matin, Louis XIV passa au Bois d'Avrè (forêt des environs de Mons en Belgique) et fit prendre aux mousquetaires des fascines (fagots de branchages liés par des harts, en bois ou en fer, et employés dans les travaux du génie civil ou militaire¹³⁷²) pour fortifier les tranchées, afin d'assiéger la ville. Le 1^{er} avril, le Roi décida d'attaquer les assiégés le lendemain. Messieurs de MAUPERTUIS et de JAUVELLE devaient pour cela se mettre à la tête de soixante-quinze mousquetaires par compagnie pour soutenir les grenadiers destinés pour cette attaque. Lors de l'avancement des mousquetaires, ceux-ci essayèrent un feu terrible de la part des assiégés.

Après la capitulation des assiégés, les blessés des compagnies de mousquetaires furent recensés. Ainsi, les blessés de la Compagnie des Mousquetaires blancs furent messeigneurs de FAVANCOURT (sous-brigadier), de MARENBAC, de GUERORS, VILLALBE, GENSAC, du FRENE, du ROC et CHALAIS. Dans celle des noirs, il y eut messeigneurs de LONGUEVERGNE, COMBAS,

¹³⁶⁸ Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Ayer Publishing, 1968, p. 261.

¹³⁶⁹ Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Ayer Publishing, 1968, p. 262.

¹³⁷⁰ Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Ayer Publishing, 1968, p. 262.

¹³⁷¹ *Provoqué par Louis XIV, qui fit dévaster le Palatinat en 1688-1689, ce conflit se déroula sur mer, où les Anglo-Hollandais infligèrent à la flotte française la défaite de la Hougue (1692), et sur le continent, où la France remporta sur les coalisés des victoires précaires à Fleurus (1690), Steinkerque (1692) et Neerwinden (1693) aux Pays-Bas, et à Staffarde (1690) et La Marseille (1693), en Piémont. Indécise, cette guerre prit fin avec les traités de Ryswick (1697).* <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/85294/4/Augsbourg>, le 10 décembre 2008.

¹³⁷² <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/32860/11/fascine>, le 10 décembre 2008.

GIGAULT, d'ARMAGNAC, SAILLI, PESTEL, LA MONNERAYE (sans que l'on arrive à ce jour à identifier celui-ci), BERNIERES, d'ENTRAGUES, du LAC et VALIERE, ces deux derniers moururent de leurs blessures. Après la prise de la place, le 9 avril 1691, Louis XIV retourna à Versailles accompagné, selon toute apparence, des deux Compagnies¹³⁷³.

Il existait à l'époque deux compagnies de mousquetaires, gardes du Roi à l'extérieur. La 1^{ère} Compagnie a été créée par Louis XIII en 1622 et était composée de deux cent cinquante hommes dont des maréchaux des logis, des brigadiers et des sous-brigadiers. L'uniforme de cette compagnie était le suivant : habit, veste et parements d'écarlate, les boutonnères étaient bordées d'or et les boutons étaient dorés. Ils portaient des doubles poches en long, une culotte et des bas rouges, un chapeau bordé d'or dont le plumet et la cocarde étaient blancs. La soubreveste (juste au corps sans manches) bleue était doublée d'argent et portait, devant et derrière, une croix blanche et quatre fleurs de lys aux branches ornées de flammes rouges et argent. Le ceinturon était galonné d'or. Leur cheval était gris et l'équipage de draps écarlate bordé d'or. Ils sont armés d'une épée, d'un fusil et de deux pistolets.

La 2^{ème} Compagnie, formée sous Louis XIV, après la mort du cardinal MAZARIN, en 1661, était également composée de deux cent cinquante hommes, y compris les maréchaux des logis, les brigadiers et les sous-brigadiers. L'uniforme était identique à celui de la 1^{ère} Compagnie, sauf que les galons, y compris pour le chapeau, étaient d'argent et les flammes de la croix qui étaient jaunes et argent. Les chevaux que montent les membres de la 2^{ème} Compagnie sont noirs (Compagnie des Mousquetaires noirs).

La 2^{ème} Compagnie n'a eu des chevaux qu'en 1663 pour aller en Lorraine, jusqu'alors il n'y avait point d'uniformité dans les chevaux, même à l'entrée de leurs Majestés à Paris, ni à l'institution et au rétablissement de la 1^{ère} Compagnie. Le Roi ordonna en 1665 aux mousquetaires de la 1^{ère} Compagnie de n'avoir que des chevaux blancs ou gris, et à ceux de la 2^{ème} Compagnie que des noirs¹³⁷⁴. Ces deux compagnies servaient tant à pieds qu'à cheval. Leurs drapeaux, plus petits que ceux de l'infanterie, et leurs étendards carrés, qui étaient de la grandeur ordinaire des autres étendards, étaient à fond blanc. Les mousquetaires de la 1^{ère} Compagnie avaient pour devise une bombe en l'air tombant sur une ville avec cette inscription « QUO RUIT ET LETHUM », emblème qui signifie qu'en chargeant les ennemis, ils portaient la mort et le ravage tel une bombe lorsqu'elle tombe.

L'étendard et le drapeau de la 2^{ème} Compagnie, avait pour devise un faisceau de douze dards empennés pointe en bas avec cette inscription « ALTERUIS JOVIS ALTERA TELA », ce qui signifie, le Roi ayant ajouté cette 2^{ème} Compagnie à la première, qu'elle lui tiendra lieu d'un nouveau foudre de guerre quand il s'agira de combattre les ennemis de l'État. Par ailleurs, les tambours de ces compagnies étaient beaucoup plus petits que ceux de l'infanterie, et battaient d'une autre manière qui est extrêmement gaie, elles étaient les seules troupes royales qui n'aient ni trompettes, ni timbales¹³⁷⁵.

Leur rang dans la Maison du Roi était après les Gardes du Corps, les Gendarmes et les Chevaux-Légers de la Garde. La 1^{ère} Compagnie avait la préséance sur l'autre et ses officiers commandaient ceux de la 2^{ème} de même qualité. Le capitaine lieutenant était reçu et mis en possession de ces emplois à la tête de la Compagnie par le Roi, qui ordonnait aux officiers et aux mousquetaires de

¹³⁷³ Simon LAMORAL Le PIPRE de NEUVILLE, *Journal historique des deux compagnies des mousquetaires du Roi*, septième partie, 1688-1692.

¹³⁷⁴ Jean-Louis VIAL, http://vial.jean.free.fr/new_npi/revues_npi/30_2003/npi_3003/30_fra_mdr_mousq2.htm, le 4 février 2004.

¹³⁷⁵ Jean-Louis VIAL, http://vial.jean.free.fr/new_npi/revues_npi/30_2003/npi_3003/30_fra_mdr_mousq2.htm, le 4 février 2004.

lui obéir en tout ce qui concerne son service. Les autres officiers y étaient admis quand le Roi faisait la Revue. Pendant la guerre ils ont servi à cheval, dans les sièges, pour la garde des tranchées, et à pied aux attaques des dehors. Dans les batailles, ils combattaient, en principe, à cheval, rangés en escadrons¹³⁷⁶.

Ces deux compagnies sont regardées comme une espèce d'école pour la guerre. Louis XIV avait en effet établi que toute la jeunesse de condition y servirait au moins un an¹³⁷⁷.



Mousquetaire de la seconde Compagnie (mousquetaire noir)¹³⁷⁸

¹³⁷⁶ Jean-Louis VIAL, http://vial.jean.free.fr/new_npi/revues_npi/30_2003/npi_3003/30_fra_mdr_mousq2.htm, le 4 février 2004.

¹³⁷⁷ <http://www.blason-armoires.org/institutions/m/mousquetaires.htm>, le 10 décembre 2008.

¹³⁷⁸ Source inconnue.

IV – LA GUERRE DE SEPT ANS

La guerre de Sept ans opposa, de 1756 à 1763, l'Angleterre et la Prusse à la France, l'Autriche, la Russie, la Suède, l'Espagne et à des princes allemands. Ce conflit est né de l'affrontement franco-anglais à propos de la constitution d'un empire colonial en Inde et en Amérique, ainsi que du jeu de traités qui divisait alors l'Europe. L'Angleterre et la France s'affrontèrent sur les mers et dans les colonies, la Prusse et la coalition européenne sur le continent : les deux guerres simultanées durèrent sept ans.

L'Angleterre prit l'avantage sur la France, dont la Marine fut défaite sur ses côtes mêmes, dont celle de Quiberon en 1759, en Amérique du Nord (pertes de Louisbourg, Québec, notamment, en 1760), aux Indes enfin, où Thomas baron de TOLLENDAL, comte de LALLY¹³⁷⁹, échoua devant Madras (Inde) (1758-1759) et fut contraint, à Pondichéry (Inde), à la capitulation en 1761. Les anglais s'emparèrent alors des comptoirs français.

L'extension des hostilités et de nouveaux échecs poussèrent Louis XV à faire la paix avec l'Angleterre : deux traités sont alors signés en février 1763 (le traité de Paris entre la France et l'Angleterre et le traité d'Hubertsbourg entre l'Autriche et la Prusse). Ils entérinent la victoire de l'Angleterre qui a conquis de vastes possessions coloniales françaises (notamment le Canada, l'est de la Louisiane, une partie des Antilles, le Sénégal), et de la Prusse qui devient l'une des premières puissances militaires de l'Europe continentale¹³⁸⁰.

Lors de la défaite française au large de Quiberon, la bataille des Cardinaux en 1759, deux LA MONNERAYE étaient présents à bord de vaisseaux français. Ainsi, Georges-Félix de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.6) était capitaine en second sur le Brillant en 1759, commandé par Monsieur KEREMAR de BOISCHÂTEAU, et François-Pierre-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3.1) était à bord du Soleil-Royal (bateau de l'Amiral de CONFLANS).

À l'origine de cette bataille, il y eut la volonté du Roi d'envahir le Royaume-Uni : les troupes de l'infanterie (environ quinze mille hommes) basées dans le Morbihan devaient être transportées par l'escadre de Brest, sous les ordres de l'Amiral de CONFLANS, composée de vingt et un vaisseaux, trois frégates et deux corvettes dotés de mille cinq cents canons. Les Anglais conscients des forces françaises alignèrent alors trente quatre vaisseaux, dix frégates et corvettes armés de plus de deux mille canons et avaient trois mille cinq cents hommes. Les îles au large de Quiberon (notamment Belle-Île, Houat) étaient bien défendues et équipées. L'amiral de CONFLANS espérait compenser l'infériorité de la flotte française en amenant les Anglais, alors commandés par l'Amiral HAWKES, en baie de Quiberon pour les mettre en difficulté grâce au relief de la côte et aux batteries françaises. La manœuvre souhaitée n'a pas pu être réalisée, notamment à cause des conditions climatiques, et la bataille s'engagea entre le Four, l'île Dumet et les Cardinaux.

La position en ligne¹³⁸¹ ne put être tenue et les vaisseaux anglais s'infiltrèrent entre les navires français. La déroute des navires français fut totale, le Soleil-Royal (navire amiral, cent vingt

¹³⁷⁹ Thomas baron de TOLLENDAL, comte de LALLY est né en 1702 à Romans et est décédé à Paris en 1766. Il fut gouverneur général des établissements français dans l'Inde en 1755, fut vaincu par les anglais et capitula à Pondichéry en 1761. Il fut alors accusé de trahison, condamné à mort et exécuté. *Le Petit Larousse, Grand Format, 2004*, Larousse, 2003, p. 1466.

¹³⁸⁰ <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/121632/4/Sept-Ans>, le 20 novembre 2008.

¹³⁸¹ Les vaisseaux qui sont capables de s'aligner pour prendre part à cette ligne (vaisseaux de ligne), c'est-à-dire s'ils sont suffisamment armés (leur puissance de feu est indiquée par les rangs des vaisseaux, un vaisseau de premier rang est plus puissant qu'un vaisseau de troisième rang), sont alignés et chacun tire sur celui qui lui fait face. <http://www.agh.qc.ca/articles/?id=19>, le 12 février 2004.

canons, deux mille cinq cents tonneaux) se réfugia près de la côte et sept vaisseaux, dont le Brillant sur lequel se trouvait Georges-Félix de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.6), trois frégates et une corvette, après s'être allégés en passant leur artillerie par-dessus bord, se sont enfuis vers la Vilaine. L'Amiral de CONFLANS se retrouva seul devant l'escadre de l'Amiral HAWKES, et décida de se saborder : il incendia son vaisseau (incendie qui est représenté sur la peinture reproduite ci-dessous de Richard WRIGHT¹³⁸²) et passa ses canons par-dessus bord. Le gouverneur du Croisic, le marquis de BROCC, protégea la zone avec ses batteries et les anglais ne purent emmener, plusieurs semaines après, que la figure de proue du vaisseau amiral : une statue de Louis XV. Pendant et après la bataille, les Anglais et les Français sauvèrent les adversaires naufragés, et ils soignèrent ceux qu'ils pouvaient : il y eut cinq cents morts côté anglais et deux mille cinq cents côté français¹³⁸³.

¹³⁸² <http://www.nmm.ac.uk/mag/pages/mnuExplore/PaintingDetail.cfm?lettera=&ID=BHC0402&name=Richard%20Wright&action=ArtistTitle>, le 20 novembre 2008.

¹³⁸³ <http://museequiberon.port-haliguen.com/francais/Quiberonbay.htm>, le 20 novembre 2008.



The Battle of Quiberon Bay, 21 November 1759: the Day after,
Richard Wright, National Maritime Museum, London¹³⁸⁴

¹³⁸⁴

<http://www.nmm.ac.uk/mag/pages/mnuExplore/ViewLargeImage.cfm?D=BHC0402&lettera=&name=Richard%20Wright>, le 20 novembre 2008.

V – LA GUERRE AMERICAINE

Certains membres de la famille ont participé à la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique (1775 – 1783), lorsque la France s'engagea contre l'Angleterre.

Ainsi, de 1779 à 1781, sous les ordres de messieurs de TERNAY, puis de LA MOTTE-PICQUET, chefs d'escadre et commandants, Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2)¹³⁸⁵ fut garde-marine sur l'Annibal¹³⁸⁶. Puis, d'avril 1780 à août 1783, il fut présent sur l'Expériment, sous les ordres de Messieurs de MARTELLY CHAUTARD et de MEDINE, capitaines de vaisseau et commandants, et Messieurs de LANGLE et de COATLES, lieutenants de vaisseau et commandants. Il était alors enseigne de vaisseau¹³⁸⁷.

Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) embarqua ensuite, au mois de mai 1781, sur la Résolue et appareilla de Brest afin d'escorter une frégate et un brick chargé de munitions de guerre pour le Congrès américain ainsi que 250 000 francs en écus¹³⁸⁸.

VI – LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

À la suite des élections de mai et juin 1869, les parlementaires fraîchement élus, demandent au gouvernement d'associer davantage le pays aux décisions qui le concernent. Napoléon III répond en renvoyant les membres de son gouvernement et accorde, par le Sénat et le sénatus-consulte du 8 septembre 1869, au Corps législatif le droit d'initiative des lois et demande à Émile OLLIVIER de former un gouvernement « représentant fidèlement la majorité du Corps législatif » alors composée de bonapartistes et d'un centre libéral. Il demande également au peuple de lui renouveler sa confiance et de valider sa politique libérale entreprise depuis 1860 (réforme de la scolarité : modernisation des programmes, instruction des filles ; les musulmans peuvent être déclarés français sous conditions ; etc.). Le 8 mai 1870, plus de sept millions d'électeurs votent en faveur de Napoléon III et de sa politique, contre un million et demi d'électeurs¹³⁸⁹.

En 1870, le prince prussien Léopold de HOHENZOLLERN¹³⁹⁰ se porte candidat pour le trône d'Espagne, vacant depuis la révolution de 1868. Cette situation accentua un déséquilibre des

¹³⁸⁵ Les états de services et le grade de Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) ouvrent, selon les statuts de la Société des Cincinnati en France, un siège à la famille LA MONNERAYE dans cette société dont l'objet est de perpétuer le souvenir des circonstances qui ont abouti à l'indépendance des États-Unis et de la fraternité d'armes qui unit officiers américains et français au cours des combats qu'ils menèrent ensemble. Philippe d'ALLEMAGNE, courriel du 3 septembre 2004, objet : TR: Formulaire WebMail : La Monneraye ; <http://cincinnati-france.org/index.html>, le 23 novembre 2008.

¹³⁸⁶ *Les combattants français de la guerre américaine, 1778-1783, listes établies d'après les documents authentiques déposés aux Archives nationales et aux Archives du Ministère de la guerre, publiées par les soins du Ministère des affaires étrangères*, Paris, Ancienne maison Quantin, librairies-imprimeries réunies Motteroz, Martinez, 1903, p. 53 ; *fichier des officiers de l'Ancien Régime*, consultable en salle de lecture sous forme photocopiée, A. N.

¹³⁸⁷ *Les combattants français de la guerre américaine, 1778-1783, listes établies d'après les documents authentiques déposés aux Archives nationales et aux Archives du Ministère de la guerre, publiées par les soins du Ministère des affaires étrangères*, Paris, Ancienne maison Quantin, librairies-imprimeries réunies Motteroz, Martinez, 1903, p. 159.

¹³⁸⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 166.

¹³⁸⁹ Jacques MARSEILLE, *Nouvelle Histoire de France*, Perrin, 1999, p. 802-803, 805-806.

¹³⁹⁰ Léopold de HOHENZOLLERN est un membre de la famille royale de Prusse. Cette famille régna sur la Prusse (1701-1918), sur l'empire d'Allemagne (1871-1918) et sur la Roumanie (1866-1947). <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/102522/8/Hohenzollern>, le 20 novembre 2008.

forces en Europe selon le duc de GRAMONT¹³⁹¹, alors ministre des Affaires étrangères, qui a précisé que l'arrivée du prince prussien sur le trône d'Espagne dérangerait l'équilibre actuel des forces en Europe, mettrait en péril les intérêts et honneurs de la France et que, le cas échéant, la France saurait remplir son devoir sans hésitation, sans faiblesse. Après le renoncement du prince prussien à ce projet, la France demanda des garanties et une renonciation officielle qui ne seront pas apportées par Otto, prince von BISMARCK¹³⁹² chargé de transmettre les choix royaux. Le 19 juillet 1870, la France, avec le soutien d'un peuple uni (Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), alors député au Corps législatif, vota en faveur de la guerre contre la Prusse), déclare la guerre à la Prusse¹³⁹³.

L'armée française n'était pas aussi équipée et importante que l'armée prussienne. Après deux mois de guerre et la bataille de Sedan (Meuse, 55), la Prusse et ses alliés amenèrent Napoléon III à abdiquer : la III^{ème} République est proclamée le 4 septembre 1870. Les républicains formèrent alors le gouvernement de la Défense nationale et appelèrent aux armes la population française. L'objectif : repousser la coalition des États allemands.

L'armée française était composée de l'armée de ligne et de forces improvisées : la Garde nationale mobile¹³⁹⁴, la Garde nationale (milice citoyenne) et les Corps francs¹³⁹⁵. Elle ne put freiner la progression des armées allemandes. Le 19 septembre, Paris est assiégée. Le gouvernement, réfugié à Tours, charge alors le général Louis-Jules TROCHU¹³⁹⁶ de la défense de Paris. Le général Auguste-Alexandre DUCROT¹³⁹⁷ a alors le commandement des troupes de ligne. Une percée doit s'effectuer le 28 novembre 1870, dans le sud-est parisien, afin de permettre aux troupes parisiennes de rejoindre Fontainebleau (Seine-et-Marne, 77) où doit se trouver une nouvelle armée constituée sur la Loire. Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1) était alors lieutenant-colonel d'infanterie et sera mortellement blessé lors de la bataille de Champigny-sur-Marne.

Le jour de l'arrivée au combat d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1), un lièvre venant des positions allemandes s'est jeté au milieu de la compagnie (il s'agissait probablement

¹³⁹¹ Antoine AGENOR, duc de GRAMONT, est né à Paris en 1819 et est décédé en 1880. Il fut ministre plénipotentiaire à Kassel, à Stuttgart (1852) et à Turin (1853), puis ambassadeur à Rome (1857) et à Turin (1861). Ministre des Affaires étrangères en mai 1870, il contribua à la déclaration de la guerre à la Prusse et fut renversé avec le gouvernement OLLIVIER (août). <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/100461/15/Gramont>, le 20 novembre 2008.

¹³⁹² Otto, prince von BISMARCK, homme d'État allemand, est né à Schönhausen en 1815 et est décédé à Friedrichsruh en 1898. Parlementaire puis ambassadeur, il devint en 1862 président du Conseil de Prusse avant de devenir, à l'issue de la guerre de 1870, le chancelier de l'Empire allemand. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/87705/15/Bismarck>, le 20 novembre 2008.

¹³⁹³ Jacques MARSEILLE, *Nouvelle Histoire de France*, Perrin, 1999, p. 806-807.

¹³⁹⁴ Formation militaire créée en 1868 et recrutée parmi les hommes qui n'étaient pas appelés au service militaire. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/99230/4/Garde-nationale-mobile>, le 20 novembre 2008.

¹³⁹⁵ Lieutenant-Colonel ROUSSET, *Histoire générale de la Guerre Franco-Allemande (1870-71)*, tome III, Le siège de Paris, Paris, Librairie Illustrée, Montgredien et Cie, p. 70.

¹³⁹⁶ Louis-Jules TROCHU est né le 12 mars 1815 au Palais sur Belle-Ile-en-Mer (Morbihan, 56) et est décédé le 7 octobre 1896 à Tours. Il fut général de division français et ancien élève de Saint-Cyr et de l'École d'application d'état-major. Il fut gouverneur de Paris et président du Gouvernement de la défense nationale en 1870 et 1871. Il commanda alors, sans énergie, les troupes chargées de la défense de la capitale. Très critiqué, il abandonna ses fonctions au général Joseph VINOY le 22 janvier 1871. Elu député (février 1871-juillet 1872) et hostile à la République, il siégea avec les orléanistes. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/125243/15/Trochu>, le 20 novembre 2008 ; <http://fr.wikipedia.org/wiki/Trochu>, le 20 novembre 2008.

¹³⁹⁷ Auguste-Alexandre DUCROT est né à Nevers (Nièvre, 58), le 24 février 1817, et est mort à Versailles, le 16 août 1882. Général de division, il a commandé le 1^{er} Corps d'armée à Sedan puis a commandé la sortie des armées de Paris (le 13^{ème} et 14^{ème} Corps) du 31 novembre au 3 décembre 1870 (combats de Champigny-sur-Marne, Brie-sur-Marne (Val-de-Marne, 94), Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne, 94)). Le 8 février 1871, il est élu par les électeurs conservateurs monarchistes (il était hostile à la République), député de la Nièvre à l'Assemblée nationale. http://fr.wikipedia.org/wiki/Auguste-Alexandre_Ducrot, le 20 novembre 2008 ; http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx/ap/fiche.jsp?id=DAFANCH00AP_467AP145&q=sdx_q0&n=7&x=rsimple.xsp, le 20 novembre 2008.

du 28 novembre au regard de la date à laquelle le lièvre a été mangé et des événements décrits ci-après). Il a été capturé, mis à mort et offert au colonel Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1) qui venait d'arriver sur le terrain du combat pour prendre le commandement de son régiment, le 122^{ème}. Il fut servi le surlendemain (on peut supposer qu'il s'agissait de la journée du 30 novembre 1870) : ce fut le dernier déjeuner d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1)¹³⁹⁸.

La Marne doit être franchie le 28 novembre à Joinville (Val-de-Marne, 94) et le contact avec l'ennemi doit s'effectuer à Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne (Val-de-Marne, 94) et Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne, 94). Un pont fut construit sur la Marne, mais une crue soudaine le détruit. Le général Auguste-Alexandre DUCROT décida alors de différer l'offensive sans en informer les généraux chargés des opérations de diversions. Aussi, ceux-ci engagèrent, le 29 novembre, inutilement leurs troupes dans un combat contre les prussiens, qui entre temps avaient renforcé leurs positions et notamment celle de Champigny-sur-Marne où les Wurtembergeois accueillirent de nouvelles divisions saxonnes. Le lendemain, les soixante mille hommes d'Auguste-Alexandre DUCROT passèrent la Marne. Grâce, notamment à une bonne préparation de l'artillerie, les hommes progressèrent toute la matinée, s'emparèrent du plateau d'Avron (qui domine la vallée de la Marne), des villages (devenus aujourd'hui des villes) de Champigny-sur-Marne et de Bry-sur-Marne. Les saxons et les wurtembergeois se positionnèrent derrière les épais murs fortifiés des parcs de Villiers-sur-Marne et de Coeuilly (Val-de-Marne, 94) contre lesquels les assauts français s'écrasèrent. Les français durent évacuer les coteaux du Montmesly (commune de Créteil, Val-de-Marne, 94). Le moral des troupes françaises était alors assez bas ; les avancées, non décisives, ont été réalisées au prix de lourdes pertes et la neige se mit à tomber dans la nuit. Le 1^{er} décembre 1870, les deux états-majors conclurent un armistice tacite d'une journée : les blessés sont ramassés et les positions renforcées.

Durant la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1870, après une journée de trêve, des lignards (soldats de l'infanterie de ligne qui combattaient côte à côte) et mobiles blessés arrivèrent quai d'Austerlitz, port des Coches sur quatre bateaux. Les blessés sont alors conduits aux voitures d'ambulance tandis que leurs équipements sont déchargés. Le lieutenant-colonel Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1), *breton intrépide, restait sur un bateau*. Il avait la cuisse percée d'une balle et le bras foulé par une chute de son cheval. Il fut porté à huit, dont Henri DABOT, bourgeois parisien, sur une civière jusqu'au Val-de-Grâce. Il jure et répète alors « *oh, ce four à chaux ! oh, ce four à chaux ! Mais c'était impossible* » : il voulait probablement dire qu'il était impossible de se maintenir sur le plateau du Four à chaux, parce que cette position était écrasée par les batteries allemandes de Villiers et de Coeuilly ; c'est là qu'il fut blessé ; du reste, le beau panorama de la bataille de Champigny, DETAILLE et de NEUVILLE¹³⁹⁹ n'avaient pas oublié le colonel ; on l'y voyait au moment où, mortellement blessé, il tombait de cheval¹⁴⁰⁰.

Dans le panorama de Champigny (dont un extrait est reproduit ci-après), peint par Édouard DETAILLE, un officier tombé de cheval est représenté dans la partie intitulée « combat de la Platrière ». Cet officier pourrait, selon son contemporain Henri DABOT, être Albert-Marie de LA

¹³⁹⁸ Note manuscrite de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1), *Cahier de guerre souvenirs personnels à peine commencés !*, sur des informations communiquées le 12 novembre 1965, par son fils Henry (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.2), A. F.

¹³⁹⁹ Les panoramas de Champigny-sur-Marne et de Rezonville (Moselle, 57), sont peints entre 1881 et 1883 par Alphonse NEUVILLE et Édouard DETAILLE. Ces panoramas sont très grands et mesurent environ 10 mètres de haut sur 120 mètres de circonférence. Le panorama représente l'attaque allemande du 2 décembre et la réaction française marquée par la reprise des positions perdues, notamment le four à chaux de Champigny. www.invalides.org/images/14-18-light%20fiches%20DRHAP/giberne.pdf, le 20 novembre 2008.

¹⁴⁰⁰ Henri DABOT, *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du quartier latin du 14 mai 1809 au 2 décembre 1871*, Péronne, E. QUENTIN, 1895, p.105-106, 113-114, 123-124.

MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1) ou le capitaine adjudant-major FOREST-DEFAYE, du 122^{ème} régiment, régiment d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1)¹⁴⁰¹.



*Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1) (?),
tombé de cheval lors du combat de la Plâtrière et du Four à chaux (à droite),
Extrait du panorama de la bataille de Champigny, peint par DETAILLE¹⁴⁰²*

Le 2 décembre 1870 au matin, les troupes françaises engourdis par un froid glacial sont attaquées : par les saxons sur Bry-sur-Marne, les Wurtembergeois sur Champigny-sur-Marne. À la fin de la journée, les positions sont inchangées mais les troupes françaises affaiblies. La retraite fut ordonnée dans la nuit. Les gardes mobiles, ou moblots, sont alors dirigés sur le fort de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne, 94) et, à l'aube, les troupes françaises tournent le dos au champ de bataille. Les pertes de l'armée française sont estimées à près de six mille hommes en trois jours dont quatre cents officiers. Celles des prussiens, saxons et wurtembergeois sont encore supérieures.

Le 4 décembre 1870, Henri DABOT, qui participa au transfert d'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1) au Val-de-Grâce, lui rend visite et l'entend crier de douleur. Après l'opération Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1) le reçoit quand même en l'accueillant de la sorte : « *Hein, comme je suis douillet* ». Il avait subi avec un courage inouï une opération épouvantable. On lui avait fouillé affreusement le mollet droit pour en retirer une balle. Comme il n'avait pas voulu se faire endormir, la nature seule lui avait arraché des cris de douleur. Il décède le mardi 6 décembre des suites de ses blessures et ses obsèques seront célébrées en

¹⁴⁰¹ Selon François ROBICHON, membre de l'Association des Amis d'Edouard DETAILLE, qui se fonde sur un guide explicatif du panorama, il semble que le cavalier mortellement blessé soit le capitaine adjudant-major FOREST-DEFAYE du 122^{ème} régiment. Courriel du 4 novembre 2008, objet : panorama.

¹⁴⁰² http://mapage.noos.fr/jflecaillonPagespanorama_bataille_de_champigny, le 23 novembre 2008.

l'église du Val-de-Grâce le vendredi qui suit (le 9 décembre). Le 19 décembre il est porté à l'ordre du jour de l'armée et l'Officiel du même jour indique : *cent vingt deuxième de ligne, de LA MONNERAYE, lieutenant-colonel, blessé mortellement le 2 décembre à la tête de son régiment, en lui donnant l'exemple d'une valeur au-dessus de tout éloge*¹⁴⁰³.

Édouard DELALAIN indique également dans son ouvrage, *Le siège de Paris*, que le colonel de LA MONNERAYE a succombé aux blessures qu'il avait reçues le 2 décembre, au combat de Champigny¹⁴⁰⁴. De même, Le Lieutenant-Colonel ROUSSET, indique que le colonel de LA MONNERAYE est tombé, au côté du colonel de VANDEUIL et mille hommes, devant la Plâtrière alors défendue par le 121^{ème} et 122^{ème} régiment notamment et dont les soldats disputèrent avec acharnement le plateau du Signal et réussirent à pousser jusqu'à la Maison Rouge mais sans parvenir à la prendre¹⁴⁰⁵. Pourtant, il apparaît, au regard de ce qui précède, qu'Albert-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.1) a été blessé avant la journée du 2 décembre (soit le 30 novembre) puisqu'à cette date il devait être au Val-de-Grâce.

La bataille de Champigny-sur-Marne, ne permit pas la libération de Paris et la capitale se rendit le 28 janvier 1871. Le 10 mai 1871, le traité de Francfort mit fin à la guerre. La France doit alors abandonner l'Alsace, une partie de la Lorraine, et verser une indemnité de 5 milliards de francs or à l'Empire allemand¹⁴⁰⁶.

Alphonse-Auguste-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.3.5), entra, le 1^{er} octobre 1868, dans le 3^{ème} régiment de chasseurs comme sous-lieutenant et devint lieutenant le 15 mars 1873. Il participa également à la campagne contre l'Allemagne, du 15 juillet 1870 au 8 avril 1871, et fut captif du 29 octobre 1870 au 8 avril 1871¹⁴⁰⁷. Il fut probablement capturé lors du siège de Metz par les prussiens, ceux-ci entre en effet dans la ville le 29 octobre¹⁴⁰⁸.

Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.8), colonel d'infanterie, et son frère Jean-Camille (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.5) furent, quant à eux, fait prisonniers le 1^{er} décembre 1870¹⁴⁰⁹.

VII – LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Yves-Charles-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1.1), 2^{ème} canonnier conducteur au 10^{ème} Régiment d'artillerie de campagne est mort au combat, tué à l'ennemi, le 16 septembre 1916, à Méharicourt (Somme, 80)¹⁴¹⁰.

Lors de la 1^{ère} Guerre Mondiale, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) est engagé volontaire, et doit interrompre ses études pour les reprendre en 1919 à l'Ecole nationale des

¹⁴⁰³ Henri DABOT, *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du quartier latin du 14 mai 1809 au 2 décembre 1871*, Péronne, E. QUENTIN, 1895, p.105-106, 113-114, 123-124.

¹⁴⁰⁴ Édouard DELALAIN, *Le siège de Paris, (du 18 septembre 1870 au 28 janvier 1871)*, J. LEFORT, Paris, M DCCC LXXIV 1874, p. 162

¹⁴⁰⁵ Lieutenant-Colonel ROUSSET, *Histoire générale de la Guerre Franco-Allemande (1870-71)*, tome III, Le siège de Paris, Paris, Librairie Illustrée, Montgredien et Cie, p. 311.

¹⁴⁰⁶ Paul DEROULEDE, <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/page/affichepage.php?idLang=&idPage=1394>, le 20 novembre 2008.

¹⁴⁰⁷ États de services du 24 juillet 1890, dossier des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur de cinq pièces, matricule 42 173, A. N., cote LH/1460/45.

¹⁴⁰⁸ <http://www.anciencombattant.com/article.cfm?id=103463>, le 20 novembre 2008.

¹⁴⁰⁹ Lettre de Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5), du 1^{er} décembre 1870, adressée à Henri de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1), son frère, A. F.

¹⁴¹⁰ http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/spip.php?page=base_liste, le 20 novembre 2008.

Chartes¹⁴¹¹, pour la durée de la guerre (du 3 novembre 1914 au 4 août 1919) comme sous-lieutenant de réserve. Il est mobilisé le 3 novembre 1914, blessé, il reçoit la Croix de guerre le 13 septembre 1916¹⁴¹². Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1) fut enfin nommé Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 30 juin 1939 pris sur le rapport du Ministre de la Guerre en qualité de « capitaine d'infanterie 8^{ème} Région » à Dijon. Il était alors affecté au 1^{er} Corps d'Armée E. M. (sans doute pour Etat-major)¹⁴¹³.

Un capitaine de LA MONNERAYE commanda le 2^{ème} escadron d'une compagnie du 1^{er} Régiment de Cuirassiers (devenus fantassins depuis la stabilisation du front en 1915). Ce 2^{ème} escadron est mis à la disposition du général commandant la 22^{ème} Division d'Infanterie pour la défense de Rollot (Somme, 80). Le 28 mars 1918 le village de Rollot est en état de défense et le 2^{ème} escadron participe à une contre-attaque sur Onvillers (Somme, 80). Malgré de nombreuses pertes, sa participation semble être un succès. Le 1^{er} Régiment de Cuirassiers est cité à l'ordre du II^{ème} Corps de cavalerie et l'étendard est décoré¹⁴¹⁴, pour la reprise aux Allemands de Le Montchel (il s'agit probablement de l'un des hameaux de la commune de Savignies située dans l'Oise, 60) le 29 mars 1918, de la Croix de guerre. Le 1^{er} Régiment de Cuirassiers participa ensuite, à l'été 1918, à la seconde bataille de la Marne¹⁴¹⁵.

Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3) fut engagé volontaire le 14 octobre 1912 à la Mairie de Brest dans les conditions de l'article 26 de la loi du 21 mars 1905 et du décret du 6 avril 1906 (Marine) comme élève administrateur de l'Inscription Maritime et fut incorporé au 2^{ème} Dépôt des équipages de la Flotte à compter du 14 octobre 1912. Il obtient alors son certificat de bonne conduite et est envoyé dans la disponibilité le même jour¹⁴¹⁶. Puis, il fut affecté aux canoniers-marins sur l'Yser avec François DARLAN¹⁴¹⁷. Le 1^{er} septembre 1917, après un mois d'août durant lequel il a obtenu un excellent rendement de son personnel, il fut cité à l'Ordre de l'Artillerie de la II^{ème} Armée (Armée de Verdun) alors qu'il était commissaire de 2^{ème} classe de la Marine et qu'il commandait depuis un an une batterie de deux pièces de 19. Le 22 mai 1916 il a fait *preuve d'un beau courage en s'exposant à un violent bombardement pour assurer ses liaisons*¹⁴¹⁸. Il a également été cité à l'ordre du 74^{ème} Régiment d'Artillerie, le 27 juin 1918, alors qu'il était qualifié *d'officier d'un dévouement et d'un courage exemplaires*. En effet, il a été blessé le 31 mai au moment où il surveillait la pose d'une ligne téléphonique. Il a été *projeté à terre par l'éclatement d'un obus, et fortement contusionné et a continué néanmoins son service de jour et de nuit sans vouloir consentir à prendre le moindre repos*. Il a été pour son capitaine, du 30 mai au

¹⁴¹¹ Dictionnaire de Biographie française, fascicule CXI LAMBERT – LANGUMIER, Librairie Letouzey et Ané, 1998, p. 591-592.

¹⁴¹² Notes signalétiques, année 1925, Direction du personnel, personnel technique, direction des Beaux-Arts, Institut d'Histoire, de Géographie et d'économie urbaine de Paris, conservées à la Bibliothèque historique de la ville de Paris ; Henry de SAINT-REMY, *Jean de LA MONNERAYE (1889-1981)*, chronique, Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. CXXXIX, 1981, p. 354.

¹⁴¹³ Jean BESSET, Chef du Bureau de la Légion d'honneur, lettre du 5 novembre 2002, AMU/G2, n° 346F2 2002, A. F. ; feuille de mobilisation, Centre de Démobilisation de Nontron, du 5 août 1940, conservée à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

¹⁴¹⁴ La citation donnant attribution de la Croix de guerre peut être prononcée à titre collectif, régiment, etc. Le drapeau de l'unité reçoit la décoration, les militaires de l'unité ont droit au port, à titre individuel sur l'épaule gauche, d'une tresse aux couleurs de la décoration (il s'agit d'une fourragère). Jean-Pierre MIR, « Parlez-vous décorations ? », *La revue française de Généalogie et d'Histoire des familles*, Hors-série, numéro spécial Les médailles et décorations, 2nd semestre 2007, p. 9.

¹⁴¹⁵ <http://www.ami1rc.org/his142.htm>, le 13 août 2005.

¹⁴¹⁶ État signalétique et des services de Louis-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), classe 1912, registre R 1985, matricule 944), Archives départementales de Mayenne.

¹⁴¹⁷ Guy RAÏSSAC, *De la Marine à la Justice*, Albin Michel, 1972, page 58.

¹⁴¹⁸ Citation à l'Ordre de l'Artillerie de la II^{ème} Armée (Armée de Verdun), 1^{er} septembre 1917, note manuscrite conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1).

3 juin, sur une position très bombardée, *le plus précieux des collaborateurs*¹⁴¹⁹. Enfin, il a été cité à l'Ordre de la VI^{ème} Armée en août 1918 : *officier d'un dévouement à toute épreuve, d'un zèle et d'une énergie dignes d'être cités en exemple. Affecté aux canonniers marins sur sa demande. Au front depuis le début des hostilités, surmontant toutes les fatigues qui ont altéré sa santé. A pris part, comme observateur dans les tranchées et en avion, comme second, puis comme commandant la Batterie aux actions du Bois d'Ailly (novembre, décembre 1914) de Verdun (février-Mai 1916, et de Villers-Cotterets (Mai, Juin, Juillet 1918). S'est montré dans toutes circonstances un officier très complet, très intelligent, et très courageux*¹⁴²⁰. Il a été inscrit, par arrêté ministériel du 24 août 1918, au tableau spécial pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, pour compter du 14 août 1918, au regard des citations susmentionnées. Par cette nomination, il lui fut attribué la Croix de guerre avec palme¹⁴²¹. Son oncle, Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1), considère que Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3), lors de son mariage en 1919, a passé *quatre années (...) sans aucune relâche dans les rudes travaux de la guerre*¹⁴²².

Paul de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.5), était au 43^{ème} Régiment d'Infanterie et fut décoré de la Croix de guerre¹⁴²³.

Charles-Antoine de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.2) s'engage dans l'artillerie en 1915, au 21^{ème} Régiment d'artillerie¹⁴²⁴.

Olivier de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.2) fut sous-officier au 6^{ème} régiment d'artillerie coloniale et est mort pour la France à Dakar (Sénégal), le 19 septembre 1918.

¹⁴¹⁹ Citation à l'Ordre du 74^{ème} Régiment d'Artillerie, 27 juin 1918, note manuscrite conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

¹⁴²⁰ Citation à l'Ordre de l'Artillerie de la VI^{ème} Armée (août 1918), note manuscrite conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

¹⁴²¹ Journal officiel du dimanche 25 août 1918, note manuscrite conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

¹⁴²² *Discours de l'oncle Léon à notre dîner de mariage, 17 février 1919*, note manuscrite vraisemblablement d'Annick DELABY, conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

¹⁴²³ Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 31.

¹⁴²⁴ Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 32.

CHAPITRE 7

LES LA MONNERAYE ET LA PIERRE

Tenter de regrouper ici les principales propriétés ayant appartenu aux LA MONNERAYE peut sembler étrange. Toutefois, celles-ci et leur histoire constituent une précieuse source d'information sur la famille, alors même que l'exhaustivité n'était pas recherchée dans cet exercice, qu'il nous semble délicat d'inclure dans les autres développements de cet ouvrage. Sont, tout d'abord, présentées les propriétés rennaises, ensuite, celles situées aux alentours de Rennes en Bretagne, et, enfin, celles localisées au-delà de la Bretagne.

I – A RENNES

I.1 – LA MAISON DITE CHATEAU DE BELLEVUE

La maison de plaisance¹⁴²⁵, édifice non protégé et non classé monument historique, dite château de Bellevue remplace l'ancien château démolé au début du XX^{ème} siècle¹⁴²⁶. Elle était située rue de la Motte-au-Duc (ancienne rue de Paris¹⁴²⁷), au lieu-dit Bellevue, à Rennes et était constituée d'un logement, d'un vivier et d'une chapelle.

La maison a été construite en 1618 et donnée aux Jésuites, d'abord en usufruit puis en pleine propriété en 1679, par Nicole de LA MONNERAYE (absente de la généalogie), veuve d'Etienne du LOUDEL, procureur au Présidial de Rennes¹⁴²⁸. Il s'agissait de la propriété du Tertre-de-Joué, alors composée d'une maison d'habitation avec jardins, terrasses, promenades, bois futaie, plus les métairies de Bellevue du Clos-Pilet et de la Touche¹⁴²⁹. La maison devint une propriété particulière en 1769, elle appartenait alors aux le BOUCHER¹⁴³⁰, et fut vendue par les BLIN de SAINT-AUBIN aux prêtres de l'Immaculée-Conception (missionnaires de la rue de Fougères) qui y installèrent en 1841 un noviciat¹⁴³¹ (où vivaient alors les candidats à la vie religieuse), placé sous le patronage de Saint-Méen et Saint-Vincent-de-Paul.

L'ancien château, sis au milieu d'un jardin et d'anciennes douves, se composait d'un corps principal avec un étage et de deux ailes non saillantes mais dont les toits sont disjoints du corps principal. Il y avait cinq ouvertures sur la façade du corps principal et une sur celle des ailes. Au dessus de la porte d'entrée, existait un grand œil-de-bœuf ovale. La fenêtre centrale était plus large que les autres et était surmontée d'un fronton et d'une gerbière (lucarne faisant office de porte) indiquant la date de 1618. Les gerbières situées sur les ailes avaient des frontons

¹⁴²⁵ Les maisons de plaisance, ou de réception, ont été construites, depuis le XVII^{ème} siècle et principalement au XIX^{ème} siècle, par l'aristocratie ou la bourgeoisie aisée en périphérie des villes.

¹⁴²⁶ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 429, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴²⁷ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 429, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴²⁸ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 429, collection « Monographie des villes et villages de France ».

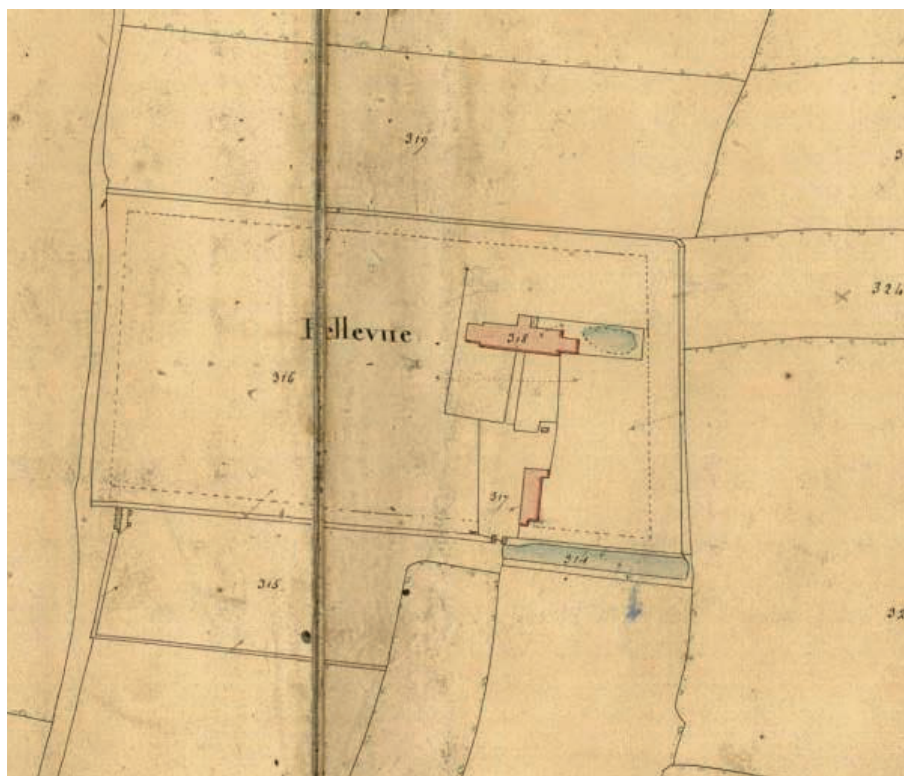
¹⁴²⁹ *En 1679, la mère d'un Jésuite, Nicolle de LA MONNERAYE, veuve d'Etienne du LOUDEL, donna aux Jésuites de Rennes sa propriété du Tertre-de-Joué, « composée d'une maison d'habitation avec jardins, terrasses, promenades, bois futaie, plus les métairies de Bellevue du Clos-Pilet et de la Touche ». Les pères en prirent possession et en firent la maison de campagne de leur collège. Abbé CUILLOTIN de CORSON, Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, tome III, 1880, p. 438.*

¹⁴³⁰ Paul BANEAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 429, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴³¹ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 429-430, collection « Monographie des villes et villages de France ».

triangulaires. Au milieu de la façade nord, il existait un pavillon rectangulaire accosté d'une petite tourelle ronde posée en encorbellement, avec un toit très élevé¹⁴³².

La maison, restaurée en 1858 disposait d'un jardin (parcelle 316, visible – comme les autres – sur l'extrait du cadastre de 1842, reproduit ci-après) dans lequel se trouvait une pierre de tuffeau brisée commémorant la construction de la chapelle des Carmes Déchaussés en 1693 qu'a remplacée la chapelle des Missionnaires¹⁴³³, d'un vivier (parcelle 314), d'une maison du jardinier (parcelle 317). Une conciergerie et une chapelle, dite de l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte-Vierge, furent construites sur les parcelles 317 et 316, et furent données comme constructions nouvelles en 1856. Les religieux agrandirent la propriété en faisant l'acquisition des parcelles 312, 313 et 319, peu avant 1884, date de la déclaration dans les matrices cadastrales. Les matrices cadastrales, justement, indiquent que la chapelle était affectée à l'usage de maison en 1902 (date de la déclaration). Le projet d'aménagement de l'édifice en centre social, réalisé en 1950, sur des plans dessinés en 1948 par l'architecte Louis POMMEREUIL, succède à celui de la rue Guillaume-Lejean¹⁴³⁴.



Château de Bellevue, extrait du cadastre, 1842¹⁴³⁵

¹⁴³² Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 430, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴³³ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 430, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴³⁴ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.jsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35026265&query=sdx_q2&n=9, le 20 novembre 2008.

¹⁴³⁵ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.jsp?execute=show_document&d=MERIMEEIA35026265&query=sdx_q0&n=9&full_screen_id=ILLUSTRAT7256, le 20 novembre 2008.

La chapelle est le seul vestige subsistant. La transformation effectuée en 1950 consista dans la construction d'un plancher en béton, pour aménager un étage où était située une salle de jeux et dans le percement d'une porte, au nord, donnant accès à une salle de gymnastique et à un dispensaire aménagés au rez-de-chaussée¹⁴³⁶.

I.2 – LE MANOIR DU GRAND-BREIL

L'ancien manoir du Grand-Breil (Breil signifie « bois de plaisance »), devenu ferme du Grand-Breil, non protégé et non classé monument historique, est situé au lieu-dit le Grand-Breil, dans le canton de Rennes, sur la commune de Rennes, sur la route de Villejean au Breil¹⁴³⁷. Il est construit en schiste, en moellon, en terre et est enduit. La ferme est constituée d'un vivier, d'une étable et d'un logement.

Bien que partiels et en grande partie vidés de leur contenu, les vestiges du Grand Breil sont encore suffisamment importants pour donner une idée du luxueux logis construit dans les premières années du XVI^{ème} siècle par le riche Thomas FEILLEE, alors contrôleur général des deniers de la ville (il était contrôleur depuis 1480).



*L'ancien manoir puis ferme du Grand-Breil, vue générale*¹⁴³⁸

¹⁴³⁶ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35026265, le 20 novembre 2008.

¹⁴³⁷ <http://www.infobretagne.com/rennes.htm>, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927.

¹⁴³⁸ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35027824&query=sdx_q1&n=8&full_screen_id=ILLUSTRAB3333, le 20 novembre 2008.

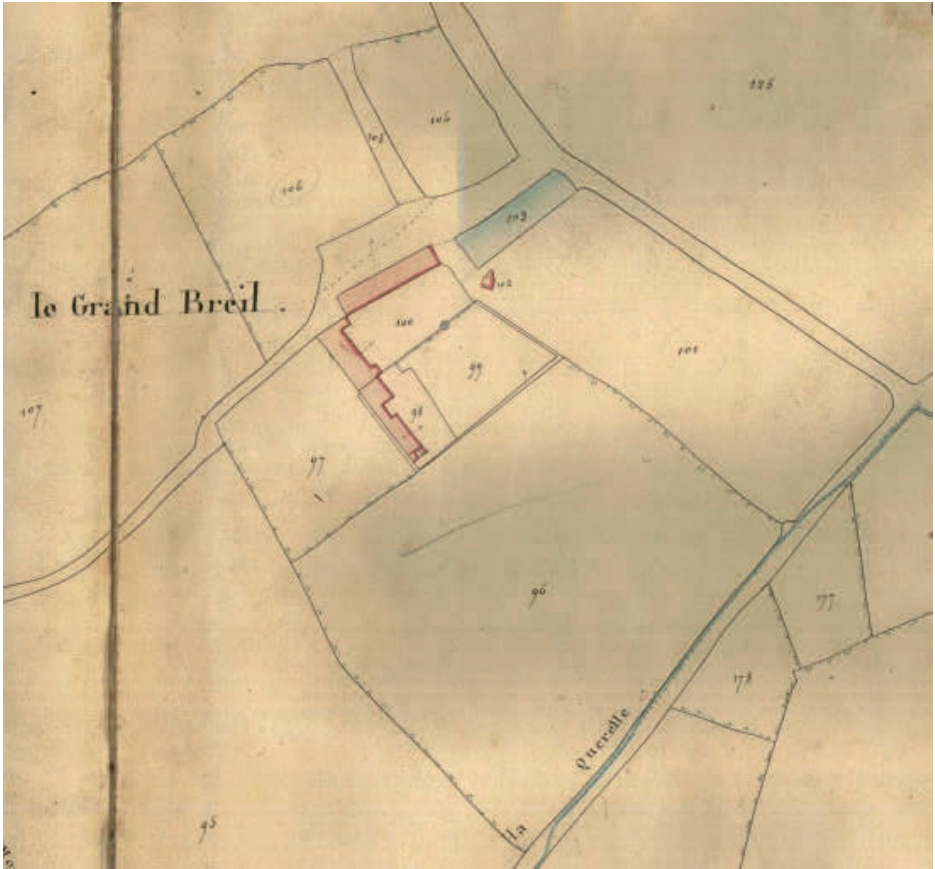
Le manoir se présente sous la forme d'un long volume, salle basse unique, abrité sous un seul toit. Il est probable que dans le cas du Grand Breil, cette grande salle, largement éclairée au nord et au sud par deux baies à croisée de bois, était plafonnée dès l'origine et non, selon l'ancien usage des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, surmontée d'une charpente apparente. La disparition de la cheminée de cette salle, lors du démontage des murs de refends¹⁴³⁹ au début du XX^{ème} siècle ne permet pas de trancher absolument cette question.

Sa façade principale, orientée au nord a conservé la plupart de ses ouvertures d'origine. La porte de l'ancienne salle basse, en anse de panier, est restée à son emplacement et a été agrandie par le bas. A cet endroit le cadastre de 1842 (dont un extrait est reproduit ci-après) figure une excroissance qui pourrait bien être celle d'un ancien perron.

A l'intérieur, le niveau du sol de la salle a été rabaissé d'environ un mètre, ce que confirment à l'intérieur, dans l'angle sud-est, les deux portes aujourd'hui suspendues de la cuisine et du jardin, également en anse de panier. La grande fenêtre (reproduite ci-après) qui éclairait la salle a conservé sa grille saillante terminée par une ligne de fleur de lys. Elle a perdu son linteau d'origine remplacé par un linteau de bois non mouluré. Plus à l'ouest au dessus des trois soupiraux deux fenêtres anciennes correspondent à deux chambres. A l'intérieur du bâtiment du côté ouest les refends ont disparu mais, sur le mur nord et plus loin, sur le mur sud sont encore visibles les arrachements des portes de communication. Au-delà du mur de refends disparu, qui fermait la salle à l'ouest et portait la cheminée, se trouvaient deux chambres sur caves : les murs gouttereaux¹⁴⁴⁰ sud et nord gardent la trace de leurs anciennes portes de communication. A gauche de la salle, un escalier métallique en vis a été installé dans l'ancienne cuisine, au XIX^{ème} siècle. Cet escalier dessert une chambre garnie de boiseries. Selon le cadastre de 1842, cette partie de l'ancien manoir semble avoir été rattachée au XIX^{ème} siècle à la nouvelle maison de retenue (maison que le propriétaire conserve pour son usage personnel) édifiée au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle contre le pignon est. La charpente, de belle qualité, est nettement postérieure à la construction du début du XVI^{ème} siècle, elle semble remonter à la fin du XVIII^{ème} siècle ou au début du XIX^{ème} siècle.

¹⁴³⁹ Mur formant une division de locaux à l'intérieur d'un édifice.

¹⁴⁴⁰ Mur de façade qui relie les murs de pignon et porte généralement une gouttière.



Ancien manoir puis ferme du Grand-Breil, extrait du cadastre, 1842¹⁴⁴¹

Ainsi l'édifice construit par Thomas FEILLÉE, ne comportait pas moins de trois chambres, une cuisine, une vaste salle et deux caves, luxe relatif rapporté aux imposants ensembles contemporains, mais sans doute réel en considération de l'extraction roturière de ce personnage, bourgeois enrichi dans la gestion des comptes de la ville et non encore anobli. Ainsi, selon une pièce d'archive de 1523, *feillée avoit fait bastir et construyre grands et sumptueux édifices à la maison dudict lieu du Breil*¹⁴⁴².

¹⁴⁴¹

http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35027824&query=sdx_q1&n=8&full_screen_id=ILLUSTRAB332, le 20 novembre 2008.

¹⁴⁴² Gérard SEVEGRAND, *Une ancienne seigneurie de Saint Grégoire, Launay Romelin au XVI^{ème} siècle*, Bulletin et mémoires de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome CI, 1998.



La grande fenêtre de l'ancien manoir puis ferme du Grand-Breil¹⁴⁴³

Au début du XIX^{ème} siècle, le manoir était demeuré inchangé, comme le montre le cadastre de 1812. Au contraire, celui de 1842 présentait, greffé contre le pignon est de l'ancien logis, un tout nouvel alignement. Ce plan marquait une ligne de séparation qui empiétait sur la masse de l'ancien logis et incorporait, immédiatement à l'est du perron d'accès à la grande salle, la partie de l'édifice incluant au rez-de-chaussée la cuisine et, à l'étage, l'une des chambres du manoir. De plus sur le cadastre de 1842, le manoir était augmenté à l'est d'une nouvelle habitation servant de retenue. Au début du XX^{ème} siècle, cette nouvelle maison de retenue fut détruite et l'intérieur de l'ancien manoir profondément modifié : en particulier deux murs de refends furent démontés pour créer un grand volume faisant office d'étable. Ainsi, a été retiré de l'intérieur, en 1905, *un curieux linteau de cheminée Renaissance en bois sculpté représentant des chimères enroulées en volutes, des amours prenant des fruits dans un vase, et une tête d'homme de profil encadrée dans un médaillon*¹⁴⁴⁴.

¹⁴⁴³

http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35027824&query=sdx_q1&n=8&full_screen_id=ILLUSTR8337, le 20 novembre 2008.

¹⁴⁴⁴ Paul BANEAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine, histoire, archéologie, monuments*, Rennes, 1927-1929, p. 259-260.

Lors de la réformation de 1513, le manoir du Grand Breil, alors appelé le Breil fut cité comme appartenant à Thomas FEILLÉE. Entre le XVII^{ème} siècle et la Révolution, le manoir passa successivement par alliance entre les mains des familles MONNERAYE, CORVAISIER, seigneur de Pellaine, puis HAY seigneurs des Nétumières. Il fut vendu en 1662 aux de LA MONNERAYE de la Maillardière qui l'avaient encore en 1789¹⁴⁴⁵. Au début des années 1990, le manoir du Grand Breil, menacé de disparition, fut racheté par la ville de Rennes qui y installa une coopérative maraîchère biologique¹⁴⁴⁶.

I.3 – LA MAISON DU PETIT-SAINT-CYR

Cette maison, qui possédait deux chambres hautes, était située dans la ruelle de Saint-Cyr (ancienne rue Papu). Elle était l'une des plus anciennes du quartier initialement rural de Rennes limité à l'est par la rue Vanneau, à l'ouest par la voie ferrée, au nord par les parcelles bordant la rue de Brest et au sud par la rivière de la Vilaine.

Elle fut mentionnée en 1539 et a appartenu aux Calvairiennes (ou Filles du Calvaire, congrégation religieuse de la famille bénédictine fondée au XVII^{ème} siècle), puis aux LA MONNERAYE, entre 1656 et 1661¹⁴⁴⁷.

I.4 – LA MAISON DE LA MARBAUDE

Cette maison était située dans la ruelle de Saint-Cyr et a appartenu à différents parlementaires entre 1614 et 1656. Elle appartenait au début du XVII^{ème} siècle à Jean MARTIN de la VAYRIE-GRABUSSON, avocat au Parlement de Bretagne. Son fils la vendit en 1640 à Jean LAPERCHE de la ROUXERIE, avocat au Parlement de Bretagne, qui la céda par voie d'échange en 1646 aux BOTHEREL d'APIGNE, qui la vendirent le même jour aux MONNERAYE de la Vairie qui l'avaient encore en 1656. Elle avait deux chambres hautes avec une galerie¹⁴⁴⁸.

I.5 – LA MAISON DE LA RIOLLAIS, DITE LA MONNERAYE

L'ancienne maison de la Riollais, dite la Monneraye, était située dans la ruelle de Saint-Cyr (ancienne rue Papu), et fut acquise en 1628 par, vraisemblablement, Jean MONNERAYE (1.1.2.1) alors secrétaire en la Chancellerie de Bretagne¹⁴⁴⁹. En 1722, la maison est encore dans la famille MONNERAYE, alors devenue de LA MONNERAYE. Elle passa ensuite à Lucrèce de KERERAULT, femme du comte du BREIL de RAYS. La famille du BREIL de RAYS l'avait encore en 1744¹⁴⁵⁰.

¹⁴⁴⁵ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927.

¹⁴⁴⁶ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35027824&query=sd_x_q1&n=8, le 20 novembre 2008.

¹⁴⁴⁷ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35024529&query=sd_x_q0&n=7, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 419, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴⁴⁸ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35024529&query=sd_x_q0&n=7, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 419, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴⁴⁹ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35024529&query=sd_x_q0&n=7, le 20 novembre 2008.

¹⁴⁵⁰ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 419, collection « Monographie des villes et villages de France ».

Elle comprenait un rez-de-chaussée et un étage. La porte du rez-de-chaussée, qui était précédée au milieu du XVII^{ème} siècle d'un auvent couvert d'ardoises porté sur deux piliers de bois eux-mêmes portés sur deux piliers de pierre de taille, était en plein cintre et ornée d'une gorge ; son vantail (ou battant) était sculpté et muni d'une serrure ancienne. La fenêtre, protégée par une grille dont les montants se terminaient en fers de lance, présentait un appui mouluré et un encadrement de petites moulures. L'étage, où se trouvait une grande cheminée en forme de hotte, ornée d'une corniche à moulures et reposant sur deux colonnes polygonales (avec bases et chapiteaux), possédait alors une seule fenêtre, embellie d'un tore (moulure semi cylindrique) en accolade et d'un appui mouluré. Il s'y trouvait également une porte à registres et des chambres dont l'une portait le nom de chambre verte. Une petite ouverture chanfreinée existait, par ailleurs, à chaque étage. Au rez-de-chaussée, la salle comprenait une grande cheminée remaniée, avec deux corbeaux de pierre. À l'extérieur, la petite cour qui précédait le manoir communiquait avec la rue au moyen d'un grand portail cintré et sculpté d'un écusson probablement timbré d'un casque à lambrequins¹⁴⁵¹.

I.6 – L'HOTEL DE LA MONNERAYE DE BOURGNEUF

Cet hôtel, surnommé « la maison de la Montagne »¹⁴⁵², est situé au 2 de la rue des Dames¹⁴⁵³, à Rennes. Il semble avoir été construit en 1715, par Jean de LA MONNERAYE de BOURGNEUF (1.1.2.2.1.2a), seigneur de Cucé (Cesson, Chantepie)¹⁴⁵⁴ ou plutôt « modifié » entre 1713 et 1715 par les LA MONNERAYE.

Ainsi, durant le mois de juillet 1714, Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) fait démolir par quatre hommes l'ancien bâtiment qui s'élevait alors ; les pierres sont venues depuis Nantes et le Croisic ; en 1716, après la réalisation du gros œuvre, une rampe d'escalier en fer forgé (300 livres) fut construite et deux cheminées de marbre sont commandées à « Claude Arruche (ou Harruche), marchand marbrier demeurant à St Bertin près de Laval », pour 200 livres¹⁴⁵⁵. L'architecte HUGUET supervise alors les travaux bien que Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) demande à sa famille de lui proposer des idées en lui fournissant des dessins de ferrures, de balcons et des fournitures pour ceux-ci ou, encore, des tapisseries pour son hôtel¹⁴⁵⁶. Un mur mitoyen a, lors de ces travaux, été réduit¹⁴⁵⁷.

La maison, que cet hôtel a remplacée, a été achetée en 1346 par le chanoine BOUTIER et appartenait en 1466 aux LELIEPVRE, en 1480 aux REGNAUD, en 1491 aux CHAMPAGNE de la MONTAGNE, qui la revendirent en 1563 aux PESCHARD. La maison fut ensuite revendue aux

¹⁴⁵¹ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 418-419, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴⁵² A. D. I. V., 59 J 40.

¹⁴⁵³ La rue des Dames se nomme ainsi en raison du séjour des dames d'honneur d'Anne de BRETAGNE qui y furent logées lors du séjour de celle-ci en 1491. Au sud de la cathédrale de Rennes, c'est une petite rue paisible dont la courbe suit le tracé de la première enceinte. Au n° 19, le beau porche Louis XV de l'hôtel de la Bellangerais provient de sa façade nord. À l'angle de la rue du Griffon, l'hôtel de Freslon a gardé sa cour close surmontée d'une petite terrasse. Au n° 8, on trouve la façade en granit de l'hôtel de Vauclerc. <http://tourisme.voila.fr/villes/rennes/fra/sit/rddames/acc.htm>, le 1^{er} avril 2002.

¹⁴⁵⁴ *Le Parlement de Bretagne, les parlementaires à Rennes au XVII^{ème} siècle*, C. R. D. P. de Bretagne, 1994, A – Les lieux, annexes, p. 6.

¹⁴⁵⁵ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 100.

¹⁴⁵⁶ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 100.

¹⁴⁵⁷ A. D. I. V., 59 J 40 c.

FRESLON de la FRESLONNIERE en 1586, puis aux de POIX, elle passa, ensuite, par alliance aux de la TOURNERAYE de TREBEHEUC (qui l'avaient en 1620) qui la vendirent aux du TIERRY de POIGNY. Ces derniers la vendirent en 1629 aux GEFFLOT de MARGINE¹⁴⁵⁸. Les GEFFLOT revendirent l'hôtel en 1712 pour 7 000 livres aux de LA MONNERAYE de BOURGNEUF¹⁴⁵⁹, sur lequel il fut saisi nationalement pendant la Révolution¹⁴⁶⁰. *L'hôtel de Bourgneuf fut mis en adjudication le 15 Thermidor, an III (2 août 1795) ; « personne ne s'étant présenté pour surenchérir », l'adjudication définitive eut lieu le 1^{er} Fructidor (18 août 1795), « en la grande salle du Temple de la Loi ». L'hôtel est ainsi décrit : « une maison dite l'hôtel de Bourgneuf située Rue de la Raison en la Commune de Rennes, ce devant appartenant à l'émigré la Monneraye Bourgneuf consistant en un Rez de chaussée et deux étages estimé au denier soixante quinze, d'après la Contribution de 1792, une somme de quarante six mille huit cent soixante quinze livres ». Ayant « été annoncé qu'il ne seroit point admis d'enchères au dessous de cent livres », au sixième feu, l'hôtel fut adjugé « au citoyen Hervé et Compagnie pour la somme de deux cent quatre mille Livres »¹⁴⁶¹.*

Avant la Révolution, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), sa mère, Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC, et Saint-Yves, le domestique de Pierre-Bruno (1.1.2.2.1.2a.4.2), avaient caché sous la cuisine de l'hôtel de Bourgneuf toute l'argenterie de la famille (montant au poids de 18 000 francs). Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) tenta, à leur retour en France, une première fois de vérifier si elle était toujours là en proposant, sans succès, au propriétaire BOUILLÉ d'affermier la cuisine et l'office¹⁴⁶². En 1803, à la suite d'un été très sec, le puits de l'hôtel de Bourgneuf fut à sec ; afin de remettre en route celui de la cuisine, des ouvriers furent embauchés par BRULLÉ (l'opportunité de savoir si l'argenterie était toujours en place s'est donc ainsi présentée), celui-ci devrait, le cas échéant, en toucher la moitié. Les trois caisses contenant l'argenterie de la famille étaient là où les avait laissées Saint-Yves. Toutefois, les ouvriers souhaitant doubler le propriétaire BRULLÉ partagèrent entre eux l'argenterie dont ils commencèrent à effacer les armes des LA MONNERAYE. L'un d'eux souhaita alors vendre rapidement sa part à un orfèvre du nom de LOISON. Mademoiselle LOISON s'aperçut que les armes étaient encore lisibles : elle interrogea Mademoiselle CHATEAUGIRON qui lui dit qu'elle avait elle-même gravé cette argenterie pour Madame de BOURGNEUF. La mère de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) fut prévenue et se rendit chez l'orfèvre, où l'ouvrier devait revenir avec le reste des pièces. Alors que celui-ci arriva dans la boutique, elle surgit de l'arrière boutique et expliqua à l'ouvrier où celui-ci avait réellement trouvé l'argenterie et de quelles pièces elle était constituée. L'homme, surpris, l'embrassa et lui dit : *c'est bien à vous, j'ai encore chez moi quelques pièces que je vous rapporterai*¹⁴⁶³. Les gendarmes, préalablement prévenus que deux hommes étaient dans le coup, arrivèrent alors, souhaitant savoir qui est l'autre ouvrier et où se trouve le reste de l'argenterie. L'ouvrier livra son complice qui habitait en face de l'hôtel de Bourgneuf. Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC offrit 240 francs à chaque ouvrier *pour le mal qu'ils ne lui avaient pas fait*¹⁴⁶⁴. Mademoiselle LOISON considérant qu'elle avait rendu service s'attendait à recevoir quelque chose et refusa de restituer les pièces d'argenterie en sa possession. L'affaire se termina devant le juge de paix qui considéra que Jeanne-Françoise-

¹⁴⁵⁸ A. D. I. V., chapitre de Rennes, G, 175 et 176, 1^{er} registre, f°33 v°, et 2^{ème} reg., f°29 v°, et 30r°.

¹⁴⁵⁹ A. D. I. V., États de Bretagne, C 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p.102 – Min. de BERTELOT, notaire à Rennes, 22 octobre 1712.

¹⁴⁶⁰ A. D. I. V., 9, P, 37, et 1, Q, 352, p. 339 ; Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴⁶¹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 243.

¹⁴⁶² Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 90.

¹⁴⁶³ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 95.

¹⁴⁶⁴ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 95.

Geneviève de CONIAC devait donner 10 louis à cette personne. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) proposa à cette occasion de racheter l'hôtel de Bourgneuf à Monsieur BRULLÉ qui refusa la proposition¹⁴⁶⁵.



Les constructions accessoires élevées dans la cour de cet hôtel présentent deux grandes consoles en bois à volutes de style Louis XV, qui soutiennent le premier étage : ces volutes se terminent par une touffe de feuilles d'acanthé enfermant une sorte de grappe de fruit¹⁴⁶⁶.

L'hôtel de la rue des Dames était composé d'au moins quatre chambres au premier étage, deux chambres au deuxième étage et deux chambres au troisième étage¹⁴⁶⁷.

*L'une des consoles en bois à volutes de l'hôtel de La Monneraye*¹⁴⁶⁸

¹⁴⁶⁵ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1 2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1 2.2.1.2a.4.2), p. 94-95.

¹⁴⁶⁶ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴⁶⁷ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 1 verso-33 verso, A. F.

¹⁴⁶⁸ Photo prise le 16 septembre 2004, par Jean-Eudes de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1 2a.4.1 3.3.5.1.3.4.1).



L'hôtel de la Monneraye, 2 rue des Dames, Rennes¹⁴⁶⁹



Porche de l'hôtel de La Monneraye, laissant apercevoir l'une des deux consoles de bois qui soutient le premier étage, 2 rue des Dames, Rennes¹⁴⁷⁰

¹⁴⁶⁹ Photo prise le 16 septembre 2004, par Jean-Eudes de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3 3.5.1.3.4.1).

¹⁴⁷⁰ Photo prise le 16 septembre 2004, par Jean-Eudes de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3 3.5.1.3.4.1).

I.7 – LA MAISON DU CLOS-PILET

L'ancienne maison du Clos-Pilet (clos signifiant terrain enclos près d'une maison) était située route des Longs-Champs, à 500 mètres de l'embranchement de la route sur celle de Paris (à 100 mètres au nord de la route).

Elle a été donnée en 1679 au Collège des Jésuites par Nicole de LA MONNERAYE (absente de la généalogie), veuve d'Etienne de LONDEL¹⁴⁷¹.

I.8 – LE MANOIR DE MONTBAROT

Cet ancien manoir de Montbarot était situé sur la route de Villejean au Breil.

Un escalier de bois en vis situé dans une tourelle carrée à toit élevé, desservait les étages. La façade du manoir comporte une porte en cintre surbaissé, encadrée dans un arc brisé surmonté de deux rangées de claveaux et d'une moulure torique soutenue par des colonnettes. La plus grande fenêtre du rez-de-chaussée était obstruée par une grille pendante dont les montants se terminaient par une fleur de lys (cette fenêtre avait autrefois une croisée en pierre). Les deux fenêtres au premier étage étaient en pierre blanche du XVII^{ème} siècle. Sur les deux pilastres cannelés de l'une des fenêtres du premier étage figuraient l'année 1625 et l'année 1624 (moitié sur l'un et moitié sur l'autre) sur une pierre de granit de la base du pignon nord. Sur le linteau de ladite fenêtre était représenté, par ailleurs, un écusson en accolade. De grandes cheminées se situaient à l'intérieur du manoir ainsi que de nombreuses peintures murales représentant, notamment, des feuillages, des oiseaux¹⁴⁷². L'ancien manoir possédait un colombier, des douves et une chapelle privée.

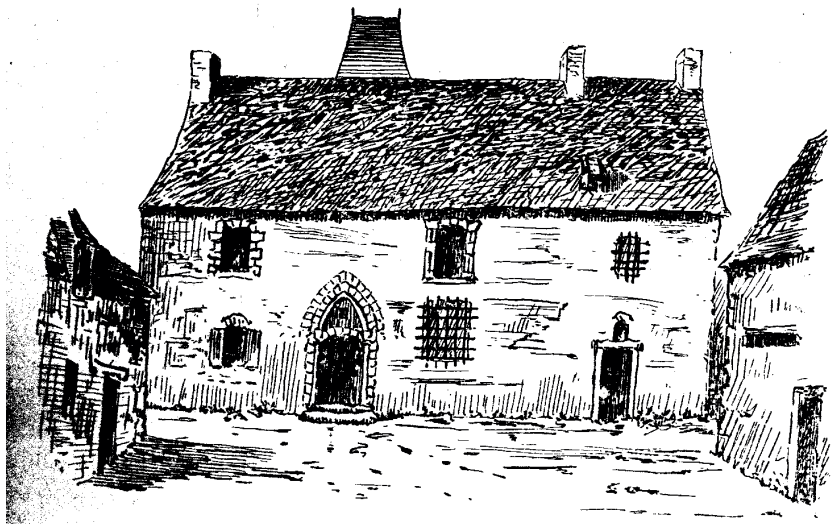
Montbarot fut érigé en baronnie en 1670 et possédait autrefois un droit de haute justice qui s'exerçait à Vézin puis à Rennes, ses fourches patibulaires étaient à quatre poteaux¹⁴⁷³. Le fief de Montbarot fut détaché du manoir au début du XVI^{ème} siècle et rattaché alors à la Martinière jusqu'à la Révolution¹⁴⁷⁴.

¹⁴⁷¹ <http://www.infobretagne.com/rennes.htm>, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927.

¹⁴⁷² Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 257.

¹⁴⁷³ <http://www.infobretagne.com/rennes.htm>, le 20 novembre 2008. Il s'agit de gibet, ou potence pour les condamnés à la pendaison, à plusieurs piliers, permettant d'exposer les cadavres des condamnés, que les seigneurs hauts justiciers avaient le droit d'élever sur leurs terres. Le nombre des piliers variait suivant la qualité des seigneurs : les simples gentilshommes hauts-justiciers en avaient deux, les châtelains trois, les barons quatre, les comtes six, les ducs huit ; le roi seul pouvait en avoir autant qu'il le jugeait convenable. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/155605/11/fourche>, le 16 mars 2009 ; <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/0/11/gibet>, le 16 mars 2009 ; Fourches patibulaires, Dictionnaire raisonné, architecture française, XIe au XVIe siècle, <http://chateau.rochefort.free.fr/viollet-le-duc/Fourches-patibulaires.php>, le 16 mars 2009.

¹⁴⁷⁴ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 258.



*L'ancien manoir de Montbarot,
dessiné par J.-E. THOUAULT, d'après un croquis de Paul BANÉAT¹⁴⁷⁵*

Il a appartenu successivement aux familles de BEAUCE, seigneurs du Chesnay, en 1427, en 1459, DOMAIGNE, en 1480, de QUEBRIAC, vers 1500, MARC'H, en 1513 et au XVI^{ème} siècle, BERINGHEN, au début du XVII^{ème} siècle. Guillemette MAINGRENEAU, veuve de Julien GREFFIER, en était propriétaire en 1649, puis les LA MONNERAYE, à qui il fut vendu judiciairement en 1674. Ceux-ci l'avaient toujours en 1789¹⁴⁷⁶.

I.9 – LA MAISON DES ROCHES OU DU PETIT-MONTBAROT

L'ancienne maison des Roches, ou du Petit-Montbarot, était située route de Villejean au Breil. Elle possédait autrefois une chapelle privée (remplacée depuis par une habitation)¹⁴⁷⁷.

Elle fut la propriété successive des familles JOUIN, PETIT, du PONT, en 1513 (qui l'avaient encore en 1562¹⁴⁷⁸), GREFFIER, LA MONNERAYE (qui achetèrent la propriété judiciairement), AULNETTE, sieurs de la Granelais, BOTHEREL, seigneurs du Coudray, en 1653, (qui la vendirent la même année), le FRANC, MURAUULT, sieurs de Cohignac (qui l'avaient en 1685), LEMEE, en 1701¹⁴⁷⁹.

¹⁴⁷⁵ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 257.

¹⁴⁷⁶ <http://www.infobretagne.com/rennes.htm>, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 258.

¹⁴⁷⁷ <http://www.infobretagne.com/rennes.htm>, le 20 novembre 2008.

¹⁴⁷⁸ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927.

¹⁴⁷⁹ <http://www.infobretagne.com/rennes.htm>, le 20 novembre 2008.

I.10 – L'HOTEL DE LANJAMET

L'ancien hôtel de Lanjamet (Lanjamet de Miniac puis du Bois de la Motte) était situé au numéro 14 de la rue Saint-Yves à Rennes, à l'angle avec la rue des Lauriers¹⁴⁸⁰. Du XVIII^{ème} siècle, cette construction avait un portail décoré de deux pilastres et d'un fronton triangulaire avec un cartouche¹⁴⁸¹.

En 1674, il appartenait à la famille de VAUCOULEURS de LANJAMET, qui le vendit aux de TALHOUËT en 1706 pour 12 000 livres. En 1720, la famille de CAHIDEUC, marquis du BOIS de la MOTTE acheta l'hôtel¹⁴⁸². En 1721, un LA MONNERAYE de Bourgneuf fut associé dans l'adjudication de l'hôtel de Lanjamet et de ses dépendances, à Rennes (comme l'illustre le plan reproduit ci-après). Le lot de *monsieur De bourgneuf*¹⁴⁸³, le troisième, identifiable sur le plan parce qu'il est *lavé de rouge*¹⁴⁸⁴, contient aussi dix neuf toizes et seize pieds¹⁴⁸⁵ carrés, soit plus de 80 m².

*Signature de LA MONNERAYE de Bourgneuf,
acte du 2 mai 1721 approuvant l'adjudication de l'hôtel de Lanjamet*¹⁴⁸⁶

¹⁴⁸⁰ A. D. I. V., 59 J 41.

¹⁴⁸¹ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 586, collection « Monographie des villes et villages de France ».

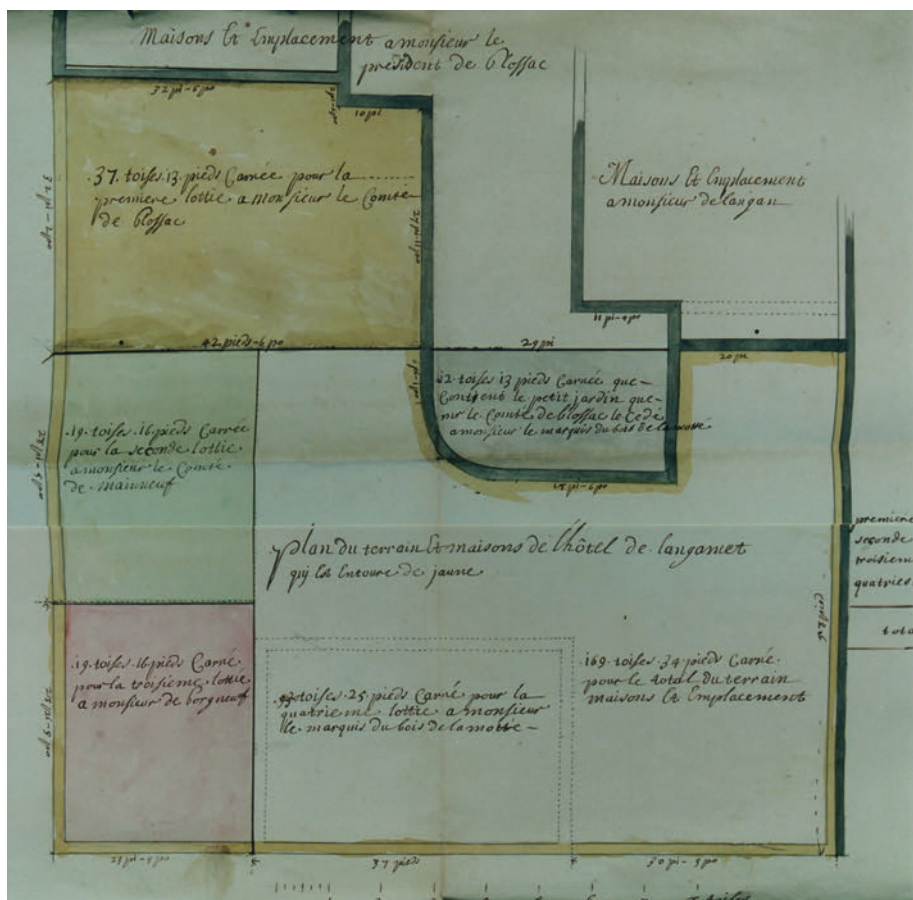
¹⁴⁸² Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 586-587, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴⁸³ A. D. I. V., 59 J 41.

¹⁴⁸⁴ Le lavis est une technique de peinture par laquelle en utilisant une seule couleur on obtient différentes teintes en la diluant. Les lots sont, sur les plans tels que celui reproduit ici, généralement colorés à la gouache au XVIII^{ème} siècle. A. D. I. V., 59 J 41.

¹⁴⁸⁵ Une toize vaut alors six pieds et un pied environ trente de nos actuels centimètres. A. D. I. V., 59 J 41 ; [http://fr.wikipedia.org/wiki/Pied_\(unit%C3%A9\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Pied_(unit%C3%A9)), le 20 novembre 2008.

¹⁴⁸⁶ A. D. I. V., 59 J 41.



Hôtel de Lanjamet, plan issu de l'adjudication dudit hôtel et approuvé par un acte du 2 mai 1721¹⁴⁸⁷

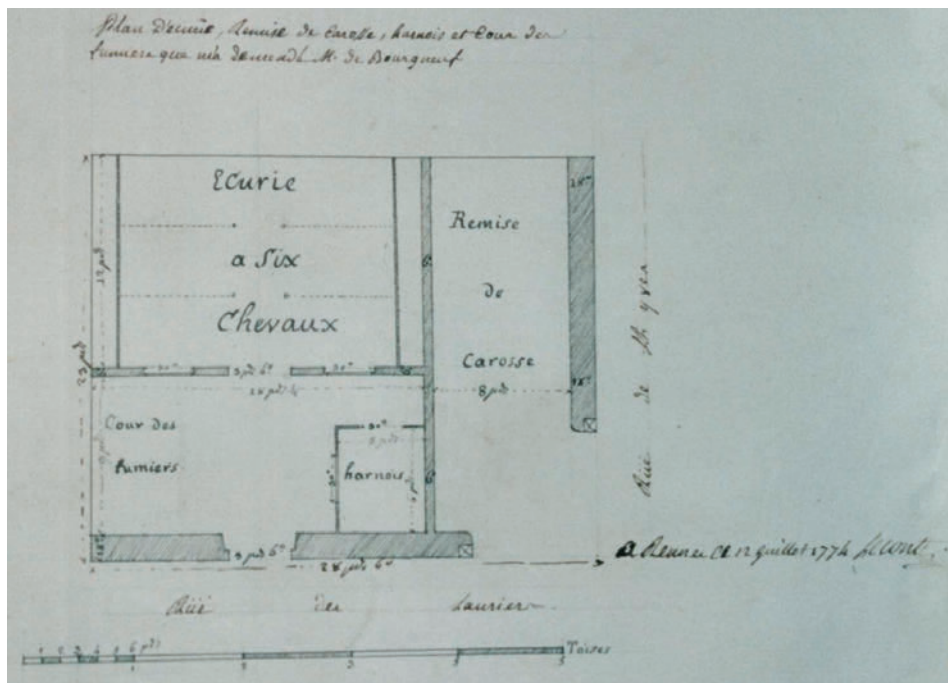
En 1752, l'hôtel de Lanjamet fut vendu, pour 22 000 livres, à Charles-Auguste-François-Annibal MOREL, marquis de la Motte¹⁴⁸⁸.

En 1774, M. de BOURGNEUF demanda à Monsieur LECONTE des plans (reproduits ci-dessous) pour la construction d'une écurie à l'angle de la rue Saint-Yves et de la rue des Lauriers¹⁴⁸⁹. D'autres plans, non reproduits ici, furent alors réalisés, probablement par une autre personne.

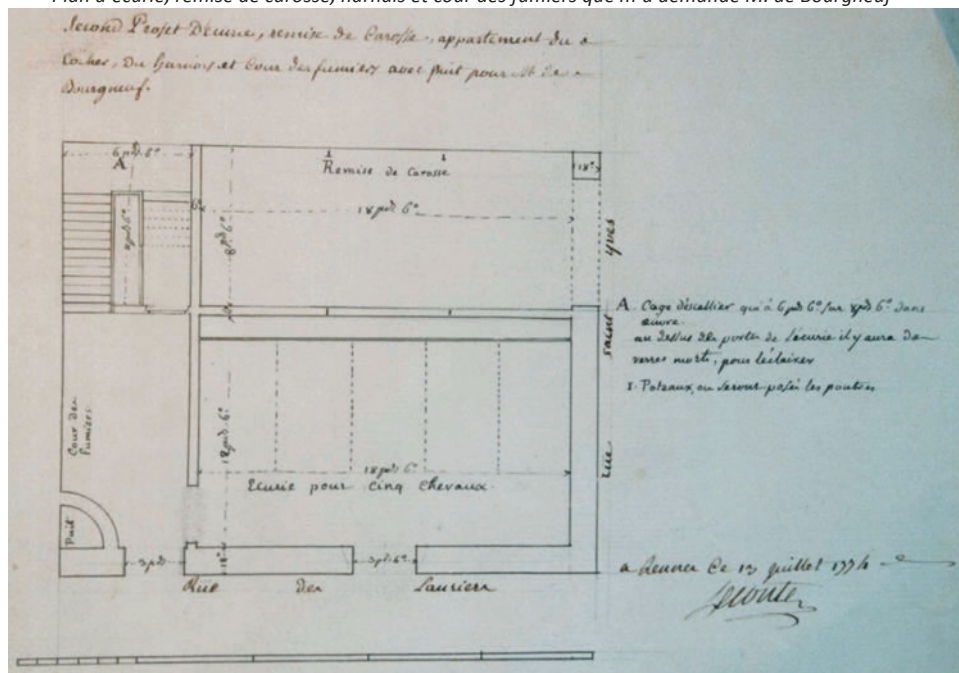
¹⁴⁸⁷ A. D. I. V., 59 J 41.

¹⁴⁸⁸ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 587, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴⁸⁹ A. F.



Plan d'écurie, remise de carosse, harnois et cour des fumiers que m'a demandé M. de Bourgneuf¹⁴⁹⁰



Second projet d'écurie, remise de carosse, appartement du cocher, du harnois et cour des fumiers avec puit pour M. de Bourgneuf¹⁴⁹¹

¹⁴⁹⁰ A. F.

I.11 – LE MANOIR DE VILLENEUVE

L'ancien manoir de Villeneuve était situé rue Ange-Blaise (elle a reçu en 1888 le nom d'un préfet d'Ille-et-Vilaine de 1870 à 1871), au nord-est de la prison départementale, et fut remplacé par une maison. Il existait déjà au XI^{ème} siècle, puisqu'en 1040, il fut donné à l'abbaye de Saint-Georges (il se dénommait alors Villa-Nova). Au XVI^{ème} siècle, le manoir prit réellement forme et se composait alors d'un corps de bâtiment avec porte en arc brisé et grandes fenêtres à croisées, son toit était coupé par des gerbières ornées de choux frisés et d'écussons. Dans la cour se trouvait un colombier, et l'entrée se faisait grâce à un grand portail en arc brisé flaqué à gauche d'un portillon analogue, après avoir parcouru une allée de chênes. À l'opposé, des douves entouraient un jardin. En 1834, le manoir de Villeneuve, dénommé alors « Chancellerie », était proche de la description précédente¹⁴⁹².

Le manoir de Villeneuve a appartenu à l'abbaye de Saint-Georges, avant d'être la propriété, au début du XV^{ème} siècle, de la famille GUEHENEUC, qui le vendit en 1500 à Jeanne BOURGNEUF, veuve de Jean-Thierry de la PREVALAYE. Il passa ensuite par alliance aux des DESERTS qui le possédaient en 1513 et en 1539, avant d'appartenir aux d'ESPINAY, puis aux de la LANDE de TEHILLAC. Ces derniers le vendirent aux LUXEMBOURG, en 1585, qui le cédèrent aux MONNERAYE, en 1624. Il passa ensuite, en 1657, par alliance dans la famille MALESCOT des HAYES (qui n'avait que la moitié du manoir et du portail en 1674) et, en 1771, dans celle de TROGOFF qui le possédait en 1827. À la fin du XV^{ème} siècle, la seigneurie de Villeneuve est divisée : le Grand (propriété dont il est question précédemment) et le Petit Villeneuve.

Le Petit Villeneuve, composé au XVII^{ème} siècle d'un rez-de-chaussée et d'un étage, chacun de deux pièces, passa alors dans la famille du BOUAYS, avant d'appartenir en 1650 aux MONNERAYE, puis aux AULNETTE et en 1682 aux MALESCOT. Ces derniers réunirent alors le Grand et le Petit Villeneuve¹⁴⁹³.

La foire de la Madeleine¹⁴⁹⁴ se tenait sur la propriété du manoir de Villeneuve. Par ailleurs, la seigneurie de Villeneuve possédait deux enfeus dans l'église de Toussaint (l'un dans le sanctuaire, l'autre devant l'autel de la Vierge) et deux bancs portant les armes de la famille des DESERTS. Enfin, une légende veut que Bertrand du GUESCLIN ait habité le manoir de Villeneuve : des armoiries étaient présentes sur une verrière de l'ancienne église de Toussaint et appartenaient à la femme d'un membre de la famille GUEHENEUC née de BEAUCE dont les armoiries sont proches de celles de la famille du GUESCLIN¹⁴⁹⁵.

¹⁴⁹¹ A. F.

¹⁴⁹² Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 32, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴⁹³ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 32-33, collection « Monographie des villes et villages de France ».

¹⁴⁹⁴ Durant cette foire le vicomte de Rennes levait un droit de bouteillage de quatre pots par pipe de vin ou de cidre et prenait de chaque porc vendu en détail une oreille et deux pieds (aveu de la vicomté de Rennes en 1682). <http://www.france-pittoresque.com/traditions/79.htm>, le 10 août 2009.

¹⁴⁹⁵ Paul BANÉAT, *Le vieux Rennes*, 1926, p. 33, collection « Monographie des villes et villages de France ».

II – AUTOUR DE RENNES, EN BRETAGNE

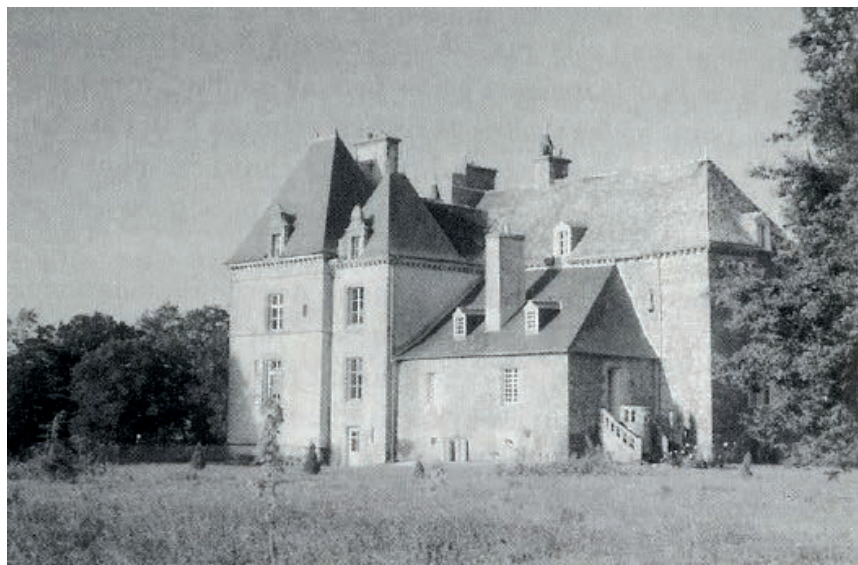
II.1 – LE MANOIR DE LA TRUDAIS (SAINT-GREGOIRE)

L'ancien manoir de la Trudais, qui était situé route de Betton à Rennes, dépendait de la seigneurie des Gailleules¹⁴⁹⁶.

Il appartenait aux de RACINOUX, en 1661, avant d'être la propriété des LA MONNERAYE, en 1675. Ces derniers, le vendirent en 1716 aux FEUDE, sieurs de la BOUËXIERE, qui le vendirent en 1718 aux ROBERT. Il appartenait en 1729 et 1753 à Andrée ROBERT, la femme en premières noces de Jean GRASLAND et, en secondes noces, de Mathurin JANNOT¹⁴⁹⁷.

II.2 – LE CHATEAU SAINT-HUBERT OU CHATEAU DU CLEYO OU CLYO (CARO)

Le château, non protégé et non classé monument historique, autrefois situé dans la sénéchaussée de Ploërmel¹⁴⁹⁸, est situé au lieu-dit le Cleyo, dans le canton de Malestroit, sur la commune de Caro. Il se trouve à 4 km au sud-ouest de Caro et à 4 km au nord de Malestroit (par la départementale 764 vers Ploërmel et la départementale 107 vers Caro).



*Château du Cléyo, vue générale sud-ouest*¹⁴⁹⁹

¹⁴⁹⁶ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 427.

¹⁴⁹⁷ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 427.

¹⁴⁹⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 352.

¹⁴⁹⁹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 356.

La seigneurie du Cleyo, dont les sources d'information remontent à 1260¹⁵⁰⁰, était divisée en deux : le Bas Cleyo appartenait aux LEVESQUE de 1400 à 1560, puis aux BOISGUEHENNEUC ; le Haut Cleyo était aux CASTELLAN qui le transmirent, par alliance, en 1370, aux BOISGUEHENNEUC. Cette dernière famille réunit, alors, la seigneurie du Cleyo¹⁵⁰¹. Le château date de la seconde moitié du XVI^{ème} siècle et semble avoir été édifié par la famille de BOISGUEHENNEUC. Il passa aux LA MONNERAYE en 1760, grâce au mariage de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4) avec Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC¹⁵⁰².

En 1786, la mère de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) finit d'arranger le château pour pouvoir y passer les étés¹⁵⁰³. Malgré ces aménagements, la famille LA MONNERAYE passa, à la différence du Restmeur, peu de temps au Cleyo¹⁵⁰⁴. Durant la Révolution, une grande partie du domaine fut vendue à deux avocats : MANCEL et MAILLARD¹⁵⁰⁵ ; les biens et mobiliers furent cachés et conservés par le régisseur NOBLET. En 1803, la situation sembla se débloquent : la mère de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) apprend que l'un des acquéreurs du Cleyo souhaitait négocier avec elle pour procéder à une rétrocession¹⁵⁰⁶. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) fut alors chargé par sa mère de négocier : MANCEL demandait 19 000 francs pour sa propriété (Cleyo et deux fermes : les métairies du Haut et du Bas Cleyo) et offrait de proposer une rente de 300 francs par an à MAILLARD. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) réduisit cette somme à 18 000 francs après six semaines de négociation et le contrat de vente fut fait, le 25 germinal an XI (17 mars 1803) par COEDELLOT, notaire de Malestroit, au château de la Morlaie, chef-lieu ou ancienne seigneurie de l'ancienne baronnie du Malestroit¹⁵⁰⁷. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), livra en 1804, son sentiment face à l'un des co-propriétaires du Château (MAILLARD) : ce dernier, refusant l'offre de rachat de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), semblait ne pas considérer comme bien fondé et légitime le fait que la famille retrouve son droit de se servir de l'argenterie familiale restée à sa place durant plus de treize années ! Cette même année fut remboursé, par la mère de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) le 21 mars de cette même année, le capital de la rente de 300 francs par an éteignant de ce fait toute charge qu'elle devait sur le Cleyo¹⁵⁰⁸.

¹⁵⁰⁰ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 251.

¹⁵⁰¹ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

¹⁵⁰² Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 318.

¹⁵⁰³ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 230.

¹⁵⁰⁴ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 352.

¹⁵⁰⁵ La ferme de la Vallée était aux mains de BIGARRE, cloutier de Malestroit ; les machines à eau d'Ollivet et celle à son du Clio appartenaient à GRAVELAIS et la métairie de la ville, paroisse d'Augan, avait été acquise par BOUYER. Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 92.

¹⁵⁰⁶ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 230.

¹⁵⁰⁷ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 231 ; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 92.

¹⁵⁰⁸ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 232.

Au décès de sa mère, en 1811, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) demanda à ses frères et à sa sœur de leur racheter leurs parts dans la propriété, demande à laquelle ils firent droit¹⁵⁰⁹. Dès lors, il posséda l'ensemble du domaine mais ne l'habita pas¹⁵¹⁰. En 1821, il demanda à racheter à M. BIGARRE, la métairie de la Vallée près du Clevo, celui-ci céda en juin 1827 (l'acte fut passé devant LORANS, notaire)¹⁵¹¹. Le Clevo se dégrada faute d'occupant et en juillet 1822, Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2) fut contraint de procéder à des réparations importantes (démolition et reconstruction) après avoir déjà démoli certaines parties en 1816 : les réparations furent achevées en 1826¹⁵¹². Dès 1830, le château fut occupé par Paul de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.1), fils aîné de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), qui fut également porté sur les rôles de Caro¹⁵¹³.

Le Clevo passa aux L'ESPINAY de PANCY en 1904 : Charles-Eugène-Edouard de L'ESPINAY de PANCY était le mari de Jeanne-Marie-Juliette de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3.5), fille de Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3). Puis, après avoir été la possession de Pierre-Marie-René comte de SUIN, des religieuses Augustines du Malestroit, et de Jacques de L'ESPINAY en 1961, il appartenait en 1977 à Jean-Jacques RUEL¹⁵¹⁴.

Le château du Clevo est constitué d'un logis principal (dont une vue générale sud-ouest est reproduite précédemment), de communs et d'une chapelle. Le château est en schiste, granit, pierre de taille et est enduit. La toiture est en ardoise.

¹⁵⁰⁹ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 232.

¹⁵¹⁰ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 252.

¹⁵¹¹ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 232 ; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 123.

¹⁵¹² Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 232 ; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 122.

¹⁵¹³ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 233.

¹⁵¹⁴ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 259-260 ; Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.



*Château du Cléyo, vue générale nord-est*¹⁵¹⁵

La partie gauche du château du Cléyo manifesta, dès la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle, une recherche de symétrie, alors précoce en milieu rural de même que la situation des cuisines en sous-sol. L'ancienne entrée, dans l'axe, murée, est encore bien visible, l'entrée se faisait alors par un escalier¹⁵¹⁶. La tourelle d'angle en surplomb ou échauguette (pièce « sentinelle » visible à l'extrémité gauche de la photo ci-dessus), décorative et symbolique, avait son pendant à droite, avant que la dissymétrie des volumes propre au XIX^{ème} siècle modifiât le château. Depuis, l'entrée se situe au bas de la tour centrale à toiture octogonale, avec fausses meurtrières et mâchicoulis. Par ailleurs, les armoiries des familles de LA MONNERAYE et la GRANDIERE sont représentées sur cette façade. Le linteau de l'entrée est, quant à lui, décoré par trois coquilles¹⁵¹⁷.

Comme nous l'évoquions précédemment, le château a été profondément remanié au XIX^{ème} siècle alors qu'il est en ruine. Vers 1821, les parties endommagées furent détruites pour construire un bâtiment à l'arrière. Le cadastre de 1827 indique que le manoir était alors constitué d'une grande maison seigneuriale en granit à trois niveaux et d'un sous-sol avec une échauguette au coin sud-est¹⁵¹⁸. Face au manoir se trouve un bâtiment, à deux niveaux et un sous-sol, de huit mètres sur douze avec une grosse tour de défense. De plus, un long bâtiment, servant notamment d'écuries (de trente trois mètres à un étage) partait de la maison, il était suivi d'un autre bâtiment qui était

¹⁵¹⁵

http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.jsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA56005637&query=sdx_q0&n=1&full_screen_id=ILLUSTRA107, le 20 novembre 2008.

¹⁵¹⁶ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 251.

¹⁵¹⁷ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 252-253.

¹⁵¹⁸ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 251.

la basse-cour du domaine. Un étang était également creusé à proximité de la maison¹⁵¹⁹. Le 26 mars 1829 furent posées les premières pierres d'une bâtisse sise derrière le pavillon du Cleyo. A partir des années 1860, Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3), alors commanditaire et propriétaire, fait rebâtir le château : le manoir resta en place et sa surface fut plus que doublée. L'intérieur fut totalement restauré. L'ancienne chapelle Saint-Hubert, où des mariages furent célébrés entre 1601 et 1680¹⁵²⁰, est aujourd'hui désaffectée¹⁵²¹.

A l'intérieur, les murs sont couverts de boiseries. La grande salle comprend, notamment, une cheminée monumentale en granit à colonne de style Renaissance, surmontée de tuffeau, cette ancienne cheminée avait été cachée par des boiseries et une cheminée en marbre¹⁵²². Il existe un escalier de distribution extérieur. S'agit-il de celui construit en 1828 lorsque Pierre-Bruno de LA MONNERAYE a fait construire une nouvelle cage d'escalier¹⁵²³ ?

II.3 – LA METAIRIE DE LA VILLEON (CARO)

Elle est achetée le 6 août 1796 pour 7 945 livres par BIGARRE, cloutier à Malestroit, à la famille LA MONNERAYE¹⁵²⁴.

II.4 – LE MOULIN A EAU DE DOLIVET ET LE MOULIN A VENT DU CLEYO (CARO)

Le moulin à eau de Dolivet et le moulin à vent du Cleyo furent vendus le 10 avril 1798, alors qu'ils appartenaient à la famille LA MONNERAYE, pour 20 100 livres à Pierre LA GRAVELAYE, qui habite le Grosbos à Caro¹⁵²⁵.

II.5 – LE MANOIR DU TAY (CARO)

L'ancien manoir du Tay (ou Thay) se trouvait à 4 km au sud-ouest du bourg de Caro et à 2 km au nord-ouest de Missiriac (Morbihan, 56)¹⁵²⁶.

¹⁵¹⁹ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 252.

¹⁵²⁰ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 252.

¹⁵²¹ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.jsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA56005637&query=sdx_q0&n=1, le 20 novembre 2008.

¹⁵²² Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 253.

¹⁵²³ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 233 ; Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 125.

¹⁵²⁴ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 58.

¹⁵²⁵ Patrick MAHÉO, *Caro, mille ans d'histoire, II. de la Révolution à nos jours*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1990, p. 58.

¹⁵²⁶ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

Il est devenu simple bâtiment de ferme dont le pavillon d'entrée comporte une belle lucarne et deux portes, cochère et piétonne¹⁵²⁷. Il était autrefois le siège d'une ancienne seigneurie.

En 1375 et 1427, il appartenait à la famille de BLAY, avant d'échoir aux du CHESNE, entre 1480 et 1710, puis aux AUBIN du TAY, au XVIII^{ème} siècle. Au XIX^{ème} siècle, le Tay appartenait à Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3)¹⁵²⁸.

II.6 – LE CHATEAU DU FRESNE (CARO)

L'ancienne seigneurie du Fresne, aujourd'hui en ruine¹⁵²⁹, était composée d'un manoir, d'une chapelle, d'une métairie, d'un fuye (sorte de colombier), de garennes (lieux boisés), de futaies et de taillis. Elle avait un droit de Basse justice. Le domaine était situé à 4 km à l'ouest de Caro, à proximité du château du Cleyo. La chapelle de Notre-Dame-de-Liesse, était dans la cour et la messe y était célébrée chaque jour en 1676¹⁵³⁰.

En 1860, le domaine du Fresne comprenait le château avec ses jardins, taillis et retenue (4 ha) ; la métairie du Haut-Fresne (13 ha) ; la métairie du Bas-Fresne (7 ha) ; la métairie du Hambord (7 ha) ; la métairie de la Porte (6 ha). Le domaine ne comptait alors plus que 37 ha au lieu des 65 en 1676¹⁵³¹.

Le domaine fut la propriété de la famille QUILY : la seigneurie a été anoblie le 13 mars 1441, en faveur de Gillonet ou Guillaume QUILY. Elle passa ensuite dans la famille ROUXEL¹⁵³², avant d'arriver (sans que l'on sache si le château a appartenu à une autre famille entre temps) dans la famille du BOUAYS. En 1860, Louis-Hippolyte du BOUAYS vendit le château du Fresne au comte Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4) qui y habita avec sa femme, Éléonore YVICQUEL de l'ESCLY¹⁵³³.

II.7 – LE CHATEAU DE GROSBOS (CARO)

Le château de Grobos (anciennement Grosbois ou Grosbau) était situé à 5 km à l'ouest de Caro, à proximité du château du Fresne. Aujourd'hui, il reste une maison en équerre en schiste, avec un toit à pan coupé et deux fenêtres au linteau de schiste en accolade. Il reste les traces d'un four à pain et d'un montant d'un ancien porche¹⁵³⁴.

¹⁵²⁷ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

¹⁵²⁸ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

¹⁵²⁹ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 265.

¹⁵³⁰ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988.

¹⁵³¹ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 264.

¹⁵³² Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988.

¹⁵³³ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 265.

¹⁵³⁴ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 266.

Ce château appartenait, au XV^{ème} siècle, à la famille AUBINS, puis au XVIII^{ème} siècle à la famille PIERRE de la GRAVELAYE. Vers 1860, il fut racheté, comme le château du Fresne, par le comte Louis de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4) à la famille du BOUAIS. Il a appartenu après aux familles TREGOUËT, GOUDY et FRANÇOIS TASTARD¹⁵³⁵.

II.8 – LE CHATEAU DE LA MORINAIS (IFFENDIC)

Le château (dont une vue générale est reproduite ci-après), non protégé et non classé monument historique, est situé route du Lou-du-Lac au lieu-dit la Morinais, dans le canton de Montfort-sur-Meu, à 3 kilomètres de la commune d’Iffendic.

Il est constitué d’un logis principal, d’une chapelle, de communs et d’un parc. Il est construit en schiste, moellon, poudingue (roche sédimentaire) et est enduit. Sa toiture est en ardoise. La façade sur jardin est composée de huit travées. L’irrégularité de celle-ci témoignent de campagnes successives de travaux. Le corps central, cantonné à l’arrière d’une tour carrée, semble être le plus ancien et est vraisemblablement antérieur au XVIII^{ème} siècle. Les communs présents sur le cadastre de 1845 (dont un extrait est reproduit ci-après) sont toujours en place.

Le château de la Morinais est mentionné en 1420, il appartenait à cette date (ainsi qu’en 1427) à Eustache de LA MORINAYE. Propriété des de LA MONNERAYE à partir du XVII^{ème} siècle, il avait un droit de haute justice¹⁵³⁶.

¹⁵³⁵ Patrick MAHÉO, *Caro I, des origines à 1793*, Association vie et images du passé du pays de la table ronde, 1988, p. 266 et p. 267.

¹⁵³⁶ Paul BANÉAT, *Le département d’Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.



*Château de la Morinais, vue générale de la façade avant*¹⁵³⁷

Propriété de Pierre-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a), il fut détruit puis reconstruit en 1749, par François-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3), qui le reçut à titre de préciput par un acte du 14 juin 1738¹⁵³⁸, et Agathe de KERRET son épouse, seigneur et dame du Breil, la Morinais, le Pin, le Bois Picard et autres lieux¹⁵³⁹. En 1756, François-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3) décéda. Le château fut saccagé et brûlé en partie en janvier 1790 par une bande de paysans armés, puis restauré au début du XIX^{ème} siècle. Il passa, à la mort de François-Pierre-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3.1), en 1814, aux enfants de Léonard de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2)¹⁵⁴⁰. En 1852, Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.3) épousa l'amiral Camille FLEURIOT de LANGLE, famille à laquelle il appartient depuis cette date¹⁵⁴¹.

¹⁵³⁷

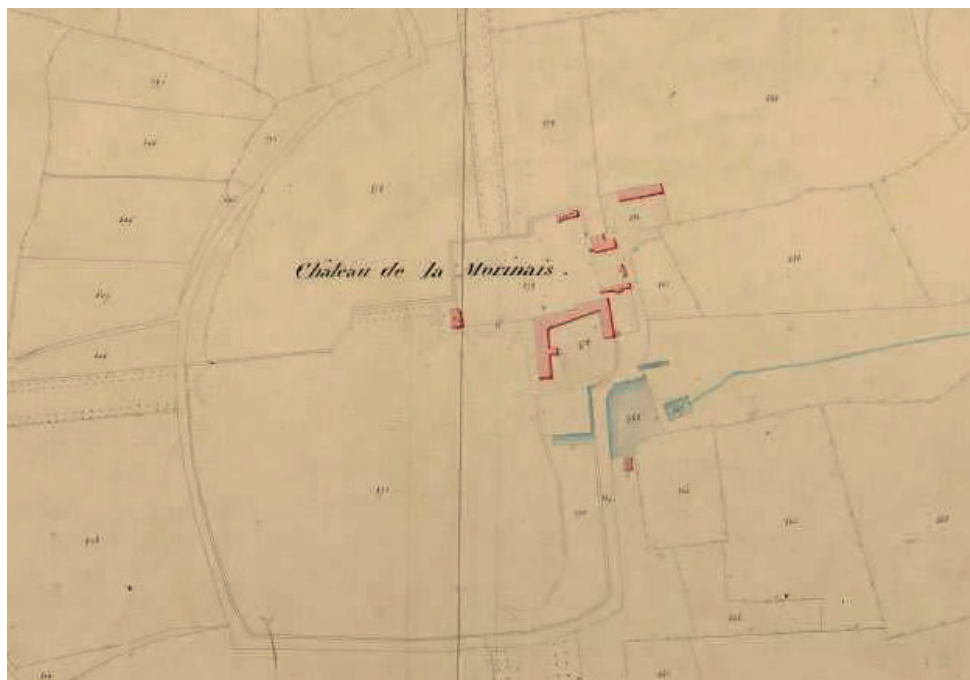
http://patrimoine.region-bretagne.fr/sdx/sribzh/main.xsp?&execute=show_document&id=MERIMEEIA35029792&full_screen_id=ILLUSTRA758#image, le 2 janvier 2009.

¹⁵³⁸ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 346.

¹⁵³⁹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 346.

¹⁵⁴⁰ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 346.

¹⁵⁴¹ <http://montfort-archeo-ecomusee.e-monsite.com/rubrique,sortie-du-8-avril,354830.html>, le 12 juin 2009.



Château de la Morinais, extrait du cadastre, 1845¹⁵⁴²

La chapelle du château, chapelle de l’Immaculée conception, existe depuis longtemps. En 1427, elle appartenait, ainsi que le château, aux de LA MORINAIS, mais l’histoire connue ne commence qu’en 1749. A cette époque, le château et la chapelle étaient en ruines. Elle fut rebâtie à neuf par François-Angé de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.3) qui fonda avec son épouse, Agathe de KERRET, la chapelle de Messes par acte du 22 juin 1749. Le 28 février 1750, Guillaume-Julien SAMSON, recteur d’Iffendic et délégué de l’évêque de Saint-Malo, Monseigneur Jean-Joseph de FOUGASSE de la BASTIE, se rendit à la Morinais. Il trouva la chapelle en bon état et suffisamment pourvue d’ornements. Il en fit la bénédiction en présence des propriétaires et de plusieurs prêtres d’Iffendic et des environs, invités pour la circonstance. La chapelle était alors dédiée aux saints Eutrope et Mathurin. En 1766, comme le propriétaire ne présentait pas de prêtre pour la desservir, l’évêque ordonna que le service en serait fait provisoirement à l’église paroissiale. En 1770, un jeune prêtre, nommé Mathieu COLOMBEL, né au Plessis-Jus (de Eustache et de Marie BOUTREUIL), y débuta son ministère par un mariage. Ce prêtre passera une grande partie de la Révolution à Iffendic. Elle fut desservie par le clergé paroissial jusqu’en 1914. Rouvertes en 1950, elle a dû à nouveau être fermée en 1959, en raison, notamment de la diminution du clergé paroissial¹⁵⁴³. Il reste dans la chapelle quelques vestiges du passé et, notamment, le prie-Dieu d’Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.3) (représenté sur la photo suivante) et celui de la vicomtesse de LANGLE¹⁵⁴⁴.

¹⁵⁴²

http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35029792&query=sdx_q1&n=19&full_screen_id=ILLUSTRAS753, le 20 novembre 2008.

¹⁵⁴³

http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35029792&query=sdx_q1&n=19, le 20 novembre 2008 ; Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l’archevêché de Rennes*, tome IV, 1880, p. 728.

¹⁵⁴⁴

<http://montfort-archeo-ecomusee.e-monsite.com/rubrique,sortie-du-8-avril,354830.html>, le 12 juin 2009.



Prie-Dieu de Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.1.3)¹⁵⁴⁵

II.9 – LE MANOIR DE COÛTCARET (HERBIGNAC)

La manoir de Coëtcaret (reproduit sur la photo suivante) est un manoir du XVI^{ème} siècle situé sur la commune d’Herbignac. Herbignac appartenait à la baronnie de la Roche-Bernard, dépendant du diocèse du comté nantais. Le manoir est situé au sud d’Herbignac, près de Saint-Lyphard (Loire-Atlantique, 44), commune située en bordure occidentale du parc régional de la Grande Brière (région marécageuse située au nord de Saint-Nazaire – Loire-Atlantique, 44). Ce domaine dépendait, au XIV^{ème} siècle des Templiers et Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Faugaret.

Au XIX^{ème} siècle, un château a été construit sur le domaine, à proximité de l’ancien manoir. En 1545, il fut la propriété de Jacques QUELLO, puis des familles PENBULZON, de LA BOURDONNAYE, d’YVICQUEL de L’ESCLY et, en 1873, des LA MONNERAYE¹⁵⁴⁶. Louis-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4) y construisit le château actuel¹⁵⁴⁷. Aujourd’hui, Cécile de LA MONNERAYE et son époux, Jacques de LA MONNERAYE de LA BOURDONNAYE-MONTLUC (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.3.3.8), exploitent le domaine et proposent des chambres d’hôtes, dans le château du XIX^{ème} siècle, et des gîtes ruraux dans le manoir du XVI^{ème} siècle et dans le château¹⁵⁴⁸.

¹⁵⁴⁵ <http://montfort-archeo-ecomusee.e-monsite.com/rubrique,sortie-du-8-avril,354830.html>, le 12 juin 2009.

¹⁵⁴⁶ <http://www.infobretagne.com/herbignac.htm>, le 20 novembre 2008.

¹⁵⁴⁷ Louis-René de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.1), *Généalogie des diverses branches de la famille de LA MONNERAYE*, cahier recopié par Alain de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.2), p. 30.

¹⁵⁴⁸ <http://www.coetcaret.com>, le 20 novembre 2008.



Manoir de Coëtcaret, du XVI^{ème} siècle¹⁵⁴⁹

II.10 – LE CHATEAU DU BOYER (MAURON)

Situé sur la commune de Mauron, le château du Boyer est une grande demeure dont la construction, par Pierre LORET (ou son fils François), commença au XV^{ème} siècle. Les LORET conservèrent le château et la seigneurie rattachée jusqu'en 1636. Le château passa par succession à la famille HUCHET, puis par mariage aux HAOUISSEE de LA VILLEAN et, enfin, aux LA MONNERAYE, qui en sont toujours propriétaires¹⁵⁵⁰. Il est, en 1893 et 1898, la propriété d'Henri-Louis-Marie de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.1)¹⁵⁵¹.

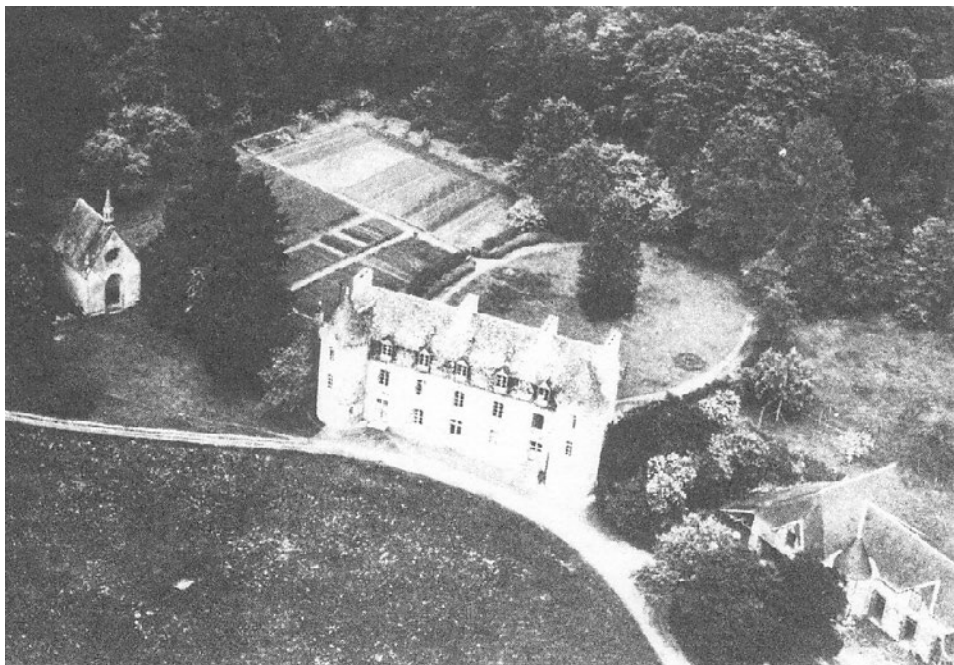
La seconde tourelle de l'édifice, créant une symétrie parfaite, a été édifée à la fin du XVIII^{ème} ou au début du XIX^{ème} siècle. La chapelle date, quant à elle, de 1850. Le château possède également un pigeonnier et des communs à tourelles (visibles sur la photo aérienne suivante)¹⁵⁵².

¹⁵⁴⁹ <http://www.coetcaret.com/fr/gites-ruraux/les-gites/le-gite-du-vieux-coetcaret.html>, le 20 novembre 2008.

¹⁵⁵⁰ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

¹⁵⁵¹ Acte de naissance de d'Alix-Marie du PONTAVICE, née n 1893, commune de Mauron ; Acte de décès de Joséphine BESUCHET, décédée le 29 avril 1898, commune de Mauron. Courriel de Patrice MOREL du 23 février 2004, objet : Oubli !.

¹⁵⁵² Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.



Vue aérienne du château du Boyer¹⁵⁵³

La propriété, « invisible », est accessible seulement par un chemin privé. Elle se trouve à 3,5 km au nord de Mauron, à gauche de la départementale 307 vers Trémoré (Côtes-d'Armor, 22)¹⁵⁵⁴.

II.11 – LE MANOIR DE MEZIERE (MORDELLES)

L'ancien manoir de Mézière (Mézière signifiant murs en ruine), situé route de Talensac, se situait à 1,9 kilomètres du bourg de Mordelles, près de l'embranchement de la route avec celle de Cintré¹⁵⁵⁵.

Il appartenait aux LE VAYER, seigneurs de Mordelles, de la fin du XIV^{ème} siècle à la fin du XV^{ème} siècle. Il passa ensuite dans la famille HINGANT, seigneurs de Ciccé en 1513, puis, par alliance, dans celle du GUE, vers 1539. Les LA MONNERAYE possédaient le manoir, en 1659 et 1680, avant que celui-ci ne passât, par succession, en 1785, dans la famille du BREIL, seigneurs de Ray¹⁵⁵⁶.

¹⁵⁵³ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

¹⁵⁵⁴ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

¹⁵⁵⁵ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁵⁵⁶ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

II.12 – LE CHATEAU DE BELANN (LANESTER)

Situé sur la commune de Lanester, le Château de Belann (ou Belane) est actuellement habité par Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8) et se trouve à gauche de la départementale 194, après le pont du Bonhomme en se dirigeant vers Lanester¹⁵⁵⁷.

II.13 – LE CHATEAU DE COËT-AN-FAO (SEGLIEN)

Situé sur la commune de Séglien (Morbihan, 56), le Château de Coët-an-Fao était une seigneurie où se dressait un manoir dès le XIV^{ème} siècle.

Il fut la propriété de Guillaume de KERRIEC en 1233 et passa aux QUELLENEC vers 1536. Ceux-ci remplacent alors le premier édifice par un second manoir. Il appartenait à la fin du XVI^{ème} siècle, aux PLOEUC puis aux KERHOËNT. Jean-Sébastien de KERHOËNT, brigadier des armées du Roi et gouverneur de Morlaix, Saint-Pol, Roscoff et de l'île de Batz, aurait fait construire un superbe château (édifié selon la légende sur les plans du Petit Trianon de Versailles¹⁵⁵⁸), au début du XVIII^{ème} siècle. En 1747, il était aux RUMAIN, en 1770 aux POLIGNAC, en 1774, le château appartenait au marquis de ROSILY qui émigra. Le château fut alors vendu comme bien national puis pillé en 1791 tandis que son mobilier fut dispersé en vente publique en 1792. Le Marquis de ROSILY racheta son domaine après la Révolution alors qu'il tombait en ruine. Une grande partie des pierres fut alors vendue, notamment pour servir à l'édification de la caserne de cavalerie de Napoléonville¹⁵⁵⁹ (1808-1811). Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3) racheta vers 1855 les ruines et les terres du château de Coët-an-Fao¹⁵⁶⁰.

Aujourd'hui, subsiste le pavillon nord-ouest. Celui-ci est restauré et appartient à Madame CLOCHARD-BOSSUET, descendante du Comte Charles-Ange de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.3). Il subsiste également quelques pans de murs, des communs transformés en exploitation agricole, une belle allée d'arbres, un abreuvoir à chevaux, un bois jadis clôturé et la belle chapelle Notre-Dame de Locmaria, édifée au début du XVI^{ème} siècle par les seigneurs du lieu (vraisemblablement des QUELLENEC) où l'on peut voir leurs armes¹⁵⁶¹.

Le pavillon est visible à 700 m à l'est de l'église paroissiale de Séglien, à gauche de la petite route qui mène à l'ancien domaine¹⁵⁶².

¹⁵⁵⁷ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

¹⁵⁵⁸ Le Petit Trianon a été construit dans le parc du château de Versailles à la demande de Louis XV, à proximité de l'ancien village de Trianon et du Grand Trianon, sous l'impulsion de sa favorite Jeanne-Antoinette LENORMANT d'ETIOLLES née POISSON, marquise de POMPADOUR.

¹⁵⁵⁹ Chef-lieu de district depuis 1790, Pontivy devient chef-lieu d'arrondissement en février 1802. A l'automne de la même année, Napoléon BONAPARTE décide d'y construire une ville nouvelle et de canaliser le Blavet jusqu'à Hennebont. Pour le premier consul, il s'agit de mettre en œuvre un dessein pacificateur et civilisateur dans une région en proie aux troubles civils depuis près de dix ans. Le 9 novembre 1804, Pontivy prend le nom de Napoléonville et le 12 août 1807 on pose la première pierre (voir les annexes). <http://ville.pontivy.fr/index.php?id=54>, le 20 novembre 2008. Le 9 novembre 1804, Pontivy prend le nom de Napoléonville et le 12 août 1807 on pose la première pierre.

¹⁵⁶⁰ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

¹⁵⁶¹ Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

¹⁵⁶² Charles FLOQUET, *Dictionnaire historique, archéologique et touristique des Châteaux et Manoirs du Morbihan*, Yves FLOCH, Mayenne, 1991.

II.14 – LE MANOIR DE LA MOTTE (NOUVOITOU)

L'ancien manoir de la paroisse de Nouvoitou (Morbihan, 56), la Motte, possédait un droit de haute justice et relevait de la seigneurie de Bourgbarré¹⁵⁶³.

Le manoir appartenait en 1388 aux LA MOTTE, du même nom, puis aux de LA LANDE en 1471, avant de passer par alliance aux du TIERCENT qui l'avaient en 1513. Les seigneurs de LA MOTTE SAINT-ARMEL l'unirent à leur vicomté en 1642. Il appartenait en 1691 à Charlotte MAIGNARD de BERNIERES, veuve de Charles de FAUCON, marquis de RIS. Il devint en 1708 la propriété de la famille LA MONNERAYE, qui l'avait encore en 1775, puis de la famille FEUDE en 1787. Durant les guerres de religion, les ligueurs pillent Nouvoitou et le manoir de la Motte le 24 juillet 1589¹⁵⁶⁴.

II.15 – LE MANOIR DE CARAN (LAILLE)

L'ancien manoir de Caran était situé sur la commun de Laillé (Ille-et-Vilaine, 35). Il fut la propriété successive des familles du BOUAYS (en 1427 et en 1440) ; de BURIS, qui en devinrent propriétaires par alliance (en 1513 et en 1566) ; CHEREL (en 1639 et en 1682) ; CORMIER, puis il passa par alliance, en 1747, à la famille LA MONNERAYE. Il devint ensuite, par alliance, la propriété de la famille AUFFRAY, seigneurs du Gué-Lambert en 1761 et en 1775¹⁵⁶⁵.

II.16 – LE MANOIR DU BOISHAMON (SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE)

Le manoir du Boishamon était situé route de Saint-Méen-le-Grand à Bois-Gervilly, à plus de 3 kilomètres du bourg de Saint-Onen-La-Chapelle (Ille-et-Vilaine, 35). Il a été reconstruit au début du XX^{ème} siècle. Sa chapelle octogonale a été réédifiée au début du XVIII^{ème} siècle¹⁵⁶⁶.

Le manoir était la propriété de la famille du BOISHAMON en 1513, avant d'être celle des GRATTEMY (ou GRALTEMY), et, à nouveau celle du BOISHAMON en 1679. Il passa ensuite dans la famille de KERALY, puis, par alliance, dans celle de FRANCHEVILLE, qui l'avait en 1720. Le manoir fut ensuite la propriété des LA MONNERAYE qui l'avaient en 1764¹⁵⁶⁷. Il appartint ensuite aux FRESLON, seigneurs de la Freslonnière. Il appartint, enfin, au début du XX^{ème} siècle aux de la RIVIERE¹⁵⁶⁸.

¹⁵⁶³ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁵⁶⁴ <http://www.infobretagne.com/nouvoitou.htm>, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁵⁶⁵ <http://www.infobretagne.com/laille.htm>, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927.

¹⁵⁶⁶ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome IV, 1927.

¹⁵⁶⁷ Lettre du 3 juin 1764, de KERSALIOU de BOISCHÂTEAU, adressée à Monsieur de BOURGNEUF à son hôtel proche Saint-Yves, à Rennes, c'est-à-dire Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), A. F.

¹⁵⁶⁸ Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome IV, 1880, p. 204 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome IV, 1927.

II.17 – LE MANOIR DE LA NOBLESSE (TREMELOR)

Sis à Tréméloir (Côtes-d'Armor, 22), le manoir de la Noblesse, aujourd'hui reconverti en gîtes, appartient aux RAULT¹⁵⁶⁹ qui l'achetèrent aux LE SAULNIER de SAINT-JOUAN¹⁵⁷⁰. Il fut édifié par les BOISGELIN en 1642 avant d'être la propriété des familles FIQUET de LA MOTTE, de LA MONNERAYE de Bourgneuf, et, enfin, de LA LANDE de CALAN au XX^{ème} siècle.

Il est construit en granit et quartz noir, son toit était à l'origine en schiste. Les ouvertures restaurées, qui datent du XVIII^{ème} siècle, intègrent les armes des familles possédantes. Les armes représentées au dessus des ouvertures, sur la cheminée ou la chapelle semblent être (le passage du temps a altéré la pierre) celles de la famille BOISGELIN (« écartelé : aux I et IV de gueules à une molette d'éperon d'argent à 5 rais ; aux II et III d'azur plein »¹⁵⁷¹), celles des LA MONNERAYE ne semblent pas être représentées¹⁵⁷². Les communs de la cour ont été construits bien plus tard et datent du XIX^{ème} siècle. Les combles lambrissés, à la charpente élaborée, sont aujourd'hui ornés de lucarnes modernes. À la différence de la chapelle¹⁵⁷³, le moulin et le colombier ont disparu¹⁵⁷⁴.

II.18 – LE CHATEAU DU PIN (IFFENDIC)

La maison de maître, construite dans la première moitié du XIX^{ème} siècle sur un ancien site de manoir, dit château du Pin se trouve à l'écart d'Iffendic et est composée d'un pavillon central entouré de deux ailes moins hautes (visibles sur la photo reproduite ci-après). L'enduit cacherait une construction en moellons de schiste. Les communs sont en terre et le logement situé au dessus des écuries a une partie haute en pans de bois¹⁵⁷⁵.

Le Pin était une vieille terre noble qui appartenait en 1427 à la famille du PIN et en 1513 à François du PIN. La chapelle, Notre-Dame de la Salette du Pin, construction néogothique, semble avoir été construite par la famille LA MONNERAYE, toujours propriétaire en 1880¹⁵⁷⁶.

¹⁵⁶⁹ <http://manoirdelanoblesse.gitedarmor.com/>, le 12 juin 2009.

¹⁵⁷⁰ Louise RAULT, courriel du 14 juin 2009, 20:01, objet : Re: Manoir de la Noblesse, A. F.

¹⁵⁷¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_de_Boisgelin, le 6 août 2009.

¹⁵⁷² Louise RAULT, courriels du 6 août 2009, 18:50 et 18:58, objets : Re: Manoir de la Noblesse – Photos 1/2 et Re: Manoir de la Noblesse – Photos 2/2, A. F.

¹⁵⁷³ Louise RAULT, courriel du 6 août 2009, 18:58, objet : Re: Manoir de la Noblesse – Photos 2/2, A. F.

¹⁵⁷⁴ <http://fr.topic-topos.com/manoir-de-la-noblesse-tremeloir>, le 12 juin 2009.

¹⁵⁷⁵ http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35029510, le 17 avril 2009.

¹⁵⁷⁶ Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome IV, 1880, p. 729 ; http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35029510, le 17 avril 2009.



*Château du Pin, carte postale*¹⁵⁷⁷

II.19 – LE MANOIR DE LA MESLÉE (NOYAL-SUR-SEICHE)

L'ancien manoir de la Meslée, situé route de Rennes à 1 kilomètre du Chênet, sur la commune de Noyal-sur-Seiche, conserve une cheminée à linteau de bois sculpté d'un écusson en pointe. Un bâtiment de la ferme présente une pierre blanche datée de 1607 avec un écusson en accolade sculpté, probablement des armes de la famille GROU¹⁵⁷⁸. La chapelle Notre-Dame de La Meslée, se trouvait en 1676 et 1729, près du manoir.

Le manoir appartenait aux POISSON en 1599 et 1624. En 1649, il appartenait à la famille LA MONNERAYE, avant d'être cédé, en 1676, aux DROUET, seigneurs des Rochelles. En 1700, le manoir redevint la propriété des LA MONNERAYE. Il appartenait en 1729 à Françoise-Angélique de LA MONNERAYE (1.2.1.2.1), veuve de Guillaume DINAN du BREIL, seigneur de Rays et de la Meslée. Cette dame présenta René POUSSIN, acolyte, pour desservir la chapelle, qui était encore entretenue en 1774¹⁵⁷⁹.

¹⁵⁷⁷ Collection E.MARY ROUSSELIÈRE, phot. Inv. G. Artur; Phot. Inv. N. LAMBART, 03_35_01613_NUC_A, cédérom IVR53_000213_I_1 et 0011, http://www4.culture.fr/patrimoines/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA35029510&full_screen_id=ILLUSTRAS36, le 17 avril 2009.

¹⁵⁷⁸ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁵⁷⁹ Abbé CUILLOTIN de CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome V, 1880, p. 365 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, 1927, tome II.

II.20 – LE MANOIR DU PATISSET (NOYAL-SUR-SEICHE)

Cet ancien manoir, situé route de Verne-sur-Seiche, à plus d'un kilomètre du bourg de Noyal-sur-Seiche, avait une tourelle en 1730¹⁵⁸⁰.

Il appartenait à la famille LA MONNERAYE, sieurs de la Vergue, en 1650 et fut vendu en 1730 aux DESCLOS, qui l'avaient encore en 1750¹⁵⁸¹.

II.21 – LE MANOIR DE TEXUE OU TIXUE (PACE)

L'ancien manoir de Texue (ou Tixue), dénommé aujourd'hui le Petit Moulin, était situé à plus de 3 kilomètres de Pacé, sur la route rejoignant celle de Parthenay-de-Bretagne à Montgerval. Il possédait plusieurs tours, une chapelle qui fut reconstruite vers 1682 et une fuie (petit colombier).

Au XVIII^{ème} siècle, il était constitué d'un grand logis flanqué de tourelles, placé entre deux cours et entouré de douves. Au XVIII^{ème} siècle, après sa démolition, ses matériaux furent utilisés à la construction de la ferme située à proximité. Il restait, en 1927, les douves entourant un quadrilatère et une tour, à l'angle sud-ouest. Celle-ci est percée d'une porte en plein cintre, de petites meurtrières circulaires, de fenêtres et de gerbières à frontons triangulaires moulurés. Ladite tour conserve à l'intérieur une cheminée, quelques traces de peintures figurant des pierres appareillées et deux fleurs de lis jaunes. Le manoir possède une motte découronnée qui a encore 3 mètres de hauteur¹⁵⁸².

Le Manoir de Texue ou Tixue fut érigé en châtellenie en 1570 et avait des droits seigneuriaux dans l'église de La Mézière et, en 1555, un droit de haute justice avec deux gibets : *le premier se dressait « au fief de Fey en Gévézé, au clos de la Jusitice, joignant la lande de » Gey »* ; *le second était « au fief de la Foucheraye en Pacé, ès chesnes » appelés les Chesnes Fourchus, au pastiz de la Foucheraye, sur le » chemin de Rennes »* (c'est ce que l'on appelait une « justice verte » : le gibet était un arbre où l'on pendait les condamnés¹⁵⁸³). La seigneurie avait un droit de quintaine¹⁵⁸⁴ au Pâtis de Gey¹⁵⁸⁵.

Le manoir de Texue ou Tixue appartenait aux de TEXUE en 1357 et 1513, avant de passer, par alliance aux de la FERRIERE, seigneurs de la Boulaye, puis, par succession, aux de BINTIN, seigneurs de Bazouges-sous-Hédé, qui l'avaient en 1521 et 1539. Il arriva par succession dans la famille de la MOTTE, seigneurs de Vauclerc, vers 1555, puis, également par succession, il devint la propriété de Bonne de TEXUE, femme de Pierre BRUSLON, seigneur de Beaumont. Il passa ensuite, par alliance, aux de CHATEAUBRIAND, comtes de Beaufort, qui l'avaient en 1607, qui le vendirent aux RUELLAN, seigneurs du Tiercent, qui le possédèrent en 1622. En 1652, le manoir de

¹⁵⁸⁰ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁵⁸¹ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁵⁸² Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 12.

¹⁵⁸³ <http://www.infobretagne.com/rheu.htm>, le 19 mars 2009.

¹⁵⁸⁴ Aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, les nobles pratiquaient la joute à la quintaine : il s'agit de toucher, à cheval, au front un mannequin rotatif en bois et de briser la lance sous le choc. De nombreux autres jeux dits « à la quintaine » existaient sous l'Ancien Régime. Les seigneurs imposaient ainsi, pour leur divertissement, à leurs vassaux ou à la population locale, certains exercices qui donnaient lieu à la remise de biens ou d'argent. Ainsi, les pêcheurs, notamment, pratiquaient une joute détournée sur l'eau. Philippe ARIES, Jean Claude MARGOLIN, *Les jeux à la Renaissance : actes du XXIII^{ème} Colloque international d'études humanistes*, à Tours, juillet 1980, Vrin, 1982, p. 383-384 ; <http://www.blason-armoiries.org/heraldique/q/quintaine.htm>, le 19 mars 2009.

¹⁵⁸⁵ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 12.

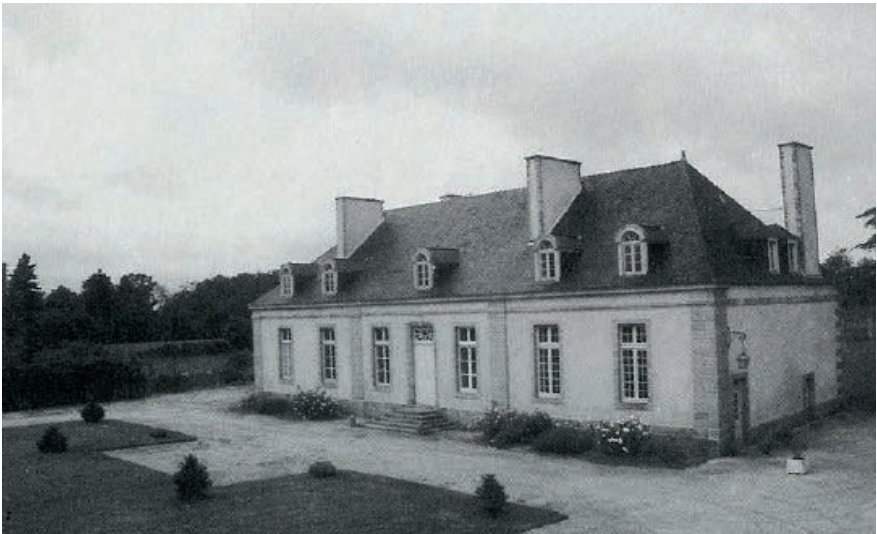
Texue, passa, par succession, dans la famille BARRIN, seigneurs de la Galissonnière. Ces derniers vendirent le manoir, vers 1670, aux du HAN, barons du Poulmic, qui le vendirent aux de LA MONNERAYE. Le manoir fut retiré par les de FRANCHEVILLE en 1696, avant d'appartenir à Bonne du HAN, femme de Charles de VISDELOU, en 1779 et 1789.¹⁵⁸⁶.

II.22 – LE CHATEAU DU PLESSIS (LANESTER)

Le château du Plessis était situé à Lanester. Il est aujourd'hui détruit et son dernier occupant était Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8). Ce dernier considère que ce château aurait pu faire un bel hôtel de ville pour la commune. Il a grandi (jusqu'à ses dix ans) dans ce château et son parc. Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2.4.2.9.8) se souvient de l'année 1940 alors qu'il habitait au château avec ses parents : *nous habitions l'aile nord du bâtiment. Quand la guerre arriva, mes parents ont accueilli une famille de réfugiés venant du Nord de la France. Le charbon se faisait rare, et on a gelé pendant l'hiver 39-40. Ce fut le dernier hiver qu'il passa au château du Plessis : en juin 1940, nous avons dû évacuer les lieux pour nous réfugier à Vannes. Les Allemands ont occupé rapidement les lieux*¹⁵⁸⁷.

II.23 – LE CHATEAU DU RESTMEUR (POMMERIT-LE-VICOMTE)

Sis à Pommerit-le-Vicomte, le château du Restmeur¹⁵⁸⁸ a été inscrit, par arrêté du 30 décembre 1997, à l'inventaire des Monuments historiques¹⁵⁸⁹.



*Le Restmeur*¹⁵⁹⁰

¹⁵⁸⁶ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 12-13.

¹⁵⁸⁷ <http://www.bretagne-online.com/telegram/htdocs/archive/1996/19961010/article/1222044.htm> le 20 février 2005.

¹⁵⁸⁸ Chapelle ; façades et toitures du logis et des autres bâtiments ; jardin, verger et cour avec leurs murs de clôture et piliers ; rabine d'accès. CAD B 283 à 285, 287, 290, 291, 293, 294, 1511, 1512.

¹⁵⁸⁹ JORF, 7 avril 1998, p. 5405.

La propriété du château du Restmeur de cinquante hectares, s'étalait autrefois sur près de trois mille hectares. Le château du Restmeur est mentionné dès la fin du XV^{ème} siècle : nous pouvons lire dans une note manuscrite conservée par Gildas-Marie-Georges-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1) que le fief du Restmeur en Pommerit echus audit comte de LANGLE¹⁵⁹¹. Le château du Restmeur fut acquis en avril 1724 par Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a), grand prévôt de Bretagne¹⁵⁹². Celui-ci apporta de nombreuses modifications au château. En 1749, selon Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), la propriété comprenait un manoir, un pourpris (enceinte ou enclos), des bois et taillis¹⁵⁹³. Son fils, Jean-Dimas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1) entreprit de nombreux travaux qui se dérouleront jusqu'à la Révolution : René-Augustin de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.5) écrit à son beau-frère Léonard de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2), le 9 juillet 1790 : « Nous allons souvent au R. ma femme et moi...le château finira d'être couvert a la fin de la semaine prochaine, le projet est d'y mettre des fenêtres, et puis de le laisser la encore jusqu'à voir »¹⁵⁹⁴. A la veille de la Révolution, la terre du Restmeur devait valoir entre 150 000 et 200 000 livres¹⁵⁹⁵.

Le Restmeur fut vendu en 1803 à Madame de BOSSARD, née de LA FRUGLAYE, pour 80 000 francs¹⁵⁹⁶, puis, à la fin de l'empire, à Amédée de KERFARIOU, lequel le vendit, en 1824, à la baronne de LESPINASSE. En 1871, le château du Restmeur appartenait à Albert, marquis de KEROÛARTZ. En 1942, Oswald, marquis de KERROÛARTZ, y installa une école ménagère « l'Ecole rurale du Restmeur » dont l'activité perdura jusque dans les années soixante. En 1983, Monsieur DOYENETTE acheta le château du Restmeur avant qu'il soit vendu en 1985 à Monsieur de BELLESCIZE qui, depuis, entreprend la restauration dudit château¹⁵⁹⁷.

Le Restmeur comprenait dans la première moitié du XVII^{ème} siècle : une cuisine, une boulangerie, un cellier, une buanderie, une écurie avec un grenier, une basse cour, une chambre pour un jardinier, un appartement près de la basse cour, un salon à manger, un vestibule, une salle, un office, une chambre près du vestibule, une grande chambre au dessus de la salle, une petite chambre donnant sur le jardin, une petite chambre au dessus de l'office, une chambre dans la tour, une chambre près du grenier, une chambre pour les garçons, une chambre pour les demoiselles à côté de laquelle se trouvait un cabinet, une chambre pour Madame (notamment

¹⁵⁹⁰ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 286.

¹⁵⁹¹ Note manuscrite non datée, non signée, conservée par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

¹⁵⁹² [¹⁵⁹³ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 103.](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/mersri_fr?ACTION=RETRouver&FIELD_98=LOCA&VALUE_98=%20C%F4tes-d'Armor%20&NUMBER=29&GRP=0&REQ=((C%F4tes-d'Armor)%20%3ALOCA%20)&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=1&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=100&MAX3=100&DOM=Tous, le 14 janvier 2009; <i>Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE</i> (1.1.2.2.1.2a) <i>mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738</i>, p. 52 recto, A. F.</p>
</div>
<div data-bbox=)

¹⁵⁹⁴ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 287.

¹⁵⁹⁵ Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), souhaitant s'agrandir du double de cette terre, estima, au début des années 1780 (lettres du 20 septembre 1780 et de mai 1782, A. D. I. V., 2 EL 27), le prix d'une terre voisine, sans château, à 160 000 livres (moins 17 000 livres de charges). Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 103.

¹⁵⁹⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 94.

¹⁵⁹⁷ <http://pommerit.com/Patrimoine/p6/p6.htm>, le 15 septembre 2002.

celle de Marguerite LE MEZEC), un cabinet (notamment celui de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a)) et une chambre de filles¹⁵⁹⁸.

De 1763 à 1781, le grand vicaire Jean-Hyacinthe CHRETIEN DE TREVENEU accorde la permission de dire la messe dans la chapelle du château¹⁵⁹⁹.



*Logis et autres bâtiments du château du Restmeur*¹⁶⁰⁰

II.24 – LE MANOIR DE LA MONNERAYE (SENS-DE-BRETAGNE)

Sis à Sens-de-Bretagne, canton de Saint-Aubin-d'Aubigné depuis 1800, arrondissement de Rennes, à 4 kilomètres de Sens-de-Bretagne sur la route de Romazy, l'ancien manoir de la Monneraye a appartenu à la famille RICHARS en 1427, POUPART en 1513 et CHAUVIN en 1673 et 1710¹⁶⁰¹.

L'un des moulins à eau du Pont de Sens-de-Bretagne appartenait également à la famille LA MONNERAYE¹⁶⁰².

¹⁵⁹⁸ *Inventaires des meubles et effets de Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a) mon Grand-Père tant à l'hôtel à Rennes qu'au Château du Restmeur en 1738*, p. 34 recto-78 verso, A. F.

¹⁵⁹⁹ Philippe BONNICHON, *Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE, Souvenirs de 1760 à 1791, édités pour la Société de l'Histoire de France par Philippe BONNICHON*, Paris, Librairie Honoré Champion, décembre 1998, p. 103.

¹⁶⁰⁰ Photos de dates et d'auteurs inconnus, A. F.

¹⁶⁰¹ <http://www.infobretagne.com/sens-de-bretagne.htm>, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, 1927, p. 184-185.

¹⁶⁰² <http://www.infobretagne.com/sens-de-bretagne.htm>, le 20 novembre 2008.

II.25 – LE MANOIR DE LAUBINIÈRE (JANZE)

Cet ancien manoir était situé sur la commune de Janzé, arrondissement de Rennes, à près de 2 kilomètres du bourg. Il appartenait à la famille PREAUVE, seigneurs de la Jaroussaye en 1513 et en 1557, puis à la famille LA MONNERAYE en 1789¹⁶⁰³.

II.26 – LE MANOIR DE LA TULLAYE (JANZE)

Sis sur la commune de Janzé, route de Saulnières à près de 2 kilomètres de Janzé, le manoir de la Tullaye possédait autrefois une chapelle. Remanié au XVII^{ème} siècle, il est composé de deux pavillons à toits élevés, séparés par une courtine. Un troisième pavillon existe au milieu de celle-ci, plus petit, surmonté d'un toit en carène et d'un campanile et percé d'un portail d'entrée surmonté d'un fronton triangulaire et de deux œils-de-bœuf (comme l'illustre le dessin reproduit ci-après). La façade reçue par la suite des nouvelles fenêtres de granit qui devaient rappeler la renaissance bretonne. Le manoir en lui-même est adjacent à l'un des deux grands pavillons¹⁶⁰⁴. Constitué de granit et de pierre, il semble qu'il existait dès 1360. Un porche qui devait former un pont-levis, des anciennes douves, une meurtrière encore intacte dans l'épaisseur du pavillon nord-est, évoquent l'existence du manoir médiéval fortifié¹⁶⁰⁵. La chapelle a un profil en dents de scie et reste vaillante : quelques années avant la Révolution un chapelain de Rennes constata son état d'entretien et de dignité pour l'exercice du culte et que l'emplacement de l'autel était encore visible. Derrière les pavillons d'angles, deux ailes en retour formaient la cour intérieure. Au nord, du gazon prolongeait la perspective jusqu'au cours d'eau de l'Yse¹⁶⁰⁶.

Les LA TULLAYE sont les premiers propriétaires dont on relate les titres de propriété, ils en étaient propriétaires en 1633. La transformation du XVII^{ème} siècle se fit du temps de Louise de LA TULLAYE, fille de René de LA TULLAYE, seigneur de la Jaroussaye, mariée à Nicolas de COUASNON en 1690. Il appartenait aux de FAUCON, au début du XVIII^{ème} siècle. En 1708, les LA MONNERAYE en étaient propriétaires. Le comte Albert LE MINTIER de SAINT-ANDRE en hérita de sa mère, Cécile-Anne de LA MONNERAYE (1.1.2.1.1.3a.5.2.2). Il passa ensuite dans la famille de LANGLE DE CARY¹⁶⁰⁷.

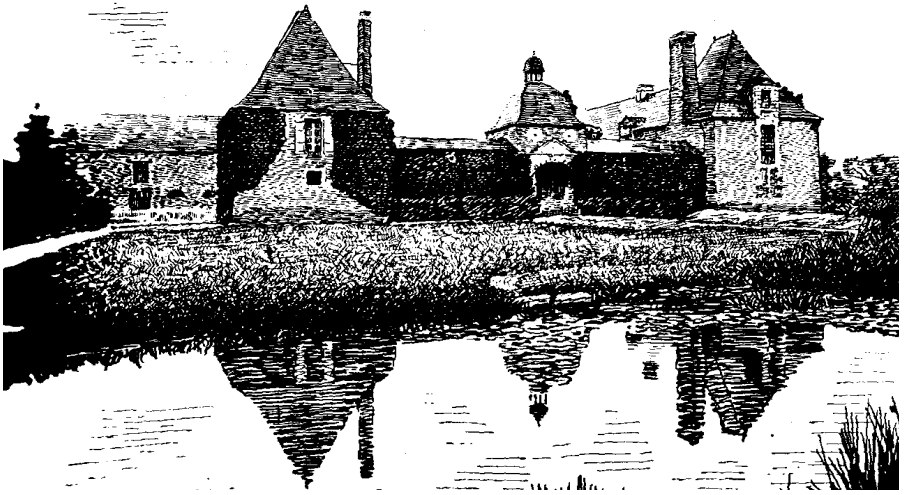
¹⁶⁰³ <http://www.infobretagne.com/janze.htm>, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁶⁰⁴ http://www.delatullaye.com/htm/chateau_la_tullaye.html, le 13 août 2005. ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁶⁰⁵ http://www.delatullaye.com/htm/chateau_la_tullaye.html, le 13 août 2005.

¹⁶⁰⁶ http://www.delatullaye.com/htm/chateau_la_tullaye.html, le 13 août 2005.

¹⁶⁰⁷ <http://www.infobretagne.com/janze.htm>, le 20 novembre 2008 ; Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927 ; http://www.delatullaye.com/htm/chateau_la_tullaye.html, le 13 août 2005.



Château de la Tullaye, dessiné par Ch. BARMAY¹⁶⁰⁸

II.27 – LE PRIEURÉ DE SAINT-SATURNIN (NOZAY)

Le prieuré de Saint-Saturnin, en la paroisse de Nozay (Loire-Atlantique, 44), fut possédé par Jean MONNERAYE (1.1.2.2.2), grand archidiacre de Rennes, qui en a été pourvu par l'abbé de Saint-Florent pendant l'absence de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de CONDE, seigneur de Nozay, lequel était le légitime patron et fondateur dudit prieuré.

Il était, dans la chapelle dudit prieuré, donné une messe basse (messe lue, sans chants) par semaine. En 1683, la chapelle était déjà une chapelle ancienne et était bien entretenue. Les logements du prieuré étaient également fort anciens mais néanmoins commodes et suffisants. À proximité de la chapelle se trouvait un jardin enclos de vieilles murailles. Au-delà dudit jardin, il y avait une pièce de terre labourable, dépendante dudit prieuré. Les ressources du jardin et de la terre agricole étaient complétées par la dîme¹⁶⁰⁹ (deux tiers), prélevée sur la seigneurie de Nozay (sauf quelques propriétés), que le prieur devait partager avec le recteur dudit Nozay (le tiers restant).¹⁶¹⁰

II.28 – LA FERME DE LOUIS DE LA MONNERAYE (PLOUDANIEL)

Construite en granit la ferme de Louis de LA MONNERAYE (dont une photo est reproduite ci-après) se situe à Ploudaniel (Finistère, 29). La ferme est composée d'une grande maison de maître au fond d'une cour encadrée par des bâtiments d'exploitation. Elle faisait partie des fermes

¹⁶⁰⁸ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁶⁰⁹ La dîme est une redevance en nature prélevée par l'Eglise sur toutes les terres utilisées en vue de subvenir à l'entretien des ministres du culte. Elle est prélevée avant les autres droits seigneuriaux et féodaux. Roxanne DELCOURT, *La fiscalité*, Votre Généalogie, février-mars 2007, n° 17, p. 29.

¹⁶¹⁰ <http://nozay44.free.fr/asphan/histoire/aveu1683.htm>, le 20 novembre 2008.

modèles appliquant les méthodes de culture modernes pour essayer de les diffuser dans les campagnes. Une courte allée y mène, fermée par un portail dont la grille est en fer forgé¹⁶¹¹.

L'ensemble a été édifié pour Louis-Joseph de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.8), ancien colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur et maire de Ploudaniel¹⁶¹², décédé en 1895.



*Ferme de Louis de LA MONNERAYE*¹⁶¹³

II.29 – LE MANOIR DU BOIS-DORE (BRUZ)

L'ancien manoir du Bois-Doré relevait de la seigneurie de Bas-Carcé et était situé Route de la Gare à Chartres-de-Bretagne, à plus de 2 kilomètres au nord-est de Bruz. Il a été acheté en 1606 par la famille LE BEL, puis par les COULLOMB (qui l'avaient encore en 1653), puis il a été vendu aux LEVÊQUE. Les CORNIER en devinrent propriétaires par succession puis, les LA MONNERAYE, sieurs du Breil, par alliance. Il a alors été vendu en 1717 aux GOSSOL, sieurs de Saint-Liéger. En 1758, il appartenait à la famille HERVE¹⁶¹⁴.

II.30 – LE MANOIR DU PETIT-CARCE OU BAS-CARCE (BRUZ)

L'ancien manoir du Petit-Carcé ou Bas-Carcé était situé route de Pontpéan, au sud de l'ancien manoir du Bois-Doré, à Bruz. En 1448, il appartenait à la famille COUAISON, en 1496, à la famille

¹⁶¹¹ <http://fr.topic-topos.com/ferme-de-louis-de-la-monneraye-ploudaniel>, le 18 novembre 2008.

¹⁶¹² <http://fr.topic-topos.com/ferme-de-louis-de-la-monneraye-ploudaniel>, le 18 novembre 2008.

¹⁶¹³ <http://fr.topic-topos.com/ferme-de-louis-de-la-monneraye-ploudaniel>, le 18 novembre 2008.

¹⁶¹⁴ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927, p. 238-239.

MAUVY qui le vendit aux GAIN en 1682 avant de le racheter en 1705. En 1748, les MAUVY vendent le manoir du Petit-Carcé ou Bas-Carcé à la famille LA MONNERAYE¹⁶¹⁵.

II.31 – LE MANOIR DE LA VALLEE (CESSON-SEVIGNE)

Situé à 1 kilomètre au nord-ouest de l'embranchement de la route de Cesson-Sévigné (le Four-Rouge). L'ancien manoir de la Vallée possédait une toiture très élevée et une lanterne avec un toit en carène et a été reconstruit à l'identique. Il avait, par ailleurs, une chapelle bénite en 1776¹⁶¹⁶.

Ce manoir appartenait aux BECDELIEVRE en 1588, aux LE MARCHAND en 1615, aux de COUËTUS en 1653, aux de LA MONNERAYE, sieurs de Bourgneuf en 1685 et 1712. Il fut ensuite la propriété des GUINEMENT, sieurs de Kéralio, en 1762, celle des BERTIN, sieurs de la Motte en 1752 et 1776, avant d'être celle des FREY, sieurs de Neuville (par alliance)¹⁶¹⁷.

II.32 – LA MAISON DE LA MARGOTAIS OU DE LA MALESCOTAIS (CHATILLON-SUR-SEICHE)

L'ancienne maison de la Margotais (ou de la Malescotais) conserve, en 1927, un cadran solaire en ardoise daté de 1648 et un escalier extérieur en bois conduisant à une galerie¹⁶¹⁸.

Elle appartenait aux MONNERAYE en 1624. Ceux-ci la vendirent aux LOUVEL, sieurs de la Fleuryais en 1600. Elle fut, ensuite, la propriété des le METAVER, sieurs de la Pinonnaye, qui l'avaient en 1705 et 1745¹⁶¹⁹.

II.33 – LE MANOIR DES HURLIERES (CHATILLON-EN-VENDELAIS)

Le manoir des Hurlières est situé à 4 kilomètres de Châtillon-en-Vendelais. Il est accolé à un château plus récent et possède une porte en arc brisé, une tourelle, une lanterne en ardoise et une chapelle¹⁶²⁰.

Il appartient aux de LA FONTAINE à la fin du XV^{ème} siècle. Il passa par alliance, vers 1579, dans la famille d'ERBREE, seigneurs de la Chèze, puis aux de VOLVIRE, seigneurs de Saint-Brice qui le vendirent aux MONNERAYE, seigneurs de Saint-Cyr. Ceux-ci le vendirent, en 1632, aux MARTIN, sieurs de la Morandaye, qui le cédèrent en 1650 aux PINCZON, seigneurs des Monts. Il passa ensuite par succession aux GEFFRAD, seigneurs du Plessis-Torcé et par alliance, vers 1699, aux de GOYON qui l'avaient toujours à la veille de la Révolution¹⁶²¹.

¹⁶¹⁵ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927.

¹⁶¹⁶ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927, p. 294.

¹⁶¹⁷ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927, p. 294-295.

¹⁶¹⁸ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927, p. 389-390.

¹⁶¹⁹ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927, p. 389-390.

¹⁶²⁰ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927, p. 396-397.

¹⁶²¹ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927, p. 396-397.

II.34 – LE MANOIR DE MENARD (CHAVAGNE)

L'ancien manoir de Ménard était situé à plus d'1 kilomètre de Chavagne. Il possède un cadran solaire en marbre noir et une cheminée en bois sculpté (au premier étage). La chapelle est abandonnée et conserve deux consoles à têtes d'anges. Les douves existent toujours (en 1927). Il existait un colombier, aujourd'hui disparu¹⁶²².

Il était possédé par les PRESTRE, seigneurs de la Lohière, en 1427, avant de passer par alliance, en 1555, aux d'AVAUGOUR, qui le vendirent en 1634 aux de LESSART. Il fut vendu en 1650 aux CORMIER, sieurs de la Vieuville. Il passa ensuite, par alliance, aux de LA MONNERAYE, vraisemblablement à Jean MONNERAYE (1.1.2.1) qui épousa Françoise CORMIER, qui l'avaient encore en 1789¹⁶²³.

II.35 – LE MANOIR DE LA BILLAUDAYE (CHAVAGNE)

L'ancien manoir de la Billaudaye, appelé autrefois de la Ville-Hodais, était situé à plus d'1 kilomètre de Chavagne¹⁶²⁴.

Il appartenait aux de la ROCHE en 1416, aux de la TOURNERAYE, en 1506 et en 1583. Il fut vendu aux de BREGEL, puis aux LE FEBVRE, seigneurs de la Silandais, qui l'avaient en 1662 et 1703. Les LA MONNERAYE en étaient propriétaires en 1784¹⁶²⁵.

II.36 – LE MANOIR DE LA MONNERAYE (LANGON)

L'ancien manoir de La Monneraye était situé route du Grand-Fougeray à Saint-Ganton, à quelques kilomètres du nord de Langon. Il fut baillé en 1374 à la famille de BODIGUEL par l'abbé de Saint-Sauveur de Redon. Le manoir appartenait aux LA MONNERAYE en 1441, à la famille du FRESCHÉ en 1535, aux RIAUD en 1571. Il fut vendu à la famille COLLOBEL, seigneurs du Bot, en 1646 et devint, dès lors, une dépendance de ladite seigneurie du Bot¹⁶²⁶.

II.37 – LE MANOIR DE LA ROCHE (LANGON)

Il reste des vestiges du XVI^{ème} siècle de l'ancien manoir de la Roche. Il possédait à son centre une tourelle octogonale et était percé de croisées ornées d'écussons, de pinacles et de feuillages (il reste une des fenêtres). Il existait autrefois une chapelle et il existe quelques restes d'une fuie. Les sœurs de la Providence de Langon ont une cloche datée de 1441 qui semble provenir du manoir. La Roche avait un droit de haute justice. Le manoir semblait remplacer une maison gallo-romaine et avoir donné son nom au très ancien passage de la Vilaine et au manoir de Port-de-Roche en Saint-Anne-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine, 35)¹⁶²⁷.

¹⁶²² Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927, p. 403.

¹⁶²³ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927, p. 403-404.

¹⁶²⁴ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927.

¹⁶²⁵ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1927.

¹⁶²⁶ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁶²⁷ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927, p. 265-266.

Le manoir appartenait aux LA ROCHE (ou ROCHE) en 1427 et 1448. Il fut la propriété des du GAHIL en 1450 et 1503, avant de passer par alliance aux des BOIS vers 1535, puis aux de CLERGUENNEC. Ces derniers le vendirent aux RIAUD, seigneurs de La Monneraye, qui le cédèrent aux COLLOBEL, seigneurs du Bot, en 1646¹⁶²⁸.

II.38 – LE MANOIR DE LA MONNERAYE (SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE)

L'ancien manoir de la Monneraye (ou de la Meunerais) était situé à près de 3 kilomètres de Saint-Onen-La-Chapelle, sur la route de Muel. Il appartenait aux BOUËXIERE en 1400 et en 1513¹⁶²⁹.

II.39 – LE MANOIR DE LA VILLE-BLANCHE (MINIAC-MORVAN)

L'ancien manoir de la Ville-Blanche était situé sur la route de Dol-de-Bretagne à Dinan à plus de 2 kilomètres au sud-ouest de Miniac-Morvan. Il appartenait aux LA MONNERAYE en 1513¹⁶³⁰.

II.40 – LE MANOIR DES FONTENELLES (MELESSE)

L'ancien manoir des Fontennes (fontenne signifiant petite fontaine) était situé à proximité de l'ancien bourg de Mélesse et possédait autrefois une chapelle dont les vestiges existent toujours : deux statues du mur de la ferme qui a remplacé le manoir¹⁶³¹.

Le manoir des Fontennes appartenait en 1412 aux du PLESSIS, puis, en 1427 aux de FONTENNELLES. Il fut ensuite la propriété des de CHAUMONT, puis les d'Auvergne le reçurent par alliance au milieu du XV^{ème} siècle. En 1552, il fut vendu aux PEPINS, seigneurs de la Grimaudaye. Les de ROSMADEC le vendirent aux ROUSSEAU en 1626. En 1666, le manoir fut partagé ; la première partie passa par alliance aux DOUART, sieurs de la Morinais, qui la vendirent aux TATIN. Elle fut retirée par retrait lignager¹⁶³² en 1699 par les de LA MONNERAYE. La seconde partie appartenait aux de BREAL avant de passer, par alliance, aux de COUESPLAN au XVIII^{ème} siècle. À la veille de la Révolution, elle était la propriété des HUCHET, seigneurs de Cintré¹⁶³³.

II.41 – LE MANOIR DE LA GUIMONDIERE-PICAULT (MELESSE)

L'ancien manoir de la Guimondière-Picault était situé à 1, 5 kilomètres du bourg de Mélesse et appartenait aux PARIS en 1481 et 1511, avant de passer par alliance aux RONDEL, puis, également

¹⁶²⁸ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927, p. 265-266.

¹⁶²⁹ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome IV, 1927.

¹⁶³⁰ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927.

¹⁶³¹ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927, p. 380-381.

¹⁶³² *Droit accordé aux parens de ceux qui ont vendu quelque héritage propre, de le retirer sur l'acquéreur, en lui remboursant le prix & les loyaux coûts. Encyclopédie, ou Dictionnaire Raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers de Diderot et d'Alembert, développée sur Internet par l'Université de Chicago (projet ARTFL). <http://portail.atilf.fr/encyclopedie/index.htm> ; http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject_?a.105:313:20./var/artfla/encyclopedie/textdata/IMAGE/, le 18 mars 2009.*

¹⁶³³ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927, p. 380-381.

par alliance, aux DESLANDES, seigneurs de la Perrière. Il était la propriété des PICAULT en 1634 et 1652 et celle des LA MONNERAYE en 1789¹⁶³⁴.

II.42 – LE MANOIR DU PLESSIS-GUETTE (SAINT-REMY-DU-PLAINET)

L'ancien manoir du Plessis-Guette (plessis signifiant lieu entouré d'une plesse ou haie entrelacée) était situé à 1, 4 kilomètres du bourg de Saint-Rémy-du-Plainet, à 200 mètres à l'est de la route de Sens-de-Bretagne¹⁶³⁵.

Le manoir appartenait en 1513 aux de COËSMES, seigneurs de Maillechat, avant de passer vers 1520, par alliance, aux de QUEBRIAC. En 1574 et 1602, le manoir appartenait aux UGUETS, seigneurs de Chatteville. Il fut ensuite la propriété des SEJOURNE, puis celle des QUENOUARS, qui le reçurent par alliance. Les MONNERAYE, sieurs de Saint-Cyr, achetèrent le manoir vers 1633, avant de le vendre en 1674 aux de SAINT-MAIN. Ces derniers le vendirent aux de ROSNYVINEN, seigneurs de la Haye d'Iré. Le manoir fut uni à la Haye d'Iré en 1681¹⁶³⁶.

II.43 – LA MAISON DE PLATIN (VERNE-SUR-SEICHE)

L'ancienne maison de Platin était située sur la route de Rennes, à 3 kilomètres de Verne-sur-Seiche, à 1, 9 kilomètre à l'ouest de la route¹⁶³⁷.

Cette maison appartenait aux le FRANC en 1507 et aux HAMONNAYE en 1644. Elle était la propriété des aux de LA MONNERAYE, sieurs du Breil, en 1694, et de Marie-Guillemette LEGRAND du VERGOUSSE, veuve d'Hervé des CLOS en 1747 et 1753. Il existe, par ailleurs, un Platin appartenant à Julienne PICHARD, veuve de Pierre PELTAN, en 1744 et 1767¹⁶³⁸.

II.44 – LE MANOIR DE MESMENIER (VEZIN-LE-COQUET)

L'ancien manoir de Mesmenier se situait à 1, 5 kilomètres à l'est de Vézin-le-Coquet. Il conserve (en 1927) une grande cheminée à colonnettes polygonales. La vigne y était cultivée au XV^{ème} siècle¹⁶³⁹.

Le manoir appartenait aux LE VAYER, seigneurs de Morzelles, en 1415 et 1470, puis à Gillette de BEAUCE, femme de Jean GODELIN, seigneur de Gosnes (qui mourut en 1498). Il était la propriété des MOUSSET vers 1527, avant de passer par alliance aux ESCOUFLART, vers 1561. Le manoir devint, par succession, la propriété des LE MACZON, sieurs du Rocher, qui l'avaient en 1645 et 1681. En 1682, le manoir fut vendu judiciairement aux GUERARD, sieurs des Chênes et retiré par les MONNERAYE qui l'avaient en 1691. En 1737, il appartenait à J.-B. du BREIL, comte de Rays et à Lucretse-Agathe de KEREREAULT, sa femme. Il appartenait encore à la famille du BREIL en 1763¹⁶⁴⁰.

¹⁶³⁴ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome II, 1927, p. 381.

¹⁶³⁵ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome IV, 1927.

¹⁶³⁶ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome IV, 1927.

¹⁶³⁷ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome IV, 1927.

¹⁶³⁸ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome IV, 1927.

¹⁶³⁹ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome IV, 1927, p. 306.

¹⁶⁴⁰ Paul BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome IV, 1927, p. 306.

II.45 – LE MANOIR DE CORARGANT OU DE KERBIC ER BAIL (CROISTY)

L'ancien manoir de Corargant (ou de Kerbic er Bail) du XVI^{ème} siècle, était situé au Croisty. Cette seigneurie appartenait successivement aux familles KEROURHIN en 1540, CLEUZIYOU en 1613, LE DOULEC en 1665 et LA MONNERAYE en 1754¹⁶⁴¹.

III – AU-DELA DE LA BRETAGNE

III.1 – LA MAISON DU PONT SAINT-MICHEL

Nous pouvons trouver aux A. N., dans la série T, des baux et des comptes relatifs à une maison – aujourd'hui disparue – située à la descente du pont Saint-Michel à Paris (voir illustration ci-dessous), qui a appartenu à la femme de Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), seigneur du Bourgneuf : Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC, (fille de messire Jean-François-Dinan de CONIAC, seigneur de Toulmen, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie-Anne-Geneviève de BRILHAC de GENCAY)¹⁶⁴².

La série T des A. N., ou série des « papiers privés tombés dans le domaine public », est constituée principalement de papiers d'origine privée, et au cas particulier de la maison parisienne de Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC, de papiers séquestrés, dans le département de la Seine, durant la Révolution française provenant de particuliers émigrés ou condamnés¹⁶⁴³. Les baux et comptes relatifs à la maison de Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC couvrent ainsi une période allant de 1764 à 1791. Ladite maison était *sise à Paris place et culée du pont Saint-Michel*¹⁶⁴⁴.

¹⁶⁴¹ <http://www.infobretagne.com/croisty.htm>, le 13 août 2005.

¹⁶⁴² A. N., série T 1116 (5), LA MONNERAYE, de Bourgneuf (Mme).

¹⁶⁴³ Ce fonds a toutefois été appauvri par les restitutions faites aux familles et par le transfert dans d'autres séries de certains éléments. Claudine FAGES et Philippe BECHU, *Série T, Papiers privés tombés dans le domaine public*, http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/EGF/SA/SAPDF/egfn_t.pdf, le 20 novembre 2008.

¹⁶⁴⁴ *Etat de la maison à la descente du pont Saint-Michel, occupée par Madame COCHOIS, 1^{er} mars 1774*, A. N., T 1116 (5), LA MONNERAYE, de Bourgneuf (Mme). La culée d'un pont est la partie du pont qui s'accroche à la rive : les culées servent de points d'appui aux extrémités du tablier.



*Pont Saint-Michel, à Paris,
extrait du Plan de la ville de Paris et de ses faubourgs dédié au Roi (...),
corrigé et augmenté, 1762¹⁶⁴⁵*

La construction du pont Saint-Michel a été décidée en 1378, il reliait alors les abords de l'ancien Palais Royal situé sur l'île de la Cité avec la rive gauche. Le premier pont, surmonté de maisons, fut achevé en 1387 sous Charles VI. Le pont fut détruit et reconstruit à plusieurs reprises. En 1616, il fut détruit par les glaces en même temps que plusieurs maisons. Il fut alors remplacé par un ouvrage en pierre construit entre 1618 et 1624 avec quatre arches. Son tympan aval était orné d'une statue équestre de Louis XIII en bronze, tandis que de part et d'autre, des niches étaient ornées d'un saint Michel et d'une vierge. Les maisons qui le couvraient, représentées sur l'extrait de plan reproduit ci-dessus, furent démolies tardivement, en 1808. La maison de Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC, située à la culée, a dû, dès lors, être détruite à cette époque¹⁶⁴⁶. Le pont a été remplacé en 1857 par l'actuel pont Saint-Michel plus large, composé de trois arches elliptiques en maçonnerie de dix-sept mètres d'ouverture, afin de limiter le nombre d'appuis en Seine. Construit pendant le Second Empire, le pont Saint-Michel est décoré sur ses tympan de « N » placés dans des médaillons¹⁶⁴⁷.

La maison était constituée, au rez-de-chaussée, d'une boutique carrelée (en 1774) en grands carreaux de terre cuite, d'une cave divisée en deux caves au dessous, d'un petit grenier au dessus, de cinq étages de chambres accessibles par un escalier en bois et maçonnerie situé au fonds de la

¹⁶⁴⁵ La carte est inversée pour le confort de la lecture. La rive droite est en bas et la rive gauche en haut de la carte. Bernard-Antoine JAILLOT, *Plan de la ville de Paris et de ses faubourgs dédié au Roi, par son très humble très obéissant serviteur et fidèle sujet B. JAILLOT son géographe ord.^{re}* avec privilège. Octobre 1748. *Corrigé et augmenté* 1762. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b7711275k/f2.item>, le 20 novembre 2008.

¹⁶⁴⁶ Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), *Mémoires de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE* (1.1.2.2.1.2a.4.2), Souvenirs dactylographiés et reliés de Pierre-Bruno de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2), p. 122.

¹⁶⁴⁷ http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page_id=227, le 20 novembre 2008.

boutique et prolongeant celui descendant aux caves. Le dessus des marches dudit escalier était carrelé jusqu'au deuxième étage, puis était en plâtre. La première chambre, comme les quatre autres, était carrelée en petits carreaux de terre cuite et l'une de ses deux fenêtres donnait sur la place du pont Saint-Michel. Le petit grenier, accessible par une échelle, était couvert par un toit en tuiles et chéneaux de plomb¹⁶⁴⁸.

La boutique a été occupée par : un marchand fripier, Etienne LAINE, en 1764 (le bail est reproduit en annexe) ; une fripière privilégiée du Roi, Marie-Aimée DAMOUR, femme de Nicolas-Jacques COCHOIS (maître bottier), en 1772 ; et un maître tapissier, Etienne COHOIS, en 1791. Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC ne se déplaçait pas à Paris à chaque changement de locataire. Ainsi, en 1791, Pierre-André LEGRIS, citoyen à Paris et demeurant *rue du Bacq, fauxbourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice*, contracta le bail, pour Jeanne-Françoise-Geneviève de CONIAC, avec Etienne COHOIS¹⁶⁴⁹.

III.2 – LA RIBOCHERE (VILLEDIEU-LE-CHATEAU)

Une monographie sur La Ribochère, sise à Villedieu-le-Château, a été écrite par l'Abbé GRISSET au début du XX^{ème} siècle¹⁶⁵⁰. Sans pour autant reprendre celle-ci, il nous semble pertinent de retracer ici brièvement la vie de ce domaine et demeure.

En 834, Saint Adric, évêque du Mans (de 832 à 856), choisit l'actuel emplacement de La Ribochère (l'origine du nom de cet endroit reste inconnu) pour fonder une exploitation agricole qui a disparu lors des invasions normandes¹⁶⁵¹ de la moitié du IX^{ème} siècle.

À l'époque féodale, La Ribochère était un petit fief et son vassal rendait foi et hommage au prieur-baron du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Villedieu. Le 17 janvier 1327, Jehan de BUFFA, abbé de la Trinité de Vendôme, réunit la baronnie de Villedieu à la mense abbatiale (revenu de l'abbaye) et devint le seigneur de Villedieu et suzerain des seigneurs de La Ribochère. Quelques temps après, un seigneur de La Ribochère devint baron de Villedieu avec droits de haute, moyenne et basse justice¹⁶⁵².

En 1557, Jacques de GENNES était donné comme sieur de Chardonnay et de La Ribochère, avant que cette dernière passa, par alliance ou vente, entre les mains de la famille BIGOT de PONT-BODIN¹⁶⁵³ qui s'illustra durant les guerres de religion. En effet, le village de Villedieu-le-Château resta alors fidèle au Roi Henri III. Les habitants s'enfermèrent au printemps 1589 dans le château, assiégé par Jacques de MAILLÉ BENEHARD, gouverneur de Vendôme et fidèle du duc de MAYENNE. Charles BIGOT, écuyer, seigneur de Pontbodin et de La Guillebaudrye, dont la famille a été anoblée par Charles V au temps des guerres contre les anglais, devint le chef de cette place forte. Jacques de MAILLÉ BENEHARD dut lever le siège et partir défendre le château de Vendôme menacé par Henri IV : le 3 mai 1589 Villedieu était libéré. Henri IV, en passant à Tréhet au cours du démantèlement des places fortes de Vendôme, Lavardin et Montoire (cette dernière avait capitulé le 22 novembre 1589), s'arrêta pour recevoir l'hommage des habitants de Villedieu qui

¹⁶⁴⁸ Canal situé à la partie inférieure d'un pan de toiture pour en recueillir les eaux et les évacuer par des gargouilles ou des tuyaux de descente. <http://www.larousse.fr/LaroussePortail/encyclo/XHTML/EUL/Online/explorer.aspx>, le 20 novembre 2008.

¹⁶⁴⁹ A. N., série T 1116 (5), LA MONNERAYE, de Bourgneuf (Mme).

¹⁶⁵⁰ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912.

¹⁶⁵¹ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 1-4.

¹⁶⁵² L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 4-5.

¹⁶⁵³ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 5-8.

avaient vaillamment défendu sa forteresse contre les troupes de la Ligue, il confirma alors Charles BIGOT dans sa charge de « gouverneur du château de Villedieu »¹⁶⁵⁴.

Le fils de Charles BIGOT, Charles deuxième du nom, porta le titre de sieur de Pont-Bodin et de La Ribochère. Il fut écuyer, archer des gardes du corps du Roi dans la compagnie écossaise (compagnie issue d'écossais qui aidèrent Charles VII) commandée par M. de VILLEQUIER. Il portait « de sable à trois têtes de léopards d'or languées de gueules et posées deux et une », tandis que le cri de guerre était « Tout de par Dieu ». Il prépara la défense du château de Villedieu lors de la Fronde (1648-1653) et décéda le 27 mars 1651, avant d'avoir été vraisemblablement inhumé à Villedieu. Son père décéda entre 1650 et 1654. Charles BIGOT, troisième du nom et capitaine d'infanterie, fut seigneur de La Ribochère du 27 mars 1651 au 26 août 1653¹⁶⁵⁵.

Au milieu du XVII^{ème} siècle, la terre de la Ribochère fut la dote de Marie BIGOT, fille de Charles BIGOT, et de Marie TOUTANS. Marie BIGOT épousa, le 22 juillet 1653, Sébastien RUAU (28 juin 1626-13 avril 1679), sieur du Tronchot, écuyer exempt des gardes du corps du Roi, fils de Sébastien RUAU, seigneur et sieur du fief La Pommelière, et de Marie RUTARD. Les armes de Sébastien RUAU étaient « d'or à trois roses de sinople mouvant d'une rivière (ruau) d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ». Charles, l'un de ses onze enfants (tous nés à La Ribochère), né le 10 août 1654, fut seigneur de La Ribochère¹⁶⁵⁶.

Toussaint de VAULOGER, chevalier, seigneur de Maucouveil, Moquerolles, la Martinière, la Borde, etc., hérite en 1649 de La Ribochère de Johan de MILSAN, ses descendants portaient le titre de La Ribochère et le transmettaient à René de VAULOGER le 11 novembre 1659. Aussi, il n'apparaît que jusqu'à Charles RUAU du TRONCHOT¹⁶⁵⁷.

Charles RUAU du TRONCHOT, qui résidait fréquemment à Paris rue des Petits-Champs, devint seigneur de La Ribochère du 13 avril 1679 à juillet 1729. Il fut écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont Carmel, commissaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, fermier général de Sa Majesté. Il épousa Marie-Anne de LEPINEAU et ils eurent quatre enfants¹⁶⁵⁸.

Le château de La Ribochère prit alors de l'ampleur : la reconstruction (qui a pu commencé sous Sébastien RUAU) de l'ancien château devint la construction d'un édifice qui aurait été percé d'autant de fenêtres qu'il y a de jours dans l'année. Le 13 août 1697, le nouvel oratoire de La Ribochère, dédié à Saint-Charles était érigé en chapellenie avec droit de présentation pour Charles RUAU et ses successeurs. Le chapelain devait alors célébrer une messe par jour à la Ribochère dès lors que les seigneurs y étaient présents¹⁶⁵⁹.

Par un bail emphytéotique du 15 juin 1694, qui devait prendre fin en 1804, le seigneur de La Ribochère devint le seigneur de la baronnie de Villedieu avec droits de haute, moyenne et basse justice, rentes, droits féodaux et titres honorifiques y afférent. Le bailli, le procureur fiscal, le greffier, les sergents et huissiers, tout le personnel de la cour passa alors sous la juridiction des seigneurs de La Ribochère. Charles RUAU, qui hérita de La Ribochère après le décès de sa mère le 30 novembre 1698 par partage des biens entre ses frères et sœurs, étendit également le domaine de La Ribochère.

¹⁶⁵⁴ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 9-10.

¹⁶⁵⁵ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 11-19.

¹⁶⁵⁶ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 20-22.

¹⁶⁵⁷ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 100 et 101.

¹⁶⁵⁸ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 26.

¹⁶⁵⁹ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 28-29.

Il acheta, le 25 juin 1695, la terre de la Hegronnière (maison, grange, terre labourable, bois-taillis, etc.), qui dépendait alors du fief de La Ribochère pour 700 livres. Il acheta, le 20 août 1713, la terre et seigneurie de Tréhet pour 26 000 livres, et le 31 mai 1715, la terre et seigneurie de la Vallée (maison Vallée-Rasné ou Ranay), pour 80 000 livres, fief le plus important de la paroisse de Châtillon de La Chartre. Le 19 janvier 1720, il acheta, pour 30 000 livres, les terres de la Denizière et du Petit-Chevelu. En vertu de ces nouvelles possessions, le seigneur de La Ribochère devait rendre foi et hommage au seigneur de Montoire, pour la terre de la Guindordière, celle de la Hamlière et de la Vallée, au seigneur de Lavardin, pour les terres de la Vallée-Ranay, Beauregard et la Guilloiserie, aux dames Ursulines du Mans, pour la terre de la Touche-Reuillé et la seigneurie de Tréhet, et au seigneur des Pins et du Franc-Savary pour d'autres terres¹⁶⁶⁰.

Marie BIGOT décéda le 26 mars 1713 et fut inhumée dans l'église paroissiale de Saint-Eustache¹⁶⁶¹. Nicolas CLERC devint alors le régisseur du domaine de la Ribochère après Pierre-Bernard SOUIN, sieur de la Savinière, conseiller du Roi et receveur du grenier à sel de Neuvy-le-Roi (22 novembre 1715-15 juillet 1716) et François HUE, sieur du Burloquet décédé le 23 mars 1720¹⁶⁶².

Charles RUAU du TRONCHOT décéda le 28 juillet 1729 probablement à Paris, à l'âge de 75 ans et laissa le domaine de La Ribochère à sa femme et à ses trois filles : Marie-Anne, Anne-Marie et Anne¹⁶⁶³. Dès lors, Marie-Anne de LEPINEAU, veuve de Charles RUAU du TRONCHOT, devint dame du fief de La Ribochère de juillet 1729 à décembre 1753¹⁶⁶⁴. Elle vivait à La Ribochère avec son frère Pierre de LEPINEAU, qui décéda le 30 mars 1742, et son beau-frère Sébastien RUAU du TRONCHOT, qui décéda en mai 1741¹⁶⁶⁵. Marie-Anne de LEPINEAU portait « d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or »¹⁶⁶⁶. Ses trois filles devinrent alors propriétaires par indivis de La Ribochère, de décembre 1753 au 5 juillet 1758, date à laquelle Louis-Joseph de QUEROENT, marquis de QUERHOENT, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, chef des brigades de la Grande Armurerie, demeurant à Paris, rue du Cherche-Midi, se porta acquéreur de La Ribochère pour la somme de 130 000 livres¹⁶⁶⁷.

Louis-Joseph de QUEROENT était le fils de Louis-René de QUEROENT, chevalier, seigneur de Locmaria, capitaine de dragons, décédé en mars 1723 et de Marie de RUMEAU¹⁶⁶⁸. Il épousa le 14 juin 1752, à Saint-Sulpice, à Paris, Félicité de LOPRIAT de DONGES, fille de François LOPRIAT, comte de DONGES, brigadier des armées du Roi et de Félicité de ROYE de La ROCHEFOUCAULD¹⁶⁶⁹. L'acquisition par le seigneur de Montoire faisait que celui-ci avait sous sa juridiction les terres de Villedieu, celles de Montoire et celles de Savigny¹⁶⁷⁰. Il était généreux et très humain dans l'exercice de ses prérogatives et notamment dans la perception des différents droits seigneuriaux (il n'exigeait pas que ceux qui étaient dans le besoin les droits qu'ils ne pouvaient que difficilement payer)¹⁶⁷¹. Cela ne suffisant pas, il souhaita avec sa femme former les habitants de leurs terres et ils demandèrent, moyennant finance, aux artisans de la région,

¹⁶⁶⁰ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 30-35.

¹⁶⁶¹ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 42.

¹⁶⁶² L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 44.

¹⁶⁶³ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 26 et 45.

¹⁶⁶⁴ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 47.

¹⁶⁶⁵ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 50-51.

¹⁶⁶⁶ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 53.

¹⁶⁶⁷ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 55 et 59.

¹⁶⁶⁸ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 57.

¹⁶⁶⁹ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 59.

¹⁶⁷⁰ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 59-60.

¹⁶⁷¹ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 61.

notamment aux drapiers, de former les enfants à leur métier¹⁶⁷². Le 26 mai 1782, Louis-Joseph de QUEROENT décéda en son hôtel, rue de Sèvres, à Paris. Sa femme hérita, notamment, du fief de La Ribochère (la vue de La Ribochère, reproduite ci-après, est réalisée par DERLES).

À la Révolution, à compter de la nuit du 4 août 1789, Madame de QUEROENT perdit ses prérogatives quant au marquisat de Montoire : les baillis de Villedieu et de Montoire ne rendaient plus la justice en son nom, mais demeura châtelaine et propriétaire de La Ribochère¹⁶⁷³. Elle tenta alors de se faire discrète en son hôtel à Paris mais fut dénoncée comme étant une aristocrate et une conspiratrice. Elle fut alors incarcérée au Plessis (dure prison parisienne) au côté de la princesse de Monaco. Une pétition fut lancée par les habitants de Montoire et l'un d'entre eux fit le trajet jusqu'à Paris pour la présenter. Malgré cela et avant qu'une seule pièce à charge fut versée à son dossier, elle fut mise en accusation et se retrouva mêlée à l'affaire de la princesse de Monaco avec trente autres inculpés. Ils furent accusés d'avoir, notamment, entretenu des correspondances avec les ennemis de la République et d'avoir provoqué des rassemblement tendant à exciter la guerre civile. Elle fut condamnée à mort le 8 thermidor an II (26 juillet 1794). L'une de ses femmes de chambre (probablement Madame CAMUS) offrit alors sa tête pour sauver celle de sa maîtresse. Madame de QUEROENT fit partie des dernières charrettes : quarante-cinq personnes périrent le lendemain avant que ROBESPIERRE soit exécuté¹⁶⁷⁴.



*Vue du château de la Ribeacher,
dédiée à Madame la marquise de QUERHOUENT¹⁶⁷⁵*

¹⁶⁷² L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 62-64.

¹⁶⁷³ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 78-79.

¹⁶⁷⁴ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 89-94.

¹⁶⁷⁵ *Vue du château de la Ribeacher. Dédiée à Madame la marquise de QUERHOUENT. Baronnie de Villedieu.*, crayon, 44 cm x 61 cm, signé en bas à droite « Par son très humble et très obéissant serviteur : [Derles] », *Voyage au pays des architectures, ingénieurs, décorateurs...*, catalogue n° 14, 2010, Librairie-Galerie Alain CAMBON, Paris, prix 2 000 euros, p. 31.

Après sa mort, La Ribochère (dont la bibliothèque fut saccagée et dont une partie fut transportée à Vendôme – deux mille cinq cents volumes de la ville proviennent de celle-ci¹⁶⁷⁶) passa des héritiers de Madame de QUEROENT (Pierre du CAMBOUT-COISLIN, Georges-Louis de HUCHET de CINTRE, Thaïs-Armande de HUCHET de CINTRE et Marie-Pélagie-Angélique-Pauline de HUCHET de CINTRE) à divers marchands de biens¹⁶⁷⁷. Le 11 septembre 1817, La Ribochère appartenait, à la suite d'une donation entre vifs, à Constant-Marie de HUCHET de CINTRE, chevalier de l'ordre militaire et royal de Saint-Louis, préfet du Finistère, et Aimé de HUCHET de CINTRE, propriétaire. Le domaine fut vendu le 9 mai 1818 à Bonventure-Elie POTHE-MIBELLERIE, fabricant de siamoise (éttoffe de coton) à Bessé-sur-Braye et à Jacques BENIER, négociant, pour 250 000 francs (la vente comportait, en plus du château, les fermes de la Dindonnière, le Ragot, le Vau, la Paquerie, le Pont-Bodin, la Huberdière, le Moulin, Chantemerle, le Bordage, le Pré des Forges). Jacques BENIER devint le 27 août 1819 le seul propriétaire. Le château fut loué, par celui-ci, à la famille de CACQUERAY, avant ou après la démolition du corps principal du château et de sa chapelle. Jacques BENIER donna La Ribochère comme dot à sa fille Pauline-Aglaré, lors de son mariage avec Georges-Eugène HOUSSARD, propriétaire, demeurait à Chanceux (Indre-et-Loire, 37). Le 1^{er} décembre 1842, elle vendit La Ribochère à Martin LOISEAU-BEAUCERIE, propriétaire, habitant Trôo, pour la somme de 96 000 francs. Le 17 mai 1848, à la suite de saisie immobilière, La Ribochère fut acquise par Pierre-Augustin BAZIN, avocat à Saint-Calais (Sarthe, 72). Celui-ci fit restaurer le château et édifier le grand pavillon du coté du couchant. Elle appartint ensuite à son fils, Maurice BAZIN, qui épousa Amélie MESLAY (dont la fille Yvonne BAZIN épousa, le 30 juin 1908, le lieutenant Jean de MIERRY, fils du général de division Martin de MIERRY)¹⁶⁷⁸.

¹⁶⁷⁶ *Voyage au pays des architectures, ingénieurs, décorateurs...*, catalogue n°14, 2010, Librairie-Galerie Alain CAMBON, Paris, p. 31.

¹⁶⁷⁷ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 96-97.

¹⁶⁷⁸ L'Abbé GRISSET, *Monographie de La Ribochère*, Vendôme, Imprimerie Launay et Fils, 1912, p. 98-100.



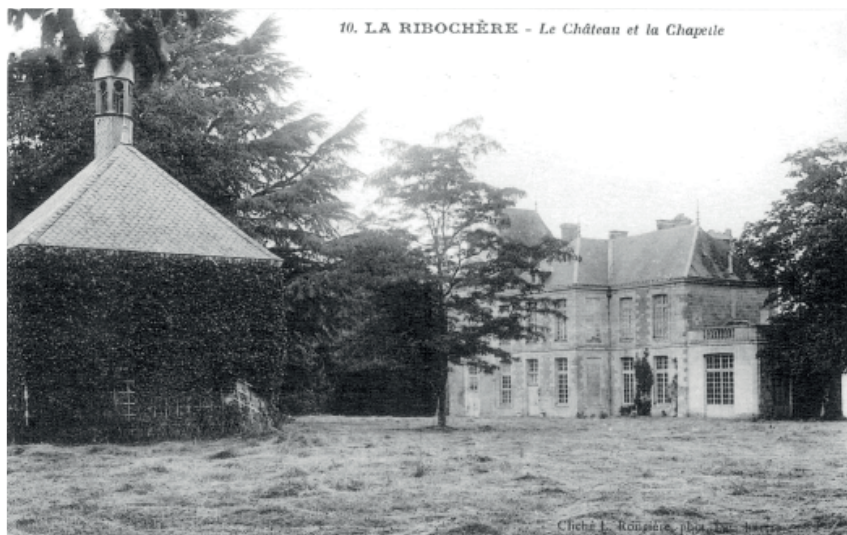
*La Ribochère, façade nord*¹⁶⁷⁹



*La Ribochère, façade sud (on devine l'ancien fronton de la façade nord)*¹⁶⁸⁰

¹⁶⁷⁹ Carte postale d'origine et de date inconnue, reproduction photographique, A. F.

¹⁶⁸⁰ Carte postale d'origine et de date inconnue, reproduction photographique, transmise par Dominique GILLE, courriel du 5 septembre 2006, 13 :33, objet : la Ribochère-suite.



*La Chapelle et la Ribochère (façade sud)*¹⁶⁸¹

Au XX^{ème} siècle, la Ribochère a été achetée par Jean-Charles de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.1.3). *La Ribochère achetée en 1971 à Monsieur de Mierry (...). 4 années de travaux furent nécessaires (...). Ouvrant et modifiant des ouvertures, consolidant les structures de la charpente et de certains plafonds datant du 17^e siècle, aménageant un 2^e étage après suppression du fronton de la partie nord ajouté au 19^e siècle : il nuisait au style très pur de ce bâtiment. Un architecte des bâtiments de France monsieur Segui alors architecte en chef adjoint des Invalides nous a conseillé pendant toute cette période. [Monsieur Ségui grand ami de mon père avec qui il a travaillé de nombreuses années pour transformer la bibliothèque historique de la ville de Paris (dont mon père était conservateur en chef) à l'hôtel Lamoignon qu'il fallait aménager pour réussir cette lourde entreprise.] Connaissant parfaitement le 17^e et le 18^e siècle c'est grâce à lui que nous avons refait la toiture et la terrasse au nord et cela dans le style du 18^{ème}, il a permis d'oser la couleur rose si réussie des extérieurs, de découvrir dans le hall de magnifiques harpes¹⁶⁸², de déceler des parties comblées, de trouver des tissus adaptés et les tons les plus heureux pour la décoration intérieure, comme d'adopter les boiseries d'époques découvertes à Versailles pour le grand salon. En ce qui concerne les extérieurs, nous avons aménagé une vaste terrasse et redessiné le parc, modifiant les niveaux du sol pour dégager en partie le château qui au fil des ans s'est enterré (le sol arrivant au niveau du rez-de-chaussée) C'est ainsi que nous avons découvert de nombreuses fondations qui confirmaient l'existence d'une propriété beaucoup plus importante à l'époque de sa construction. Même découverte autour du petit bâtiment baptisé chapelle.*

¹⁶⁸¹ Carte postale d'origine et date inconnue, reproduction photographique, A. F.

¹⁶⁸² Pierres qui sont en saillies d'un mur. *Le Petit Larousse, compact, 2005*, 100^{ème} édition, Larousse, 2004, p. 1383.



*La Ribochère (façade sud) et le Coudray, 1991*¹⁶⁸³

¹⁶⁸³ Carte postale du Château de la Ribochère, 41800 Villedieu-le-Château, R. Services photos, 72240 Lavardin (Sarthe, 72), 91-18, A. F.



La Ribochère, extrait du plan cadastral informatisé, 31 juillet 2008¹⁶⁸⁴

¹⁶⁸⁴ Extrait du plan cadastral informatisé (il contient une erreur de saisie : La Ribochère au lieu de La Ribochère), enregistré le 31 juillet 2008, sur le site Internet : www.cadastre.gouv.fr. Echelle d'origine : 1/2000 ; échelle d'édition : 1/1250 (reproduite ici avec une échelle réduite à 80%) ; <http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/rechercherPlan.do?useLastFwd&listeParcelleValeurOffset=3#>, le 20 novembre 2008.

III.3 – LA BELLANGERAIE (LOIRE)

La Bellangeraie est une ferme située à Loiré, (Maine-et-Loire, 49). Elle fut acquise par Stanilas-Urbain LEMERCIER de LA MONNERAYE et Renée-Marguerite FOUIN sa femme, décédés en leur maison du Bois Joulain à Angrie (Maine-et-Loire, 49). Le contrat fut passé devant AUBERT, notaire à Chatelais le 23 vendémiaire an XII (16 octobre 1803). Ils la cèdent, le 27 octobre 1806, pour 27 500 francs à Mathurin-René JALLOT, décédé au bourg de Sainte-Gemmes¹⁶⁸⁵.

III.4 – LE MOULIN DE RHEART (LAVAL)

Le moulin de Rhéart, sis à Laval, était loué des les années 1955 et 1956 aux de LA MONNERAYE par la famille PERREL¹⁶⁸⁶.

¹⁶⁸⁵ <http://www.odile-halbert.com/Paroisse/Loiree.htm>, le 20 juin 2005.

¹⁶⁸⁶ *Souvenir d'enfance de Xavier de MULLOT de VILLENAUT (1935-1995)*, (extraits concernant le côté DUBURQUOIS, <http://alain.aussedat.free.fr/familleAlfredDuburquois/villenautil1.htm>, le 13 août 2005.

CHAPITRE 8

LA LOINTAINE BAIE LA MONNERAYE

Avant la rédaction de cet essai, la baie La Monneraye rimait, pour certains membres de la famille, et pour moi-même, avec « aventure ». En effet, cette baie, se situant dans les régions magellaniques, évoquait les aventures et voyages de MAGELLAN. Cependant, son histoire, néanmoins aventureuse, est plus récente, et les développements suivants lèvent une partie des mystères qui entoure la lointaine baie La Monneraye.

L'existence d'une baie, d'un lac, d'un estuaire et/ou d'un fjord, situés en Terre de feu, portant le nom de la famille LA MONNERAYE n'est plus à démontrer. En effet, il suffit, pour s'en convaincre, de se rendre sur Internet et de vérifier, sur des sites de « géolocalisation »¹⁶⁸⁷, les coordonnées de ladite baie, dudit lac, estuaire et/ou fiord : latitude -55, 150 ; longitude -69, 317 (ou -55, 22 ; -69, 25 pour un estuaire, en degrés décimaux¹⁶⁸⁸). Par ailleurs, il existe sur une carte marine chilienne, *Canal O'Brien a Punta Yamana*¹⁶⁸⁹ (reproduite en annexe), un lac La Monneraye ainsi qu'un estuaire La Monneraye (visible sur le détail de la carte *Canal O'Brien a Punta Yamana* reproduit ci-après). De plus, deux cartes anglaises (dont les dernières éditions datent de 1964) mentionnent également le lac La Monneraye (visible sur le détail de la carte *South Eastern part of Tierra Del Fuego* reproduit ci-après)¹⁶⁹⁰. Enfin, une baie La Monneraye est mentionnée sur une carte marine française établie à la fin du XIX^{ème} siècle (1882-1883) et éditée en 1885¹⁶⁹¹. Sur la carte française, le lac La Monneraye et l'estuaire « chiliens » deviennent respectivement le Grand Lac et la baie de La Monneraye. Cette dernière carte est, comme nous le verrons ultérieurement, l'une des clés du mystère de la baie La Monneraye.

Une autre piste nous emmène, tout en restant dans la même région du Monde, dans les Îles Falkland (ou Îles Malouines), archipel de l'Atlantique sud, anglais depuis le XIX^{ème} siècle (dont une carte est reproduite en annexe). En effet, en juin 1982, lors de la crise des Îles Falkland¹⁶⁹², Louis

¹⁶⁸⁷ <http://www.calle.com/info.cgi?lat=-55.2167&long=-69.2500&name=La%20Monneraye%2c%20Estero&cty=Chile&alt=0&zoom=&height=240&width=320&kind=topo>, le 28 janvier 2004 ; http://worldmaps.web.infoseek.co.jp/chile_guide.htm, le 20 novembre 2008 ; http://water.worldcitydb.com/estero_la_monneraye_1313447.html, le 20 novembre 2008 ; <http://www.tageo.com/index-e-ci-v-10-d-m1313448.htm>, le 20 novembre 2008.

¹⁶⁸⁸ http://worldmaps.web.infoseek.co.jp/chile_guide.htm, le 20 novembre 2008.

¹⁶⁸⁹ *Chile, Canal O'Brien a Punta Yamana*, Por el Instituto Hidrográfico de la Armada de Chile, sondas y alturas en metros, Escala 1 : 100.000, en latitud media 55° 09' 00" S., proyeccion Mercator.

¹⁶⁹⁰ OCB 554 series CA « Estrecho de Magallanes » et OCB 1373 series B1 « South Eastern part of Tierra Del Fuego ». Helen HOLDSWORTH, Research Assistant, United Kingdom Hydrographic Office, courriel du 20 mars 2009, objet : UKHO order, A. F.

¹⁶⁹¹ Cartouche de la carte *Archipel du Cap Horn et Canal du Beagle, du détroit de Lemaire à la baie de Cook*, levés en 1882, à bord de la *Romanche*, Service Hydrographique de la Marine, Paris, 1885, A. F. Un exemplaire de cette carte est conservé à La Ribochère (A. F.). Par ailleurs, des copies ont été commandées au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (S. H. O. M.) et sont conservées par plusieurs membres de la famille.

¹⁶⁹² En avril 1982, les forces armées argentines débarquent aux Îles Falkland et s'emparent de Port Stanley. En pleine guerre froide, cette action surprit l'opinion publique. Le 25 avril, les anglais reprennent la Géorgie du Sud et instaurent le 30 avril le blocus aérien et naval des Malouines. Ils débarquent dans la baie de San Carlos le 21 mai et entrent le 14 juin à Port Stanley : les forces argentines des Malouines se rendent dans la nuit du 14 au 15 juin. Il semble que cette guerre aéronavale (la plus importante depuis la Seconde Guerre Mondiale) aurait pu être évitée si les marines anglaise et argentine n'avaient pas influencé les décisions politiques et diplomatiques. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/#larousse/109404/2/Malouines>, le 22 décembre 2008 ; Pierre RAZOUX, docteur en histoire et membre de la Commission nouvelle histoire bataille du Centre d'études d'histoire de la Défense (CEHD), *La guerre des Malouines*, Les notes du CEHD, SGA (Secrétariat général pour l'administration), Ministère de la défense, http://www.cehd.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/pierre_razoux.pdf, le 21 mars 2009.

de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.3) emmène Georges-Edward MELTON, auteur de *Darlan, Amiral et homme d'État français, 1881-1942*, alors qu'ils sont en entretien à Saint-Jean-sur-Mayenne (Mayenne, 53), devant une carte du débarquement (sans que l'on sache s'il s'agit d'un débarquement argentin ou anglais) et lui montre la baie de La Monneraye dans les Malouines que l'un de ses ancêtres amiral aurait découverte¹⁶⁹³. Au regard de la distance qui sépare les Îles Falkland du sud du Chili, il est peu probable que la carte du débarquement, dont il est question précédemment, couvre les deux sites. Pourtant, la présence de cette baie La Monneraye aux Îles Falkland n'est pas confirmée par le United Kingdom Hydrographic Office ou par le Servicio de Hidrografía Naval d'Argentine¹⁶⁹⁴.

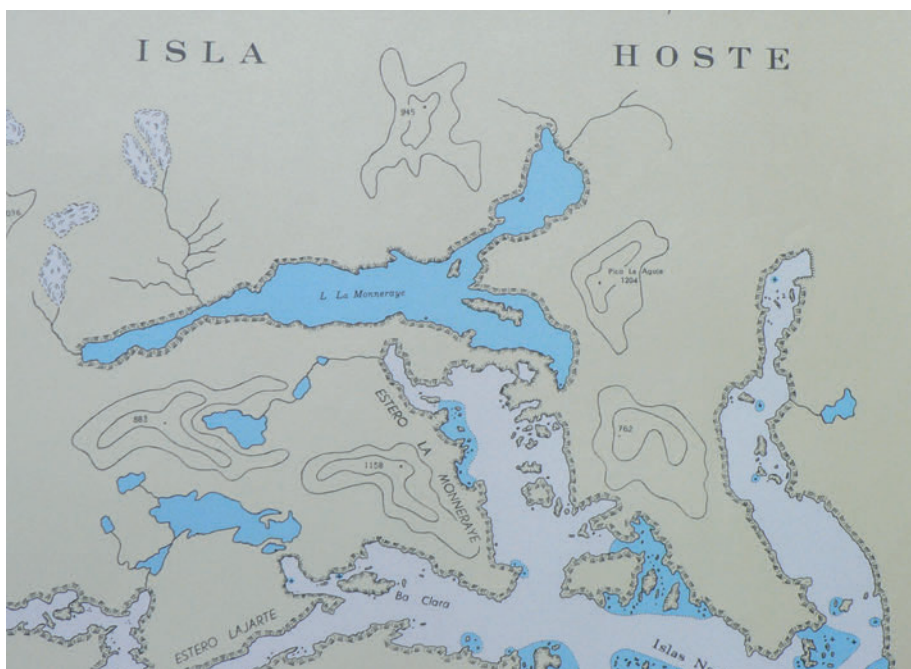
¹⁶⁹³ Georges-Edward MELTON, *Darlan, Amiral et homme d'État français, 1881-1942*, Pygmalion, Paris, 2002, p. 301.

¹⁶⁹⁴ Guy HANNAFORD, Archive Research Manager, United Kingdom Hydrographic Office, courriel du 13 mars 2009, objet : –UKHO Archive (The Falkland Islands), A. F. ; María del CARMEN MORO, División cartas y Publicaciones, Departamento Seguridad Náutica, courriel du 11 mars 2009, objet : Toponyme, A. F. De même, les différentes personnes contactées sur cette question semblent confirmer qu'il n'existe aucune baie de La Monneraye aux Îles Falkland (Gordon SMITH, Naval-History.Net, courriel du 12 mars 2009, objet : help – Falklands War, A. F.).

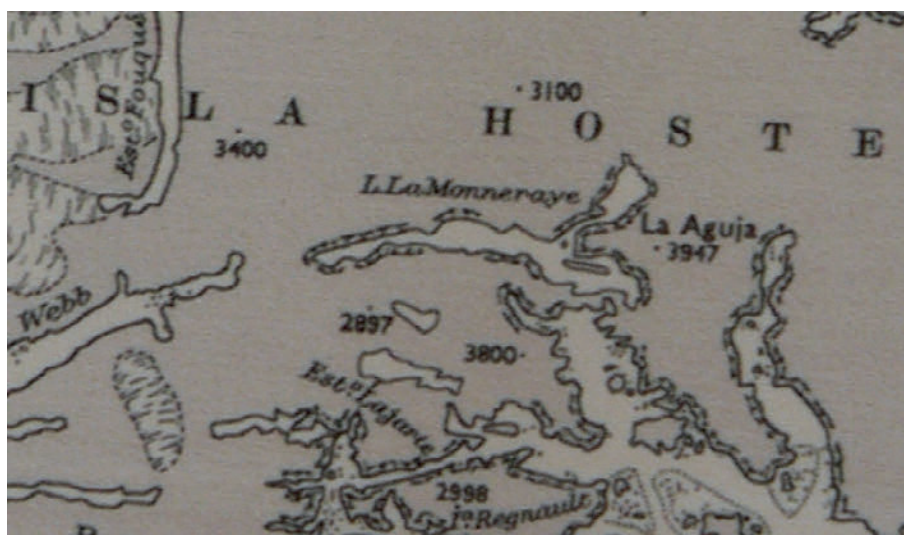


La « géolocalisation » du lac Monneraye¹⁶⁹⁵

¹⁶⁹⁵ http://worldmaps.web.infoseek.co.jp/chile_guide.htm, le 20 novembre 2008.



Détail de la carte Canal O'Brien a Punta Yamana¹⁶⁹⁶



Détail de la carte South Eastern part of Tierra Del Fuego¹⁶⁹⁷

¹⁶⁹⁶ Détail de la carte *Chile, Canal O'Brien a Punta Yamana*, Por el Instituto Hidrográfico de la Armada de Chile, sondas y alturas en metros, Escala 1 : 100.000, en latitud media 55° 09' 00" S., proyeccion Mercator, A. F.

¹⁶⁹⁷ Détail de la carte *South Eastern part of Tierra Del Fuego*, from the Argentine and Chilean government charts to 1960, with additions and corrections to 1964, sounding in Fathoms (Under Eleven in Fathoms and Feet), natural scale 1 : 550.000 (at Lat. 54° 30'), projection Mercator, reproduction photographique, A. F.

Sur l'île Hoste, île de l'archipel du Cap Horn, l'estuaire La Monneraye (55° 15' sud, 69° 11' ouest) s'étend au nord, nord-ouest, sur 31, 5 miles (s'il s'agit de miles nautiques, 1 mile correspond à 1, 8 kilomètres). La pointe de l'anse est séparée du Lac La Monneraye, un grand lac d'eau douce, par un isthme d'environ 5 encablures (1 encablure correspond à 220 mètres) de largeur¹⁷⁰⁰.

Après de longues recherches¹⁷⁰¹, nous avons pu déterminer que Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1)¹⁷⁰² était membre de l'équipage du navire la Romanche, qui réalisa, en 1882-1883, un relevé topographique de l'archipel du Cap Horn et du Canal de Beagle.

Il y avait, à l'origine du relevé topographique français, une mission préparée par la France : la Mission du Cap Horn¹⁷⁰³. Cette expédition trouve sa source dans l'intérêt que porte les grandes puissances pour les pôles à l'aube du XX^{ème} siècle¹⁷⁰⁴. En effet, à la fin du XIX^{ème} siècle, appurent les premières Années Polaires internationales (A. P. I.). A l'origine de l'idée des A. P. I. il existe un premier effort de coopération internationale en 1874-1875 visant à observer la planète Vénus lors de sa traversée du plan méridien. C'est l'année du « Passage de Vénus ». A cette occasion la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis installent huit observatoires dans les régions antarctiques. Le succès de cette campagne impose l'idée d'une coopération internationale pour coordonner les recherches en Arctique et en Antarctique. Ainsi, pour la première A. P. I., en 1882-1883, douze pays rassemblent leurs forces pour organiser treize expéditions en Arctique et deux en Antarctique. Les études portaient essentiellement sur le climat et le champ magnétique terrestre, mais elles concernaient aussi l'astronomie, la zoologie, la botanique et l'ethnologie. Devant le succès de cette coopération, le Congrès International de Physique, qui se tient à Londres en 1895, décide d'organiser une année polaire tous les cinquante ans¹⁷⁰⁵.

Ainsi, en 1882-1883, la France envoya l'avis (bâtiment léger conçu pour les missions lointaines, l'escorte, la protection des côtes et la lutte anti-sous-marine¹⁷⁰⁶), la Romanche, commandé par le capitaine de frégate Louis-Ferdinand MARTIAL, en Terre de Feu, dans la baie d'Orange (entre le Cap Horn et le Canal de Beagle). Une station y fut édifée où hiverna une trentaine d'hommes sous la direction du lieutenant de vaisseau COURCELLE-SENEUIL. La Romanche est alors le premier bâtiment à vapeur qui ait sillonné cette région australe, ainsi, elle a pu s'aventurer jusqu'au fond

¹⁷⁰⁰ *South America Pilot, volume II, Southern coasts of South America from Cabo Tres Puntas to Cabo Raper, and the Falkland Islands*, 16 édition, 1993, published by the hydrographer of the Navy, p. 160, n° 5.240.

¹⁷⁰¹ Celles-ci, commencées en 2003-2004, aboutirent à la veille de Noël 2007. En effet, l'existence de la baie La Monneraye était connue, tout comme la mission scientifique française dont il est question ici, mais une incertitude demeurait sur l'identité du membre de la famille LA MONNERAYE qui a pris part à cette mission. Cette incertitude fut levée après le dépouillement partiel des archives de la Marine, conservées au Château de Vincennes, par Madame Geneviève MONOD qui réalisa des photocopies des dossiers relatifs aux LA MONNERAYE dépouillés par ses soins, A. F.

¹⁷⁰² Sujet au mal de mer, la légende voudrait que Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1) fût obligé de prendre son petit déjeuner au lit avant de se lever.

¹⁷⁰³ Jules VERNES s'inspira de cette mission et d'*Une année au Cap Horn* (du Docteur HYADES, publié au premier semestre de 1885) pour son roman, *Les Naufragés du Jonathan* (Jules VERNES, *Les Naufragés du Jonathan*, série *Les Voyages extraordinaires*, Pierre-Jules HETZEL, 1909). Vers 1891, Jules VERNES a écrit une première version de ce livre sous le titre *En Magellanie*, puis, après sa mort en 1905, son fils reprit le roman et l'a édité en 1909. L'histoire se passe sur l'île Hoste, de 1881 à 1893, près du Cap Horn, et montre un groupe de naufragés d'un millier de personnes qui se retrouve sur cette île. L'homme qui les a sauvés, le Kaw-Djer, anarchiste, devient et redevient leur dirigeant à chaque crise que subit cette population. Dans une première version, la réalité croisait la fiction : les membres de la mission scientifique la Romanche rendaient visite aux naufragés. http://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Naufrag%C3%A9s_du_%C2%AB_Jonathan_%C2%BB, le 20 novembre 2008 ; <http://www.fredericviron.com/verne/modules/news/index.php?start=5&storytopic=5>, le 19 décembre 2007.

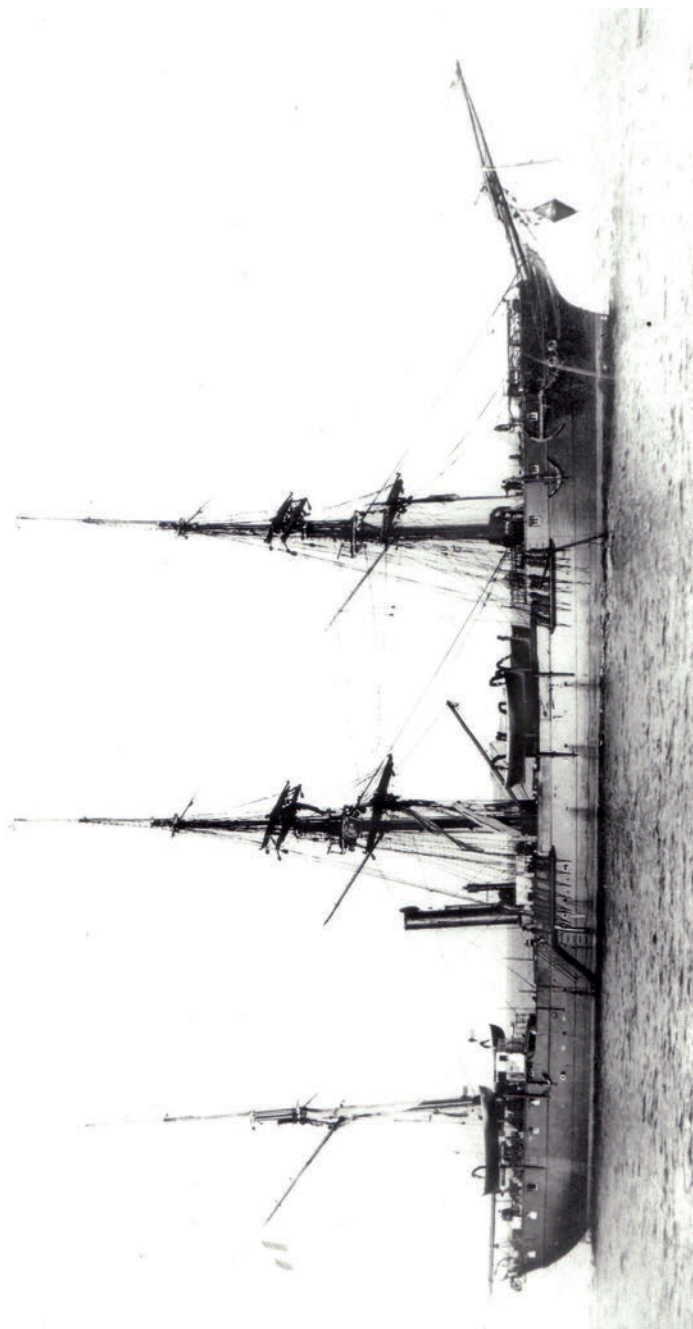
¹⁷⁰⁴ Cette partie du monde fait l'objet de voyages depuis le XVI^{ème} siècle : Amerigo VESPUCCI parvient en Patagonie dès les années 1500 ; Juan VESPUCCI son neveu, publie en 1526 des cartes avec les données récoltées par son oncle ; MAGELLAN, découvre le détroit qui porte son nom en 1520 ; LA PEROUSE aborde, enfin, avec l'Astrolabe et la Boussole, la Patagonie et la Terre de Feu en 1786.

¹⁷⁰⁵ http://www.annee-polaire.fr/api/tout_savoir_sur_l_api/historique, le 20 novembre 2008.

¹⁷⁰⁶ Terme qui vient de l'espagnol : « barca de aviso », qui signifie « barque pour porter des avis ». *Le Petit Larousse, Grand Format, 2004*, Larousse, 2003, p. 106.

des fjords, s'engager au milieu des îles et des canaux dont l'accès était interdit aux seuls voiliers¹⁷⁰⁷.

¹⁷⁰⁷ *La Nature, Revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie*, 12^{ème} année, 1884, 1^{er}, Paris, n° 565, p. 362.



La Romanche, 1884¹⁷⁰⁸

¹⁷⁰⁸ La Romanche, Transport 2-1884, cote A03259, photo Marius BAR, 8 place Marie CURIE, 83 000 Toulon, mariusbar-photo.com, A. F.

Le programme scientifique international, mené notamment par Messieurs COURCELLE-SENEUIL, PAYEN, LEPHAY, LE CANNELLIER, lieutenants de vaisseau, et le médecin Paul HYADES, portait sur le magnétisme, la météorologie et l'observation du passage de Vénus devant le Soleil le 6 décembre 1882. Il a été complété par des travaux portant sur la géologie, la botanique et la zoologie, pendant qu'à bord de la Romanche étaient conduites, notamment par Messieurs DOZE, de LA JARTE, de CARFORT, lieutenants de vaisseau et Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1), alors enseigne de vaisseau, des mesures hydrographiques et océanographiques, ainsi que des observations anthropologiques sur les Fuégiens¹⁷⁰⁹. Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1) était chargé, particulièrement, des observations météorologiques et magnétiques à bord de la Romanche¹⁷¹⁰. Jean RASPAIL considère, dans son ouvrage *Adios, Tierra del Fuego*, que l'état-major de la Romanche avait été trié sur le volet et qu'il comprenait ce que la Marine nationale pouvait offrir de mieux en termes d'humanité, de charité, d'honnêteté intellectuelle et d'indulgence. Il ajoute qu'il n'existait aucun ethnologue à bord (on parlait à cette époque plutôt d'anthropologie). Les seuls spécialistes embarqués ne s'occupaient que de zoologie, de botanique, de géologie, de minéralogie et l'étude des Indiens Yaghans n'était pas prévue au programme (excepté quelques mesures d'ordre strictement anthropométrique)¹⁷¹¹.

Une exposition eut lieu au retour de cette expédition, le 11 novembre 1883, au Palais de l'Industrie¹⁷¹². Cette exposition, ouverte le 14 mars 1884, présentait des instruments et des collections de la Mission et les résultats des études menées sur les autochtones.

Trois peuples vivent alors sur l'archipel du Cap Horn : les Onas, qui habitent la Grande Terre de Feu, les Alikoulips, qui vivent dans l'ouest et le nord-ouest, et les Tckeenikas (Yaghanes pour les missionnaires anglais), qui sont présents dans le sud jusqu'au Cap Horn, à Yaga, dans le détroit de Murray, près du canal de Beagle. Nous apprenons, notamment grâce à cette exposition, que les Fuégiens¹⁷¹³ vivent dans des huttes diverses et en changent régulièrement. La vraie richesse du Fuégien, à défaut d'être sa maison, est sa pirogue. Les Yaghanes construisent leurs embarcations avec l'écorce du hêtre bouleau (*fagus betuloides*), parfois ils creusent un tronc d'arbre, lui donnant une forme de pirogue. La Romanche ne put observer qu'une seule embarcation de ce type pendant toute l'année de la mission. L'armement de la pirogue se compose généralement de sept ou huit personnes, hommes, femmes et enfants, et un chien. À l'avant sont placés des harpons et les instruments de pêche, à l'arrière, les paniers, les seaux et la provision de bois de chauffage. Les pirogues, généralement manœuvrées par les femmes, sont peu étanches et une personne doit écopier en permanence à l'aide d'un gobelet en écorce. Toutefois, elles sont très stables et se comportent bien à la mer.

Jean RASPAIL constate, dans son ouvrage précédemment cité, que le jugement premier des français sur les peuples indigènes fut assez dur. Ainsi, le médecin de première classe Paul HYADES

¹⁷⁰⁹ http://www.aepf.org/history/history_4.htm#annees_polaires, le 20 novembre 2008 ; Actes du colloque du 1^{er} mars 2007 organisé par Christian GAUDIN, sénateur du Maine-et-Loire, relatif à l'ouverture de l'année polaire internationale « Les pôles, témoins pour les hommes », <http://www.senat.fr/rap/r06-362/r06-3624.html>, le 20 novembre 2008 ; *La Nature, Revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie*, 12^{ème} année, 1884, premier semestre, Paris, n° 565, p. 273.

¹⁷¹⁰ Bulletin individuel de notes, signé par le capitaine de frégate Louis-Ferdinand MARTIAL, le 26 avril 1882 (copie A. F.).

¹⁷¹¹ Jean RASPAIL, *Adios, Tierra des Fuego*, Albin Michel, 2001, chapitre 11, p. 132-133.

¹⁷¹² Réalisé pour l'exposition universelle de 1855 sur les Champs-Élysées à Paris, le Palais de l'Industrie est une œuvre que l'on doit à l'architecte Victor VIEL et à l'ingénieur Alexis BARRAULT. L'édifice est détruit à partir de 1896 pour laisser place au Petit et au Grand Palais.

¹⁷¹³ Étymologiquement, les Fuégiens sont les habitants de la Terre de Feu, mais, dans cette acception géographique, le terme de « Fuégien » s'applique à des groupes humains biologiquement et culturellement hétérogènes. L'extrême sud de l'Amérique australe est en effet divisé longitudinalement par les derniers massifs de la cordillère des Andes, de part et d'autre desquels se développent deux zones de relief, de climat et de peuplement bien distincts. <http://www.universalis.fr/corpus2-encyclopedie/126/H980341/encyclopedie/FUEGIENS.htm>, le 20 novembre 2008.

écrit : *ils nous apparurent d'entrée comme les êtres les plus déshérités de l'humanité et les plus rapprochés de la brute par leur défaut d'intelligence*. De même, le commandant Louis-Ferdinand MARTIAL indique, dans son journal, qu'*il est difficile de se figurer un plus triste spécimen de l'espèce humaine que celui que nous avons sous les yeux*. Après quelques temps passés auprès des Fuégiens, celui-ci précise que *bien que par la suite nos premières impressions aient été profondément modifiées, nous comprenons cependant l'effet qu'ils ont produit sur les voyageurs qui les voyaient pour la première fois*¹⁷¹⁴.



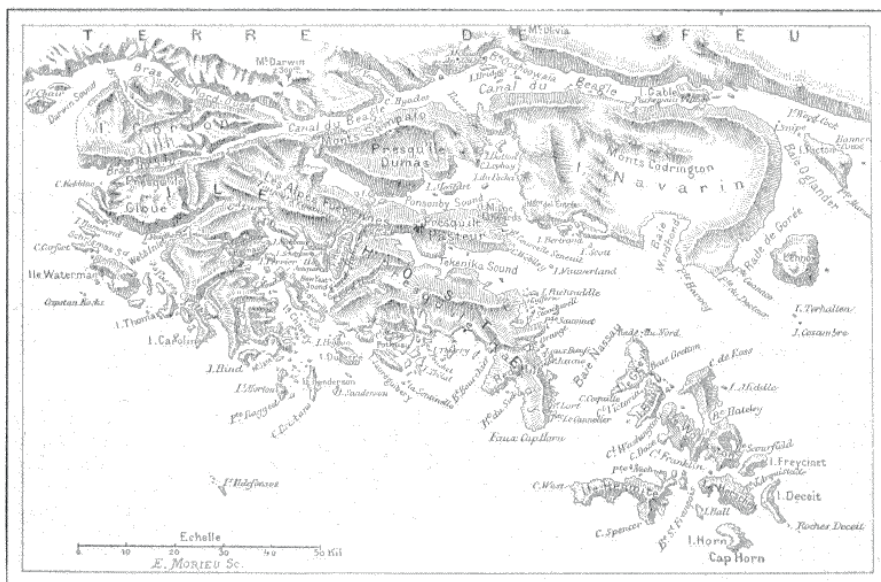
*Fuégiens sur un pont de la Romanche,
baie d'Ouflaténa, canal Lajarte, 1882 ou 1883*¹⁷¹⁵

¹⁷¹⁴ Jean RASPAIL, *Adios, Tierra des Fuego*, Albin Michel, 2001, chapitre 11, p. 132-133.

¹⁷¹⁵ Jean-Louis DOZE (ou autre membre de la mission), épreuve sur papier albuminé, 16,8 x 11,8 cm, B. N. F., département des Cartes et Plans, Société de géographie, Sg Wf 162 (95). *Au cours des sept voyages que réalise Louis-Ferdinand MARTIAL entre octobre 1882 et août 1883 de Punta Arenas aux îles extrêmes du Cap Horn, les contacts avec les Fuégiens sont fréquents et plusieurs d'entre eux acceptent même de monter à bord du navire, impressionnés mais fixant l'objectif du photographe. L'absence de toile de fond et la composition des trois hommes regroupés, comme*

Une carte provisoire de la région (reproduite ci-après) a été établie et présentée lors de l'exposition du Palais de l'Industrie. Nous pouvons y observer la plus grande partie de l'archipel du Cap Horn : l'ensemble des îles situées au sud du canal de Beagle. En 1830, Robert FITZ-ROY avait visité la région, à bord du HMS Beagle, toutefois, il n'avait pu, à l'époque, remonter dans les fjords ou canaux, l'HMS Beagle étant, en effet, un « simple » voilier. Aussi, la carte présentée au retour de l'expédition française était l'une des plus précises de la région. Les officiers de la *Romanche*, dont Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1), ont ainsi réuni les points principaux de l'archipel : le Cap Horn, la baie d'Orange, Indian Cove, le Mont Darwin, etc. Une fois déterminées avec précision les positions géographiques, la reconnaissance de la région a été complétée par l'exploration des fjords (notamment ceux qui découpent l'île Hoste), des îles et des canaux.

Au cours de ce travail, un grand nombre d'îles, de baies et de passages a été reconnu pour la première fois, et, *tout en respectant scrupuleusement les anciens noms d'origine anglaise, le commandant de La Romanche a voulu laisser un souvenir durable de l'expédition en donnant à tous les points nouvellement découverts des noms de savants et de marins français*¹⁷¹⁶. Ainsi, une baie et d'autres éléments naturels portent le nom de Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1). Celle-ci se situe sur l'une des principales îles de l'Archipel du Cap Horn, l'île Hoste.



Carte provisoire de l'archipel du Cap Horn,
dressée par les membres de la Mission française en Terre de Feu¹⁷¹⁷

perdus sur ce pont de navire qui leur est étranger, renforcent l'idée de l'immense décalage entre les cultures et font la force de cette photographie, <http://expositions.bnf.fr/socgeo/grand/055.htm>, le 20 novembre 2008.

¹⁷¹⁶ *La Nature, Revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie*, 12^{ème} année, 1884, premier semestre, Paris, n° 565, p. 363.

¹⁷¹⁷ *La Nature, Revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie*, 12^{ème} année, 1884, premier semestre, Paris, n° 565, p. 364.

L'ouest de l'archipel du Cap Horn, prolongement naturel de la chaîne des Andes, est très montagneux. Ainsi, les nombreux sommets de l'île Hoste, défendus côté Pacifique par une ceinture d'îlots, ont une hauteur moyenne de mille deux cents mètres et sont recouverts de neiges éternelles. L'île Hoste est formée de cinq presqu'îles : la presqu'île Cloué (hauteurs recouvertes de glaces), la presqu'île Dumas, la presqu'île Pasteur (ses nombreux sommets ont été baptisés « Alpes Fuégiennes »), la presqu'île Rous et la presqu'île Hardy. La mission était installée sur cette dernière presqu'île, dans la baie d'Orange. L'île Hoste reçoit l'eau apportée par les vents de l'Océan Pacifique, aussi, de nombreux glaciers descendent de ses sommets. La présence des glaciers, par la latitude de 56° sud et à une température de + 5° C, constitue l'un des caractères les plus curieux du pays. Les versants abrités du vent d'ouest sont, eux, couverts d'une épaisse végétation. Sur les côtes est de l'île Hoste et dans le canal de Beagle il existe des forêts presque impénétrables. Ainsi, la Romanche passe de paysages « polaires », où des pingouins et des otaries s'enfuient à l'approche du navire, à des paysages verdoyants et habités par des canards, des oies magellaniques, des caracas aux riches couleurs, etc.



Vue depuis le parc national Terre de feu du Canal de Beagle vers l'île Hoste¹⁷¹⁸

Au contraire, l'est de l'archipel est moins tourmenté, malgré la présence de quelques sommets (tels les monts Codrington), les glaciers disparaissent au profit de vastes plaines couvertes de mousse et de tourbe.

¹⁷¹⁸ http://astrored.org/enciclopedia/wiki/Isla_Hoste, le 20 novembre 2008.

Les deux régions de l'archipel sont séparées par le détroit de Murray. Cette différence de climat, de relief et de végétation entre les deux parties de l'archipel existe également dans le canal de Beagle. Ainsi, l'ouest du canal, exploré par la *Romanche*, est encaissé entre deux chaînes de montagnes enneigées tandis que l'est est sablonneux et parsemé de bancs et d'îles de sable. La baie d'Oushouaïa est entourée de chaînes de montagnes et, en même temps, d'une presqu'île basse et sablonneuse, qui abritait la mission anglaise. Cette presqu'île indique le commencement des plaines alluviales. Les îles Grévy et Navarin sont formées de plaines basses et entrecoupées de lagunes, tandis que les îles Wolaston et Hermite sont escarpées. Le Cap Horn est, quant à lui, un rocher vertical de quatre cent vingt-cinq mètres de haut constituant le dernier sommet de la chaîne de la Cordillère des Andes.



*Le Cap Horn vue depuis le sud*¹⁷¹⁹

¹⁷¹⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Cap_Horn, le 20 novembre 2008.



*Mont Rouge par temps de neige,
vue prise de la mission, 1882 ou 1883¹⁷²⁰*

La *Romanche*, bien qu'étant un navire à voile et à vapeur, eut parfois des difficultés pour naviguer dans la région. Ainsi, au mouillage dans la baie Angot (dans le passage de Talbot), elle fut pendant trois jours à la merci d'une tempête de neige. Ses ancres ne pouvaient accrocher sur un fond de roche recouvert d'une mince couche de vase et les rafales poussaient sans cesse le bâtiment vers les écueils situés derrière lui. Il fallait alors chaque jour appareiller de nouveau pour regagner le terrain perdu durant la nuit¹⁷²¹.

A l'issue de cette expédition, Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1), comme vraisemblablement d'autres membres de la mission, a été remercié par l'Académie des sciences de l'Institut de France. Le secrétaire perpétuel de l'Académie a ainsi écrit au Ministre de la Marine et des Colonies, qu'en se séparant de cet officier, la Commission scientifique du Cap Horn considère comme un devoir de lui offrir l'expression de ses remerciements pour le concours intelligent et empressé qu'il a apporté et pour le dévouement qu'il a montré dans l'accomplissement de sa mission¹⁷²².

¹⁷²⁰ Edmond Payen (ou autre membre de la mission), épreuve sur papier albuminé, 11,7 x 17,1 cm, B. N. F., département des Cartes et Plans, Société de géographie, Sg Wf 162 (15), <http://expositions.bnf.fr/socgeo/grand/057.htm>, le 20 novembre 2008.

¹⁷²¹ *La Nature, Revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie*, 12^{ème} année, 1884, premier semestre, Paris, n° 565, p. 364.

¹⁷²² Lettre du Secrétaire perpétuel de l'Académie à M. l'Amiral Ministre de la Marine et des Colonies, du 15 mars 1884, (copie A. F., reproduite en annexe).

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, cette région du monde n'a pas perdu son attrait pour les scientifiques. Ainsi, un siècle après l'expédition à laquelle pris part Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1), conduite par l'ingénieur Jorge MILLA, une exploration eut lieu à partir de Fouque Estero, dans le secteur oriental et traversa le lac La Monneraye pour parvenir à la Baie Gelée (*Bahia Helada*) dans l'Estero Ponsonby. Le groupe atteignit enfin le site d'Año Nuevo, situé dans la partie australe de l'île. Les études réalisées par cette mission portaient, notamment, sur la mince couverture végétale de la région¹⁷²³.

¹⁷²³ http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%8Ele_Hoste, le 20 novembre 2008.

ANNEXES

Carolingiens



Pépin le Bref
Né en 715 - Mort en 768
Roi en 751



Charlemagne
Né en 743 - Mort en 814
Roi de 768



Louis I^{er} le Débonnaire (ou Le Pieux)
Né en 778 - Mort en 840
Roi en 814



Charles II le Chauve
Né en 823 - Mort en 877
Roi en 840



Louis II le Bègue
Né en 843 - Mort en 879
Roi en 877



Louis III - Régna conjointement
avec son frère Carloman jusqu'en
882
Né en 863 - Mort en 882
Roi 879



Carloman - Régna conjointement
avec son frère Louis III jusqu'en 882
? - Mort en 884
Roi en 879

Charles II Le Gros Empereur
Né en 839 - Mort en 888
Roi en 884



Eudes comte de Paris
Né en 858 - Mort en 898
Roi en 888



Robert I^{er} comte de Paris
Né en 865 - Mort en 923
Roi en 922



Charles III le Simple
Né en 879 - Mort en 929
Roi en 898



Raoul
Né en ? - Mort en 936
Roi en 923



Louis IV d'Outremer
Né en 918 - Mort en 954
Roi en 936



Lothaire
Né en 941 - Mort en 986
Roi en 954



Louis V
Né en 967 - Mort en 987
Roi en 986

Capétiens



Hugues CAPET
Né en 938 - Mort en 996
Roi en 987



Robert II le Pieux
Né en 971 - Mort en 1031
Roi en 996



Henri I^{er}
Né en 1004 - Mort en 1060
Roi en 1031



Philippe I^{er}
Né en 1052 - Mort en 1108
Roi en 1060



Louis VI le Gros
Né en 1081 - Mort en 1137
Roi en 1108



Louis VII le Jeune
Né en 1119 - Mort en 1180
Roi en 1137



Philippe II Auguste
Né en 1165 - Mort en 1223
Roi en 1180



Louis VIII le Lion
Né en 1187 - Mort en 1226
Roi en 1223



Louis IX (St Louis)
Né en 1215 - Mort en 1270
Roi en 1226



Philippe III le Hardi
Né en 1245 - Mort en 1285
Roi en 1270



Philippe IV le Bel
Né en 1268 - Mort en 1314
Roi en 1285



Louis X le Hutin
Né en 1289 - Mort en 1316
Roi en 1314



Philippe V le Long
Né en 1293 - Mort en 1322
Roi en 1316



Charles IV le Bel
Né en 1294 - Mort en 1328
Roi en 1322

Les Valois



Philippe VI
Né en 1293 - Mort en 1350
Roi en 1328



Jean II le Bon
Né en 1320 - Mort en 1364
Roi en 1350



Charles V
Né en 1337 - Mort en 1380
Roi en 1364



Charles VI
Né en 1368 - Mort en 1422
Roi en 1380



Charles VII le Victorieux
Né en 1402 - Mort en 1461
Roi en 1422



Louis XI
Né en 1423 - Mort en 1483
Roi en 1461



Charles VIII
Né en 1470 - Mort en 1498
Roi en 1483



Louis XII Père du peuple
Né en 1462 - Mort en 1515
Roi en 1498



François I^{er}
Né en 1494 - Mort en 1547
Roi en 1515



Henri II
Né en 1518 - Mort en 1559
Roi en 1547



François II
Né en 1543 - Mort en 1560
Roi en 1559



Charles IX
Né en 1550 - Mort en 1574
Roi en 1560



Henri III
Né en 1551 - Mort en 1589
Roi en 1574

Les Bourbons



Henri IV
Né en 1553 - Mort en 1610
Roi en 1589



Louis XIII
Né en 1601 - Mort en 1643
Roi en 1610



Louis XIV
Né en 1638 - Mort en 1715
Roi en 1643
(Régence de Philippe d'Orléans de
1715 à 1723)



Louis XV
Né en 1710 - Mort en 1774
Roi en 1715



Louis XVI
Né en 1754 - Mort en 1793
Roi en 1774
Renversé en 1792

1792-1814 - République et Empire

Retour des Bourbons en 1814



Louis XVIII
Né en 1755 - Mort en 1824
Roi en 1814



Charles X
Né en 1757 - Mort en 1836
Roi en 1824
Renversé en 1830

Les Orléans



Monarchie de Juillet
Louis-Philippe I^{er}
Né en 1773 - Mort en 1850
Roi en 1830
Renversé en 1848

*Chronologie des rois de France*¹⁷²⁴

¹⁷²⁴ http://www.thucydide.com/realisations/utiliser/chronos/rois_france.htm, le 20 novembre 2008.

II^{ème} République

Louis Napoléon BONAPARTE
1848-1851

III^{ème} République

Adolphe THIERS
1871-1873



Patrice de MAC MAHON
1873-1879



Jules GREVY
1879-1887



Sadi CARNOT
1887-1894



Jean CASIMIR-PERIER
1894-1895



Félix FAURE
1895-1899



Emile LOUBET
1899-1906



Armand FALLIERES
1906-1913



Raymond POINCARE
1913-1920



Paul DESCHANEL
Février à Septembre 1920



Alexandre MILLERAND
1920-1924



Gaston DOUMERGUE
1924-1931



Paul DOUMER
1931-1932



Albert LEBRUN
1932-1940
Réélu en 1940. Il est donc légalement
Président de la République jusqu'en
1946.

IV^{ème} République



Vincent AURIOL
1947-1954



René COTY
1954-1958

V^{ème} République



Charles de GAULLE
1958-1965
Elu au suffrage universel direct en 1965
Seconde présidence : 1966-1969



Georges POMPIDOU
1969-1974



Valéry GISCARD D'ESTAING
1974-1981



François MITTERRAND
Premier septennat : 1981-1988
Second septennat : 1988-1995



Jacques CHIRAC
Septennat : 1995-2002
Quinquennat : 2002-2006



Nicola SARKOZY
Quinquennat : 2006-

*Chronologie des présidents de la République*¹⁷²⁵

¹⁷²⁵ http://www.thucydide.com/realisations/utiliser/chronos/presidents_france.htm, le 20 novembre 2008.

Monsieur

12 Septembre
1793



vous devez recevoir incessamment un ordre
de M. de Broeu pour Informer du meurtre
commis au passé par la patrouille de
Nantes en la personne de M. du Bignon
mon parent, quelque parti que vous soyez
par votre employ de main pour cette
patrouille les peines que vous contribuerez
en ce qui dependra de vous à faire
rendre Justice à la famille d'un homme
si malheureusement tué pour ne pas dire
quelque chose de pire et on ne pourra jamais
croire que seul homme vaincu en deux
27 ans de fusils et enfoncés dans un

53

corps de garde n'ayant pour toutes armes
 qu'un épée, comme l'information des
 sortes d'affaires trouves bon que tu nous sup
 de macorder et a toute la famille la
 continuation d'une conduite aussi reglée que
 celle que nous avés dans toutes les affaires
 dont nous nous meslés l'atends cette grace
 de nous et celle de me écrire avec respect

Monsieur



a Rennes le
 12 ybre 1723.

Votre tres humble et
 tres obus+serviteur
 Armonneray Debougnac

Le frere du 4me ne peut se voy faire mais
 avec des courir au bruit et aux coups qui fessent
 tirer son frere et se me flate que nous voudry
 bien le sortir de cette affaire le long de son frere
 regarda doibt se voy satisfais pour luy tel avoit
 fait quelques fautes

a. Monsieur
 Monsieur Mellier Trésorier
 général des finances en son hôtel
 à Nantes

Copie de la lettre du 12 septembre 1723, adressée à Monsieur MELLIER,
 maire de Nantes et colonel, dans l'affaire de la disparition de Jean de LA MONNERAYE en 1722,
 signée Lamonneraye de Bourgneuf¹⁷²⁶

¹⁷²⁶ Original conservé aux Archives municipales de Nantes, EE 113.

L'autre de la République de Douze thermidor
 Devant nous maire et officier public ont
 comparus M^r prêtre Bruno Jean De la
 Monneraye né le quatorze novembre mil
 sept cent soixante la St Etienne Des Rennes
 fils majeur de feu Jean François De la Monneraye
 De Bourgneuf et de Françoise Genevieve
 De Contac, Domicilié Des Rennes

Et M^{lle} Marie Germaine Jeanne Philippe
 De la Grandière née le quinze mai mil sept
 cent soixante Douze en la Ville De Morlaix
 paroisse De St Martin fille majeure de
 Charles Marie De la Grandière et de feu
 François De Paule Hyacinthe Le Minihy
 Domicilié Des Rennes

Lesquels nous ont requis de procéder à
 la célébration du mariage projeté
 entre eux et dont les publications ont
 été faites à la mairie Des Rennes le
 Dimanche Deux et Neuf De ce Mois
 sans opposition, après avoir donné


Lecture des pièces ci-dessus mentionnées. 142
 Le Chapitre fin du titre de Monneraye
 nous avons demeuré de un futur ^{général}
 s'il veulent se prendre pour mari et femme
 Chacun d'un ayant répondu séparément
 et affirmé de même nous avons prononcé
 au nom de la loi que M^r Pierre Bruno
 Jean De la Monneraye en M^{lle} Marie
 Perrine Jeanne Philippe De la Grandière
 Joue un mariage d'après nous avons
 dressé cet acte la présence de Charles Marie
 De la Grandière le officier Général De la
 marine père de l'épouse consentant
 au mariage, de Pierre Marie Martin
 De la Grandière frère de l'épouse de
 Leonard Hyacinthe Thadée De la Monneraye
 et de Joseph Marie Augustin De la
 Grandière frère de l'épouse et aussi présente
 la mère de l'épouse consentant au dit
 mariage les deux Amis majeurs et
 Domiciliés de Rennes pour ledit Jacques
 Joseph Marie Augustin De la Grandière
 qui est Domicilié de Redon et un her
 gneur et les Amis signés avec nous après
 Lecture.

Marie Perrine Jeanne Philippe De la Grandière
 Pierre Bruno Jean De la Monneraye de Conica de la
 Monneraye De Bourgneuf de la Grandière père
 De la Grandière, - Cham. Louis Lagrandière & C^{ie}
 De la Monneraye, - mari. Sait. Laminier
 De la Grandière, - Jacques Hédoué Li. Maître de l'œuvre
 Ouy de Cham. Louis Jacques Hédoué Li. Maître de l'œuvre
L. V. R.

Acte de mariage de Pierre-Bruno-Jean de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.2),
 et de Marie-Perrine-Jeanne-Philippine de LA GRANDIÈRE du 12 thermidor an XIII (31 juillet 1805)¹⁷²⁷

¹⁷²⁷ Table des actes de mariages de Rennes de 1793 à 1892, par Hervé TIGIER, Archives municipales de Rennes, M. an XI -an XIV + 1806, 2 Mi 211.

Extrait du
 des mariages
 pommerit-
 des Côtes du
 pour l'année mil 1792 Sept cent quatre vingt quatre



13 août 1792
 Registre de Baptêmes
 de la paroisse de
 Le vicomte Département
 nord, district de Pontreux

Demoiselle Jeanne Marie Reine de La Monneraye fille
 légitime de Messieurs Jean Dimas de La Monneraye, chevalier
 Seigneur de Lescur et autres lieux et Dame Marie
 Charlotte Reine de Lescourts Dame de La Monneraye son
 épouse ses père et mère née le quatre d'embre mil
 sept cent quatre vingt quatre la été le même jour
 solennellement baptisée par le Soussigné & Rector
 parsein et marraine Messire Jean François de La
 Monneraye et Dame Marie Jaquette Françoise de
 Revoante Dame Comtesse d'Estor tenue par procureur
 par Jean Martin et Demoiselle Marie Thérèse Sougeras
 qui soussignent. de La Monneraye
 Marie Thérèse Sougeras. Jean Martin
 J. de videllou R. de ponnerit

Je Soussigné, Curé. Extrait ci-dessus conforme
 à l'original auquel je'ai fidèlement collationné
 et délivré à pommerit le vicomte ce jour troisième
 août mil sept cent quatre vingt deux.

J. Le Cornet Curé de
 pommerit-le vicomte

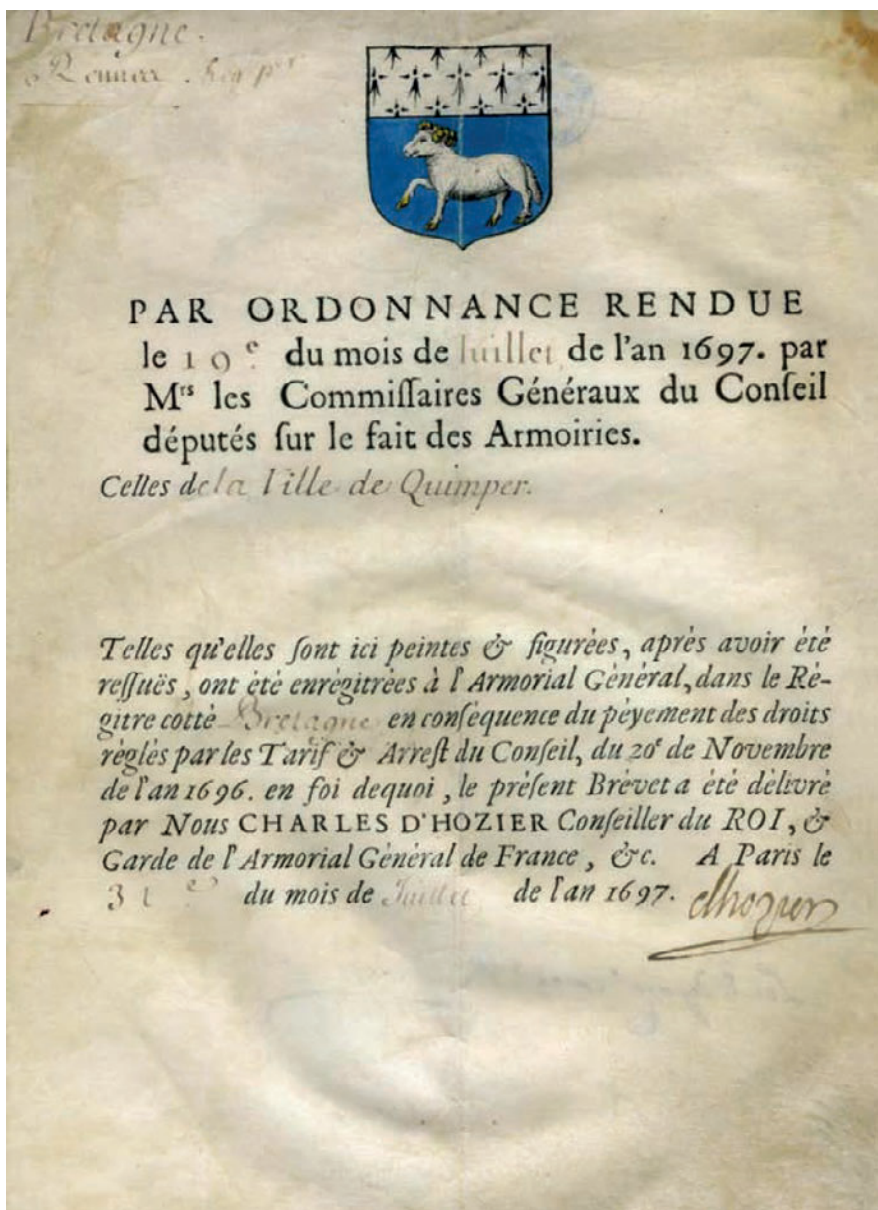
Acte de baptême de Jeanne-Marie-Reine de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.4)¹⁷²⁸

¹⁷²⁸ Extrait du 13 août 1792 du registre de baptêmes et mariages de la paroisse de Pommerit-le-Vicomte, département des Côtes-du-Nord, district de Pontreux pour l'année 1784, A. F.



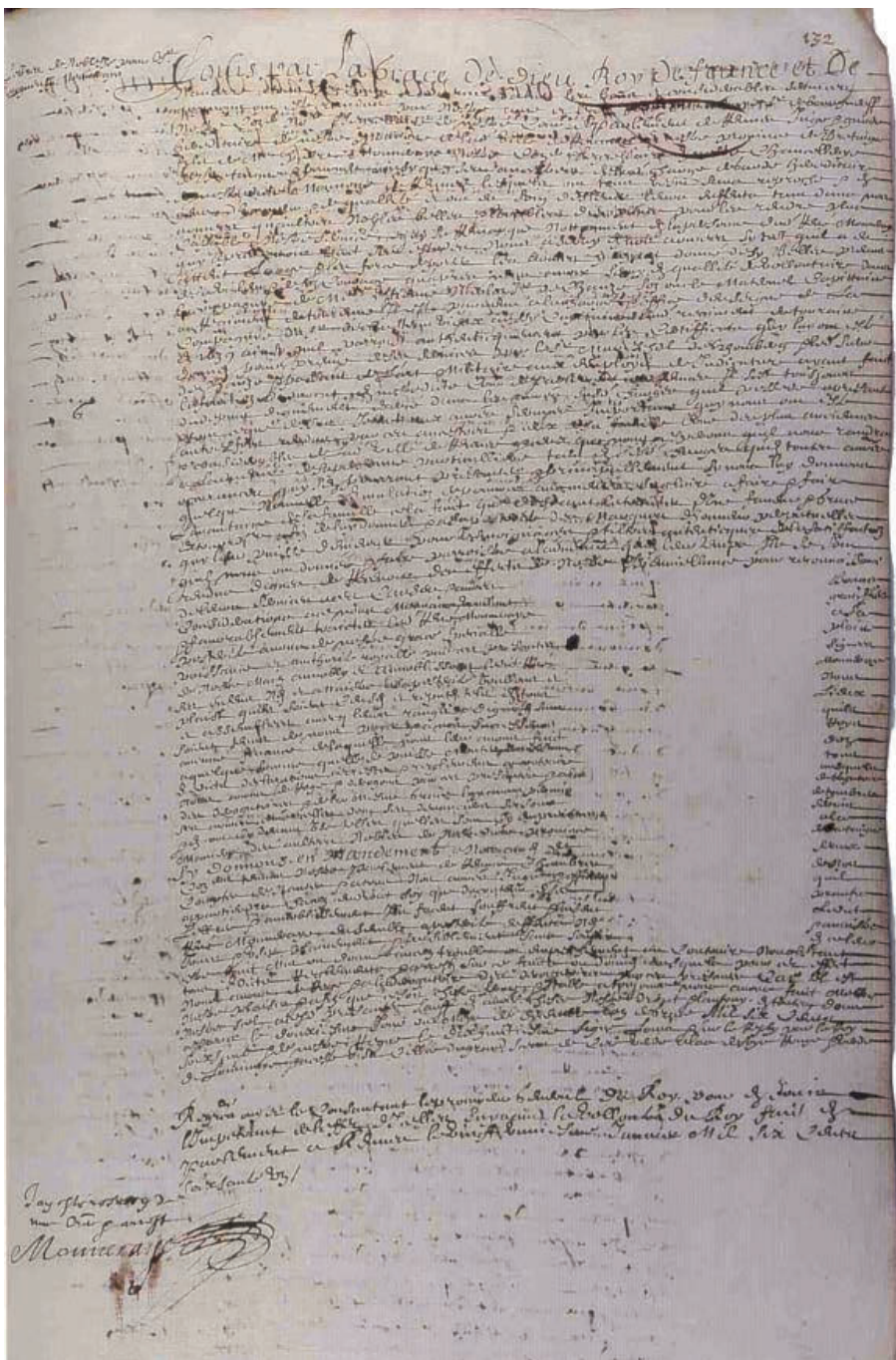
Le Billet, d'Auguste TOULMOUCHE (1829-1890), 1883¹⁷²⁹

¹⁷²⁹ Huile sur toile (h : 0.660 m, L : 0.450 m), Nantes, musée des Beaux-Arts; <http://www.photo.rmn.fr/cf/htm/CSearchZ.aspx?o=&Total=3&FP=13328493&E=2K1KTS6M9DSY2&SID=2K1KTS6M9DSY2&New=T&Pic=3&SubE=2C6NU0GZMOUM>, le 16 mars 2009.



Brevet d'Armoiries de la ville de Quimper,
délivré en 1697 en application de l'édit Royal de 1696¹⁷³⁰

¹⁷³⁰ http://www.mairie-quimper.fr/39127162/0/fiche___pagelibre/&RH=ARHI, le 20 novembre 2008.



Copie de l'enregistrement des lettres de noblesse de René Monneraye (1.1.2.2.1), données le 12 décembre 1660 et enregistrées au Parlement de Bretagne en 1673¹⁷³²

¹⁷³² Photo du registre constatant l'enregistrement des lettres d'anoblissement de René MONNERAYE (1.1.2.2.1), A. D. I. V., cote 1 Ba 22 folio 132.



Extrait de « Histoire de Bretagne en images »¹⁷³³

¹⁷³³ Création E. BOISECQ, illustrée par H. CAOUISSIN et E. GUELLEC, éditée par la Société des Produits de Cornouailles, Quimper (Finistère, 29) ; <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf4/bretagne/Bretagneenimages.htm>, le 20 novembre 2008.

8. fev. 1773.

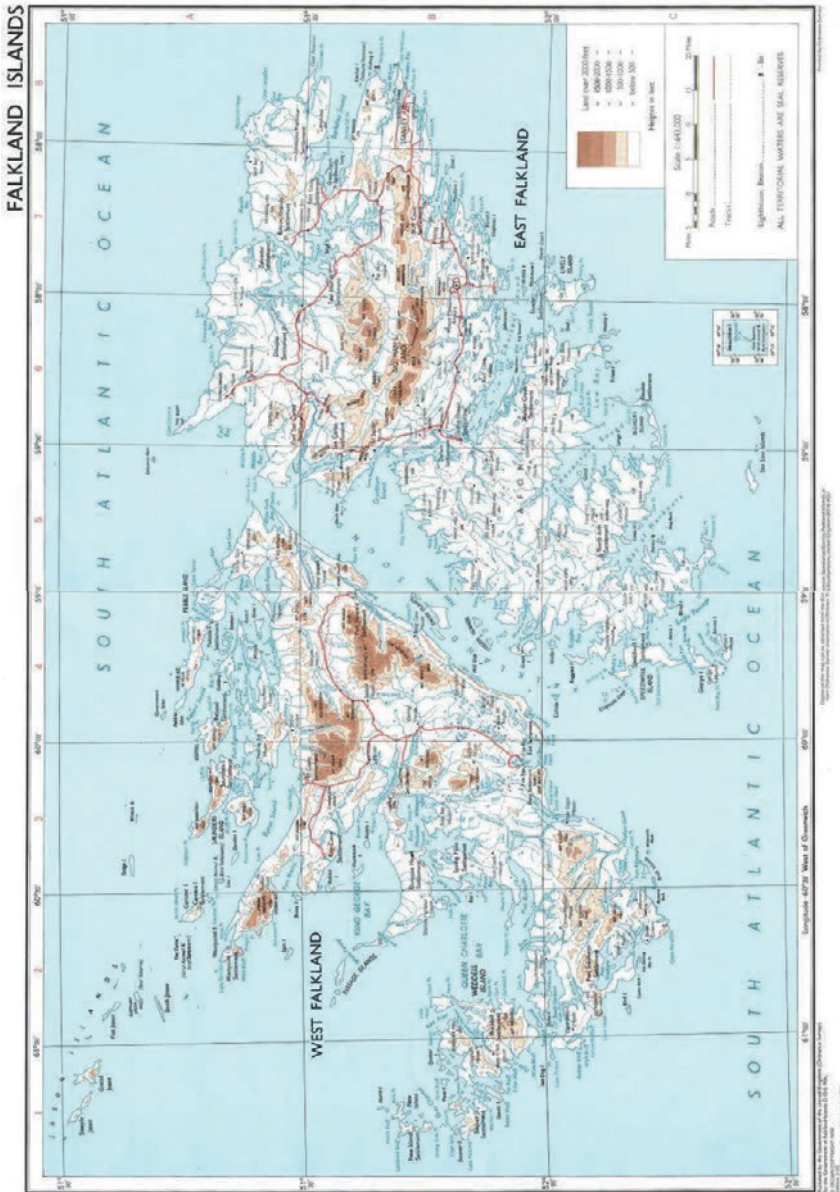
Extrait de registres de Parlement

En par la Cour la Requête de Messire Jean-François de la Monneraye Chevalier Seigneur Comté de Bourgneuf propriétaire des juridictions de Henoterion Coatleven & la Lande ploumilliau Endante pour les causes y contenues, à lequel plus à La Cour vu & attaché Le nombre de Sept pieces, y ayant regard & à l'exposé, permet aux supplians de transférer l'exercice d'icelles juridictions de Henoterion Coatleven et la Lande Ploumilliau, du lieu de Cregrom pour être à l'avenir tenu & exercé en Hautitoine de Lamion par les Juges procureurs d'office Greffier ou Sergent que le Suppliant à Commis et pourra commettre dans la suite, par le procureur de la juridiction de Lamion desnommé dans l'acte du 9. mai 1772. privativement & à l'exclusion de tous autres, Ladite Requête signée Serejan procureur & respondant d'un côté montrée au procureur Général du Roy par ordonnance de la Cour du 6. février 1773. conclusions dudit procureur Général du Roy au bas de ladite requête du même jour sur ce oit le Rapport de maître Dupont & Eschully Conseillers en Grand Chambre Et tout

Monneur de la Brosse premier Président

Extrait de registres de Parlement de Bretagne, 8 février 1773, concernant Jean-François de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4), chevalier, seigneur du comté de Bourgneuf¹⁷³⁴

¹⁷³⁴ Extrait conservé par Gildas de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.3.3.5.5.1).

Falkland Islands¹⁷³⁸

¹⁷³⁸ http://images.google.fr/imgres?imgurl=http://www.zonu.com/imapa/americas/small/falkland-islands-map.jpg&imgrefurl=http://www.zonu.com/argentina_cartes/falkland-islands-map.htm&usq=__gSmTlaE9SXEO5PuXonVEOCPwEfe=&h=298&w=424&sz=28&hl=fr&start=14&um=1&tbnid=za5dzSqR_T8MM:&tbnh=89&tbnw=126&prev=/images%3Fq%3DFalkland%2BIslands%26hl%3Dfr%26sa%3Dn%26um%3D1, le 21 mars 2009.

MARINE ET COLONIES.

Le Ministre de la Marine

Décret du 20 mai 1868.

Institut

de France



Académie



15 Mars 1868

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie
à Monsieur l'Amiral Ministre de la Marine
& des Colonies

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre Dépêche du 7 de ce
mois, j'ai l'honneur de vous informer que
M. l'enseigne de vaisseau de la Monneraye,
aura terminé le 1^{er} Avril prochain, les
travaux dont il était chargé pour la Com-
mission Scientifique du Cap Horn.

En se séparant de cet officier, Monsieur
le Ministre, la Commission considère comme
un devoir de lui offrir l'expression de ses
remerciements pour le concours intelligent
et impresse qu'il lui a apporté et pour le

*1^{er} bureau
basely*

Notes 1

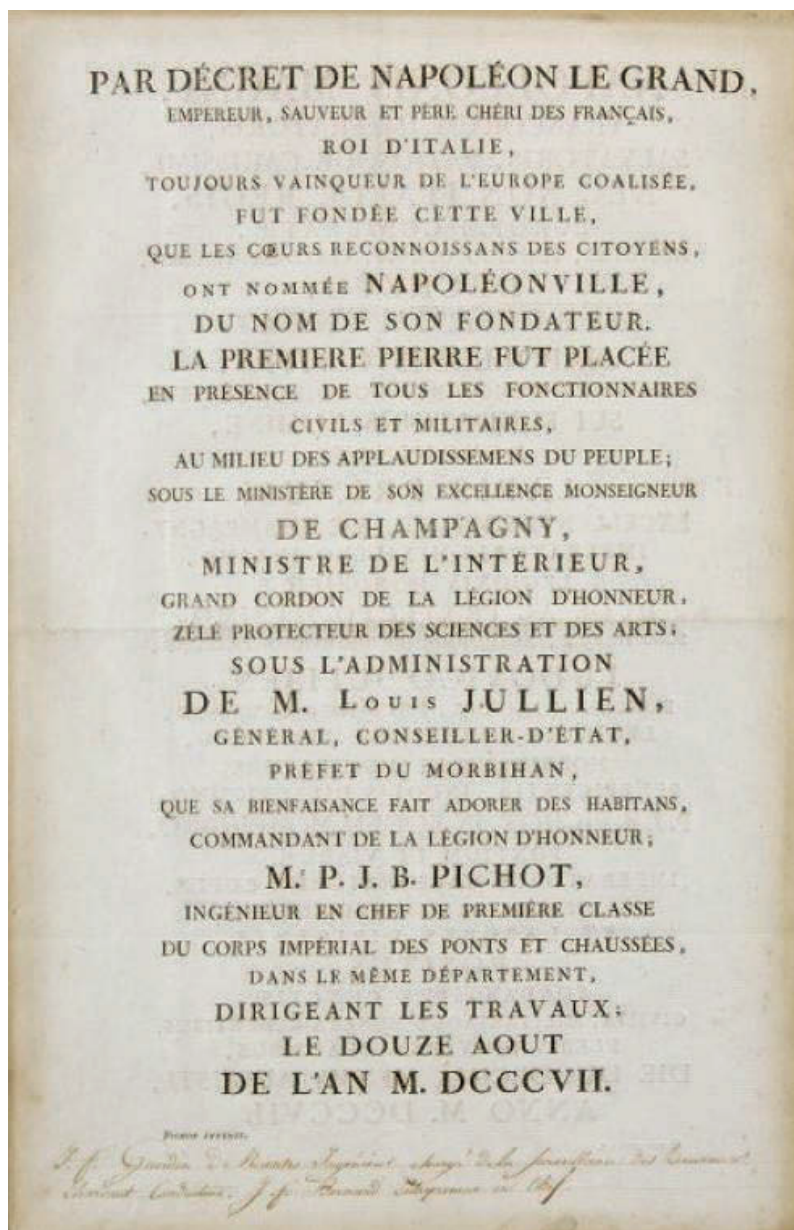
dévouement qu'il a montré dans l'accomplissement de sa mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute & respectueuse considération.

W. Grand

Copie de la lettre écrite en faveur de Léon de LA MONNERAYE (1.1.2.2.1.2a.4.1.1.1.1),
par le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de l'Institut de France
au Ministre de la Marine et des Colonies, 15 mars 1884¹⁷³⁹

¹⁷³⁹ Copie extraite du dossier conservé aux archives de la Marine, au Château de Vincennes (A. F.).



Pose de la première pierre de Napoléonville, le 12 août 1807¹⁷⁴⁰

¹⁷⁴⁰ Ville de Pontivy, Archives municipales, cliché François TALAIRACH ; <http://ville.pontivy.fr/index.php?id=54>, le 20 novembre 2008.

INDEX

A	
Açores.....	95, 113
ACRES de l'AIGLE (des) Blanche-Mélanie-Victoire	62
Agon.....	76
Agon-Coutainville.....	80
Aigrefeuille.....	62
ALEMBERT (d').....	191, 198
Alger.....	86, 97, 116, 144, 182
Algérie.....	58, 97, 116, 117, 131, 182
Allemagne ..	11, 51, 68, 94, 95, 98, 135, 211, 216, 217, 218, 221, 239, 243, 308
Allier.....	98, 115
Alsace.....	216, 243
Amsterdam.....	208
Anaïde.....	115
Andes.....	311, 314, 315
ANDIGNE (d') Jean-Baptiste.....	123
ANDIGNE (d') Claude-Gabriel.....	123
ANDIGNE (d') Gabriel.....	132
Angers.....	29, 78, 81, 135, 141, 142
ANGIER de LOHEAC Chantal-Marie.....	115
Angleterre	9, 26, 51, 59, 88, 99, 128, 130, 134, 206, 211, 212, 214, 215, 216, 218, 220, 221, 222, 228, 230, 236, 239, 308
ANGOULEME (d') duchesse.....	95, 100
Angrie.....	302
Antarctique.....	308
Antilles.....	94, 95, 236
Anvers.....	136, 208
Arabie.....	197
Arcachon.....	87
Arctique.....	308
Ardennes.....	220
Argentan.....	63
Argentine.....	304, 306
Arradon.....	113
ARTIERES Cécile.....	81
AUBERT.....	302
AUBIN du TAY.....	269
AUBINS.....	270
AUDRAIN Hervé.....	25, 27
AUFFRAY.....	277
AUFFRAY Louis-René.....	132
AUGUSTIN ou AOUSTIN Geneviève.....	33
AUGUSTIN ou AOUSTIN Jean.....	33
AULNETTE.....	28, 259
AULNETTE Jean.....	28
Auray.....	37, 44, 49, 56, 102, 143, 228
Autriche.....	216, 236
AUTRICHE (d') Marie-Thérèse.....	156
AUVIL François.....	39
AVAUGOUR (d').....	288
AVIAU de TERNAY (d') Amaury.....	71
AVIAU de TERNAY (d') Jacques-Louis-Marie-Joseph- Ghislain.....	110
Avignon.....	83, 111
Avon.....	141
AYME Gérard.....	115

AZEL-SUZOR Célestine-Françoise.....	52
-------------------------------------	----

B

BABOUARD Anne.....	32
Baconnière (la).....	9
BADES (de) Sainte.....	39
BADIER Claude.....	138, 185, 187
BADIER Pierre.....	138
BAHEZRE de LANLAY.....	64
baie d'Hudson.....	95, 98
baie d'Orange.....	308, 313, 314
baie La Monneraye.....	303, 304, 308
BALLET Élisabeth.....	123
BARA (de) Hiérosme.....	190
BARRIN.....	281
BARTET Chantal.....	79, 179
Bas-Carcé.....	286
Bath.....	51, 52, 53, 59, 60, 128, 130, 211, 212, 214
BAUDOIN.....	47, 179
Bayonne.....	97
BAZIN Maurice.....	297
BAZIN Pierre-Augustin.....	297
BAZIN Yvonne.....	297
BEAUCE (de).....	259, 263
BEAUCOURT (de).....	76
BEAUDIN.....	81
BEAUDOUIN Jacqueline.....	116
BEAUFORT.....	32
Beaugeraye.....	143
BEAUJEU (des).....	202
Beaulieu.....	121
Beaumanoir.....	136
Beauregard.....	295
Bec Menez.....	52
BEGASSE Jeanne.....	24
BEGOUËN-DEMEAUX Patricia-Anne-Marie.....	141
BEGOZOU (de) Guillaume.....	136
BEGUSSOUZ Jacqueline.....	35
Belann.....	276
Belfort.....	142
Belgique.....	84, 107, 208, 211, 219, 220, 233
BELIZAL (de).....	208
Bellangeraye.....	302
Belle-Île-en-Mer.....	236
BELLESCIZE.....	282
Bellevue du Clos-Pilet.....	247
Bellevue, château de.....	247
BENECH Catherine.....	12, 188, 195
BENIER Jacques.....	297
BENIER Pauline-Aglaré.....	297
Bénodet.....	80
Berchères-les-Pierres.....	69, 201
BERDE Alain.....	196, 197
Berhet.....	56
BERNARD de COURVILLE Yves.....	71, 85
BERNARD de LA BARRE de DANNE (de) Jacques.....	115
BERNARD de LA BARRE de DANNE (de) Yvonne-Marie	114

BERNARD des CHAMPSNEUFS Marguerite	64	BOREAUX de ROINCE Xavier.....	110
BERNARD des CHAMPSNEUFS Prudent.....	64	BORELLI	228
BERTHELET	34	BOSSARD (de)	282
BERTHOU René	137	BOSSART Jacqueline	30
BERTIN.....	287	Boston	95
BERTRAND Georges	82	BOTHEREL.....	259
BESSAC Dominique-Daniel-Paul-Marie	60, 65, 67, 77	Botherel (de)	42
Bessé-sur-Braye	297	BOTHEREL d'APIGNE.....	253
Betton	264	BOUAIS	270
BEZOUT (de).....	93	BOUAYS (du).....	277
BIGEARD.....	117	BOUCHARD de la POTHERIE Olympe.....	135
Bignon (le).....	121, 122, 123, 127	BOUËSSEL du BOURG Marie	113
BIGOT Charles	293, 294	Bouexie (le).....	138
BIGOT de PONT-BODIN	293	BOUFFLERS (de).....	214
BIGOT Marie.....	294	BOUGALIERE (de la) Louis.....	134
Billaudaye.....	288	BOUILLÉ	255
Billé	113	Boulogne-Billancourt	82, 84, 116
Binche	220	BOURBLANC (de) Toussaint.....	45
BINDER Catherine	115	BOURBON (de).....	216
BINTIN (de).....	280	BOURBON (de) Louis-Joseph	216
BIRE (de) Renée.....	120	Bourbonne-les-Bains	60
BISMARCK (von) Otto.....	240	BOURG de SAINTE-CROIX (du).....	197
Blâmont.....	81	Bourgbarré	277
BLAY (de).....	269	Bourg-en-Bresse	77
BLIN de SAINT-AUBIN.....	247	Bourgneuf.....	5, 12, 15, 28, 29, 38, 46, 48, 49, 100, 111, 122, 125, 147, 155, 163, 164, 168, 172, 177, 188, 195, 210, 212, 229, 254, 255, 260, 262, 278, 287, 291, 293, 328, 338, 341
Blois.....	22, 171	BOURGNEUF (de) Marguerite	23, 29
BLOSSAC (de)	114	BOURGNEUF Jeanne.....	263
BLUNT	88	Bourgogne	197
BODIGUEL (de).....	288	BOURGONNIERE (de) Gabrielle	119
BOILEAU Nicolas.....	232	BOURGONNIERE Anne.....	167
BOIS.....	289	BOURSAINT Pierre-Louis.....	86
BOIS CHÂTEAU (de).....	219	BOUTEILLER Nicole	19
Bois d'Arcy	83	BOUTIER	254
BOIS de la MOTTE (du).....	260	BOUTREUIL Eustache.....	272
Bois Joulain	302	BOUTREUIL Marie.....	272
Bois Rago (le)	123	BOUX	31
BOISBAUDRY (du) Madeleine.....	108	BOUYER	265
BOISBAUDRY (du) Yvan	108	Boyer (le)	274
BOISBERTHELOT (du) Paul-Alexandre	223	Brecé.....	9
BOISCHÂTEAU (de).....	219, 277	Breda	208
Bois-Doré	286	Brée	221
Bois-Gauthier	91	BREGEL (de).....	288
BOISGELIN	278	Bréhan-Loudéac	136
Bois-Gervilly	277	BREHANT (de).....	119, 172
Boisgervily	210	Breil	177, 249, 250, 253, 258, 259
BOISGUEHENEUC (du) Diane	72	BREIL (du) Charles-Mathurin	136
BOISGUEHENEUC (du) Françoise-Simone-Marie	72	BREIL (du) François-Dinan	136
BOISGUEHENEUC (du) Ronan	72	BREIL (du) Guillaume-Dinan	136, 185
Boishamon	277	BREIL (du) J.-B.....	290
BOISHAMON (du).....	277	BREIL (du) Jean-Baptiste.....	136
Boisjean.....	136	Breil (le)	25, 32, 41, 125, 126, 128, 132, 136, 164, 251, 271, 286, 290
Bois-Piquart (le)	132	BREIL de RAYS (du)	253
BON de LIGNIM	60	BREIL de RAYS (du) Jean	136
Bonamour	42, 132, 208	Brézil	52, 113
BONNICHON Claire.....	111, 180	Bresse	197
BONNICHON Philippe... 9, 29, 35, 41, 42, 43, 49, 50, 51, 55, 56, 57, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 125, 126, 127, 128, 129, 132, 133, 158, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 216, 222, 229, 239, 254, 255, 264, 265, 271, 282, 283		Brest ... 19, 44, 51, 52, 56, 60, 62, 78, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 96, 97, 98, 124, 125, 131, 132, 208, 220, 222, 236, 239, 244, 253	
BONNIER Jacqueline.....	33		
Bordage.....	297		
Bordeaux.....	89, 97, 137		

Bretagne .5, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22,
23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36,
39, 41, 42, 47, 49, 56, 58, 92, 98, 103, 104, 106, 118,
119, 120, 123, 124, 126, 132, 136, 137, 138, 147,
149, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160,
161, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171,
172, 173, 175, 176, 177, 178, 185, 186, 187, 188,
190, 193, 194, 195, 196, 200, 205, 206, 208, 209,
210, 212, 215, 217, 219, 221, 228, 229, 230, 247,
253, 254, 255, 282, 291, 335, 336, 337, 338

BRETAGNE (de) Anne 254
BREUIL (du) François 177
BREZE (de) 15
BRIAYS Jan 121
Brie-sur-Marne 240
BRILHAC (de) 53
BRILHAC (de) Marie-Anne-Geneviève 42, 55, 291
BRILHAC (de) Pierre 32
BRILHAC de GENCAY (de) Anne-Geneviève 92
BRILHAC de GENCAY (de) Marie-Anne-Geneviève ... 42,
291
Brillant (le) 126, 236, 237
BRILLET 168
BRINDEJONC de TREGLODE Anne 66
BRINDEJONC de TREGLODE Henry 66
BRINDEJONC de TREGLODE Jean 66
BRINDEJONC de TREGLODE Joseph 66
BRINDEJONC de TREGLODE Marie-Thérèse 66
BRINDEJONC de TREGLODE Paul 66
BRINDEJONC de TREGLODE Pierre 66
BRINDEJONC de TREGLODE Roger 66
BRINDEJONC de TREGLODE Roland 66
BRINDEJONC de TREGLODE Yves-Marie 65
Bringal 136
Bringolo 136, 137
BRIOLE Jean-Pierre 117
BRIOLE Yann-Marie 117
BRION de BOISGILLET Louis-Adolphe-Paul 89
BRION de BOISGILLET Marie-Marthe-Mathilde 89
BRIOSE Jacques 63
Brissac (de) 142, 154
BROC (du) 237
BROGLIE (de) 216, 221
BROU (de) 122
BROUSSEL 32
Bruges 211
BRULLÉ 255
BRUNET de la CHARIE Christian 135
BRUNET de la CHARIE Guy 135
BRUNET de la CHARIE Henri-Pierre 135
BRUNET de la CHARIE Jacques 135
BRUNET de la CHARIE Jacques-Marie-Joseph 135
BRUNET de la CHARIE Marie-Antoinette 135
BRUSLON Pierre 280
Bruxelles 84, 98, 110, 208, 211, 219
Bruz 108, 286
Bry-sur-Marne 241, 242
BUFFA (de) Jehan 293
BUISSON Anne-Marie 101
BURIS (de) 277

C

CACCAMO Myriam 113
CACQUERAY (de) 60, 61, 297
CACQUERAY DELORME (de) Marie-Antoinette-
Marguerite 61
Cadix 94
CADORET (de) Jean-Baptiste 123
CADORET (de) René 123
CADOUAL Georges 228, 230
CAHIDEUC (de) 260
Caire 110
Calais 30, 125
Calan (de) 42
CALLO Perrine 137
Calvados 81
CALVE de SOURZAC Mathilde 108
CAMBOLAS (de) Jean-Hippolyte-Marie 141
CAMBOLAS (de) François-Géraud-Jean 141
CAMBOUT-COISLIN (du) Pierre 297
CAMET de LA BONNARDIERE Marie-Caroline-Mathilde
..... 89
CAMUS Madame 296
Canada 236
Canal du Beagle 303, 307
Canisy 67
Cap Français 94
Cap Horn ... 303, 307, 308, 311, 312, 313, 314, 315, 316
Cap-Haïtien 94
Caran 277
Cardinaux 126, 132, 236
CARFORT (de) 311
Carnac 223
Caro 43, 91, 92, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104,
106, 107, 108, 205, 206, 207, 209, 210, 215, 264,
265, 266, 267, 268, 269, 270
Caroline du Sud 210
CARRIER Jean-Baptiste 208
Carthage 144, 145
Carthagène 96
CASTEL (de) Alix-Marie-Pauline 101
CASTEL (de) Armande-Marie-Françoise 101
CASTEL (de) Arthur-Clément-Marie 101
CASTEL (de) François-Marie-Clément 101
CASTEL (de) Paul 101
CASTEL (de) Raymond-Marie-François 101
CASTELLAN 265
CASTRELIAN 208
CASTRIE (de) 94, 124, 216, 220
Catalogne 30
Catherie (la) 120
CAVO 107
CERBUN Jean 143
CESBRON 71
Cesson 40, 41, 254
Cesson-Sévigné 287
CHABERT Pierre 115
CHABROL (de) 100
CHAIGNON 102
CHALAIS 233
CHALETTE Jean-Bernard 188, 189
Chalotais de Caradeuc (de la) 42
CHAMBERT-LOIR Antoine 80

CHAMBERT-LOIR Benoît.....	80	CHERGE (de) Bernadette.....	77
CHAMBERT-LOIR Caroline.....	80	Chesnay.....	74, 79, 81, 84, 259
CHAMBERT-LOIR Florent.....	80	CHESNE (du).....	269
CHAMBERT-LOIR Jacques.....	80	CHEVALIER Françoise.....	119
CHAMBERT-LOIR Nathalie.....	80	Chevelingue.....	208
CHAMBERT-LOIR Nicolas.....	80	CHEVILLAR Jacques.....	9, 136, 138, 156, 171, 172, 194
CHAMBERT-LOIR Robert.....	80	Chevronnière (la).....	119
Chambiac.....	131	Chili.....	304, 342
Chambourcy.....	81	CHOLOU Jean.....	38
CHAMILLON Denise.....	115	CHOTTARD Marcelle.....	110
Champagne (la).....	147, 179, 214, 220	CHRETIEN DE TREVENEU Jean-Hyacinthe.....	283
Champgodé.....	138	Chypre.....	81
Champigny-sur-Marne.....	62, 240, 241, 242, 243	Cintré.....	275, 289
CHAMPIRE (de).....	163	Cisjordanie.....	81
CHAMPOURIN Marguerite.....	37	CIVET.....	215
CHAMPROSAY (de) Marie-Magdeleine.....	63	Civitavecchia.....	96
CHAMPROSAY (de) Odile.....	63	CLAVIER Béatrice.....	110
CHAMPROSAY (de) Paul-Laurent.....	63	CLERC Nicolas.....	295
CHAMPROSAY (de) Thibault.....	63	CLERGUENNEC (de).....	289
Chanceux.....	297	Clermont-Ferrand.....	83
Chantemerle.....	297	CLEUZIQU.....	291
CHAPONNIER du BOIS de la SALLE (le) Jeanne-Renée.....	132	Cleyo (le) ou Clio.....	98, 104, 206, 264, 265
Chapronnaye (la).....	120	CLICQUET Thomas.....	164
Charente-Maritime.....	62, 83, 110, 124	Clio (le) ou Cleyo.....	91
CHARLERY de la MASSALIERE René.....	142	CLOARER Maurice.....	42, 44
Charles IX.....	16, 322	CLOCHARD-BOSSUET.....	276
Charles le Chauve.....	179	Clos-Pilet.....	258
Charles V.....	124, 148, 292, 293, 294, 321	Clovis.....	16
Charles VII.....	148, 294, 321	COATLES (de).....	239
Charles X.....	100, 102, 206, 214, 215, 323	Coblentz.....	98, 208, 218, 219
CHARTRAIN.....	24	COCHER Marguerite.....	121
CHARTRES (de).....	93	COCHET Margueritte.....	120
Chartres-de-Bretagne.....	286	COCHOIS Nicolas-Jacques.....	293
CHASSAIGNE.....	146	CODELLOT.....	265
CHASTEIGNER de LA ROCHEPOSAY (de) Denyse-Marie-Charlotte.....	114	COËSMES.....	290
Château de Vincennes.....	89, 308, 345	Coët-an-Fao.....	276
CHÂTEAU GIRON (de) Jean-Marie.....	130	Coëtcares.....	107
Chateaubriand.....	49, 64	Coëtcaret.....	108, 273, 274
CHATEAUBRIAND (de).....	55	COËTLOGON (de).....	33
CHATEAUBRIAND (de) René-Auguste.....	49	COETLOGON (de) Alain-Emmanuel.....	37
Châteaugiron.....	138	COËTTRIEUX (de).....	48
CHATEAUGIRON (de).....	138	Coeuilly.....	241
Château-Gontier.....	140	COEVOET Fanny.....	84
Châteauletard.....	120	COEVOET Marion.....	80, 84
Châteauroux.....	64, 67	COEVOET Maxime.....	84
CHATELAILLON (de).....	209	COEVOET Olivier.....	84
Chatelais.....	302	COFFIN Louis.....	137
Châtaudren.....	47	COLAS Véronique.....	113
Châtillon de La Chartre.....	295	COLBERT Jean-Baptiste.....	149, 151, 171
CHATILLON de MARCONNAY (de) Berthe.....	89	COLIGNY (de).....	16
Châtillon-en-Vendelais.....	287	COLLET Gilles.....	47
CHATROMMIEUX (DE).....	15, 32	COLLIN Noel.....	45
CHAULNES (de).....	33	COLLOBEL.....	288, 289
CHAUMONT (de).....	289	Cologne.....	219
CHAUVEL Jeanne-Françoise.....	138	COLOMBEL Mathieu.....	272
Chavagne.....	125, 126, 133, 288	COMBAS.....	233
Chef du Bois.....	136	COMBOURG (de).....	15
CHEFFETAINE.....	208	Concorde (la).....	222
Chemillé.....	9	CONDE (de).....	51, 99, 127, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 232, 285
Chênet.....	279	CONFLANS (de).....	126, 132, 236
Cherbourg.....	61, 100, 101, 108	Congo.....	131
		CONIAC (de).....	53, 255, 291, 293

CONIAC (de) Françoise-Geneviève.....	100, 130, 212
CONIAC (de) Jean-François-Dinan.....	42, 92, 291
CONIAC (de) Jeanne-Françoise-Geneviève ..	42, 92, 212, 255, 265, 291, 292, 293, 341
CONIAC de BOURGNEUF.....	209
Constantinople.....	89, 135
Copenhague.....	97
COPPIER.....	146
COQUEREAUMONT (de).....	108
Corargant.....	291
CORBIERE (de la) Charles-Guillaume.....	34
CORMIER.....	277
CORMIER Bertrand.....	125
CORMIER Catherine.....	41, 125
CORMIER Françoise.....	118, 288
CORMIER Pierre.....	163
Corne d'Or.....	89
CORNIER.....	286
Cornillé.....	143
Cornouaille (la).....	9
CORNULIER.....	31
CORNULIER-LUCINIÈRE (de) Béatrice.....	78, 179
CORNULIER-LUCINIÈRE (de) Paul.....	78
Cornuz.....	138
CORNWALLIS Charles.....	95
CORROISSE Louis.....	132
Corse.....	98
CORVAISIER.....	253
Cossé-le-Vivien.....	34
Côtes d'Armor... 40, 45, 64, 65, 136, 188, 229, 275, 278	
Côtes-du-Nord.....	331
COTTEREAU Jean.....	141, 229
COUASNON.....	286
COUASNON (de) Mélanie-Claire-Espérance.....	62
COUASNON (de) Nicolas.....	284
COUASNON (de) Philippe-François.....	62
COUDENHOVE (de) Henriette.....	107
COUDRAY Marie-Yvonne.....	116
COUE (de) Charles-Marie.....	45
COUESPLAN (de).....	289
COUËTUS (de).....	287
COULLOMB.....	286
Courant.....	83
COURCELLE-SENEUIL.....	308, 311
COURGET Jeanne.....	22
COURIOTTE.....	25
COURVILLE (de).....	108
COURVILLE (de) Loïc... 17, 22, 23, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 118, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 168	
Coutainville.....	75, 79
Coutances.....	81
COUTURIER.....	78
CRABOT Pierre-François.....	56
Cré.....	9
Crimée.....	103, 141
Croisic.....	254
Croisty.....	291
Croixille (la).....	9, 62
Croizille.....	24
Crozon.....	87, 134
CUIRAT Lucie.....	88
Cussé.....	41
CYRESME (de) Gabriel.....	135

CYRESME (de) Georges.....	135
CYRESME (de) Joseph-Marie.....	135
CYRESME (de) Lionel.....	135
CYRESME (de) Noëlle.....	135

D

DABOT Henri.....	241, 242, 243
Dakar.....	114, 245
DAMAS.....	68
DAMOUR Marie-Aimée.....	293
Danemark.....	97
DANNIAUX Lucie.....	59
Daoulas.....	113
Darlan.....	85, 86, 304
DARLAN François.....	85, 244
DAUMAS.....	69, 201
DAVID Didier.....	116
DEHERT.....	66
DELABY André.....	75
DELABY Annick.....	84, 245
DELABY Maurice.....	75
DELALAIN Édouard.....	243
DELANGLE Delphine-Sophie-Henriette.....	53
DELATTRE Charlotte-Rose-Marie-Anne-Claude.....	84
DELATTRE Cyril.....	84
DELATTRE Marin-Clément-Pierre-Christophe-Charles.....	84
DELATTRE Quentin-Pierre-Marie-Jean-Charles.....	84
Delft.....	208
DELIZY Rose-Marie.....	5, 81, 179
DENIS Maurice.....	78
Denzière.....	295
DEREL Michel.....	115
DERLES.....	296
DES CARTES.....	156
DESCEPEAUX Louis.....	67
DESCHAMPS Paul.....	73, 76
DESCLOS.....	280
Désertines.....	9
DESERTS (des).....	263
DESJOBERT Conrad.....	67
DESJOBERT Marie.....	66
DESJOBERT Marie-Thérèse.....	64
DESLANDES.....	290
DETAILLE Édouard.....	241, 242
Deux-Frères (les).....	98, 207
Deux-Sèvres.....	125
DEVAULX de CHAMBORD Sylvie.....	115
DIARD de SAINT-ANDRE.....	109
DIDEROT.....	191, 198
DIEULEVEULT (de) Philippe.....	40
DIEULEVEULT de ROSMORDUC (de).....	40
Dijon.....	76, 244
Dinan.....	19, 21, 136, 137, 289
DINAN du BREIL Guillaume.....	279
Distroff.....	220
Dol.....	9, 20, 138, 171
Dol-de-Bretagne.....	289
Dolivet.....	43, 210, 268
Dominique (la).....	95
Dordogne.....	150
Douai.....	59, 74
DOUART.....	289

DOUART François.....	164
Doulon.....	30
DOYENETTE	282
DOZE Jean-Louis.....	311
DRESNAY (du) Louis-Ambroise.....	51, 55, 217, 218, 221, 222
Drôme	98, 163
DROUET.....	23, 279
DUBOIS de MONTMARIN	58
DUBOIS de MONTMARIN Armande	58
DUBOIS de MONTMARIN Jules	58
DUBOIS de MONTMARIN Lydie.....	58
DUBOIS de MONTMARIN Marie.....	58
DUBOIS de MONTMARIN Mathilde.....	58
DUBUISSON-AUBENAY	32
DUCHE Alexandre.....	80
DUCHE Christophe	80
DUCHE Guillaume	80
DUCHE Valentin	80
DUCHE Victor	80
DUCLOS Auguste	59
DUCLOS Gilles.....	143
DUCLOS Henri	59
DUCLOS Mathilde.....	59
DUCLOS Vincent-Gustave.....	57, 58, 59
DUCROT Auguste-Alexandre.....	240, 241
DUFOUAY Charles	123
DUGON.....	146
Dumet	236
Dunkerque	97
DUNOYER de SEGONZAC Marguerite	109, 180
DUNOYER de SEGONZAC Robert.....	109
DURAND Gilles	120
DURAND Marie	120
DURDILLY Claire	131
DURFORT (de)	69, 201
DURFORT duc de QUINTIN et de LORGE (de) Guy-Louis	44
DURIN Roseline-Marie-Françoise.....	83

E

Ecosse	9
Ecuillé.....	140
Égypte	88, 110, 144
Enghien	78, 220
Erdervén.....	45
Erfurt.....	11
ESCOUFFART Georges	23
ESCOUFFART Jacqueline.....	23, 29
ESCOUFLART	290
Espagne.....	32, 88, 94, 96, 236, 239
ESPIVENT de LA VILLESBOISNET Charles-Albert.....	114
ESPIVENT de LA VILLESBOISNET de CATUELAN Josephine-Yvonne.....	114
ESTAING (d') Charles-Henri	94
ESTOURBEILLON d'AVAUGOUR (de l') Armel.....	111
ESTOURBEILLON d'AVAUGOUR (de l') Jehan	111
ESTOURBEILLON d'AVAUGOUR (de l') Joseph	111
ESTOURBEILLON d'AVAUGOUR (de l') Yvan	111
Etats-Unis d'Amérique ...	94, 95, 98, 126, 170, 210, 236, 239
Eure.....	131

Eure-et-Loir.....	89
EUVILLE (d')Marie-Eudes.....	52
EYRAUD	75

F

FARGUE (de la) Dame Marie-Anne.....	39
FARIGOT Yves	185
FARWECK Johanna.....	115
FAUCON (de)	284
FAUCON (de) Charles.....	277
FAVANCOURT (de).....	233
FAVIGOT Yves	138
FAYE.....	145
FEILLEE Thomas	249, 251, 253
FERRAY	42
FERRIERE (de la).....	280
Ferrières	42
Ferté-Saint-Aubin	83
FEUDE Anne-Françoise	127, 139
FEUDE Louise.....	138
Finistère.....	44, 52, 57, 58, 60, 62, 63, 80, 91, 113, 116, 134, 147, 285, 297, 337, 339
FINON Nicolas.....	77
FIQUET de LA MOTTE	278
FITZ-ROY Robert	313
FLAUBERT Gustave	75
FLEURIOT de LANGLE Alphonse.....	87
FLEURIOT de LANGLE Angélique.....	40
FLEURIOT de LANGLE Auguste	40
FLEURIOT de LANGLE Blanche-Marie	87
FLEURIOT de LANGLE Camille.....	271
FLEURIOT de LANGLE Camille-Louis-Marie.....	131
FLEURIOT de LANGLE Catherine-Jeanne-Agathe.....	40
FLEURIOT de LANGLE Céleste-Catherine	40
FLEURIOT de LANGLE Charles.....	87
FLEURIOT de LANGLE Charles-Jean-Marie..	51, 131, 134
FLEURIOT de LANGLE Charles-Sébastien	40
FLEURIOT de LANGLE Emile	87
FLEURIOT de LANGLE Gérard	67
FLEURIOT de LANGLE Jean-Charles	131
FLEURIOT de LANGLE Jeanne	131
FLEURIOT de LANGLE Jean-Sébastien.....	40, 55, 134
FLEURIOT de LANGLE Laure.....	131
FLEURIOT de LANGLE Marie	87
FLEURIOT de LANGLE Mélite-Marie-Louise	134
FLEURIOT de LANGLE Noella	87
FLEURIOT de LANGLE Olivier	131
FLEURIOT de LANGLE Paul-Antoine-Marie	51
FLEURIOT de LANGLE Paul-François ou Paul-Antoine	40
Fleurus	233
FLEURY Jean.....	27
FLOURY Jérôme ...	25, 33, 119, 120, 136, 138, 138, 155, 156, 172
FOIX (de) Marguerite.....	171
Fontainebleau.....	156, 240
Fontenay.....	9
Fontenay-le-Comte.....	222
FONTENNELLES (de)	289
FOREST	67
FOREST-DEFAYE.....	242
FORGET Clémentine-Victorine-Marie.....	62
FOUGASSE de la BASTIE (de) Jean-Joseph.....	272

Fougères	209, 247
FOUIN Renée-Marguerite	142, 302
FOULLIOY Louis-Mathurin	88
FOULLIOY Sara-Marie-Lucie	88
FOURMONT (de) Hyacinthe	27
FRANC	290
FRANC (le)	259
France 6, 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 22, 25, 26, 27, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 57, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 72, 73, 76, 77, 80, 82, 84, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 140, 141, 143, 144, 145, 147, 148, 150, 151, 152, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 167, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 190, 193, 195, 196, 197, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 222, 225, 229, 232, 233, 236, 239, 240, 243, 245, 247, 248, 253, 254, 255, 256, 260, 261, 263, 264, 265, 271, 281, 282, 283, 294, 299, 308, 316, 323, 345	
FRANCE (de) Henri	170
FRANCE Anatole	75
Francfort	243
Franche-Comté	197
FRANCHEVILLE (de)	277
François I ^{er}	23, 170, 199, 322
François II	171, 322
FRANÇOIS TASTARD	270
Frédéric-Guillaume II	221
FRESCHÉ (du)	288
FRESLON de la FRESLONNIERE	255
Fresne	108, 128, 269, 270
Fresne (le)	108, 114
FRESNEL de PRADALAN Marie-Jeanne-Mélie .. 87, 131, 134	
FREY	287
Friedrichsruh	240
Frossay	64
FROTET Jean	27
FURET Nicole	83

G

Gabon	131
GAHIL (du)	289
Gailleules	264
GAIN	287
Galathée (la)	222
Gand	110
Garlan	62
GARO (du) Marguerite	123
GAUCHER Jean-Sulpice	119
GAUTIER-GOXE-BELAISCH	78
GAVRAY	67
Gaza	81
GAZEAU des BOUCHERIES (de) Adèle	110
GAZET Marie	123
GEFFLOT	39, 255
GEFFLOT de MARIGNE	255
GEFFRAD	287

GEFFROY de VILLEBLANCHE Anne	111
GEFFROY de VILLEBLANCHE Louis	110
GEFFROY de VILLEBLANCHE Louis-Yves	111
GEFFROY de VILLEBLANCHE Paul	111
GEFROY Fernand	110
GENNES (de) Jacques	293
GENSAC	233
GEORGET Perrine	28
Géorgie	94, 303
GESTAS (de) Aymar	52
GESTAS (de) Clémentine	52
GESTAS (de) Gaston	52
GESTAS (de) Isabelle	52, 53
GESTAS (de) marquis de LESPEROUX Pedro-Marie- Aymar	52
GESTAS (de) René	52
GIGAULT	234
GILBERT de VAUTIBAUT Anne	72
GILLART	56
GILLART Madeleine	109
GILLET Laetitia	80
GIRAudeau Jean-Marcel-Georges	83
GIRAudeau Marie-Christine-Germaine	82
Girromagny	80
Gironde	87, 89
GLAIN de SAINT-AVOYE	44
GLEYRE Charles	141
GODEFROY Armand	58
GODEFROY Gustave	58
GODEFROY Lydie	58
GODELIN Jean	290
GOMBAUD Constance	112
GOMBAUD Maylis	112
GOMBAUD Olivier	112
GOMBAUD Rémi	112
Gommenech	42
GOSSOL	286
GOUAULT Louise	25
Goudelin	42
GOUDY	270
GOUIN Jacques	164
GOUSSAY (de) François	31
GOUYON Armaury	39
GOUZILLON de BELIZAL (de)	208
GOUZILLON de KERMENO (de Charles-Yves)	132
GOYON	51, 219, 287
GOYON (de)	51, 219, 287
GRAFFE BLUNT (de) Sara	88
GRAMONT AGENOR (de) Antoine	240
Grand Trianon (le)	276
Grand-Breil	249, 251, 252
Grande Brière	273
Grandes-Armoises	220
Granville	64, 78, 136
Granville (la)	136, 137
GRASLAND Jean	264
GRASSE TILLY (de) François-Joseph-Paul	95
GRATTEMY	277
GRAVELAIS	265
Gravesend	214
GRAZIANI	117
GREFFIER Julien	259
Grenade	94

Grenoble	62, 86
Grevenmacher	220
GREZIL Gatienne-Alexandre	31
GREZIL Jean	31
Grignan	163
GRIS Charles	10, 11
GRISSET	293, 294, 295, 296, 297
Grobos.....	269
GROGNET	82
Grosbos (le)	210, 268
GROUT.....	279
GROUT Bernard.....	164
Guadeloupe.....	95, 97
GUE (du)	275, 277
GUER de BOISJOLIN (de) Marie-Sarah.....	141
Guérande	108, 111, 113
Guérande (la)	136
Guéras (la).....	136
Guer-Coëtquidan	116
GUERINEAU Julienne.....	29
Guernesey.....	216
GUERORS (de)	233
Guerrande (la).....	138
GUERRE Nicolas.....	146
GUERSANS Jules	25
GUESCLIN (du).....	263
GUESCLIN (du) Bertrand.....	263
GUESLIN (de) Georges.....	121
Guette	118, 120, 161, 163
GUEZON	211
GUICHEN	95
Guiclan	63
Guignen.....	9
GUIHAINE Bénédicte.....	72
GUILLEMOT	67
Guilloiserie	295
GUILLOIN Thérèse-Henriette	83
Guimondière-Picault	289
Guindordière.....	295
GUINEMENT	287
Guingamp.....	40, 44, 98, 142, 207, 229
GUISES (de)	16
GUITON Marie.....	19, 20
GUITTON Jean	26
GUYHARD Marie.....	121

H

Haïti.....	94
HALNA du FRETAY François.....	90
HAMEAU du MARETZ Pierre-Jacques.....	126
HAMEAU Pierre.....	126
Hamlière.....	295
Hammersmith	222
HAMON	229
HAMONNAYE	290
HAN (du)	281
HAN (du) Anne Marie.....	121
HAN (du) Bonne	281
HAOUISEE de LA VILLEAUCOMTE Adolphe-François- Marie	66
HAOUISEE de la VILLEAUCOMTE Noémie-Marie	66
HAREL Jeanne.....	24

HAREL Pierre.....	24
Harlem	208
HAUSER Ferdinand	74, 75, 77, 78, 81, 83
HAUSER Hélène	179
HAUSER Hélène-Marie	74
Haute-Garonne.....	141
Haute-Loire.....	80
Haute-Marne	60
Haut-Pinel.....	106
Hauts-de-Seine	77, 82, 103, 131, 156
Havre	110, 124
HAWKES.....	236
HAY	253
HAY Paul	24
Haye d'Iré	290
HAYERS (des) Gilles.....	28
HECTOR (d')	96
HECTOR (d') Charles-Jean	221, 222, 226
Hegronnière.....	295
HELIAND (d') Jacques.....	69
HELIAND (d') Joseph-Louis-Maris	69
Hennebont.....	113, 276
HENRI.....	164
Henri II	12, 118, 170, 231, 293, 322
Henri III	231, 293, 322
Henri IV.....	16, 17, 151, 293, 322
Henri-Noël	115
HENRIOT Gabriel	75
HENRY de KERBOUTENANT Corentine-Guillemette ...	87
HENRY de KERMADEC Claude-Pierre-Jean	87
HENRY de KERMADEC Suzanne-Joséphine-Charlotte.	87
HENRY Julien.....	30
HENRY Pierre	120
Hérault.....	150
HERBERT de LA PORTBARRE	66
Herbignac	107, 108, 109, 110, 111, 273
HERON Marie-Péronnelle	126
HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE Béatrice-Chantal-Marie.....	116
HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE Charles	116
HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE Claire- Jacqueline-Marie-Pierre.....	115
HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE Didier	116
HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE Hubert	116
HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE Jean- Hubert	115
HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE Max- Hubert-Marie	115
HERSART de LA VILLEMARQUE de CORNOUAILLE Pierre-Bernard-Marie-Michel.....	116
HERVILLY (d') Louis-Charles	221, 222, 226
Hettange	220, 221
HINGANT	275
HOICHE Louis-Lazare	226, 228
HOHENZOLLERN (de) Léopold	239
Hollande	208
Houat.....	236
HOUDARD François	115
HOUSSARD Georges-Eugène	297
Houssaye (la)	120, 121

Houssière (la).....	123
HOUX (du) Gilles-François.....	37
HOUX (du) René-Charles-Mathurin	37
HOZIER (d') Charles.....	185
HUART François	24, 25, 162
HUART Gervais.....	25
Huberdière.....	297
HUCHET.....	289
HUCHET de CINTRE (de) Aimé	297
HUCHET de CINTRE (de) Constant-Marie.....	297
HUCHET de CINTRE (de) Georges-Louis.....	297
HUCHET de CINTRE (de) Marie-Pélagie-Angélique- Pauline.....	297
HUCHET de CINTRE (de) Thais-Armande	297
HUE François.....	295
Hugleville-en-Caux	67
HUGO Victor	146
HUGUET	254
HUON de KERILLIO Pauline-Renée.....	57
Hurlières	287
Hussein II Bey.....	144
HYADES Paul	311

I

Iffendic.....	121, 123, 125, 126, 127, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 270, 272, 278
IGHILAHRIZ Louise.....	117
Île Hoste.....	308, 313, 314
Îles Chausey	74
Îles de Jersey.....	206
Îles Falkland	303, 304, 343
Îles Malouines	303
Ille-et-Vilaine.5, 9, 10, 17, 20, 22, 29, 30, 35, 40, 66, 67, 89, 107, 108, 113, 118, 121, 125, 131, 138, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 168, 188, 208, 209, 249, 251, 252, 253, 258, 259, 263, 264, 270, 275, 277, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290	
Inde.....	236
Indiana	82
Indre.....	67
Indre-et-Loire.....	98, 297
IOCEt Nicole-Françoise.....	32
Isère	62, 82
ISLE du FAY (de l')	141, 142
ISLE du FIEF (de l') Antoinette.....	142
Ismaïïa.....	141
Israël	81
Italie	96, 103, 141, 216

J

JACQUES de la BEZARDAIS Marie-Ange-Caroline- Henriette	66
JAILLET-BEZARD de la VALLEE Blanche	131
JALLOT Mathurin-René	302
JANNOT Mathurin.....	264
Janzé	138, 284
JARNOUX Philippe.....	27, 168
JARRET de LA MAIRIE Marie	135
JARROSSON Christine-Andrée-Marie-Claire	82
JAUELLE (de)	233

JAYET de GERCOURT Albert	53
JAYET de GERCOURT Alfred.....	52, 53
JAYET de GERCOURT Amély	53
JAYET de GERCOURT Delphine	53
JAYET de GERCOURT Louise-Marie-Laure	53
JAYET de GERCOURT Maurice-Julien.....	53
JAYET de GERCOURT Paul-Julien.....	53
JAYET de GERCOURT Pierre-Alphonse	52, 53
Jean IV	27
Jean Le Bon	21
Jean V	171
JEANBLANC Mamy	80
JEANBLANC Marcelle.....	179
Jersey....51, 99, 127, 208, 209, 211, 212, 214, 216, 217, 218, 220, 221, 224	
Jérusalem	81, 124, 273
Joinville.....	241
JOLY d'AUSSY.....	111
JOLY d'AUSSY Guy	111
Jordanie.....	81
JORENS Robert	82
JORNA (de) Agnès.....	108
JORNA (de) Gaston.....	108
JORNA (de) Louis	108
JORNA (de) Magdelaine	108
JORNA (de) Maire-Fidèle-René.....	108
JORNA (de) Marguerite-Marie	108
JORNA (de) Réginald	108
JORNA (de) René	108
JOJIN	259
JOURDAN (de) Renée-Octavie.....	135
JULLIEN Malbieu-Auguste	53
Jura.....	197

K

Kaïambi.....	140
Kassel.....	240
KERALY (de)	277
Kerbic er Bail	291
KERCADO Thomas	104
KEREMAR de BOISCHÂTEAU.....	236
KEREREAULT (de) Lucrèce	253
KEREREAULT (de) Lucretse-Agathe	290
KERFARIOU (de) Amédée	282
Kerganiet	45
KERGARIOU de COËTILLO (de)	221
Kergolher.....	101
KERGOZOU (de) Janne.....	137
KERGOZOU (ou KERGOZON) (de) Catherine.....	136
KERHOËNT	276
KERHOËNT (de) JEAN Jean-Sébastien.....	276
KERHUE (de).....	222
Kerléano	143, 228
Kerlouet.....	40
KERMADEC (de).....	219
Kermano	132
KERMEL (de).....	59
Kermorvan.....	132
Kerotiou.....	137
KEROÛARTZ (de) Albert.....	282
KEROÛARTZ (de) Alexandrine-Auguste-Hortense-Marie	53, 59

KEROÛARTZ (de) François-Jacques	56
KEROÛARTZ (de) François-Marie-Louis	52
KEROÛARTZ (de) Georgette	40
KEROÛARTZ (de) Georgette-Marie	212
KEROÛARTZ (de) Georgette-Marie-Françoise.....	51, 53, 210
KEROÛARTZ (de) Jeanne-Marie-Reine	40
KEROÛARTZ (de) Louis-François-Marie	60
KEROÛARTZ (de) Marie-Charlotte-Renée ou Reine ..	40, 46, 56
KEROÛARTZ (de) Marie-Jacquette-Françoise.....	59
KEROÛARTZ (de) Marie-Jeanne-Louise-Charlotte- Toussainte	56
KEROÛARTZ (de) Oswald.....	282
KEROURHIN	291
KERRET (de) Agathe	271
KERRET (de) Yves-Joseph	132
KERRIEC (de) Guillaume	276
KERSALIO (de)	92, 102, 277
KERSAUSON-PENNENDREF (de).....	60
KERSAUZON (de) Marie.....	111
KERVILLER	106
Kichinga.....	140
Kiersy-sur-Oise	179
Kilonga	140
Kilouboula	140
KLEIN Amély	53
KOMEN Jérôme	45
KUROSET (de).....	125

L

L'ESPINAY (de) Jacques	266
L'ESPINAY de MARTEVILLE de PANCY (de) Anne.....	107
L'ESPINAY de MARTEVILLE de PANCY (de) Florimond- Léopold	107
L'ESPINAY de MARTEVILLE de PANCY (de) Magdeleine	107
L'ESPINAY de MARTEVILLE de PANCY (de) Paule	107
L'ESPINAY de MARTEVILLE de PANCY (de) Yvan	106, 107
LA BARRÉ (de) Jeanne-Louise.....	25
LA BELINAYE (de) Perrine	209
LA BOURDONNAIS (de) Arthur	130
LA BOURDONNAYE (de)	114, 117, 179, 273
LA BOURDONNAYE de BOISRY (de) Louise-Pauline- Marie-Emmanuelle	101
LA BOURDONNAYE de MONTLUC (de) Henri-Charles- Marie-Sévère	114
LA BOURDONNAYE de MONTLUC (de) Victoire-Claire- Marie-Charlotte	107
LA CHALOTAIS (de)	210
LA FONTAINE (de)	142, 287
LA FOYE (de) Charles-Alexandre-Marie-François	108
LA FOYE (de) Charlotte.....	108
LA FOYE (de) Élizabeth	108
LA FOYE (de) Eugène	108
LA FOYE (de) Louis.....	108
LA FOYE (de) Marie	108
LA FRUGLAYE (de)	282
LA GRANDIERE (de) Charles-Marie.....	91
LA GRANDIERE (de) Charles-Marie.....	100
LA GRANDIERE (de) Marie-Perrine-Jeanne-Philippine91	
LA GRANDIÈRE (de) Marie-Perrine-Jeanne-Philippine	330
LA GRANDIERE (de) Pierre	107
LA GRAVELAYE Pierre	210, 268
LA GREE-NOLAYE (de)	24
La Haye	208
LA JAILLE (de) Marie-Perrine	132
LA JARTE (de).....	311
LA LANDE (de).....	277
LA LANDE de CALAN (de).....	278
LA MONNERAYE (de) Adèle-Marie	58
LA MONNERAYE (de) Agathe	82
LA MONNERAYE (de) Agnès	185, 187
LA MONNERAYE (de) Alain	21, 24, 32, 38, 67, 90, 99, 103, 109, 111, 119, 120, 134, 180, 201, 218, 228, 245, 273
LA MONNERAYE (de) Albert	60, 61, 241, 242
LA MONNERAYE (de) Albert-Jean.....	62
LA MONNERAYE (de) Albert-Marie 60, 62, 63, 240, 241, 242, 243	
LA MONNERAYE (de) Albert-René	129
LA MONNERAYE (de) Alexine-Louise	64
LA MONNERAYE (de) Alfred-René	130
LA MONNERAYE (de) Alphonse-Augustin-Marie	134
LA MONNERAYE (de) André	138, 175
LA MONNERAYE (de) André-Charles-Henri-Marie.....	67
LA MONNERAYE (de) André-Hyacinthe ...	127, 138, 139, 175
LA MONNERAYE (de) Angélique	35
LA MONNERAYE (de) Angélique-Emmanuelle.....	123
LA MONNERAYE (de) Angélique-Marguerite.....	41
LA MONNERAYE (de) Ange-Thadée.....	38, 50, 125, 127, 139, 175
LA MONNERAYE (de) Anna-Marie-Joseph	113
LA MONNERAYE (de) Anne	67, 72, 110, 131, 139, 271, 272, 273
LA MONNERAYE (de) Anne-Claire	110
LA MONNERAYE (de) Anne-Hyacinthe	139
LA MONNERAYE (de) Anne-Louise	131
LA MONNERAYE (de) Anne-Marie	65
LA MONNERAYE (de) Anne-Marie-Mathilde-Suzette .	90
LA MONNERAYE (de) Anne-Marie-Rose-Claire-Hélène	84
LA MONNERAYE (de) Anne-Paule-Angélique	53
LA MONNERAYE (de) Anne-Paule-Angélique , Anne- Louise-Paule ou Anna.....	131
LA MONNERAYE (de) Anne-Scholastique-Angélique	128, 129
LA MONNERAYE (de) Anne-Suzanne-Marie	110
LA MONNERAYE (de) Antoinette	111
LA MONNERAYE (de) Antoinette-Marie-Germaine ..	115
LA MONNERAYE (de) Antoinette-Marie-Lémitte-Rennée	135
LA MONNERAYE (de) Armand	58, 68, 212
LA MONNERAYE (de) Armand-Augustin	57, 58
LA MONNERAYE (de) Armande-Adèle	133
LA MONNERAYE (de) Armande-Louise-Mérite	53
LA MONNERAYE (de) Armel	110
LA MONNERAYE (de) Armel-Philippe-Marie.....	113
LA MONNERAYE (de) Arnaud	17, 113
LA MONNERAYE (de) Arnaud-Marie-Jean	82
LA MONNERAYE (de) Astrid-Marie-Isabelle	84
LA MONNERAYE (de) Aubin	111

- LA MONNERAYE (de) Auguste 58
 LA MONNERAYE (de) Augustine 58
 LA MONNERAYE (de) Augustin-Henri 129
 LA MONNERAYE (de) Aurélie 115
 LA MONNERAYE (de) Aurélie-Marie-Sophie 82
 LA MONNERAYE (de) Benjamin 80
 LA MONNERAYE (de) Bernard 63, 64, 67, 89, 179
 LA MONNERAYE (de) Bernard-Louis-Jacques-Marie.. 64
 LA MONNERAYE (de) Bertrand-Marie-Henri..... 115
 LA MONNERAYE (de) Blanche..... 112
 LA MONNERAYE (de) Bruno 64, 72, 90, 111, 112, 180
 LA MONNERAYE (de) Camille..... 134
 LA MONNERAYE (de) Carole-Anne-Marie..... 110
 LA MONNERAYE (de) Caroline 72
 LA MONNERAYE (de) Catherine 70, 71, 85, 109
 LA MONNERAYE (de) Cécile 273
 LA MONNERAYE (de) Cécile-Anne 50, 128, 129, 284
 LA MONNERAYE (de) Cécile-Marie-Charlotte 134
 LA MONNERAYE (de) Chantal 115
 LA MONNERAYE (de) Charles 65, 68, 102, 106, 179, 243
 LA MONNERAYE (de) Charles-Ange .102, 103, 104, 105, 107, 112, 144, 240, 266
 LA MONNERAYE (de) Charles-Antoine..... 110, 245
 LA MONNERAYE (de) Charles-Eugène-Marie..65, 67, 68
 LA MONNERAYE (de) Charles-Marie-Henri 114
 LA MONNERAYE (de) Charles-Marie-Olivier 114
 LA MONNERAYE (de) Charles-Paul..... 100, 103
 LA MONNERAYE (de) Charlotte-Angélique 130
 LA MONNERAYE (de) Charlotte-Marie-Anne 108
 LA MONNERAYE (de) Charlotte-Marie-Joseph-Jeanne 69
 LA MONNERAYE (de) Chloé 81
 LA MONNERAYE (de) Christiane-Marie-Michelle-Simone..... 116
 LA MONNERAYE (de) Christophe-Jean-Marie 110
 LA MONNERAYE (de) Claire 80, 143
 LA MONNERAYE (de) Claire-Marie..... 59, 129, 212
 LA MONNERAYE (de) Colomban-Marc..... 83
 LA MONNERAYE (de) Constance-Guyanne 40
 LA MONNERAYE (de) Delphine 79
 LA MONNERAYE (de) Delphine-Adélaïde..... 53
 LA MONNERAYE (de) Élisabeth 31, 90
 LA MONNERAYE (de) Élisabeth-Louise-Reine 59
 LA MONNERAYE (de) Elisabeth-Marie-Marguerite-Charlotte..... 84
 LA MONNERAYE (de) Eloi..... 82
 LA MONNERAYE (de) Emile-Ange 53, 127, 129, 130, 134, 212
 LA MONNERAYE (de) Emma-Marie-Clémentine 52
 LA MONNERAYE (de) Éric..... 110
 LA MONNERAYE (de) Eugénie..... 64
 LA MONNERAYE (de) Félicité 132
 LA MONNERAYE (de) Ferdinand 31
 LA MONNERAYE (de) Flore-Marie-Laurence..... 82
 LA MONNERAYE (de) Florian-Alain 83
 LA MONNERAYE (de) François ... 82, 111, 143, 147, 180
 LA MONNERAYE (de) François-Ange..... 125, 271, 272
 LA MONNERAYE (de) Françoise 108
 LA MONNERAYE (de) Françoise-Angélique..... 136, 137, 185, 279
 LA MONNERAYE (de) Françoise-Emilie 38, 40, 125
 LA MONNERAYE (de) François-Marie-Ferdinand 82
 LA MONNERAYE (de) François-Pierre-Ange 130, 132, 176, 208, 212, 236, 271
 LA MONNERAYE (de) François-René 112
 LA MONNERAYE (de) Gabriel 31, 123, 127, 158, 160, 185, 186, 187
 LA MONNERAYE (de) Gabrielle 143
 LA MONNERAYE (de) Gabriel-Marie..... 35
 LA MONNERAYE (de) Gaëlle 110
 LA MONNERAYE (de) Gaëtan 115
 LA MONNERAYE (de) Gaston-Jean-Léon 87, 88
 LA MONNERAYE (de) Gatienne-Françoise..... 32
 LA MONNERAYE (de) Geneviève 35, 74, 77
 LA MONNERAYE (de) Geneviève-Marie-Odile..... 116
 LA MONNERAYE (de) Georges..... 125, 127, 179
 LA MONNERAYE (de) Georges-Félix.. 41, 125, 126, 175, 232, 236, 237
 LA MONNERAYE (de) Georges-Jean-Yves,..... 66
 LA MONNERAYE (de) Georges-Pélagé..... 129, 134, 182, 183
 LA MONNERAYE (de) Georges-Roland-Paul 113
 LA MONNERAYE (de) Georges-Toussaint 121, 125
 LA MONNERAYE (de) Gildas ... 42, 44, 49, 56, 65, 66, 67, 69, 71, 72, 84, 85, 88, 110, 125, 135, 150, 155, 156, 177, 179, 181, 191, 193, 194, 196, 199, 200, 244, 245, 282, 338
 LA MONNERAYE (de) Gildas-Marie-Georges-Jean 70, 71, 179
 LA MONNERAYE (de) Gilles 72
 LA MONNERAYE (de) Gilonne-Rosalie..... 126
 LA MONNERAYE (de) Godefroy 115
 LA MONNERAYE (de) Gratien 122
 LA MONNERAYE (de) Guillaume..... 123
 LA MONNERAYE (de) Gustave 58
 LA MONNERAYE (de) Guy..... 31, 40, 119, 124
 LA MONNERAYE (de) Gwénaél..... 111
 LA MONNERAYE (de) Hélène..... 74, 76, 111
 LA MONNERAYE (de) Henri .. 65, 68, 112, 143, 180, 243
 LA MONNERAYE (de) Henri-Louis..... 88
 LA MONNERAYE (de) Henri-Louis-Marie 65, 66, 67, 274
 LA MONNERAYE (de) Henry 69, 70, 74, 76, 82, 110, 191, 192, 193, 201, 241
 LA MONNERAYE (de) Henry-Armand . 60, 61, 62, 65, 66
 LA MONNERAYE (de) Hervé-Marie-Joseph 113
 LA MONNERAYE (de) Hippolyte-Georges-Ange 131
 LA MONNERAYE (de) Hubert..... 66, 67, 179
 LA MONNERAYE (de) Hugues 115
 LA MONNERAYE (de) Hypolitte-Bruno 53
 LA MONNERAYE (de) Hyppolit 133
 LA MONNERAYE (de) Isabelle 88, 111
 LA MONNERAYE (de) Jacqueline 64
 LA MONNERAYE (de) Jacques 64, 115
 LA MONNERAYE (de) Jacques-Marie-Louis 115
 LA MONNERAYE (de) Jaspard 19
 LA MONNERAYE (de) Jean .. 5, 16, 17, 22, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 64, 65, 66, 72, 73, 74, 75, 76, 86, 89, 90, 110, 118, 120, 121, 122, 125, 126, 129, 137, 143, 144, 152, 153, 154, 161, 162, 163, 168, 172, 179, 180, 185, 188, 193, 200, 209, 211, 217, 223, 228, 241, 243, 244, 253, 254, 256, 282, 283, 288, 328
 LA MONNERAYE (de) Jean-Bernard-Gilles-Marie 82
 LA MONNERAYE (de) Jean-Camille..... 63, 243

- LA MONNERAYE (de) Jean-Charles 5, 57, 74, 76, 79, 81, 179, 299
- LA MONNERAYE (de) Jean-Côme-Charles-Gustave-Marie 83
- LA MONNERAYE (de) Jean-Dimas 38, 40, 44, 46, 49, 50, 55, 56, 57, 58, 92, 176, 179, 181, 206, 208, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 222, 228, 282
- LA MONNERAYE (de) Jean-Eudes-Bernard-Marie 83
- LA MONNERAYE (de) Jean-François...29, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 55, 56, 59, 80, 97, 100, 123, 132, 136, 137, 138, 172, 178, 179, 206, 210, 212, 265, 277, 282, 291
- LA MONNERAYE (de) Jean-Gaël-Yves-Bruno..... 113
- LA MONNERAYE (de) Jean-Jacques 179
- LA MONNERAYE (de) Jean-Jacques-Ferdinand ... 53, 57, 87, 212
- LA MONNERAYE (de) Jean-Marie-Joseph-Yves .. 72, 142
- LA MONNERAYE (de) Jean-Marie-Yves-Gwénolé..... 113
- LA MONNERAYE (de) Jeanne..... 62, 112
- LA MONNERAYE (de) Jeanne-Catherine..... 126
- LA MONNERAYE (de) Jeanne-Marie..... 121
- LA MONNERAYE (de) Jeanne-Marie-Juliette.... 107, 266
- LA MONNERAYE (de) Jeanne-Marie-Reine . 40, 59, 212, 331
- LA MONNERAYE (de) Jeanne-Renée ou Jeanne-Marie 123
- LA MONNERAYE (de) Jehan..... 20, 171
- LA MONNERAYE (de) Jehanne 90
- LA MONNERAYE (de) Joëlle..... 112
- LA MONNERAYE (de) Johan 109
- LA MONNERAYE (de) Joseph 64
- LA MONNERAYE (de) Joseph-Anne-Augustin..... 113
- LA MONNERAYE (de) Joseph-François (1.1.2.1.1.7a)123
- LA MONNERAYE (de) Joseph-Henry-Louis 57, 59
- LA MONNERAYE (de) Judith 127
- LA MONNERAYE (de) Jules 62
- LA MONNERAYE (de) Julie 115
- LA MONNERAYE (de) Julien..... 80
- LA MONNERAYE (de) Katell..... 111
- LA MONNERAYE (de) Laura-Julie..... 212
- LA MONNERAYE (de) Laure 115
- LA MONNERAYE (de) Laure-Julie51, 52, 53, 93, 102, 127, 130
- LA MONNERAYE (de) Laurent 72
- LA MONNERAYE (de) Léon ...84, 89, 245, 308, 311, 313, 316, 317, 345
- LA MONNERAYE (de) Léonard..... 271, 282
- LA MONNERAYE (de) Léonard-François 138
- LA MONNERAYE (de) Léonard-Hyacinthe-Thadée 50, 53, 128, 129, 176, 217, 219, 222, 232
- LA MONNERAYE (de) Léonard-Hyacinthe-Thadée 127, 138
- LA MONNERAYE (de) Léon-Marie-Jean-Joseph.... 88, 89
- LA MONNERAYE (de) Loïc 109, 110
- LA MONNERAYE (de) Louis. 60, 69, 70, 85, 86, 111, 119, 123, 126, 173, 175, 179, 212, 230, 243, 244, 269, 270, 285, 286, 304
- LA MONNERAYE (de) Louise..... 139
- LA MONNERAYE (de) Louise-Henriette 65
- LA MONNERAYE (de) Louise-Madeleine-Andrée 83
- LA MONNERAYE (de) Louise-Marie..... 62
- LA MONNERAYE (de) Louise-Marie-Emmanuelle 52
- LA MONNERAYE (de) Louise-Marie-France..... 115
- LA MONNERAYE (de) Louise-Marie-Geneviève 107
- LA MONNERAYE (de) Louise-Thérèse-Marie 66
- LA MONNERAYE (de) Louis-François-Marie-Joseph-Jean 84
- LA MONNERAYE (de) Louis-Georges 127, 217, 232
- LA MONNERAYE (de) Louis-Joseph..... 60, 286
- LA MONNERAYE (de) Louis-Laurent 41
- LA MONNERAYE (de) Louis-Marie 102, 273
- LA MONNERAYE (de) Louis-Marie comte 107
- LA MONNERAYE (de) Louis-René21, 24, 32, 38, 99, 103, 109, 119, 120, 134, 201, 218, 228, 245, 273
- LA MONNERAYE (de) Maïlis ou Maylis 82
- LA MONNERAYE (de) Marc 110
- LA MONNERAYE (de) Marguerite 70, 89, 111
- LA MONNERAYE (de) Marguerite-Françoise 34, 35
- LA MONNERAYE (de) Marguerite-Marie 63, 107
- LA MONNERAYE (de) Marguerite-Angélique 120
- LA MONNERAYE (de) Marie62, 66, 74, 76, 84, 108, 110, 123, 135
- LA MONNERAYE (de) Marie-Ange 111
- LA MONNERAYE (de) Marie-Annick-Jacqueline..... 115
- LA MONNERAYE (de) Marie-Antoinette 67
- LA MONNERAYE (de) Marie-Charles-René 114
- LA MONNERAYE (de) Marie-Charlotte 49, 50, 52, 53, 60, 97, 129
- LA MONNERAYE (de) Marie-Charlotte-Reine 212
- LA MONNERAYE (de) Marie-Claudine-Armande 66
- LA MONNERAYE (de) Marie-Eugénie-Joséphine 61
- LA MONNERAYE (de) Marie-Jeanne 40, 46
- LA MONNERAYE (de) Marie-Jeanne-Mathilde 101, 102, 107
- LA MONNERAYE (de) Marie-Odile 80
- LA MONNERAYE (de) Marie-Reine 64, 65, 66
- LA MONNERAYE (de) Marie-Thérèse..... 107
- LA MONNERAYE (de) Mariette 113
- LA MONNERAYE (de) Marion 80
- LA MONNERAYE (de) Marthe 107
- LA MONNERAYE (de) Marthe-Charlotte-Marie 66
- LA MONNERAYE (de) Martin 143
- LA MONNERAYE (de) Mathilde-Catherine-Agathe ... 133
- LA MONNERAYE (de) Mathilde-Marie 58
- LA MONNERAYE (de) Mérite-Anne-Marie 134
- LA MONNERAYE (de) Michel 78, 79, 143, 179
- LA MONNERAYE (de) Monique-Marie-Antoinette ... 115
- LA MONNERAYE (de) Nathan 81
- LA MONNERAYE (de) Nellie 82
- LA MONNERAYE (de) Nicolas..... 138, 178, 185, 187
- LA MONNERAYE (de) Nicole 247, 258
- LA MONNERAYE (de) Noémie-Marie 66
- LA MONNERAYE (de) Olivier..... 109, 115, 180, 245
- LA MONNERAYE (de) Olivier-Jean-Pierre-Marie..... 83
- LA MONNERAYE (de) Patrick 115
- LA MONNERAYE (de) Patrick-Michel-René-Marie-Jean 72
- LA MONNERAYE (de) Paul 50, 82, 109, 132, 245, 266
- LA MONNERAYE (de) Paul-Louis..... 129
- LA MONNERAYE (de) Paul-Marie-Camille 63
- LA MONNERAYE (de) Paul-René-Marie 113
- LA MONNERAYE (de) Perrine-Françoise 31, 32
- LA MONNERAYE (de) Perrine-Marguerite 32
- LA MONNERAYE (de) Philippe 81
- LA MONNERAYE (de) Pierre..... 31, 34, 122, 195
- LA MONNERAYE (de) Pierre-Ange 41, 125, 271

LA MONNERAYE (de) Pierre-Bruno	90, 113
LA MONNERAYE (de) Pierre-Bruno-Jean ...	9, 29, 35, 38, 41, 42, 43, 49, 50, 51, 53, 55, 56, 57, 59, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107, 113, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 158, 176, 198, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 226, 228, 229, 232, 239, 254, 255, 256, 264, 265, 266, 268, 271, 282, 283, 292, 330
LA MONNERAYE (de) Pierre-Joseph.....	138
LA MONNERAYE (de) Pierrine-Marie	113
LA MONNERAYE (de) Prune.....	81
LA MONNERAYE (de) Raoul	178
LA MONNERAYE (de) Raoulet	19
LA MONNERAYE (de) Raoul-Joseph-Henri	61
LA MONNERAYE (de) René ..	12, 30, 109, 111, 185, 186, 187, 195
LA MONNERAYE (de) René-Augustin	52, 53, 55, 176, 205, 206, 208, 210, 211, 212, 213, 215, 218, 219, 220, 222, 223, 226, 228, 232, 282
LA MONNERAYE (de) Renée-Agnès	138
LA MONNERAYE (de) Renée-Lucrèce.....	125, 126, 127
LA MONNERAYE (de) Renée-Marie.....	116
LA MONNERAYE (de) René-Marie.....	108, 109
LA MONNERAYE (de) René-Pierre.....	173, 232
LA MONNERAYE (de) Robert.....	131
LA MONNERAYE (de) Rose	81
LA MONNERAYE (de) Rose-Marie	5, 81, 179
LA MONNERAYE (de) Rozenn.....	110
LA MONNERAYE (de) Sainte-Marie.....	123
LA MONNERAYE (de) Sainte-Marie-Jeanne	126
LA MONNERAYE (de) Sandra	115
LA MONNERAYE (de) Scholastique-Louise.....	50, 139
LA MONNERAYE (de) Sèvre-Marie.....	108, 114, 179
LA MONNERAYE (de) Soizic.....	115
LA MONNERAYE (de) Soleine.....	72
LA MONNERAYE (de) Sophie.....	79, 115
LA MONNERAYE (de) Stéphanie	115
LA MONNERAYE (de) Suzanne-Armande.....	87
LA MONNERAYE (de) Suzanne-Marguerite.....	41
LA MONNERAYE (de) Tanguy.....	72, 111
LA MONNERAYE (de) Thérèse-Françoise-Marie	142, 143
LA MONNERAYE (de) Thierry	115
LA MONNERAYE (de) Véronique.....	80, 115
LA MONNERAYE (de) Victoire-Marie-Blanche	113
LA MONNERAYE (de) Vincent	72
LA MONNERAYE (de) Xavier.....	115
LA MONNERAYE (de) Yann.....	79, 110, 115
LA MONNERAYE (de) Yolande-Marie-Suzanne	115
LA MONNERAYE (de) Yves	72, 179
LA MONNERAYE (de) Yves-Charles-Marie	66, 243
LA MONNERAYE (de) Yves-Marie.....	115
LA MONNERAYE (de) Yvonne.....	69, 141, 201
LA MONNERAYE (de) Yvonne-Aimée	67
LA MONNERAYE (de) Yvonne-Gulstane	111
LA MONNERAYE (de) Léonard-Hyacinthe-Thadée.	127, 138
LA MONNERAYE (de) Marine-Magdeleine-Christine ..	83
LA MONNERAYE (de) Nicolas.....	138
LA MONNERAYE (de) Pierre-Ange	121
LA MONNERAYE (de) Toussaint-François	121
LA MONNERAYE de BOURGNEUF (de)	39, 130, 209, 260
LA MONNERAYE de LA BOURDONNAYE-MONTLUC (de) Jacques.....	273
LA MONNERAYE de LA BOURDONNAYE-MONTLUC (de) Marie-Christine.....	117
LA MONNERAYE de LA BOURDONNAYE-MONTLUC (de) Marie-José	117
LA MONNERAYE de LA BOURDONNAYE-MONTLUC (de) Yves-Marie.....	116
LA MORINAYE (de) Eustache.....	270
la Morinaye (la)	118, 123, 127, 130, 131, 132
LA MOTTE	93, 94, 239, 277
LA MOTTE SAINT-ARMEL.....	277
LA MOTTE-PICQUET (de).....	93, 239
LA PEROUSE (de)	51, 308
LA PORTE (de) René	120
La Rochelle	26
LA ROQUE (de) Gilles-André.....	148, 149, 150, 152
LA TULLAYE (de)	284
LA TULLAYE (de) Louise	284
LA TULLAYE (de) René	284
LA VARENDE (de) Jean.....	131
LA VIEUVILLE (de)	28, 288
LAC (du).....	234, 308
Laillé	277
LAIR Louis	123
LAISNEY Jean	77
Lamarsant.....	60, 61, 65
LABELIN Louis-François-Théodore	67
LAMBILLY (de) Anne-Marie-Hermine	106
LAMONDIE Pierre	146
Lamotte-Beuvron	83
Landaul	45
LANDE de TEHILLAC (de la).....	263
Lanéannou.....	58
Lanester.....	110, 111, 112, 276, 281
LANGLAS (de)	112
LANGLE (de)	239
LANGLE de CARY (de)	129
LANGLE DE CARY (de).....	284
LANGLOIS Tanguy.....	113
Langon.....	9, 10, 19, 115, 288
Lanjamet	260, 261
Lannion.....	40, 47, 106
LAPERCHE de la ROUXERIE Jean.....	253
LAPORTE (de) Paul-Jule	53
LARGILLIERE (de) Nicolas.....	136
LAROCHE Christophe.....	80
Laronnière (la)	19
Laval	67, 69, 78, 80, 86, 201, 254, 302
Lavardin.....	293, 295, 300
LAVEYRIE (de) Marie-Emmanuelle-Sidonie	64
LAVIGERIE.....	144
LAW	49
LAWRENS.....	95
LE BEAUDOUR	47
LE BEL	286
LE BILLON	48
LE BON Gilles	164
LE BOURONNIC Claude et Gabriel	48
LE CANNELLIER	311
LE CHAUFF Joseph-Marie	123
LE CORVAISIER René.....	24
LE COURT de BERU Éric	130

LE COURT de BERU Henri	131
LE COURT de BERU Jules	131
LE COURT de BERU Médéric.....	131
LE COURT de BERU Victor	131
LE DIBERDER de CAMAS Cécile	115
LE DIBERDER de CAMAS Charles	115
LE DOUBLIC François	56
LE DOULEC	291
LE FEBVRE	288
LE FORESTIER de KILLIEN Henri-Jacques-François...	134
LE FORESTIER de KILLIEN Joseph	134
LE FORESTIER de KILLIEN Marie	134
LE GAL	31, 34, 35, 40
LE GAL François	33
LE GAL Geneviève	33
LE GAL LE GAL	31, 34, 35, 40
LE MACZON	290
LE Mans.....	62, 67, 69, 107, 201, 293, 295
LE MARCHAND	287
LE MASSON	39
LE MASSON François	38
LE MERCIER de LA MONNERAYE Camille-Urbain	142
LE MERCIER de LA MONNERAYE François-Pierre	141
LE MERCIER de LA MONNERAYE Henriette-Anne- Marie-Ernestine.....	141
LE MERCIER de LA MONNERAYE Mathurin-Urbain ..	141
LE MERCIER de LA MONNERAYE Yvan-Louis.....	142
LE MERCIER du TREMBLAY Julien.....	140
LE MERCIER François-René	140, 141
LE MEZEC Charles.....	37
LE MEZEC Constance	41
LE MEZEC Julien	37
LE MEZEC Marguerite	37, 39, 41, 283
LE MIGNOT Georges.....	27
LE MINIHY du REFUGE Françoise-Paule-Hyacinthe....	91
LE MINTIER de la MOTTE-BASSE Margueritte.....	135
LE MINTIER de SAINT ANDRE Augustin-Thadée	129
LE MINTIER de SAINT ANDRE Yves-François-Antoine	129
LE MINTIER de SAINT-ANDRE Albert	284
LE MINTIER de SAINT-ANDRE Auguste.....	128
LE MINTIER de SAINT-ANDRE Auguste-André.....	128
LE MINTIER de SAINT-ANDRE Yves-François-Antoine	128
LE MINTIER Hyvonne-Jacqueline.....	128
LE MONIES de SAGAZAN Cécile.....	147
LE MONIES DE SAGAZAN Sylvain-Yves-Marie	67
LE MONNERIL	192, 193
LE PAGE Dominique	27, 168
LE PAGE du BOISCHEVALIER Anne-Marie.....	109
LE PAN de LIGNY Anne-Marie ou Annick	111
LE PETIT Jean.....	164
LE POITEVIN Jeanne	138
LE QUERE Michèle	109
LE RAYER Anne	121
LE ROUZIC Georges	45
LE SAIGE de la VILLEBRUNE Julie-Louise-Caroline	129
LE SARRAZIN Pierre	41
LE SAULNIER de SAINT-JOUAN	278
LE TESSIER de la POMMERIE Renée	135
LE VAYER	275, 290
LEBRAS Jean	56
LECONTE.....	261
LEFEBVRE Camille	81
LEFEBVRE D'ARGENCE Marie-Annick.....	180
LEFEBVRE d'ARGENCE Marie-Annik.....	110
LEFEBVRE François.....	80
LEFEBVRE Martin	80
LEFEBVRE Tristan	81
LEFRANC Clément.....	121
LEGRAND du VERGOUSSE Marie-Guillemette	290
LEGRIS Pierre-André	293
LELIEPVRE	254
LEMERCIER de LA MONNERAYE Stanilas-Urbain	142, 302
LEMOINE Adolphe	229
LENORMANT d'ETIOLLES Jeanne-Antoinette	276
Léon	9, 51, 217
LEPAGE François	45
LEPHAY	311
LEPINEAU (de) Marie-Anne	294, 295
LEPINEAU (de) Pierre	295
LEPORRE Jeanne	45
LERNEC Françoise	120
LESCOUËT (de) Jean.....	138
LESIDANER Jacques	40
Lesneven.....	55, 60, 61, 63, 65
LESPINASSE (de)	282
LESSART	288
LESTIENNE Anne-Charlotte.....	82
LETOURNEUR Jean.....	138
Lettonie	97
LEVÊQUE	286
LEVESQUE	265
Leyde	208
LHULLIER Alexandre	79
LHULLIER Raphaël.....	79
Lices (les)	126
Liège	219, 220, 221
Lisbonne	96, 105
LOBINEAU	39
Lobo (ou Lobeau).....	106
Locquénolé	63
Lodja	82
Loïc	115
Loiré	302
Loire-Atlantique.....	27, 62, 64, 78, 108, 109, 114, 115, 116, 121, 122, 123, 127, 285
Loiret	82, 83
Loir-et-Cher	5, 22, 81, 83, 131
LOISEAU-BEAUCERIE Martin.....	297
LOISELET Aude-Françoise-Marie-Hervé.....	113
LOISON	255
LOMENIE (de)	154
Londres	82, 88, 136, 211, 216, 222, 230, 308
LONGUEVERGNE (de)	233
LONGUEVILLE (de)	32
LOPRIAT de DONGES (de) François.....	295
LOPRIAT Félicité.....	295
LORANT Éric...25, 33, 119, 120, 136, 138, 155, 156, 172	
LORET François	274
LORET Pierre	274
LORGE (de)	47
LORGERIL (de) Jacques	120
LORGERIL (de) Toussaint	120
Lorient	63, 88, 89, 113, 230

LORIERE.....	108
LORIN.....	92
Lorraine.....	216, 234, 243
LOTI Pierre.....	89, 90
Lotterik.....	63, 64
Louis IX.....	144, 320
Louis XI 22, 26, 27, 32, 39, 136, 147, 149, 151, 154, 156, 157, 158, 159, 171, 173, 174, 185, 231, 233, 234, 235, 292, 321, 322	
Louis XIII.....	22, 26, 27, 151, 234, 292, 322
Louis XIV.....	16
Louis XV....	44, 49, 93, 98, 100, 174, 175, 183, 206, 212, 216, 229, 232, 236, 237, 254, 256, 276, 322, 323
Louis XVI 93, 98, 100, 183, 206, 212, 216, 229, 232, 322, 323	
Louis XVIII.....	100, 183, 229, 232, 323
Louisbourg.....	236
Louisiane.....	236
Louis-Philippe.....	100, 144, 232, 323
LOUVEL.....	287
LOUYS Jean.....	120
LOUYS Joseph.....	121
LOUYS Marguerite.....	120
LOYNES (de).....	89
LOYNES d'AUTEROCHE (de) Pierre-Marie-Auguste....	89
LOZ de BEAUCOURS (de).....	102
LUNVEN Eugène.....	59
Luxembourg.....	219, 220
LUXEMBOURG (de).....	231, 263
LUZEAU Angélique.....	120
Lyon.....	81, 82, 98

M

MAC MAHON (de) Patrice.....	183
MACE Pierre.....	32
Machtum.....	220
Madras.....	236
MAGELLAN.....	303, 308
Magicienne (la).....	95
MAGNY Charles-Paul.....	75
MAIGNARD de BERNIERES Charlotte.....	277
MAILLARD.....	265
Maillardière (la).....	120, 121, 163, 172, 253
MAILLÉ BENEHARD (de) Jacques.....	293
MAILLE de la TOUR LANDRY (de) Anne.....	115
MAILLE-BREZE (de) Urbain.....	30
MAINDEVILLE (de).....	19, 21
Maine.....	24, 27, 73, 74, 168, 229
Maine-et-Loire..	9, 24, 81, 115, 135, 140, 141, 302, 311
MAINGREAU Guillemette.....	259
MAISON BLANCHE BAUDOIN (de la).....	47
maison de la Montagne (la).....	254
MAISTRE (de) Jeanne.....	116
MALARD Antoine.....	81
MALARD Geffroy.....	81
MALARD Solène.....	82
MALARD Valérie.....	82
MALARD Victoire.....	82
MALESCOT.....	263
MALESCOT de KERANGONE Célestin.....	52
MALESCOT des HAYES.....	263
MALESCOT Gilles.....	25, 28

Malescotais.....	287
Malestroit.....	66, 104, 210, 264, 265, 266, 268
Mallerie (la).....	136
Malmédy.....	211, 221
Malte.....	81, 98, 124, 232
Mamers.....	24
MANAUD Olivier.....	113
MANCEL.....	265
MANCEL Yves.....	210
Manche.....	9, 61, 67, 74, 76, 80, 81, 207
MANTEAU Alexandre.....	37
MANVIGNY (de).....	39
Maoua.....	40, 51
Marbaudé (la).....	253
MARCHAND (de).....	58
MARCHAND Georges.....	69
MARCHAND Soleine.....	69, 179, 201
MARENBAC (de).....	233
Margat.....	120
Margotais.....	287
MARION Marcel.....	30, 36, 37, 233
MARMANDE (de).....	51
MARMONT.....	100
MAROT Pierre-Olivier.....	123
Marseille.....	233
MARTELLY CHAUTARD (de).....	239
MARTIAL Louis-Ferdinand.....	308, 311
Martigné.....	135
MARTIN.....	287
MARTIN de la VAYRIE-GRABUSSON Jean.....	253
Martinique.....	94, 97
Masséna (le).....	88
MASSU.....	116
MATHIAS Claude.....	179
MATHURIN MAILLARD Joseph.....	210
MAUD.....	78
MAUDUIT du PLESSIX (de) Anne-Marie-Justine (ou Anna).....	109
MAUDUIT du PLESSIX (de) René-Paul-Thomas-Marie	109
MAUGENDRE.....	92
MAUPERTUIS (de).....	233
Mauron.....	66, 67, 274, 275
MAUVY.....	287
Mayenne	9, 33, 34, 35, 60, 62, 63, 65, 67, 71, 80, 84, 85, 115, 116, 135, 202, 219, 221, 244, 265, 266, 268, 269, 274, 275, 276, 304
MAYENNE (de).....	293
MAZARIN.....	158, 234
MAZURIE de PENNANEC'H Anne-Marie-Denise.....	63
MAZURIE de PENNANEC'H Camille-Denis.....	63
Meaux.....	92
MÉDICIS (de) Catherine.....	16
Méharicourt.....	66, 243
MÉÏRHOF Henri.....	11
Meigné-le-Vicomte.....	135
Meilleraye de Bretagne (la).....	116
Mélesse.....	289
MELLET Charles.....	120
MELLET François.....	120
MELLIER.....	122, 328
MELOU Jean.....	27
Ménard.....	38, 133, 139, 288

Ménardais (la)	120
MERAMEDJIAN Abgar	115
MERCIER (de)	163
MERCOEUR (de)	17
MESLAY Amélie	297
Meslay-du-Maine	115, 116
Meslée (la) .. 15, 136, 137, 147, 155, 172, 173, 279, 335	
Mesmenier	290
Mesnard (le)	38, 50, 118, 125, 127, 128, 139
Mesnil-Tove (le)	9
Messageries (les)	89
Metrich	220
Metz	217, 243
Meurthe-et-Moselle	81, 220
Meuse	208, 240
MEYER Jean	146, 158, 159, 163, 169
MEZEC (le) Marguerite	32, 38
Mézière	31, 118, 119, 120, 154, 188, 275
MICHAUD Alix	112
MICHAUD François-Louis	112
MICHAUD Isaure	112
MICHEL d'ANNOVILLE Guillaume	111
MICHEL d'ANNOVILLE Roland	111
MICHEL Joseph-Marie	87
MIERRY (de) Jean	297
MIERRY (de) Martin	297
Milianah	182
MILLA Jorge	317
MILSAN (de) Johan	294
Miniac	20, 171, 260
Miniac-Morvan	20, 171, 289
MIRABEAU	98
Missiriac	268
MISSONNIER Alain	117
MOËLIEN (de) Charles	209
MOËLIEN (de) Hyacinthe	209
MOLE	154
MOLEY (du) Jean	120
MOLEY (du) Jeanne	120
MOLLAY (du) Marguerite	30
Moncontour	64
MONNERAYE Bertrand	143
Monneraye (la)	283, 289
Monneraye (manoir de la)	10
MONNERAYE Bonabe	22
MONNERAYE Constance	22
MONNERAYE Emmanuelle	120, 121
MONNERAYE Étienne	143
MONNERAYE Françoise-Angélique	136, 137
MONNERAYE Gabriel	11, 15, 30, 31, 158, 163, 164
MONNERAYE Gilles	29
MONNERAYE Gillette-Marguerite	28
MONNERAYE Guy	119, 171
MONNERAYE Jacquemine-Renée	29
MONNERAYE Jacqueline ou Jacqueline	25
MONNERAYE Jean .. 11, 15, 23, 27, 28, 29, 34, 118, 119, 154, 190, 193, 194, 196, 199, 200, 285	
MONNERAYE Jean-Joseph	30
MONNERAYE Jeanne	22, 23, 25, 120
MONNERAYE Léonard	23, 28
MONNERAYE Léonarde	30
MONNERAYE Louis	137, 174
MONNERAYE Macé	19, 20
MONNERAYE Macée	23
MONNERAYE Marie	27
MONNERAYE Michel	15, 120, 188
MONNERAYE Michelle	23
MONNERAYE Nicole	22, 28
MONNERAYE Perrine	22, 23, 24
MONNERAYE Pierre .. 15, 19, 22, 23, 25, 26, 28, 29, 118, 119, 120, 147, 154, 158, 163, 164, 169, 171, 185, 186, 196	
MONNERAYE Pierre-Ange	25, 32, 118, 164
MONNERAYE Raoul	28, 138, 168, 175
MONNERAYE René .. 11, 12, 15, 17, 28, 29, 32, 33, 136, 146, 155, 164, 168, 172, 173, 175, 196, 335	
MONNERAYE Renée	24
MONNERAYE Renée-Ursule	119
MONNERAYE René-Pierre	137, 174
MONNERAYS Macé	19
Monnières	78, 79, 80
Mons	233
MONTAGNE	254
Montauban	64, 141
Montbarot	124, 258, 259
Montchel (le)	244
MONTENOT	111
Montfort	208, 210
MONTFORT (de) Jules	106
Montfort-sur-Meu	208, 270
Montgerval	280
MONTIGNY (de) Marie-Madeleine-Blanche	116
MONTLEON (de) René	143
Montmesly	241
MONTMORIN (de)	209
MONTMURAN (de)	51, 99, 128, 217, 218, 219
Montoire	293, 295, 296
Montpellier	150
MORAS (de) Peyrenc	124
Morbihan 9, 19, 27, 37, 45, 56, 66, 67, 88, 91, 101, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 113, 114, 115, 121, 122, 123, 130, 170, 209, 223, 228, 236, 240, 265, 266, 268, 269, 274, 275, 276, 277	
Mordelles	275
MOREAU Jean-Victor	205, 228
MOREL Charles-Auguste-François-Annibal	261
MORIN René	30
Morinais (la)	102, 134, 208, 270, 271, 272, 289
Morlaie (la)	265
Morlaix 51, 52, 53, 56, 57, 58, 60, 62, 63, 64, 65, 87, 88, 91, 205, 215, 230, 276	
Mortagne-au-Perche	222
MORTMONT (de)	218
MORVAN (de) Hélène	131
MORVAN Marie Christine	115
Motte d'Aubigné (de la)	42
Mouche (la)	97
Moulin (le)	297
Moulins	98
Moulneraie (la)	19
MOULNERAYE Jean	19
MOULNERAYE Michel	19
MOUSSAYE (de la)	219
MOUSSET	290
Mozambique	140
Mulet (le)	97

MURAUULT.....	259
Mûriers (les).....	75

N

Namur.....	107
Nantes...9, 12, 17, 26, 27, 28, 30, 31, 44, 59, 62, 63, 64, 72, 81, 98, 108, 109, 110, 113, 115, 116, 121, 122, 123, 134, 141, 142, 154, 167, 168, 170, 171, 182, 183, 188, 205, 208, 212, 229, 254, 328, 332	
Naples.....	96
Napoléon.....	52, 60, 101, 141, 142, 182, 183, 214, 215, 228, 232, 239, 240, 276, 324
Napoléon III.....	101, 141, 142, 183, 239, 240
Napoléonville.....	276, 346
Neerwinden.....	233
NEGRIER (de).....	96
Neuilly-sur-Seine.....	80, 82, 84, 131
Neuville.....	52, 53
NEUVILLE (de) Alphonse.....	241
Neuvy-le-Roi.....	295
Nevers.....	98, 240
Nicolas.....	79
NICOLAZO de BARMON Antoine.....	115
NICOLAZO de BARMON Bertrand.....	115
NICOLAZO de BARMON Carl.....	115
NICOLAZO de BARMON Donatienne.....	115
NICOLAZO de BARMON Foulques.....	115
NICOLAZO de BARMON Gonzague.....	115
NICOLAZO de BARMON Henry.....	115
NICOLAZO de BARMON Loïc.....	115
NICOLAZO de BARMON Mayeulle.....	115
NICOLAZO de BARMON René.....	115
NICOLAZO de BARMON Violaine.....	115
Nicolière (la).....	123
NICOLLON.....	15
NICOLLON Laurent.....	29, 32
NICOLLON Marguerite.....	29, 158
Nièvre.....	98, 240
Niort.....	125
Noblesse (la).....	278
NOBLET du FAU.....	43, 207, 210, 265
NOBLET du FAUX.....	207
Noë (la).....	24, 109
Nogent-sur-Marne.....	111, 242
NOINTEL (de).....	33, 120, 172
Nord.....	59, 81, 83, 85, 97
Normandie.....	91, 176, 206, 208, 217, 221
NORMANDIE (de) Yvonne.....	88
Notre-Dame-du-Touchet.....	9
Nouvelle-Angleterre.....	94
Nouvelle-France.....	170
Nouvoitou.....	277
Noyal-sur-Seiche.....	279, 280
Noyal-sur-Vilaine.....	41
Nozay.....	285
Nuremberg.....	11
Nyassa.....	140

O

O'ROKKE Cécile.....	66, 179
Océanie.....	51

Oise.....	78, 82, 244
OLLIVIER Émile.....	239
Onvillers.....	244
ORBON Françoise.....	179
ORFÈVRE (l') Raoul.....	149
Orléans.....	5, 40, 82, 83, 98, 100, 322, 323
Orne.....	63
Orvault.....	62, 121, 122, 123
Ostende.....	211
Ouessant.....	94, 126
Oullins.....	80
OZAN Françoise.....	123

P

Pacé.....	280
PACHET André.....	115
PAIX de CŒUR de ROUMARE (de) Marie.....	67
Paquerie.....	297
PARENT Anne-Marie.....	82, 180
Paris 9, 11, 12, 16, 17, 19, 25, 26, 29, 30, 32, 35, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 48, 49, 50, 51, 55, 56, 57, 60, 61, 62, 63, 66, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 112, 114, 115, 116, 117, 120, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 136, 138, 140, 141, 142, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 156, 157, 158, 159, 162, 163, 169, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 182, 184, 185, 188, 190, 194, 195, 197, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 216, 217, 222, 228, 229, 234, 236, 239, 240, 243, 244, 247, 254, 255, 258, 264, 265, 271, 282, 283, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 299, 303, 304, 307, 309, 311, 313, 316, 319, 341	
PARIS Léonarde.....	23
PARIS Louis.....	147
PARKER Hyde.....	94
Parthenay-de-Bretagne.....	280
Pas (le).....	9
PASA Anna.....	56
Pas-de-Calais.....	135
Patagonie.....	308
PATIER Françoise.....	136
PATUREL.....	66
Pau.....	115
PAULET Charles.....	157
PAYEN.....	311, 316
Pays-Bas.....	16, 208, 211, 216, 233
PECHERY Caroline-Marie-Eliane.....	84
PECHERY Oriane-Marie-Caroline.....	84
PECHERY Pierre.....	84
PECHERY Valentin-Claude-Jean.....	84
PELOUX de PRARON (du) Gonzague.....	135
PELTAN Pierre.....	290
PENBULZON.....	273
Pénezaye.....	120
PENHOUËT (de).....	219
PENTHIEVRE (de).....	43
Pera.....	135
Perche.....	222
PERIGORD (de).....	229
Périgueux.....	150

PERINELLE de VALFOLLET Eugénie-Marie	60	PLESSIS de GRÉNÉDAN (du) Yann	72
PERREL	302	Plessis-Balisson	136
PERREL Armel	72	Plessis-Bardoul (le)	131
PERREL Bertille	72	Plessis-Brézot (le)	79
PERREL Louis	72	Plessis-Guette	290
PERREL Sophie	72	Ploumeleuc	9, 18
PERREL Yvan	72	Ploemel	45, 56
PERRIER d'AUTERIVE Marie	84	Ploërmel	35, 37, 67, 104, 108, 210, 264
Perrières (les)	120	PLOEUC	276
Perros-Guirec	65, 229	Plouagat-Châtelaudren	45
PESARE Giovanni	81	Ploudaniel	60, 61, 65, 66, 285, 286
PESARE Pierre	81	Pluherlin	114
PESARE Sixtine	81	Plumergat	115
PESARE Victor	81	Pluvigner	45
PESCHARD	254	Plymouth	59
PESTEL	234	POCHE Yves 211, 219, 220, 228, 229, 255, 260, 261, 277	279
PETIT .. 32, 41, 55, 68, 89, 103, 125, 158, 163, 228, 236, 259, 263, 276, 299, 308, 311		POISSON	69, 79, 108, 201
Petit Moulin (le)	280	POIX (de)	255
Petit Trianon (le)	276	POIX de FOUESNOL (de) J.-B.	36
Petit-Carcé	286	POLIGNAC	276
Petit-Chevelu	295	POMMEREUIL Louis	248
Petite-Rivière (la)	141	Pommerieux	9
Petit-Saint-Cyr (le)	253	Pommerit-les-Bois	55, 87
PHELYPEAUX Louis	35, 157	Pommerit-le-Vicomte 40, 41, 45, 47, 50, 55, 56, 57, 59, 142, 281, 331	
Philippe Auguste	21	Pomone (la)	222
Philippe II	16, 149, 177, 320, 321	Pondichéry	236
Philippe III	149, 177, 321	PONT (du)	259, 283
Philppeville	58	PONTCHARTRAIN (de)	35, 157
PHILIPPOT de CHAMBAUX Gabrielle	29	Pontestot	120
PHILIPPOT Gilles	30	PONTHAUD (de) Jeanne	67
PHILIPPOT Jean	30	PONTHAUD (de) Jehanne	179
PICAULT	290	Pontivy	107, 276, 346
PICHARD Julienne	290	Pontrieux	59, 331
PICHEGRU Charles	228	PONTUAL (de) Jeanne	136
PICOT de MORAS d'ALIGNY Diane	116	Pontvallain	72, 84
PICOT de MORAS d'ALIGNY Ghislain	116	PORCARO (de) Ferdinand	37
PICOT de MORAS d'ALIGNY Olivier	116	PORCARO (de) Jean-Pierre	21
PICQUENOT Joseph-Henry	52, 53, 59	PORCARO (de) Marie-Julienne	37
PICQUET	163, 167	Portugal	96, 97
PICQUET de la MOTTE Jean	29, 164, 167	PORTZAMPARC (de) Pascale	80
Pie VI	96	POTHE-MIBELLERIE Bonventure-Elie	297
PIERRE de la GRAVELAYE	270	POTTIER Françoise	138
Pierrefitte	108	POULPIQUET du HALGOUËT (de) Berthe	129
PILASTRE de LA MORINIERE Renée	140	POUSSIN René	279
PIN (du) François	278	POYDRAS de LALANDE Benjamin-Georges-Julien	142
Pin (le)	123, 278	Pré des Forges	297
PINAU de VIENNAY Marie-Antoinette-Georgette	115	PREAUDEAU (de) Arthur	101
PINCZON	287	PRESTRE	288
PINCZON du SEL Adrien	101	PRESVOT Anna	142
Pinelais (la)	136	PREVALAYE (de la)	53
Pipriac	131	PREVALAYE (de la) Jean-Thierry	263
Pirrelaie (la)	119	PRICOPENKO Anna	111
Platin	290	PRICOPENKO Charlotte	111
Pléchatel	131	PRICOPENKO Josepha	111
Plessis	80, 281	PRICOPENKO Ludovic	111
PLESSIS (du)	26, 52, 289	PRICOPENKO Roman	111
Plessis (le) ... 15, 112, 118, 120, 161, 163, 212, 281, 296		PROVENCE (de)	216
PLESSIS de GRÉNÉDAN (du) Agathe	72	Prusse	105, 221, 236, 239, 240
PLESSIS de GRÉNÉDAN (du) Amélie	72	PUISAYE (de) Joseph-Geneviève 221, 222, 224, 226, 229	
PLESSIS de GRÉNÉDAN (du) Marie-Yvonne	72	Punta Yamana	303, 306, 342
PLESSIS de GRÉNÉDAN (du) Paul	72	Puy-de-Dôme	83, 88
PLESSIS de GRÉNÉDAN (du) Serge	72		

PUYTESSON (de)	108
Puyz.....	135
Pyrénées-Atlantiques.....	115

Q

Québec.....	236
QUELEN (de) Armelle-Clémentine	111
QUELEN (de) Gaëlle-Philippine	111
QUELEN (de) Hervé.....	111
QUELEN (de) Mariadec-Cyr.....	111
QUELEN (de) Renée	121
QUELEN (de) Thomas-Patrig	111
QUELEN (de) Yannick-Gilles	111
QUELEN (de) Yves	111
QUELLENEC.....	276
QUELLO Jacques.....	273
QUELLO Marie-Anne	56
Quemper-Guezennec.....	40
QUENGO (du) Sylvi.....	136
QUERALY (de) Marie	120
QUEROENT (de) Louis-Joseph	295
Querralio.....	136
Quervioui.....	121
Quiberon..... 51, 99, 128, 132, 214, 218, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 236, 238	
Quily.....	101, 269
QUILY Gillonet ou Guillaume	269
Quimper.....	147, 333, 337
Quimperlé.....	339
Quintin.....	44, 66

R

RABEAU François	136
RACINOUSE (de).....	120
RACINOUX (de).....	264
RAFFRAY Françoise	140
Ragot.....	297
RAISON du CLEUZIOU Alain	112
RAISON du CLEUZIOU Marie-Monique	112
RAISON du CLEUZIOU Monique	180
Rambouillet.....	102
RAMOLINO Maria-Letizia	60
Ranay	295
RAPATEL.....	92
RASPAIL Jean.....	311, 312
RASPIRE (de) Marie-Anne-Marthe	58
RAULT	278
Ravay (le)	70
RAVENELLE Jacques	118
Rays.....	136, 137, 279, 290
Reading	222
Recovery (le).....	228
Redon..... 34, 49, 66, 107, 108, 110, 111, 114, 134, 288	
REDON de LAVAL (de) Monique	115
REGNAUD.....	254
RENAUDIN Hervé	84
René MONNERAYE..... 11, 12, 17, 32, 33, 136, 146, 155, 164, 168, 172, 173, 175, 196, 335	
Rennes 5, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 47, 50, 51, 52, 53, 55, 63, 66, 67, 72, 87, 91,	

93, 95, 97, 98, 100, 101, 102, 107, 108, 109, 112, 114, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 143, 147, 150, 152, 154, 158, 167, 168, 169, 171, 172, 178, 185, 188, 189, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 247, 248, 249, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 263, 264, 272, 277, 278, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 290, 330	
République Démocratique du Congo	82
Résolue (la).....	94, 239
Restmeur (le) .. 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 55, 56, 92, 137, 177, 206, 215, 256, 265, 281, 282, 283	
RETZ (de)	32
REUSSNER André.....	86
Rezonville	60, 241
Rhéart.....	302
Rhône	80, 98
Rhône-Alpes	197
RIAUD	10, 288, 289
RIAUDEL Olivier	113
Ribochère (la) .. 5, 57, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 303	
RICHARD Constance	69
RICHARD de LA TOUR Charles	108
RICHARD de LA TOUR Jacques	108
RICHARD de LA TOUR Jacques-Amédée.....	108
RICHARD de LA TOUR Louis.....	108
RICHARD de LA TOUR René.....	108
RICHARD de LA TOUR Sophie	71, 108
RICHARD Jacques	111
RICHARD Silvestre	40
RICHELIEU (de) Cardinal	26
Riga.....	97
Rio de Janeiro	52
Riom	88
RIOMS (de) Albert	220
RIVAGE (de) Pauline	62
RIVAUT Gustave-Eugène	83
RIVAUT Madeleine-Henriette.....	83
ROBEAU Gillette-Renée.....	119
ROBERT.....	264
ROBERT Andrée.....	264
ROBESPIERRE.....	296
ROBIEN (de)..... 42, 53, 208	
ROBIOU de TROGUINDY Jean-Marie	106
ROBIOU de TROGUINDY Louise-Clothilde-Marie-Judith	106
ROBLIN Paul	69, 201
Robuste (le)	228
Robustier (le).....	222
ROC (du)	138, 172, 175, 177, 178, 185, 233, 290
ROCHE (de la)	60, 230, 288, 289
ROCHECHOUART de MORTEMART (de) Albane	116
ROCHECHOUART de MORTEMART (de) Anne-Laure- Dianne	116
ROCHECHOUART de MORTEMART (de) Charles- Emmanuel	116
ROCHECHOUART de MORTEMART (de) Gaëtanne ..	116
ROCHECHOUART de MORTEMART (de) Ghislaine-Diane	116
ROCHECHOUART de MORTEMART (de) Solenne	116
Rochefort	89, 93, 97, 124

Rocher (le).....	138, 168, 178
Roches ou le Petit-Montbarot (les).....	259
Rodemack	220
ROHAN-CHABOT (de) Alexandre-Louis-Auguste	51, 217
ROLLAND de RENGERVE Marie-Françoise.....	78
Rollot.....	244
Romagne.....	9
Romanche (la) ...	303, 307, 308, 311, 312, 313, 314, 315
Romans	236
Romazy.....	143, 283
Rome.....	29, 96, 143, 240
Romillé.....	9
Ronceray (le).....	138
RONDEL.....	289
RONDEL Germain	26
RONDEL Perrine	26
ROQUEFEUIL-CAHUZAC (de) Laure	116
ROQUEFEUIL-CAHUZAC (de) Marie.....	116
ROQUEFEUIL-CAHUZAC (de) Philippe	116
ROQUEFEUIL-CAHUZAC (de) Ségolène.....	116
ROQUEFEUILLE.....	226
Roscoff	276
ROSILY (de).....	276
ROSDADEC (de).....	289
ROSNYVINEN (de).....	290
Rossay	141, 142
Rotterdam.....	208
ROUART Louis	78
Rouen	39, 62
ROUËRIE (de la).....	221
ROUËRIE (de la) Armand-Taffin.....	229
Rouillon	114
ROULL.....	90
ROUSSEAU.....	289
Rousserie (la).....	123
ROUSSET	240, 243
Roussy-le-Bourg (Roussy-le-Village).....	220
Rouvray (le).....	138
ROUXEL	269
Royaume-Uni	103, 216
ROYE de La ROCHEFOUCAULD (de) Félicité	295
RUAU du TRONCHOT Charles.....	294, 295
RUAU Sébastien	294
RUEL Jean-Jacques	266
RUELLAN	280
RUENEUVE Caroline-Marie-Thérèse	65
RUENEUVE Marie-Julien.....	65
Ruffiac	101
RUMAIN	276
Rumsay (Romsay).....	222
Russie	103, 127, 191, 236
RUTARD Marie	294
Ryswick.....	35, 233
S	
SAGADEC (de) C.-René	58
SAILLAN Nathalie.....	80
SAILLI	234
SAINTE (de) Rémy	75
Saint Guénaël.....	113
SAINTE-ALLOUARN (de)	126
Saint-André	128, 129
Saint-Anne-sur-Vilaine.....	288
Saint-Avolde	81
Saint-Berthevin.....	67
Saint-Brieuc.....	15, 47, 64, 65, 87, 98, 120, 171, 188, 206
Saint-Calais	297
Saint-Christophe	95
Saint-Clément-de-la-Place	141
Saint-Clet	42
Saint-Cloud	100, 103
Saint-Degan	45
Saint-Denis	82
Sainte-Anne-sur-Vilaine.....	9
Sainte-Gemmes	302
Sainte-Marie	108, 123, 221
Saint-Emilion	83
Saint-Erblon.....	120
Saintes	95
Saint-Esprit (le).....	94, 231
Saint-Florent	143, 285
Saint-Ganton	288
Saint-Germain-le-Fouilloux.....	42, 44, 69, 71, 85
Saint-Gilles.....	42
Saint-Hélier	211, 212, 222
Saint-Herblain.....	113
SAINT-HOUADON (de) Jean	193
Saint-Jean de Braye	83
Saint-Jean-de-Mayenne.....	84
Saint-Jean-du-Corail	9
Saint-Jean-sur-Mayenne.....	304
Saint-Liéger.....	286
Saint-Lô.....	80, 98, 206, 207
Saint-Louis	41, 50, 53, 90, 91, 99, 100, 101, 107, 125, 127, 128, 129, 137, 144, 145, 198, 220, 221, 231, 232, 295, 297
Saint-Lyphard	273
SAINT-MAIN (de)	290
Saint-Malo	9, 10, 11, 49, 67, 171, 175, 215, 224, 272
Saint-Martin de Connée	135
Saint-Méen-le-Grand	277
Saint-Méloir-des-Ondes	66
Saint-Michel-en-Grève	140
Saint-Nazaire	115, 273
Saint-Nicolas-de-Redon	115
Saint-Onen-La-Chapelle.....	277, 289
SAINT-PAIR (de) Joseph-Marie-Martin	127
SAINT-PAUL de SINÇAY Charles-Albert-Paul.....	88
Saint-Perreux	9
Saint-Philibert-de-Grand-Lieu.....	109
Saint-Pol	276
SAINT-POL (de) Étienne	67
Saint-Rémy-du-Plainet.....	290
Saint-Saturnin	111, 285
Saint-Servan	89, 130
Saint-Uniac	20, 132, 171
Salbris	131
SALLIER-DUPIN (de) Henri	67
SALLIER-DUPIN (de) Xavier	67
SALOUSTROS Louis	115
SALOUSTROS Paul.....	115
SALVAING de BOISSIEU (de) Henriette-Angèle.....	114
Samoa.....	51
SAMSON Guillaume-Julien	272
Saône-et-Loire	197

Sarthe.....	9, 24, 62, 72, 114, 297, 300
Saujon	110
Saulnières	284
Saumon (le).....	97
Saumur.....	30, 135
SAUVAN Clara	59
SAUVAN Ferdinand.....	59
SAUVAN Henry-Sébastien.....	59
SAUVAN Louis-Sébastien-Camille	59
Savannah	94
Savennières.....	141
Savignies	244
Savigny	295
SAXE (de) Marie-Josèphe.....	44
SCHMITT Maurice	116
Schönhausen.....	240
SCHÜLER	58
SCOTT.....	219
Sedan	129, 240
Séglien.....	276
Seine	62, 73, 75, 291
Seine (la).....	96, 97
Seine-et-Marne.....	27, 141, 240
Seine-et-Oise	74
Seine-Maritime	67, 110
Sénégal.....	114, 236, 245
Sens-de-Bretagne	283, 290
Sérans	82
Sérent	19, 101
SERS	108
SESMAISON (de) Guyonne-Marie	123
SÉVIGNÉ (de).....	33
SEVIGNE (de), Marie de RABUTIN-CHANTAL	33, 163
SEZE (de) Alain	77
SEZE (de) Bénédicte-Marie-Hélène-Claire	77
SEZE (de) Florence-Marie-Monique-Claire	77
SEZE (de) Ghislaine-Isabelle-Marie-Claire.....	77
SEZE (de) Isabelle-Rose-Marie-Claire.....	77
SEZE (de) Michel PAULIN	77
SEZE (de) René.....	77
SIMON Jules	105
SIMONET Pierre	115
SINÇAY (de) Guy.....	88
SINÇAY (de) Louis.....	88
SINÇAY (de) Marcel.....	88
SINÇAY (de) Pierre	88
Sineraye en Vay	114
Singapour.....	116
Soleil-Royal (le)	132, 236
Solesmes	62
SOMBREUIL (de) Charles.....	226
Somerset.....	52
Somme.....	66, 243, 244
SORIEUL Jean	226, 227
SOUIN Pierre-Bernard.....	295
Southampton.....	222
South-Bend	82
Spa	211
Stadtbredimus-Bous	220
Staffarde	233
STAINVILLE (de).....	205
Steinkerque.....	233
Stuttgart.....	240

Suède.....	30, 236
SUIN (de) Pierre-Marie-René	266
Suisse.....	214, 219
Suresnes.....	77

T

Tadjoura	131
TALHOUËT (de).....	208, 219, 222, 226, 229, 260
TALHOUËT-GRATIONNAYE (de).....	218, 221
Tarn-et-Garonne	141
TATIN.....	289
TAUPIN Christian	81
TAUPIN Guy.....	81
TAUPIN Nathalie.....	81
Tay.....	268
TERNAY.....	71, 168, 179, 239
TERNAY (de) Gaëtan.....	23, 25, 26, 27, 28
Terre de feu	303, 306, 314
Terre-Neuve	88, 95
Territoire de Belfort	80, 142
TERTRE (du)	53
Tertre-de-Joué.....	247
TEXIER	30, 67, 161, 168, 170, 173, 182, 183, 198
Texue.....	280
TEXUE (de).....	280
TEXUE (de) Bonne	280
THEILAUD Gérard	110
Thérapie	89
THIERS	68, 100, 105, 183, 324
Thionville.....	220, 221
Thiville	89
THOIN de LA THIBERGERIE Angélique.....	141
TIERCENT (du)	277
TIERRY de POIGNY (du)	255
TIMEUR-LIMON (du).....	43, 44
TINTENIAC (de) Vincent.....	223
TOLLENDAL (de), comte de LALLY, Thomas.....	236
Tonnant (le).....	222
TONQUEDEC (de)	46
Touche (la).....	123, 247, 295
TOULIN Gabriel.....	123
TOULLEC André	112
TOULMOUCHE Auguste.....	141
Toulon	85, 90, 98, 124, 221, 310
Toulouse.....	141, 175, 179
TOUR (de la) Henriette	39
TOURNERAYE (de la)	255, 288
TOURNERAYE de TREBEHEUC (de la)	255
Tours	9, 41, 98, 115, 240, 280
TOUTANS Marie	294
TRAMORD Joannès.....	86
Tréguier.....	9
Tréhet	293, 295
Tréméloir	278
Trémorel.....	275
TRESOR (du)	217
Trèves.....	211, 220, 221
Triomphant (le)	94
TROCHU Louis-Jules	240
TROGOFF	263
TRINKORVAN (de) Grigent	45, 46, 47, 48, 56, 179
Trôo.....	297

Trudais (la)	264
Tulaye (la).....	138
Tullaye (la).....	284
Tunis.....	97, 144
Tunisie.....	73, 98, 144, 145
Turin.....	240
TURPIN de la TREHARDIERE Jacques-Marie-Caroline	67
TURPIN de la TREHARDIERE Marie-Jeanne-Marguerite	67
TURPIN de la TREHARDIERE Noël-Jacques-Léonce	67
TURPIN Marie.....	115
TURPIN Patrick.....	72
Turquie.....	89, 103

U

UGUETS.....	290
-------------	-----

V

Val-de-Marne	62, 240, 241, 242
Valence.....	98
VALETTE Régis.....	146
Vallée	41, 265, 266, 287, 295
VALLEE Jean-Marie.....	83
Vallée-Rasné	295
Valmy	216
VALOIS (de) Marguerite	16
VANDERPOORTEN Laure.....	80
VANDEUIL (de)	243
VANIER Adrien	147
Vannes ... 9, 19, 27, 30, 33, 41, 58, 68, 94, 99, 100, 102, 103, 104, 106, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 125, 142, 170, 228, 230, 281	
Var.....	90, 98
Varennnes	40, 208
VARENNES (de) Marie-Anne-Angélique.....	40
Vatican	96
Vau	297
Vaucluse.....	83
VAUCOULEURS de LANJAMET (de)	260
VAULOGER (de) René.....	294
VAULOGER (de) Toussaint.....	294
Vautour (le).....	89
Vay	114, 115, 116
VENDEVRE (de) Henri	131
Vendôme.....	293, 294, 295, 296, 297
Verdun	69, 220, 221, 244
VERGER (du) Marguerite.....	30
Verger (le)	15, 30, 31, 120, 160, 164
Verne-sur-Seiche	280
Verpillière.....	82
Versailles.... 47, 59, 68, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 102, 110, 149, 176, 177, 179, 233, 234, 240, 276, 299	
VESPUCCI Amerigo.....	308
VEYRIN-FORRER Théodore.....	190, 191
Vézin	258
Vézin-le-Coquet.....	290
VIAUD-GRAND-MARAIS	142
VICOMTE (le) Jean-Baptiste-François.....	132

Vienne	79, 98
VIENNE (de) Jean	124
VIEUVILLE (de)	219
Vieuze	115
VIGNES (des) Jean.....	168
VILLALBE	233
Ville-Blanche.....	289
Villeblanche (la).....	20, 171
Villebonnette (la).....	136
VILLEBRUNE (de la) Julie.....	128
Villedieu.....	293, 294, 295, 296
VILLEDIEU (de).....	293
Villedieu-le-Château	81, 82, 83, 84, 293, 300
Ville-Hodais.....	288
Villejean.....	249, 258, 259
Villeneuve.....	64, 263
Ville-Olivier (la)	132
VILLEON (de la)	126
Villéon (la)	210, 268
VILLEPLESSIX le FROTTER (de)	47
Villepreux.....	109
VILLEQUIER (de).....	294
VILLERAULT (de la).....	96
Villermault (la).....	132
Villiers-sur-Marne.....	240, 241
VINOY Joseph	240
VIREY Franck	77
VISDELOU (de) Charles	281
Vitré	69, 143
VITTON (de).....	108
Viviane	115
Vivier (le)	120, 177
Vivier-en-Brie.....	27
VOLVIRE (de)	287

W

WALDECK (du)	220
WAREN	228
WARREN	222
WASHINGTON	95
WATELIN	78
Wetteren	110
Wight	228
WINDHAM William	216, 229
Witlich	208, 217, 218, 219
WLADIMIROFF Katia	116
WLADIMIROFF Oleg.....	116
WLADIMIROFF Serge	116
Worms	216
WRIGHT Richard	237

Y

Yorktown	95
Yssingaux	80
Yvelines.....	74, 81, 83, 102, 109
YVICQUEL de l'ESCLY Éléonore.....	269
YVICQUEL de L'ESCLY Jean-Philippe-René.....	107

TABLE DES MATIERES

PROPOS PRELIMINAIRES	5
SOMMAIRE	7
CHAPITRE 1 - ORIGINES DES LA MONNERAYE	9
I – <i>ORIGINE PATRONYMIQUE</i>	9
II – <i>ORIGINE DE LA FILIATION</i>	19
CHAPITRE 2 - GENEALOGIE LA MONNERAYE	21
I – <i>BRANCHE COMMUNE</i>	21
II – <i>BRANCHE DE LA MONNERAYE DE BOURGNEUF</i>	29
II.1 – <i>BRANCHE JEAN-DIMAS DE LA MONNERAYE DE BOURGNEUF</i>	55
II.2 – <i>BRANCHE PIERRE-BRUNO DE LA MONNERAYE DE BOURGNEUF</i>	91
III – <i>BRANCHE DE LA MONNERAYE DE MESNARD</i>	118
IV – <i>BRANCHE DE LA MONNERAYE DE LA MORINAYE</i>	132
V – <i>BRANCHE DE LA MONNERAYE DU PIN</i>	134
VI – <i>BRANCHE DE LA MONNERAYE DU ROCHER, DE LA MESLEE</i>	136
VII – <i>LES ENIGMES</i>	140
VII.1 – <i>LE PERE MONNERAYE</i>	140
VII.2 – <i>LE GEOMETRE DE LA MONNERAYE</i>	140
VII.3 – <i>LES LA MONNERAYE ET LA FAMILLE LE MERCIER</i>	140
VII.4 – <i>SUPERIEURE DES CARMELITES DE GUINGAMP</i>	142
VII.5 – <i>THERESE-FRANÇOISE-MARIE DE LA MONNERAYE</i>	142
VII.6 – <i>LE PRIEUR JEAN DE LA MONNERAYE</i>	143
VII.7 – <i>HENRI DE LA MONNERAYE</i>	143
VII.8 – <i>GABRIELLE DE LA MONNERAYE</i>	143
VII.9 – <i>LE(S) RECTEUR(S)</i>	143
VII.10 – <i>UNE SIGNATURE DU XIX^{EME} SIECLE</i>	144
VII.11 – <i>LE COMTE DE LA MONNERAYE : SOUSCRIPTEUR DE LA CATHEDRALE SAINT-LOUIS DE CARTHAGE (TUNISIE)</i>	144
VII.12 – <i>LE MEMOIRE EN METEOROLOGIE</i>	145
I – <i>DE LA NOBLESSE</i>	146
I.1 – <i>LES DIFFERENTES ORIGINES DE LA NOBLESSE OU COMMENT DEVENAIT-ON NOBLE ?</i>	148
I.1.1 – <i>DES LETTRES D'ANOBLISSEMENT</i>	149
I.1.2 – <i>DE LA CHARGE DE SECRETAIRE DU ROI</i>	157
I.2 – <i>PERDRE LA NOBLESSE OU LA DEROGANCE</i>	169
I.3 – <i>LES PREUVES DE LA NOBLESSE</i>	171
II – <i>DES TITRES DE NOBLESSE</i>	176
II.1 – <i>DES TITRES « REGULIERS »</i>	176
II.2 – <i>DES TITRES « NON REGULIERS »</i>	178
III – <i>LA NOBLESSE DEPUIS LA REVOLUTION</i>	182
CHAPITRE 4 - LES ARMES DES LA MONNERAYE	185
I – <i>QUELQUES PRECISIONS...</i>	190
II – <i>L'ECU</i>	190
II.1 – <i>LES EMAUX</i>	191
II.2 – <i>LA BANDE</i>	192
II.3 – <i>LE LION, FIGURE NATURELLE</i>	195
II.4 – <i>LE SERPENT AILE OU AMPHISTERE</i>	195

III – LES ORNEMENTS EXTERIEURS DE L'ECU	198
III.1 – LE HEAUME	199
III.2 – LA COURONNE	200
III.3 – LES SUPPORTS	201
III.4 – LA DEVISE	201
IV – ARMORIAL DES FAMILLES ALLIEES AUX LA MONNERAYE	203
CHAPITRE 5 - LES LA MONNERAYE SOUS LA REVOLUTION	205
I – L'EMIGRATION	206
II – TROUVER UNE PLACE DANS LA CONTRE-REVOLUTION	216
II.1 – LA COALITION BRETONNE ET LE CORPS ROYAL DE LA MARINE DURANT LA CAMPAGNE DE L'ARMEE DES PRINCES (1791-1792)	218
II.2 – LA CREATION DU REGIMENT DU DRESNAY (1793)	221
III – LE DEBARQUEMENT DANS LA BAIE DE QUIBERON (1795)	222
IV – LES ALLIES DES EMIGRES	229
CHAPITRE 6 - LES LA MONNERAYE ET L'ARMEE	231
I – LES ORDRES ROYAUX	231
II – LES GRADES MILITAIRES	232
III – LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG	233
IV – LA GUERRE DE SEPT ANS	236
V – LA GUERRE AMERICAINE	239
VI – LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE	239
VII – LA PREMIERE GUERRE MONDIALE	243
CHAPITRE 7 - LES LA MONNERAYE ET LA PIERRE	247
I – A RENNES	247
I.1 – LA MAISON DITE CHATEAU DE BELLEVUE	247
I.2 – LE MANOIR DU GRAND-BREIL	249
I.3 – LA MAISON DU PETIT-SAINT-CYR	253
I.4 – LA MAISON DE LA MARBAUDE	253
I.5 – LA MAISON DE LA RIOLLAIS, DITE LA MONNERAYE	253
I.6 – L'HOTEL DE LA MONNERAYE DE BOURGNEUF	254
I.7 – LA MAISON DU CLOS-PILET	258
I.8 – LE MANOIR DE MONTBAROT	258
I.9 – LA MAISON DES ROCHES OU DU PETIT-MONTBAROT	259
I.10 – L'HOTEL DE LANJAMET	260
I.11 – LE MANOIR DE VILLENEUVE	263
II – AUTOUR DE RENNES, EN BRETAGNE	264
II.1 – LE MANOIR DE LA TRUDAIS (SAINT-GREGOIRE)	264
II.2 – LE CHATEAU SAINT-HUBERT OU CHATEAU DU CLEYO OU CLYO (CARO)	264
II.3 – LA METAIRIE DE LA VILLEON (CARO)	268
II.4 – LE MOULIN A EAU DE DOLIVET ET LE MOULIN A VENT DU CLEYO (CARO)	268
II.5 – LE MANOIR DU TAY (CARO)	268
II.6 – LE CHATEAU DU FRESNE (CARO)	269
II.7 – LE CHATEAU DE GROSBOS (CARO)	269
II.8 – LE CHATEAU DE LA MORINAIS (IFFENDIC)	270
II.9 – LE MANOIR DE COËTCARET (HERBIGNAC)	273
II.10 – LE CHATEAU DU BOYER (MAURON)	274
II.11 – LE MANOIR DE MEZIERE (MORDELLES)	275
II.12 – LE CHATEAU DE BELANN (LANESTER)	276
II.13 – LE CHATEAU DE COËT-AN-FAO (SEGLIEN)	276
II.14 – LE MANOIR DE LA MOTTE (NOUVOITOU)	277

II.15 – LE MANOIR DE CARAN (LAILLE)-----	277
II.16 – LE MANOIR DU BOISHAMON (SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE)-----	277
II.17 – LE MANOIR DE LA NOBLESSE (TREMELOIR)-----	278
II.18 – LE CHATEAU DU PIN (IFFENDIC)-----	278
II.19 – LE MANOIR DE LA MESLEE (NOYAL-SUR-SEICHE)-----	279
II.20 – LE MANOIR DU PATISSET (NOYAL-SUR-SEICHE)-----	280
II.21 – LE MANOIR DE TEXUE OU TIXUE (PACE)-----	280
II.22 – LE CHATEAU DU PLESSIS (LANESTER)-----	281
II.23 – LE CHATEAU DU RESTMEUR (POMMERIT-LE-VICOMTE)-----	281
II.24 – LE MANOIR DE LA MONNERAYE (SENS-DE-BRETAGNE)-----	283
II.25 – LE MANOIR DE LAUBINIÈRE (JANZE)-----	284
II.26 – LE MANOIR DE LA TULLAYE (JANZE)-----	284
II.27 – LE PRIÈRE DE SAINT-SATURNIN (NOZAY)-----	285
II.28 – LA FERME DE LOUIS DE LA MONNERAYE (PLOUDANIEL)-----	285
II.29 – LE MANOIR DU BOIS-DORE (BRUZ)-----	286
II.30 – LE MANOIR DU PETIT-CARCE OU BAS-CARCE (BRUZ)-----	286
II.31 – LE MANOIR DE LA VALLEE (CESSON-SEVIGNE)-----	287
II.32 – LA MAISON DE LA MARGOTAI OU DE LA MALESCOTAI (CHATILLON-SUR-SEICHE)-----	287
II.33 – LE MANOIR DES HURLIERES (CHATILLON-EN-VENDELAIS)-----	287
II.34 – LE MANOIR DE MENARD (CHAVAGNE)-----	288
II.35 – LE MANOIR DE LA BILLAUDAYE (CHAVAGNE)-----	288
II.36 – LE MANOIR DE LA MONNERAYE (LANGON)-----	288
II.37 – LE MANOIR DE LA ROCHE (LANGON)-----	288
II.38 – LE MANOIR DE LA MONNERAYE (SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE)-----	289
II.39 – LE MANOIR DE LA VILLE-BLANCHE (MINIAC-MORVAN)-----	289
II.40 – LE MANOIR DES FONTENELLES (MELESSE)-----	289
II.41 – LE MANOIR DE LA GUIMONDIÈRE-PICAULT (MELESSE)-----	289
II.42 – LE MANOIR DU PLESSIS-GUETTE (SAINT-REMY-DU-PLAINET)-----	290
II.43 – LA MAISON DE PLATIN (VERNE-SUR-SEICHE)-----	290
II.44 – LE MANOIR DE MESMENIER (VEZIN-LE-COQUET)-----	290
II.45 – LE MANOIR DE CORARGANT OU DE KERBIC ER BAIL (CROISTY)-----	291
<i>III – AU-DELA DE LA BRETAGNE</i> -----	291
III.1 – LA MAISON DU PONT SAINT-MICHEL-----	291
III.2 – LA RIBOCHERE (VILLEDIEU-LE-CHATEAU)-----	293
III.3 – LA BELLANGERAIE (LOIRE)-----	302
III.4 – LE MOULIN DE RHEART (LAVAL)-----	302
CHAPITRE 8 - LA LOINTAINE BAIE LA MONNERAYE -----	303
ANNEXES -----	319
INDEX -----	347
TABLE DES MATIERES -----	369

